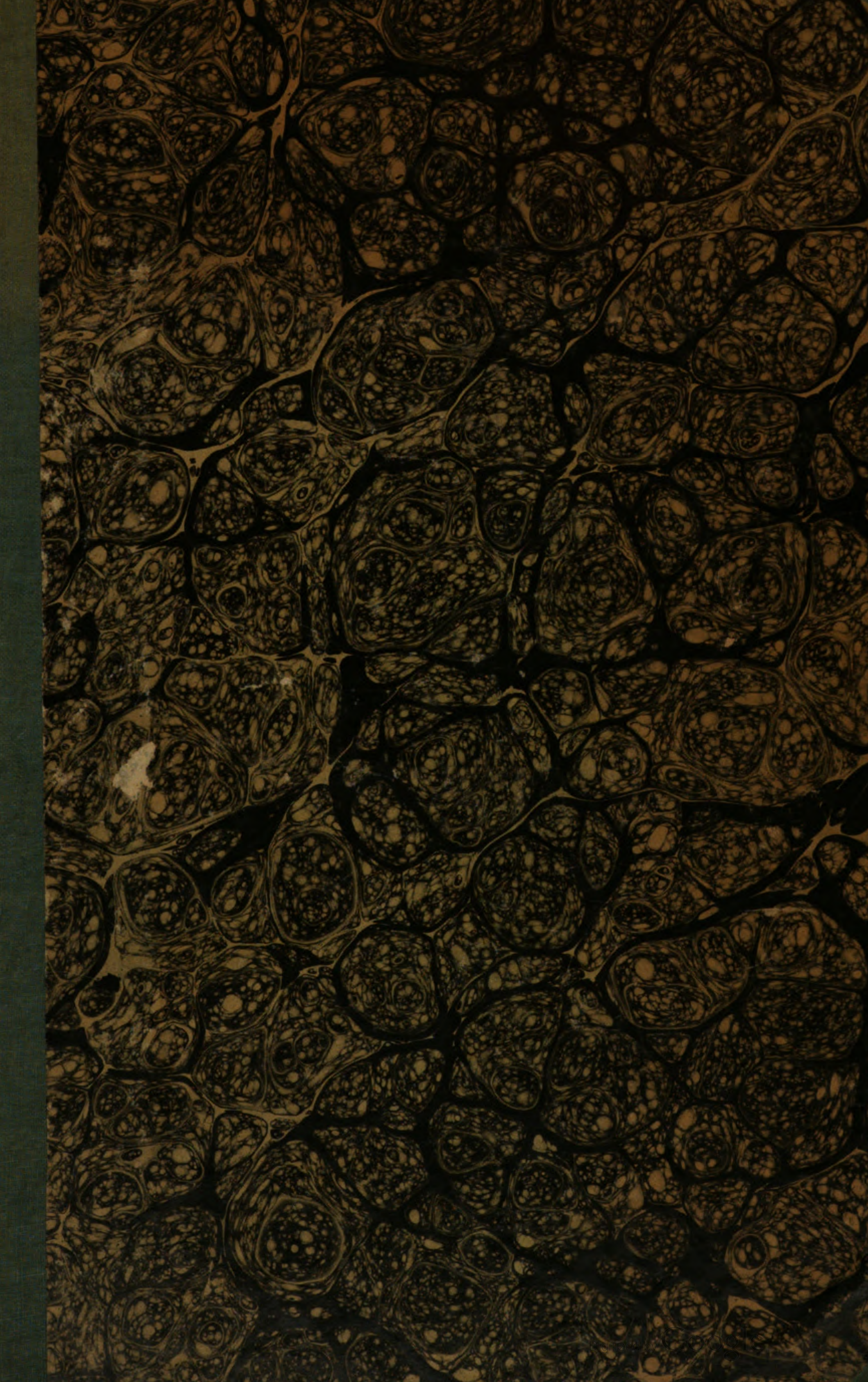
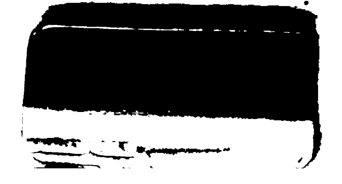






RECHERCHES

SUR LES FORMES GRAMMATICALES

DE

LA LANGUE FRANÇAISE

AU XIIIe SIÈCLE.

SE TROUVE A PARIS :

Chez CROZET, libraire de la Bibliothèque royale,
quai Malaquais, n° 15.

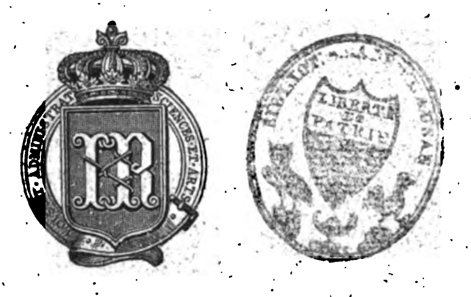
RECHERCHES
SUR LES FORMES GRAMMATICALES
DE
LA LANGUE FRANÇAISE
ET DE SES DIALECTES
AU XIIIe SIÈCLE,

PAR GUSTAVE FALLOT;

PUBLIÉES

PAR PAUL ACKERMANN;

ET PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR
PAR M. B. GUÉRARD,
MEMBRE DE L'INSTITUT.



PARIS.
IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU ROI
A L'IMPRIMERIE ROYALE.
M. DCCC. XXXIX.

A MESSIEURS

DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON.

MESSIEURS,

Permettez-moi de vous offrir cet ouvrage, au nom d'un jeune homme qui vous était attaché par l'estime et la reconnaissance.

Vous fûtes les pères adoptifs de Fallot. Après Dieu, il dut tout à la Franche-Comté, son âme intègre, son jugement élevé, son génie méthodique, son éloquence

naturelle, et les ressources matérielles nécessaires à la culture de si hautes facultés. Premier titulaire de la pension fondée par madame Suard en faveur des jeunes Francs-Comtois qui se destinent à la carrière des lettres, il s'efforçait à justifier votre choix, et serait devenu le Mentor et l'appui de ses successeurs.

De si belles espérances se sont évanouies en un jour! Mais dans les lettres et les sciences, vos regards demeurent la providence de la Franche-Comté. Ainsi, utiles à la province, vous l'êtes encore à la France et à l'humanité.

C'est avec ce sentiment de profond respect que l'ami de Fallot vous prie d'agréer l'hommage d'un livre qui, on peut le dire en toute vérité, manquait à la science, et, sans vous, n'eût été ni conçu ni exécuté.

PAUL ACKERMANN.

De Paris, ce 1er juin 1839.

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

Après la mort si prompte et si imprévue de M. Fallot en 1836, sa famille sachant que j'étais livré aux mêmes études, et complétement au courant de ses travaux, me chargea de l'examen de ses notes et de ses manuscrits, afin d'en extraire ce qui pourrait être offert à ses amis et au public. Il s'y trouvait beaucoup de petits travaux littéraires composés vers la fin de son adolescence, et qui ne sont que des essais. Un autre nombre de notes, plus considérable, consistait en extraits de livres savants; car, de très-bonne heure, le goût de l'érudition s'était prononcé dans Fallot. Ce qu'il y avait de vraiment important dans les papiers de ce jeune auteur, consistait en recherches grammaticales sur la langue française au XIII[e] siècle, auxquelles il travaillait avec persévérance depuis trois ans; c'est ce que nous offrons ici aux amis de sa mémoire, aux grammairiens et aux amateurs de notre archéologie nationale. L'auteur achevait ce travail quand la mort lui vint arrêter la main; il l'eût revu et rendu plus complet, et l'on doit, pour cette raison, le juger avec indulgence. Le peu d'importance d'un beau style dans un pareil sujet, a fait que je me suis interdit de corriger quelques rares négligences que l'auteur eût fait disparaître en relisant son manuscrit une dernière fois. J'ai fait quelques autres changements nécessaires, dont je dois compte au public.

Fallot n'était pas content de la rédaction de son premier chapitre; il se proposait de le remanier, et avait fait de quelques passages deux rédactions entre lesquelles j'avais à choisir; j'ai pris celle qui me paraissait la plus complète et la meilleure. Enfin ce chapitre n'était pas fini; il se terminait par cette phrase suivie d'une virgule et de points : « La « rudesse normande provenait de l'absence de sons mouil- « lés,.... »

J'ai ajouté à la fin du chapitre ce qui se trouve pag. 30-32; c'est une note prise dans ses papiers, et sur laquelle il eût fait une rédaction plus étendue.

Le chapitre de l'*Article* est complet; celui des *Substantifs* n'est pas fini. Il y a, dans le manuscrit, une demi-phrase de plus que dans le texte imprimé; c'est une explication inachevée, et que pour cette raison j'ai retranchée; la voici : « Parce que la consonne finale n'étant plus là pour motiver « le choix de la lettre de flexion,..... »

La première page du chapitre des *Noms propres* s'est trouvée perdue. La page 2 commence par un passage incomplet que voici : « .... (*S'il arrive que des noms de*) « lieux soient déclinés, c'est presque toujours une exception « qui s'explique par la forme même du mot qui se prêtait « à cette confusion, ou bien c'est un nom substantif passé « à la valeur récente de nom propre, et gardant encore les « propensions de sa première nature. » J'ai reporté ce passage à la page 179, où il me paraît convenablement placé.

On trouvera dans le chapitre des Pronoms quelques renvois à celui des adverbes et à celui des conjonctions; mais ces derniers chapitres n'étaient encore qu'en projet; ils n'ont jamais été rédigés.

La plupart des nombreuses citations de ce livre ont été

vérifiées; cependant quelques-unes n'ont pu l'être, soit parce qu'on n'a pu avoir à temps sous la main le livre cité, soit parce que l'indication précise manquait.

Le peu de notes que j'ai mises, je les ai signées de mes initiales P. A.

L'Imprimerie royale ayant adopté l'orthographe de l'Académie française, on a été obligé de la suivre dans l'impression de cette grammaire; mais ce n'était pas celle de Fallot: il avait conservé l'usage d'écrire les imparfaits par *oi*.

L'auteur ne se proposait pas de joindre des *notes* à son livre; mais ne voulant rien laisser perdre de ses recherches, de ses vues sur la langue d'oil et sur la philosophie des langues, j'ai choisi dans les papiers de Fallot tout ce qui se rattachait à son sujet et pouvait offrir quelque intérêt. Toutes ces notes ne sont pas également importantes ou même solides, mais j'ai mieux aimé être trop facile que trop sévère.

Fallot composa sa grammaire, inspiré par l'étude de la grammaire allemande de J. Grimm, et aidé par de solides études à l'école des Chartes. Il avait entrepris cet ouvrage dans un but de philologie comparée, et c'est de ce point de vue qu'il doit être jugé. Fallot ayant égard aux lieux et aux temps, caractérise les divers dialectes de l'ancienne langue d'oil, puis fait voir comment s'est formée la langue française, en même temps qu'il montre comment il faut traiter l'histoire de toute langue : point de vue vaste, net, inconnu à ses devanciers; qui montre la portée d'esprit de l'auteur et son infatigable investigation. L'*Introduction*, qui expose le principe de la mutation et de la fixation des langues, est sans doute une découverte de génie, et pourra épargner bien des peines à ceux qui poursuivent la recherche de la

philosophie des langues. Ce principe est également nécessaire dans la science étymologique; on la possède à moitié quand on connaît le principe et les règles de la permutation des lettres.

Il me reste à dire quelques mots sur la vie de Fallot et sur sa vocation grammaticale.

Joseph-Frédéric-Gustave Fallot naquit à Montbéliard, patrie de Cuvier, le 17 novembre 1807, d'une famille protestante. Il fit ses classes au collége de cette ville, s'y fit remarquer d'abord par la vivacité de son caractère, sa facilité dans l'étude, et bientôt par son instruction, son esprit vif et original et son éloquence naturelle. Aux examens publics de la fin de l'année, lorsque Fallot sortit de rhétorique, on se pressa pour entendre la lecture de sa composition française, lecture conforme aux usages du collége. Il avait alors seize ou dix-sept ans au plus. Il voulait continuer ses études; mais ni ses ardentes prières, ni les regrets publics de ses professeurs ne purent fléchir son père, qui étant négociant, avait résolu de faire suivre sa profession à son fils; et à cet effet, il le mit en apprentissage dans une forte et honorable maison de commerce de Gray. Mais la richesse n'était pas le but auquel aspirait Fallot; il avait des goûts plus détachés de la terre. Il jura, et l'un de ses amis fut dépositaire de son serment, que jamais il ne serait homme de négoce. Mais son âge ne lui permettait pas d'user du bénéfice de la loi contre la volonté d'un père obstiné; en attendant il passait la plus belle partie de ses nuits à lire et à composer. Il fréquentait assidûment la bibliothèque publique de la ville de Gray, dont il avait obtenu la libre entrée; il y passait toutes ses heures de liberté. Cette bibliothèque, composée du choix des livres de plusieurs

anciens couvents, a contribué à développer en lui le goût de l'érudition. Un jour, le chef de la maison invité à une noce somptueuse, y conduisit ses commis; mais peu ami de la grosse gaieté, Fallot s'excusa et alla passer dans la bibliothèque ses deux jours de liberté. Cet amour des livres parut poussé à un degré inouï, et fut trouvé si étrange, que le bruit en parvint jusqu'à Besançon. Qui croirait qu'avec cette insouciance des choses du monde et ce dégoût d'une profession forcée, Fallot ait su y être habile? Dans une absence des principaux commis, pendant plusieurs semaines, chargé de tout le mouvement de la maison, il s'en acquitta comme si toute sa vie il n'eût fait autre chose; c'est que l'homme intelligent est propre à tout.

Lorsqu'il toucha à sa majorité, la tête exaltée par les contrariétés et par sa passion pour l'étude, il avisa aux moyens de devenir homme de lettres, et la crainte de ne pas réussir lui paraissait plus affreuse que la mort. Il avait entendu parler du bon et savant M. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon; il lui écrivit une lettre touchante et désespérée. M. Weiss ne put résister au beau désir de seconder une vocation si marquée, il appela Fallot à Besançon, et lui procura bientôt des occupations littéraires. Par cet acte de bienveillance, il acquit pour lui-même un ami et un savant pour la France. Après la révolution de juillet, écoutant le désir naturel de se perfectionner et de se produire sur un plus grand théâtre, et voyant ses ressources prêtes à lui manquer à Besançon, Fallot vint à Paris chercher fortune dans les lettres. Les musées, les spectacles charmaient la curiosité du jeune Franc-Comtois, jusqu'alors triste et un peu farouche, mais ne le conduisaient à rien de positif. J'étais son ami, son confident, et

le 5 novembre 1830 il m'écrivait : « Il n'y a rien à gagner « à écrire dans les journaux, dès qu'on prétend le faire avec « quelque conscience; il faut faire des livres, et j'avoue que « je n'en fais plus avec autant de facilité qu'à dix-huit ans.

« J'ai des projets que je crois bons et qui m'ont déjà valu « quelques approbations encourageantes; mais pour les exé- « cuter, il me faudroit du repos, de la quiétude, de l'aisance. « L'état de gêne et d'anxiété dans lequel je vis, m'ôte toute « liberté d'esprit, m'absorbe et m'empêche de travailler. Ce- « pendant je n'ai pas encore renoncé à l'espérance de faire « un jour quelques travaux utiles. Mais que de tracas, que « de fatigues, que de déboires, que de maux pour en arriver « là!... Je suis idolâtre des lettres, des arts, de la civilisa- « tion, du luxe, de la politesse; j'en respire, j'en vis. Jugez « si j'ai de quoi me satisfaire dans cette école du monde. « Aussi, vous dis-je, je me trouve heureux, n'était le froid « et la faim. » Voilà la première impression. Notre corres- pondance roulait surtout sur la littérature, pour laquelle tous deux nous avions une égale passion; il m'écrivait à Strasbourg, à la date du 30 août 1831 : « Plus je vis à Paris, « plus je vois et je connois de gens de lettres, plus je m'ins- « truis du monde littéraire et de ses pratiques, plus aussi « j'acquiers la conviction que la littérature françoise est « frappée de plaies incurables et que sa décadence est com- « plète. J'en désespère quand je vois les jeunes gens dans « les mains desquels elle tombe, et qui l'exploitent; je crois « qu'il faut être fou pour être homme de lettres dans un « temps pareil : à moins qu'on ne veuille être courtier et « brocanteur de vers et de prose; à moins qu'on ne se plonge « dans les plus sales bourbiers de l'intrigue; à moins qu'on « ne rampe, qu'on ne pille, qu'on ne vende, qu'on ne vole,

« il est impossible d'arriver à rien. Pour moi, depuis que j'ai « tout vu de près, je n'aspire plus qu'à une chose : c'est à « me procurer un petit emploi, tel quel, qui me fasse vivre, « et me permette de cultiver les lettres pour mon plaisir, « en amateur; tout homme qui se respecte ne peut les cul- « tiver qu'ainsi. Vous verrez, quand vous y serez, si jamais « vous avez le malheur d'y être; tout ce que je vous dis a « beau vous prémunir, la réalité surpassera de beaucoup tout « ce que vous pouvez imaginer : c'est une corruption, une « dépravation, un égoïsme qui surpassent de beaucoup tout « ce que vous pourriez imaginer en votre âme pure.

« Au surplus, c'est ainsi; prenons notre parti. Je crois « que l'ordre naturel des choses, la difficulté de bien faire « après deux siècles de splendeur littéraire qui ont produit « l'épuisement et qui ont blasé le public, la corruption qui « suit une civilisation vieillie, la démoralisation qu'amène le « discrédit des sentiments religieux, le dégoût qui accom- « pagne la satiété, et bien d'autres causes inévitables, sur « lesquelles on feroit un volume, devoient produire la « décadence de notre littérature. Il se peut que la cupidité « des auteurs, leur charlatanisme, leur mauvaise foi, leurs « fourberies augmentent les progrès du mal et accélèrent sa « marche. Qu'y pouvons-nous faire? Moi, qui suis roman- « tique, qui, par conséquent, devrois avoir foi dans la jeune « école, et en espérer une rénovation complète de notre lit- « térature; qui devrois dater l'ère de la littérature françoise « de l'apparition du romantisme : eh bien! les signes de dé- « cadence et de décrépitude frappent mes yeux; je ne peux « refuser de les voir, et je n'espère pas que rien puisse rendre « désormais quelque splendeur aux lettres en France; elles « iront s'y éteignant, y mourant dans le mauvais goût,

« comme elles alloient mourant et s'éteignant à Rome, il « y a dix-sept cents ans à peu près. » Son opinion s'était un peu adoucie par la suite; il avait vu que l'on peut encore faire son chemin dans les lettres, surtout par l'érudition, et demeurer honnête. Pour la belle littérature, il disait que si elle se relevait, ce serait comme une personne qui aurait reçu une grande blessure, la cicatrice demeurerait. Il disait, du reste, que son temps est passé en France, mais que celui de la littérature sérieuse ne faisait que commencer; que la pensée n'étant pas libre avant la révolution de 1789, la littérature philosophique n'avait pu exister alors. Fort tiède en politique, il aurait pris, disait-il, le fusil contre un gouvernement ennemi de la liberté de la pensée. Il aimait la vérité pour elle-même; observer et savoir était toute sa vie. Il disait : « Je voudrais être un œil. »

Détourné, par dégoût et par raison, de la littérature légère, à laquelle il semblait appelé par sa vive imagination et son talent de rédaction, il voulut se jeter dans la philosophie, dont l'histoire et les systèmes l'avaient toujours beaucoup préoccupé. Un de ses compatriotes l'en détourna en lui représentant qu'il ferait quelque chose de plus utile pour lui-même et pour son pays en cherchant à relever en France les études grammaticales, qui étaient aussi de son goût.

En 1832, Fallot fut nommé, par l'académie de Besançon, le premier titulaire d'une pension de quinze cents francs, payable pendant trois ans, fondée, par la veuve de Suard, en faveur des jeunes Francs-Comtois sans fortune qui se destinent à la carrière des lettres. Il profita des loisirs que lui procurait ainsi l'Académie, pour suivre le conseil de son compatriote. Il parvint rapidement à atteindre les hauteurs

de la science grammaticale et à y tracer une route nouvelle; on peut avancer, sans témérité, que, tant dans le corps de son ouvrage que dans l'Introduction et les notes, la *Glossographie* est une science qui a reconnu son but et s'est organisée. Le premier, Fallot a vu la raison du mouvement des langues, et débrouillé notre vieux langage qui avait toujours passé pour être un chaos sans lois. Cette grammaire n'était qu'un prélude à de plus grands travaux sur les langues, travaux qui eux-mêmes devaient le conduire, selon son espoir, à fonder la science ethnographique; et cela fait, disait-il, il délasserait sa vieillesse dans un livre sur la poésie populaire.

Soit tristesse naturelle, soit pressentiment, Fallot avait toujours pensé qu'il mourrait jeune; son pressentiment ne fut que trop juste : la mort vint le frapper au milieu de ses vastes projets scientifiques. Il était alors sous-bibliothécaire à l'Institut, et secrétaire de la commission fondée par M. Guizot pour la publication des documents relatifs à l'histoire de France. Ainsi, au-dessus des besoins de la vie, au centre du monde savant et d'une grande bibliothèque, lui-même bibliographe habile, grand érudit, homme d'un jugement supérieur, détaché de toute ambition, il n'avait plus besoin que de vie pour faire avancer la science de son choix, et c'est la vie qui lui manqua. Il fut attaqué, le 3 juillet 1836, d'une rougeole qui se termina par une congestion au cerveau, que son médecin ne vit pas arriver, et il expira le 6 au matin. Beaucoup de savants et de gens de lettres lui firent cortége à sa dernière demeure; et au cimetière du Mont-Parnasse, sur les bords de la fosse, M. Cuvier, son oncle, qui, en qualité de pasteur, avait accompagné sa dépouille mortelle, prononça, interrompu par ses sanglots, ces simples et déchirantes paroles :

« Messieurs, j'assiste à cette triste cérémonie comme pa-
« rent et comme pasteur. A la vue de ce mort si jeune, sous
« l'impression de tant d'affections brisées, de tant de nobles
« facultés éteintes, d'un si bel avenir détruit, d'espérances
« si douces subitement évanouies, l'oncle ne peut que pleurer,
« le pasteur trouve à peine la force d'exprimer des senti-
« ments de résignation, non de cette résignation forcée qui
« ne courbe la tête devant la nécessité que parce qu'elle est
« irrésistible, mais de cette résignation chrétienne qui est
« volontaire, humble et douce, de cette résignation qui con-
« sole, parce qu'elle est de la confiance, parce qu'elle a foi
« au Dieu juste et sage en toutes ses dispensations, au Dieu
« *dont les pensées ne sont pas nos pensées, dont les voies ne*
« *sont pas nos voies*. Cher Gustave, tu n'auras ici de ma
« part d'autre hommage que l'expression de nos regrets
« amers; d'autres voix te loueront, la mienne ne peut que
« te pleurer. Oui, je te pleure, mais en chrétien consolé par
« l'espérance de l'immortalité, consolé par les promesses de
« Jésus-Christ. Non, ces belles facultés qui te distinguaient,
« elles ne sont pas devenues la proie du néant; le ciel les
« attendait, le ciel les a recueillies. »

P. A.

NOTICE

SUR

GUSTAVE FALLOT.

L'homme de lettres qui renonce au monde pour l'étude, et qui meurt dans la fleur de l'âge, n'attend guère de son biographe qu'un petit nombre de pages : c'est à peine si l'on peut dire de lui qu'il a vécu. Je n'aurais donc pas à m'étendre beaucoup sur la vie de Gustave Fallot, si j'avais été chargé de l'écrire; et dans ce cas-là même, après les détails que M. Ackermann vient de rapporter, il me resterait peu de chose à faire. Aussi n'ai-je pas l'intention de recommencer une notice biographique, ni de me livrer à l'examen suivi d'un livre qui me frappe, à la vérité, par son mérite, mais dont je ne saurais être complétement juge. C'est un office d'amitié, plutôt qu'une tâche littéraire, que je vais remplir; et j'ai moins l'espoir, en écrivant ces lignes, de faire quelque chose d'utile pour le lecteur, que le désir de répondre au vœu de la famille et des amis de Fallot : ce qu'ils demandent, c'est uniquement que je dépose ici, en leur nom, un nouveau témoignage de leurs regrets. Il suffit, je le sens, que j'aie à les entretenir de l'ancien objet de leurs plus douces affections, comme de leur plus flatteuse attente, pour que je doive plutôt m'exposer aux répétitions qu'à l'oubli. En effet, qui n'éprouve du charme à s'entendre redire les

vertus d'un ami, longtemps encore après l'avoir perdu? et qui ne se complaît à nourrir ici-bas son amour, non plus ses espérances, au delà du tombeau? Le temps que nous consacrons à parler de ce qui nous était cher est aussi le plus propre à nous consoler.

Cependant la mort prématurée de Fallot n'atteint pas seulement les personnes qui vivaient dans son intimité; les regrets qu'elle excite, loin de se concentrer dans le sanctuaire de la vie privée, se font vivement sentir au dehors: les lettres et l'érudition n'ont pas moins que la famille de justes sujets de s'affliger.

La linguistique, science qui n'est chez nous qu'au berceau, quoiqu'elle ait déjà grandi en Allemagne, était en droit d'attendre de Fallot le plus de services, parce qu'elle était devenue son étude de prédilection. Né avec des facultés éminentes pour y réussir, il était doué en même temps de la plus heureuse aptitude aux autres travaux de l'intelligence. Une conception vive, un esprit fin et droit, une vaste mémoire, la clarté et l'ordre dans les idées, un jugement solide, un grand sens : tels sont les dons qu'il avait reçus de la nature. Une bonne instruction élémentaire, de fortes études, une lecture prodigieuse pour son âge : voilà ce qu'il devait au travail. A ces avantages il en joignait deux autres bien propres à les relever tous : c'était une facilité remarquable à s'exprimer et à écrire. Pour prétendre à de grands et légitimes succès, à des succès de plus d'un genre et dans plus d'une carrière, il n'avait donc rien à désirer du côté des qualités intellectuelles, le temps seul devait lui manquer : le temps qui mûrit et finit tout, le temps aussi qui moissonne souvent dans leur fleur les plus beaux génies.

Il avait eu, en arrivant à Paris, quelque peine à se recon-

naître et quelques épreuves à supporter avant d'y découvrir sa place. Lorsque les réalités de la vie vinrent détruire chez lui les illusions de la candeur, il conçut un profond dépit, et l'exhala, comme on a pu le remarquer, dans une lettre, en termes qui pourraient sembler un peu vifs, mais qui n'étaient que des accents de douleur arrachés à un cœur vertueux. Toujours ami de la science pour elle-même, il ne la sacrifia dans aucun cas aux exigences de sa position; et quoiqu'il dût attendre d'elle seule une carrière, il ne la considéra jamais comme un moyen. Le désintéressement et la sincérité qui distinguaient sa vie sociale, il les apportait également dans ses travaux littéraires. Il aurait, je pense, supporté les privations sans se plaindre, sans souffrir, sans même s'en apercevoir, excepté peut-être dans quelques moments de retour sur lui-même, au milieu de pensées que sa raison devait dérober à ses études au profit de son avenir.

Pressé de savoir et non d'arriver, il n'eut jamais la pensée de capter la célébrité, et de dérober, pour ainsi dire, au public son suffrage par des moyens artificiels, capables de procurer à ceux qui les emploient une renommée plus grande que leur mérite, mais insuffisants pour les préserver d'un prompt oubli. Loin de vouloir d'une réputation usurpée, il composa, sans se faire connaître, des articles littéraires qui ne pouvaient que lui faire honneur, et mit la main, sans y mettre son nom, à plusieurs publications importantes. Il n'avait pas plus de goût pour les éloges vulgaires : la seule approbation des vrais juges était celle qu'il recherchait, et qu'il s'efforçait non de surprendre, mais de mériter. Aussi chacun reconnaissait-il en lui ces dispositions heureuses qui préparent les célébrités durables et qui font les hommes distingués.

Modeste sans timidité, il avait le sentiment de ses forces sans avoir de présomption, car sa confiance n'allait jamais au delà de ses moyens; et, ce qui d'ordinaire est la marque d'un fonds riche et d'un esprit élevé, il était mécontent de ses propres ouvrages, sans doute parce que la conscience ainsi que le pouvoir du mieux résidaient en lui : c'est peut-être le caractère d'un génie médiocre de ne pas sentir en soi la possibilité de se dépasser.

Peu satisfait du second rang, il aspirait hardiment au premier; et son livre, qu'il ne considérait pourtant que comme un essai, démontre qu'il y serait parvenu. Il s'annonce au lecteur, dès son Introduction, par des vues aussi neuves que profondes. Les langues, dit-il, obéissent à deux lois : la première loi naît du besoin de s'entendre, la seconde de celui de l'harmonie; ainsi les peuples travaillent d'abord leurs langues pour l'intelligence, ensuite pour l'oreille. Pensée grande et féconde, qui le conduit aux observations les plus délicates comme aux explications les plus judicieuses.

Cette introduction, empreinte d'une saine philosophie et toute pleine d'idées, semble à l'étroit dans le cadre qu'elle occupe; on sent qu'elle le déborde, et qu'au lieu de convenir seulement à la grammaire d'une langue pendant un siècle, elle s'appliquerait également bien à des études sur plusieurs familles de langues pendant la durée de plusieurs âges. C'est qu'en effet l'auteur, dans le premier plan qu'il s'était tracé et qu'il voulait poursuivre, avait embrassé toute la linguistique. Le sujet, tel qu'il l'avait conçu, est des plus difficiles et des plus longs à traiter. Il ne s'agissait pas d'explications arbitraires, de rapprochements hasardés, d'étymologies douteuses, ni de cette science facile qui, demandant plus d'imagination que de critique, rend raison des choses par leurs

faux semblants, et va jusqu'à tirer des seuls noms des peuples leurs origines et toute leur histoire. Mais il fallait assez d'application et de patience pour suivre le travail continuel et mystérieux des langues; assez de perspicacité pour distinguer leurs différents dialectes, pour apereevoir et saisir la filiation imperceptible de leurs éléments dans de continuelles métamorphoses; assez de savoir et de sagacité pour fixer les principes de leur composition. Fallot, qui trouvait en lui-même toutes ces ressources réunies, et qui possédait, avec les langues classiques, les langues modernes de l'Europe, s'arrêta néanmoins au milieu de sa tâche, parce qu'il ne se croyait pas muni de tous les instruments nécessaires pour l'accomplir: il lui manquait, suivant lui, une connaissance plus exacte de quelques langues principales de l'Orient. Il conçut donc le projet de l'acquérir plus tard, et prit le parti de se restreindre pour le moment à l'étude de notre ancien idiome. Or pour fonder ses recherches sur des bases inébranlables, il avait besoin de s'appuyer sur des textes dont l'âge et le pays fussent à l'abri de toute contestation; et comme les manuscrits ne fournissent que très-rarement des textes de ce genre, et que tous les moyens paléographiques sont loin d'être toujours suffisants pour y suppléer, il s'adressa de préférence aux vieilles chartes françaises; il eut même l'attention de se servir principalement des chartes expédiées dans la grande chancellerie du royaume, dans les chancelleries des cathédrales et des monastères, et dans celles des ducs, des comtes et des autres grands seigneurs. C'était effectivement aux chartes émanées de sources aussi pures qu'il devait demander les modèles d'un langage poli, plutôt qu'aux autres chartes, qui, rédigées loin des cours et par des hommes dépourvus d'instruction, n'offrent le plus

souvent qu'un patois grossier dans un style barbare, avec une orthographe vicieuse. Malheureusement, jusqu'à ce jour les chartes ont manqué pour les temps les plus anciens, et les manuscrits sont restés les seuls monuments qu'il fût en son pouvoir de consulter sur l'état de la langue française au XIIe siècle et même au commencement du XIIIe. Mais sa méthode n'en mérite pas moins d'être suivie par ses successeurs; et c'est dans l'espoir qu'elle pourra leur être utile que j'ai cru devoir la rappeler ici. Quant à son livre même, il sera reçu comme un bienfait, surtout par les amis de notre vieille littérature, quoique les différentes parties dont il se compose n'aient pas été toutes également bien préparées pour l'impression, et quoique plusieurs morceaux eussent sans doute été modifiés, au moins dans les termes, s'il avait été donné à l'auteur d'y mettre la dernière main. On n'oubliera donc pas que certaines de ses opinions qui paraîtraient un peu trop exclusives, que plusieurs de ses jugements qu'on pourrait trouver un peu trop absolus, ont été recueillis sur des notes qu'il avait rédigées pour lui-même, et non telles peut-être qu'il se proposait de les publier. Il est, par exemple, vraisemblable qu'il se serait prononcé devant le public avec un peu plus d'indulgence au sujet des publications de M. l'abbé de la Rue, et que sans déguiser sa pensée et sans trahir la vérité, il aurait regardé davantage à choquer des préventions respectables pour un écrivain laborieux, dont la longue carrière avait été remplie par l'étude des anciens monuments de notre langue. Ces légères vivacités dans les formes, dont on ne saurait sans injustice, je le répète, lui faire un crime, sont d'ailleurs rachetées par l'excellence du fond.

En reprenant le sujet au point où l'avaient laissé M. Ray-

nouard et M. d'Orell de Zurich, non-seulement il a complété, perfectionné, agrandi les recherches de ces deux savants philologues par une foule d'observations très-fines et très-justes, mais encore il a conçu et exécuté sur les dialectes français un travail dont personne avant lui ne paraît avoir eu l'idée. Après avoir confirmé les fameuses règles découvertes par M. Raynouard, il en a signalé lui-même plusieurs autres qui ne sont pas moins remarquables. Devrons-nous donc conclure de là qu'au commencement du XIII[e] siècle la langue française avait atteint un très-haut degré de perfection? que sa grammaire était complétement et régulièrement constituée, et que c'est depuis cette époque qu'elle s'est altérée par l'abandon de ses principes? Non, sans doute. D'une part, s'il est difficile de rejeter l'existence des règles en question (quoiqu'il soit fort commun de les voir violées, et presque impossible de les trouver constamment observées dans les meilleurs et les plus anciens textes[1]); de l'autre, il ne faudrait pas en tirer des conséquences trop favorables à l'état de la langue. Au contraire, de ce qu'elles sont tombées en désuétude dès les commencements, ne serait-on pas en droit de demander ce que peuvent signifier ces règles qui n'ont existé que dans un temps où la littérature n'existait pas encore? Par exemple, ces désinences particulières, servant, dans les noms, à distinguer le singulier du pluriel, et le sujet du régime, n'ont pas, à mon avis, toute l'importance qu'on leur donne. De ce qu'elles possèdent leurs analogues dans le latin, elles servent à prouver clairement que la langue française s'est plus ou moins modelée sur la latine, mais elles ne décident rien sur les

[1] Je l'ai vérifié sur tous les manuscrits de Villehardouin du XIII[e] et du XIV[e] siècle.

qualités du français même. Quoi de plus naturel, en effet, que notre langue, vu sa descendance, se produise à son berceau sous les formes, et, pour ainsi dire, dans les langes de la latinité? Alors ce n'était pas la fille qui revêtait un ajustement fait exprès pour sa taille, c'était la mère qui lui prêtait le sien. De même que je ne puis admettre une grammaire à part et perfectionnée de notre langue au XIII[e] siècle, de même il m'est impossible de reconnaître à cette époque une langue française artistement et régulièrement formée. Ne serait-on pas tenté plutôt de ne voir dans ce français d'une prétendue perfection qu'un latin défiguré? Aussi, à mesure que la langue vulgaire fit des progrès, se dépouilla-t-elle des formes latines pour en prendre, sinon d'originales, au moins de particulières. Mais je ne pourrais m'arrêter davantage aux questions littéraires que le livre de Fallot soulève, sans me livrer à un examen dans lequel je n'ai pas l'intention de m'engager. Seulement qu'il me soit encore permis, avant d'abandonner entièrement ce sujet, de dire un mot du style de l'ouvrage. S'il fallait s'en rapporter au passage d'une de ses lettres, l'auteur, dont l'imagination aurait été séduite par les brillants d'un genre nouveau, aurait eu quelque penchant, dans sa première jeunesse, à s'écarter des voies suivies par nos principaux écrivains. Mais ce passage est, je le crois, le seul dans ses écrits qui présente des indices de cette première tendance. Fallot, je ne serai démenti par personne, était essentiellement classique, plus classique que ses lettres, et même que son livre, dans lequel il s'est peut-être laissé entraîner à des expressions techniques ou d'un autre genre, que l'usage n'a pas encore autorisées, et dont sans doute il aurait lui-même, en les relisant, réformé quelques-unes.

Ami passionné de l'étude, il s'y livrait avec tant d'ardeur et si peu de ménagement, que sa constitution, quoique naturellement assez robuste, en reçut de bonne heure une fâcheuse atteinte. Une fois absorbé par le travail et plongé dans la méditation, il restait immobile et comme insensible au milieu du mouvement et de l'agitation du dehors; on eût dit alors que la vie s'était chez lui retirée au siége de la pensée. Il n'aimait pas à sortir de son cabinet, et n'apportait d'ordinaire dans le monde, où d'ailleurs il allait rarement, qu'un esprit sérieux et préoccupé. Son maintien était grave et décent, son air réfléchi, spirituel et honnête; ses manières, simples, mais animées; son parler posé, un peu lent, mais ferme et net. Son éloquence, si je puis me servir de cette expression, ordinairement facile et tempérée, n'était jamais bouillante, quoiqu'elle eût souvent de la vivacité et de l'énergie. Quand il se mêlait à la conversation, c'était avec réserve et par intervalles; du reste, il disait librement son avis dans l'occasion, et savait toujours accorder les égards avec la franchise. Son genre habituel était une bonhomie fine et railleuse, et quelquefois une ironie amère. Personne n'avait d'ailleurs moins que lui de goût pour les riens qui se disent dans les salons; les discours frivoles le réduisaient promptement au silence, et tardaient peu à le rendre maussade. Si l'on pouvait craindre que ses habitudes de travail et de retraite, sa vie austère et isolée au milieu des livres, ne le fissent paraître, à la longue, un peu sauvage, un peu difficile, on était sûr qu'il ne cesserait jamais d'être bienveillant, serviable et bon. Personne n'était plus reconnaissant; personne plus dévoué à ses amis, plus empressé, plus heureux de leur faire plaisir. Quoiqu'il mît un prix extrême à

l'étude, il la quittait volontiers pour rendre service. A peine avait-il le pouvoir d'être utile, qu'il en usait déjà; et, ce qui me semble la marque d'un caractère vraiment obligeant, on ne l'entendait pas regretter le temps ni la peine que son obligeance lui avait coûté.

S'il ne se refusait à personne, il était dur envers lui-même, et ne savait pas accorder à sa santé les loisirs dont elle avait besoin; et cependant il la sentait s'affaiblir, il s'en plaignait, et reconnaissait la nécessité de prendre un peu de relâche et de laisser reposer son cerveau. Un jour il se disposait à faire un voyage. « Encore une semaine de tra« vail, disait-il, et j'aurai fini; et j'irai à Poitiers, à Bordeaux, « à Lyon; je reverrai d'anciens camarades de l'école des « Chartes, je me reposerai auprès d'eux, et je me serai bien« tôt remis. » Mais la semaine s'écoulait, et le temps de partir n'était pas encore venu, parce qu'il recommençait ce qu'il avait fait et qu'il se croyait toujours à la veille de tout terminer. En définitive, son voyage, souvent projeté, n'eut malheureusement pas lieu, et son œuvre, finie plusieurs fois, est restée inachevée.

Il remaniait, avec un jeune homme de ses amis, qu'il avait associé à ses études, son chapitre des Pronoms, lorsque la maladie, faisant subitement invasion sur lui, interrompit en même temps le travail de l'un et de l'autre. « Ce n'est « rien, dit Fallot d'abord; seulement il faudra suspendre et « nous reposer un peu. » Dès ce moment, son collaborateur, devenu son garde-malade, s'établit à son chevet et ne le quitta pas un seul instant. Il observe avec inquiétude les progrès du mal. Deux jours après, ses craintes redoublent; et lorsqu'il l'interroge : « Je me sens gravement atteint, lui « répond Fallot. Puisque vous l'exigez, je ferai tout ce que

« le médecin ordonnera. » Mais le mal était intraitable, il n'y avait rien à faire; et le lendemain, Fallot, assisté seulement de son ami, expirait entre ses bras. Était-ce là, bons et pieux jeunes gens, l'assistance que vous vous étiez mutuellement promise? Conduire son ami à sa demeure dernière, revenir ensuite prendre seul place à l'ancienne table de travail, rassembler les feuilles prêtes pour l'impression, passer les jours et les nuits à mettre les autres en état d'être publiées : telle fut la tâche unique, le religieux devoir de l'ami qui restait. Sans fortune, sans emploi, sans carrière, il avait peut-être besoin de mettre à profit pour lui-même son temps et ses facultés? Non, il n'avait besoin que de les employer à sauver les écrits et le nom de son ami. Enfin, secondé par M. le pasteur Cuvier, et grâce à l'appui de MM. Lebrun, Arago, Naudet, Vitet, Cousin, tous prévenus en faveur de Fallot, il a pu voir, pour prix de ses peines, le livre sortir des presses de l'Imprimerie royale. Mais c'est à lui, à M. Ackermann, déjà connu par des publications honorables, que nous rapporterons la plus grande part de notre reconnaissance. Ce livre, qui lui doit le jour, n'est donc pas seulement le tribut d'une haute intelligence; c'est, en outre, le monument de la plus fidèle, de la plus vertueuse amitié.

Le public, après l'avoir lu, viendra sans doute s'associer à nos regrets et déplorer avec nous la ruine de magnifiques espérances. Nous en avons pour garants les littérateurs et les savants qui marquaient à l'auteur beaucoup d'estime, et dont plusieurs avaient même conçu pour lui une affection véritable. Qu'il me soit permis de nommer ceux qui me sont le plus connus. C'étaient, dans l'Institut : MM. Guizot, Feuillet, Boissonade, Nodier, Jouffroy, Raynouard, Ville-

main, Dureau de la Malle, Fauriel, Burnouf, Letronne; et hors de l'Institut : MM. Beuchot, Ravenel, Taschereau, Sainte-Beuve. Quoiqu'il n'eût pas encore attaché son nom à des ouvrages considérables, ils l'appréciaient déjà et présageaient pour lui dans les lettres la plus belle carrière. Que dirai-je de MM. Weiss et Droz, ses bienfaiteurs, qui le chérissaient comme leur enfant, et qui n'ont pu voir, sans une douleur profonde, sans une sorte de découragement, disparaître avec lui la plus digne récompense de leurs soins et le plus doux charme de leur vieillesse? Puissent les grandes célébrités, conviées par nous autour de la tombe d'un jeune homme, ombrager de leurs noms [illegible] renommée, et consacrer ainsi le souvenir des qualités qui nous le rendaient cher et de celles qui devaient le rendre illustre!

Qu'ils sont rares les hommes qui reçoivent du ciel le génie, avec les occasions et le temps nécessaires pour le développer! Combien peu ont eu, comme M. Cuvier et M. de Sacy, le bonheur d'accomplir entièrement leurs hautes destinées! quoique l'un et l'autre soient morts dans la plénitude de leur talent, quoiqu'ils fussent bien loin de n'avoir plus de services à rendre à la science, la vie ne pouvait ajouter beaucoup à leur illustration : tous les deux étaient parvenus au premier rang, chacun de son côté, et tous les deux s'étaient placés parmi les savants qui, dans leurs genres, n'ont pas eu de rivaux et qui ne sauraient être surpassés. M. Champollion a succombé dans la vigueur de l'âge et dans le moment critique de ses travaux; mais du moins est-il arrivé à la gloire en attachant son nom à la plus belle découverte archéologique des temps modernes. En a-t-il été de même de M. Abel-Rémusat, et pouvons-

nous croire qu'au moment où la mort nous l'a enlevé, il avait fait tout l'emploi des grandes facultés dont il était si richement pourvu? Certes, il ne le cédait pas du côté du génie aux savants que je viens de nommer; il leur était peut-être supérieur dans l'art d'écrire, qui n'est guère moins que l'art de penser, et dans le talent de la parole, si rare même parmi ceux qui le recherchent le plus; et pourtant, à peine connu aujourd'hui de tous les gens instruits, il ne jouira pas, je le crains, d'une part aussi belle dans la postérité. C'est que le temps a manqué à cet homme éminent, et qu'il est mort avant d'avoir achevé, je devrais presque dire avant d'avoir commencé l'œuvre destinée à fonder sa principale gloire. Sa réputation, quelque grande qu'elle soit chez les savants d'un certain ordre, est restée bien au-dessous de lui-même, et tous ceux qui le connaissaient sentaient bien qu'il valait infiniment plus encore que ses écrits.

Et toi aussi, mon cher Fallot, s'il m'est permis de rapprocher ton nom de ces noms illustres! toi aussi, tu as quitté cette terre sans y avoir accompli ta mission! Toi aussi, nous t'avons perdu avant que tu aies fait aux lettres et à ta patrie tout l'honneur que nous nous étions promis! Et même le destin s'est montré plus rigoureux envers toi, dont le premier, le seul ouvrage, est un ouvrage posthume, et dont la vie s'est éteinte à vingt-neuf ans!

B. GUÉRARD.

INTRODUCTION.

L'examen et l'analyse d'une langue quelconque, considérée dans la suite de ses monuments, dans ses textes primitifs comme dans ceux qui sont la dernière expression de son élégance, et comparée dans ses origines et ses rapports avec les langues qui l'avoisinent et qui sont de sa parenté, se divise en deux parties bien distinctes, selon qu'il a pour objet spécial l'étymologie de cette langue ou sa grammaire.

J'entends par l'étymologie, dans une langue, tout ce qui concerne la forme interne et fondamentale de ses mots, c'est-à-dire, ces mots mêmes pris dans leur forme primordiale et foncière, indépendamment des flexions que leur peut faire subir toute règle grammaticale; l'étymologie traite des formes de ces mots et des modifications que subissent les formes de ces mots toutes les fois que ces modifications ont une cause autre qu'une règle de grammaire : ainsi, par exemple, des modifications qu'un même radical a subies successivement dans la suite des temps de la durée d'une langue, et des modifications que ce radical subit

pour devenir tour à tour substantif, verbe, adjectif, adverbe.

Les langues, pendant la durée de leur existence comme langages parlés, sont sujettes à un mouvement de mutation perpétuel, tant dans les formes internes de leurs mots que dans leurs règles grammaticales : ces mouvements sont lents, insensibles, inaperçus; ils ne se saisissent qu'à la longue : mais ils sont tels qu'au bout de quatre ou cinq cents ans un peuple n'entend plus le langage de ses pères; ils sont tels que les Romains du temps de Tibère n'auraient pu s'entendre avec les Romains du temps de Coriolan, et que le peuple des villes de France aujourd'hui n'entendrait guère le langage que lui parleraient les habitants de ces mêmes villes au temps de Philippe-Auguste.

Les changements sont plus lents, moins essentiels et moins fréquemment renouvelés dans les règles de la grammaire, mais ils y ont lieu néanmoins; et si l'on compare en détail, à deux extrémités d'un espace de temps suffisamment long, des textes d'une même langue, on est tout surpris d'y découvrir des usages et des conventions de grammaire souvent très-différents et quelquefois même opposés. La langue française du XIII[e] siècle, comparée à la langue française du XVII[e] siècle et

à la nôtre, nous en fournit un exemple extrêmement remarquable. On le fera ressortir ici.

Je ne sais s'il est quelqu'un qui se soit jamais avisé de se demander quelle peut être la cause de ce mouvement perpétuel qui règne dans le fond de toute langue et de cette variation continuelle, sans relâche, à laquelle sont assujettis les mots de cette langue. Leurs formes se modifient, se renouvellent, varient de siècle en siècle, jusqu'à un certain point toutefois, car il arrive un temps où la langue est, comme l'on dit, formée; alors toute variation cesse dans la forme de ses mots : le thème de tous les mots reste immobile et invariable jusqu'à ce que cette langue retombe de nouveau dans des modifications successives, ordinairement très-rapides; et alors c'est pour se décomposer et s'éteindre, ou bien pour se renouveler.

Ainsi, sans aucune exception, dans toutes les langues dont il nous peut être donné de suivre l'histoire et la durée pendant quelques siècles, nous voyons trois époques fort distinctes : un premier temps de mobilité et de variation continuelle dans les thèmes des mots et dans toutes leurs formes; puis une seconde époque, qui est celle de la fixité, pendant laquelle les formes et les thèmes des mots demeurent invariables, et qui dure plus

ou moins longtemps; puis enfin une troisième époque, où le mouvement recommence, s'accélère, va s'accroissant sans cesse jusqu'à ce que le langage ou périsse et cesse d'être parlé, ou se renouvelle et fasse comme une nouvelle langue.

Des applications et quelques exemples rendront sensible ce que je viens d'exposer sommairement. Dans ce qui nous reste du langage latin, nous le voyons inconstant, mobile, variable, et variant sans cesse et sans règle apparente depuis ses plus anciens monuments connus jusque vers le temps de Lucrèce : c'est d'abord le langage des lois de Numa et celui de l'hymne des frères Arvaux, puis c'est le langage de la loi des Douze Tables, puis c'est le langage d'Ennius, puis celui de Plaute, puis enfin celui de Térence et de Lucrèce : enfin, vers le temps de ces derniers écrivains, la langue latine se fixe, son orthographe devient régulière et stable, ses thèmes de mots s'établissent, et ils restent les mêmes dans tous les auteurs des âges suivants jusqu'aux temps d'Ausone et de Claudien : alors la langue latine redevient variable et mobile, se décompose et vient s'éteindre dans le langage roman et dans les langues néolatines.

Le même phénomène se remarque dans le grec, en observant toutefois que les monuments de sa période primitive sont rares et fort altérés : mais

après un temps de mobilité dont quelques inscriptions, quelques fragments de vieux poëtes et les épopées même connues sous le nom d'Homère, nous indiquent la trace, nous le voyons invariable pendant une longue durée de siècles depuis Hésiode, ou, si l'on veut, depuis Anacréon et Pindare jusqu'après Lucien; puis une modification, une refonte, un renouvellement qui produit le grec moderne et lui donne naissance à une époque ancienne déjà, puisque la nouvelle langue a des preuves écrites dès le temps de l'empereur Héraclius.

L'allemand, mobile et variable depuis ses premiers textes connus, n'a commencé à prendre quelque fixité dans son dialecte littéraire que depuis Luther, on pourrait dire presque depuis Klopstock.

Le français, enfin, pour terminer cette série d'exemples que je pourrais multiplier beaucoup, mobile, variable, déréglé dans son orthographe et dans les thèmes de ses mots, depuis ses premiers monuments connus jusque vers la fin du XVIe siècle, n'est entré définitivement dans son âge de fixité que depuis le temps de Malherbe et de Pierre Corneille. Il est encore aujourd'hui dans cette période de son existence, comme l'italien, l'espagnol, l'anglais, l'allemand.

Ce singulier phénomène bien constaté, je de-

mande quelle en peut être la cause. On dit que c'est que tout change; mais tout ce qui change a une cause qui le fait changer, et ce qui n'a point de cause pour changer reste le même. On dit que cela tient à la mobilité générale des choses humaines, au renouvellement des générations; mais pourquoi, à un temps de mobilité extrême, succède tout à coup dans le langage, un autre temps, quelquefois beaucoup plus long, de fixité constante?

Est-ce le besoin de s'entendre, le désir de s'expliquer mieux, qui peut porter toute société d'hommes à tâtonner ainsi pendant longtemps avant de fixer son langage? Ce ne peut être cette cause, parce que d'abord on s'entendait tout aussi bien, en tout et pour tout, au XII[e] siècle, qu'on s'entend aujourd'hui; parce qu'ensuite, si c'était cela que les hommes cherchassent, il y a longtemps que leur bon sens leur aurait dit que le moyen qu'ils prennent est mauvais : que *serour, seror, suer* signifient tout aussi bien *sœur*, que le mot *sœur* même; qu'il n'y a qu'à s'arrêter à la première de ces formes *ancois, ançois, aincois, anceis, ains*, pour signifier *avant*, et qu'en les multipliant ils ne feront que s'embrouiller au lieu de s'entendre; parce qu'enfin les hommes croient, dans tout ce qui ne dépend pas de leur vanité, être en chaque siècle le plus mal possible, et en ce qui tient à leur vanité,

être au mieux possible et au-dessus de tous les âges précédents. Le XIIIe siècle était content du jargon qu'il parlait et le croyait arrivé à la perfection, tout comme le peuple d'aujourd'hui et les rédacteurs de gazettes s'entretiennent des progrès qu'a faits notre langue depuis cinquante ans.

Bien loin donc d'être causée par le besoin de s'entendre, la mobilité des langues contrarie ce besoin, puisqu'elle multiplie les formes avec une rédondance qui dégénère en confusion : voilà donc, dans les lois qui régissent les langues et dans les règles qui les modifient, à côté du besoin de s'entendre, la première et la plus impérieuse de ces lois pour tout langage humain, une seconde loi assez puissante pour la contrarier et la plier à son exigence ; c'est cette loi que je cherche à déterminer.

Elle n'est autre, à ce que je crois, que le besoin d'harmonie.

Le langage humain ne se compose pas seulement de ces éléments : l'intelligence qui transmet des pensées et l'intelligence qui les reçoit; il se compose encore de ceux-ci : la voix qui transmet des sons et l'oreille qui les reçoit. Or de même que l'intelligence qui reçoit les pensées a ses conditions, les veut claires, précises; de même aussi l'oreille qui reçoit des sons a ses exigences : elle les veut harmonieux.

C'est le besoin de cette harmonie qui règle le sort des langues, qui les rend mobiles, puis les fixe; c'est l'altération progressive de cette harmonie qui les dénature, puis les perd. Toute langue primitive ou dérivée tend à former en soi un balancement harmonique complet et parfait, dans la nature donnée des éléments qui lui sont propres : pour arriver là elle tâtonne, hésite, se modifie, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à balancer harmonieusement entre eux les sons qui la composent : arrivée au point de sa fixité, toute langue doit donc être considérée comme un ensemble harmonique, ayant son diapason, son ton précis, sa mesure, son échelle de sons, toutes ses lois d'harmonie. Ces lois se rencontrent dans l'accent de la langue, dans la quantité de ses syllabes, dans sa prononciation, dans l'accord et l'affinité, plus précises en cette langue qu'en toute autre, de certains sons et de certaines syllabes; cette affinité est facile à reconnaître dans les lois de permutation propres à chaque langue.

Quelques conséquences importantes dérivent immédiatement de ces prémisses :

1° Toute langue étant un ensemble harmonique ayant sa mesure donnée, à laquelle tous les mots de cette langue sont assujettis, il suit de là qu'il n'est point nécessaire d'avoir une langue tout entière et complète dans son vocabulaire et sa gram-

maire, pour pouvoir juger de l'harmonie de cette langue et indiquer les lois qui lui sont particulières. Il suffit de connaître assez des mots et des exemples de permutations de cette langue pour pouvoir juger de son ton général et reconstruire ainsi son harmonie tout entière.

C'est ainsi, par exemple, qu'ayant quelques mots d'une langue, connaissant l'accent de cette langue, mais ignorant sa prononciation, il ne sera peut-être pas impossible de conclure de l'accent à la prononciation et de trouver celle-ci en tout ou en partie, par suite de l'harmonie qui a dû régner entre tous les éléments de cette langue; et de même, connaissant la prononciation d'une langue, il semble qu'il pourra n'être pas impossible de déterminer quel, d'après la prononciation de cette langue, a dû être son accent.

2° Chaque langue étant en soi un ensemble harmonique complet, il semble que pour être conclusive et fondée, la comparaison des langues doit reposer sur des principes différents de ceux qui l'ont réglée jusqu'à présent : toute langue à comparer à une autre langue, est un ensemble harmonique à comparer à un autre : il faut donc rapprocher les langues entre elles et les comparer, non dans telle ou telle partie de leur substance, dans les formes de leurs mots, par exemple, mais dans tout

leur ensemble : dans les formes de leurs mots, dans leur accent, dans leur prosodie, dans leurs lois particulières de permutation, etc. Alors l'étymologie cessera d'être peut-être ce qu'on l'a vue si longtemps dans l'école de Ménage, un amas de petites discussions puériles et sans conclusion sur une foule de détails futiles qui sont entre eux sans liaison : le fond des mots d'une langue dont l'origine est claire est toujours assez grand pour que des milliers de chamailleries sur des détails douteux et très-rarement importants accroissent beaucoup nos lumières réelles. Mais la comparaison d'une langue prise d'ensemble, et comme unité harmonique, avec une autre langue considérée ainsi, accroîtra peut-être nos connaissances sur la parenté et la filiation des peuples. Tout au moins cela semble valoir qu'on en essaye.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que les principes que j'ai essayé de fixer sur l'harmonie de ces langues et sur les lois de leur destinée, sont sujets à ces mille modifications de détail qui se rencontrent toujours dans les choses humaines. Il va sans dire que toute langue n'accomplit pas tout entière la destinée que je me hasarde d'indiquer : il est des langues dont l'harmonie demeure perpétuellement dans l'enfance, par suite de la grossièreté des hommes qui les parlent : d'autres qu'un accident,

une conquête, efface de la terre avant qu'elles aient atteint leur balancement harmonique complet; d'autres qui l'atteignent très-vite, d'autres très-tard; il en est qui avortent, se faussent dans leur harmonie et retombent en patois avant d'avoir atteint l'état de langues formées; il est enfin bien d'autres chances que je ne saurais préciser.

Cela posé, je reviens à la langue française.

Le mélange violent des peuples qui parlaient, dans les Gaules, l'ancien langage gaulois et le latin avec les peuples nouveaux qui s'y vinrent établir dans les IV[e] et V[e] siècles de notre ère, a produit le français. Les peuples, étrangers les uns aux autres, entremêlés subitement et destinés à se fondre en un seul peuple, coururent, si l'on ose ainsi dire, au plus pressé : c'était de s'entendre et de se former un langage commun. Il y a lieu de croire qu'ils y étaient parvenus d'assez bonne heure et que dès le IX[e] siècle, au plus tard, on avait dans les Gaules un jargon formé de la décomposition du latin par l'allemand et de l'allemand par le latin, qui servait au gros de la population. Or cette langue, suffisante pour s'entendre dès le X[e] siècle, n'a cessé d'éprouver, jusqu'au XVII[e], de perpétuelles modifications : c'est qu'une fois les populations ayant pris leur assiette, et le fond de leur langage étant convenu et formé, l'oreille avait

commencé sur ce langage son long travail d'épuration et d'élaboration harmonique. En suivant le mouvement du langage depuis ses premiers textes écrits parvenus jusqu'à nous, nous voyons l'effet progressif de ce travail latent : un mot se contractant ici, se développant là; une diphthongue se formant, s'épurant : une autre se dédoublant par l'intercalation d'une consonne; une voyelle ajoutée dans un mot, retranchée dans un autre; dans ces longs tâtonnements, diverses finales successivement essayées au même mot; puis, du mélange perpétuel de ces formes, tour à tour prises à l'essai, dont les unes meurent, dont les autres naissent, une confusion inextricable dans l'orthographe des textes et dix formes d'un mot équivalentes quant au sens, existant en même temps; puis enfin, au milieu de ces modifications sans nombre que je ne fais qu'indiquer fort en gros, les mots prennent peu à peu leur état harmonique uniforme; les syllabes trop sourdes ou trop aiguës pour le ton général de la langue, s'atténuent en sens divers; la langue s'épure enfin peu à peu : de sa rudesse sauvage du XIe siècle elle passe à l'état de demi-formation que nous lui voyons dans le XIIIe; puis, se modifiant désormais plus lentement, parce que l'essentiel était fait et que le reste dépendait du degré de culture qu'atteindrait la nation, elle devient

enfin la langue de Rabelais et la langue de Racine.

Elle n'est fixée que depuis le XVIIe siècle : ce n'est donc qu'au XVIIe siècle qu'elle est arrivée au point de balancement général et de fusion de ses éléments harmoniques qu'il lui a été donné d'atteindre et qu'il ne lui sera point donné de dépasser.

RECHERCHES

SUR

LES FORMES GRAMMATICALES

DE LA LANGUE FRANÇAISE

ET DE SES DIALECTES

AU XIIIe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Je n'entreprends point d'écrire une histoire de la langue française; je ne veux présenter ni une suite de recherches minutieuses sur les étymologies des mots qui la composent, ni un tableau suivi des modifications qu'elle a subies, dans les formes de ses mots et dans ses règles grammaticales, depuis ses premiers monuments connus jusqu'à nos jours.

Ce travail serait trop vaste à entreprendre et trop long à exécuter. Je ne crois pas même qu'il soit aujourd'hui possible de l'exécuter d'une manière satisfaisante : les monuments publiés de notre ancien langage sont encore en trop petit nombre; la plupart des publications faites l'ont été, s'il faut le dire, avec trop peu de soin, d'exactitude et d'intelligence philologique;

enfin l'auteur qui entreprendrait ce travail d'ensemble ne serait pas soutenu par un assez grand nombre de travaux de détail.

C'est un travail de ce dernier genre que je mets sous les yeux des savants : c'est une page de l'histoire de notre langue que je hasarde et que je prépare pour servir plus tard à ceux qui entreprendront de tracer cette histoire tout entière.

Je prends la langue française telle que nous la montrent les textes de la première moitié du XIIIe siècle; et sans m'occuper ni de ce qu'elle a pu être au temps même de son origine, ni de ce qu'elle a été à aucune des époques antérieures, je cherche à retrouver et à faire connaître les règles grammaticales qui la régissaient alors.

Voilà tout mon travail : rechercher dans les textes écrits en langage français de la première moitié du XIIIe siècle, les lois grammaticales qui s'y laissent apercevoir; exposer au lecteur la grammaire française de cette période, en justifiant les règles que je croirai pouvoir indiquer par des exemples suffisants tout à la fois pour faire comprendre ces règles et pour leur servir de preuves.

Ces recherches ne sont pas assez complètes ni assez méthodiques et achevées dans toutes leurs parties pour que j'aie le droit de les présenter comme une grammaire proprement dite de la langue française au XIIIe siècle. Je n'ai point eu connaissance de tous les monuments de ce siècle, déjà fécond, et surtout de ceux

de ces monuments, en très-grand nombre, qui sont restés manuscrits. Je n'en ai lu que quelques-uns; mais tout insuffisantes et incomplètes qu'ont été mes recherches, j'en ai recueilli plusieurs observations que je crois neuves, ne les ayant pas vues dans le peu de livres qui existent sur ces matières; j'ai jugé bon de publier ces observations, afin que les savants qui plus tard travailleront sur ces matières puissent en prendre connaissance. Elles pourront, sinon être adoptées telles que je les présente, du moins peut-être signaler à l'attention les objets d'examen et mettre sur la voie de faire d'autres remarques plus justes et plus importantes.

J'ai suivi la méthode généralement adoptée pour les grammaires. J'ai traité successivement des huit ou neuf parties du discours; à l'article de chacune d'elles, j'ai exposé les règles qui la concernent, avec autant de détail que cela m'a semblé nécessaire.

Ne présentant au lecteur qu'une suite de notes et d'observations détachées, sans avoir la prétention de faire un livre complet, j'ai passé sous silence beaucoup de choses dont j'aurais pu parler. Je n'ai dit en général que ce que j'avais vérifié, et même, si je puis ainsi dire, trouvé et découvert moi-même.

Deux causes d'ailleurs ont contribué à resserrer mon travail et à le rendre plus incomplet.

La première, c'est que la langue sur laquelle j'écris est la langue française, fort modifiée il est vrai, mais au fond la même dans presque tous les points essen-

tiels. La langue française, depuis le XIIIe siècle, a beaucoup changé, beaucoup marché; mais ses innombrables modifications, on peut l'affirmer, n'ont guère porté que sur des points de détail, sur les formes et l'orthographe des mots : quant à tout ce qui est fondamental et essentiel dans le langage, quant à l'esprit et à l'ensemble de la grammaire, quant à la syntaxe, quant aux formes des phrases, aux constructions, à la logique, et, comme l'on dit, au génie de la langue, l'identité est complète. Ce sont, tout au plus, au XIIIe siècle, quelques inversions, quelques tournures propres à l'enfance du langage, l'omission de quelques conjonctions, l'emploi différent de quelques autres, et quelques autres différences très-légères entre la syntaxe d'alors et celle d'à présent. Cette ressemblance parfaite du langage, dans le fond des choses et sur un très-grand nombre de points, aurait rendu inutiles et fastidieuses aujourd'hui, pour des Français, une foule de remarques : je me suis donc appliqué à traiter, surtout dans le langage du XIIIe siècle, les points par lesquels il différait de celui du XVIIe et du nôtre. Je n'ai point traité les parties de la grammaire dans lesquelles la ressemblance est absolue, me contentant d'avertir le lecteur que c'est au fond la même langue dans les points essentiels; et lorsque j'omets quelque partie considérable de la grammaire, c'est que je n'y ai rien vu qui différât du langage d'à présent et qui méritât d'être noté. Ainsi je n'ai point consacré de chapitre particulier à la syntaxe; j'ai rangé les observations en petit nombre

qui s'y rapportent aux chapitres des parties du discours auxquels elles se rattachaient naturellement.

La seconde des causes qui ont abrégé mon travail, c'est que, aussi souvent que je l'ai pu, j'ai renvoyé le lecteur à la grammaire du vieux langage français qu'a publiée M. Orell, professeur à Zurich [1]. Cette grammaire est excellente en beaucoup de parties; elle est le résultat de recherches fort étendues, et présente sur quelques points un ensemble de faits qui ne laissent que fort peu de chose à désirer. Ses défauts tiennent surtout à la position de l'auteur, qui, écrivant son livre en pays étranger, n'a pu consulter les manuscrits, n'est pas même parvenu toujours à se procurer des livres nécessaires et qui sont communs chez nous, et qui a été constamment obligé de s'en rapporter sans contrôle à des éditions fautives ou altérées.

M. Orell a mis un soin particulier à l'exposition des formes des verbes de l'ancienne langue française. La conjugaison, si compliquée, si variable, si difficile à suivre dans ses modifications déréglées, est souvent traitée à fond dans sa grammaire. Je n'ai donc rien eu de mieux à faire, pour toute cette importante division, que de renvoyer à son livre, me bornant, lorsqu'il y avait lieu, à des remarques supplémentaires ou à des corrections.

Le travail de M. Orell a cependant un défaut trop grave pour que je le puisse dissimuler. C'est que cet au-

[1] *Alt Französische Grammatik vorin die conjugation vorzugsweise berücksichtigt ist*, von Conrad von Orell. Zurich, 1830, in-8° de VIII et 423 pag.

teur, mal dirigé par les textes imprimés qu'il suivait, n'a pas su mettre dans ses recherches une classification chronologique indispensable. Il a embrassé, sous le nom de vieux français, le langage qui a été en usage dans la France du nord de la Loire, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe; il a dépouillé tout ce qu'il a pu se procurer de textes de ces quatre siècles, et il a entassé pêle-mêle, dans sa grammaire, sans aucune distinction quelconque, ni de temps, ni de lieu, toutes les formes grammaticales qu'il avait observées dans cette vaste série de textes, depuis Villehardouin et les premiers chants des trouvères, jusqu'à la prose de Montaigne et d'Amyot. On sent qu'un pareil recueil est un chaos fort peu propre à faire connaître et comprendre au lecteur les modifications successives et la marche historique du langage français.

Ainsi, en citant l'ouvrage de M. Orell, je me suis appliqué, tant que j'ai pu, à l'analyser, à le classer, et à indiquer, parmi les formes qu'il a notées, celles qui se rapportent à l'époque dont je m'occupe.

L'ouvrage de M. Orell est le seul, à ma connaissance, qui jusqu'à présent ait été imprimé sur la grammaire de l'ancien langage français. Il y faut joindre les savantes Observations de M. Raynouard sur le Roman de Rou, publiées à Rouen en 1829, qui contiennent une suite de remarques grammaticales sur le texte de ce poëme, traitées avec beaucoup de méthode et de sagacité; un article, inséré par le même M. Raynouard dans le Journal des Savants du mois d'octobre 1816, p. 67-88, dans le-

quel ce savant expose et démontre, en passant, une des règles fondamentales du langage français au XIIIe siècle; quelques autres articles encore, dans le même journal, où M. Raynouard a trouvé l'occasion de traiter avec son habileté ordinaire quelques points de la grammaire du vieux langage français (voyez notamment le Journal des Savants, mai 1817, p. 290); et enfin quelques observations grammaticales, données par M. l'abbé de la Rue, dans ses Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères, tom. I, pag. 267 et suiv. Ce dernier travail est, si j'ose le dire, au-dessous de tout examen.

J'ai à traiter, avant d'entrer spécialement dans l'exposé des règles grammaticales, quelques questions dont l'éclaircissement est indispensable à l'intelligence de ce qui suivra. Je rapporte ces questions à quatre chefs principaux dont l'examen remplira ce chapitre préliminaire; ce sont : 1° quelques observations sur l'état général de la langue française au XIIIe siècle et sur son mouvement jusqu'à cette époque; 2° les motifs qui m'ont déterminé à choisir, pour le sujet de mon travail, le XIIIe siècle de préférence à un autre temps; 3° l'examen critique des textes dont je me suis servi et de l'autorité que je leur accorde; 4° diverses observations générales sur les anciennes orthographes et sur leurs variations.

§ I.

Il ne faudrait pas que l'on crût que la langue française s'est formée, sur toute l'étendue des provinces où elle

est parlée, d'une seule pièce et, pour ainsi dire, d'un seul jet.

Il n'en a point, à beaucoup près, été ainsi. Ce n'est qu'à la suite d'une multitude de modifications, selon les temps et selon les lieux, que la langue française a fini par atteindre, dans le XVIIe siècle, ce caractère d'unité et de fixité qui l'a mise au rang des langues classiques.

Lorsque la langue latine eut cessé d'être langue parlée du peuple dans toute l'étendue de la Gaule, deux langages distincts se trouvèrent nés de sa corruption et de son mélange avec les idiomes barbares. Le premier de ces langages était parlé, à peu près, dans toutes les provinces du midi de la France, partagée de l'est à l'ouest en deux parts à peu près égales; l'autre était le langage des provinces situées au nord.

Le langage du midi de la France est connu sous les noms de langue d'oc, de langue provençale, de langue romane, de langue occitanienne. On le trouve nommé *lingua Occitana* dans les auteurs du XVe siècle. La dénomination de langue romane, quoique moins propre peut-être que les autres à éviter toute confusion, semble cependant la plus propre à désigner le langage de nos provinces méridionales, et je pense qu'il serait bon de la lui réserver exclusivement.

Le langage des provinces du nord de la France, que les auteurs du XVe siècle appellent quelquefois *lingua Oytana*, est désigné aussi sous le nom de roman ou de langue d'oil. C'est le vieux français proprement dit, et depuis ses premiers temps c'est de tout point, sauf les

modifications apportées par le temps, la langue que nous parlons encore et qui a fini, dans toute l'étendue de la France, par régner sur tous les autres langages.

Les provinces de langue d'oil sont à peu près celles que l'invasion des Francs a remplies de ces hordes germaines; les provinces de langue d'oc sont celles qui ne furent pas atteintes par la conquête des Francs, ou qui ne le furent que passagèrement et à des intervalles éloignés. On peut voir, sur les limites actuelles des deux langages, le roman et le français, un bon travail de M. Coquebert de Montbret, dans ses Mélanges sur les langues, dialectes et patois (Paris, 1831, in-8°), p. 23-25. Ces limites n'ont pas beaucoup changé depuis la fin du XIIe siècle; tout au plus on peut croire que, sur divers points, l'autorité toujours croissante du français comme langue littéraire, a refoulé quelque peu vers le Midi l'ancienne langue romane.

Je n'ai rien à dire ici de la langue d'oc. Elle a été depuis quelques années l'objet des savantes recherches de M. Raynouard; le recueil de documents qu'il a publiés sur les origines, sur la grammaire et sur les textes écrits de cette langue, sous le titre de *Choix des poésies originales des Troubadours* (1816 et ann. suiv. 6 v. in-8°), ne laisse guère à faire à ceux qui viendront après lui.

Je ne parlerai donc ici que de la langue d'oil, c'est-à-dire de la langue française proprement dite.

Les éléments dont s'est formée la langue française, dans les provinces situées entre le Rhin et la Loire, ont *été*, dans le fond et généralement parlant, les mêmes :

ces éléments, c'est le langage des vieilles populations gallo-romaines combiné avec le dialecte de haut allemand que parlaient les hordes franciques. Ainsi, les éléments du langage ayant été essentiellement identiques pour toute cette étendue de territoire, la langue nouvelle qui s'en est formée a dû être la même dans toutes ses parties essentielles et fondamentales. Mais on concevra qu'il a pu y avoir, dans le détail, des causes de différences de langage assez notables de province à province : selon, par exemple, que les conquérants germains se sont établis dans un canton en plus grand nombre que dans un autre; selon que, en diverses localités, ils avaient avec eux des femmes ou n'en avaient pas; et mille autres accidents, faciles à supposer, qui tous devaient produire des variations de langage assez sensibles dans les différentes localités.

Les choses ont pu et dû se passer ainsi, et c'est en effet ainsi que nous voyons qu'elles se sont passées. La langue française s'est formée la même, dans toutes ses parties essentielles, pour toute l'étendue du territoire où elle a pris naissance; mais il y a eu dans le détail, de province à province, d'assez fortes différences. Ces différences subsistent encore, de nos jours, dans les langages provinciaux : le patois normand n'est pas celui de la Touraine, ni celui de la Picardie, ni celui de la Bourgogne.

Les anciennes provinces de France ont donc eu d'abord un langage identique au fond, mais différent dans le détail. Lorsque l'on a commencé d'écrire, dans

chacune de ces provinces, en langage vulgaire, on n'a pu écrire que dans l'idiome, ou, pour mieux dire, dans le dialecte de la province. Ce n'est que plus tard que la langue française proprement dite est née du mélange et de la fusion de ces différents dialectes; et ce n'est que bien plus tard encore qu'elle les a fait déchoir tous du rang de langages écrits, et relégués au rang de patois.

Tous ces langages écrits, dans les diverses provinces, étaient égaux entre eux; aucun n'avait encore acquis de prépondérance sur l'autre; c'étaient de véritables dialectes d'une seule et même langue; et il fallait que des circonstances extérieures de mixtion et de communication entre eux dans un centre commun fissent naître et, si je puis ainsi dire, dégageassent d'eux tous une langue commune, qui par cela même qu'elle les aurait combinés pour se former, serait plus parfaite, plus ample dans ses ressources que pas un d'eux, et les étoufferait.

On peut remarquer que les Francs, conquérants de la Gaule, y étant venus avec leur langage germain, n'ont pas eu une grande influence sur le vocabulaire de notre langue. Les mots d'origine allemande y sont en petit nombre, comparés à l'immense quantité des mots latins. L'influence germaine a été quelque peu plus grande, sans l'être beaucoup encore, sur les formes grammaticales: on peut douter que ce soit des Germains que nous sont venus l'usage de l'article, celui des verbes auxiliaires dans la conjugaison, et les autres grandes différences qui séparent notre grammaire de la grammaire

latine. Ces différences se retrouvent dans le provençal, dans l'italien, dans toutes les langues néolatines, sans qu'on voie qu'elles y aient été apportées par aucune influence étrangère; et je crois qu'il ne serait point impossible de soutenir que l'introduction de l'article et celle de la conjugaison composée principalement, avait eu lieu, dans la langue latine parlée, par le seul effet de l'altération de cette langue, et qu'elle y a pu commencer, dans l'usage vulgaire des provinces de l'empire romain, dès avant toute invasion des Barbares et tout mélange avec les langues germaniques, slaves ou fenniques que ces Barbares ont apportées.

Mais si l'action de la langue francique n'a été, en dernier résultat, très-considérable ni sur le vocabulaire ni sur les formes grammaticales de notre langue, elle l'a été beaucoup, au contraire, sur la prononciation et sur les formes que celle-ci imprime aux mots. On peut dire que c'est la prononciation germaine qui, en France, a dénaturé le latin; c'est d'elle que sont venues les plus notables différences par lesquelles les mots français se distinguent, dans leur forme et leur contexture, des mots latins correspondants. Il est arrivé de là que les différences dialectales qui, dès l'origine, ont marqué le langage de nos provinces, existent principalement dans la prononciation et dans les formes des mots. Les dialectes étaient nés, ainsi que je l'ai dit, des divers accidents de détail qui ont pu accompagner l'établissement des conquérants germains dans différentes provinces; ces accidents modifiaient du plus au moins la langue de

chaque province, et c'était surtout sur la prononciation que portaient les altérations dont ils étaient la cause.

On verra tout à l'heure que les provinces du Nord, la Flandre, l'Artois, la Picardie, se distinguaient par la rudesse et l'âpreté des formes dialectales de leurs langages, de la Bourgogne, du Nivernais, du Berry et des autres provinces du Midi et du Centre; c'est qu'apparemment les Francs s'étaient fixés en plus grand nombre dans les provinces du Nord.

La sécheresse était le principal caractère qui distinguait le langage normand de tous les autres dialectes du français : la sécheresse se retrouve être l'un des caractères dominants des langues scandinaves et l'un de ceux qui les distinguent des autres dialectes germaniques.

Avant d'aller plus loin, je crois qu'il est bon d'appeler plus spécialement l'attention du lecteur sur le sujet qui m'occupe. Il est des plus considérables et des plus importants dans l'étude du vieux langage français : la classification des formes par dialectes est, si je puis m'exprimer ainsi, un premier fil conducteur que je présente pour se reconnaître dans ce dédale, inextricable jusqu'à présent, de formes de mots que présentent les glossaires. Les auteurs de ce genre de livres ont entassé quelquefois à la suite les unes des autres, jusqu'à quinze ou vingt manières d'écrire le même mot, sans aucune variation ni dans sa signification, ni dans son emploi; et l'on ne trouve rien, dans aucun livre, qui puisse expliquer cette monstrueuse exubérance. Je vais donner, je crois, par la distinction des dialectes, un

premier moyen de débrouillement; puis j'en proposerai un second, non moins simple, dans le paragraphe suivant.

Les règles grammaticales étaient les mêmes pour tous les dialectes de la langue d'oil : tous, sans exception, étaient régis par la même grammaire. On ne saurait considérer comme des différences de règles quelques variations dans les formes des temps des verbes, dans celles des articles, et quelques autres, qui seront indiquées en leur lieu.

Je ne puis qu'indiquer ici sommairement les caractères distinctifs généraux de chacun des dialectes; quant aux différences qu'il y avait dans les formes des parties du discours et dans leur usage, j'aurai soin de les noter à l'article de chacune des parties du discours.

Je ne crois pas, après bien des comparaisons et des observations, qu'il soit nécessaire de diviser le vieux langage français en plus de trois dialectes principaux. Je les nommerai, non point du nom d'une province dans laquelle ils fussent exclusivement parlés, mais du nom de celle dans le langage de laquelle leurs caractères se trouvent le plus saillants, le mieux réunis et le plus complétement en relief, *normand*, *picard* et *bourguignon*.

On comprendra sans peine que les limites de ces langages ne correspondaient point avec exactitude aux limites politiques des provinces dans lesquelles on les parlait. Il n'y avait pas de raison pour qu'il en fût ainsi, et cela était impossible. Ainsi le dialecte normand touchait, au nord, au dialecte de Picardie; à l'est, au dialecte

de Bourgogne; il s'arrêtait, à un point plus ou moins indécis, quelques lieues en deçà ou quelques lieues au delà des limites réelles de la Normandie : cela est fort insignifiant à préciser. De même le dialecte de Picardie, dans son cœur, était séparé du cœur de celui de Bourgogne par toute la Champagne; et l'on peut dire que le langage de la Champagne entière était mixte et flottant entre les deux, retenant et confondant les formes de l'un et de l'autre : on le voit un peu plus imprégné de picard, dans les cantons où la Champagne confine à la Picardie, et plus décidément bourguignon, à mesure qu'on se rapproche des frontières de cette province.

On voit des chartes, dans le Cartulaire de l'abbaye d'Auchy, qui entremêlent, vers le milieu du XIIIe siècle, aux formes picardes prédominantes, quelques caractères normands : cela s'explique par la position de cette abbaye près de Hesdin, dans la partie de la région picarde qui se rapproche le plus de la Normandie.

Les trois dialectes principaux étaient donc, au XIIIe siècle, le normand, le picard et le bourguignon; toutes les provinces de la langue d'oïl, sans exception, parlaient un de ces trois dialectes, ou tout au moins un langage qui se rattachait, par des caractères principaux, avec quelques différences secondaires, à l'un de ces trois dialectes. Voici la classification que je crois pouvoir assigner à ces provinces, avertissant toujours qu'on ne tienne pas compte, avec rigueur, des variations qui se pourront rencontrer dans les limites, et qu'on m'accorde quelque latitude sur ce point :

Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
Bretagne.	Artois.	Nivernais.
Maine.	Flandre.	Berry.
Perche.	Hainaut.	Orléanais, Touraine.
Anjou.	Bas Maine.	Bas Bourbonnais.
Poitou.	Thierache.	Ile-de-France.
Saintonge.	Réthelois.	Champagne.
		Lorraine.
		Franche-Comté.

Je ferai quelques observations sur ce tableau.

J'ai déjà dit que les limites des dialectes sont naturellement un peu vagues, qu'elles ne correspondent pas avec précision aux limites politiques des provinces, et que, dans les lieux limitrophes entre deux dialectes, sur une lisière de pays plus ou moins étendue, il se parlait un langage mixte tenant de l'un et de l'autre.

J'ajouterai qu'il se rencontre, bien que rarement, dans quelques textes, des formes dialectales qui ne se rapportent pas exactement aux caractères que je vais assigner aux trois dialectes; qu'il ne serait pas impossible d'assigner, pour certaines provinces et même pour des localités bien plus restreintes, des caractères dialectaux distincts de ceux que je voudrais établir; qu'enfin, en ne divisant la langue d'oil qu'en trois dialectes, j'ai suivi le mode de généralisation le plus large possible. Mais il faut observer que le langage est de toutes les choses humaines la plus multiple, la plus oscillante, la plus variable, la plus mobile; que l'analyse n'y peut jamais descendre dans le détail que jusqu'à un certain degré, à peine de tomber dans la confusion; que cer-

taines différences locales, que l'abondance des textes du XIIIe siècle nous rend encore saisissables et même saillantes, iront s'atténuant tous les jours davantage par l'éloignement et perdront ainsi toute importance; qu'il faut donc enfin se contenter de saisir et de noter, parmi les formes anomales qu'on rencontre, celles auxquelles on peut attribuer quelque valeur et quelque utilité scientifique.

Au surplus, la plupart des textes et tous ceux peut-être qui ont quelque étendue, dans les deux premiers tiers du XIIIe siècle, présentent des caractères dialectaux fort saisissables et se ramènent à l'une ou à l'autre des trois divisions que je propose.

Le dialecte normand est celui de tous dont les limites étaient le plus circonscrites et le plus nettement déterminées. Son siége était la Normandie; puis, sans subir de modification notable, il s'étendait sur toute la Bretagne, et sur la plus grande partie du Maine. Au nord, il suivait le littoral de l'Océan, le long des côtes de la Picardie, en se mélangeant jusqu'au delà d'Abbeville avec le picard; à l'est, les limites étaient à peu près celles qui séparent la Normandie de l'Ile-de-France: cependant, dans le commencement du XIIIe siècle, il a étendu son influence jusqu'au cœur de cette dernière province, et les formes qui lui sont propres se sont introduites jusqu'à la rive droite de l'Oise, et même en partie jusqu'à Paris.

Le dialecte picard, que l'on pourrait tout aussi bien appeler flamand, étendait ses limites au nord aussi loin

que la langue française. Il suivait la frontière septentrionale de la France depuis Dunkerque, Ypres et Lille, jusqu'au cours de la Sarre, embrassant par le Réthelois et la Thiérache la partie septentrionale de la Champagne, et s'élargissant ensuite sur une partie de la Lorraine.

Il faut observer cependant que le langage de cette dernière province manque de quelques-uns des caractères essentiels du langage de Picardie, et même du plus essentiel de tous : la permutation régulière du *k* français en *ch*, et du *ch* français en *k*. Ces caractères ne se retrouvent en Lorraine qu'avec peu de fixité, fugitifs et peut-être incertains. En général, le langage parlé dans la Lorraine au XIIIe siècle a ses plus grandes analogies avec le langage parlé, au même temps, dans la plus grande partie de la Champagne; et ces deux provinces, Lorraine et Champagne, peuvent être regardées comme ayant à peu près un langage commun, pour le fond, identique à celui de Bourgogne, mais entremêlé à un degré plus ou moins considérable de formes du langage picard. J'aurai soin de caractériser et de distinguer, autant que possible, les formes propres plus particulièrement à chacune de ces provinces.

Du côté du midi, le langage picard s'étendait environ jusqu'au cours de l'Aisne; il embrassait ainsi, jusqu'aux confins du langage normand, à l'ouest, une vaste portion de l'Ile-de-France; on peut même dire que sur toute l'étendue de cette province, jusqu'à la rive septentrionale de la Seine et de la Marne, il se

retrouvait plus ou moins atténué par le mélange des formes bourguignonnes.

Le territoire champenois d'entre l'Aisne et la Marne était de même assez vague entre les deux dialectes de Picardie et de Bourgogne, le langage qu'on y parlait retenant des formes de l'un et de l'autre; mais à mesure qu'on s'avance vers l'est et le midi, dans ces cantons, on voit les formes essentielles du langage de Picardie disparaître et s'effacer pour faire place à celles que j'assigne au langage de Bourgogne.

Je crois donc que l'on peut, ainsi que je l'ai déjà dit, regarder, de ce côté, le cours de l'Aisne comme la limite réelle du langage picard; il ne s'étendait guère au delà, vers le midi, que par quelques trouées sans suite, par lesquelles il venait se mêler et s'éteindre dans les formes champenoises ou bourguignonnes toujours plus largement prédominantes.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit que les deux dialectes normand et picard sont proprement ceux de l'ouest et du nord de la langue d'oïl : le dialecte bourguignon, dont il me reste à parler, est celui de l'est et du centre de la France. C'est proprement le langage du cœur de France et le vrai langage français.

La portion de territoire sur laquelle ce langage était parlé avec le plus de pureté, où ses caractères dominants se rencontrent de beaucoup le plus nombreux et le plus en relief, se pourrait circonscrire à peu près dans une ligne tirée d'Autun et y revenant, par Nevers, Bourges, Tours, Blois, Orléans, Sens, Auxerre et Dijon.

Il embrassait ainsi, dans sa pureté, le Nivernais, une partie du Berry, de la Touraine, de l'Orléanais et presque toute la Bourgogne. Cette dernière province étant la plus considérable de celles dont je viens de parler, j'ai cru convenable de donner son nom au dialecte, qui d'ailleurs y était peut-être encore un peu plus net que dans aucune des autres.

La vaste étendue de provinces que j'assigne encore, en dehors de ce rayon, au dialecte de Bourgogne, fait assez voir, sans que j'aie besoin d'insister là-dessus, que ce langage ne pouvait point être absolument identique sur tous les points du territoire qui le parlait. Il y avait, en effet, des nuances entre le langage de toutes ces provinces; mais la cause principale de ces nuances paraît être, à mesure qu'on s'éloigne du centre, le mélange de deux langages limitrophes, et je n'y ai rien vu, nulle part, d'assez marqué, d'assez précis et d'assez distinctif, pour être autorisé à en faire un nouveau dialecte. J'indiquerai en leur lieu celles de ces légères variations que j'aurai pu saisir.

A l'est, les limites du langage bourguignon étaient celles de la langue française. Au nord, il empiétait un peu sur la Lorraine jusque dans les montagnes Vosgiennes et vers le cours de la Meurthe; puis à la hauteur à peu près de Bar-le-Duc, de Reims et du cours de la Marne, il se partageait la Champagne avec le picard. Il redescendait par Paris vers Chartres, et côtoyait le langage normand en empiétant, à l'ouest de l'Orléanais, sur la lisière orientale du Maine. Il embrassait l'Anjou,

au moins en très-grande partie, et le Poitou tout entier jusqu'à l'Océan. Il séparait, par cette dernière province, le langage normand mitigé et fortement mélangé du midi de la Bretagne, du langage d'oc qui commence vers l'Aunis et la Saintonge. Au midi, le dialecte bourguignon longeant l'Angoumois, le Limosin, l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné, venait se fondre peu à peu dans les formes de la langue romane, au travers de la Marche, du Bourbonnais et du Lyonnais.

Il me reste quelques observations à faire sur le langage de Paris et de l'Ile-de-France, au commencement et pendant le cours du XIIIe siècle; j'y reviendrai tout à l'heure. Il est temps de caractériser les trois dialectes, dans leurs différences principales, par un tableau comparatif des formes qui leur étaient propres.

Latin.	Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
rex	rei	roi	roi.
piscis	peissuns	poissons	peissons.
flebilis	feblesce	foibles	floibes.
parrochia	....	parroche	....
cognoscentia	....	connissanche	conoissance.
mirabilia	merveiles, merveillus	mervoiles	mervoiles, marivelle, mervillous.
quid	quei	quoi	quoi.
te	tei	toi, ti	....
habere	aveir	avoir	....
cadere	cheir	queir	chaoir, chaire.
cambium	....	cangier	chaingier.
sapere	saver	sçavoir	savoir.

Latin.	Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
videre	veer	veoir	veoir.
sedere	....	seir, sir	seoir.
faciebat	feseit	....	....
pix	peiz, pece	....	....
minor	meindre, mendre	....	....
dominicus	....	....	demoine.
aer	eire	....	....
venatio	veneisuns	venoison	venison.
parere	li pareit	....	li parois.
capilli	....	....	chavolz.
pugilus	puin	puins	poig.
sol	soleus	solaus	selous, soloil, soloz.
consilium	cunseil	....	conselz, consoil.
mansio	mainsun	maison.	....
cognoscere	coneistre	cougnoistre, jou counois	....
sit	seit	soit	....
sint	seient	soient	....
audiunt	heent	....	....
placere	plere	....	....
linquere	lesser	laissier	lassier.
pax	pes	....	pais.
seculo	al secle	....	....
de retro	derrere	....	....
primarius	primer	....	....
constat	....	kiute	coute.
palatium	palez	palais	palois.
cœlum	cel	chiel, cius	ciel.
mel	mel	....	....
clarus	cler	....	....
tota	tuite	....	....

Latin.	Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
flos	flur	flour	flor.
color	culur	coulour	....
illorum	lur	lor, lour	....
tenebrosus	tenebrus	....	....
currit	curt	ceurt	....
currimus	curum	....	....
moramus	demurum	....	....
gula	gule	goule	gole.
nomen	nun	....	nons, nom.
planities	pleigne	....	plain.
monachus	muine	moignes	moine.
videmus	veium	....	....
duodecim	duze	....	....
precari	preier	....	proier.
timere	crendre	cremir	cremoir.
letus	le	....	liez.
extrahere	estrere	....	....
bellus	beals, bele	biaus, biel	biaz.
....	richeces, richeises	rikeche	ricoise.
vult	velt	....	voz.
mori	murir	....	morir.
jocus	jus	gius	geus.
dolorosus	dolereus	....	....
dent	....	doinz	doinz.
monstravit	mustrat	nous moustrames	....
multum	mult, mul	mouz	molz, molz.
longe	luing	....	....
mandat	demund	....	....
joculator	jugleor, jogler	jougleour	jugleor.
canis	....	kien, quien	....
....	esnel	....	isnel.

Latin.	Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
quercus	....	kesne, caisne	....
canonicus	....	canoine	chanoine.
hora	ure	oure	ore.
centum	....	chent	....
vacca	....	vacque	....
pavor	poür	paour	peor.
cadere	....	quiet	il chei.
....	chiacer	cachier	chaucier.
aqua	eue	....	aigue.
pulvis	puldre	....	poldre.
febris	fevre	....	....
....	....	hiaume	helme.
....	....	cappelis	chapleis.
....	....	cauches	chauces.
tertius	....	tierch, tierche	tresime, trime.
minari	....	menaschier, manechiers	....
manducare	manger	mangier	mengier.
caput	chieu	kief	chief, chies.
candela	....	candeille	chandeile.
profectus	....	preu, proufit	profiz.
causa	....	cose	chose.
ponderant	....	poisent	....
dulcis	....	douche, douch	dols.
homo	ume, hume, huns	houme	ons, hons, hom.
vetus	vez	viols	viez.
negare	....	....	noier.
benevolus	....	....	bienvoillant.
pœna	....	....	poine.
picturatus	peinz	....	pointuré.
bonus	buen, buene	boin, boune	boin, boine.
....	bonurez	....	bieneurous.

Latin.	Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
....	bezuins	besoing	besoig, li besoins
nux	nuiz	....	....
grandior	grendre, granniur	....	greignor.
....	....	jou doins	je doig.
....	....	jou tieng	je teig.
dabat	....	....	denoit.
plures	plusurs, plesurs	pluisoures, pluiseurs	....
bucca	buche	bouce	boiche.
paupertas	....	poverté	....
promittere	....	proismesche	pramettre.
lecta	....	luite, leute	....
caro	char	car	char.
mobilia	....	mouble	....

De ces formes distinctes des trois dialectes on peut facilement extraire, pour chacun d'eux, les caractères fondamentaux suivants :

Normandie.	Picardie.	Bourgogne.
u	*o, ou, eu*	*o.*
ei	*oi, ai*	*oi, ei, ai.*
[illegible]	*oi, ai, ie*	*oi, ai, ei, ie.*
ui	*i, oi, oui*	*ui, oi, eui, oui.*

A. — Le langage de Normandie se distinguait de notre langue française :

1° Il rejetait l'*i* de la plupart de nos syllabes en *ie*, *ier, ai, air,* et écrivait ces syllabes par un *e* pur, soit en perdant tout à fait cet *i*, comme dans *derrere, lesser,*

plere, *becet*, soit en le renvoyant dans une syllabe précédente, comme dans *primer*. En d'autres termes, le langage normand substituait des formes sèches, c'est-à-dire sans *i*, à la plupart des formes mouillées des autres dialectes. Il écrivait donc par un *é* simple, qui se prononçait bref et très-fermé, presque toutes les syllabes en *ai* et en *ei*, et beaucoup de syllabes en *ie*, *iel*, *ien*, *ier*, *ies*, *ieu*, des autres dialectes.

2° Généralement on écrivait, en Normandie, par un *u* simple la plupart de nos syllabes en *o*, en *ou*, en *u*, en *eu*, en *oi*, en *on*, en *or*, et même quelques syllabes que nous avons en *a*.

Cette orthographe a été suivie pendant fort longtemps en Normandie, en Bretagne, et dans le langage anglo-normand, c'est-à-dire dans le français écrit en Angleterre par les conquérants de ce pays. On la trouve fort répandue jusque vers la fin du XIVe siècle. Elle a fait illusion à quelques personnes, qui, dans l'ignorance de son caractère purement local ou plutôt dialectal, l'ont considérée comme une marque d'antiquité et ont été conduites ainsi à attribuer quelquefois à des pièces où elles l'avaient remarquée une date fort antérieure à leur date réelle. J'en citerai pour exemple le manuscrit de la traduction française du *Liber lapidum* de Marbode, évêque de Rennes[1]. On l'a cité comme fort ancien; mais je crois que toutes les raisons qu'on aurait pu alléguer en faveur de son antiquité ne prouvent autre chose, sinon qu'il est écrit en

[1] Autrefois manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, n° 310; aujourd'hui de la Bibliothèque royale, n° 463.

dialecte de Normandie. Il y a lieu de penser, à en juger par les caractères de l'écriture, qu'il n'a point été écrit avant le XIIIe siècle, peut-être même dans la seconde moitié de ce siècle.

Il faut d'ailleurs bien se garder de croire que l'*u* normand, dont on faisait un si grand usage, eut toujours, bien fixe et bien déterminée, la prononciation de notre *u* français. On s'en servait pour la voyelle *ou* comme pour la voyelle *u*; l'usage seul pouvait déterminer, en chaque cas, sa prononciation précise. Ce qui prouve cela, c'est que dans les textes de Normandie, lorsque les usages de l'orthographe française commencent à s'y introduire et à se substituer peu à peu aux habitudes de la province, on rencontre souvent le même mot écrit indistinctement par *u* et par *ou*.

Je crois qu'en général on peut établir comme règle, pour la prononciation de l'*u* normand, que le son qu'il exprimait était plus grêle, plus sifflé et plus labial que le nôtre, et quelquefois plus sourd. Quand il représente notre voyelle *eu*, il faut le prononcer assez généralement comme *u*; mais quand il représente nos lettres *ou*, *o*, sa valeur équivaut souvent à peu près à celle de la première de celles-ci.

3° Son *d* final au lieu de notre *t* : *fud*, fut, etc.

4° Les diphthongues y sont rares; et seulement celles-ci : *ei*, *ui*, *oe*, *aun*, *oun*.

Le lettres *a-u* qui s'y rencontrent assemblées ne s'y prononcent que séparément.

5° Le langage normand écrivait en *ei* ou simplement

en *e* la syllabe *oi* française, substituant ainsi constamment des formes grêles et ténues aux syllabes pleines et sonores des autres dialectes.

Le dialecte de Normandie écrivit toujours par *ei* les formes d'imparfait du présent de l'indicatif des verbes, qui, dans le dialecte de Picardie et Flandre et dans celui de Bourgogne et Champagne, s'écrivaient uniformément en *oi*. Ainsi, en Normandie, il *diseit*, il *feseit*, il *penseit;* en Picardie et en Bourgogne, il *disoit*, il *fesoit*, il *pensoit*.

Cela n'a rien de particulier et se trouve fort bien d'accord avec ce que nous connaissons des rapports de ces dialectes entre eux. Mais il est arrivé que dans les provinces du dialecte de Bourgogne et Champagne, et notamment à Paris et dans l'Ile-de-France, la prononciation picarde, que représentait l'orthographe *oi*, a été d'assez bonne heure abandonnée pour la prononciation normande; cependant on y a continué d'écrire par *oi* ces syllabes qu'on prononçait bien plus réellement en *ei*. La Picardie seule a conservé, dans son dialecte propre, l'exacte représentation, pour la prononciation de ces formes de verbes, de l'orthographe *oi*.

L'anomalie d'abord particulière au langage de Bourgogne et Champagne resta dans la langue française, lorsque celle-ci se forma en refondant, pour son harmonie propre, celles des différents dialectes dans lesquels elle puisait. On chercha et l'on proposa pendant longtemps les moyens de la faire disparaître; et peut-être faut-il remarquer que le premier qui, dans le XVIIe siècle, ait

proposé d'écrire les imparfaits du présent de l'indicatif en *ai* ou en *ei*, a été un avocat de Normandie [1], qui ne savait pas être si religieux défenseur des usages anciens de sa province. Ce n'est que vers la fin du XVIII[e] siècle, qu'une réforme à cet égard a commencé de prévaloir dans l'orthographe française; elle est aujourd'hui généralement adoptée. Cette réforme donne, dans l'orthographe, au dialecte de Normandie, la prééminence qu'il avait dès longtemps obtenue dans la prononciation; toutefois elle a modifié quelque peu, et peut-être à tort, l'ancienne orthographe normande [2].

Quant aux deux formes d'orthographe ancienne, en *ei* et en *oi*, pour ces formes d'imparfait des verbes et pour les syllabes médiales ou finales de quelques autres mots du même genre, elles sont toutes deux également françaises, toutes deux également anciennes, toutes deux également autorisées : seulement la première a toujours été propre et particulière au dialecte de Normandie, qui l'a suivie tant qu'il a duré comme langage écrit, et dont elle représentait la prononciation; la seconde a été celle du langage de Picardie, qui l'a transmise à celui de Bourgogne et Champagne. Elle représentait fidèlement, au XIII[e] siècle, la prononciation de ces dialectes : depuis,

[1] Nicolas Berain, avocat, dans son livre : *Nouvelles Remarques de la Langue française*, imprimé à Rouen, en 1675.

[2] On a adopté *ai* au lieu de *ei*. Cela se peut justifier peut-être en disant que *ai*, sorte de terme moyen entre *oi* et *ei*, marque un son moins aigu que ce dernier, et par conséquent distingue assez bien la nouvelle prononciation française de la prononciation normande. L'ancienne orthographe de Normandie a toujours été en *ei*.

elle n'a plus été en harmonie qu'avec le langage picard et flamand.

B. — Il arrive communément, que par cela seul qu'en un dialecte une forme distincte, sèche ou grêle, prédomine avec constance dans une syllabe ou dans un ordre de syllabes, on retrouve avec la même constance la forme opposée dominant dans un autre ordre de syllabes du même dialecte. Ainsi *oi* est la pleine de *ei; ou* est la pleine de *eu : ou* est à *eu* ce que *oi* est à *ei*. Or, en dialecte de Picardie, *oi* est régulier et constant dans la plupart des syllabes où notre langage fixé a mis *ei;* mais en revanche le patois picard met constamment *eu* à la place de notre *ou*. — La règle inverse règne dans le langage normand : on y prononce en *ei* presque toutes les syllabes qui dans notre langage fixé sont en *oi*, et cette forme grêle y prédomine presque sans partage; mais en revanche nos syllabes en *eu, eur,* sont presque constamment en *ou, our, or,* dans le dialecte normand.

Quand un dialecte a adopté une forme constante, qui se distingue, c'est-à-dire qu'il emploie avec régularité dans les cas où les autres dialectes en placent une autre, il arrive souvent que lorsque les autres dialectes ont cette forme, qui lui est particulière en tant de cas, lui l'abandonne et reprend une forme inverse. C'est ainsi, par exemple, que le dialecte de Flandre place constamment *ch* où nous mettons *c, s : fachion, chechi, larchin, bleschié,* etc.; et que, où nous mettons un *ch*, ce même dialecte emploie *q, k* de préférence : *queir* pour *choir, canoine* pour *chanoine, car* pour *char, vacque* pour

vache, attaquié pour *attaché*. — Il faut remarquer sur cela que le son que repousse constamment le langage de Flandre n'est point celui de *c* fort ou *k* et *q*, mais ces sons médiaux et peu nets, sans vigueur et sans précision, de notre *c* faible, de notre *s*, de notre *c*. — Ainsi le langage flamand substitue constamment son *ch* à notre *s* et à notre *c* faible; mais, par balancement, où nous avons *ch*, il place souvent un *k* ou un *q*, sans d'ailleurs mettre *ch* où nous mettons *k*, *q*.

Le *c*, le *g* et le *ch* final, en beaucoup de mots, y sont restés dans le langage écrit jusqu'au XVIe siècle. Ils sont caractéristiques du langage flamand, picard.

— Il n'y a point d'opposition mieux marquée que celle qui se fait sentir entre l'ancien dialecte normand et celui de Picardie et de Flandre. Nous passons du dialecte le plus grêle, le plus sec, le plus maigre et le plus étriqué de la langue, à son dialecte le plus plein, le plus lourd, le mieux pourvu de syllabes sonores. La roideur, la sécheresse, la maigreur, qui sont le plus saillant des caractères du langage normand, se trouvent ici converties en pesanteur et en sonorité. Le seul trait commun que ces deux dialectes eussent entre eux, c'est la rudesse : mais cette rudesse, qui leur est commune, a dans chacun d'eux une cause différente. La rudesse normande provenait de l'absence de sons mouillés.......

C. — Un des principaux caractères du dialecte de Bourgogne, c'est qu'il ajoutait un *i* à presque toutes nos initiales, médiales ou finales, en *a* ou en *e* fermé pur. Il y a opposition radicale en ceci entre le bourguignon

et le normand, le premier de ces dialectes mouillant fortement toutes nos syllabes en *é* fermé ou en *a* pur, surtout les finales, et le normand tendant toujours au contraire à les rendre sèches. Ainsi, *bienheureis*, bienheuré, bienheureux; *demandei*, demandé; *gouverneir*, gouverner; *li peire*, le père; *lai*, la; *tai*, ta; *queil*, quel; *bleit*, blé; *aveir*, avoir; *acheteir*, acheter; *teils*, tels; *asseiz*, assez; *iai*, ja; *pouretei*, pauvreté.

L'*o* pur français, dans toutes les syllabes, hormis celles où il est suivi d'un *r*, était en *ou* dans la Flandre, en *oi* dans la Bourgogne : *boun*, *boin*, bon; etc.

En dialecte de Bourgogne, on a employé le *g* final pour marquer la nasale *n*, dans quelques mots en *in* : *juig*, juin; etc.

Je ne me suis pas servi, pour la distinction des dialectes de la langue d'oil, des textes d'ouvrages, parce que les lieux où les livres ont été composés sont presque toujours incertains et ne peuvent guère être déterminés qu'à l'aide de conjectures. Je me suis procuré, aux Archives du royaume et à la Bibliothèque royale, un assez grand nombre de chartes en langage vulgaire du XIIIe siècle. J'ai fait usage aussi de quelques cartulaires imprimés : de celui de l'abbaye d'Auchy-lez-Hesdin, qu'a donné l'abbé de Bétencourt, 1788, 1 vol. in-4°; des chartes imprimées comme preuves à la suite de plusieurs de nos grandes histoires des provinces et des villes, et des pièces publiées par DD. Martène et Du-

rand dans le premier volume de leur *Thes. Nov. Anecdotor.* (Paris, 1717, in-folio). Ce n'est qu'après un long usage de ces solides ressources que j'ai entrepris de classer les textes littéraires avec quelque assurance. Mais mes sources de beaucoup les plus abondantes ont été, je le répète, les chartes manuscrites que j'ai copiées sur l'original.

J'ai cherché à donner les mots dans leurs formes les plus authentiques et dans leur orthographe la plus constante de la première moitié du XIIIe siècle, en langages de Normandie, de Picardie et de Bourgogne. Lorsque je n'ai point indiqué une forme en quelqu'un de ces dialectes, c'est que les textes que j'ai consultés ne me l'ont point fournie.

CHAPITRE II.

DE L'ARTICLE.

J'ai suivi, dans l'exposé des règles de cette grammaire, pour toutes les parties du discours, une marche uniforme.

D'après les raisons que j'ai déjà fait connaître, je donne au dialecte de Bourgogne le pas sur les deux autres : ce sont proprement ses règles que j'expose, tant lorsqu'elles lui sont communes avec les autres, que lorsqu'elles en diffèrent. Lorsque ce dernier cas se ren-

contre, je m'applique à faire connaître les différences que j'ai pu observer entre les dialectes.

Ainsi, pour tous les mots dont la forme n'a pas été commune aux différentes provinces, c'est toujours, autant que possible, la forme de Bourgogne que je cite et que j'emploie; et je ne fais connaître celles des autres provinces que lorsqu'elles servent à établir quelque fait nouveau ou qu'elles donnent lieu à quelques remarques.

Il y a eu des mots qui ont eu un grand nombre de formes, sans qu'il soit possible, ou tout au moins sans qu'il m'ait été possible, d'établir entre ces formes, avec quelque certitude, aucune distinction géographique; j'ai donné la préférence alors à celles de ces formes qui m'ont paru le plus généralement adoptées ou qui m'ont été attestées par les meilleurs textes. Je me suis également appliqué, lorsque j'ai eu à citer plusieurs variations d'un même mot à la suite les unes des autres, à les ranger dans un ordre chronologique et à mettre les plus anciennes les premières.

Je présente d'abord, sous la forme de paradigmes, les mots avec leurs flexions régulières; puis, à la suite de ces paradigmes, j'expose les diversités dialectales, les exceptions, et je classe méthodiquement tout ce que je puis savoir ou ce que je crois utile de dire relativement aux variations de formes, à la syntaxe, à l'usage grammatical de la partie du discours que je traite.

On remarquera que j'ai plusieurs fois adopté, pour ranger les flexions des premières parties du discours,

du nom proprement dit et des mots qui s'y rapportent, le tableau des déclinaisons des langues grecque et latine. M. Raynouard a cependant fait observer (*Journal des Savants*, juin 1829, p. 346) qu'il n'y a point, à proprement parler, de déclinaison dans la langue d'oc, et il n'y en a pas davantage dans la langue d'oil. C'est une opinion que je ne prétends pas contredire; mais j'ai pensé qu'en ayant soin d'avertir qu'il ne faut point prendre en rigueur ces dénominations de nominatif, de génitif, etc., et ces tableaux de déclinaison, il serait permis de s'en servir parce qu'ils sont commodes, généralement connus, simples et, dans une certaine latitude, pour l'application des cas, les plus clairs que l'on puisse présenter.

Il faut d'ailleurs observer que même dans l'application que j'en fais, les tableaux et les dénominations techniques de la déclinaison latine ne sont point dénués de justesse. La langue française n'est point, il est vrai, une langue ayant des déclinaisons; mais elle n'y est point non plus complétement étrangère. Née d'une langue qui se déclinait, elle en a retenu quelque chose; et dans son premier état de culture, elle avait gardé bien plus de rudiments de l'ancienne déclinaison latine qu'elle n'en a conservé depuis et que nous ne lui en voyons à présent. On peut dire que le français était alors véritablement une langue intermédiaire entre les langues qui ont la déclinaison proprement dite et les langues qui la rejettent: nous la voyons, il est vrai, réduite toujours à deux formes pour les substantifs; mais

pour l'article et pour certains pronoms, elle avait des flexions bien plus nombreuses et réglées de telle sorte qu'on ne les peut considérer autrement que comme des cas.

Si donc le tableau de la déclinaison latine peut sembler abusif, appliqué aux substantifs français pour toutes les époques de la langue, il semble, au contraire, qu'appliqué aux articles et à quelques pronoms, dans leurs formes du XIIIe siècle, il est utile, convenable, et peut-être même indispensable. Dans tous les cas, je n'ai point vu d'inconvénient à l'employer, seulement comme forme d'exposition claire, commode et qui ne se pourrait remplacer qu'au préjudice de la brièveté.

Je passe à l'exposition des formes de l'article au XIIIe siècle. Je présente d'abord, ainsi que je l'ai déjà dit, celles du langage de Bourgogne; et lorsqu'il y en a plusieurs qui se suivent sur la même ligne, je les range dans l'ordre chronologique, autant que cela m'est possible.

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
Nominatif,	*li, l'*	*la, lai.*
Génitif,	*del, dou, du*	*de la, de lai.*
Datif,	*el, al, ou, au*	*à la, à lai, ai lai.*
Accusatif,	*lo, lou, le*	*la, lai.*

PLURIEL.

Nominatif,	*li*	*les, li.*
Génitif,	*des*	*des.*
Datif,	*es, as, aus*	*es, as.*
Accusatif,	*les, los*	*les.*

FORMES CONTRACTES.

Sel, se le, si le. — *S'il*, si le.
Ses, si les. — *Nel*, ne le, ni le.
Nes, ne les, ni les.
Iel, je le. — *Ies*, je les.
Ens, en les, dans les.

OBSERVATIONS.

1. Il faut remarquer, quant aux dialectes :

1° Que les formes secondaires du singulier, *dou*, *du*, *ou*, *au*, ont été propres d'abord au langage de Bourgogne; c'est là qu'elles paraissent être nées, c'est là qu'elles se rencontrent le plus anciennement, et c'est de ce dialecte qu'elles ont passé, par mélange, d'abord dans le langage picard, puis dans celui de Normandie.

2° Les formes sèches *del*, *al*, *el*, ont été longtemps les seules usitées dans le langage de Normandie; ce sont les seules que M. Raynouard ait observées dans le Roman de Rou (*Observations sur le Roman de Rou*, p. 45).

3° Ce qui est plus considérable à noter, c'est que le dialecte de Picardie n'a point de formes distinctes pour les deux genres; le même article y est à la fois masculin et féminin, de la manière suivante :

ARTICLE PICARD POUR LES DEUX GENRES.

Singulier.	Nominatif,	*li*, *le*.
	Génitif,	*del*, *de le*.
	Datif,	*al*, *à le*, *el*.
	Accusatif,	*le*.
Pluriel.	*Li*, *des*, *as*, *les*.	

Un peu plus tard, dans la première moitié du XIIIe siècle, les formes de Bourgogne *du, dou, au, ou*, se sont introduites en Picardie; et elles y ont été, comme ailleurs, réservées exclusivement au genre masculin. Je crois que l'introduction des formes masculines de l'article de Bourgogne dans le langage picard n'est guère antérieure à 1230; elles ne s'y montrent que fort rarement avant cette époque.

Jusque-là les formes de l'article y avaient été complétement identiques pour les deux genres. Elles y sont restées confondues pendant bien longtemps encore, puisqu'elles le sont dans un contrat de vente entre particuliers, passé à Guise en 1387, et que j'ai copié sur l'original à la Bibliothèque du Roi.

On pourrait demander si de ce que l'on rencontre constamment les formes de l'article masculin employées en Picardie devant les noms féminins, il n'en faudrait pas conclure, non pas comme je fais, que nos formes masculines de l'article étaient là communes aux deux genres, mais plutôt que les mots, qui dans notre langage sont féminins, y étaient masculins.

Je lèverai toute espèce de doute à cet égard, en faisant observer que fort souvent le mot féminin accompagné d'un article dont la forme est pour nous masculine, est accompagné en même temps d'un adjectif, et que celui-ci est toujours alors écrit au féminin.

Voici quelques exemples extraits du cartulaire d'Auchi, dont je cite les pages, et de divers textes littéraires; j'use de beaucoup de sobriété dans le choix de ces

exemples, et j'en pourrais citer une infinité d'autres non moins concluants.

Sujet. *Li rois Phelippes ses peres*, le roi. (*C. A.* 113.)
Li commugne, la commune. 112.
Li abbés, l'abbé. 157.
Li bos et le terre, le bois et la terre. 169.
Li abbesse, l'abbesse. 157.
Li quelle terre siez au markais de franc mares en le parroche de Winkingehem. 274.

Régime. *Del eglise devant dite*. 312.
Del pais, du pays. 113.
De le castelerie, de la châtellenie. 317.
Del baillie, de la baillie. 253.
A otroié....à le vie se femme, le quele est.... 229.
El non de leur eglise. 211.
De le segnerie, de la seigneurie. 157.
De le conte, du comte. 157.
A le voie, à la voie. 169.
Dusques à l'avant dite voie, jusques à.... 169.
A le devant dite eglise. 164.
Le haute justiche, la haute justice. 312.
En le cort des signeurs. C'est ainsi qu'il faut lire, je crois, *Thes. N. Anecd.* I, 1008.
Le resort, le warde et le connissanche, le ressort, la garde et la connaissance. 312.
Toute la tenanche ki tint de mi, toute la tenance qu'il tient de moi. 162.
Le quele terre, laquelle terre. 162.
Tote le terre qui.... (*Thes. N. An.* I, 1007.)
En le tiere, en la terre. 172.
Fiuls le (de la) *devant dite contesse*. (*Thes. N. An.* I, 1052.)

Del abei et del eglise, de l'abbé et de l'église. 194.
Del prez. 240. — *Del abbeie*. 241.

On peut remarquer cependant que les formes *el* et *al* sont réservées quelquefois, la première au masculin, et la seconde au féminin.

El tans, au temps. 197. *Al tans*. 240.
Al eglise, à l'église. 194.

Voyez aussi les exemples qu'a rapportés de ces formes picardes, dont il ne pouvait se rendre compte, M. Orell, *Alt. Fr. Gr.* pp. 7-9.

Au surplus, j'ai déjà eu ci-dessus l'occasion de parler de cette anomalie et de dire que, sans toucher en rien au fond des choses, elle ne provient que d'une permutation régulière de l'*a* final français en *e* muet picard: On en trouve de nouveaux exemples dans les pronoms.

Il faut donc se contenter de dire que la forme picarde de l'article féminin *la*, était *le*; et que cette forme *le* avait introduit dans l'usage, en Picardie, un grand nombre de contractions qui rendaient les cas de l'article féminin le plus souvent semblables à ceux du masculin.

On remarque d'ailleurs que l'*e* muet féminin picard, remplaçant notre *a*, en conserve quelque peu la nature ou les propriétés, qu'il est un peu plus ferme et moins sujet à l'élision que l'*e* muet masculin. De là ces formes, *de le*, *à le*, pour *del*, *al*, qui sont plus fréquentes au féminin qu'au masculin.

2. La distinction précise des formes du singulier, *li* comme nominatif, et *le* comme accusatif, a déjà été

observée par M. Raynouard, *Observ. sur le Roman de Rou*, p. 45. Tous les textes du XIII[e] siècle en fournissent un si grand nombre d'exemples qu'il serait inutile de chercher à réunir ici des preuves d'un fait aussi facile à vérifier et aussi clairement établi.

Les formes *lo*, *lou*, *le* ont pu être primitivement communes au nominatif et à l'accusatif; mais dans l'arrangement grammatical de la langue, *li* fut adopté pour forme de nominatif singulier, et les formes *lo*, *lou*, *le* furent restreintes à l'usage de l'accusatif ou régime direct. Cette règle grammaticale était observée rigoureusement dès avant le XIII[e] siècle; elle n'est pas née sans doute avec la langue, mais elle a dû suivre de près l'usage d'écrire en langage vulgaire, et les plus anciens textes nous la montrent observée avec beaucoup d'exactitude. Elle a duré autant que le premier système grammatical de notre langage, et n'a guère commencé à s'oblitérer et à se perdre que vers le commencement du XIV[e] siècle.

On doit donc, dans l'examen grammatical de la langue française avant la fin du XIII[e] siècle, ne compter que *li* et son élision *l'* comme formes de nominatif masculin et de sujet, et ne considérer les autres formes *lo*, *lou*, *le*, que comme celles du régime ou de l'accusatif. Lorsque l'on rencontre l'une ou l'autre de ces dernières formes employées comme nominatif dans des textes du XIII[e] siècle, il y a presque toujours lieu de suspecter la fidélité et l'ancienneté de la copie qui les présente.

M. Raynouard (*Gr. comp. des L. de l'Europe lat.* p. 3-4) dit que les articles *el* et *lo* ont été employés, bien que rarement, comme nominatifs, dans le vieux français. La seconde de ces formes, ainsi que je viens de le dire, ne se montre guère dans les textes qui nous restent, que comme celle de l'accusatif; elle y est aussi fréquente et certaine, de cette façon, qu'elle est rare et douteuse comme nominatif. Quant à la première des formes alléguées par M. Raynouard, *el*, je ne crois pas qu'elle ait jamais existé dans la langue d'oïl, ni comme nominatif, ni comme accusatif; au moins, il m'a été impossible de l'y découvrir autrement que comme datif. M. Raynouard n'en cite qu'un seul exemple, qui est pris de la chronique de Villehardouin, où on lit en effet: « Quant « eles furent faites et seellées, si furent apportées devant « le duc, *el* (au) gran palais, où *el* (le) grant conseil ere « et li petiz. » (Villehardouin, 17, p. 12, ed. du Cange.) Mais cette leçon, de l'édition de du Cange, que l'incorrection et le rajeunissement notoires de tout le texte suffiraient déjà pour rendre suspecte, a été reconnue fausse et corrompue; dom Brial a rétabli ainsi ce passage, d'après l'autorité des meilleurs mss. : « . . . Devant « le duc, el gran palais, où *li* grant conseil ere et li petiz. » (*Rec. des Hist. de France*, t. XVIII, p. 436 B.) Je me réunis donc à M. Orell (*Alt Fr. Gr.* p. 2-3), pour déclarer que l'article *el*, comme nominatif ou comme accusatif, devra être réputé fort douteux, jusqu'à ce qu'on ait fourni des exemples authentiques de son emploi.

3. La forme primitive du génitif, dans le vieux fran-

çais, a été *del*; elle y est restée en usage jusque vers la fin du XIII[e] siècle.

Par la loi générale de fléchissement qui a converti en *eu*, *ou*, *au* un grand nombre de syllabes finales en *el* et en *al*, cette forme *del* a produit les autres *dou*, *du*, qui lui ont succédé. Ces trois formes se trouvent usitées simultanément dans les mêmes textes pendant tout le cours du XIII[e] siècle, les deux dernières prévalant toujours davantage sur la première, qu'elles ont fini par exclure.

M. Raynouard (*Gr. comp. des L. de l'Eur. lat.* p. 3, à la note) cite une forme *deu* comme intermédiaire entre *del* et *du*. Il n'en produit qu'un exemple, et c'est le seul que je connaisse : cette forme paraît n'avoir existé que peu de temps ou avoir été restreinte peut-être à l'usage de quelques localités; elle appartient aux provinces mitoyennes entre la langue d'oil et la langue d'oc, et peut être considérée comme n'étant purement ni de l'une ni de l'autre, mais du langage mixte de l'Angoumois. Je ne crois pas qu'elle ait jamais eu cours au delà des confins de cette province.

Une forme plus authentique peut-être, et certainement plus commune que *deu*, c'est *dau*, génitif de l'article qui est propre au langage de Poitou. Dans cette province, *dau* pour *du* est presque la seule forme usitée dans la première moitié du XIII[e] siècle; et ce qui est digne de remarque, c'est qu'elle y est commune au pluriel comme au singulier. En voici quelques exemples pris dans une charte de Poitiers ou de la Rochelle,

écrite en 1250, et dont l'original est aux Archives du royaume : « Ge, frere Foques de saint Michea, coman« deres adonques (à présent) *dau* (des) maisons de la « chevalerie *dau* (du) Temple en Aquiaine....... ob « (avec) l'otrei e ob la volunté *dau* (des) freres de nostre « maison..... de frere P. *dau* (du) Bois e *daus* (des) « autres freres de la dite maison...... qui est près de « la chenau *dau* (des) II. molins. »

On voit que la forme *dau*, signifiant *du*, *des*, prenait quelquefois un *s* et se pouvait écrire *daus*, au pluriel, devant les mots commençant par une voyelle. Elle n'était peut-être pas usitée dans tout le Poitou, mais seulement dans les parties méridionales de cette province et dans l'Aunis. Une autre charte de Poitiers, de 1250, que j'ai copiée aussi sur l'original des Archives du royaume, n'emploie que les formes communes *dou* et *des*.

Je ne saurais dire si ce génitif poitevin *dau* se prononçait à la manière de la langue d'oc, en diphthongue (da-ou), ou bien simplement en son-voyelle à notre manière; dans ce dernier cas, il ne différerait que par l'orthographe de *do*, qui a été usité avant *dou* et *du* dans le langage de Bourgogne. Il se trouve dans la traduction du traité de J. Beleth : « *do* pueple » (chap. VIII, fol. 3 *recto*), et dans un petit nombre d'autres textes du même temps.

Cette forme *do*, purement bourguignonne, paraît n'avoir été usitée qu'à peu près autour de 1180 à 1200; *dou* l'avait déjà complétement remplacée dans les premières années du XIII[e] siècle.

4. Quant aux formes du datif, les mêmes observations se reproduisent : *el*, *al* primitifs ont produit *ou*, *au*, et se trouvent employés simultanément avec eux pendant tout le cours du XIIIe siècle.

La forme *el*, pour le datif, paraît être la plus ancienne de toutes : elle n'est commune que dans les textes qui ne sont point postérieurs aux premières années du XIIIe siècle : après cette époque, elle ne se rencontre plus que fort mélangée avec les autres, qui finissent par se substituer entièrement à elles.

Dans la traduction de trois ouvrages du pape S. Grégoire, les formes du singulier, *li* pour le nominatif, *lo* pour l'accusatif, *del* pour le génitif, *el* pour le datif, sont invariables et constantes.

Cette forme de datif singulier *el*, qui est bien authentique, et qui se trouve employée dans les plus anciens textes en même temps que *li* et *lo* pour le nominatif et pour l'accusatif, sert à rendre plus suspecte et plus hypothétique encore l'existence de la même forme, comme nominatif du singulier dans la langue d'oil. L'exemple unique qu'en a donné M. Raynouard est plus que suspect, ainsi que je l'ai fait voir, et l'on doit demander de nouvelles preuves avant que de l'admettre.

Voici quelques exemples de *el* datif : « Une chose est « totevoies où li apostles et li engles se concordent, ki « de la neissance de Crist parolent, c'est *el* (au, dans le) « nom de Salvaor. » — « Il at mis *el* (au) soloil son ta- « bernacle, por ceu k'il receleiz ne soit *al* oil ki torbeiz « est. » (*Serm. de S. Bernard sur l'Épiphanie.*)

Cette dernière phrase, où se trouvent les deux formes *el* et *al*, fait voir clairement la différence que l'usage mettait alors entre elles : *el* était proprement la forme du datif et s'employait comme tel dans tous les cas; *al*, n'étant pas proprement une forme simple et devant s'écrire par élision inverse *à l'*, ne se plaçait guère que devant les mots commençant par une voyelle. En voici un second exemple : « Li veu de necessité sont « cil que nos faisons, *el* baptesme, *à l'*enlacement de la « foi quant nos voons garder la foi de J. Ch. et renier *au* « deable. » (*Trad. de J. Beleth*, fol. 7 *r.*)

Je ne réponds pas que cette distinction n'ait été sujette à diverses exceptions, et je ne l'applique qu'aux textes de Bourgogne de la seconde moitié du XII[e] siècle. En Normandie, on trouve *al* et *el* employés sans aucune distinction dès le texte des lois de Guillaume le Conquérant : *al rei*. 41; *el cunte*. 42.

Au a précédé *ou*, qui n'en est qu'une sorte de forme dégénérée. Les textes de S. Grégoire et des sermons de S. Bernard, que je place vers le milieu du XII[e] siècle, ne l'emploient pas encore; la traduction de J. Beleth, venue quelque vingt ans plus tard, commence à s'en servir.

Ces formes *au*, *ou* sont donc de tout point équivalentes, et elles ont été usitées ensemble pendant fort longtemps. La forme *ou* se trouve encore presque exclusivement employée, ou au moins fort prédominante, dans des textes dont la rédaction n'est point antérieure à la première moitié du XIV[e] siècle, notamment dans le Roman de la Rose, tel qu'il a été publié par M. Méon.

On peut remarquer, de plus, que cette forme *ou* était plus particulière au langage de Champagne, et que c'est dans les textes de cette province qu'elle se rencontre le plus communément; *au* était généralement beaucoup plus usité dans toutes les autres provinces de langue d'oil.

U pour *ou* dans le sens de *au*, datif de l'article, est une orthographe rare et propre aux provinces dans lesquelles la voyelle *u* est restée longtemps flottante entre son ancien son latin *ou* et celui que nous lui donnons à présent. Je puis citer, entre autres exemples de cette orthographe, *u castel*, au château, dans le Cartul. d'Auchy, p. 214; *u quel meulin*, auquel moulin, *ibid.* 397.

Ao, pour *au*, a été usité dans le Poitou et dans les autres provinces méridionales de langue d'oil. Ce n'est qu'un tâtonnement d'orthographe, qui était naturel avant que la convention du groupe de voyelles *a u* pour exprimer le son *au* (ô) fût généralement répandue et admise.

Enfin, une dernière forme de datif singulier masculin, *on*, se trouve usitée dans un certain nombre de textes des diverses provinces de la langue d'oil. Elle m'a longtemps inspiré de la défiance, parce que j'étais tenté de la regarder comme une fausse lecture de *ou;* mais je l'ai trouvée moi-même, diverses fois, dans des manuscrits où la lecture me semble indubitable. Il faut donc l'admettre et chercher à l'expliquer.

Dans les textes quelque peu anciens, c'est-à-dire antérieurs à la dernière période du XIIIe siècle, cette forme

n'est pas fort commune, et nulle part elle ne s'y voit exclusivement employée comme datif. Elle s'y rencontre surtout dans des formules, des locutions de protocole et des phrases consacrées : elle y paraît venue par contraction pour *en le, dans le*, bien plutôt que pour *au*. Ainsi, dans une pièce qu'on date de 1197, mais qui n'est que la traduction faite après coup d'une pièce latine de cette année, en langage de Lorraine, je lis (*Preuves de l'hist. de Metz*, t. III, 164): « *On* nom de « Sainte Triniteis. » Ailleurs, dans le même langage (*ibid.* p. 219), *on ban* signifie *au* ou *dans* le territoire. Dans des chartes poitevines manuscrites de 1250, *On meis de aost*, au mois d'août... *On temps qui est à venir*... *On meis de Novembre*, où il est à remarquer que les mêmes pièces à part dans ces formules et quelques autres analogues emploient constamment *au*. Dans un testament écrit à Poitiers en 1250, et conservé en original aux Archives du royaume : « *An* non dou Pere dou Fil e dou Saint « Esperit..... Tote la dreiture, tote la seignorie e tot « quand que ge ei e que je puis aveir, ou porroie, en « la vile e en la seignorie e *ons* (dans les) apertenances « de saint Michea..... Au moille pie qui depart « (sépare) la seignorie de saint Michea e de Curson e « chiet *on* (et tombe dans le) veillei de seint Benoeit « d'angles. »

Ainsi, au XIIIe siècle, les formes de l'article *on, ons* sont authentiques et bien constatées, pour signifier, non pas proprement le datif, mais seulement, par contraction, *dans le, dans les*.

Plus tard, après le XIII[e] siècle, la forme *on* a été employée par quelques auteurs, pour le datif *au;* mais cet usage était abusif, et je ne crois pas qu'il ait jamais été populaire. Rabelais qui, de son temps, affectait déjà l'emploi de certains archaïsmes de langage, a employé presque exclusivement *on* au lieu de *au*.

Dans l'exemple suivant, *on*, signifiant bien *au*, ne paraît avoir été préféré que pour l'harmonie :

> Baise la royne en la bouche,
> Quant je veuls *ou* nez ou *on* front.
>
> *Fables inédit.* t. I, 226, ed. Robert.

5. L'accusatif singulier *lo*, *ou*, *le*, dont les formes se sont succédé dans l'ordre que j'indique, ne nous montre que peu de variations pour toutes les provinces de la langue d'oil.

En Normandie, on a fréquemment écrit *la* au lieu de *lo* et de *lou;* ce qui n'est qu'une simple variante d'usage orthographique.

La forme *lo*, commune au vieux français et à la langue romane, n'a pas duré longtemps dans nos provinces; le texte des traductions de S. Grégoire est, en langage bourguignon, l'un des derniers qui la présente encore prédominante, et il est certainement antérieur à la fin du XII[e] siècle. Elle s'est maintenue quelque peu davantage en Normandie, où je la trouve encore dans un acte de 1259 (*Thes. Nov. An.* t. I, 1208), et dans les provinces de dialecte bourguignon, limitrophes de la langue d'oc.

Si maintenant nous prenons pour points extrêmes les deux grands textes en prose, l'un de Villehardouin, écrit quelques années après l'an 1200, l'autre de Joinville, écrit autour de l'an 1300, nous trouverons que, pour les formes de l'article masculin singulier, le mouvement de la langue a été tel :

Les formes usuelles et communes, dans Villehardouin, sont celles-ci :

Li; del; el, al, quelquefois *au; le.*

Dans Joinville :

Li; dou, du; au, moins fréquemment *ou; le.*

Dans les textes qui précèdent Villehardouin, les formes qu'il présente sont plus exclusives, et *lo* remplace souvent *le;* dans les textes intermédiaires entre Villehardouin et Joinville, les formes de ces deux auteurs se trouvent entremêlées et employées à peu près indistinctement.

Il faut observer cependant, qu'en certaines localités, qu'en des provinces dont le langage se trouvait en dehors du mouvement de la langue, les formes anciennes ont dû se conserver, et se sont conservées et produites en des textes, pendant bien longtemps.

6. Les formes de l'article féminin n'ont point varié; depuis les textes les plus anciens jusqu'aux plus récents, pour toutes les provinces, hors la Picardie, la Lorraine et la Champagne picarde, elles présentent une uniformité constante.

J'ai parlé des formes de Picardie, qui changeaient *la* en *le*; j'ai dit que cette ressemblance, entre le masculin et le féminin, y avait fait confondre les deux genres de l'article, qui y sont sujets aux mêmes élisions, et par là très-fréquemment identiques. Cependant l'*e* muet du féminin y est, en général, moins sujet à l'élision que celui du masculin : c'est *el, al,* par exemple, bien plus souvent que *à le*, pour ce dernier genre; c'est au contraire presque toujours *à le* pour le féminin.

Il faut ajouter cependant que les sermons de S. Bernard en langue vulgaire, l'un des textes les plus anciens et les plus purs que nous ayons pour le langage de Bourgogne, emploient constamment, aux deux genres, la forme de nominatif singulier *li*. Il s'en trouve encore, dans des textes postérieurs, des exemples épars, assez nombreux pour pouvoir sembler des rudiments d'un ancien usage. Dans la Lorraine, province dont le langage était toujours, pour ainsi dire, un peu en retard, et par conséquent mêlé d'archaïsmes, on trouve très-souvent, jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, *li* resté comme forme du nominatif singulier féminin.

Je pense donc qu'on peut être autorisé à croire qu'en Bourgogne, jusqu'après le milieu du XII[e] siècle, de même qu'en Picardie et en Lorraine, jusque vers la fin du XIII[e] siècle, la forme du nominatif singulier masculin et féminin a été *li*, sans exception. Les formes des autres cas n'y étaient pas différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Ainsi, la déclinaison de l'article, en Bourgogne, vers 1150, était, au féminin singulier : *li, de la, à la, la.*

4.

Ce n'est guère que vers 1200 que l'usage de rendre le nominatif semblable à l'accusatif, pour le féminin singulier, y a tout à fait prévalu.

En Normandie, les lois de Guillaume le Conquérant et les autres textes anciens nous montrent les formes du féminin toujours bien distinctes de celles du masculin, et réglées ainsi : *la*, *de la*, *à la*, *la*.

Au lieu de *la*, pendant tout le XIII[e] siècle, on a très-fréquemment écrit *lai*, *de lai*, *à lai*, dans le dialecte de Bourgogne, en Lorraine, et généralement dans l'est de la France. C'est une des formes propres au langage bourguignon, qui le distinguent de celui des autres provinces, et qui se reconnaissent encore dans la prononciation des patois des provinces bourguignonnes.

7. Sur les formes du pluriel, je n'ai que peu de chose à dire : presqu'en tout semblables dans les deux genres, elles n'ont que peu varié, ont été communes à toutes les provinces, et se sont fixées de bonne heure à leur état définitif.

a. Il paraît que très-anciennement le pluriel conservait un *l* à tous les cas : *li*, *dels*, *els*, *als*, *los*, *les*; M. Raynouard (*Gr. comp. des L. de l'Eur. lat.* p. 7) et M. Orell (*Alt. Fr. Gr.* p. 5) ont rassemblé quelques exemples des génitifs et des datifs *dels*, *els*, *als*; mais, sans contester l'authenticité de ces formes, il faut dire qu'elles ont à peine duré jusqu'aux temps dont il nous reste des textes; les plus anciens monuments parvenus jusqu'à nous en fournissent à peine, çà et là, quelques preuves : la traduction de S. Grégoire, et le texte, en langue vul-

gaire, des sermons de S. Bernard, n'emploient communément que *des*, *as*, *es*.

Les formes de l'article pluriel sont, dans Villehardouin :

Masculin, *li;* féminin, *les;* pour les deux genres : *des; as*, *es*, quelquefois *aus; les*.

Dans Joinville :

Masculin, *li;* féminin, *les;* pour les deux genres : *des*, *aus*, *les*. Joinville conserve encore le datif *es*, mais consacré déjà à certaines locutions particulières, comme nous l'avons encore à présent. Ainsi *es parties de Perse*, p. 204.

Dans les bons textes du XIII[e] siècle, excepté ceux de langage picard et lorrain, la forme de nominatif pluriel *li* est exclusivement masculine, et *les* sert pour le nominatif féminin, comme pour l'accusatif des deux genres. Cette distinction se voit souvent fort exactement observée. « Ancienement soloit lon veiller as vigiles des fes- « tes : si assenbloent as iglises *li* valez et *les* meschines, et « *li* chanteor et *li* jugleor, si com font encores . . . es « festes des meres iglises et des parrochiax. » (*Trad. de J. Beleth*, ch. IX, fol. 4 r.)

> *Les* choses, *li* enfant, *les* femmes,
> *Les* damoisieles et les dames.
>
> *R. de M.* 1706-1707, p. 70.

b. Le génitif pluriel, pour tous les dialectes, et depuis les anciens textes, a été *des* pour les deux genres. Je n'y connais d'autre exception que l'usage de Poitou, qui a quelquefois dit *dau*, *daus*, pour *des*.

Il est fort possible qu'on rencontre encore quelques anomalies analogues; mais elles paraissent avoir eu peu de cours, et semblent comme perdues dans la prédominance de la forme générale *des*.

c. Aux formes du datif, *es*, *as*, *aus*, que j'ai notées dans le paradigme, il faut ajouter les suivantes, *ens*, *ons*.

Les pluriels *des*, *es*, *as* n'étant bien évidemment autres que les singuliers *del*, *el*, *al*, dans lesquels l'addition de *s* a fait retirer *l* final, il n'y a nulle difficulté d'admettre que leurs primitifs ont été *dels*, *els*, *als*, dont il se trouve encore quelques rares exemples.

Pour la distinction des formes *el*, *al*, singulier, *es*, *as*, pluriel, on dit que les premières sont contractées de *en le*, *en les*, et les secondes, de *à le*, *à les*. Cette remarque est ingénieuse et paraît fort probable; mais, dès les plus anciens temps du langage écrit, l'usage avait confondu la signification de ces formes, et l'on voit, dans tous les textes qui l'emploient, le datif *el* et *es* employé à peu près indistinctement, quant au sens, avec *al* et *as*.

Cependant, il faut dire que *as* a toujours été plus commun que *es* dans le langage de Bourgogne, qu'il y est plus proprement la forme du datif, et qu'il y paraît plus ancien. La version française des sermons de S. Bernard n'emploie pas *es*, et ne se sert que de *as;* elle nous montre *ens*, sorte de primitif de *es*, et déjà ne signifiant pas toujours *dans les* : « De ceu est ke li gent del « seule ki enlaciet sunt *ens* (dans les) affaires del munde

« et *ens* (dans les) malices ne seyvent que soit la miseri-« corde Nostre Signor por ceu qu'il ne sentent lor mi-« sere. » — « En maintes manieres parluez Deus *ens* « (aux) profetes. » (*Serm. sur l'Épiph.*) « Li voiz de luce at « doneit son suen (sonum) en nostre terre : li voiz d'en-« jouissement et de salveteit *ens* (dans les) tabernacles « des pecheors. » (*Ib.* fol. 19 *r.* et *v.*) « . . . Il habitanz « *ens* (dans les) homes enluminest noz tenebres. » (*Ibid.* fol. 19 *r.*)

C'est de ce *ens* primitif que paraît venu *es*, depuis si fréquent pour signifier, d'abord simplement *en les*, puis bientôt, par extension, *à les, aux*.

Ons n'est qu'une forme de *ens*, dans les dialectes de Picardie et de Poitou.

Le datif pluriel *aus*, dérivé de *as*, qu'il a fini par remplacer, ne se montre que tard. Le singulier *au* était déjà dès longtemps usité, avant qu'on employât le pluriel. Je puis dire, pour fixer leur chronologie, que la traduction de Jean Beleth (vers 1170 ou 1180) est l'un des premiers grands textes où se trouve le singulier *au;* et que l'histoire de Villehardouin (vers 1210) est l'un des premiers où *aus* se voie usité, quoique encore bien moins fréquemment que *as*.

d. L'accusatif masculin pluriel *los*, qui est resté propre à la langue romane, se rencontre peut-être encore dans quelques textes du langage de Bourgogne, et plus particulièrement dans ceux des provinces qui touchent à la langue d'oc. Je n'en saurais citer d'exemple : celui que fournirait le texte de *Gerars de Viane* (vers 3009),

selon l'édition de M. Bekker, est une faute de copie; le manuscrit porte *les*.

8. Voici le tableau résumé des formes dont j'ai traité dans ces observations :

1° Langage de Bourgogne :

Singulier masculin : *li; del, dou, do, du; el, al, on, au, ou; lo, lou, le.*
Variété de Poitou, pour le génitif, *dau*; pour le datif, *ao*. — Variété d'Angoulême, au génitif, *deu*.

Singulier féminin : *li* (1150), *la* (1160); *de la; à la; la;* et souvent, à tous les cas, l'orthographe *lai* au lieu de *la*, fort usité en Lorraine et dans la Bourgogne proprement dite.

Pluriel pour les deux genres : *li*, fém. *les* (1150); *des; as, ens, es, ons, aus* (pas beaucoup avant 1200); *los* (?), *les*. Variété de Poitou, au génitif, *daus*.

2° Langage de Picardie :

Singulier masculin, formes propres : *li; del; el, al, au* (par faute d'orthographe)[1]; *ou; le.*

Singulier féminin : *li, le; de le, del; à le, al, el; le.*

Pluriel pour les deux genres : *li, les; des; as, aus; les.*

3° Langage normand :

Singulier masculin : *li; del; al, el, u, au; lu, lo,* et peu avant la fin du XIII[e] siècle, peut-être, *le.*

[1] Consultez les *Rues de Paris*, pièce écrite vers les années 1290 ou 1300, publiées par l'abbé le Beuf, dans Barbazan, *Fabliaux et Contes*, t. II, pag. 238 et suiv. *passim*, ed. Méon.

Singulier féminin : *la ; de la ; à la ; la.*
Pluriel pour les deux genres : *li, les; des; as, es; les.*

Enfin, les innombrables variations des manuscrits pourront présenter sans doute encore diverses autres formes; mais la plupart devant être considérées, ou comme fautives, ou comme des variantes d'orthographe sans importance, ou comme des fantaisies de copiste, exceptionnelles et quelquefois uniques, je crois qu'il sera facile de les rattacher aux précédentes.

De ce que, dans ce tableau, je n'ai pas assigné certaines formes à un dialecte; de ce que, par exemple, je n'ai pas rangé *on* et *es* parmi les formes picardes, il ne faudrait pas en conclure que ces formes ne s'y rencontrent jamais. J'ai voulu marquer seulement, par ces exclusions, que ces formes ne sont pas propres à ce dialecte, et qu'il ne les a eues que d'emprunt; en d'autres termes, je n'attribue, autant que possible, les formes qu'au dialecte dans lequel je pense qu'elles sont nées.

9. Je passe à quelques observations qui se rapportent à la syntaxe de l'article, et à son emploi dans la construction des phrases.

a. Il faut d'abord établir, en fait, que l'article a toujours été employé dans la langue, de la même façon qu'il l'est encore aujourd'hui : il n'est point de texte qui ne l'emploie; et, dès les plus anciens temps, sans exception, il n'est point de texte où on ne le voie appliqué exactement aux mêmes usages pour lesquels il nous sert encore. On ne peut guère noter que quelques différences dans le détail; j'en vais indiquer quelques-unes, mais

bien plus afin de mettre le lecteur en état d'en prendre une idée, que dans la vue de lui en présenter le tableau complet : leur peu d'importance rendrait un tel travail fort inutile ici.

b. Dans les plus anciens textes de Bourgogne, on trouve quelquefois l'article supprimé, soit au nominatif, soit au génitif, soit surtout au datif. Ces suppressions de l'article ne paraissent soumises à aucune règle; tous les exemples que j'en ai pu voir, m'ont paru tenir à des causes purement fortuites, et dont le retour n'est nullement assignable. L'écrivain supprimait l'article, dans ces premiers temps, souvent par la seule raison que les formes en étaient encore pour lui douteuses, et qu'il ne savait au juste la manière et l'occasion de l'employer; ou bien, par une raison d'harmonie, parce qu'il lui semblait que l'article eût fait discordance avec le mot suivant, ou pour telle autre raison semblable. Mais, en général, ces exemples ne sont pas communs; et sur le nombre, il en est sans doute à rejeter sur l'inexactitude des copistes.

Voici quelques exemples :

« Nos Bar, par la grace de Deu empereux *de* (des?) « Romain. » (*Thes. Nov. Anecd.* I, 1042.)

« Quant à l'ore de meienuit resplandiat entre les pas- « tors li novele lumiere *de* (du) ciel. » (*Sermons de S. Bernart*, fol. 57 *verso.*)

« C'est il ki as oyls donet la veue, as oroilles l'oye. « à la langue la voix, *à* (au) palaix l'assavourement et

« lo mouvement a toz les membres. » (*Sermons de S. Bernart*, fol. 17 *recto*.)

« Sire el ciel est ta misericorde et ta veritez en joska « (aux) nues. » (*Sermons de S. Bernart*, fol. 47 *verso*.)

Il faut observer que ces suppressions de l'article, qu'on peut regarder comme derniers rudiments de l'origine latine de notre langue, vont se perdant à mesure qu'elle s'éloigne de son époque primitive, et que les textes du milieu du XIII[e] siècle n'en offrent déjà à peu près plus d'exemples.

c. Un substantif qui en régit un autre, avec un rapport de possession, de dépendance, ou qui en reçoit une modification quelconque, le lie à lui, dans notre langage, par la préposition *de*. Dans le vieux français, tout substantif en modifiant un autre, ou régi par un autre substantif, prenait simplement la forme de régime direct ou d'accusatif, tant pour lui-même que pour son article. Ainsi l'on disait : « Qui enfraint la pais *le* « (du) rei. » (*Lois*, 1.) « A la coronne *le* (du) rei. » (*Ib*. 2.) « Lors vint en l'ost uns bers *le* (du) marchis Boniface « de Montferrat en messages. » (Villehardouin, p. 485, ed. Brial.) « Al paveillon *le* (du) duc. » (*Ib*. p. 442.) « A « le requeste (d') Andrieu men freire. » (*C. A.* 195.)

Il suit de là qu'on devait aussi supprimer souvent la préposition *de*, lorsque l'article ne se trouvait pas dans la partie de la phrase que cette préposition régit. En effet, on trouve très-fréquemment : « La terre (*de*) sa « fame. » (Villehard. p. 437.) « En leu cestui (au lieu *de* « lui). » (*Ibid*. 438.) « L'arme (l'âme *de*) men peire et les

« armes (*de*) mes anchiseurs. » (*C. A.* 169.) « En le pre-« sense (*de*) l'abei et (*de*) ses hommes. » (*Ibid.* 194.) « Fils *celi* (de celle) qui l'norri. » (*Partonop.* 323, edit. Crapelet.)

d. On trouve assez fréquemment la forme du datif, *au, as*, employée dans des cas où nous mettons exclusivement aujourd'hui celle du génitif. Ainsi : « Qui ere « fame *al* (du) pere, et marastre *al* (du) fil, et ere suer « *al* (du) roi de Hongrie. » (Villehardouin, p. 457.) « Neient discret sont li veu des enfanz qui sont encore « soz le pooir *as* (des, de leurs) peres. » (*Traduction de Jean Beleth,* fol. 7 *r.*) « . . . Entor l'iglise de Paris li clois-« tres où sont les maisons *as* (des) chanoines. » (*Ibid.* fol. 1 *verso.*) Ce vieil usage, d'employer la préposition *à* au lieu de la préposition *de*, pour indiquer la relation de possession entre deux objets, est trop connu et trop constaté, pour qu'il soit nécessaire d'en réunir plus d'exemples : il s'est transmis jusqu'à nous, dans quelques vieilles locutions populaires qui sont consacrées : on connaît « la vache *à* Colas, la poule *à* ma tante, etc. »

e. Il est une autre locution, fréquente dans certains textes, et qu'il est plus essentiel d'expliquer, parce qu'elle pourrait donner lieu à quelques méprises, et qu'elle s'est perdue dès longtemps. A la suite de certaines prépositions indiquant relation de lieu et de contenu, et surtout *dans* et *sur*, au lieu d'employer la forme de l'article régime direct *le, la*, comme nous ferions aujourd'hui, on employait la forme du datif, *aü, as, es;* de sorte que la préposition *à*, impliquée dans

ces formes contractes, faisait pléonasme avec la préposition immédiatement précédente, et qu'on disait à la lettre, *dans au*, *sur au*, au lieu de *dans le*, *sur le*. Voici quelques exemples : « *Ens el* (*dans au*, pour *dans le*) « port. » (Villehardouin, p. 439.) « Trosque *ens el* (*dans* « *au*, pour *dans le*) cuer de l'hiver. » (*Ibid.* pag. 457.) « *Ens es* (dans les) mares. » (*C. A.* p. 244.)

> *Sus ou* (mot à mot, *sur au*) palais an prist à repairier.
>
> *Gerars de Viane*, 1975, ed. Bekker.

C'est-à-dire, il s'en prit (il se mit) à retourner sur le palais, ou à monter vers le palais. L'auteur emploie ici la préposition *sur*, au lieu de *vers* ou *dans* dont nous nous servirions, parce que le palais était situé sur une hauteur.

> Vos en arois (aurez) molt riche gueredon
> Et les vos airmes (vos âmes) en aront mantion (résidence)
> Avockes lui *enz ou* (dans le) ciel.....
>
> *Ibid.* 3049-3051.

> Defors la ville se logent *enz es* (dans les) preiz.
>
> *Ibid.* 3911.

Au surplus, cette locution ne touche en rien au fond des choses; elle n'indique nulle différence de système entre nos aïeux et nous, dans la manière de construire les phrases et d'employer les prépositions et les articles : c'est tout simplement une manière de parler, un de ces usages grammaticaux qui s'introduisent dans toutes les langues et s'y maintiennent lorsqu'ils ne touchent à

rien d'essentiel et n'altèrent pas la clarté du discours : c'est un idiotisme propre au vieux français.

J'ai remarqué que cette locution se rencontre dans les ouvrages en vers, sinon exclusivement, du moins bien plus fréquemment que dans les écrits en prose; je crois en outre qu'elle n'est point des premiers temps de la langue, qu'elle ne se trouve que peu ou point dans les plus anciens textes, et qu'elle n'a eu cours qu'à la suite déjà d'une certaine culture du langage, peu avant le milieu du XIIIe siècle : de sorte qu'on peut penser qu'elle était considérée comme une sorte d'élégance réservée à la poésie, au style poétique, et que tous les auteurs ne se permettaient point.

f. Dans ces temps peu lettrés, où la langue se formait en tâtonnant, et allait se fixant peu à peu par une suite d'essais consécutifs, il était naturel que l'emploi convenable et régulier de l'article ne fût pas d'abord déterminé avec précision, et nous devons retrouver dans cela, comme dans tout le reste, des traces de variations et de tâtonnements.

Nous voyons en effet que, pendant le XIIIe siècle, l'emploi respectif des articles et des pronoms démonstratifs était mal déterminé; on se servait souvent de l'article, dans des cas où nous avons décidé depuis que le pronom doit seul se mettre. Ainsi l'on disait : « Por la terre « *la* (qui est celle du) rei, et *la* (celle de) monsire « Edward garder. » (*Act. Rym.* I, 339.) Ou bien, dans cet exemple plus clair encore, un chevalier qui en questionne un autre sur son épée, lui dit :

Sire Rollan, dist li quens Olivier,
Est ceu Joiouse, *la* (celle de) Kallon à vis fier
Don vos saveiz si riches colz paier?
— Nenil, biau sire, dit Rollan le guerrier,
C'est Durandart, m'espée à poig d'ormier.

Gerars de Viane, 2892-2896.

On sait, d'ailleurs, que cet ancien usage de l'article est analogue à celui qu'il a conservé dans l'espagnol et dans l'italien.

Nous voyons encore qu'il n'était point rare qu'on employât l'article devant les pronoms démonstratifs, et qu'on dît : *les ceux, les celles*, au lieu de dire simplement *ceux* et *celles*. Cela s'est conservé dans quelques locutions provinciales encore usitées. L'on trouve : « A « tous *les ceaus* (ceux) à qi ces lettres vendront » (*Act. Rym.* I, 481); et bien d'autres exemples.

g. Enfin, nous voyons que l'on employait, à la manière italienne, l'article avec le pronom possessif, accompagné de son substantif, et qu'on disait : « Li minis- « tre de *la sue* (de sa) cruelteit. » (*Trad. de S. Grég.* dans l'Hist. litt. de Fr. XIII, 12.) « *Les soes* (ses) chartres. » (Villehardouin, 17.) « A *la soe* (sa) gent. » (*Ibid.* p. 434.) « *Le son* pople (son peuple). » (*Trad. des Rois* dans l'Hist. litt. de Fr. XIII, 19.) « *De le mieve* (de ma) part. » (*C. A.* 169.) « Od *la soie* (avec sa) gent. » (*Part.* 462.) « Je « te pardouin *le tuen* (ton) meffet. » (*R. de R.* 4728, ed. Méon.) « *Li tiens doiz* (ton doigt). » (*R. de la R.* p. 80, ed. Méon.) « *Li miens* (mon) parages. » (*G. de V.* 1795, ed. Bekker.) « Par *le vostre* (votre) aingle. » (*Ib.* 3058.) « *Les*

« *vos* (vos) airmes. » (*Ib.* 3050.) « *Li siens* (son) peire. » (*Ibid.* 274.) « Par *la toie* (ta) merci. » (*Ibid.* 492.) « *En la moie bailie* (en ma possession). » (*Ibid.* 1802.) « Un *suen* chevalier. » (Villehardouin, p. 450.) « Uns « *siens* fils. » (*Mahomet*, 689, ed. Michel.) Cette dernière locution, très-commune alors, nous est restée dans le langage familier.

Cette manière d'employer les pronoms possessifs, dans le vieux français, est venue, en grande partie, de ce qu'alors on n'avait pas encore distingué l'un de l'autre les deux pronoms possessifs qu'a notre langue : *mon*, *ton*, *son*, qui ne se doit employer que sans article, et *le mien*, *le tien*, *le sien*, qui ne se peuvent employer qu'avec l'article. Ces deux familles distinctes étaient confondues entre elles, et s'employaient l'une pour l'autre.

Il y a, pour le dire en passant, beaucoup d'exemples de ce mode de locution, dans toutes les langues néolatines. On sait qu'il est resté propre à l'italien, où il est exclusif; on vient de voir combien il est fréquent dans le vieux français. L'ancien espagnol en présente des exemples tout aussi communs : « *El mi tio.* » (*Silva de romances viejos*, ed. J. Grimm, p. 6.) « *La mi* madre. » (*Ib.* p. 6.) « *El mi* sobrino. » (*Ib.* p. 6.) « *La su* esposa. » (*Ib.* p. 19.) « *La su* mano. » (*Ib.* p. 8.) « De *los sus* ojos. » (*Ib.* p. 5.) « Con el van *los sus* monteros. » (*Ib.* p. 46.) « *La* « *tu* fama, *la tu* gloria, *la tu* muerte. » (*Poesias selectas Castellanas*, ed. *quintana*, t. I, p. 8.) « Que obedecieron *al su* « mandamiento. » (*Ib.* pag. 4.) « Con *la su* mezana. » (*Ib.* p. 2.) « *La su* barca. » (*Ib.* p. 7.) « *Las sus* azagayas. » (*Ib.*

p. 6, etc. etc.) C'est donc là un trait de conformité de plus entre toutes ces langues, à joindre à ceux que M. Raynouard a si savamment rassemblés dans sa Grammaire comparée des langues de l'Europe latine.

10. Les formes contractes, dès longtemps obsolètes, que j'ai rapportées à la suite de la déclinaison, ne donnent lieu en elles-mêmes à aucune remarque; elles sont fort claires, fort simples, et dans l'analogie complète de quelques contractions que nous employons encore.

Plusieurs des savants éditeurs de textes français où ces contractions inusitées se rencontrent, ont adopté l'usage de les écrire avec des apostrophes, qu'ils placent selon les cas ou selon leur fantaisie, tantôt à la fin, tantôt dans le corps même du mot; ainsi : *sel'*, pour *si le; jel'*, pour *je le; ne's* pour *ne les*, etc. Cette méthode n'est nullement blâmable, et la modification qu'elle introduit dans l'orthographe n'est en soi que de fort peu d'importance : toutefois j'aimerais mieux qu'on écrivît ces mots, dans les imprimés, comme on les trouve écrits dans les manuscrits, sans aucune apostrophe; et je donnerai en faveur de ce sentiment, deux raisons que je soumets aux juges de ces questions délicates. La première, c'est que le premier devoir des éditeurs est de reproduire, autant que possible, les textes qu'ils trouvent dans les manuscrits, sans aucun changement quelconque. Pour un langage dont les formes sont d'une extrême mobilité, dont les dialectes, les règles grammaticales, l'orthographe, sont encore un sujet continuel de doute, de discussion et d'examen, il est né-

cessaire, ce me semble, de reproduire avec la plus scrupuleuse fidélité les leçons du manuscrit qu'on emploie; et non point d'amalgamer ridiculement ensemble plusieurs manuscrits, pour nous donner en résultat un langage, informe combinaison des langages de plusieurs temps et de plusieurs lieux; et pour les personnes qui étudient les textes dans les éditions, il est toujours bien plus profitable et plus lumineux d'avoir sous les yeux les formes mêmes et les petites règles orthographiques et grammaticales qu'ont suivies les anciens copistes de ces textes, que les arrangements qu'il aura plu au caprice des éditeurs d'y introduire. En second lieu, puisqu'il nous reste encore, dans la langue que nous parlons, des formes contractes de tout point identiques à celles dont il s'agit, et puisque nous les écrivons toujours sans apostrophe, l'analogie ne dit-elle pas que ces formes qui ont péri se doivent écrire de la même façon? Et *nes*, par exemple, contraction de *ne les* ou *ni les*, ne se doit-il pas écrire absolument comme notre *des*, contraction de *de les*, auquel il ressemble si fort? Si l'on m'alléguait ici l'autorité de quelques usages espagnols ou italiens, je répondrais que c'est précisément parce que ces usages sont italiens ou espagnols, que leur autorité n'est d'aucun poids dans la langue française.

J'ai cru remarquer que ces formes contractes sont moins communes dans les textes les plus anciens de la langue, que dans ceux qui sont venus après; et les ouvrages où elles se rencontrent avec le plus d'abon-

dance sont, je crois, presque tous du milieu ou de la seconde moitié du XIII[e] siècle. Elles sont aussi plus fréquentes en Normandie et dans les langages de l'ouest de la France, que dans ceux des provinces de l'Est.

Aux formes que j'ai citées, il s'en pourrait peut-être ajouter quelques autres. En voici deux qui donneront l'idée du reste.

Mes, qui paraît employé pour *me les;* notamment dans la phrase suivante :

Qant ce aurez fait, si m'aiez
Dis forz homes apareilliez,
A chescun un coffre livrez,
Et (lisez *e*) ceiens les *mes* amenez.

Le Chastoiement, C. XIII, 151-154, ed. la Bouderie.

C'est-à-dire, et céans eux *me les* amenez.

Nou semble écrit pour *ne le*, dans ce passage de *Gerars de Viane* (v. 3537-3540, ed. Bekker), que je copie sur le manuscrit :

Puis li ait dit : Dans rois, veeiz me ci.
Vos cuidiez bien ke je fuise endormis
Dedans Viane, ou de vin estordis.
Nou (je *ne le*) suix par foi, ainz suix prez de vos ci.

Mais cette forme aurait besoin d'être justifiée par d'autres exemples. C'est le seul que j'en connaisse, et il ne serait pas impossible qu'il fallût attribuer l'*u* à une erreur du copiste, et qu'on dût lire *non suix*, conformément à une locution bien connue et fréquente dans les livres de cet âge.

CHAPITRE III.

DES SUBSTANTIFS.

Les variations dans notre ancien langage ont été si grandes; il y a tant de distinctions à faire entre les formes des mots, et selon les temps et selon les dialectes; il y a tant de règles qui ont eu cours, et tant d'exceptions à ces règles, que je suis forcé de me tracer une circonscription dans mon sujet, et de me restreindre à n'en prendre pour ainsi dire que la fleur: exposant les faits capitaux, indiquant les règles qui ont été le plus suivies et dans les meilleurs temps, et laissant beaucoup de détails et de variations secondaires aux auteurs qui voudront traiter plus à fond la matière, ou en exposer en détail quelque partie, je traiterai d'abord des flexions de nombre et de cas dans les noms masculins, qui sont les plus essentielles à exposer, puis dans les noms féminins; je rassemblerai ensuite diverses remarques sur les genres des substantifs, et je finirai par les observations qui ne se rattachent point à ces deux sujets principaux.

§ I.

La langue française n'a jamais eu, pour les substantifs des deux genres, qu'un seul mode de flexion: l'addition d'un *s* final au thème du mot.

Mais, selon la belle remarque de M. Raynouard (*Journ. des Savants*, octobre 1816, p. 80, 81 et suiv., *Gramm. romane*, ch. II, p. 26), ce *s* placé à la fin des substantifs n'a pas toujours servi, comme il sert aujourd'hui dans notre langue fixée, à marquer uniquement le pluriel, et à le distinguer du singulier : ce n'est guère que depuis la seconde moitié du XIV[e] siècle qu'il a commencé de se réduire à cet usage.

Jusque-là, et depuis les temps primitifs de la langue, l'emploi du *s* final pour marquer les flexions avait été ainsi réglé :

Les substantifs prenaient un *s* final, lorsqu'ils étaient sujet ou nominatif de la phrase au singulier, et lorsqu'ils étaient régimes au pluriel.

Ils s'écrivaient sans *s* final, c'est-à-dire en leur forme de thème pur, lorsqu'ils étaient sujet ou nominatif au pluriel, et régime au singulier.

Ainsi primitivement ce n'était pas les nombres que le *s* final servait à distinguer en français : le singulier prenait ce *s* lorsqu'il était sujet; le pluriel lorsqu'il était régime.

Cette règle fondamentale est caractéristique de la première époque de notre langue : oubliée presque dès le temps de son abolition, ou plutôt abolie parce qu'elle était tombée peu à peu dans l'oubli (Raynouard, *Obs. sur le Rom. de Rou*, p. 31 et suiv.), elle a été retrouvée par M. Raynouard, et répétée depuis par tous ceux qui ont écrit sur nos anciens langages. Elle était commune à la langue romane et à la langue d'oil. Les preuves en

sont tellement évidentes et abondantes en tous les textes, qu'il n'y a plus à s'arrêter à l'établir; sa découverte nous a rendu l'intelligence, trop longtemps perdue, de la grammaire des idiomes romans du moyen âge.

On voit cette règle observée dès les premiers monuments écrits de la langue française : la pièce en langage picard, de 1133, publiée par le Carpentier (*H. de C.* II, pr. p. 18), la suit avec rigueur : tous les textes en prose et en vers, jusqu'après la fin du XIIIe siècle, y sont assujettis : il n'est pas une charte, pas une pièce, jusqu'au moindre contrat écrit dans un village de la plus reculée de nos provinces françaises, pendant le XIIIe siècle, où elle ne se retrouve d'une manière évidente et avec une constance qu'il est impossible de ne pas remarquer. On peut croire qu'il n'existe point une charte française d'avant 1300, qui ne fût suffisante à elle seule pour fournir des preuves fort claires de l'observation de cette règle.

Aussi la règle que je viens d'établir est certainement un des plus sûrs moyens de déterminer l'âge des manuscrits français : on remarque que les manuscrits les plus anciens sont ceux où elle est le plus strictement suivie, et que son altération va peu à peu croissant avec la multiplicité des copies et la progression des temps; de sorte qu'on peut tenir pour certain, à part les exceptions accidentelles qui se rencontrent en ces matières, que tout manuscrit français, quelle que soit la date de la composition de l'écrit qu'il renferme, tout manuscrit français où cette règle n'est plus ob-

servée avec quelque exactitude, est une copie postérieure aux premières années du XIV[e] siècle.

Dans notre langue française, il est vrai, telle qu'elle est fixée dans ses règles essentielles depuis le XV[e] siècle, les substantifs sont réduits à une seule variation de position grammaticale, celle du nombre. Mais il était naturel qu'il n'en fût pas toujours ainsi : notre langue, sortie du latin dont les mots subissent des flexions de cas assez multipliées, n'a pu d'un premier coup s'arrêter nettement à la seule flexion qu'elle devait finir par conserver : elle a dû vaciller quelque temps dans le nombre de ses formes; être d'abord, dans leur emploi, beaucoup plus rapprochée qu'elle ne l'est restée, de la déclinaison latine; n'arriver enfin que par degrés et peu à peu à cette règle unique et simple qui fait aujourd'hui son caractère.

Or s'il est vrai, comme l'a pensé M. Raynouard, que le *s* servant primitivement à marquer dans les substantifs le singulier sujet, est venu, dans la langue française, de la forme singulier nominatif de la seconde déclinaison latine, il est évident que cet emploi de la flexion en *s* a été le premier essai des langages vulgaires, cherchant à se donner des règles au sortir du latin; et cet emploi primitif marque une des grandes époques de notre langue, depuis son origine jusqu'aux temps où elle s'est fixée quant aux formes de ses substantifs, et où les derniers restes du latinisme étant abolis dans la déclinaison, sa flexion n'a plus servi qu'à distinguer uniquement le singulier du pluriel.

Cette révolution qui mit fin aux tâtonnements les plus essentiels de notre langue, et qui marque en elle le commencement d'un second âge grammatical, s'est accomplie dans la deuxième moitié du XIVᵉ siècle.

Mais la règle de la position de *s* telle que je viens de l'exposer, avait fait naître dans son application plusieurs règles secondaires toutes dérivées d'elle, et qui ont eu beaucoup d'influence sur la formation de notre langue. Il faut donc, pour présenter avec clarté toutes ces règles secondaires, observer et suivre en détail la règle principale dans ses applications aux différentes formes de mots.

Le *s* final de la flexion des substantifs ne devait jamais être muet, et primitivement il est à croire qu'il ne l'était jamais; il s'agissait donc de faire accorder sa prononciation avec celle de la syllabe finale du thème auquel on l'appliquait, et d'éviter toute cacophonie ou même toute prononciation impraticable.

On y avait réussi sans difficulté pour beaucoup de mots, ainsi :

SING. Suj. *uns angeles* (*R. de M.* p. 14), un ange; *li aingles* (*G. de V.* 3040).
Rég. *le aingle, l'aingle* (*ibid.* 3858, 3053).

PLUR. Suj. *li aingle.*
Rég. *les aingles, as engles* (*S. de S. B.* fol. 57 *v.*).

SING. Suj. *li mesaiges* (*G. de V.* 3411, 76), le messager.
Rég. *le mesaige.*
PLUR. Suj. *li mesaige, li message* (Villehardouin, 438).
Rég. *les mesaiges.*

Ce mot *mesaige* semble encore exclusivement employé par Villehardouin pour dire un messager, tandis que, moins d'un demi-siècle après, il ne se voit plus que rarement employé à cette acception : *ies-tu mesaiges* (*G. de V.* 76, 1283), et il passe à celle qu'il a conservée dans notre langue : *di ton mesaige* (*ibid.* 1155, 1471); *le message* (*R. V.* 760); il commence dès lors à être universellement remplacé, dans sa première signification, par les formes suivantes :

SING. Suj. *li mesaigies* (*G. de V.* 1529).
Rég. *le mesaigiers, mesagier* (*R. V.* 764).
PLUR. Suj. *li mesaigier* (*G. de V.* 1122).
mesaiger (*ibid.* 3959).
messagier freire (*ibid.* 3975).
Rég. *trois mesaigiers* (*ibid.* 12).

SING. Suj. *li peires* (*G. de V.* 3453), le père.
Rég. *le peire.*
PLUR. Suj. *li peire.*
Rég. *les peires.*

SING. Suj. *li freires*, le frère.
Rég. *le freire* (*H. de M.* 221).
PLUR. Suj. *li freire* (*G. de V.* 2095).
Rég. *les freires.*

SING. Suj. *li meies*, le médecin.
si saiges meies (*S. de S. B.*).
Rég. *del meie.*

SING. Suj. *nos sires l'evesques* (1288, *J. V. H.* 465).
li eveskes (*G. de V.* 3803).
Rég. *le, l'eveske* (*ibid.* 1288); *li veskes* (1288, *J. V. H.* 465).

PLUR. Suj. *li eveske.*
Rég. *les eveskes.*

SING. Suj. *li peules cristiiens* (*S. de S. B.* fol. 45 *r.*), le peuple.
Rég. *à tot lo peule* (*ibid.* fol. 45 *v.*).
à ton peule (*ibid.* 51 *r.*).
lo feaule peule (*ibid.* 153 *r.*).

En Normandie, *le puple* (*L. de G.* p. 174).

SING. Suj. *li rois* (*G. de V.* 1534), le roi.
Rég. *le roi* (*ibid.* 1529).
PLUR. Suj. *li roi* (*Parton.* 438).
Rég. *les rois.*

En Normandie, *li reis, cil reis; del rei, le rei.* (*R. de Ch.* 53, 19, 46, 39.)

SING. Suj. *li drus* (*G. de V.* 3162), l'ami, le favori.
Rég. *le dru* (*Marie de F. Eq.* 80); *dreii* (*ibid.* 94).
PLUR. Suj. *li dru.*
Rég. *les drus* (*G. de V.* 3145).

SING. Suj. *li fremis* (*Fabl. in.* t. I, 227).
Rég. *du fremi* (*ibid.* 226).
au fremi (*ibid.*).

SING. Suj. *li escus* (*G. de V.* 1811).
Rég. *le, l'escu* (*ibid.* 826, 766, 770, 2491).

SING. Suj. *li feus* (*G. de V.* 2485), le feu.
Rég. *le feu* (Villehard. 453).

SING. Suj. *li cuers* (*G. de V.* 2416), le cœur.
Rég. *le cuer* (*ibid.* 2448).

SING. Suj. *li murs* (*G. de V.* 3384), le mur.
Rég. *le mur* (*ibid.* 877).
PLUR. Suj. *li mur* (*ibid.* 1752).
Rég. *sor les murs* (*ibid.* 1737).

SING. Suj. *li destriers* (*G. de V.* 864), le cheval.
Rég. *le destrier* (*ibid.* 868).
dou destrier (*ibid.* 1591).
del destrier (*ibid.* 1496).
PLUR. Suj. *li destrier* (*ibid.* 1617).
Rég. *les destriers* (*ibid.* 1503).

SING. Suj. *li chevaliers, uns chevaliers* (*Lai d'Ign.* 18, Villehard. 465 c).
Rég. *del chevalier.*
PLUR. Suj. *tuit si chevalier* (*G. de V.* 1907).
Voc. *franc chevalier menbré* (*ibid.* 1729).
Rég. *les chevaliers* (*ibid.* 964, 1473).

SING. Suj. *li mireors* (*R. de la R.* t. I, 63).
li mireoirs (*ibid.*).
Rég. *ou miroer* (*ibid.* 63).
en cel mireor (*ibid.*).

En Normandie, *un mireur* (*Marbode,* 244).

SING. Suj. *li estors, l'estors* (*G. de V.* 1695), le combat.
Rég. *le fort estor* (*ibid.* 1692).
el fort estor (*ibid.* 1720).
à l'estor (*ibid.* 2758).

SING. Suj. *li jors* (*S. de S. B.* fol. 57 *v.*), le jour.
Rég. *le jor.*
un joure (1265, *Archæol.* t. XXII, 315) est un barbarisme anglo-normand.
al jur (*M. de F.* Eq. 98).

SING. Suj. *li facons* (*G. de V.*), le faucon.
ses faucons (*ibid.* 54, 60).
Rég. *le faucon* (*ibid.* 1914).
dou faucon.
vostre facon (*ibid.* 133).

SING. Suj. *li grenons*, la barbe.
Rég. *le grenon.*

En Picardie, on disait :

SING. Rég. *le grignon* (*R. V.* 1422).

SING. Suj. *li esperons*, l'éperon.
Rég. *lo*, *l'esperon.*
PLUR. Rég. *les riches esperons* (*G. de V.* 2074).

SING. Suj. *li siglatons* (*R. de M.* p. 11).
Rég. *le siglaton.*

SING. Suj. *li chiens*, le chien.
Rég. *le chien.*

SING. Suj. *cist pains* (*S. de S. B.* fol. 53 *r.*).
Rég. *lo pain* (*ibid.*).

SING. Suj. *li suens de la voix* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*), le son.
Rég. *son suen* (*ibid.* 19 *r.*).

SING. Suj. *li pelerins* (*S. de S. B.* fol. 121 *v.*), le pèlerin.
Rég. *palerin* (*ibid.*).
PLUR. Suj. *si cum palerin* (*ibid.* 121 *v.*).
Rég. *palerins* (*ibid.*).

Voilà la règle en son application simple et directe; tous ces exemples que j'ai ramassés au hasard, en les resserrant dans ce qu'ils ont de plus significatif, sont si nombreux dans les bons textes, qu'il aurait été superflu de marquer toujours où je les avais pris.

Je passe aux règles ou aux usages de détail qui sont dérivés de cette règle générale :

a. On remarque en premier lieu que dans beau-

coup de mots l'addition du *s*, au nominatif singulier, donnait lieu à une contraction du radical.

On voit des mots de toutes les terminaisons soumis à cet usage de formes contractes; il y a lieu de croire cependant que les premiers dans lesquels elles ont eu lieu, étaient terminés au radical par un *e* muet ou par la syllabe *on*.

Ces contractions étaient quelquefois très-fortes : il ne paraît pas qu'on puisse les ramener à aucune règle, ni citer aucune classe de mots comme y étant particulièrement sujettes. Tous les exemples en sont isolés; et il est impossible de les faire connaître autrement qu'en rapportant ces exemples.

Dans tous les mots de ce genre, la forme contracte est toujours exclusivement celle du nominatif singulier; les cas indirects du pluriel qui prennent le *s*, se forment régulièrement par l'addition de ce *s* à la forme pure du radical.

Ainsi les mots sujets à la contraction avaient proprement trois formes de déclinaison :

1° Singulier régime et pluriel sujet, forme radicale pure;

2° Nominatif singulier, contraction;

3° Pluriel régime, forme régulière en *s* final.

Voici des exemples :

SING. Suj. *li quens, li cuens* (*G. de V.* 570, 726), le comte.
li gentis quens, li quens iantis (*ibid.* 1782, 2047).

Rég. *le conte* (*ibid.* 1844).

Rég. *dou comte* (*ibid.* 2549).
au gentil conte (*ibid.* 2115).
PLUR. Suj. *li conte* (*ibid.* 3457).
Rég. *les contes* (*ibid.* 3269, 3302).

Le substantif

SING. Suj. *li contes* (*R. V.* 37), le conte.
Rég. *un conte* (*ibid.* 34).

avait, comme on voit, une forme de déclinaison différente.

SING. Suj. *li glous* (*G. de V.*), le glouton.
li gloz (*Chast.* XXIII, 3).
Voc. *glouz, glous* (*ibid.* 151).
Rég. *cel glouton* (*ibid.* 1349).
PLUR. Suj. *li glouton* (*ibid.* 1702).
Rég. *de ces gloutons* (*ibid.* 1406).

On trouve dans Rabelais (*Pantagruel*, III, 27; t. I, p. 497, in-8°, ed. de l'Aulnaye), et plus anciennement, un féminin *gloutte*, pour *gloutonne*, qui n'est pas sans quelque rapport avec la contraction que je viens d'indiquer : «*des ordes gloutes.*» (*Lai d'Ign.* p. 25.)

SING. Suj. *li bers* (*G. de V.* 380), le baron.
Rég. *le bairon* (*ibid.* 2064).
PLUR. Suj. *li bairon* (*ibid.* 2060).
Rég. *les bairons* (*ibid.* 3438).
as bairons (*ibid.* 2038).
des barons (*ibid.* 3003).

De ce mot sont formés : *li barnaiges*, *li grans bernaiges* (*ibid.* 2754, 3179); *ses riches barneiz*, sing. suj.

(*ibid.* 969); *de son barné* (*ibid.* 374), mots collectifs signifiant *baronnie, escorte de barons*, qui montrent aussi l'exemple d'une formation contracte; et *baronie* (*ibid.* 3301), qui dérive de la forme non contracte.

SING. Suj. *toz li monz* (Villehard. p. 469 c), tout le monde.
toz li mons (*ibid.* 453).
Rég. *del monde* (*ibid.* 469 A).
del munde (*ibid.* 438).

Il est vrai que l'on a aussi écrit, au moins dans les dialectes de Normandie et de Champagne, les cas indirects du singulier sans *e* muet, ce qui ôterait à la forme du singulier sujet le caractère de contraction :

SING. Suj. *del mund* (*Tristan*, II, 63).
del mont (*Parton.* 3855).

Mais ces formes, loin d'être primitives, ne se montrent guère, à ce qu'il semble, avant le milieu du XIIIe siècle, et peuvent avoir été occasionnées par la contraction du nominatif singulier.

Et cette contraction commune au XIIIe siècle, n'est pas elle-même peut-être des premiers temps de la langue; elle ne semble pas avoir eu cours dans les textes de l'époque antérieure. Ainsi : « tu as cors si cum *li* « *mundes* at. » (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*)

SING. Suj. *li noviaus maires et li viez* (*O. des R.* I, 82).
PLUR. Suj. *tuit li mayeur de France* (*ibid.* 82).

Les exemples de cette déclinaison sont communs dans les textes de Flandre :

SING. Suj. *li maires* (*C. d'A.* 106), le maire.
Rég. *le maieur* (*ibid.* 107).
au maieur de la commugne (*ibid.* 106).
du maieur (*ibid.* 245).

Cette déclinaison se trouve aussi en Lorraine, et généralement dans tous les dialectes :

SING. Suj. *li maires* (*H. de M.* 178).
PLUR. Suj. *li maiour* (*ibid.* 178).

SING. Suj. *li sires* (*Chast.* XXI, 95).
sis sires (*M. de J. Freisne*, 12), le seigneur.
Voc. *sires, sire* (*S. de S. B.*).
Rég. *li sieres* (1292, *J. V. H.* 550).
le signeur (*ibid.* 550).
le signeur, mon signeur (*C. d'A.* 113).
le signour (*R. de M.* p. 1).
PLUR. Suj. *li grant signor* (*ibid.* 61).
Rég. *les seignours* (*A. R.* 339).
chers seignors (1256, *ibid.* 339).
en le cort des signeurs (*Th. N. An.* 1008).

Les éditeurs ont écrit : *en l'ecort*, ce qui est une faute évidente.

La forme du sujet singulier *sires, sire*, n'a point varié, et se retrouve en tous les dialectes; mais la forme des cas indirects a eu bien des variations : *de son signor* (*S. de S. B.* fol. 17 *v.*); — *notre segneur, le singneur* (*C. d'A.* 164, 171); — *seugneur* (*ibid.* 312); — *son signour* (*R. C. C.* 5397); — et les formes normandes : *vostre sennur* (*Tristan*, II, 108); — *as seneors* (*ibid.* I, 180); — *seignurs, seignur* (*ibid.* II, 40; 1265, *Archæol.* XXII, 321).

On connaît les dérivés : *le signerie*, féminin (*C. d'A.* 312); *de me singnerie, de le segnerie, seignerie* (*ibid.* 275, 157); — *le singneraige*, masculin (*H. de M.* 188).

SING. Suj. *li lerres* (*Chast.* XXI, 115), le larron.
Rég. *por le larron* (*ibid.* 96).
le larun (*L. de G.* 45).

Ou bien encore :

SING. Suj. *li lierres* (*E. de S. L.* 29, I, 130).
Rég. *larron ne larronesse* (*ibid.* 136).
de larron (*ibid.* 130).
PLUR. Rég. *avec larrons* (*ibid.* 132).

Je note le dérivé : *el larencin* (*S. de S. B.* fol. 48 r.), *larrecin* (*E. de S. L.* p. 130); en Picardie : *de larrechin* (1215, *C. d'A.* 108, 109).

SING. Suj. *li fiens* (*Fabl. inéd.* I, 82).
Rég. *le fumier* (*ibid.*).
del femier (*H. de F.* XIII, 19).

SING. Suj. *cil guars* (*G. de V.* 172).
Rég. *un garson* (*ibid.* 189).
e meint savage garsun (*Arch.* XXII, 321).

Je finirai par un exemple moins incontestable que les précédents :

SING. Suj. *li prestres* (*S. de M. S.*).
Rég. *al provoire* (*ibid.*).
PLUR. Suj. *li provoire* (*ibid.*).
seignor provoire (*ibid.*).
Rég. *as provoires* (*ibid.*).
les provoires (*ibid.*).

C'est ainsi que cette déclinaison semble réglée, non-seulement dans le texte que je viens d'alléguer, mais dans la traduction française de la Somme de J. Beleth, et ailleurs. Cependant il est impossible de considérer ces deux mots comme de simples flexions d'un même thème français; ce sont deux mots différents qui dérivent d'un même primitif latin, et que l'usage avait accolés et réunis en restreignant chacun d'eux à un emploi particulier. Il y a bien d'autres exemples; et je penche d'autant plus pour cette opinion, que l'on trouve çà et là chacun de ces mots : *li prestres* et *li provoires* (*J. B.* fol. 1 *r.*), décliné régulièrement dans toutes ses formes.

b. Les substantifs masculins dont le radical était en *or*, et surtout *eor* final, ce qui nous a donné tant de mots en *eur*, avaient aussi une déclinaison à trois formes :

1° L'une, pour le nominatif singulier, en *eires*, *erres*, *eres*;

2° La seconde, pour le singulier régime et le pluriel sujet, était le radical pur;

3° La troisième, pour le pluriel régime, était formée régulièrement sur le radical pur, par l'addition d'un *s*.

Ainsi :

SING. Suj. *li empereres* (Villehard. p. 453), l'empereur.
Rég. *al empereor* (*ibid.* 453).

SING. Suj. *li creeires* (*S. de S. B.* fol. 58 *r.*), le créateur.
Rég. *son creator* (*ibid.* 44 *v.*).
le criator (*Tristan*, I, 179).

SING. Suj. *li salveires* (*S. de S. B.*), le sauveur.
Rég. *del douz nom del salvaor* (*ibid.*).
el nom de salvaor (*ibid.*).

SING. Suj. *li pecieres* (*S. de M. S.*), le pécheur.
Rég. *au peceor* (*ibid.*).
PLUR. Suj. *li peceor* (*ibid.*).
Rég. *les peceors* (*ibid.*).

Ces formes sont de l'Ile-de-France; la déclinaison est la même en Bourgogne :

SING. Suj. *mains pechieres* (*G. de V.* 2421).
PLUR. Rég. *des pecheors* (*S. de S. B.* fol. 19 *v.*).

SING. Suj. *li aiveres* (*S. de S. B.* fol. 19 *r.*), l'aide.
Rég. *cest tres boen aivor* (*ibid.* 19 *r.*).

SING. Suj. *li fablerres* (*Chast.* X, 12, la Boud.), le conteur de fables.
Rég. *du fableor* (*ibid.*).
de son fableor (*ibid.* 2).

SING. Suj. *li lechierres* (*Chas.* VII, 25).
Rég. *son lecheor* (*ibid.* 8).
PLUR. Suj. *licheor* (*G. de V.* 548).

La déclinaison était la même dans les formes picardes qu'on écrivait en *eur*, au lieu de *or* et *eor* :

SING. Suj. *uns veneres* (*Parton.* 585), un veneur.
PLUR. Suj. *si veneor* (*L. d'Ign.* 46).
Rég. *un des veneurs li cunte* (*R. de R.* 5720).

SING. Suj. *li fereres* (*C. d'A.* p. 106), celui qui a frappé.
Rég. *le fereur* (*ibid.*).

SING. Suj. *li devant dis conseillieres* (1287; *J. V. H.* 449).

li devant dit conseillieres jureis (*ibid.*).
li conseilliers (*ibid.*).
PLUR. Rég. *parmi les deux conseilleurs jureis* (*ibid.* 450).

Déclinez de même :

SING. Suj. *disieres* (1288; *J. V. H.* 474), celui qui décide, l'arbitre.
desieres (*ibid.* 477).
PLUR. Suj. *li diseur* (*ibid.* 424).
Rég. *les diseurs* (*ibid.*).

SING. Suj. *li devant dit misieres* (1283; *J. V. H.* 424), l'entremetteur, l'arbitre.
cius ki misieres faurroit (*ibid.*).
Rég. *un autre miseur* (*ibid.*).

SING. Suj. *li jugieres* (*S. de S. B.* fol. 45 r.).
Rég. *jugeor* (*Parton.* 388).

SING. Suj. *li reconteres*, le conteur.
PLUR. Rég. *des reconteors*.

On trouve (S. Grég. *H. L. de la F.* XIII, 9) *les recontereres* au pluriel régime; mais c'est évidemment une faute de ce texte peu sûr.

SING. Suj. *li jougleres* (*G. d'A.* p. 13), le jongleur.
Rég. *jougleor* (*G. d'A.* 32).
PLUR. Suj. *li jougleour* (*R. de M.* 33).
li jugleor (*J. B.* fol. 4 r.).

L'orthographe de ce mot a été singulièrement variable; et, indépendamment des différences de dialecte, on le voit écrit de tant de manières diverses, qu'on n'ose essayer de les rassembler.

Voici un passage où l'auteur, jouant sur le mot, paraît donner aux deux mots *jougleour* et *gengleour* une signification différente : ce dernier étant employé à peu près dans cette acception défavorable que nous donnons souvent aujourd'hui au mot *jongleur*, et *jougleour* étant au contraire en très-bonne part, comme dans les temps primitifs de son emploi :

Gérars de Nevers, voyageant seul,

> Cies une femme, dame Marche,
> Qui femme estoit un jougleour
> Qui onques n'ama gengleour,
> Est hebregiés.....
>
> *R. V.* 1336-1339.

SING. Suj. *li commandeires* (*H. de M.* 245).
PLUR. Rég. *as commandours* (*ibid.* 245).

SING. Suj. *ki ke chaingieres an soit* (*H. de M.* 283).
Rég. *lou chainjour* (*ibid.* 228).
lou chaingour (*ibid.* 283).
PLUR. Suj. *li changeor* (1231 ; *Duplessis*, II, 128).

SING. Suj. *li dettres* (*H. de M.* 165), le débiteur.
PLUR. Rég. *as deteeurs* (*C. d'A.* 171).

Il y a dans le nominatif l'élision d'un *e* entre le *t* et le *r*, soit par faute de copie, soit par suite des licences de la prononciation.

PLUR. Suj. *li wardour* (*H. de M.* 177), mainteneurs.
Rég. *as wardours* (*ibid.*).

SING. Suj. *malvais trechiere* (*Ignaures*, 17), trompeur.
PLUR. Suj. *li tricheor* (*B. de S. M.* 6383).

Et les formes normandes :

SING. Suj. *li peschere*s (*Tristan*, II, 98), le pêcheur.
Rég. *un peschur* (*ibid.*).
PLUR. Suj. *li pescars* (1265; *Archæol.* XXII, 318).

On voit, dans le langage picard, les deux formes bien distinguées : *peschierres* (*piscator*) et *pecierres* (*peccator*) (*V. S. la M.* XLIII, 38).

Voici quelques autres mots qui suivaient la même règle de déclinaison :

SING. Suj. *li defenderes* (*S. de S. B.* fol. 19 *r.*), le défenseur.
li deciveires (*ibid.* fol. 52 *r.*), le trompeur.
li loerres (*J. B.* fol. 10 *r.*), le louangeur.
li ochierres (1215; *C. d'A.* 106), meurtrier.
li gouvernieres (1248; du Cange, *H. de C.* pr. p. 6).
gouvernerres (1266; *ibid.* p. 16).
li ordeneres (1288; *J. V. H.* 474).
li peseires (*H. de M.* 278), le peseur.
li renderes (*ibid.* 165), le rendeur.
cil menacierres (*E. de S. L.* 37, I, 134).
vengerres (*V. S. la M.* XLIII, 38), vengeur.
uns rimoieres de flabliax (*N. R.* II, 209), un rimeur de fabliaux.
se aucuns maufaitires (*J. V. H.* 423), malfaiteur.
blaudicierres (*F. in.* II, 455).

Il est probable que *generals visiteures*, singulier sujet (1302; Duplessis, II, 192), est une orthographe vicieuse qu'il faut rapporter à ces formes.

SING. Rég. *cest si feaule combatteor* (*S. de S. B.* fol. 19 *r.*).
artifior (*ibid.* fol. 51 *v.*).
auneor (*ibid.*).
el chaceor (*Parton.* 611), au chasseur.

le canteur, kanteur (*C. d'A.* 260).
enchanteor (*Tristan*, I, 238).
bareteor (*ibid.*), trompeur.
harpeor (*ibid.* 233), joueur de harpe.
son tailleor (*Chast.* XXVI, 2, 10).
le donur (1259; *A. R.* 381).
le pernar (*ibid.*).
un vieliur (*Tristan*, II, 36), joueur de vielle.

PLUR. Suj. *li correor* (Villehard. 490), les coureurs.
li trencheors (*ibid.* 443), les sapeurs.
facheor (*G. de V.* 2685), des faucheurs.
li encuseor (*Tristan*, I, 103), les accusateurs.
li passeor (*ibid.* I, 176), les passants.
mi bienfeteur (*J. V. H.* 354).

PLUR. Rég. *des luiteors* (*H. l. de F.* XIII, 8), des lutteurs.
overors (*Archæol.* XXII, 318), ouvriers.
tannors (*ibid.*).
lez regraturs (*ibid.*).
taillurs (*ibid.*).

On a vu ci-dessus deux exemples de pluriel sujet avec le *s* final : ce sont des fautes, naturelles en des textes qui ont été singulièrement maltraités par les copistes.

Voici enfin quelques formes qui, tout en se rapportant à la même règle, présentent cependant des anomalies dans leur singulier nominatif :

SING. Suj. *li buens paistres* (*S. de M. S.*).
Rég. *au pastor* (*ibid.*).
PLUR. Suj. *li pastor* (*ibid.*).
Rég. *entre les pastors* (*S. de S. B.* fol. 57 *v.*).

SING. Suj. *li trahitres* (*Lai d'Ign.* 398).
Rég. *le trattor* (*S. de S. B.*).
del traitor (*Chast.* XX, 240).
PLUR. Suj. *si traitor* (*B. de S. M.* 6384, 6399).
Rég. *l'un des traitors* (*Chast.* XX, 196).

En Picardie : *uns trahitres*, *le trahitour*, *les trahitours* (*R. V.* 4445, 302, 4475).

c. Les substantifs dont le radical se terminait en *m*, *me*, ou en *mp*, perdaient leur *e* muet ou leur *p* final, et changeaient *m* en *n* devant le *s* du nominatif singulier; pour les cas indirects du pluriel, ils ajoutaient seulement un *s* à leur terminaison.

Ainsi :

SING. Suj. *li luns* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*), le limon.
Rég. *del lum de la terre* (*ibid.*).
lo lum (*ibid.*).
al lum (*ibid.*).

SING. Suj. *li fluns.*
Rég. *del flum* (*R. de Ch.* 103).
sor un flum (Villehard. 489).

On trouve aussi : *del flave* (*S. de S. B.* fol. 112 *v.*); *lo flun* (*ibid.* fol. 44 *v.*), qui est une faute d'orthographe; et ces formes très-anciennes de Normandie :

SING. Rég. *le fluie* (*B. de S. M.* I, 303).
le flaive (*ibid.* 312).
PLUR. Rég. *de fluies* (*ibid.* 383).

SING. Suj. *li funs* (Marbod. 483), la fumée.
Rég. *lu fum* (*ibid.* 485).
le fum (*Chast.* XXI, 7).

C'est le mot normand. On disait en Champagne un peu plus tard, au féminin :

Sans fumiere (*N. R.* II, 294).
de fumée (*Parton.* 966).

SING. Suj. *li nons* (*R. C. C.* 5650), le nom.
Rég. *molt a buen nom* (*Trist.* I, 86).
PLUR. Rég. *les nons* (*Parton.* 396).

En Normandie :

SING. Rég. *par cest num* (Marb. 92).
par sun num (*ibid.* Dehyena).
PLUR. Rég. *de lor nuns* (*ibid.* 30).

SING. Suj. *un rains* (*Chast.* VII, 15), un rameau.
Rég. *cest raim* (*S. de S. B.* fol. 126 *r.*).
PLUR. Rég. *les rains* (*Tristan*, I, 64).

SING. Suj. *li nains* (*Tristan*, 65).
Rég. *le neim* (*ibid.* II, 156).

Cette dernière forme est du dialecte de Normandie, qui aimait beaucoup le *m* final; on y trouve aussi :

SING. Suj. *li neims* (*ibid.* II, 127).

SING. Rég. *del venim* (*Tristan*, II, 70).
PLUR. Rég. *à tuz venins* (Marb. 104).

SING. Suj. *la fains* (*Parton.* 996), la faim.
Rég. *por sa grant faim* (*ibid.* 973).

SING. Rég. *el champ* (*B. de S. M.* I, 273).
PLUR. Rég. *es chans* (*Chast.* VII, 11).

SING. Suj. *Dans rois* (*Tristan*, I, 179).
Dans Gerars (*G. de V.* 1798).

SING. Suj. *Damedeus* (*G. de V.* 1706).
bels sire Dames Deus (*S. de M. S.*).
Rég. *Dame Dieu* (*G. d'A.* p. 11).
de Dame Deu (*G. de V.* 1335).
de Dampne Deu (*R. du S.* p. 8).
de Damle Dé (*Tristan*, I, 46).

Devant les noms propres d'hommes, on disait au régime : *Dant Gerard* (*G. de V.* 2898); *Dant Harnaut* (*ibid.* 1688, 1466); *à dan Gerard* (*ibid.* 2560).

SING. Suj. *li jones hons* (*Chas.* pr. 60), le jeune homme.
nuns hons (*H. de M.* 188).
aucuns homs (*J. V. H.* 549).
o tu hom (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*)
Rég. *de cel saint home* (Villehard. 432).
PLUR. Suj. *li homme* (*C. d'A.* 253).
Rég. *por les hommes* (*S. de S. B.* 19 *r.*).
ens homes (*ibid.*).
à ses homes (Villehard. 480 A).

Et les formes dialectales,
De Picardie :

SING. Rég. *l'houme* (*C. d'A.* 286).
PLUR. Rég. *des houmes* (*ibid.* 285).

Et de Normandie :

SING. Suj. *quels huens estes* (*Chast.* IX, 51), quel homme êtes-vous!
sis huem (*R. de R.* 8131).
hoem (*R. de Ch.* 149).
Rég. *hume nul* (*R. de Ch.* 9).
PLUR. Suj. *li hume.*
Rég. *les humes* (*M. de F.* Eq. 258).

Les composés suivaient la même règle :

SING. Suj. *cil prodom* (Villehard. 441).
li prodons (*Chast.* VII, 11).
Rég. *al prodome* (Villehard. 432).
PLUR. Suj. *li prodome* (*ibid* 467 D).

En Normandie :

SING. Suj. *li preudum* (*M. de F. Eq.* 275).

En Picardie :

« Du conseil de pluseurs autres *preudoumes* » (1287; *J. V. H.* 449).

En général, les substantifs en *n* final ne subissaient aucune autre flexion que la simple addition du *s* après leur désinence. Cependant on voit quelques mots en *an* ou en *ant*, avec le *t* final muet, et en *in*, perdre par exception leur *n* devant le *s*. En voici des exemples :

SING. Suj. *li roncis* (*Partonop.* 777), le cheval entier.
Rég. *de son roncin* (*ibid.* 647).
d'un rousin graile (*G. de V.* 1185).
PLUR. Rég. *roncinz* (Villehard. 448 E).

On voit aussi, dans les cas indirects : *sor* I. *ronci* (*Lai d'Ign.* p. 79); *son ronci* (*Parton.* 644); variante qui semble de peu d'autorité.

SING. Suj. *cist enfes* (*S. de S. B.*), cet enfant.
petiz enfez (*ibid.*).
uns enfes (*R. de M.* p. 29).
li anfes (*G. de V.* 1445).
Rég. *l'enfant* (*S. de S. B.*).
un alaitant enfant (*ibid.*).

PLUR. Suj. *li enfant* (*R. de M.* p. 56).
Rég. *à ses enfans* (*C. d'A.* 171).

On trouve aussi la forme du singulier sujet : *li enfens* (*S. de S. B.*); et en anglo-normand : singulier régime, *enfaunt* (*M. de F. Freisne*, 199).

SING. Suj. *aimas* (Marbode, 50), diamant.
Rég. *aimant* (*ibid.* 49).

Quelques substantifs en *i* pur, se rapprochant de la règle qui précède, prenaient quelquefois un *n* final, soit à leur forme radicale, soit par intercalation entre l'*i* de leur thème et le *s* de flexion.

Cela n'avait rien de régulier; les mots auxquels on ajoutait ce *n* ne l'avaient certainement point eu dans leur formation primitive, et ils continuaient, écrits ainsi, à figurer à la rime des vers parmi les mots en *i* pur :

Cortoisement li dist li quens iantis :
Doneiz les moi, Joachis, biaz aminz.
Se Deus ceu done, li rois de paradiz,
Ke de bataile revigne sains et vis
Tantost serait batizies vostre fis.....

G. de V. 2047-2051.

Il est vrai que des mots à finale primitive en *in* étaient quelquefois admis dans les mêmes rimes.

Par cela foi qu'à Karle aveiz plevi
Si en prison m'eussiez ier matin
Eusiez an ne pitié ne merci.....

Ibid. 1836-1840.

De sorte que le *n* addictif, en certains mots, tout irrégulier qu'il était, semble cependant marquer un accident de prononciation dans le langage de Bourgogne de la première moitié du XIIIe siècle.

Ce *n* irrégulier semble surtout commun dans les textes de langage lorrain.

Les deux mots où l'on voit surtout s'introduire ce *n* irrégulier sont :

SING. Suj. *vostre amins* (*G. de V.* 3162).
Rég. *son amin* (*ibid.* 3918).
d'un amin (*ibid.* 3253).
por mon ami (*ibid.* 1836).
le mien charnel ami (*ibid.* 3937).
PLUR. Suj. *boin ami* (*ibid.* 3101).
mi amin (*ibid.* 1829).
tuit meu amin (*ibid.* 2319).

SING. Suj. . . . .
Rég. *de vostre anemi* (Villehard. 468 A).
mon mortel anemi. (*G. de V.* 3107).
PLUR. Suj. . . . .
Rég. *les anemins* (*H. de M.* 188).
ses anemins (*G. de V.* 500).
ses ainemis (*Tristan*, I, 182).
encontre tes anemins (*S. de S. B.* fol. 48 *v.*).

d. Les substantifs dont j'ai traité jusqu'à présent forment, dans la langue française du XIIIe siècle, une classe à part, et peuvent être réunis sous la dénomination de substantifs à trois formes.

Ils avaient tous, en effet, et ils avaient seuls régu-

lièrement, trois formes bien distinctes de déclinaison, dont voici le résumé :

1° Pour le singulier sujet,

Les uns, une forme contracte ;

Les autres, une forme en *eres ;*

Les autres, une forme en *ns*.

2° Pour le singulier régime et le pluriel sujet, ils conservaient tous trois leur forme de thème pur que les premiers avaient surtout en *e* muet et en *on ;*

Les autres, en *or* et *eor ;*

Les autres, en *m* et *n*.

3° Pour le pluriel régime, tous ces substantifs avaient une forme propre, par l'addition régulière d'un *s* à la fin de leur radical, qui ne subissait pas d'autre changement.

Or, de cette disposition, il semblerait qu'il soit résulté, vers la seconde moitié du XIIIe siècle, et peut-être même un peu avant, un usage d'orthographe particulier pour les mots de cette classe.

La forme de sujet singulier étant fort distincte de toutes les autres, et ne pouvant risquer de se confondre avec aucune, on avait pensé qu'il n'était point nécessaire de lui donner toujours le *s* final, caractéristique du cas; on avait donc pris l'habitude de ne point donner de *s* au nominatif singulier des noms à trois formes, et c'est ainsi que l'on trouve ces substantifs écrits le plus fréquemment, même dans les bons manuscrits de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe.

Il n'est pas besoin de donner beaucoup d'exemples de cette licence; quelques-uns suffiront.

Au lieu de *li empereres*, *l'empereres* (Villeh. p. 465 E), qui sont les formes anciennes, on a écrit, au sujet singulier :

li emperere, *l'emperere* (*G. de V.* 3103, 3215).
li jouglere (*R. V.* 1483).
il qui estoit buens paistre (*S. de M. S.*)
li buens paistre (*ibid.*).
li hon puet (*ibid.*).
li hon fait (*ibid.*).
li malvais home font (*ibid.*).

c. Dans les temps les plus anciens de la langue, jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, les substantifs en *c*, *d*, *f*, *g*, *l*, *p*, *r* final, formaient régulièrement leur sujet singulier et leur pluriel régime par la simple addition du *s* à cette désinence, qu'ils ne perdaient pas.

Depuis, et dans le bon usage du XIIIe siècle, les consonnes désinentielles *c*, *d*, *f*, *g*, *p*, se perdirent toujours régulièrement devant le *s*. Les deux autres, *l*, et surtout *r*, se maintinrent plus longtemps, ou peut-être même ne se retirèrent jamais régulièrement devant le *s*; mais, vers le milieu du XIIIe siècle, la règle du retrait des consonnes devant le *s* prenant une extension abusive, le *l* se retira fort souvent avec régularité, et le *r* assez fréquemment aussi, dans le cas où se produisait le *s*.

Villehardouin paraît avoir écrit vers le temps où la règle du retrait des consonnes *c*, *d*, *f*, *g*, *p*, s'est rigou-

reusement établie. Cependant, comme ce sont les nécessités de la prononciation qui avaient produit peu à peu cette règle, on en voit déjà des exemples avant l'âge de Villehardouin; et l'on peut dire, en général, qu'à partir des premiers temps de la langue, toutes les consonnes *c, d, f, g, l, p, r* se sont retirées une à une devant le *s* de flexion, selon qu'il était plus ou moins difficile de les prononcer devant ce *s*.

Ainsi, par exemple, le groupe final *fs* ne se pouvant guère prononcer, le *f* a été certainement l'une des lettres finales qui se sont évanouies des premières devant le *s*; et si les lettres *p*, *l* et *r* se sont maintenues plus longtemps, surtout les deux dernières, c'est que les groupes finals *ps, ls, rs* sont les plus faciles à prononcer de tous ceux que forment ces consonnes.

Des exemples vont rendre cette observation bien plus sensible :

SING. Suj. *li jus* (*S. de S. B.* 16 *v.*), le joug.
li jous de buef (*H. de M.* 225).
Rég. *lo juf de dampnation* (*S. de S. B.*).
lo grief juf (*ibid.* 56 *r.*).

SING. Suj. *li fel et li non feaules sers* (*ibid.* 48 *r.*), le serf.
Rég. *del serf* (*ibid.* 47 *v.*).

PLUR. Suj. *li chaitif et li chaitives* (Villehard. p. 485 B).
Rég. *les chaitis* (*ibid.* 485 A).

Avant les dernières années du XII[e] siècle, il semble qu'on ait écrit :

SING. Rég. *la nef* (*R. de B.* cité dans *Tristan*, II, 249), le vaisseau.

PLUR. Rég. *es nefs* (*ibid.*).
par ces nefs (*ibid.*).
à lor niefs (*B. de S. M.* I, 291).

SING. Rég. *le tref.*
PLUR. Rég. *les trefs* (*R. de B.* dans *Tristan*, II, 249).
as trefs (*ibid.*).

Tandis que, dès les premiers temps du XIII[e] siècle, on trouve :

SING. Rég. *une nef* (Villehard. 458).
la neif (*G. de V.* 2660).
PLUR. Rég. *es nes* (Villehard. 436).
les nes (*ibid.* 451).

PLUR. Suj. *li tref* (Villehard. 451 c), les tentes.
Rég. *as trez* (*ibid.* 445).
ses trez (*ibid.* 465 D).

SING. Suj. *li chies* (Villehard. 486 B), le chef.
Rég. *el chief* (*ibid.* 441).
al chief del mois (*ibid.* 438).
PLUR. Rég. *les chies* (*G. de V.* 1871).

Et, au contraire, Villehardouin conserve la consonne finale du radical dans les mots suivants :

SING. Suj. *li duels* (*ibid.* 470 c), le deuil.
li diels (*ibid.* 472 c).
li dials (*ibid.* 472 B).
Rég. *le duel* (*ibid.* 470 D).
dueil (*ibid.* 467 D).

SING. Suj. *li consels* (*ibid.* 465 c), le conseil.
uns chevaliers (*ibid.*).

On lit encore :

SING. Suj. *li sas* (*S. de S. B.*), le sac.
Rég. *un sac* (*ibid.*).

SING. Suj. *li bors* (Villehard.....), le bourg.
Rég. *le borc* (*ibid.* 479 A).
al borc (*ibid.*).
PLUR. Rég. *par un des bors de la ville* (*ibid.* 479 E).

SING. Suj. *li feus* (*ibid.* 453), le feu.
Rég. *le feuec* (*ibid.* 479 E).

Vers le commencement du XIIIe siècle, ce *c* final ne semble pas encore tout à fait éteint en certains mots :

SING. Suj. *li dux* (Villehard. 475 E).
Rég. *le duc* (*ibid.* 475 D).

tandis que, quarante ans plus tard, il a complétement disparu :

SING. Suj. *li dus* (*G. de V.* 2653).
Rég. *le duc* (*ibid.* 1316).
PLUR. Suj. *li duc* (*ibid.* 3955).
Rég. *as dus* (*ibid.*).

M. Raynouard fait connaître une déclinaison certainement plus ancienne que les deux précédentes, et qui nous représente sans doute le bon usage du XIIe siècle.

SING. Suj. *li ducs.*
Rég. *al duc* (*R. de R.* mst. du B. M. *Obs. sur le R. de R.* p. 4, note).

En Picardie, on trouve ces formes :

SING. Suj. *li dis dus* (1288; *J. V. H.* 478).
Rég. *al duch devant nomei* (*ibid.*).

Voici maintenant quelques exemples du bon usage commun au XIIIe siècle :

SING. Suj. *li brans* (*G. de V.* 2782), le sabre, la lame.
li branz (*ibid.* 1458).
Rég. *ou branc* (*ibid.* 2766).
PLUR. Rég. *des boins brancs es molus* (*ibid.* 3142).

SING. Suj. *li haubers, l'aubers* (*G. de V.* 2091).
Rég. *cel hauberc* (*ibid.* 2110).
l'auberc (*ibid.* 3186).
del auberc (*ibid.* 3275).
PLUR. Suj. *li auberk* (1265; *Archæol.* XXII, 320).
Rég. *les haubers* (*G. de V.* 486).

SING. Suj. *li pors* (*G. de V.* 3502), le porc.
Rég. *le porc* (*ibid.* 3489, 3872).
PLUR. Suj. *li porc.*
Rég. *les pors* (3652).

SING. Suj. *li sans* (*G. de V.* 646; *Partonop.* 1505), le sang.
Rég. *del sanc* (*Partonop.* 1501).
le clerc sanc (*G. de V.* 149).

Plus anciennement on avait conservé le *c* du singulier sujet *tis sancs* (*B. de S. M.* I, 300).

SING. Rég. *lou clarc* (*H. de M.* 283), le clerc.
PLUR. Rég. *pour dous clairs* (*ibid.*).

SING. Rég. *son canberlenc* (*L. d'Ign.* 66).
PLUR. Rég. *les canberlens* (*ibid.* 59).

Et les formes picardes :

SING. Suj. *li roumans* (*L. d'Ign.* 5).
Rég. *cest petit romanch* (*R. de M.* p. 2).

SING. Suj. *li bours.*
Rég. *el bourch* (*Lai d'Ign.* p. 17).

SING. Suj. *li treiz* (*G. de V.* 1123), la tente.
Rég. *dou treif* (*ibid.* 1444).
PLUR. Suj. *li treif.*
Rég. *as treiz* (*G. de V.* 3710).

SING. Suj. *sis nies* (*R. de R.* 6550), son neveu.
li nies (*G. de V.* 657).
Rég. *son nief* (*ibid.* 714).

SING. Suj. *li bleis* (*H. de M.* 245), le blé.
Rég. *le bleif* (*ibid.*).
de millour bleif (*ibid.* 244).
tant de blef (*G. de V.* 3284).
PLUR. Rég. *de bles* (Villehard. 469 D).

On a écrit aussi :

SING. Rég. *en bled* (*H. de C.* 44).
son bleit (1292 ; *J. V. H.* 551).

SING. Suj. *li bues.*
Rég. *li chers à buef* (*H. de M.* 225), le char à bœuf.

SING. Suj. *li ponz.*
li poins, ses poins (*Parton.* 3361).
Rég. *de mon poing* (*G. d'A.* 20).
del poing (*ibid.* 3364).
el poig (*G. de V.* 235).
el puing (*R. C. C.* 1174).
en sun pung (*Tristan*, II, 65).

PLUR. Rég. *lors poinz* (*G. de V.* 2499, 3465).
à ses II. *poinz* (*ibid.* 2599).
des puins (*R. V.* 3988).

SING. Suj. *li besons* (*G. de V.* 3371), le besoin.
li besoins (*Th. N. An.* I, 1014).

Rég. *le besoig* (*G. de V.* 1416).
al grant bezoing (*S. de M. S.*).
por lo besoin (*Th. N. An.* 1014).
par busing (*Tristan*, II, 67).
PLUR. Suj. *li besoig.*
Rég. *les besons* (*G. de V.* 1331).

SING. Suj. *li eschavins* (*H. de M.* 227).
PLUR. Suj. *li eschaving* (*ibid.* 226).

SING. Suj. *li dues* (*G. de V.* 4042), le deuil.
Rég. *le duel* (*ibid.* 3727, 1627).

Ces orthographes sont les plus sûres et les meilleures du dialecte de Bourgogne. On y trouve aussi : *dul* (*A. li B.* 50); *doel* (*G. de V.* 1360).

Les écrivains de Normandie emploient d'autres formes :

le dol (*B. de S. M.* 6015, 6282; *R. de B.* 3342).
le deol (*M. de F. Eq.* 209).
le duil (*R. de R.* 8395, 8398, 8401).

SING. Suj. *li aignels* (*S. de S. B.*), l'agneau.
Rég. *l'aignel* (*ibid.*).
al aignel (*ibid.*).

SING. Suj. *li oisels.*
li oiselz.
Rég. *son oisel* (*G. de V.* 1917).
PLUR. Suj. *li dui oisel* (*ibid.* 1928).
cil oisel (*ibid.* 1928).
Rég. *des* II. *oiselz* (*ibid.* 1941).

SING. Suj. *un chevals* (*G. de V.* 3285).
li chevalz (*ibid.* 712).
Rég. *dou cheval* (*ibid.* 517, 854).
PLUR. Suj. *li cheval.*

Rég. *chevals* (*R. de R.* 6680).
des chevalz (*G. de V.* 1491).

SING. Suj. *li colz* (*G. de V.* 2371, 2910), le coup.
Rég. *le cop* (*ibid.* 701, 1366, 3839).
PLUR. Rég. *les cols* (*S. de S. B.* fol. 48 *v.*).
as colz (*G. de V.* 2790).
toz les cops (Villehard. 451 E).

Toutes ces formes dérivent d'un primitif *colp* (*R. de R.* 6714), d'où, plus anciennement et plus régulièrement, *colps*, *granz colps* (*ibid.* 6734, 6706).

Il ne faut pas d'ailleurs confondre cette déclinaison avec la suivante :

SING. Suj. *li colz* (*G. de V.* 3464), le cou.
Rég. *à son col* (*ibid.* 2163).
PLUR. Rég. *à lor colz* (*ibid.* 3464).

SING. Suj. *li fis* (*G. de V.* 2051), le fils.
uns fils (*Parton.* 253).
ses fils (*ibid.* 300).
li filz (*G. de V.* 2056).
Rég. *lo fil* (*S. de S. B.* fol. 112 *r.*).
le fil (*G. de V.* 2116).
PLUR. Suj. *li fil* (*ibid.* 3391).
Rég. *des filz* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*).

Je pense que ce n'est guère que vers le milieu du XIII[e] siècle que ce mot, conservant peu à peu, dans les textes de l'Ile-de-France et de Picardie, son *s* final aux cas indirects du singulier, a commencé à prendre cette forme invariable qu'il a gardée depuis.

On trouve aussi le dérivé : singulier sujet, *ses fillastres*

(*Parton.* 299), son beau-fils; et notre substantif *fil*, *filum*, pour être distingué de celui-ci, s'écrivait souvent par un *e* muet.

SING. Rég. *son file* (*Renart*, 4977).
PLUR. Rég. *toille et fillez de chanve et lint* (*H. de M.* 173).

SING. Suj. *petit conteis à pointe* (*H. de M.* 210), le couteau.
Rég. *couteil* (*ibid.* 216).
coutel marguenerat à pointe (*ibid.* 209).
le coutel (*G. de V.* 3506).
PLUR. Rég. *des couteilz margueneraz* (*H. de M.* 210).

Ces formes sont celles du langage lorrain. Elles étaient différentes en Picardie :

SING. Rég. *coutiel à pointe* (*L. d'Ign.* p. 13).
le coutiel (1292; *J. V. H.* 550).
le coutiaul (*ibid.*).
PLUR. Rég. *de bons coutiaus* (*L. d'Ign.* 14).
les coutiaus (*ibid.* 17).
as bruns coutiax molu (*G. de V.*).

Et en Normandie :

SING. Rég. *le cultel* (*R. de Ch.* 180).
de sun cutel (*Tristan*, II, 143).
PLUR. Rég. *cutelz*.
od granz cutiax (*R. de R.* 6378).

SING. Rég. *le henap* (*Tristan*, I, 182).
PLUR. Rég. *coupes, henas et escueles* (*Parton.* 891).

Plus anciennement ce mot a été du féminin : *la hanap* (*S. de S. B.*).

SING. Rég. *sor un drap* (*Chast.* XXVII, 149).
un drap (*Tristan*, II, 65).
PLUR. Suj. *li drap* (*R. V.* 564).
Rég. *ses dras* (*Tristan*, II, 65).
les dras imperials (Villehard. 468 D).

En Lorraine :

SING. Rég. *pour draip* (*H. de M.* 283).
PLUR. Rég. *pour les drais* (*ibid.* 283).

Vers la fin du XIIIe siècle, la licence de ces suppressions de consonnes devant le *s* s'étendit à toutes les lettres et à tous les mots, et elle donnait lieu à un grand nombre d'orthographes irrégulières, comme, par exemple, au lieu de ces formes :

SING. Suj. *li fols* (*Tristan*, II, 104).
Rég. *vers le fol* (*ibid.*).

SING. Rég. *parmei lo peril del duluve* (*S. de S. B.* fol. 133 *r.*).
PLUR. Rég. *noz perilz* (*ibid.* 19 *r.*).

SING. Suj. *li cocs* (Marb. 130; *Renart*, 20007).
Rég. *ton coc* (*Renart*, 5308).

qui avaient été l'orthographe des bons temps, on écrivit :

PLUR. Rég. *les fos* (*Fabl. in.* I, 82; *R. de la R.* p. 46).
SING. Suj. *li peris* (*Fabl. in.* I, 110; II, 363).
PLUR. Rég. *de tous peris* (1281; *J. V. H.* 407).
SING. Suj. *li cos* (*Renart*, 5317).
le cos (*ibid.* 5036).

De même :

SING. Rég. *le biec* (*R. V.* 3919).
en son biec (*ibid.* 3917).

PLUR. Rég. *tex bes* (*N. R.* II, 276).

SING. Suj. *li cus* (*Renart*, 20148), le cul.
li golpiz (*M. de F.* II, 252).
pour li gorpils (*ibid.* 387, 388).
les destrés (*R. de Ch.* 81), les destriers.
li bos, li bous (*M. de F.* II, 239, 240), le bouc.
— En Normandie, *del buc* (Marbode, 55).
li chiers, li cers (*ibid.* 259, 261), le cerf.

f. Les substantifs des deux genres, en *t* final, étaient soumis à une règle particulière et qui leur était commune.

Ils perdaient invariablement leur *t* final devant le *s*; et pour marquer la suppression de ce *t*, on avait pris le parti, dans tous les mots où il s'était perdu, d'écrire un *z* au lieu du *s* de la flexion; le *z* faisant ainsi, en ces occasions, l'effet de lettre double, et servant à marquer à la fois le *s* de la flexion et le *t*, qu'on avait supprimé devant lui.

Les bons textes observent cet usage avec beaucoup de régularité; il y a lieu de croire que toutes les exceptions qu'on y voit dans les manuscrits sont des fautes.

Il n'y a pas d'ailleurs à faire sur cet usage la distinction que l'on a vue pour la règle précédente. On ne voit pas qu'il soit possible d'indiquer une époque où il ait commencé; il est aussi ancien que les plus anciens textes de la langue, qui le suivent avec beaucoup de constance.

On en peut juger par ces exemples :

SING. Suj. *li espiriz* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*), l'esprit.
Rég. *l'espirit de vie* (*ibid.*).

Ce mot a souffert plus tard une contraction en quelques textes; on le trouve écrit, dans le langage d'Ile-de-France :

SING. Suj. *li Sains Espirs* (*S. de M. S.*).
Rég. *le Saint Esperit* (*ibid.*).
o le Saint Espirt (*ibid.*).
le Saint Espir (*R. de M.* 8).

SING. Suj. *li deleiz* (*S. de S. B.*), le plaisir.
Rég. *lo deleit* (*ibid.*).

On a dit depuis :

SING. Suj. *li deliz* (*Chast.* VII, 27).
Rég. *son delit* (*N. R.* II, 265).
son deliet (*Chast.* VII, 26).
PLUR. Rég. *des charnax deliz* (*J. B.* fol. 3 *v.*).

SING. Suj. *li fundemenz* (*J. B.* fol. 1 *v.*).
Rég. *el fundement* (*ibid.*).

Et de même :

SING. Suj. *li oygnemenz* (*S. de S. B.* fol. 112 *r.*).
li naissemenz (*ibid.* 33 *r.*).
li couchemenz (*ibid.*).
li aasmemenz (*ibid.*), æstimatio.
li chaingemenz (*ibid.*).
Rég. *l'assavourement* (*ibid.* 17 *r.*).
l'esjoyessement (*ibid.*).
l'araisnement (*ibid.*), alloquium.
lo mouvement (*ibid.*).
lo sien raparillement (*ibid.*).

SING. Suj. *li plaiz* (Villehard. 440 E).
Rég. *un plait* (*ibid.* 440 D).

SING. Rég. *chascum mot* (*Tristan*, II, 63).
PLUR. Rég. *de vilains moz* (*B. de S. M.* I, 287).

SING. Rég. ....
PLUR. Rég. *d'ambes parz* (*B. de S. M.* I, 307).

SING. Suj. *li assauz* (Villehard. 452 B).
granz assauz (*B. de S. M.* 6271).
Rég. *par tel essaut* (*G. de V.* 1759).
à l'asaut (*ibid.* 1729).

L'orthographe de ce mot s'est d'ailleurs souvent altérée; on trouve :

SING. Suj. *li assauls* (Villehard. 461 A).
toz li assaus (*ibid.* 451 A).
li asaus (*G. de V.* 1882).

SING. Suj. *li osz* (*B. de S. M.* 6281), le camp.
Rég. *en l'ost* (*ibid.* 6294).
PLUR. Suj. *li ost.*
Rég. *les granz osz* (*B. de S. M.* 6333).

Cette déclinaison primitive et régulière est fort remarquable, et pourrait sembler à elle seule une preuve assez décisive de l'existence de la règle à laquelle je la rapporte.

Depuis on a simplifié en écrivant :

SING. Suj. *li oz* (*H. de M.* 212).
li os (*G. de V.* 1560).
Rég. *del ost* (*ibid.* 367).
à l'ost (*ibid.* 706).
PLUR. Suj. *li ost.*
Rég. *ces grans os* (*ibid.* 1326).

En Bourgogne, ce mot était primitivement mouillé et féminin : *de l'oist celestienne* (*S. de S. B.*).

La bizarrerie, dans nos habitudes d'orthographe toute latine, de ce groupe de consonnes *sz*, a fait que les copistes l'ont presque toujours évité, le plus souvent en supprimant le *s* devant le *z* :

SING. Rég. *à le forest* (*C. d'A.* 297).
la foriest (*R. de M.* p. 12).
PLUR. Rég. *les forez* (*R. de Ch.* 105).

d'autres fois en conservant abusivement le *t* devant le *z*, qui devait marquer son absence, ou bien en retranchant le *z* pour ne laisser que le *s* :

SING. Suj. *li fus* (*R. de M.* p. 55), le bois, le bâton.
Rég. *avoc une selge de fust* (*H. l. de F.* XIII, 10).
PLUR. Rég. *fustz* (*R. de Ch.* 80), bâtons.
en granz fusz (*B. de S. M.* p. 289).

SING. Rég. *du coust.* (*C. d'A.* 253), dépense, frais.
à leur coust (*ibid.*).
à men propre coust (*ibid.* 322).
PLUR. Rég. *as cous et as frais del moelin* (*ibid.*).

SING. Suj. *nostre foiz* (*S. de S. B.*).
Rég. *la foit* (*ibid.*).
en bonne foid (1286; *J. V. H.* 443).

SING. Rég. *dou piet* (*J. V. H.* 549).
il perderoit le piet (*ibid.*).
lo piet (*H. l. de F.* XIII, 12).
PLUR. Rég. *es piez* (Villehard. 470 B).
as piez (*ibid.* 436 A).
il saut en piez (*G. de V.* 308).
les piez (*ibid.* 644).

SING. Rég. *d'icelui saint* (*J. B.* fol. 3 *r.*).
PLUR. Rég. *des sainz* (*ibid.* fol. 3 *r.*).

SING. Rég. *dou fort escut* (*G. de V.* 2799).
sur son escut (*ibid.* 770).
l'escut à col (*ibid.* 589).
PLUR. Suj. *li escut* (*ibid.* 2491).
Rég. *des escuz* (Villehard. 448 A).

On a vu plus haut que ce mot s'écrivait aussi sans *t* final, et qu'il avait sa déclinaison ainsi réglée, qui prévalait même vers le milieu du XIIIe siècle. Celle que je viens de rapporter semble plus ancienne et primitive.

SING. Suj. *li vertuz* (*S. de S. B.*).
Rég. *de la vertuit* (*ibid.*).
plaine de si grant vertuit (*ibid.*).
par la vertuit de Deu omnipotent (*G. de V.* 1962).
de gran vertu (*ibid.* 3269).
por cascune vertu (*H. l. de F.* XIII, 9).
sa vertud (*ibid.* 16).

SING. Rég. *en sa curt* (1259; *A. R.* 381).
PLUR. Rég. *en non pleneres curz* (*ibid.* 381).

SING. Rég. *à un varlet* (*J. V. H.* 549).
un vaslet (Marb. 699).
PLUR. Rég. *li valet* (*Tristan*, II, 101).
Rég. *ses vallez* (*Chast.* XXVI, 13).

SING. Rég. *il trespesset par weit* (*S. de S. B.* fol. 133 *r.*), à gué.
PLUR. Rég. *delai ces guez* (*G. de V.* 173).
à weit (*ibid.* 133 *v.*).
el guez (*ibid.* 166).

SING. Suj. *li venz* (*Tristan*, II, 72, 75).
Rég. *od le vent* (*ibid.* 75).

SING. Rég. *la nuit* (*Tristan*, II, 92).
PLUR. Rég. *uit jurs et uit nuz* (*ibid.* 62).

Cette dernière forme n'existe que dans le dialecte de Normandie. En Bourgogne, on disait :

SING. Suj. *la nuiz* (*J. B.* fol. 8 *v.*).
Rég. *de la nuit* (*ibid.* 8 *r.*).
PLUR. Rég. *des nuiz* (*ibid.* 8 *v.*).
es nuiz (*ibid.* 9 *r.*).

La déclinaison de Picardie était moins régulière :

SING. Rég. *noit et jor* (vers 1220; *H. de M.* 178).
PLUR. Rég. *dedans sept neus* (1288; *ibid.* 232).

Les mots nombreux qui dans le langage de Normandie avaient un *d* final, au lieu du *t* des autres dialectes, étaient soumis à la même règle :

SING. Rég. *en sun ped* (*R. de Ch.* 175), pied.
PLUR. Rég. *as pez* (*ibid.* 31).

C'est à cette règle qu'appartiennent les nombreux substantifs féminins et masculins et les participes ou adjectifs verbaux qui sont aujourd'hui en *é*, et qui primitivement ont été, dans le langage de Bourgogne, en *eit;* dans le langage de Picardie, en *et;* dans celui de Normandie, en *ed, et.*

Tous les substantifs dont les féminins sont surtout très-nombreux, terminés aujourd'hui par un *é*, avaient sans exception leur finale en *t;* d'où ils prenaient régulièrement un *z*, au lieu de *s*, pour la formation du singulier sujet et du pluriel régime. — Ainsi :

SING. Suj. *li sollempniteiz qui ui est* (*S. de S. B.* fol. 57 *v.*).
Rég. *de ceste solempniteit* (*ibid.*).

SING. Suj. *la bialtez* (Villehard. 447).
li beateiz (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*).
Rég. *de beateit* (*ibid.* fol. 91 *v.*).
PLUR. Rég. *toutes lor biautez* (*G. d'A.* 18).

En Normandie, *bealté* (*R. de Ch.* 123).

SING. Suj. *li clarteiz* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*).
Rég. *sa clarté* (*S. de M. S.*).

SING. Suj. *li fraileteiz* (*S. de S. B.* fol. 20 *v.*).
nostre fraileteiz (*ibid.* 91 *v.*).
Rég. *nostre fraileteit* (*ibid.* 19 *r.*).

SING. Suj. *sa poosteiz* (*S. de S. B.* fol. 47 *v.*), puissance.
Rég. *de poosteit* (*ibid.*).
de sa poetteit (*H. de M.* 177).
PLUR. Suj. *li poosteit.*
Rég. *les poosteiz de l'aire* (*S. de S. B.* fol. 47 *v.*).

SING. Suj. *li voysouteiz del diaule* (*S. de S. B.* fol. 52 *r.*).

Déclinez de même :

SING. Suj. *li divine maiesteiz* (*S. de S. B.* fol. 47 *r.*).
ta veritez (*ibid.* 47 *v.*).
li ampleteiz (*ibid.* 57 *v.*).
li enterigneteiz de la mere (*ibid.* 66 *r.*).
Rég. *à la volonteit* (*ibid.* 115 *r.*).
en soliteit (*ibid.* 125 *v.*), solitude.
en nuteit (*ibid.* 17 *v.*), nudité.
nostre aveuleteit (*ibid.* 19 *r.*), aveuglement.
de salveteit (*ibid.* 19 *r.*).
de noveliteit (*ib.* 19 *v.*).

ta digneteit (*ibid.* 51 *v.*).
nule viezeit (*ibid.* 43 *v.*), vieillesse.
de suaviteit (*ibid.* 45 *r.*).

Il serait superflu d'ajouter beaucoup d'exemples; je me contenterai d'en prendre quelques-uns d'autres textes :

SING. Suj. *nostre citez* (*J. B.* fol. 9 *r.*)
Rég. *toute la communiteis de la chiteit de Liege* (1286; *J. V. H.* 441).
ceste bone citeit (*G. de V.* 361).
desoz Viane l'amirable citeit (*ibid.* 352).
PLUR. Rég. *por l'or de* X. *citeiz* (*ibid.* 620).
les citez (Villehard. p. 472 B).

SING. Suj. *c'est fine veriteiz* (*G. de V.* 1196).
Rég. *il vos dist veriteit* (*ibid.* 383).
verteit (*H. de M.* 177).

L'ancien normand, au lieu de ce substantif, disait : *la verur* (*Tristan*, II, 20).

SING. Suj. . . . .
Rég. *tote sa volanteit* (*ibid.* 387).
par le volentet (1252; *Th. N. An.* 1050).
PLUR. Rég. *totes mes volanteiz* (*ibid.* 674).

SING. Suj. *sa fierteiz* (*G. de V.* 611).
Rég. *sa fierteit* (*ibid.* 372).

SING. Suj. . . . .
Rég. *segon sa richeté* (*J. B.* fol. 7 *v.*).
PLUR. Suj. *les moies richeteiz* (*G. de V.* 784).

SING. Suj. *li riches paranteiz* (*G. de V.* 1215), la parenté.

Ce mot. . . . .

SING. Rég. *entre lai fermeteit et....* (*H. de M.* 189).
la maistre fermeté (*G. de V.* 3231).
PLUR. Rég. *les mastres fermeteiz* (*ibid.* 1205).

PLUR. Suj. *li preit* (*G. de V.* 349).
Rég. *es preiz* (*ibid.* 3911).

SING. Rég. *de la sue cruelteit* (*H. l. de F.* XIII, 12).

SING. Suj. ....
Rég. *m'amisted* (*R. de Ch.* 54).
pur l'amistet de Deu (*ibid.* 154).

Rég. *mun gred* (*R. de Ch.* 34).
de greit (*G. de V.* 1172).

SING. Rég. *de la clergiet* (*H. de M.* 167).
de la communalteit (*ibid.* 187).
l'aveschiet, l'eveschiet (*ibid.* 200).

Enfin il en était de même des participes passés des verbes, que l'on voit strictement assujettis à la même règle : *rueleit* (*G. de V.* 362), réglé; *esguareit* (*ibid.* 363); *parleit* (*ibid.* 679), parlé; *feneiz* (*ibid.* 617), fini; *malmeneiz* (*ibid.* 626); *clameiz, doreiz* (*ibid.* 685, 688); *sor les escus listeiz* (*ibid.* 691); *des espiez noeleiz* (*ibid.* 692); *forseneiz, traverseiz* (*ibid.* 694, 704), et mille autres.

Il n'y a pas eu, dans notre vieux langage, de règle plus généralement connue et plus rigoureusement observée que celle-là. Elle était commune aux dialectes de Bourgogne et de Normandie, et on l'appliquait si strictement, que souvent on l'étendit hors de ses limites,

écrivant, par analogie, en *z*, des mots dont la consonne après leur *é*, n'était point un *t*. C'est de là, par exemple, qu'on avait pris l'habitude d'écrire : *les trez* (Villehardouin, 445), les tentes, du thème *li tref* (*ibid.* 451), parce que la prononciation de ce mot rappelait les formes en *eit* de tant de substantifs et de participes.

Et comme un usage bien établi tend toujours à se conserver après la cessation des causes qui l'avaient fait naître, il est arrivé que cette habitude d'écrire par un *z* final tous les mots dont le thème avait été en *t*, s'est maintenue fort longtemps dans la langue, et bien des siècles après qu'ont été définitivement bannis et remplacés par des *é* purs tous les *t* finals de ce genre de mots. C'est par suite de cette vieille règle oubliée du XII[e] et du XIII[e] siècle, que, jusqu'à la fin du XVII[e], les substantifs et les participes en *é* se sont écrits constamment par un *z* au pluriel; ils étaient restés seuls soumis à cette règle des âges barbares, tout à fait disparue et tombée en désuétude pour tous les autres mots.

g. Les substantifs en *l* final étaient soumis aussi à une règle particulière, moins invariable que la précédente, mais dont les conséquences ne furent pas moindres pour le développement de la langue.

Dans les temps primitifs, ces substantifs formaient leurs cas en *s*, avec régularité, par la simple addition du *s* après leur *l*; et j'en ai déjà donné des exemples.

Mais les terminaisons en *al*, en *el*, en *eil*, en *oil*, ne se maintinrent pas longtemps intactes; elles commençaient, dès avant la fin du XII[e] siècle, à tourner toutes en

une terminaison moins ferme et moins sèche, en *au*, en *eu*, en *ou;* de sorte que dès ce temps-là beaucoup de substantifs et d'adjectifs de cette nature avaient les deux terminaisons formées et répandues dans l'usage.

Il se fit alors une sorte de règlement pour donner à ces formes doubles un usage distinct : les formes en *l* final se maintinrent intactes pour les cas où l'on conservait, dans la déclinaison, le thème pur du mot; mais, devant le *s* des autres cas, les *l* finals se changèrent généralement en *u*.

Ainsi les mots dont le singulier régime et le pluriel sujet étaient en *al*, avaient leur singulier sujet et leur pluriel régime en *aus;*

Les mots en *el*, en *eil*, eurent leur singulier sujet en *os*, *oz*, *ous*, rarement *eus*, dans le langage de Bourgogne; dans les provinces picardes, en *aus*, *iaus*, *eus*, *ieus*, *ious;* dans la Normandie, en *eus*, *us*, *os;*

Les mots en *il*, restés universellement intacts dans le langage des provinces bourguignonnes et normandes, y eurent le singulier sujet en *ils*, tout au plus *is*, *iz;* dans le langage picard, le *l* suivant plus rigoureusement sa loi de dégradation, ces singuliers sujets furent en *us*, *ius*, *ieus ;*

Les mots en *oil* eurent leur sujet singulier en *ols*, puis en *ous*, dans la Bourgogne; en Picardie, en *aus*, en *eus*, en *eaus*, en *os ;* on sait déjà qu'il n'y avait point de mots de cette forme dans le langage primitif de Normandie.

Voici des exemples :

SING. Suj. *li mareschaus* (Villehard. 475 E).
Rég. *le mareschal* (*ibid.* 475).

SING. Suj. *ses sires et meseaus* (*Tristan*, I, 179).
Rég. *cel mesel* (*ibid.* I, 187).

SING. Rég. *lor panel* (*Ign.* 78).
PLUR. Rég. *de lor paneaus* (*ibid.*).

PLUR. Suj. *li cristal* (*R. de la R.* I, 63),
Rég. *es cristaus* (*ibid.*).

SING. Suj. *li maus* (*Parton.* 109).
Rég. *le mal* (*ibid.* 108).

SING. Suj. *li sololz, li soloz* (*J. B.* fol. 4 *r.* 1 *v.*), le soleil.
li soloz (*S. de S. B.* fol. 44 *r.*).
Rég. *el soloil* (*ibid.*).

On trouve ces autres formes :

SING. Suj. *li selous* (*G. de V.* 1970).
le seloil (*ibid.* 3788).

SING. Suj. *li solals* (*Aim.* 179).
li solaus (*Parton.* 12 ; *R. de M.* 73).
li soleus (*S. de M. S.*).
Rég. *el soleil* (*ibid.*).
le solel (*Parton.* 1547).

Ces formes sont de Picardie, et la dernière, plus particulièrement encore, de l'Ile-de-France.

Le singulier sujet *li solail* (*Tristan*, II, 104) est une leçon tourangelle fautive.

SING. Suj. *mes consolz* (*G. de V.* 3286).
li consels (Villehard. 483 A).
li consous (*H. de M.* 252).

Rég. *par le consoil* (*ibid.* 213).
consoil (*G. de V.* 3883).

Ces pures formes des provinces du dialecte de Bourgogne deviennent en picard :

SING. Suj. *mes consaus* (*R. de M.* 22).
li consaulz (*H. de M.* 249).
li consiaus (1300; *ibid.* 255).
Rég. *mon conseil* (*R. de M.* 21).
le cunseil (1259; *A. R.* 381).
le consel (1281; *H. de M.* 221).
dou conseal (1287; *J. V. H.* 449).
le conseel (1292; *ibid.* 551).
PLUR. Rég. *de ses conseuls* (*N. R.* II, 270).

SING. Suj. *icil chastials* (Villehard. 472 A).
li chastiaus (*ibid.* 451).
uns casteaus (*Parton.* 771).
Rég. *le chastiel* (Villehard. 479 A).
sos le castel (*Parton.* 773).
PLUR. Suj. *li dit chastel* (1287; *J. V. H.* 446).
Rég. *par les chastials* (Villehard. 467 C).
lor chastials (*ibid.* 487).
des dis chasteaus (1207; *J. V. H.* 446).
por les dis chasteaus warder (*ibid.*).

Voici un radical fort rapproché du précédent, et qui néanmoins s'en distingue nettement dans la déclinaison :

SING. Suj. *cateus* (*C. d'A.* 333), biens meubles, fruits d'héritage, revenus en denrées.
Rég. *del catel* (*ibid.* 334).
PLUR. Suj. *chil catel* (*ibid.* 334).
si chatel (*H. de M.* 239).

Rég. *sur tous ses cateus* (*Ç. d'A.* 289).
de lour chateilz (*H. de M.* 249).
des chatelz (*ibid.* 207).
ses chatex (*ibid.* 238).
les chatieux (*ibid.* 207).

Les orthographes *del meilleur chatil*, *li miudres cateuls* (1261; *A. C.* p. 1351), sont de Picardie et fautives.

SING. Suj. fém. . . . .
Rég. *si blanche piel* (*R. de M.* p. 59).
la pel dou dos (*Renart*, 19898).
pel (*Fabl. inéd.* II, 478).
piau (*ibid.*).
PLUR. Rég. *de peaus de bex* (*Parton.* 1072).
lor piaus (*R. de la R.* I, 103).
de peas (*S. de S. B.*).

SING. Suj. masc. . . . . pieu.
Rég. *un pel* (*Tristan*, II, 99).
le pel el col (*ibid.* 101).
PLUR. Rég. III. *palz* (*G. de V.* 392).
pels (*R. de R.* 6257).
peus (*ibid.* 6043).
es grans pex (*R. du B.* 4344).
de piex agus (*Renart*, 4956).
de pix aceré (*G. de V.* 1736).

PLUR. Rég. *nos travalz* (*S. de S. B.* fol. 19 *r.*).
nus travaus (*R. C. C.* 6003).

SING. Suj. *li bateaus* (*Parton.* 1977).
Rég. *un batel* (*ibid.* 1967).
PLUR. Rég. *tuz les nefs e bateus* (1265; *Archæol.* XXII, 317).

PLUR. Suj. *li cretel* (*Parton.* 795), les créneaux.
Rég. *trosqu'es creteaus* (*ibid.* 794).
des crestiaux de le dite ville (1303; *A. C.* I, 1410).

SING.	Suj.	*li toriaus* (*R. de M.* 59).
	Rég.	*dou toriel* (*ibid.* 63).
		tourel (*Fabl. in.* II, 516).
		tauriau (*ibid.*).

SING.	Suj.	....
	Rég.	*en tel vaisel* (Villehard. 487).
PLUR.	Suj.	*tuit li vaissel* (*ibid.* 447).
		li vessel (*A. C.* V, 731).
	Rég.	*es vaissials* (Villehard. 488).
		de vaisials (*ibid.* 487).
		as vaisiaus (*ibid.*).
		es veissiaus (*A. C.* V, 732).
		vascelz (*H. de M.* 225).

SING.	Suj.	*journeus* (*C. d'A.* 196).
	Rég.	*sour un journel de terre* (*ibid.* 199).
		d'entour demi journel de terre (*ibid.* 196).
PLUR.	Suj.	*chist noef journel* (*ibid.* 226).
	Rég.	*de quatre journeus* (*ibid.* 219).
		journeuls (*ibid.* 241).

SING.	Suj.	....
	Rég.	*à sun genuil* (*R. de R.* 7196).
PLUR.	Suj.	....
	Rég.	*es genols* (Villehard. 470 B).
		à genoz (*Tristan*, I, 48).
		de II. *genous* (*G. d'A.* 17).

On employait beaucoup, vers le milieu du XIII[e] siècle, au lieu de ce primitif, une forme de diminutif qui passait pour plus élégante et qu'on préférait en poésie :

à genoillons (*R. de M.* p. 12).
à genillons (*ibid.*).

SING. Rég. *desoz un chol* (*Renart*, 5055), chou.
PLUR. Rég. *sor les chous* (*ibid.* 5058).

On a déjà vu que, dans le mot *colp*, *cop*, l'usage retranchait très-fréquemment le *p* final devant le *s*, et qu'on disait : *les colz*, d'où, par le fléchissement du *l*, l'orthographe *li cols*, *li cous* (*R. V.* 2836, 3796).

SING. Suj. *cist cous* (*Fabl. inéd.* I, 92).
li coux (*G. de V.* 2881).
PLUR. Suj. *tant cop* (*R. V.* 2917).
Rég. *les cous* (*R. V.* 3759).
des cox (*Renart*, 3498).

La forme de singulier sujet *li caus* (*L. d'Ign.* p. 12), pluriel régime, *les caus* (*R. V.* 2846), est de Picardie et tout à fait irrégulière, mais explicable comme variante d'orthographe de la contraction qui précède.

J'ai donné la déclinaison de *fils* dans le dialecte de Bourgogne; en picard, le *l* y subissait un fléchissement, et ce substantif y devenait :

SING. Suj. *li fius* (1204; *L. à M. H.* 210).
mes chiers fiuls (1248; *Th. N. An.* 1031).
fiuls le devant dite contesse (1253; *ibid.* 1052).

L'orthographe *fuis* (*ibid.* 1136) est une faute de copie, sinon d'impression, pour *fius*.

Rég. *dou fil* (*L. à M. H.* 208).
PLUR. Suj. *li fillh* (*H. l. de F.* XIII, 10).
Rég. *des fiz* (*ibid.* 9).
me fiels (1255; *H. de C.* 29).
mes fieuz (1204; *L. à M. H.* 208).

SING. Suj. *li ciels* (*Partonop.* 14).
Rég. *el ciel* (*R. de M.* 43).
dou chiel (*ibid.* 64).
du ciau (*R. de la R.* I, 37).
PLUR. Rég. *des cius* (*R. de M.* 14).
es sains cius (*ibid.* 41).
sous ciaus (*R. de la R.* I, 65).
es ciels (*J. B.* fol. 3 r.).
des ciex (*N. R. de F. et C.* I, 374).
as sainz ciex (*ibid.* I, 348).

En Normand, *ceil* (*R. de Ch.* 9); *cel* (*ibid.* 169).

SING. Suj. *l'orioux* (*G. de V.* 3293).
Rég. *le oriol* (*Tristan*, II, 149).

SING. Suj. *li rosegniols* (*Partonop.* 21).
Rég. *le rossegnol* (*L. d'Ign.* p. 73).
PLUR. Rég. *le russinol* (*Tristan*, II, 149).

Cette dernière forme est normande; plus tard, en langage de l'Ile-de-France :

SING. Suj. *li rossignos* (*R. de la R.* I, 6).
PLUR. Rég. *rossigniaus* (*ibid.* 27).

On a dit aussi en Picardie : singulier régime, *lousignol;* pluriel régime, *lousseignolz* (*Lai d'Ign.* 36, et la note sur ce vers).

PLUR. Suj. *si cheveul* (*R. de la R.* t. I, p. 15).
les chevoil (*M. P.* p. 10).
Rég. *cevels* (*Parton.* 553).
les cheveus (*Tristan*, I, 139).
des chevols (*R. de C.* 181).
par les chavolz (*G. de V.* 1364).
ses caviaus (*R. V.* 2082).

les chevous (*R. de la R.* I, 49).
de lor ceveus (*L. d'Ign.* p. 75).
chevex (*N. R.* II, 103).

SING. Suj. *li governaus* (*Parton.* 737), le gouvernail.
Rég. *governal* (*R. V.* 221).

SING. Suj. *li noiaus* (*Parton.* 1822), le nœud.
Rég. *un gros nuel* (*Tristan*, II, 25).

On prendra garde que de ces deux mots, le premier est de forme picarde ou de l'Ile-de-France, et l'autre de forme de Normandie.

PLUR. Rég. *nouz* (*R. de la R.* I, 38).

Ces variations, déjà si nombreuses et si peu réglées, s'accroissaient beaucoup encore et devenaient tout à fait irrégulières lorsque le thème du mot n'était pas fixé et changeait lui-même plus que les flexions.

Voici quelques exemples de ces variations excessives qu'il serait impossible de réunir toutes, puisque chaque texte en fournit des multitudes d'exemples :

SING. Suj. *li damoiselz* (*G. de V.* 52).
li donzelz (*G. de V.* 1153).
li damoiseaus (*Parton.* 1565).
li danseaus (*ibid.* 1237).
li damoisiaus (*L. d'Ign.* p. 21).
li dansiaus (*L. d'Ign.* 6).
Rég. *del damoisiel* (*R. V.* 3904).
danzel (*G. d'A.* p. 10).
PLUR. Suj. *li damoisel* (*Tristan*, I, 188).
Rég. *damoisiax* (*V. S. la M.* XXIV, 28 .
à XX *danzeaus* (*Tristan*, I, 144).

SING. Suj. *li oylz* (*S. de S. B.* fol. 31 *v.*), l'œil.
Rég. *al oil* (*ibid.*).
PLUR. Suj. *li oil.*
Rég. *as oylz* (*ibid.* 17 *r.*).

Un peu plus tard on trouve :

SING. Suj. *mis iolz* (*J. B.* fol. 3 *v.*).
Rég. *de l'oil* (*ibid.*).
PLUR. Rég. *des iolz* (*ibid.*).

La déclinaison, à cet âge de la langue, semble encore fort régulière ; mais depuis :

SING. Suj. *li olz* (*R. V.* 1417).
Rég. *à l'oil* (*G. de V.* 447).
oel (*ibid.* 448).
feru parmi l'uel (*ibid.* 443).
PLUR. Suj. *li oel* (1258 ; *R. de M.* 35).
mi œil (*S. de M. S. in S. D. X.*).
Rég. *les ialz* (Villehard. 453).
les els (*ibid,* 449 C).
les ials (*ibid.* 470 B).
les iauls (*ibid.* 469 D).
les yaulx (*ibid.* 441).
les oels (*ibid.* 469 B).
à sez ois (*La R. du S.* p. 16).
de mes oelz (*G. de V.* 840).
es ieus (*R. V.* 4929).
les iols (*Partonop.* 559).
devant ses oez (*H. l. de F.* XIII, 8).

Dans le langage de Normandie, c'était surtout :

SING. Rég. *de l'uel* (*Tristan*, I, 184).
n'en pert que l'uel (*ibid.* 190).
de l'uiel (*ibid.* 183).

PLUR. Rég. *les euz* (*ibid.* I, 141).
les eus (*R. V.* 1034).
les eulz (*Tristan*, 93, 139).

Ces formes dialectales ont encore accru la confusion, dans le cours du XIV[e] siècle, en se mélangeant entre elles; on trouve alors ces formes de déclinaison dans le langage de l'Ile-de-France :

SING. Rég. *à l'ueil* (*Renart*, 5371).
PLUR. Suj. *li oil* (*ibid.* 3186).
Rég. *des eulz* (*ibid.* 5377).
par mes ieux (*ibid.* 3204).

SING. Suj. *li soels* (*S. de S. B.* fol. 52 r.).
Rég. *de mon saigel* (1252; *Th. N. An.* 1050).
de nostre saiel (1288; *ibid.* 1231).
de nostre sael (1286; *J. V. H.* 441).
dou comun saielz (*H. de M.* 190).
mi sieail (1133; *H. de C.* p. 18).
avoeuc le seel (*C. d'A.* 298).
men seel (*ibid.* 195).
nostre seal (1263; *H. de P.* I, 356).
dau saia (*Charte de Poitou*, mste.).
nos sailaus (1286; *J. V. H.* 443).
nos saials (*ibid.*).
leur seals (*ibid.*).

PLUR. Rég. *leur seaus* (*C. d'A.* 195).
leur seiiaus (*ibid.* 318).
nos seiauls (*ibid.* 298).
lor saiauls, sayaus (1273; *Th. N. An.* 1137, 1157).
nos seyaz (1257; *H. de P.* I, 350).
de nos saeaus (1288; *J. V. H.* 468).

h. Ménage raconte [1] que Louis XIV, « qui, à l'exemple « de César, au milieu de ses grandes occupations, se « divertit quelquefois à examiner des questions de gram- « maire, » demanda un jour à quelques-uns de ses courtisans les plus instruits, pourquoi on écrivait par un *x*, et non par un *s*, *ceux*, *dieux*, *cieux*, *travaux*, *animaux*, et autres mots semblables. « Personne n'ayant pu rendre « d'autre raison de cette orthographe bizarre, que le ca- « price de l'usage, » Ménage fut consulté; et sa réponse, chargée d'une érudition pédantesque, remplit plusieurs pages du petit ouvrage que je viens d'indiquer.

Cette réponse de Ménage est aussi vaine et sophistique que son faux esprit pouvait le lui suggérer; mais il était impossible alors de répondre avec justesse à la question du roi, puisque l'orthographe des pluriels en *x* tirait son origine d'un fait accidentel de la grammaire de notre langue, dans un âge de son histoire qui était alors tout à fait inconnu.

C'est ce que je vais essayer de faire comprendre.

Tous les substantifs dont je viens de parler, qui se terminaient au radical par les syllabes *al*, *el*, *il*, *ol*, *œil*, *eil*, *oil*, permutables en *au*, *eu*, *ou*, et par les syllabes *au*, *eu*, *ou*, primitives, avaient très-anciennement, en quelques langages, une manière irrégulière et contracte de former leurs cas en *s* : ils rejetaient leur *l* ou leur *u* final, et se terminaient alors en leur voyelle pénultième pure, *a*, *e*, *i*, *o*, qui se joignait au *s* de la flexion; et

[1] *Observations sur la Langue française*, 1672, in-12, chap. CIII, p. 193 et suiv.

comme on avait besoin de distinguer les cas ainsi formés, par la suppression de *l* ou de *u*, de ceux qui étaient primitivement en *a*, *e*, *i*, *o* purs, on imagina d'y remplacer le *s* par un *x*, de telle sorte que les syllabes finales *ax*, *ex*, *ix*, *ox* représentassent une forme contracte dérivée de primitifs en *als*, *aus*, *els*, *eus*, *ils*, *ius*, *ols*, *ous*.

Le *x* fut donc introduit dans la langue, comme désinence de singulier sujet et de pluriel régime, pour représenter les groupes *ls*, *us*, contractes; de même que le *z* y avait été amené pour marquer la combinaison des deux lettres *ts*.

Le langage de Bourgogne avait connu très-anciennement cet usage de retrancher, en quelques mots en *al* ou *au*, le *l* et le *u* devant *s*; mais alors il écrivait simplement *as*, ou, moins correctement et plus tard, *az*, et non point *ax*. Par exemple :

De *pel*, peau, on trouve en Bourgogne, vers 1160 :

PLUR. Rég. *peas* (*S. de S. B.*).

et environ quatre-vingts ans plus tard :

desoz ses piax de marte (*G. de V.* 2583).

De *vaseials*, *vaissiels* (Villehard. 455, 451), *vaissiaus* (*R. de M.* 77) :

PLUR. Rég. *vesseas* (*H. L. de F.* XIII, 22).

SING. Suj. *vasaus* (*G. de V.* 34), le vassal.
li vassalz (*ibid.* 320).
vassas (*ibid.* 1996).

SING. Rég. *mon seaul* (1249; *Ch. de Poitou* mste.), sceau.
PLUR. Rég. *lor saias* (1250; *ibid.*).

SING. Suj. *uns fabloas* (*Chast.* XXVI, 133).
Rég. *le fablel* (*ibid.* XXVII, 293).

On peut même noter quelques mots dont ces formes étaient restées les orthographes dominantes pendant tout le XIII[e] siècle, comme :

PLUR. Rég. *les rois tranchans espiez* (*G. de V.* 3465), épieux.
par nos espiés (*R. de M.* p. 66).

substantif masculin dont j'ai déjà indiqué quelques formes en *l*, et qu'il faut bien distinguer des *espées*, féminin (*G. de V.* 2895, 2455).

Enfin les formes de l'adjectif *bialz*, *biauz*, *biaz* (*G. de V.* 2198, 1476, 2011, 1469, 1865) tiennent au même usage.

Ce ne fut guère que dans le cours de la moitié du XIII[e] siècle que l'usage des terminaisons en *ax* et *ex*, pour *als*, *aus*, *els*, *eus*, pénétra dans le dialecte de Bourgogne proprement dit et y remplaça les formes primitives dont on vient de voir des exemples; ces terminaisons devinrent dès lors communes à tous les dialectes de la langue française; elles tendaient à devenir de plus en plus fréquentes, de sorte que, vers la fin du XIII[e] siècle, elles s'étaient multipliées jusqu'à l'abus et s'étendaient à un très-grand nombre de mots.

Les formes contractes en *ox* et en *ix*, pour *ols*, *ous* et *ils*, *ius*, ont toujours été moins communes; elles ne se sont guère étendues hors du langage de Picardie et de quelques patois de Champagne corrompus par son influence, et je ne les ai guère rencontrées qu'en des

textes d'autorité suspecte et du dernier tiers du XIIIe siècle.

En général, les formes contractes en *x* sembleraient pouvoir fournir, pour la chronologie des textes, les indices suivants : elles ne sont nées que dans les derniers temps du XII[e] siècle, et l'on peut croire que ce n'est guère qu'après le premier tiers du XIII[e] siècle qu'elles ont commencé à s'introduire dans le langage de Bourgogne; de sorte que le texte de Villehardouin n'en présente que peu, et l'on peut supposer que des copies anciennes en présenteraient bien moins encore; et ce n'est enfin que dans le dernier tiers du XIII[e] siècle que les formes en *x* ont commencé à se répandre et à devenir communes dans tous les textes.

Ce n'est point, à proprement parler, dans le langage pur de Picardie que les formes en *x* ont pris naissance; c'est bien plutôt, à ce qu'il semble, dans le langage mixte des provinces de l'est et du nord du dialecte de Bourgogne, l'Ile-de-France, le Perche, le Maine, l'Anjou, une notable partie de l'Orléanais et de la Touraine.

Le fond du langage de ces provinces était, il est vrai, conforme au dialecte bourguignon; mais à mesure qu'on s'éloignait, vers l'est et vers le nord, du centre de ce dialecte, le langage se mélangeait de plus en plus de formes normandes et picardes.

L'influence normande avait donné notamment à ces provinces, au lieu des finales bourguignonnes en *oil*, *eil*, *ail*, beaucoup de formes en *ol*, *el*, *al*, et depuis en *au*, *eu*, *ou*; et c'est de ces formes sèches, en *el* et en *al*,

de l'Ile-de-France, de l'Anjou et de la Touraine, que semblent être sorties d'abord les contractions en *ax* et en *ex*.

Le texte le plus ancien et le plus correct qui fournisse des exemples fréquents de ces contractions est la traduction de la *Summa de officiis ecclesiasticis*, de Jean Beleth; elle est des derniers temps du XII[e] siècle ou des premières années du XIII[e], et nous représente le bon langage des provinces du sud-est de l'Ile-de-France à cette époque.

Il suit de là que les terminaisons contractes en *x* auraient pris naissance dans les langages les plus orientaux du dialecte de Bourgogne; dans les provinces qui confinaient à l'est au langage normand, depuis l'Ile-de-Erance jusqu'au Poitou et jusqu'à la Saintonge; que de ces provinces elles se sont étendues d'abord dans le dialecte normand, qui en laisse voir des exemples d'assez bonne heure et en assez grand nombre; dans le langage de Bretagne, qui n'était qu'un normand altéré et corrompu; puis elles se sont introduites peu après, par l'Ile-de-France, dans les provinces de langage picard et dans la Champagne; et ce serait enfin dans les provinces de l'ouest, centre du bon langage bourguignon, la Bourgogne proprement dite, la Lorraine et la comté de Bourgogne, qu'elles n'auraient pénétré qu'en dernier lieu.

Voici maintenant divers exemples de ces contractions :

SING. Suj. *Deus*, forme primitive; d'où :
Dex (*J. B.* fol. 1 *r.*).
Rég. *Deu* (*ibid.* fol. 1 *r.*).

D'où, avec l'intercalation du *i* picard :

SING. Suj. *Dieus* (*R. C. C.* 5499).
Diex (*V. S. la M.* XXXVI, 34).
Rég. *Dieu* (*ibid.*).

SING. Suj. *li senechaus* (*N. R.* II, 267).
li seneschax (*ibid.* 263).
Rég. *un seneschal* (*ibid.* 263).

SING. Suj. *li vassalz* (*G. de V.*).
li vasaus (*ibid.* 131).
vassaulz (*ibid.* 131).
vassauz (*ibid.* 2289).
vassax (*ibid.* 142).
Rég. *le boin vasal* (*ibid.* 2859).
PLUR. Suj. *li dui vasal* (*ibid.* 2521).
Rég. *les vassials* (Villehard. 436).

SING. Suj. *li cardinaus* (Villehard. 483 A).
li cardonax (*ibid.* 445).
PLUR. Rég. *ces cardonaus* (*V. S. la M.* XIV, 22).
cardinax (*J. B.* fol. 5 *v.*).

SING. Suj. *li aigniaus* (*M. de F.* II, 64).
PLUR. Rég. *aigniax* (*J. B.* fol. 6 *v.*).

SING. Suj. *icil chastials* (Villehard. 472 A).
li chastiax (*A. C.* V, 732).
PLUR. Rég. *de castiaus* (*R. de M.* 7).
des chastiax (*J. B.* fol. 2 *v.*).

SING. Suj. *li solaus* (*Cast.* XXIII, 28).
li solax (*ibid.* 30).

SING. Suj. *jovancelz* (*G. de V.* 1152).
jovenciaus.
jovenciax (*V. S. la M.* XXIV, 28).

La prononciation de Picardie avait une pesanteur singulière, puisqu'on écrivait *jovenenchiel* (*R. M.* p. 23); *li jovenenchiel* (*R. V.* 703).

SING. Rég. *l'oisiel* (*R. V.* 3903).
PLUR. Rég. *des oisiaus* (*R. de la R.* I, 5).
oisiax (*V. S. la M.* XXIV, 28).

Ces formes sont picardes; à celles de Bourgogne, que j'ai déjà transcrites, il suffira d'ajouter ici :

PLUR. Rég. *d'oiseaus* (*B. de S. M.* I, 303).
oiseax (*R. V.* 1407).

SING. Suj. *li corbiaus* (*Fabl. inéd.* I, 16).
li corbeax (*M. de F.* II, 238).
PLUR. Suj. *li corbel* (*Tristan*, I, 174).
Rég. *as corbiaus* (*M. de F.* II, 249).

SING. Suj. *li fius* (1254; *A. C.* I, 1319).
fix (*M. de F.* II, 296).
li ainsnés fix (1215; *C. d'A.* 105).
li fieus, *fieuz* (1277; Duplessis, II, 179).
li fiex (*L. de M.* 64).
mes fiex (*C. d'A.* 381).

SING. Suj. *menesterex* (*G. d'A.* p. 12).
PLUR. Rég. *les menestreus* (*R. V.* p. 326).

SING. Suj. *kex* (*ibid.* p. 323).
PLUR. Suj. *li keu* (*R. V.* 486).

SING. Suj. *orguex* (*R. de la R.* 39).
Rég. *orgoil* (*G. de V.* 1314).
orguel (*V. S. la M.* XXXI, 32).
orguil (*R. de R.* 6613).

SING. Suj. *uns Grex* (Villehard. 468 D).
PLUR. Suj. *li Grieu* (*ibid.* 451).
Rég. *des Grieus* (*ibid.* 455).
les Grex (*ibid.* 453).
les Grecs (*ibid.* 454).

Les autres formes : *li Gré*, *uns autres Grieux* (*ibid.* 453, 468 E), sont moins correctes que les premières. En Picardie on disait :

PLUR. Suj. *li Griu* (*Parton.* 172).
li livre griu (*ibid.* 135).
Rég. *as Grius* (*ibid.* 186).

PLUR. Rég. *les maus*, *mauls* (*Fabl. inéd.* II, 488).
as max (*V. S. la M.* XXIII, 28).

PLUR. Rég. *les iols* (*Parton.* 559).
les ieus (*R. V.* 31).
de ses iex (*R. de M.* 20).
les yex (*R. de la R.* 23).
les ex (*L. d'Ign.* 47).
les oex (*M. de F.* II, 241).

SING. Suj. *li bruns espiols* (*Parton.* 596), l'épieu.
Rég. *son espiel tient* (*ibid.* 592).
PLUR. Rég. *espiex* (*R. de M.* 1768).
espies (*ibid.* p. 66).

SING. Rég. *du cortil* (*Renart*, 4357).
PLUR. Rég. *dukes as courtix* (*C. d'A.* 113).

SING. Suj. *fols*, *fous* (*R. V.* 3541; *B. de S. M.* I, 296).
fox (*R. de la R.* 53; *Renart*, 3901).
Rég. *fol* (*Renart*, 3901).
un fou (*Fabl. inéd.* I, 7).

SING. Rég. *un pel froé* (*Renart*, 2706), pieu.
PLUR. Rég. *ces piex* (*ibid.* 2700).

SING. Suj. *li leus* (*M. de F.* II, 253), le loup.
li lous, li louz (*ibid.* 43, 54).
li lox (*ibid.* 253).
Rég. *le leu* (*Lai d'Ign.* 61).

On trouve en Normandie une forme dans les analogies de ce dialecte : *les lus de bois* (*Tristan*, II, 113).

C'est enfin à ce système de contraction qu'appartiennent ces formes de certains noms propres : *les Ebrex* (*J. B.* fol. 5 *v.*), les Hébreux. — *Partonopels, Partonopeus* (*Parton.* 591, 599, 625), d'où *Partonopex; Mikiel* (*C. d'A.* 298), d'où *Mikiex, Mikix* (*ibid.* 297), et d'autres semblables.

Je finis par ces derniers exemples, tout à fait irréguliers et des plus bas temps :

PLUR. Rég. *les benefix* (1253; Perreciot, II...).
as benefix (*ibid.*).

SING. Suj. *li chevaus* (*R. V.* 754); d'où :
li chevax (*ibid.*).
li chevax (*Renart*, 2600).
Rég. *le cheval* (*ibid.* 2621).
PLUR. Rég. *cinquante chevaux* (1295; *A. C.* V, 733).
lor chevax (*ibid.* 705, 706).

Le texte du *R. de la Viollette ou de Gerars de Nevers*, que je crois écrit autour du milieu du XIII[e] siècle, est l'un des plus anciens et le premier peut-être où cette orthographe contracte commence à se montrer.

li rossegnex (*M. de F.* II, 218).
li rossengnox (*ibid.* 246).
oinquante sax et 1. *denier* (*N. R.* I, 298).
fax (*N. R.* I, 126), fou.

Forme qui suppose qu'on a écrit *faus* (Roquefort, *Gloss.* I, 580), d'ou s'est produite cette barbare contraction.

On a déjà vu les formes primitives de la plupart des mots dont je note ici les contractions : je les abrége donc et laisse au lecteur les soin de suppléer çà et là quelques formations intermédiaires, que j'omets afin d'être plus court.

Il semble à peine besoin d'ajouter que lorsqu'une fois l'habitude de ces orthographes contractes se fut bien établie, on en vint bientôt à les confondre avec celle en *us*, *ls*, qu'elles remplaçaient, et à conserver ce *x*, lors même que le *u*, dont il avait marqué la suppression, reparaissait à son ancienne place. C'était une faute, puisque le *u* devait ramener le *s*; mais cette faute se propagea et s'établit si bien, qu'elle a fini par devenir loi de notre langue. Nous écrivons aujourd'hui encore par un *x* final, la plupart des mots dans lesquels ce *x* s'était introduit au XIII[e] siècle comme marque de contraction.

Les exemples de cette faute commencent à se montrer çà et là dans les textes de la seconde moitié du XIII[e] siècle; je n'en ai guère trouvé d'exemples, avec quelque suite et quelque fréquence, que dans les chartes de Picardie postérieures à 1280. Ces exem-

ples ne devinrent communs et prédominants que dans le cours du XIVe siècle.

SING. Suj. *comme leaux gentis homes* (1284; *Charte mste. de Beaune*).
li touriaux (*Fabl. inéd.* I, 208).
PLUR. Rég. *dix set saulx paresis* (1255; *H. de C.* 29).
les maux (1284; *J. V. H.* 431).
les deux chastiaux (1286; *ibid.* 438).
coutiaulx (1292; *J. V. H.* 550).
des coutiaux (*V. S. la M.* XXIV, 28).
par che caveaulx (1292; *J. V. H.* p. 549), par ses cheveux.

SING. Suj. *li aneaux* (*Tristan*, I, 88).
Rég. *un anel d'or* (*ibid.* II, 27).

Plus anciennement, et en formes picardes :

SING. Suj. *li aniaus* (*R. V.* 3920).
Rég. *l'aniel* (*ibid.* 3918).

Quant aux exemples :

SING. Suj. *biaux sire Dex* (*J. B.* fol. 1 r.).

Il faut lire *biaus*, le *x* est une faute de copiste.

PLUR. Rég. *les chastiaux* (Villehard. 478 E).

La présence quelque peu répétée d'une telle forme dans Villehardouin, suffirait seule pour prouver une copie postérieure de plus de cent ans à la rédaction de l'ouvrage; comme aussi la présence de ces orthographes : *as kerneaux* (*R. de R.* 6666), aux créneaux, me paraît un des plus forts indices en faveur de l'opinion

que, quant au langage, la rédaction primitive des poëmes de Wace n'est nullement celle qu'on a imprimée. J'ai noté ci-dessus un autre mot : *li cretel* (*Parton.* 795), qui a le même sens que celui que je viens de citer et qui paraît plus ancien.

i. On peut rapprocher de tous ces mots en *l* final, divers autres substantifs, masculins pour la plupart, auxquels s'appliquaient les mêmes usages avec une analogie si naturelle que j'en ai déjà cité involontairement quelques-uns dans les exemples qui précèdent.

Ce sont :

1° Les substantifs qui se terminaient primitivement en *eu* dans le langage de Bourgogne, en *iu* dans le dialecte des provinces picardes, et en général tous les substantifs dont le radical se terminait par *u*, *eu*, *ou*.

La déclinaison de ces substantifs étant ordinairement régulière dans tous les dialectes, il ne sera besoin que d'en indiquer quelques-uns.

En Bourgogne :

SING. Suj. *Deus* (*S. de S. B.* fol. 17 *r.*).
Rég. *Deu* (*ibid.* fol. 18 *r.*).

En Picardie :

SING. Suj. *Dius* (1269; *H. de C.* 31).
Rég. *de Diu* (1253; *Th. N. An.* 1051).
Dieu (1279; *J. V. H.* 404).

C'est de ces formes primitives que sont dérivées les contractions *Dex*, *Diex* (*S. de M. S.*), qui deviennent

fréquentes, comme formes de nominatif singulier, vers le milieu du XIII[e] siècle.

En Bourgogne :

SING. Suj. *li leus* (Villehard. 448 B), le lieu.
Rég. *le leu.*
PLUR. Suj. *li leu.*
Rég. *les leus.*

En Picardie :

SING. Suj. *li lius* (*Parton.* 185).
Rég. *le liu* (*ibid.* 171).
PLUR. Rég. *les lieus* (1252; Duplessis, II, 155).
PLUR. Rég. *en mainz lous* (*ibid.* 761).

Les formes *un luc, le loc* (*H. l. de F.* XIII, 22) ne se rencontrent que dans les dialectes du sud de la langue d'oil, mélangés déjà plus ou moins par le voisinage de la langue d'oc.

SING. Suj. *li feus de ciel* (*J. B.* fol. 4 *r.*).
le feu.

En Picardie :

SING. Suj. *li fus* (*Parton.* 1686).
Rég. *al fu* (*ibid.* 1693).
PLUR. Rég. *les fus* (*ibid.* 887).

Et encore :

SING. Suj. *li fous.*
Rég. *le fou* (Marbod. 762, 764).
PLUR. Rég. *des fous* (*ibid.* 480).

En Bourgogne :

SING. Rég. *li waulgue de xeu* (*H. de M.* 172), de suif.

En Picardie :

SING. Rég. *de siu* (*V. S. la M.* XIII, 22).

En Bourgogne :

SING. Suj. *li jeus* (*N. R. de F. et C.* II, 286), jeu.
Rég. *par jeu* (*ibid.* 290).

En Picardie :

SING. Suj. *gius* (*Parton.* 1512).
Rég. *al giu* (*ibid.* 90).
biau gieu (*R. C. C.* 5721).
PLUR. Suj. *li giu* (*Tristan*, 87).
Rég. *de divers gieus* (*R. C. C.* 3902).

2° Les substantifs, assez nombreux dans le langage picard, qui avaient une forme en *ui* ou en *oi*, et une autre en *eu*; cette dernière s'employant de préférence dans les cas où le mot prenait le *s*.

Ces substantifs étaient proprement irréguliers, et peut-être ne proviennent-ils pour la plupart que du mélange de deux dialectes : ils se rencontrent surtout dans les provinces mitoyennes entre le langage de Bourgogne et celui de Picardie, dans la Lorraine et la Champagne.

Il y a donc lieu de croire que les formes picardes en *eu* étant venues à s'introduire dans ces provinces où régnaient déjà les formes bourguignonnes en *oi*, on

les a mélangées et confondues de manière à produire ces déclinaisons :

SING. Suj. .... poil.
Rég. *del poil* (*V. S. la M.* X, 21).
piel pour piel (*H. de C.* 43).
PLUR. Suj. ....
Rég. *petit peus* (*R. de la R.* I, 34).

SING. Rég. *lou meu* (*H. de M.* 251).
un mui de soile (Soissons, 1270; *Th. N. An.* 1130).

PLUR. Suj. *li meud de miel* (*H. de M.* 172).
li cinq meus de vin (*ibid.* 243).
Rég. *dix muis de blé* (1248; Duplessis, II, 151).
treize muiz (du Cange, *H. de C.* pr. p. 25).

Et encore :

SING. Suj. *li voiz* (*S. de S. B.* fol. 19 *r.*), la voix.
Rég. *de la voix* (*ibid.* fol. 51 *v.*).

En Lorraine, *veux* (*H. de M.* 345); en Normandie, *à halte vuiz* (*Tristan*, II, 25).

3° Beaucoup de substantifs qui dans le langage de Bourgogne se terminaient en *f*, changeaient ce *f* en *u* final dans le langage de Picardie; et ces mots rentraient alors dans la catégorie des noms en *l* ou *u* final, en suivaient les règles et en subissaient les contractions.

Ainsi :

SING. Suj. *li bues* (*M. de F.* II, 353).
li bous (*ibid.* II, 240).
Rég. *le buef* (*Fabl. inéd.* I, 14).
PLUR. Suj. *li buef* (*M. de F.* II, 353).
les bues (*Chast.* XX, 19).

PLUR. Suj. *les boes* (*ibid.* 16).
de peaus de bex (*Parton.* 1072).
box (*Trad. de J. B.*).

SING. Suj. *li oes* (*M. de F.* II, 316), l'œuf.
l'oues (*ibid.*).
Rég. *un oef* (*ibid.* 315).
l'uef (*ibid.*).

PLUR. Rég. *d'ues* (*Renart*, 4946).

SING. Suj. *mes fies* (*C. d'A.* 303), mon fief.
le quel fis (*ibid.* 313).
Rég. *dou dit fief* (*ibid.* 391).
le fief (*ibid.* 168).
en fieif (*ibid.* 219).
de fieu (*ibid.* 211).
del fie (*Parton.* 235).
en fiu (*R. de R.* 5816).

Dans le langage de Franche-Comté, il y avait une autre forme :

SING. Suj. *li fiez* (1263; Perreciot, II, 30).
Rég. *dou fied* (1268; Dunod, II, 616).
lou fye (*ibid.* 623).
lou fi (Perreciot, II, 304).

PLUR. Rég. *les fyeds* (Dunod, II, 623).
an ses fyez (1263; Perreciot, II, 304).

Mais le langage de Franche-Comté avait admis dès lors la forme en *f* du dérivé.

Fieffirs (Dunod, II, 606), teneurs de fiefs.

On voit encore en Franche-Comté :

SING. Rég. *de son allaef* (Dunod, II, 605), alleu.

PLUR. Rég. *d'alloux* (Dunod, II, 606).
de lour allay (1204; Perreciot, V, 290).

SING. Suj. *baillius* (*C. d'A.* 232), bailli.
ballius (*ibid.* 220).
baillus (*ibid.* 240).
Rég. *au bailliu* (*ibid.* 233).
le baillu (*ibid.* 198).
le baillieu (*ibid.* 23).
à men ballieu (*ibid.* 220).
PLUR. Rég. *à tous les baillius* (*ibid.* 233).

Dans une pièce de Lille, du XIII[e] siècle, les éditeurs ont écrit : « *De par le baillin et de par le consel de le ville.* » (*Arch. du Nord*, II, 313.) S'il ne faut pas lire *bailliu*, cette orthographe en *n*, d'ailleurs assez naturelle, ramène ce mot à la catégorie connue des substantifs en *i* qui prenaient un *n* final.

Voici les formes en *f* :

SING. Suj. *li baillis* (1295; *A. C.* V, 704, 723).
Rég. *d'un baillif* (*ibid.* 703).
baillif et garde de l'empire (*ibid.* 702).
PLUR. Rég. *endreit sei e ses baillifs* (1259; *A. R.* 381).

Plus anciennement il y avait eu, dans le langage de Bourgogne, une sorte de déclinaison contracte dont on retrouve ces formes :

SING. Suj. *li bals* (Villehard. 482, 484 D).
li baus (*ibid.* 484 A).

PLUR. Suj. *li felon Gyu* (*R. de M.* 16).
li Gieu (*J. B.* fol. 1 *v.*).
Rég. *des Gieus* (*ibid.* fol. 6 *r.*).

Formes picardes, au lieu de la forme de Bourgogne : *chacun Juyf* (*H. de M.* 173), dont le *f* final d'ailleurs avait fini par s'atténuer de telle sorte qu'avant le milieu du XIII[e] siècle on ne l'écrivait plus :

SING. Suj. *li juis* (*G. de V.* 2671).
li boins juis (*ibid.* 2709).
Rég. *un jui* (*ibid.* 2026).
PLUR. Suj. *li mal jui felon* (*ibid.* 2841).
Rég. *toz les juis* (*ibid.* 2032).

En Normandie :

SING. Suj. *uns Judeus* (*R. de Ch.* 129).

On voit encore :

del chieu (Marbode, 201),

du mot *chief*, dont j'ai déjà noté des formes de Bourgogne.

k. Afin de rassembler, autant que possible, les sujets analogues, je vais compléter par une dernière observation ce que j'avais à dire sur l'origine des finales en *x* dans la langue française.

Lorsque l'on fit les premières tentatives pour écrire le langage bourguignon, on suivit d'aussi près qu'on le pouvait les règles et les habitudes de l'orthographe latine : le latin était la seule langue écrite dont on eût quelque connaissance, et son autorité la seule que l'on pût suivre dans les pénibles tâtonnements auxquels donnaient lieu l'incertitude et la rudesse du langage nouveau.

Il paraît que dans ces temps primitifs on avait pris l'habitude d'écrire en *x* final tous les mots qui déri-

vaient d'un primitif latin ayant cette terminaison : *voix*, de vox; *paix* de pax, et par analogie, d'autres mots en *oi* et en *ai* : *palaix* de palatium; *l'uix* de ostium; cela s'étendit même jusqu'aux forme des verbes : « *Reconoix*, « hom, ta digneteit; *reconoix* la glore de l'umaine crea« tion. » (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*)

Ces mots étaient alors, dans le langage de Bourgogne, les seuls qui s'écrivissent en *x* final.

Vers les mêmes temps s'établit la règle d'écrire par un *s* final les singuliers sujets et les pluriels régimes de tous les substantifs; et le *x* de ces mots ne pouvant être considéré, dans l'usage auquel il servait alors, que comme une voyelle étrangère au *s*, céda devant cette règle.

On régla donc ainsi la déclinaison de ce genre de mots :

SING. Suj. *li voiz* (*S. de S. B.* fol. 19 *r.* et *v.*).
Rég. *la voix* (*ibid.* fol. 17 *r.*).
li suens de la voix (*ibid.* fol. 51 *v.*).

SING. Suj. Voc. *paiz*, *paiz* (*ibid.*).
Rég. *de la paix* (*ibid.*).

D'après ces indices, auxquels on en pourrait ajouter quelques autres, il semble que ce règlement avait cours dans le langage de Bourgogne, vers le temps où fut rédigé le texte français des Sermons de S. Bernard; c'est-à-dire avant 1160, et autour du milieu du XIIe siècle.

Il ne subsista pas longtemps après : vingt ans plus

tard, autour de 1180, on le voit remplacé par une règle nouvelle.

L'introduction du *s* ou du *z* de la flexion dans ces substantifs y avait prévalu et tendait à en chasser le *x*. On avait ramené tous les substantifs de cette espèce à une forme unique, en *s* final, qu'ils gardaient invariablement dans tous les cas.

Ainsi, dès les dernières années du XIIe siècle, on commence à voir établie, dans le langage de Bourgogne, comme dans les autres dialectes, pour les substantifs dont j'ai parlé et tous les autres analogues, une orthographe unique en *s* final ou en *z* : *une voiz* (J. B. fol. 2 *v.*); *de la croiz* (*ib.* fol. 2 *v.*); *paiz* (*ib.* fol. 15 *v.*); *en paiz* (S. de M. S. *in purif. S. M.*).

Cette orthographe en *s* devint dès lors la seule usitée; elle régna pendant tout le XIIIe siècle et jusque dans le XIVe. Il n'y eut plus alors d'autres terminaisons de substantifs en *x* que ces terminaisons contractes des mots en *l*, dont j'ai donné ci-dessus la théorie.

Ce n'est que tard, et bien avant dans le XIVe siècle, que les notions d'étymologie commençant à reprendre quelque crédit dans l'orthographe française et les usages particuliers des âges précédents s'étant perdus, on revint peu à peu à l'habitude, qui nous est restée, d'écrire en *x* final quelques mots en *ai* et en *oi*, dérivés de primitifs latins en *x*.

Ces mots dont le primitif avait été en *x* dans les premiers temps de la langue, et qui prirent, autour de 1200, une orthographe invariable en *s* final, étaient

assujettis encore à un usage particulier : dans les dialectes de Bourgogne, et de Normandie surtout, on les écrivait de préférence, à ce qu'il semble, par un *z;* tandis que le langage picard, qui n'admit guère, en aucun cas, les orthographes en *z*, les a toujours écrits par un *s*.

Il est difficile de donner aucune raison grammaticale satisfaisante de ces orthographes en *z*, quoique cependant l'usage en fût trop régulier pour qu'on le puisse attribuer à quelque méprise des copistes.

Si cette orthographe n'a pas tenu uniquement à la nature même des dialectes, il est probable qu'il la faut attribuer au soin qu'on aurait pris de distinguer les mots en *ai* et *oi*, dont la terminaison radicale avait été en *x*, d'autres mots semblables, à finale primitive en *s;* de sorte qu'on aurait voulu conserver, par le *z*, la marque de l'élision et du remplacement du *x*.

Cette opinion semble d'autant plus probable, que l'orthographe en *z*, dans ce genre de mots, est plus ancienne en Bourgogne que l'orthographe en *s :* celle-ci étant venue par suite de l'influence picarde, et tendant à se substituer à la première, à mesure que le souvenir de la raison qui avait introduit le *z*, comme marque de l'élision du *x* devant *s*, se perdait davantage.

Quant au langage picard, outre le peu d'usage qu'il a toujours fait du *z*, on ne voit pas qu'il l'ait jamais admis comme finale, pour suppléer le *s* et marquer sa combinaison avec une consonne radicale suppri-

mée : il est naturel qu'il ait toujours écrit ces mots par un *s* et qu'il n'ait jamais adopté l'usage de leur donner un *z*.

Quoi qu'il en soit, je ferai remarquer encore, pour la chronologie des textes, qu'on voit subsister pendant longtemps, dans le dialecte de Bourgogne, et dans le langage de Lorraine principalement, quelques traces éparses de l'usage d'écrire par un *x* final les mots *oi*, *ai* et *ui*. Ainsi, plus on se rapproche des temps primitifs, plus on en retrouve d'exemples; et lors même que ce vieil usage fut tombé en désuétude pour les substantifs, parce qu'une règle universellement admise l'y avait remplacé, il se maintint encore dans les mots où la règle de la position du *s*, pour distinguer les sujets des régimes, n'avait pas pu l'atteindre, et on le voit encore suivi jusqu'autour de 1250.

C'est ainsi, par exemple, que dans le dialecte propre de Bourgogne, il était resté de bon usage, pendant la première moitié du XIII[e] siècle, d'écrire par un *x* final la première personne du présent de l'indicatif du verbe substantif :

« Niez *suix* Karlon l'emperor poissant, » dit Rollan, dans *G. de V.* 101; ou encore, *ib.* 927, 2335, 2390.

Et de même : *je puix* (*ib.* 675, 2340, 2513). On écrivait aussi, dans le même temps, par suite de la même tradition : *en croix* (*G. de V.* 2199, 2841).

Et les copistes de cet âge conservant encore quelque vague et lointain souvenir de l'usage du *x* dans les mots en *oi*, mais ne connaissant plus, de leur temps, d'autre

emploi du *x* que celui qu'il commençait à recevoir communément comme marque de contraction, quand ils l'appliquaient encore quelquefois, lui donnaient ce nouvel usage dans les mots en *oi* et retranchaient le *i* devant lui; écrivant par exemple : *à haute vox* (*G. de V.* 1514), tandis que la seule bonne orthographe de ce substantif était dès longtemps : *voiz* et *vois* (*ib.* 535, 1382, 1782); *à haute vois* (*ib.* 1619).

l. Les substantifs, masculins et féminins, qui avaient un *s* final au radical, le gardaient à tous les cas et formaient ainsi une déclinaison invariable.

Par exemple :

SING. Suj. *li tans.*
Rég. *de tens* (*S. de S. B.* fol. 57 *v.*).
el tans (*C. d'A.* 197).
PLUR. Suj. *li tens* (*J. B.* fol. 1 *v.*).

Cette orthographe en *e* semble avoir été la plus ancienne en tous les dialectes : mais dans le bon langage de Bourgogne, entre 1230 et 1250, on écrivait ce mot par *a* :

SING. Suj. *li cors* (*G. de V.* 3012, 3393), le corps.
Rég. *al cors* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*).
dou cors (*G. de V.*).
parmi le cors (*ibid.* 578).

Le cor, instrument de musique, s'écrivait :

SING. Suj. *li cors.*
Rég. *le cor, un cor* (*G. de V.* 1884).

SING. Suj. *li palais* (*G. de V.* 3929), palatium.
del palais (*ibid.* 3361).
jusqu'el palais (*ibid.* 3363).

En Normandie on écrivait : *palez, hors del pales* (*Tristan*, II, 25); *el paleez, el paleiz* (*R. de R.* 8242, 8274).

L'orthographe de Picardie : *del palois, el palois* (*Parton.* 1606, 1685), n'a pas eu beaucoup de cours dans les bons temps.

Au sens de *palatum*, ce mot avait la même orthographe et suivait la même règle :

« C'est il ki as oylz donet la veut, as oroilles l'oye, à la « langue la voix, à [*lis.* al] *palaix* l'assavourement et lo « mouvement à toz les menbres. » (*S. de S. B.* fol. 17 r.)

SING. Suj. *li dois* (*G. de V.*).
Rég. *al dois* (*Parton.* 1602).
au maistre dois (*G. de V.* 977).
à son haut dois (*Parton.* 3836).
le dois (*ibid.* 3843).

En langage de Touraine, on disait *dais*, *al mestre dais* (*Tristan*, II, 101).

SING. Suj. *li bos* (*Parton.* 1837), le bois.
Rég. *el bos* (*ibid.* 1839).
el bois (*G. de V.* 2106).
PLUR. Suj. *foilli sont bois* (*ibid.* 3917).
Rég. *des booz* (*S. de S. B.* fol. 19 r.).
en bos (*R. V.* 3156).

Cette orthographe primitive en *o* pur est restée fort longtemps celle de Picardie; en Bourgogne on a dit *bois* de bonne heure.

SING. Suj. *li païs* (Villehard. 478 A).
Rég. *del païs* (*ibid.* 478 B).

SING. Suj. *li marchis* (Villehard. 471 D).
del marchis (*ibid.*).
al marchis (*ibid.* 471 B).

SING. Suj. *li limas* (*Fabl. inéd.* II, 453).
Rég. *un limas* (*ibid.*).

SING. Suj. . . . .
Rég. *à l'uix* (*S. de S. B.* fol. 44 *v.*).
trosqu'à l'uis (*Parton.* 1218).

PLUR. Rég. *tous les huis* (*J. V. H.* 353).

En Normandie :

PLUR. Suj. *lé us*, les portes (*M. de F. Eq.* 191).

SING. Rég. *à son ues* (*S. de S. B.* fol. 44 *v.*), à son usage, au service, au profit de.
à son oes (*R. de B.* 3753).
à lor oes (*ibid.* 5372).
à vostre oes (*L. d'Ign.* 16).

Ce mot a eu plusieurs autres formes, toutes indéclinables :

Quere vus dui *al os* le rei
Vostre sennur.

Tristan, II, 108.

à oes dou duc (1286; *J. V. H.* 442).
à eus nostre segneur l'eveske (1288; *ibid.* 460).
en tous uz (1222; *H. de M.* 183, 219).
as us et as coustumes (*C. d'A.* 320).

SING. Suj. *li mes* (*L. d'Ign.* 27), le mets.
Rég. *del mes* (*ibid.*).

PLUR. Suj. *li mes.*
Rég. *les riches mes* (*G. de V.* 919, 3744, 3749, 3924).

SING. Suj. *li brais.*
Rég. *son destre brais* (*G. de V.* 3369).
el braz senestre (Marbode, 88).

Ce mot, dans les dialectes de Normandie et de Bourgogne, a été fixé de fort bonne heure à la forme invariable en *s* final; mais, dans le langage picard, il se déclinait :

SING. Rég. *par le brac* (*R. V.* 4079).
suer le braech (1292; *J. V. H.* 550).
PLUR. Rég. *bien fais bras* (*ibid.* 890).

On voit d'ailleurs, par ces exemples, que les mots qui conservaient, dès avant 1250, leur *s* à tous les cas, étaient en général les mêmes que ceux qui, encore aujourd'hui, ont cette forme invariable.

L'influence de la règle par laquelle on retranchait certaines consonnes devant le *s* de la déclinaison, accrut, vers le milieu du XIII[e] siècle, le nombre des mots qui conservaient le *s* à tous leurs cas. On s'habitua naturellement, lorsque quelque analogie de dérivation, ou toute autre, y conduisait, à maintenir ce *s* comme terminaison unique de beaucoup de mots, qui auparavant en avaient eu d'autres moins régulières; par exemple :

SING. Rég. *après sen dechief* (*C. d'A.* 321).
apres lour decet (*H. de M.* 244).
apres sen dechies (*C. d'A.* 321).
apres men deches (*ibid.* 173).
apres nostre deces (1278; Dunod, II, 602).
lou deceix (*ibid.* 621).

Les mots en *s* final devinrent donc de plus en plus nombreux vers le milieu du XIII[e] siècle, et l'on ne saurait avoir la prétention de les indiquer tous; il suffira d'en rassembler encore quelques-uns :

Berbis, fém. brebis. — Sing. suj. *li berbis* (*H. de M.* p. 225); plur. suj. *li berbis* (*R. de R.* 6245).

Borgois, masc. bourgeois. — *La fille au borgois* (*R. V.* 2348). En Normandie : *les burgeis* (1265; *Arch.* XXII, 318). Et diverses autres formes, qu'il est inutile de rapporter, puisqu'elles ne sont guère que des variantes d'orthographe ou même des incorrections.

Cas, masc. *casus.* — En Lorraine on disait *cais* : « En « cestuy *cais.* » (*H. de M.* 164.) — « Par aucun *cas.* » (1215; *C. d'A.* 109.)

Chanevis, masc. chenevis (*Renart.* 19822).

Chapleis, masc. combat. — *Li chapleiz*, *el pluis fort chapleïs*, *ou chapleïs* (*G. de V.* 291, 815, 1521). Ce mot était de trois syllabes, et le *i* s'y prononçait fortement. On trouve cependant une forme de sing. suj. *li chaples* (*ibid.* 3004).

Contans, masc. querelle. — « Les noixes et les ocqui« rons de *contans.* » (*H. de M.* 164.)

Courous, masc. courroux. — Ce mot est de ceux qui, surtout en Picardie, ne commencèrent que vers le milieu du XIII[e] siècle à prendre leur forme invariable en *s* final. On le voit écrit sing. rég. *de courouc* (*R. V.* 975); et dans le même texte : *de courous* (3339); *de corrous* (*R. de la R.* I, 8).

Cours, masc. *cursus*; en Bourgogne *cors* : « Du *cours*

« d'une fontainne...... qui est ostés hors de sen droit « *cors.* » (*C. d'A.* 314.) — « Arreiz lou *cours* de vendanges. » (*H. de M.* 225.)

Ce mot est distinct du fém. de Bourgogne *cort,* curtis; en Picardie *court* (*R. V.* 918), *cour;* en Normandie *cart* (*M. de F.* Equit. 195).

Crois, fém. *crux.* — « Li crois.... duskes à une autre « crois et de celi crois.... » (*C. d'A.* 244.) On a écrit aussi *croiz,* et très-anciennement, dans le langage de Bourgogne, *sainte craix* (*H. de M.* 197).

Defois, masc. *defensio.* — Mot du langage picard : *seur sommes par vos defois,* defensione tua tuti sumus (*R. de M.* p. 56); *par le defois mon ami* (*R. V.* 592).

Dos, masc. *dorsus* (*G. de V.* 894, 2086).

Li es, fém. *apis,* l'abeille (*Parton.* 120, 121).

Fois, fém. du plur. *vices.* — En Normandie : *une feiz* (*M. de F.* Eq. 194); II. *feez* (1265; *Archæol.* XXII, 321); *trei feiz* (*R. Ch.* 71); *meinte fez* (*R. de R.* 5774). En langage de Bourgogne : *à une fois u à plaiseurs* (1288; *J. V. H.* 467); *por chascane fois* (1303; *H. de M.* 257); *toutes les foiz* (*N. R.* II, 246). Les formes de Picardie étaient, vers le milieu du XIIIe siècle, les seules à très-peu près qui se déclinassent encore : *à ceste primere feiee.* (*M. de F.* Eq. 119.)

Li huis, masc. clameur, tumulte (*G. de V.* 863). — « *Li hus* ere si granz que il sembloit que terre et mer « fondist. » (Villeh. p. 452.)

Ce mot se voit aussi écrit sans *s* aux cas indirects du sing. : « A *hu* et à cri. » (*R. de R.* 1644.)

Lis, masc. *lilium.*

> Le front ot blanc plus que n'est *lis*
> Qui de blancor a si grant pris.
>
> *Parton.* 555-556.

Que flour de lis. (*R. V.* 889.) — Un peu plus anciennement, et vers ces temps-là même encore, on trouve à ce mot une forme de déclinaison : sing. rég. *assez plus blanc que flor de lil.* (*Tristan*, I, 132.)

Heuz, masc. la poignée. — « Deleiz le *heuz* brise la « bone espée. » (*G. de V.* 2558.) Cet exemple que j'amène ici, n'est peut-être qu'une faute du copiste; on lit : « Devant le *heut* l'espée brise. » (*Parton.* 3320.)

Li los, masc. l'assentiment, la louange. — « Par son « *los* et par son crant. » (*H. de M.* 208.) *Au loz* (*ibid.* 190); *per lo loux* (Perreciot, II, 314); *par mou loinx* (Dunod, II, 605); et décliné aussi, dans ces formes barbares du langage de la comté de Bourgogne : *cettui lou et ouctroy* (*ibid.* I, cvii).

Li mes, masc. le messager, *missus.* — (*G. de V.* 3972.)

Mes, meis, masc. *mansio.* — « *Ou meis* monsegneur « Ansel. » (*C. d'A.* 219.) « *D'un mes* qui estoit leur, ke « on apele le manoir d'Arras. » (*Ibid.* 244.)

J'ai donné ci-dessus les formes, également invariables, de *mes*, cibus.

Mois, masc. *mensis.* — On a écrit anciennement en Bourgogne et en Picardie : *moes. Il moes de marc* (1230; *H. de C.* 27); *el mois de jenvier* (1237, *ibid.*

28); *el mois de march* (*C. d'A.* 222). En Normandie : *el meis de fevrer* (1259; *A. R.* 381).

Nes, masc. *nasus.* — Sing. rég. *le nes* (*R. V.* 872).

Os, masc. *os, ossis.* — Sing. rég. *le maistre ôs del col* (*G. de V.* 1367); plur. suj. *tuit ti os* (*B. de S. M.* I, 300); *tut li os li crussirent* (*R. Ch.* 194).

Pais, fém. *pax.* — *De la pais* (*H. de M.* 177); *de la paix de Mes* (1297; *ibid.* 249); *pour lai paix* (1299; *ibid.* 254). En Normandie : *pez. Fame deit aver partut pez.* (*R. de R.* 5703.)

Paliz, palis, masc. *palus, vallum.* — *Al paliz vint.* (*Tristan*, II, 124.)

Pas, masc. *passus.* — En Lorraine : *pais.*

Pis, masc. *pectus.*

Plessis, masc. — *Devant le plesseiz* (*Renart*, 5004), et décliné : *joste un plessié* (*ibid.* 4942).

Pois, masc. *pondus.*

Pris, masc. *pretium.* — « Cest boin destrier de *pris.* » (*G. de V.* 861.)

Raïs, fém. *radix;* resté longtemps en usage dans ce proverbe :

> Maus fruis ist de male *raïs.*
>
> *Parton.* 307.

dont il y a un grand nombre d'autres rédactions :

> De pute rachine pute ente.
>
> *R. V.* 586, et la note sur ce vers.

Il faut d'ailleurs se garder de confondre le féminin

raïs, racine, avec le masculin *li raiz* (*Serm. de S. Bern.* fol. 83 *r.*), de *radius*, rayon, qu'on trouve au singulier et pluriel régimes :

> *au rai de la lune* (*Chast.* XXI, 52).
> *az raiz del vrai soloilh* (*H. l. de F.* XIII, 9).

Ris, masc. *risus*.—Sing. rég. *un ris* (*G. de V.* 1820).

Sens, masc. *sensus*. — *Li sens.... qui sens a.* (*R. V.* 27, 14.)

La forme de ce mot, ainsi réglée, est fort ancienne. C'est l'orthographe primitive de Bourgogne et de Picardie :

SING.	Suj.	*toz li sens* (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*).
	Rég.	*ne sens ne vie* (*ibid.* 111 *r.*).
		son senz (*R. V.* 3592).
		hors de son sen (*N. R.* I, 383).

Cette dernière orthographe, reçue autour de 1240, était évitée comme une faute un demi-siècle auparavant.

Dans le dialecte de Bourgogne, ce mot s'est depuis écrit par un *a*, et dans cette orthographe il se déclinait :

SING.	Suj.	*li sans* (*G. de V.*).
	Rég.	*le san* (*ibid.* 1758, 1693, 794).

On a même écrit, dans ce langage, le sing. suj. *li sanz* (*Tristan*, I, 90), *toz li sanz* (*G. de V.* 2787), pour le distinguer peut être de *sans*, *sanc*, sanguis, dont les formes n'ont jamais changé. — Le sing. suj. *li clers sanz*

(*R. V.* 4434), sanguis, serait donc une faute de copiste.

Tous, fém. *tussis.* — « Il a le *tous.* » (*R. de M.* 20.)

Vis, masc. visage. — Sing. rég. *le vis cler* (*G. de V.* 918).

Vois, fém. *vox.* — En Picardie : *vois,* invariablement; en Bourgogne *voiz* et *vois.*

On pourra trouver à quelques-uns de ces mots d'autres formes que celles que j'indique et des terminaisons peut-être de plus d'un genre. Mais il y a lieu de croire que pour tous, la terminaison invariable en *s* final était la plus autorisée et celle des meilleurs textes, autour de 1250.

m. Indépendamment des règles que je viens d'exposer, tous les substantifs dont le radical se terminait par une consonne, avaient encore une manière de former leur sing. suj. et leurs cas indirects du pluriel : ils prenaient un *e* muet après leur consonne, qui se trouvait ainsi intercalé entre cette consonne et le *s* de la flexion. Ainsi

SING. Suj. *li veeles* (*R. de M.* 52), le veau.
Rég. 1. *veel* (*ibid.*).
le viau (*Fabl. inéd.* II, 460).

SING. Rég. *d'un boel* (*Tr. de J. B.* fol. 3 *v.*), boyau.
PLUR. Rég. *les boeles* (*L. du Trot.* 199, p. 79).

Cette dernière forme pourrait tenir aussi à ce que ce mot se rencontre quelquefois au féminin :

Maint puing, maint cief i ot colpé
Et espandu mainte cervele
Et percie mainte *boele*.

R. de B. 470-472.

SING. Suj. *maistre eschaiving* (*H. de M.* 189).
PLUR. Rég. *as exeving* (*ibid.* 183).
des eschevignes (*ibid.* 213).

SING. Suj. *li porques* (*H. de M.* 172).
Rég. *le porc* (*Parton.* 623).

On a vu plus haut la déclinaison régulière de ce mot, en langage de Bourgogne, autour de 1250.

SING. Rég. *aucun joel* (*R. C. C.* 646), joyau.
pour jouel (*ibid.* 6271).
PLUR. Rég. *tot li joueles* (*H. de C.* p. 18).
de ses autres jouiaus (*ibid.* 45).
biaus joiaus (*R. de M.* II).
mes joiax (*N. R.* II, 261).

Comme l'addition d'un *e* muet final est, de tout temps, dans nos langages, le signe le plus accrédité de la formation des féminins, ces formes de déclinaison en *e* muet surajouté étaient sujettes à une grave confusion : c'est qu'au lieu de les prendre pour ce qu'elles étaient, de simples flexions de cas, qui ne changeaient rien au genre de leur substantif, on leur donnait le genre féminin, et on en faisait ainsi des sortes de fréquentatifs féminins des noms primitifs du masculin, auxquels elles devaient se rattacher comme flexions.

Ainsi :

Les os, ossa (*R. V.* 418), se trouve écrit, dès un temps fort ancien, en langage de Bourgogne : *par totes lor osses*, féminin (*S. de S. B.* fol. 43 *v.*).

De *oisel, oisiel, oisiaus* (*R. V.* 159, 3903, 5101), on trouve le pluriel régime féminin *oiseles :* « A chieval, « chien, falcons, et otres beste et *oiselles.* » (1274; *H. de C.* 34.)

De *deliz*, masc. *voluptas :* pluriel régime, *des delices de paradis* (*J. B.* fol. 4 *r.*).

Il faut bien distinguer cette forme en *e* muet de toutes celles du diminutif masculin : *l'oiselet* (*R. V.* 3909); *les oiselés* (*R. de la R.* I, 7).

De *paliz : al paliz vint* (*Tristan*, II, 124), pluriel régime *palices* (*B. de S. M.* I, p. 280).

De *braiz, braz*, un pluriel régime féminin *braices :*

les oelz ot vairs.......
les *braices* longes.
G. de V. 744.

De *talvas* (Roquefort, II, 601), pluriel régime *tolfaces* (1265; *Archæol.* XXII, 320).

Il semble que cet usage ait été appliqué principalement aux mots qui se terminaient par *s* final au radical. Cette forme rendait ces mots indéclinables, selon l'usage commun de la déclinaison; et il est probable que pour éviter l'incertitude à laquelle leur orthographe invariable pouvait donner lieu, on a tenté, dans les temps primitifs, de leur donner un système de flexion en *e* muet, pour les cas qui prenaient *s*. Puis la confusion

de genre que produisaient ces flexions aura forcé d'y renoncer bientôt après.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain pour toutes ces formes, c'est qu'elles sont anciennes, qu'on ne les trouve régulières et quelque peu nombreuses que dans les plus vieux textes, ou dans des textes qui ont conservé des archaïsmes, et qu'elles semblent être restées comme des débris d'un système de flexions des substantifs à consonnes finales, système qui aurait été tenté dans les temps primitifs et serait tombé presque aussitôt en discrédit.

Le langage anglo-normand, dans les temps déjà voisins de sa corruption dernière, vers la seconde moitié du XIII[e] siècle, avait l'usage d'ajouter un *e* muet à la fin de beaucoup de mots, surtout en *r* et en *n;* mais ces orthographes, constamment irrégulières et barbares, n'ont rien de commun avec la règle qui précède et qui est des autres dialectes.

Voici quelques exemples de ces orthographes anglo-normandes :

le mure, 1. *mure* (1265; *Arch.* XXII, 316, 315).
un joure (*ibid.* 315).
lur poure, *peur* (*ibid.*).
le noun, *le noune*, nom (*ibid.* 317, 320).
lur prisune, *en lur prisun* (*ibid.* 220), prison.
al governaille (*Brut;* dans *Tristan*, II, 249),
testmoin, *testmoine*, témoin (1259; *A. R.* 381).
au priore (1250; *Charte de Poitou mste.*), prieur.
tote ma vaisselemente (*ibid.*), vaisselle, mobilier.

n. Cet usage irrégulier avait sa contre-partie, qui

n'était pas plus régulière : c'est-à-dire que, dans les mots qui avaient pour finale un *e* muet précédé d'une consonne, et surtout de *l* ou *r*, on transposait l'*e* muet avant la consonne, qui devenait ainsi finale et précédait immédiatement le *s* de la flexion.

Ainsi, au lieu de la déclinaison régulière :

SING. Suj. *mes oncles* (*G. de V.* 1165).
Rég. *le mien chier oncle* (*G. de V.* 1137).

on a écrit au sujet singulier *onkelz* (*ibid.* 3172).

Au lieu de :

SING. Suj. *li fevres* (*M. de F.* II, 138), faber.
Rég. *de feyvre* (*S. de S. B.*).

on trouve en Normandie : *fevers*, plur. rég. (1265; *Archæol.* XXII, 318).

Et encore :

SING. Suj. *no ferrers* (1197; *H. de C.* 23), notre frère.
Rég. *ferrers* (1133; *ibid.* 18).
no frere (*ibid.*).

o. Telles sont à peu près, je crois, les principales règles qui se peuvent remarquer dans le langage français, quant à la position des substantifs, et qui y ont eu cours depuis le milieu du XII[e] siècle jusque vers la fin du XIII[e].

Maintenant, que le lecteur veuille bien rappeler à son esprit toutes ces règles, qui, bien que chacune d'elles n'ait rien que d'assez simple et de naturel, ne

laissent pas de faire un ensemble compliqué; qu'il se rappelle que toutes ont été formées avant la fin du XIIe siècle, et au plus tard dans les premières années du XIIIe; que ce n'est guère que jusque vers le milieu de ce dernier siècle qu'elles ont été appliquées avec intelligence, par des gens qui les comprissent et se pussent rendre compte des causes qui les avaient produites; que passé 1260 ou 1280, toutes ces règles ne furent plus observées que par une tradition vague, ou, pour mieux dire, aveugle et ignorante, sans que de nouveaux usages leur fussent substitués. Qu'on se rappelle encore que, vers ces mêmes années, le mélange des dialectes et le mouvement, fort divers alors, du langage, produisaient et entremêlaient incessamment beaucoup de formes; et l'on concevra que les copistes, parmi lesquels l'inhabileté s'était accrue à raison de ce qu'ils étaient devenus plus nombreux, dussent éprouver des embarras et des incertitudes extrêmes, dans l'application de règles vieilles d'un siècle à un langage qui se modifiait à peu près tous les vingt-cinq ans.

Le XIVe siècle s'est écoulé presque tout entier dans cette incertitude barbare d'un langage qui perdait peu à peu ses anciennes règles, devenues caduques et tombées en oubli, et qui cependant n'était pas encore assez avancé dans la révolution qui les avait rendues inapplicables, pour que des règles nouvelles pussent leur être définitivement substituées. Aussi les règles du XIIIe siècle étaient-elles, dès le premier tiers du XIVe, ou négligées tout à fait, ou, ce qui peut-être

était pire, appliquées à contre-sens : toutes étaient confondues dans le souvenir incertain qu'en avaient les copistes; ils les mêlaient entre elles, les enchevêtraient l'une par l'autre, et faisaient en un mot autant d'erreurs qu'il est possible d'en faire par l'embrouillement d'une série de règles assez nombreuses, qu'on confond entre elles et qu'on applique mal à propos.

Et comme, par malheur, presque tous les grands ouvrages en langue vulgaire du XIII[e] siècle ne nous sont parvenus que dans des copies retouchées du XIV[e], il est difficile, à qui n'a pas travaillé sur ces matières, de se faire une idée de l'état de confusion et de désordre où sont tombés ces textes.

C'est là la cause qui ne justifie que trop bien l'ignorance où l'on a si longtemps été des véritables lois du langage vulgaire dans les temps voisins de son origine, et l'incertitude qui peut-être subsiste encore en l'esprit de quelques personnes, sur la nature et sur l'existence même de ces lois.

Il est donc nécessaire, après avoir tenté de débrouiller et de reconnaître les usages anciens de notre vieille langue, de marquer encore avec quelque précision les causes qui ont amené la perte de ces usages, et qui, les ayant fait tomber en confusion, donnèrent peu à peu naissance à des usages nouveaux; car, dans l'histoire d'un langage qui se forme, deux choses semblent également dignes d'attention : les efforts de l'esprit pour régler incessamment ce langage, y mettre de l'ordre et lui donner des lois; et l'opposition de causes latentes,

qui détruit longtemps le résultat de ces efforts, ramène à plusieurs reprises la confusion, et ne permet que fort à la longue le règlement et l'arrangement définitif du langage.

J'ai déjà eu l'occasion de marquer, en différents endroits, des causes de variation et d'erreur dans la déclinaison des substantifs. Mais ces observations particulières, éparses çà et là, ne sont point suffisantes; et il faut rassembler ici, en un résumé précis, les causes principales qui rendirent vaines et bouleversèrent, vers le commencement du XIV[e] siècle, les règles qu'on avait essayé d'établir dans les âges antérieurs.

1. On a vu que les règles de la position du *s* de flexion et de sa permutation avec ses deux lettres auxiliaires *z* et *x*, étaient établies sur la nature des lettres finales des mots radicaux.

Or, ces finales n'avaient rien de fixe et de certain : elles changeaient d'abord selon les dialectes; puis encore, dans chaque dialecte, elles étaient sujettes à beaucoup de variations.

De là venaient, en multitude innombrable, des orthographes mal réglées pour le même mot, tantôt en *s*, tantôt en *z*, tantôt en *x* : et presque toujours ces variations d'orthographe avaient eu leur prétexte ou leur cause dans des variations de la lettre finale, consonne ou voyelle, du radical.

Il est quelquefois difficile de rattacher les unes aux autres ces variations de la forme du radical et les

variations de la lettre de flexion; cependant on y réussit assez souvent.

Ainsi on trouve dans le même texte, à quelques lignes de distance, ces orthographes :

SING. Suj. *li brans* (*G. de V.* 2782).
li branz forbis (*ibid.* 2869).

qui sembleraient porter à voir un caprice absolu dans l'usage de ces finales, si l'on ne parvenait à démêler qu'elles avaient eu l'une et l'autre une origine régulière par deux formes du radical, qui s'étaient mêlées, après avoir eu cours également dès les temps anciens de la langue; ce sont les formes de :

SING. Rég. *le branc, ou branc* (*G. de V.* 2766; *R. V.* 1054, 1059).
le brant, al brant (*Trist.* II, 110; *Parton.* 3306).
del brant (*B. de S. M.* I, 284).

Et de même d'un grand nombre d'autres formes : de sorte que l'on voit sans peine que ce n'étaient point proprement les règles qui manquaient dans leur application, mais la langue même qui, par son état d'enfance, d'incertitude, de mobilité continuelle, manquait aux règles, et, permettant l'introduction de beaucoup de formes, causait bientôt après, par leur mélange, une confusion inextricable.

2. Les trois grands dialectes de la langue avaient aussi, dans l'application des règles, divers usages distincts, qui, venant à se confondre vers le milieu du XIII[e] siècle, accrurent beaucoup le désordre, et multi-

plièrent dans chaque texte les manières d'écrire au préjudice de toute certitude grammaticale.

Le dialecte de Picardie, à ce qu'il semble, n'a jamais admis le *z* comme désinence de flexion au lieu du *s*, et il ne connaissait point, par conséquent, la règle si strictement suivie en Normandie et en Bourgogne, qui donnait au *z*, comme lettre de flexion, la valeur de *ts;* de sorte qu'en Picardie, le *t* rentrait dans la catégorie générale des consonnes finales, *c*, *d*, *f*, *g*, *r*, qui se retiraient devant le *s*, sans aucune permutation de cette dernière lettre :

SING. Suj. *li cours*, fém. (*R. V.* 88), la cour.
Rég. *court biele et gentil* (*ibid.* 81).

SING. Suj. *li cans* (*R. V.* 41), le chant.
Rég. *le chant* (*ibid.* 106).

SING. Suj. *li couvens* (*C. d'A.* 253).
Rég. *du couvent* (*ibid.* 253).

SING. Suj. *chis amortissemens desudis* (*C. d'A.* 311).
Rég. *l'aquisement* (*ibid.* 196).
l'estakement (*ibid.* 321).
assaulement (*ibid.* 315).
delivrement (*ibid.* 315).
de no warandissement (*ibid.* 321).
PLUR. Rég. *empeekemens* (*ibid.* 298).

PLUR. Suj. *si home et si tenant* (vers 1225; *C. d'A.* 113).
Rég. *ses tenans* (*ibid.* 113).

SING. Suj. *li drois* (1283; *J. V. H.* 424).
Rég. *le droit cler* (*ibid.* 424).

PLUR. Suj. *le serghant* (*R. V.* 778).

SING. Suj. *li serpens* (*R. V.* 1052).
le grant serpent (*ibid.* 1043).
au serpent (*ibid.* 1055).

Rég. *le plait* (*Parton.* 3759).

SING. Suj. *li dis varles* (*J. V. H.* 549).
chis varles (*ibid.*).
Rég. *à un varlet* (*ibid.*).

Telles sont, dès les plus anciens textes, les vraies orthographes picardes. Le *z* ne paraît s'y être introduit, dans quelques textes, que par une imitation fautive des formes du dialecte de Bourgogne; et ce n'est conséquemment qu'assez tard et vers le milieu du XIII[e] siècle.

Il en était de même de tous les mots que le langage de Bourgogne écrivait en *z*, pour marquer la combinaison de *x s* ou le retrait du *x* devant *s*. Le dialecte de Picardie écrivait constamment ces mots par un *s*.

SING. Rég. *l'uis* (*Parton.* 4057).
en pes (*ibid.* 4090), en paix.
la vois (*R. C. C.* 5977).

Dans le dialecte de Bourgogne, tout au contraire, le *z* une fois admis à remplacer le *s* comme lettre de flexion, tendit promptement à usurper sa place en beaucoup de cas.

Ainsi on écrivait *z* au lieu de *s* :

1° Dès les plus anciens temps, pour marquer l'élision de *t* devant *s*.

2° Pour marquer en certains mots dérivés de finales latines en *x*, la suppression du *x* devant *s*.

3° On voit le *z* commencer de bonne heure à s'introduire comme lettre de flexion dans les mots en *l* final :

> *noz travalz* (*S. de S. B.* 19 *r.*).
> *noz perilz* (*ibid.*).

De telle sorte que vers le milieu du XIIIe siècle, il était devenu presque exclusivement en Bourgogne la finale de flexion pour cette sorte de mots :

> *li colz* (*G. de V.* 2910), le coup.
> *mes consolz* (*ibid.* 3286).
> *li filz* (*ibid.* 2246).
> *chastielz* (*ibid.* 1255).
> *un solz quarelz* (*ibid.* 2227).
> III. *palz* (*ibid.* 392).
> *li vassalz* (*ibid.* 850).
> XXIII. *journalz de terre* (1222; *H. de M.* 183).
> *mes oelz* (*G. de V.* 525).
> *les iaulz* (*R. V.* 871 var.).
> *dez jouelz* (*H. de M.* 279), joyaux.
> *dou comun saielz de mes* (*ibid.* 190).
> *à Noielz* (*ibid.* 189), à Noël.

Il y a telle de ces orthographes dont il est possible de rendre compte d'après les règles que l'on a vues ci-dessus; comme, par exemple,

> SING. Suj. *l'ospitalz* (1223; *H. de M.* 185).
> Rég. *de l'ospitalt* (*ibid.* 184).
> PLUR. Suj. *li hospitalt* (*ibid.* 183).

De même, on voit en certains mots en *el*, que les formes lorraines *eil*, *eilz*, le *l* final ne se prononçant point, finissaient par devenir, en *eis* ou *eiz*, dans les cas qui prenaient *s*, puis, par abus, en *t*, dans les cas indirects du singulier et au suj. du pluriel.

Ainsi la déclinaison picarde : sing. suj.

SING. Suj. *en l'ostel* (*R. C. C.* 5882).
PLUR. Rég. *les ostex* (1295; *A. C.* 706).
ostiex (*ibid.* 704).
les hostex (*R. V.* 911).
as hostieux (1295; *M. de M.* 238).

devenait en Lorraine :

SING. Rég. *en son hosteil* (1250; *H. de M.* 199).
PLUR. Rég. *hosteilz* (*ibid.* 195).
hosteis (*ibid.*).

Et de cette dernière forme se produisait par abus un nouveau thème de déclinaison :

SING. Rég. *fors de l'osteit* (1223; *H. de M.* 185).

On peut rapporter à la même observation les formes de Picardie :

SING. Rég. *le prael* (*C. d'A.* 244).
à un prael (*ibid.*).
coutiel.
catel.

et tous autres semblables, qui avaient pour correspondants en Lorraine:

PLUR. Rég. *tous cez preis* (1222 ; *H. de M.* 183).
PLUR. Suj. *li preit.*
Rég. *les preiz.*

couteis.
chateis.

Mais la plupart de ces orthographes régulières du langage de Bourgogne en *lz*, au lieu de *ls*, semblent ne se pouvoir éclaircir par aucune observation grammaticale. Elles ne se peuvent expliquer que par ce fait général, que le son de la lettre *z*, comme final, convenait à l'ensemble de la prononciation du langage de Bourgogne, tandis qu'au contraire, il répugnait à la prononciation, plus pesante et plus ferme, du langage picard.

Je rapporte à la même remarque les derniers faits que voici :

4° Le langage de Bourgogne aimait le *z* comme lettre de flexion au lieu du *s* dans certains mots en *i* pur, qui l'étaient devenus par contraction ou par la perte d'une consonne finale ; il écrivait :

SING. Suj. *li formiz* (*Chast.* XXI, 192).
Rég. *au formi* (*ibid.* 198).
PLUR. Rég. *les sorciz* (*R. V.* 870 var.).

Au lieu des bonnes orthographes picardes :

SING. Suj. *li fremis* (*Fabl. inéd.* I, 227).
Rég. *au fremi* (*ibid.* 226).
du fremi (*ibid.*).
PLUR. Rég. *les sorciols* (*Parton.* 557).
les sorcius (*R. V.* 870).

La plupart des mots en *i* pur, cependant, s'écrivaient par le *s*, et notamment ceux dont j'ai parlé ci-dessus, qui étaient invariables dans leur terminaison :

à cel dis (*G. de V.* 2032), à ce jour.

5° On écrivait habituellement en Bourgogne, vers le milieu du XIII[e] siècle, par un *z* de flexion, les substantifs qui avaient pour finale une consonne qui se retirait, et pour pénultième un *e* fermé; ainsi :

SING. Suj. *li niez* (*G. de V.* 2288), de nief.
chiez (*H. de M.* 177), de chief.
treiz (*G. de V.* 1432), de treif.
buiz (*ibid.* 339).

6° Enfin, dans le cours du XIII[e] siècle, le *z* final tendant toujours de plus en plus à usurper, dans le dialecte de Bourgogne, la place de *s*, se mettait sans règle et sans suite en une multitude de cas; et le langage de Lorraine, dans son usage d'outrer toutes les tendances du dialecte bourguignon, poussait si loin l'abus de ces orthographes, qu'on y écrivait souvent en *z* final les mots terminés en *e* muet : faute qui heurtait toutes les analogies de la langue, le *z* à la fin des mots supposant toujours fermé, dans nos habitudes d'orthographe, le *é* qui le précède.

Voici quelques exemples de ces orthographes vicieuses, qui, de toutes les variétés du dialecte de Bourgogne, sont propres surtout à la Lorraine :

XX. *anz* (*G. de V.* 1580).
andous ses mainz (*ibid.* 3082).

charbonz (*ibid.* 2500).
un Françoiz, sing. rég. (*G. de V.* 1493).
li François, les Françoiz (*ibid.* 1519, 1501).
li feuz (*ibid.* 2458).
li oleuz (*ibid.* 3288).
homez lieges (*H. de M.* 207).
fillez (*H. de M.* 173), des fils, fils.
ces letrez (1235; *ibid.* 190).
lez octavez (1232; *ibid.* 189).
bonnes truvez loyalz (1244; *ibid.* 199), treugas.
serourgez; rég. *serorge* (*ibid.* 207, 209).

Voilà donc un point considérable sur lequel les deux dialectes de Picardie et de Bourgogne avaient des usages grammaticaux directement opposés : le premier n'admettant dans aucun cas le *z* comme lettre de flexion, et le second lui donnant presque autant de cours qu'au *s*.

Il est arrivé de là que, quand les deux dialectes ont eu des contacts fréquents et se sont mélangés, quand on a copié dans les provinces de langage bourguignon des textes qui avaient été écrits en pays picard, ou au contraire, il s'est introduit dans les deux dialectes beaucoup d'orthographes irrégulières qui ont contribué à faire perdre jusqu'au dernier souvenir des règles anciennement établies.

Quant au dialecte de Normandie, la plupart des observations que j'ai faites sur le langage de Bourgogne, lui sont communes de tout point. Il avait les mêmes règles et les suivait avec beaucoup d'exactitude.

On y voit le *z* admis comme finale de flexion avec

les mêmes usages réguliers qu'en Bourgogne : 1° pour valoir *t s;* 2° pour valoir *x s;* 3° comme finale mieux assortie aux mots en *l.*

Le *z* final y était préféré de plus pour la plupart de ces mots en *é* ou en *ei,* que les autres dialectes avaient en *ai* et en *oi,* et il s'étendait de même à quelques usages irréguliers, qui n'y ont cependant jamais été portés, à beaucoup près, aussi loin qu'en Lorraine.

3. Les règles mêmes, par leur application, étaient en diverses circonstances une cause de perturbation et de désordre.

On a vu que les consonnes finales *c, d, f, g, p, t, x,* se retranchaient régulièrement, dans les trois dialectes, devant le *s* de flexion; les premières sans laisser de trace, les deux dernières en marquant leur absence par la permutation du *s* en *z.*

Or, l'habitude de supprimer ces consonnes finales devant le *s,* a entraîné promptement les copistes à la négligence de les reproduire dans les cas où le mot reprenait sa forme pure; et cette inexactitude, de peu de poids en apparence, a eu, sur la formation de la langue, de très-grands résultats.

Lorsque les formes produites par cette suppression irrégulière de la consonne semblaient répondre mieux à la prononciation, elles devenaient dominantes et se substituaient peu à peu à l'orthographe primitive et régulière.

Les mots nombreux, dérivés de primitifs latins en *atas,* qui, en Picardie, avaient leurs finales en *et,* dans

les provinces bourguignonnes en *eit*, en Normandie en *ed*, perdirent de très-bonne heure, dans le langage picard, leur *t* final, pour prendre une forme en *é* pur; tandis que, dans le langage de Bourgogne, ils conservèrent longtemps leurs formes primitives intactes.

Ainsi l'on voit en Picardie, dès le commencement du XIIIe siècle :

PLUR. Suj. *li juré* (1215; *C. d'A.* 108).
Rég. *as jurés* (*ibid.*).

Et en Lorraine encore, jusque vers la fin du même siècle :

PLUR. Suj. *li conte juriet* (1295; *H. de M.* 242).
Rég. *as trezes jureiz* (1298; *ibid.* 249).

De là ces orthographes, qui étaient celles de Picardie et d'Ile-de-France pendant le cours du XIIIe siècle, tandis que, dans le langage de Bourgogne, les orthographes en *t* final se soutenaient encore régulièrement. Ce n'est pas que les copistes, à mesure qu'on avançait en âge, ne supprimassent souvent ce *t;* mais cela produisait une forme bizarre en *ei*, qu'ils essayaient d'écrire en *ey* et dont ils ne savaient que faire; de sorte que la seule orthographe bien réglée y a été en *t*, pour tous les mots de ce genre, jusqu'à ce que les orthographes de Picardie, s'y étant introduites, ont tout à fait remplacé les premières.

Cependant les formes irrégulières sans *t* donnaient lieu à un grave inconvénient : c'est qu'entraînant çà et là l'oubli de la forme de flexion en *z*, et ramenant le *s*,

elles contribuaient à accélérer la perte des bons usages et l'oubli des règles établies.

Tous les mots dans lesquels la consonne finale n'était pas maintenue par une prononciation nette et forte, faisant de cette consonne le caractère même du mot et la rendant indispensable, étaient sujets à la perdre par suite de l'abus dont je viens de parler.

Dans la plupart des mots en *l*, *r*, *n*, il était impossible de supprimer la consonne, et elle se maintenait même devant le *s*; il en était ainsi de quelques autres mots, comme, par exemple, de ces formes en *c* :

SING. Rég. *del coc* (*Chast.* XXI, 221).
en son biec (*R. V.* 3917).
le biec (*ibid.* 3919).

qui, bien que vers la fin du XIII[e] siècle elles perdissent leur consonne finale devant le *s* [ci-dessus, pag. 150], la reprenaient néanmoins toujours, parce qu'elle était nécessaire à la prononciation.

Mais tous les autres substantifs, sujets à perdre leur consonne finale devant la lettre de flexion, étaient entraînés peu à peu, par cet usage, à la perdre aussi en leur forme de radical.

Cette faute amenait à la longue après elle un dérangement général dans les orthographes et dans les règles établies.

CHAPITRE IV.

DES NOMS PROPRES.

Les noms de personnes étaient de deux sortes : noms patronymiques ou de famille, et noms de baptême.

C'est de ces noms que j'ai particulièrement à parler ici.

Les chartes en langue vulgaire, depuis le milieu du XII[e] siècle jusque dans la seconde moitié du XIII[e], présentent cette particularité, digne d'une grande attention, qu'on y voit naître et se former les noms de famille de notre société; on y peut suivre l'arrangement et les progrès de notre organisation civile sous ce rapport.

Il paraît que d'abord, dans la société qui se régla lentement, après l'occupation de la Gaule septentrionale par les peuples du Nord, et après la conversion de ceux-ci à la religion chrétienne, les noms de baptême se substituèrent peu à peu aux noms individuels des Barbares et des Latins, et qu'ils conservèrent la même valeur. (Consultez Eusèbe Salverte, *Essai sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux,* § 31, t. I, pp. 210 et suiv.) Ce ne fut qu'à la longue et par suite de diverses causes, au premier rang desquelles il faut compter la fréquente confusion qui naissait de ce qu'on avait donné le même nom de baptême à un grand nombre d'hommes, que s'établit l'habitude de joindre au nom de baptême du

fils le nom ou le surnom de son père, et de le conserver à sa famille et à sa descendance.

Ces noms, ainsi ajoutés au nom de baptême, devinrent les noms propres de la famille; les noms de baptême ne servirent plus que comme prénoms individuels, pour distinguer les individus dans chaque famille.

Or, il y a lieu de croire que ces noms de famille ne sont pas nés chez nous et n'y ont pas eu leur première origine longtemps avant le milieu du XIe siècle, puisque environ cent ans après, et bien plus tard encore, on les voit s'étendre dans les provinces reculées et se former pour les classes inférieures de la société, et que, jusqu'au delà de la fin du XIVe siècle, il n'est pas rare de voir figurer, dans les documents, des villageois ou des vilains qui n'ont d'autre nom que leurs noms de baptême.

La formation des noms de famille ayant eu lieu dans des temps dont il nous reste des documents nombreux, il n'est pas très-difficile de démêler leur origine, de remonter aux causes de leur formation, et de dire avec quelque précision comment ils ont été composés.

Ainsi, les noms de famille, dans la langue française, se peuvent rapporter en général à trois ou quatre sources principales, qui sont :

1° Les noms de lieux, de fiefs, de terres et de domaines.

Ces noms ont été employés les premiers comme noms de famille, parce qu'ils sont ceux que prenaient les grands, les nobles et tous les possesseurs de terres, chez lesquels l'usage des noms de famille a commencé. Heumann dit

qu'ils ont passé à cet usage vers la fin du xe siècle ou vers les premiers temps du xie [1]; Schannat les fait naître comme noms de famille vers le commencement du xie siècle [2].

On sait assez que c'est de ces noms de terres que sont dérivés chez nous non-seulement tous les noms des grandes maisons, mais encore depuis, à leur imitation, une foule de noms de petite noblesse ou de bourgeoisie.

2° Les surnoms ou sobriquets, dérivant du nom d'une profession exercée par le chef de la famille, ou d'une particularité de conformation corporelle, d'un trait de beauté, d'une difformité, ou de mille autres particularités dont la variété peut être infinie.

Ces noms de famille, dérivés de surnoms ou de sobriquets, ont été communs surtout dans la bourgeoisie des villes. On les y voit encore se former au xiiie siècle.

3° Les noms de baptême ou prénoms, qui passaient à la valeur de noms de famille et restaient ainsi fixés, soit dans leur forme primitive, soit au moyen de diverses flexions finales que l'on peut indiquer.

[1] Cognomina sub finem sæculi x. nata sunt; aut saltem sæculo xi. ineunte. (Heumann, *De re dipl. imperator.* § xxvii, t. I, p. 17.)

[2] Nonnulli ex nobilibus sub initium sæculi xi. a prædiis et loco dominii cognomentum acceperunt, qui usus postmodum sæculo xii. et sequentibus maxime invaluit effecitque ut familiarum nomina quæ hactenus incerta fuerant, certa ac propria esse cœperint. (Schannat, *Buchonia vetus*, c. iii, p. 329.)

Cf. pour plus de détails Mabillon, *De R. D.* l. II, c. vii, § 2 seqq. Muratori, *Ant. ital.* t. III, Diss. 41, *De nominibus et agnomin. antiquor.*; Diss. 42, *De cognominum origine.*

Ce sont là, principalement chez nous, les noms des villageois, des serfs, des vilains et des plus basses classes du peuple. Ces noms de famille ont commencé seulement à naître dans le XIIIe siècle, et sont, par conséquent, les derniers formés. Ils ont aussi, pour nos recherches, ce genre d'intérêt particulier, qu'ils se sont formés directement dans la langue vulgaire et qu'ils n'ont point passé d'abord par le latin, comme ont fait la plupart des autres.

4° Enfin il reste un certain nombre de noms de famille français anciens qui semblent ne se pouvoir rapporter à aucune de ces trois catégories différentes. La plupart dérivent ou de noms de lieu défigurés, ou d'anciens noms germains et gallo-romains qui, plus ou moins altérés, sont cependant encore reconnaissables. Tels semblent être les noms de famille : Albert, Aubert, Albret, Arnaud, avec toutes ses variations d'orthographe; Bertaud, Berthier, Bertrand, Bochart, Bourdon, Bourdaloue, Chamfort, Ernouf, Houchard, Hubert, Humbert, Hugo, Joubert, Marivaux, Mirabeau, Osmont, Roux, Sieyes, et beaucoup d'autres noms analogues que ces indications peuvent aider à reconnaître. (Cf. K. D. Hüllmann, *H. E. Versuch über den Keltisch German. Volksstamm,* III, 3, p. 45 et suiv. Wiarda, *Über Deutsche Vornamen und Geschlechts n.* Th. I, § 22, pp. 42 et suiv.)

Il faut remarquer d'ailleurs que les noms que je viens de citer, bien qu'ayant perdu maintenant toute autre valeur que celle de noms de famille, n'en ont pas moins eu autrefois une signification, et ont commencé par

être ou noms de lieux, ou noms de baptême, ou sobriquets.

Or, de tous ces noms propres, les noms de lieux, quel que fût leur emploi, restaient toujours invariables. Si l'on en rencontre qui sont déclinés, c'est une exception qui s'explique par la forme même du mot, qui se prêtait à cette confusion; ou bien c'était un nom substantif passé à la valeur récente de nom propre, et gardant encore les propensions de sa première nature. Les sobriquets ou surnoms, venant peu à peu à se restreindre à l'application particulière de noms propres, n'en conservaient pas moins toutes les propriétés de la classe des noms substantifs, d'où ils sortaient; les anciens noms germains, altérés peu à peu dans leur forme et devenus d'abord noms de baptême ou surnoms, puis noms de famille, n'avaient non plus d'autre règle que celles des substantifs, pour leur position grammaticale. Il n'y a donc guère que les noms de baptême qui soient sujets ici à quelques observations.

Les noms de baptême étaient, au XIIIe siècle, assujettis à des flexions de trois sortes tout à fait distinctes :

1° Dans leur forme simple et primitive, ils suivaient la règle de position grammaticale commune à tous les noms appellatifs de la langue, communs ou propres : ils prenaient un *s* final, comme sujets, au singulier, et ils le perdaient comme régimes.

Ainsi : suj. *Willames* (1265; Perreciot, II, 308), rég. *Guillaume* (*ibid.* 307); *je Humbers* (1288), *messire Humbert* (1290); *li diz Thiebaz*, *Thiebal* (1290), *li diz*

Thiebauz, contre lo dit Thiebaut (1291); suj. *Richars,* rég. *Richart* (1291); *li dis Jehans* (1290), *au dit Jehan* (1291); suj. *Mychius* (1296; *H. de C.* II, 38), *Miqiex, Mikix,* rég. *Mikiel* (129; *C. d'A.* p. 297, 298); — « je *Pierres,* sires de Ceys » (1204; Perreciot, II, 290); *Jaiques* (*ibid.* 295); suj. *Hues* (1230; *H. de C.* 27), *Houwes, Hues* (1250; *H. de M.* III, 166), « à la « requeste de Jehan et de *Hugue* mes fius » (1204; *Ch. de Bourbonne-lez-Bains,* p. 210), *Hue* (1230; *H. de C.* 27); suj. *Joffrois, Joffroiz* (1232; *H. de M.* III, 188), *Joffroit* (1296; *H. de M.* 242), *Joffroi* (Villehardouin, p. 471); suj. *Hanris,* rég. *Hanrit* (1243, 1245; *H. de M.* III, 165); suj. *Ponces* (*H. de M.* III, 201), rég. *Poince* (vers 1200; *ibid.* p. 175); suj. *Nicholes* (Villehardouin, p. 471), *Nicolles, Nicolez,* rég. *Nicole* (*ibid.* pp. 226, 201); — suj. *Pieres* (*ibid.* 166), *S. Pos* (Robert, *Fabl. inéd.* II, 505), rég. *Piere, Pol* (*H. de M.* III, 198); suj. *Bernars* (1273; *H. de C.* II, 32), « Guiante « la feme *Bernart,* Raiene de Ceys » (1204; Perreciot, II, 290); suj. *Ansiaus, Ancelz* (1250; *H. de C.* II, 200), *Ansials* (Villehardouin, pag. 471), rég. *Ansiel* (1316; *H. de C.* II, 44); jou *Teris*..... jou *Theris* (1260, 1280; *ibid.* 29, 30), rég. *Thierit* (1296; *H. de M.* 245), *Thiery* (1273; *H. de C.* pag. 32); suj. *Rauls* (*H. de M.* 166), rég. *Raoul* (*H. de C.* 142); — « nous *Gerars*..... « et Agnies feme monseigneur *Gerart* devant dit, faisons « savoir » (1269; *ibid.* p. 32); — « gou *Gerars* de Bou« charesne chevaliers, et gou Agnes feime monsignor « *Gerard* » (1293; *ibid.* 38); suj. *Aslaers, Alars* (1299,

1306; *ibid.* 39, 40), rég. *Aslaert* (1293; *ibid.* 38); suj. *Maheus* (1250; *H. de M.* 200), *Mahieus* (1280; *H. de C.* 35), *Mathieus*, *Matheus* (1250; *H. de M.* 201), rég. *Maiheu, Maitheu* (*H. de M.* 204, 205); suj. *Barthemeux* (1254; *H. de M.* 208), rég. *Bartholomée* (*H. de C.* 42). Exemples que je pourrais multiplier beaucoup encore, et qui reproduisent, en les confirmant, toutes les règles que j'ai eu l'occasion d'exposer lorsque j'ai traité de la distinction des sujets et des régimes dans les substantifs.

Quelques noms, en très-petit nombre, se montrent indéclinables, leur *s* final étant considéré comme radical et se conservant à tous les cas. Ainsi *Luis* (1273; *H. de C.* 32); *Lowis* (1296; *H. de M.* 242), qu'encore même on voit écrit *Loury* (1250; *H. de M.* 202, 234); mais on le trouve avec *s* au régime dans les bons textes: « li message le conte *Loys* fuerent Coenes de Betune et « Alars Maqueriaus » (Villehardouin, p. 434); et *Thumas, Thomas* (1273, 1275; *H. de C.* 32, 34).

On a vu déjà, par plusieurs des exemples que j'ai rapportés ci-dessus, que l'addition du *s*, marque du sujet singulier, ne se faisait pas sans y produire assez fréquemment des contractions, des intercalations de syllabes et d'autres accidents qui sont faciles à reconnaître.

Il n'y a guère lieu de douter, par exemple, que c'est à l'influence de ce *s* que se doit attribuer *Huez, Hues*, forme contracte sujet du régime *Hugue*. On rencontre aussi quelquefois, il est vrai, la forme sujet régulièrement formée : *Ugues* (1250; *Hist. de Metz*, 200); mais

Hues est beaucoup plus fréquent et semble plus autorisé.

On remarque l'élision de diverses consonnes finales devant le *s* du sujet singulier, comme par exemple : suj. *Ameuris* (1320; *H. de C.* 44), rég. *Amalric* (1316; *ibid.* 42); suj. *Thiebalz* (1282; *H. de M.* 226), rég. *Thiebald, Thibauld* (1277; *ibid.* 220); suj. *Waithies* (*H. de M.* 204), rég. *Waltier* (1254; *ibid.* 207), *Woutier* (1273; *H. de C.* 33), *Wauchier* (1232; *H. de M.* 188); — ou bien la permutation de la consonne finale en voyelle : suj. *Daniaus* (1273; *H. de C.* 32), rég. *Daniel* (1273; *ibid.* 33); suj. Sains *Gabriaus* (*R. de M.* p. 43), rég. par *Gabriel* (*ibid.* 43), et en forme contracte de suj. *Gabriax* (*Agolant,* 434); suj. *Coinrais,* rég. *Coinrart* (1276; *H. de M.* 228), *Conrault* (1290; *ibid.* 235), *Coinraird* (*ibid.* 205), *Conrart* (1223; *ibid.* 185).

Le sujet singulier, dans les noms propres dont le radical se terminait en *m*, se formait régulièrement de deux manières : anciennement d'abord, par la simple mutation de *m* final en *ns;* et depuis, par le changement du *m*, ou plus souvent de ce *n* qu'on lui avait d'abord substitué, en la syllabe *nes*, qui se prononçait longue et grave en faisant bien sentir le *s*. Ainsi *Bertram* (*R. de R.* 13634) a eu pour forme de sujet *Bertrans; Adam* s'est écrit au sujet singulier *Adans* (1290; *H. de C.* 36), d'où la forme, très-connue et dès longtemps expliquée : *Adenes, Adenez*. (Cf. Roquefort, *de l'État de la p. fr.* pag. 138.)

Il arrivait aussi que le *m* et le *n* final, au lieu de se changer en la syllabe *nes*, ce qui n'arrivait guère que

dans les mots dont le primitif avait été en *m*, s'élidassent tout à fait devant *s*. Ainsi : suj. *Ysengris*, rég. *Ysengrin* (*Chast.* ch. XX, 31, 55, 61 ; 35, 44, éd. la Bouderie); suj. *Joachis*, *Joiachis*, rég. por *Joachim* (*G. de V.* 2036, 2025, 2068), *Joachins* (*ibid.* 2665).

D'ordinaire le *r* et le *n* final ne se perdaient point devant *s* : *Guaultier*, *Watiers* (1316; *H. de C.* 42).

2° Je n'ai parlé jusqu'à présent que des noms masculins; je continuerai ce que j'ai à en dire avant de passer aux formes du féminin.

La seconde espèce de flexion à laquelle les noms de baptême étaient sujets et celle de toutes qui a le plus diversement altéré leurs formes primitives, c'étaient des suffixes qui s'ajoutaient à la fin de ces noms et qui changeaient leur désinence.

Ces suffixes avaient servi d'abord à former des noms de mignardise, comme ceux que les parents donnent à leurs enfants; c'est par là qu'elles s'étaient introduites, et leur usage avait sans doute été restreint d'abord à des appellations de caresse ou d'affection. C'est ainsi que « *Renaut*, signeur de Haukourt, kievaliers, » nomme dans son testament « me nepviaus e filiol *Regnotin;* » et plus loin, « *Huon*, *Gradino*, *Eudon* et *Pieron* mi niepvaus » (1133; *H. de C.* p. 18); et l'on trouve ailleurs : *Roblot*, *Pierot*, *Kolinot*, comme noms d'enfants (1255; *ibid.* p. 29).

Mais, par la suite, l'usage de ces suffixes se multiplia tellement dans certaines provinces, que les noms qui s'en étaient formés prévalurent tout à fait sur leurs

formes primitives simples et les remplacèrent presque complétement dans l'usage. C'est ce que l'on remarque surtout en Picardie, dans le Hainaut, dans l'Artois, dans l'Île-de-France et dans la Lorraine, vers le milieu du XIII[e] siècle; ces suffixes ont été moins communes, à ce qu'il semble, dans les provinces de l'Ouest et du Midi que dans celles du Nord.

L'usage des suffixes, ajoutées au nom de baptême, a été fort ancien dans la langue, et les premiers textes en fournissent des exemples; elles sont déjà fort usitées dans Villehardouin; mais, en général, les textes littéraires en laissent voir beaucoup moins d'exemples que les chartes et les contrats particuliers : c'est que, sans doute, les gens de condition moyenne s'en servaient davantage et les écrivaient plus franchement que les grands et les lettrés.

Les plus communes de ces suffixes ont été : *a*, *at*, suj. *as; o*, *ot*, suj. *os; an*, *ant*, suj. *ans; on*, suj. *ons; in*, suj. *ins; i*, suj. *is; et*, suj. *es; el; art*, suj. *ars; mon*, suj. *mes*, dont l'*e* était muet et dont l'*s* final ne se prononçait point; *min; gnon*, suj. *gnons;* et par des suffixes de suffixes : *aldon*, *andon; guignon; otin.*

Toutes ces suffixes étaient propres aux noms masculins; quelques-unes cependant s'appliquaient aux deux genres, comme on le verra ci-après.

On trouvera toutes ces suffixes appliquées dans les exemples suivants, avec les formes simples des noms qui leur servaient de thèmes et auxquelles elles s'ajoutaient :

Alainz (*R. de R.* 13823); *Alars* (1230; *H. de C.* 27); *Alardi* (1284; *ibidem*, 36); *Alelme* (*ibidem*, 29); *Aleaumes* (1284; *ibid.* 35).

Asse (1230; *H. de C.* 27); *Ancel* (*H. de M.* 203); *Ansel* (*C. d'A.* 219); d'où : *Ancillon* (*H. de M.* 203); *Anchellin*, *Hamzellin* (*ibid.* 205); *Asselin*, *Acelin* (*R. de R.* 14410); *Hesselat* (1287; *H. de M.* 231); *Anselot* (*H. de C.* 42).

Andreu (1236; *H. de M.* 201); *Andrieu*, *Andrieus*, *Andrius* (*C. d'A.* 194, 233); d'où : *Andruas*, suj. (*H. de M.* 201); *Androwin*, *Androuin* (*ibid.* 205).

Aubers, *Albert* (*H. de M.* 200); *Aubertins*, *Auburtin* (*ibid.* 242, 202); *Auberi*, *Auri*.

Balde, *Baude*; d'où : *Baudin* (*C. d'A.* 229); *Baudat*, *Beaudat* (*H. de M.* 203, 205); *Baudars*, *Baudart* (1293; *H. de C.* 38); *Baudoiche* (1250; *H. de M.* 201); *Baudowins* (*ibid.* 201); *Bauduins* (*ibid.* 200); *Balduins*, *Balduin* (*H. de C.* 32); *Baudoins* (Villehardouin, p. 471).

Burthe (*H. de M.* 203); d'où : *Burtignons*, *Burtignon* (1250; *ibid.* 201); *Burthemin*, *Bartaldon* (*ibid.* 202, 201); *Burtremin*, *Burtremel* (1287; *ibid.* 231); *Burtandons* (1250; *ibid.* 200); *Burniquins* (*ibid.* 200); *Burtrant* (*ibid.* 202).

C'est sans doute au même thème, *Burthe*, qu'il faut rattacher la forme de nom de baptême de Picardie, *Buridan* (1307; *H. de C.* 41). Quant aux suivantes, elles tiennent à un primitif tout à fait analogue, qui avait peut-être un *e* au lieu de *u* dans la première syllabe du radical : *Bertrans* (*H. de M.* 166); *Bertals* (*ibid.* 166); *Biertous* (1316; *H. de C.* 44).

Les formes dérivatives suivantes viennent d'un primitif dont je ne connais pas d'exemple, et que sans doute elles avaient remplacé de très-bonne heure : *Bekin* (1309; *H. de C.* 41); *Bouqains* (1250; *H. de M.*

201); *Bouquelz* (*ibid.* 201); *Bouchairs* (*H. de M.* 227); *Bouchardon.*

Cunes (1276; *H. de M.* 228); d'où : *Coenon* (Villehard. p. 490); *Cunins, Cugnin* (*H. de M.* 242, 202).

Didier (*ibid.* 205); *Dediet* (203); d'où : *Dideron, Didelon, Diderot, Desieirs* (*G. de V.* 3451).

D'un thème dont je n'ai pas d'exemple :

Effrignons (1250; *H. de M.* 201).

Ferry, Ferris (1267; *H. de M.* 203, 217); d'où : *Ferrions* (*ibid.* 201); *Ferriat* (*ibid.* 203).

Forques, Forquez, Folques, Foulques (*H. de M.* 200); *Foques;* d'où : *Forquignon* (*H. de M.* 202).

Frans (1279; *H. de C.* 34), et mieux *Frankes* (*H. de M.* 166); d'où : *Francoy* (*ibid.* 205).

Guert (*R. de R.* 13015, 13026); d'où : *Garsire* (1290; *H. de M.* 234), auquel se rattachent : *Garsiles, Garsille* (1254; *ibid.* 207); *Garsillez* (1278; *ibid.* 197); *Guercire, Guerciriat* (*ibid.* 203, 204).

Gerar (1290; *H. de M.* 235); *Gerars* (1221; *ibid.* 182); *Geraird, Gerairs* (*ibid.* 204, 166); *Girard* (1197; *H. de C.* 23); d'où : *Girerdin, Girardin* (*H. de M.* 204, 231).

Giles (*H. de M.* 201); *Gilles* (*H. de C.* 33); d'où : *Gillat* (*H. de M.* 202); *Gilon, Gillon* (*ibid.* 238; *H. de C.* 42); *Gilias* (*H. de M.* 238); *Gillart* (*H. de C.* 42); *Gillis* (1269; *ibid.* 51); *Gillos, Gillot* (*ibid.* 30, 36); *Gillebert, Gilebiers, Gillebiers,* et, par contraction, *Gisbert* (*ibid.* 36, 34, 32).

Godefrois (*H. de C.* 52), et, par contraction : *Joffroy, Jeoffroy, Joffrois* (*H. de M.* 220, 205, 175); *Jofroi, Jofroiz* (le Beuf, *H. d'A.* 55),

qui sont surtout les formes de Lorraine, de Franche-Comté et de Bourgogne; d'où : *Goudeffrin* (*H. de M.* 204); *Joffrignons* (*ibid.* 201).

Il y a une autre forme : *Gonfroy* (1255; *H. de C.* 29), qui paraît fréquentative de *Godefroy*.

Guatiers, Watiers, Watier, Guautier, Wuautier, Waithies (*H. de C.* 28, 29, 42, 38); d'où : *Waitherins* (*H. de M.* 228); *Waitrain, Waultrin, Vatrin* (*ibid.* 235, 204, 205); *Wauchier* (*ibid.* 188).

Guy, Guis (*H. de C.* 32, 42); d'où: *Guiot, Guyot* (*H. de M.* 203, 205); *Wichairs* (*ibid.* 166); *Guion, Guyon, Widon, Guillon* (*H. de C.* 42, 29, 32); *Villain* (1236; *H. de M.* 190); *Guiar* (Dunod, *H. du C. de B.* II, 616); *Guyat* (*ibid.* 621); *Guielin* (*G. de V.* 3415).

C'est, sans aucun doute, au même primitif *Guy* qu'il faut rattacher :

Guillelme (Villehard. p. 471); *Willelme, Wiellme* (*H. de C.* 32); *Willames, Williaume* (*H. de M.* 233; *H. de C.* 35); *Wuileme* (*H. de C.* 38); *Willermins* (*H. de M.* 200); et encore : *Wistache* (1284; *H. de C.* 35); d'où s'est formé : *Eustache* (1316; *ibid.* 42); *Eustasses* (1230; *ibid.* 27).

Guenes (*G. de V.* 3112); *Guenelon* (*ibid.* 3012); et peut-être aussi *Guenordins* (1250; *H. de M.* 201); *Guinemans, Guinemant* (*G. de V.* 260, 278).

Henrit, Hanris (*H. de M.* 233, 226); d'où : *Hanrias, Henrias, Henriat* (*ibid.* 226, 220, 201); *Henriot.*

Hues, Hugue; d'où : *Huins* (*H. de M.* 200); *Huard, Huart, Huon* (*H. de C.* 42, 32, 29, 23); *Huiguignon, Huguignon, Huguenons Howignon, Hougnon.* (*H. de M.* 187, 201, 202, 231, 220); *Huot, Hugon, Hugum* (Plancher, *H. de B.* II, pr. xv).

Et de *Hues* semble être dérivé encore :

Huel, Hoel (*A. de N.* 375 mst.); d'où s'est formé : *Helin, Hellin, Hellins* (1255; *H. de C.* 29),

nom qui est fréquent au XIIIe siècle.

Ives (1273; *H. de C.* 32).

Jakes, Jaques (Villehard. 472; *H. de M.* 201); *Jaikes* (1245; *H. de M.* 165); d'où : *Jacos, Jacot* (*ibid.* 201); *Jakemon, Jacquemon*, suj. *Jakemes* (*H. de C.* 33, 42, 36); *Jacquemars* (*ibid.* 32); *Jaicomat* (*H. de M.* 202); *Jacquelz* (*ibid.* 238); *Jachemin, Jaquemins, Jaicomin, Jacomin, Jacumin, Jakemin, Jaikemin* (*ibid.* 178, 205, 220, 165; *H. de C.* 33); *Jachin* (1273; *H. de C.* 33).

Jehan, Jehans, Jeheans, Johans (vers 1200; *H. de M.* 175, 200, 222; *H. de C.* 32); *Jahan* (du Chesne, *H. g. des D. de B.* p. 178), forme poitevine; *Jean* (*H. de M.* 200); d'où : *Jennat* (*H. de M.* 202, 220); *Jenat, Jeinnat, Jeinat* (*ibid.* 165); *Jehennin* (*H. de C.* 33); *Jennin, Jennins, Jenins* (*ibid.* 33; *H. de M.* 201, 228); *Jehannet* (*H. de C.* 42); *Jehennart* (*ibid.* 29); *Hanotin* (*ibid.* 29); *Hannequin, Hennequin* (*H. de M.* 203, 205).

Josse (*H. de C.* 42); d'où : *Josson* (*ibid.* 32); *Jossars* (*ibid.* 32), *Wosselin, Gosselin, Josselin* (*H. de M.* 205).

Laizre (1284; *H. de M.* 230); d'où : *Lazaron* (*G. de V.* 2403).

Lowy (*H. de M.* 203); d'où : *Lowiat* (1287; *ibid.* 231).

Luc; d'où : *Luquins* (1250; *ibid.* 201).

Marsile (*G. de V.* 3014); d'où : *Marsilion* (*ibid.* 3045).

Nayme, Naymes (*G. de V.* 3115, 3121); d'où : *Naymon* (Agolant, 968, 975); *Nemery, Nemmery* (*H. de M.* 203, 205), et sans doute aussi : *Nanneris* (*ibid.* 200).

Nicolle, Nicolles (*H. de M.* 176, 226); d'où : *Nicolas* (1284; *H. de C.* 35); *Nicholais* (1283; *H. de M.* 227); et par apocope : *Colard, Colars* (*H. de C.* 23), *Collot, Collau, Clau* (1296; *ibid.* 38); *Colas, Coulax* (vers 1220; *H. de M.* 178); *Colin, Colins, Collin* (*H. de C.* 38; *H. de M.* 200, 204); *Kolinot* (*H. de C.* 29); *Collignon, Coliwignons* (*H. de M.* 203, 226).

Phelippes, Phelippe (1244; *H. de M.* 196); d'où : *Fellipin, Philippins* (1236; *ibid.* 190); *Phelepin* (*ibid.* 234); *Phelippart* (*H. de C.* 23, 32); *Philippons* (1273; *ibid.* 32); *Phelipon* (*G. de V.* 200).

Pieres, Perres, Piere (*H. de M.* 166; *C. d'A.* 253); d'où : *Pierart*

(*H. de C.* 29, 32); *Pierot* (*ib.* 29); *Piero*, *Pieros* (*H. de M.* 200; *H. de C.* 36); *Perros* (Robert, *Fabl. inéd.* I, cxxiv); *Perron* (*C. d'A.* 253), *Pierons*, *Pieron* (*H. de C.* 28, 29); *Pierotin* (1279; *ibid.* 34); *Pierelat* (*H. de M.* 231); *Pierresons* (*ibid.* 201); *Perin*, *Perrins*, *Parrin* (*ibid.* 205, 200, 202); *Pelerin* (*ibid.* 178).

Ponce, *Poince* (*ibid.* 205, 220); d'où : *Poinson* (*ibid.* 190); *Poencins*, *Poencignon*, *Poincegnon* (*ibid.* 200, 175); suj. *li diz Poncete;* rég. *Poncet* (Perreciot, II, 35).

Rases (1273; *H. de C.* 32); *Rasse* (1296; *ibid.* 38); d'où : *Rasson* (*ibid.* 42).

Rauls, *Raoul* (1250; *H. de M.* 166); *Raous* (1250; *Charte manuscrite de Poitou*); *Raol* (*R. de R.* 13622); *Raulet* (1281; *H. de M.* 222); *Revelin* (*H. de C.* 33); *Rou*, *Rollon*, *Rollan*, *Rollant*, *Rollans* (*G. de V.* 3085, 3217).

Renaus, *Renal*, *Renault*, *Renauld*, *Renaud* (1290; *H. de C.* 36; *H. de M.* 204, 205); *Renand* (*H. de C.* 36); *Reniers* (*H. de M.* 166); *Renier* (*G. de V.* 3181), *Erneis* (*R. de R.* 13751); *Renaudins* (*H. de M.* 242).

C'est au même thème que se rapportent :

Arnous, *Arnoult* (*ibid.* 201); *Arnald* (*G. de V.* 4056); *Harnalt*, *Harnaut*, *Harnaus*, *Ernaus* (*ibid.* 583, 26); *Jernous* (*H. de C.* 36).

Robert, *Robier*, *Robiers*, *Robiert*, *Roubert* (*H. de C.* 31, 35, 42; *H. de M.* 207); d'où : *Robin* (*H. de C.* 28); *Roblot* (*ibid.* 29).

Simon, *Symons* (*H. de M.* 166); d'où : *Simonot* (*H. de C.* 33); *Simonel* (*H. de M.* 231); *Symonins* (*ibid.* 200).

Steven (*H. de C.* 32); d'où : *Stevenin* (*H. de M.* 201).

Thieris, *Thierry* (*H. de M.* 235); d'où : *Thierions* (*ibid.* 200); *Thieriat*, *Therias*, *Theriat*, *Theirias*, *Thiriat* (*ibid.* 231, 242, 226, 205); *Thierriet* (*ibid.* 238).

Werric (1197; *H. de C.* 23); *Wiri*, *Werry*, *Woiry*, *Wairis* (*H.*

de M. 187, 203, 202); d'où : *Wiriat, Weriat, Werias* (*ibid.* 203); *Wairins* (*ibid.* 166); *Guerrian* (*ibid.* 232); *Guarins* (*G. de V.* 3182); *Garin* (*ibid.* 404).

C'est encore du primitif *Werric, Wiri*, qu'est dérivé, comme forme adoucie, notre nom de baptême *Ferry, Ferriol, Ferreol*, dont j'ai donné déjà des exemples.

Voici enfin quelques noms de baptême masculins qui ne se rapportent à aucun des primitifs précédents, et dont les familles ne se présentent guère que défectives :

Adon (*C. d'A.* 171).
Alixandre, Alexandrez (*H. de M.* 220, 201).
Amalric (*H. de C.* 23); d'où : *Aymeris, Aymerit, Aymeri* (*G. de V.* 289, 302, 307); *Aymerias* (*ibid.* 2250); et peut-être encore : *Aimar, Aimart* (*ibid.* 1370, 1378).
Barrois (*H. de M.* 201).
Basins, Bazins (*H. de M.* 201, 200).
Belin (1271; Perreciot, II, 314).
Berars (*G. de V.* 3636).
Claude (*H. de M.* 203).
Corneille (*H. de C.* 52).
Domatte (*H. de M.* 201).
Drues (Villehard. p. 472); *Droes* (*A. de N.* 324, 327).
Durand (*H. de C.* 42).
Enguerrans, Enguerrant (*ibid.* 32, 42), et, par contraction, *Yngrant, Yngrand* (*H. de M.* 202, 220).
George (*ibid.* 205).
Geralf (*H. de C.* 32).
Herbert (*H. de M.* 231).
Hermans (*ibid.* 237).
Hianmes (1296; *H. de M.* 243).

Hambert (*ibid.* 203).
Jaspar (*ibid.* 203).
Karles, Karla, Karlon, Kallon, Karlemaine, Kallemaine; en Normandie, on trouve : suj. *Charels;* rég. *Karleun* (*V. de Ch.* I).
Lienart (*H. de M.* 203).
Lietalz (*ibid.* 201).
Lorant (*ibid.* 205).
Mahon (*ibid.* 205).
Manechier (*G. de V.* 1095).
Maurin (*H. de C.* 42).
Mertin, Martin (*H. de M.* 175.).
Michiel, en Picardie *Mikiel* (*H. de M.* 203; *H. de C.* 44); *Mikelot* (*H. de C.* 40).
Nicaises (1287, *H. de C.* 36).
Odon (1255; *ibid.* 29); *Othon* (1273; *ibid.* 32); suj. *Othes;* d'où :
Eudes, Huedes (1245; Plancher, *H. de B.* II, pr. xv).
Philebert (*H. de C.* 42).
Rambalz (*H. de M.* 166).
Reymon (*ibid.* 234).
Richairs (*ibid.* 166); *Richelin* (1273; *H. de C.* 33).
Rogiers (1230; *H. de C.* 27).
Siger (*ibid.* 32; *Sigard, Segard* (*ibid.* 42, 32).
Sohiers, Sohirs (1273; *ibid.* 32).
Tassars (1287; *ibid.* 36).
Thiebal, Thiebault (*H. de H.* 234, 201).
Thiellemant (*ibid.* 202).
Ursin (1273; *H. de C.* 32).
Vallon, Valles (Chevalier, *H. de Poligny,* II, 587).
Walrade (*H. de C.* 42); *Wallerans, Wallerand* (*ibid.* 41); *Walerans, Waleran* (1232; *H. de M.* 188).
Ysambars, Ysambairs, Ysambair (*H. de M.* 201, 189).

Tout incomplètes que sont ces listes, elles semblent suffisantes pour donner une idée des noms qui avaient

cours le plus communément en France au XIII[e] siècle, et des modifications grammaticales que ces noms pouvaient subir. On pourra sans peine ramener aux analogies que j'ai fait connaître les formes encore très-nombreuses que fournissent les monuments de cet âge, et que j'ai été contraint de passer sous silence.

Ces noms étaient encore sujets, dans l'usage familier, à diverses contractions et inflexions, mais tout à fait irrégulières et qu'il est impossible de ramener à aucune règle. *Bar*, par exemple, était une forme abréviative et une sorte de petit nom de *Baudouin;* et cette forme se voit quelquefois usitée par Baudouin II, empereur de Constantinople, dans le protocole de ses actes : « Nos *Bar*, par la grace de Deu, empereux de « Romain. » (*Th. N. An.* I, 1042.)

Gué (*A. de N.* 145 mst.) est encore une des formes de petit nom pour *Guenes*, *Guenelon; Rou* est une abréviation bien connue pour *Rollon; Wace*, *Waice*, *Wice*, *Gasse* (*R. de Brut*, VII et la note, p. 1), pour *Wistace;* et je pense qu'il en est de même de *Ys* (*G. de V.* 3960), qui se trouve peut-être mis pour *Ysambart*.

L'analogie des noms primitifs et de leurs dérivés était si frappante encore au XIII[e] siècle et si présente à tous les esprits, qu'on employait constamment les uns pour les autres, comme identiques, le nom primitif et tous ceux qui s'en étaient formés régulièrement par des suffixes.

Il est arrivé de là que, dans l'usage grammatical, les primitifs et les dérivés se sont quelquefois combinés

entre eux pour composer, par leur réunion, les formes de la déclinaison. Le thème simple, par exemple, s'est affecté du *s* final et est devenu exclusivement forme de sujet singulier, tandis que l'un de ses dérivés à suffixe a été employé pour lui servir de forme correspondante de régime. *Baeves*, sujet, devient, lorsqu'il est régime, *Baevon* (*G. de V.* 1197, 2701), qui était d'abord un de ses composés; *Naymes* (*G. de V.* 3115, 3121), sujet, a presque uniquement pour régime *Naymon* (*ibid.* 3844; *Agolant*, 174, 416), forme dérivée, ce qui a rendu rare le primitif régime *Nayme* (*G. de V.* 592). De même: *Ottes*, *Othes* (*G. de V.* 3450) se trouve fixé comme forme de sujet, et son composé *Othon* est devenu celle du régime :

« Nos *Othes*. » (1291; Perreciot, II, 353.)
« De très noble prince *Othon*. » (1288; *ibid.* 348.)

Il y en a bien d'autres exemples :

« Ke nobles hom *Guis* de Chastillon, coens de S. Pol et si « oir... No kier signeur *Guion* de Chastellon. » (*C. d'A.* 314, 304.)

« Je *Guis* sires de Trichastel.... Par le los de *Guion*, mon mari, « seigneur de Tricastel. » (*L. à M. Hase*, 210, 208.)

Suj. « chil *Perres* devant dis. » (*C. d'A.* 254.)
Rég. « chelui *Perron*. » (*Ibid.*)
« dedens le mes chelui *Perron*. » (*Ibid.*)

Suj. *Karles*, *Charles* (*G. de V.* 794, 2936, 3813).
Rég. *Karlon*, *Charlon* (*Agol.* 130).

Li quens *Hue*......
El conte *Huon*......

R. de R. 14608, 14611.

Vos me faites, dist *Odes*, tort :
Eveske suis..........
E son frere l'eveske *Odon*.

R. de R. 14332, 14298.

Il n'est point rare de trouver aussi dans la même charte, et en quelques lignes, la même personne désignée par plusieurs des formes d'un même nom; ainsi :

« Nous *Pierons* Sohiers chevaliers...... jou *Pieron*..... del « kostet de mi *Pierart*. » (1255; *H. de C.* 28, 29.)

« Je *Hue* le Begue.... *Huiguignon* le Begue. » (1227; *H. de M.* 187.)

Mais il faut bien remarquer que cette identité ne s'étendait guère qu'entre les noms simples et leurs formes composées par suffixes, et non point entre les diverses formes fréquentatives, quelquefois très-rapprochées, d'un même radical. Ainsi : *Lowy, Lowiat; Nicolo, Nicolas, Colin, Coliwignon; Robert, Robin, Roblot; Guenes, Guenelon; Jakes, Jaquot, Jaquemon*, et tous les autres analogues, étaient des formes qui pouvaient fort bien se mélanger et s'employer indistinctement pour désigner un seul personnage; mais *Guenes*, par exemple, et *Canes* ou *Coenes*, étaient deux noms différents qui ne se pouvaient confondre. Il est à croire que l'origine de cette variation, *Guenes* et *Coenes* ou *Canes*, était dialectale : *Coenes* ou *Canes* paraît être la forme de Picardie et de Lorraine.

Tous les dérivés par suffixes se formaient régulièrement sur le radical pur, en sa forme de régime, et

l'on n'y avait aucun égard à la forme du thème comme sujet. Cette règle semble constante et fort rigoureusement observée; cependant on l'enfreignait quelquefois, et il n'est pas qu'on ne puisse rencontrer çà et là quelques noms où le *s* du sujet singulier se trouve intercalé entre le radical et sa suffixe. Ainsi : *Pierreson*, *Pierresons* (*H. de M.* 201), que j'ai déjà cité, semble bien composé de la forme suj. *Pieres* et de la suffixe *on*, dont il y a tant d'autres exemples. Mabillon (*de R. D.* II, VII, § 3) donne à ces composés en *son* une origine différente, rapportant leur suffixe au mot allemand *sohn*, filius. Cette explication, juste sans aucun doute pour beaucoup de mots anglais, peut paraître sujette à quelques difficultés, appliquée à des mots formés dans les provinces françaises en des temps où le sens des primitifs allemands s'était tout à fait perdu.

On peut remarquer, dans les romans en vers du XIIIe siècle, que certains noms sont particulièrement réservés pour désigner des personnages d'une condition subalterne; et ces noms sont surtout les composés avec des suffixes, qui sans doute paraissaient plus familières que celles en *on*, puisque les romanciers appliquent toujours ces dernières aux noms des plus grands personnages.

Guielin (*G. de V.* 3415) est un intendant; *Poinson* (*G. de V.* 867) est le nom d'un valet d'écurie du duc Ogier; *le messagier Joifroi* (*R. V.* 783); *Bertran*, *Berars* (*G. de V.* 3473, 3636), sont des noms du même genre; *Garin*, *Garins*, *Guarins* (*ibid.* 404, 1118, 1445), est au

contraire un nom plus relevé et qui se voit porté par de grands personnages.

Il semble impossible d'établir aucune règle constante dans l'usage que l'on suivait d'écrire par un *t* ou par un *d* final certains noms propres, et d'en terminer d'autres par la voyelle pure ou par une consonne muette surajoutée.

Dans les noms qui dérivaient d'une forme latine connue, on suivait les analogies de la langue primitive; mais beaucoup de mots, formés directement dans le langage vulgaire, ou altérés de primitifs germaniques, n'avaient point passé par le latin, ou n'y avaient point de formes suffisamment autorisées.

Tout ce qui se peut dire de moins contestable, c'est que :

a. Les noms en *er*, *Aubert*, *Hubert*, *Robert*, ne prenaient jamais qu'un *t*, sans variation.

b. Les noms en *ar*, au contraire, semblent soumis à une double règle : les primitifs en *ar* s'écrivant plus régulièrement par un *d*, *Alard*, *Gerard*, *Segard*, tandis que les noms dans lesquels *ar* n'était point radical, mais suffixe, s'écrivaient mieux par un *t* : *Jehennart*, *Haart*, *Pierart*. Si l'on pouvait croire que cet usage fut suivi avec quelque attention, il en suivrait un éclaircissement sur les formes *Renart*, *Lienart*, *Richart* et autres, qui, n'étant guère écrites que par un *t*, devraient être considérées comme composées.

Toutefois ces usages contraires à la règle d'écrire *ert* et *ard* ne prévalaient point dans la formation des com-

posés : on formait régulièrement *Aubertin*, *Gerardin*, et ainsi des autres; et il y a tout lieu de croire que les composés de *Renart* n'auraient point été en *t*, mais bien en *d*.

c. Les noms en *al*, qui se changeaient en *au*, *aul*, prenaient presque toujours un *t* : *Hernalt* (*A. de N.* 553), *Hernaut*, *Thiebal*, *Thiebalt*, *Thiebault*.

d. Les noms dérivés en *o* et en *a* prenaient régulièrement un *t* à la fin, et *Piero*, *Haa*, pour *Pierot*, *Haat*, sont des orthographes condamnables.

Les noms primitifs en *i*, qui presque tous avaient été formés sur des radicaux allemands en *io*, s'écrivaient régulièrement sans *t*, et *Henrit* est une orthographe rare et vicieuse.

e. Les mots en *on*, en *ain* et en *in* s'écrivaient constamment sans *t*. Les mots en *an* s'écrivaient plus exactement avec un *t*, *Enguerrant*, *Rollant*; moins bien en *an* pur, et moins bien encore, à ce qu'il semble, avec un *d* : *Waleran*, *Walerand*, *Yngrand*.

La principale cause de l'indécision de ces orthographes, outre la mobilité d'un langage encore barbare, c'est que les consonnes *t* et *d* se retiraient constamment devant le *s* du sujet. Il était naturel que la suppression régulière de ces lettres en certains cas donnât lieu à des irrégularités et à des erreurs de copiste lorsqu'il s'agissait de les rétablir. Ainsi, après avoir écrit *Lanbers*, sujet (*G. de V.* 970, 1437), on a mis *Lanber* (*ibid.* 997), au lieu de *Lanbert*, qui est la forme régulière du régime; et d'autres fois on a mis à côté des sujets *Henris*, *Aimars*, les formes abusives *Henrit*, *Aimart*, au

lieu de *Henri*, *Aimar*, comme pour rendre plus sensible, par l'addition d'une forte consonne, la distinction du sujet et du régime.

On a pu voir assez, en parcourant les listes de noms qui précèdent, comment les noms de baptême, modifiés par diverses suffixes, ont produit dans la langue française une très-grande quantité de noms de famille : il n'y a rien à ajouter à ce sujet.

Les noms de baptême, en Normandie et dans le Poitou, ne donnent lieu à aucune observation particulière : j'en ai peu vu qui différassent sensiblement de ceux des autres provinces, et ces différences se ramènent sans difficulté aux analogies déjà connues entre les dialectes. On trouve : *Renou*, *Giraut*, *Girart*, *Arbert*, *Hervé*, *Darent*, *Benoeit*, *Michea*, *Thebaut*, dans les chartes manuscrites de Poitou d'autour de 1250.

Morea, qui se lit dans les mêmes chartes, mais toujours précédé d'un autre nom, n'y semble point être un nom de baptême; c'était plutôt un surnom.

Morel (*Agolant*, 284, 286, 321, 391), *Moriau*, suj. *Moriaux* (*ib.* 433, 585), est le nom d'un cheval noir.

Samin, *Marcuel* (*Chast.* XX, 29), sont les noms qu'un laboureur donne à ses bœufs.

Quant aux suffixes, il y en a quelques-unes qui étaient particulières à certaines provinces; celles en *art*, en *mon*, étaient notamment propres au langage picard; les formes en *ot* de Picardie se changeaient volontiers en *at* en Lorraine, dans la comté de Bourgogne, et en général les provinces de l'Est; en *et* dans les provinces de

l'Ouest et du centre de la France. Les lourdes suffixes en *aldon*, *andon*, *gnon*, *wignon*, étaient usitées en Lorraine plus que partout ailleurs : cependant il n'y avait rien là qui fût tout à fait exclusif.

3° Je passe à la troisième espèce de flexion des noms de baptême, la formation des noms féminins.

Il n'est pas possible de distinguer les noms féminins aussi régulièrement que les masculins en simples et en composés; mais on les peut ramener tous à deux catégories qui donneront lieu à quelques explications.

a. Les premiers sont ceux qui se formaient sur un nom masculin par un changement de désinence. Ce changement n'était que la simple addition d'un *e* muet, qui servait à changer en féminin tout nom masculin, et qui s'ajoutait indistinctement aux dérivés comme aux primitifs. Voici quelques exemples de ces féminins formés sur des noms masculins de toute espèce :

Ade, *Adele*, *Adle* (*H. de C.* 18).
Aigline (*ibid.* 18).
Alete (1293; *ibid.* 38).
Galete (1255; *ibid.* 29).
Gilotine (1273; *ibid.* 33).
Guiote (1279; *ibid.* 34); *Guiante* (1204; Perreciot, II, 290).
Jehenne (1273; *H. de C.* 33); *Jehane* (*C. d'A.* 319).
Jehennette (*H. de C.* 44); *Jennette* (*H. de M.* 175).
Jerme (1287; *H. de C.* 36).
Mikelette (*H. de C.* 45).
Nicolace (1278; Dunod, II, 616).
Odeliate (1287; *H. de M.* 231).
Suffiate (1288; *ibid.* 233).
Ydette (*ibid.* 205); *Idete* (*H. de C.* 18).

Tous ces noms se rapportent évidemment à des masculins, très-connus pour la plupart, et que l'on a vus dans les listes précédentes. Ainsi *Ade, Adele*, se rapporte au masculin *Adon; Jerme* est le féminin de *Hermans; Odeliate* est celui de *Othes, Odes, Eudes*, ou d'un composé de ce nom; *Aigline* semble pouvoir être une forme contracte ou altérée pour *Adeline;* et je pense que d'autres, tels que *Alete*, qui peut-être se rapporte à *Alars, Galete, Suffiate*, correspondent à des formes masculines dont je ne connais pas d'exemples, mais que ces féminins peuvent aider à retrouver.

b. A une autre catégorie appartiennent les noms qui étaient féminins en eux-mêmes et par leur propre valeur, quelle que fût leur terminaison; ils n'avaient point, dans la langue, de forme correspondante de masculin dont ils dérivassent et de laquelle il fallût les distinguer. Ils sont si connus, que j'en citerai seulement quelques-uns au hasard :

Agnies, Agnès (1293; *H. de C.* 38); *Asnies* (1309; *ibid.* 41).
Alies, Aelis (1293, 1282; *ibid.* 38, 35); *Alix* (1299; *ibid.* 39); *Alicie* (1307; *ibid.* 40).
Emme (1255; *ibid.* 29).
Florence (1320; *ibid.* 44).
Fressende (1273; *ibid.* 33).
Helvis (1308; *ibid.* 41).
Joie (1237; *ibid.* 28).
Katherine (1254; *H. de M.* 207); *Catheline* (1316; *H. de C.* 44).
Livin (1230; *H. de C.* 27).
Margarite (1281; *H. de M.* 222); *Margerite* (1273; *H. de C.* 32); *Margherite* (1248; *Th. N. An.* I, 1031).

Marie; Maroie (1303; *H. de C.* 40).
Ysabel (1254; *H. de M.* 207); *Ysaibel*, suj. *Isabiaus* (*ibid.* 176; *H. de C.* 32); *Isabiau* (*ibid.* 44); *Ysabiau, Ysabiaus* (le Beuf, *H. d'A.* II, Pr. 55); *Hysibel* (Dunod, II, 621).

Les noms communs aux deux sexes, sans changement de forme, semblent rares au XIII[e] siècle; cependant il y en a quelques exemples.

« Je *Huon*... et je *Phelipe* femme au devant dit *Huon.* » (1266; Lelong, *H. de Laon*, 609.)

Les terminaisons propres aux noms féminins primitifs étaient surtout en *e* muet et en *is;* toutes les autres, en petit nombre d'ailleurs, étaient rares et exceptionnelles. La terminaison en *es*, dans les féminins, était de deux sortes : ou avec l'*e* grave et ouvert, comme dans *Agnès;* ou avec l'*e* muet, ne servant guère qu'à marquer la longueur de l'*i* précédent, comme dans *Alies*, que nous écririons maintenant *Alice*.

Mais, indépendamment de ces formes primitives, les noms de baptême féminins avaient aussi leurs suffixes servant à former de petits noms, des noms de caresse ou de familiarité.

Les suffixes propres, exclusivement et sans exception, aux noms féminins, étaient : en *ain*, forme essentiellement féminine, et qu'il faut distinguer avec soin de *in*, suffixe propre aux noms masculins; en *aut;* en *eult, eut;* en *ine;* en *ote* ou *ette*.

De plus, quelques suffixes du masculin se joignaient aussi à des féminins; mais ce ne sont guère que celles

en *ot* et en *on*, et l'on observe que ces deux suffixes, étant proprement du masculin, ne se joignaient jamais qu'à ces noms féminins qui n'avaient point de forme masculine correspondante, et dont le genre, exclusif et très-connu, ne pouvait donner lieu à aucune méprise.

Je vais réunir quelques exemples de ces suffixes de noms féminins :

Aude (*G. de V.* 1005); *Audain* (*ibid.* 1046, 1771); *Oedain* (1287; *H. de C.* 36).
Catherine; Katerinain (*C. d'A.* 394).
Emme; Emmelot (1308; *H. de C.* 41).
Jehane; Jehanain (1292; *ibid.* 36).
Mahaut, Mahauz (1250; le Beuf, *H. d'Auxerre*, II, 55; Chevalier, *H. de Poligny*, II, 559); *Mehaut* (1279; *H. de C.* 34). C'est le latin *Mathildis* et le féminin de *Mathieu*.
Marie; Marion (1293; *H. de C.* 38).
Marguerite; Margote (1255; *ib.* 29); *Margoton, Margotine* (1307; *ibid.* 40); « à *Margain* leur sereur » (1289; *C. d'A.* 318).
Du masculin *Pierre* : « jou acatai à *Peronain* me sereur. » (1278; *C. d'A.* 257.)

Du reste, ces noms féminins étaient sujets aux mêmes règles que les masculins; et l'on a pu voir déjà qu'assez régulièrement, lorsque leur terminaison ne s'y opposait pas, ils prenaient un *s* au nominatif singulier.

Les formes de terminaison du féminin qui, en Picardie et en Lorraine, étaient très-souvent en *ette*, et quelquefois en *ote*, étaient en *ate* dans le langage de la comté de Bourgogne. Ainsi : *Jehannate* (1271; Perreciot, II, 314); *Jehanate*, *Guyate* (Dunod, II, 621); *Adelinate* (Perreciot, II, 314).

CHAPITRE V.

DES NOMS DE NOMBRE.

Je n'ai guère autre chose à faire, pour les mots de ce genre, qu'à rassembler les variétés de leurs formes selon le langage des différentes provinces.

I. NOMS DE NOMBRE CARDINAUX.

a. Formes de Bourgogne :

1. Un, uns, une.
2. Doi, dous, does, deus.
3. Troi, trois.
4. Quatre.
5. Cinc.
6. Seix, sis, six.
7. Set.
8. Oyt, oit.
9. Nuef.
10. Deix, dis, dix.
11. Unze, onze.
12. Doze.
13. Treize, treze.
14. Quatorze.
15. Quinse, quinze.
16. Seize.
17. Dis et set.
18. Dix oit.
19. Dis et nuef.

20. Vint.
21.
22. Vingt et dous.
23.
24.
25.
26.
27.
28.
29.
30. Trente.
40. Quarante.
50. Cinkante.
60. Soissante.
70. Soissante dis, septante [Paris, 1279].
73. soissante et treze.
77. Soissante dis et sept.
80. Quatrevinz, oitante.
90. Quatrevinz et dis.
100. Cent, cens, cenz.
200. Douz cenz.
1000. Mil, mille.

J'ai rassemblé, autant que possible, les formes proprement bourguignonnes, et je ne suis pas sûr d'y avoir réussi toujours, parce que, pour ces mots, le mélange a eu lieu de très-bonne heure entre les dialectes, et que la prédominance des formes picardes et champenoises se fait sentir dans les meilleurs textes de Bourgogne dès les premières années du XIIIe siècle. Aussi, c'est dans quelques provinces en dehors du mouvement de la langue, et plus constantes dans leurs habitudes de langage, qu'il faut aller retrouver les formes primitives de plu-

sieurs noms de nombre bourguignons; on en verra quelques-unes dans les patois de Lorraine et de Franche-Comté, auxquels je passerai tout à l'heure.

La Bourgogne a eu primitivement une forme du nombre *deux* pour chacun des deux genres. Aussitôt que le picard *deus* s'y est introduit [avant 1220], il y a servi indistinctement pour le féminin comme pour le masculin; mais auparavant, *dous* avait été réservé exclusivement pour ce dernier genre, et l'on avait dit, au féminin, *does*, et surtout *dees*.—Exemples : « *dous* ane-« mins, » deux ennemis (*Serm. de S. Bernard*, fol. 48 *v.*). « Les *does* festes de la croix » (*Traduction de J. Beleth*, fol. 2 *v.*). « Processions sont *dees*, » c'est-à-dire, il y a deux processions (*Trad. de J. Beleth*, fol. 3 *r.*). Pour le masculin, ce texte de la traduction de Jean Beleth emploie déjà *deus*, qui même y est plusieurs fois usurpé au féminin. Aussi la règle de distinction des genres, telle que je l'indique ici, tomba-t-elle de bonne heure en confusion et en désuétude, et l'on trouve quelquefois *does* employé au masculin (1250; *Mém. conc. l'Hist. d'Auxerre*, par l'abbé le Beuf, Pr. t. II).

b. En Picardie, on trouve les formes suivantes, que je range toujours, autant que possible, dans l'ordre des temps où elles ont régné; j'ai mis à côté de quelques-unes la date précise de la pièce où je les ai rencontrées pour la première fois : 1. *un, uns, une;* plus tard, et pendant fort longtemps, on a écrit *ung* [1273], en Flandre et dans la Picardie. Cette orthographe avait même prévalu jusqu'à Paris, vers le commencement du

xvie siècle. 2. *doi*, *diaus*, *deus;* *deux* (1240, dans l'*Hist. ecclés. et civ. de Verdun,* par l'abbé Roussel, Preuv. p. 14; 1242, dans le *C. d'Auchy,* p. 162); *diaux* (1255); 3. *terois*, *troi*, *trois*, *troix;* 4. *katre*, *quatre;* 5. *chiunck*, *ciunck*, *chincq*, *cincq;* dans quelques pièces publiées par J. le Carpentier (*Hist. de Cambray,* 1664, 2 vol. in-4°, Preuves, à la fin du tome II), on trouve ce mot écrit *chuinck* (1255, 1269, 1310); il est évident que cette variation vient d'une faute de lecture, les trois jambes des lettres *i* et *u*, qui se suivent, donnant lieu, dans les manuscrits, à quelque incertitude. Je pense que c'est *chiunck* et *ciunck* qui sont les formes les plus authentiques, sinon les seules. 6. *sies*, *sis;* 7. *siet*, *set*, *sete*, *sept* (1287); *seth*, dans le *Cart. d'A.* (1287, p. 318), est une faute d'orthographe; 8. *wict*, *wicht* (1255), *wit* (1280), *uit;* 9. *nuef*, *neuf* (? 1269); 10. *deis*, *dis* (1266), *dix*, *deix* (1307); 11. 12. *douze;* 13. *treize*, *trese*, *treze;* 14. *katorse*, *quatorse*, *quatorze;* 15. *kuinze*, *kuinse*, *quinse*, *quinze;* 16. *seze;* 17. *disset*, *dix set* (1255); 18. *diz et wit;* 20. *vint;* 30. *terente*, *trente;* 32. *trente doi;* 40. *quarante;* 50. *chiuncquante*, *chiunkante*, *chinquante*. Je crois que *chuinkante*, dans le Carpentier (*Hist. de Cambray,* t. II, Preuves, an 1310), est une mauvaise lecture de *chiunkante*. 60. *sissante*, *sessante*, *seissante;* et encore : *sesante*, *sixante*, *sexante*. De toutes ces formes, c'est *sissante* qui est la plus fréquente et la mieux autorisée. 65. *sissante chiunc;* 67. *sissante set*, *sessante set;* 70. *sietante;* 73. *sessante treze*, *sissante treze*, *sietante trois;* 74. *sixante quatorse*, *seissante quatorze;* 75. *sissante quinze;*

80. *quatrevins;* 90. *quatrevins et dis;* 93. *quatrevins et treze;* 95. *quatrevins et quinse;* 96. *quatrevins et seze;* 97. *quatrevins et disset;* 100. *chent, chens, chenz;* 200. *deus cens;* 500. *chianck chens;* 1500. *quinze chens;* 1000. *mil, mile, miles;* 1275. *mil deus cens sissante quinze;* 3000. *trois mil;* 5000. *chiunc mille livres* (1291); 15000. *quinse mille* (1291).

Telles sont les principales variations des noms de nombre dans les provinces picardes. Quelques autres, qu'il serait possible d'y ajouter, telles que *dex*, forme contracte de *deus* et *diex* ayant la même valeur, sont ou récentes et contemporaines tout au plus de la fin du XIIIe siècle, ou peu autorisées et ne se rencontrant qu'en quelques textes; d'autres encore : *doul* pour *deux; cet* pour *sept; ouict* (1248; dans les *Mémoires pour servir de pr. à l'Histoire de Bretagne*, par dom H. Morice, I, 935), *vuit* (Beauvais, 1311; dans l'*Hist. du duché de Valois*, in-4°, t. III, Pr. pag. LXXXIII), pour *huit; chin* (*chin gevelines*, cinq poules, ainsi écrit, *ibid.* la consonne finale ne se prononçant pas); *diu* pour *dui*, suj. *deux* (dans les *Mém. pour l'Hist. d'Auxerre*, par l'abbé le Beuf, an 1250, t. II, Pr. pag. 55); *ving* (1227, pour *vingt*, *Hist. de Metz*, t. III, Pr. pag. 187); *quarente* pour *quarante; cenx* pour *cent*, ne sont guère que des fautes d'orthographe sans importance et sans autorité; il était naturel que les chartes alors en continssent beaucoup, puisque aujourd'hui la plupart de nos actes n'en sont point exempts.

En Lorraine, voici les orthographes de la première

moitié du XIIIe siècle; on pourra remarquer qu'elles sont fort mélangées de bourguignon et de picard.

1. *un, uns, une;* la forme *ung* commence déjà à s'y montrer vers cette époque (entre 1220 et 1230); 2. *dui, dous, douz;* 3. *troi, trois;* 4. *quaittre, quaitre;* 5. *cinc;* 6. *seix;* 7. *set;* 8. *oit, eut;* 9. *niaf;* 10. *deix;* 11. *unze;* 13. *treze;* 16. *saze;* 17. *deix sept;* 20. *vint;* 50. *cinquante;* 60. *sexante;* 80. *quaitrevins;* 100. *cens;* 1000. *mile, mille.*

Il faut remarquer la forme *dai*, sujet, pour *doi.* Villehardouin, dans son langage champenois, dit ordinairement aussi *dui* au nominatif, mais *deus* pour les régimes. Dans *Partonopeus de Blois*, texte de l'Ile-de-France, on a *dui* [1851], *doi* [2069], *deus* souvent, et, plus d'une fois peut-être, *dels* [1853], que je regarde comme une licence bizarre, du copiste ou de l'auteur, mais dont il y a quelques autres exemples; *deux*, qui s'y rencontre [vers 1827], sert à marquer que la copie de ce texte n'est point antérieure à la seconde moitié du XIIIe siècle.

La forme *eut*, huit, se prononçait exactement comme notre voyelle française *eu*, et le *t* final s'y faisait fortement sentir; c'est la dérivation primitive et naturelle, dans ces langages, d'*octo*. Elle est commune à la Lorraine et à la Champagne; je la trouve écrite *heut* dans une charte de Chaumont en Bassigny, de l'an 1285, que j'ai copiée sur l'original. Quant à notre orthographe *hait*, que donne aussi cette charte, elle se voit déjà dans une pièce de 1248 publiée par dom Plancher (*Hist. de Bourgogne*, in-fol. t. II, Pr. p. v, col. 1), et dans une autre

de la même année, publiée par dom H. Morice (*Mém. pour servir de pr. à l'Hist. de Bretagne*, t. I, col. 942).

Une autre charte, de Bourbonne-les-Bains, de 1205, donne les formes suivantes : 1. *un, une;* 2. *dai, deus;* 3. *troi, trois;* 5. *cinc;* 10. *dis, diz;* 15. *quinze;* 20. *vint.*

A Auxerre, entre 1250 et 1290 (*Mém. conc. l'Hist. d'Auxerre*, par l'abbé le Beuf, t. II, Pr.), les formes, surchargées de même d'un grand mélange de picard, semblent cependant avoir conservé quelques restes d'un fonds primitif bourguignon : 1. *un, une;* 2. *does, daez* (1294), *deus, deux;* 3. *trois;* 4. *quatre;* 5. *cinq;* 6. *six* (1256); 7. *sept;* 9. *neuf;* 10. *dis;* 11. *unze;* 14. *quatorze;* 15. *quinze;* 16. *seize;* 20. *vint;* 25. *vint et cinq;* 35. *trente et cinq;* 40. *quarante;* 50. *cinquante;* 60. *soissante, soixante* : c'est la forme la plus commune; mais on trouve aussi *sexante*, qui est proprement d'orthographe champenoise; 71. *soixante unze;* 76. *soixante et seize;* 94. *quatrevingt et quatorze;* 200. *deuz cens, deus cenz, deus cent;* 1000. *mil.*

Enfin le langage de Franche-Comté, rude et grossier mélange des formes lorraines ou champenoises avec le bourguignon, n'a guère d'orthographes qui lui soient propres dans les noms de nombre. J'y ai recueilli : 1. *un, uns, une, unes, han* (Dunod, *Hist. du C. de B.* II, 623); 2. *dou, dous, doux* (1284), *dex* (1233); et, pour le féminin : *doue, doues, daoes*, 3. *trois;* 4. *quatre, quaitre;* 5. *cinc, cinq;* 6. *seix, sex, siex* (1286), *six;* 7. *sat, set;* 8. *huit* (1278; Dunod, *Hist. du comté de Bourg.* t. II, Pr. p. 603); 9. *nuef;* 10. *dis;* 11. *onze;* 12. *douse,*

douze; 20. *vint;* 30. *trente;* 50. *cinquante;* 60. *soxante* (*Mém. hist. sur Poligny*, par Chevalier, t. II, pag. 595), *sexante;* 70. *septante;* 71. *sexante et onze;* 77. *septante sept;* 78. *septante huit;* 80. *octante, huitante* (1281; Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. II, pag. 562), *quatrevinz;* 82. *octante et deux;* 84. *quatrevinz et quatre;* 86. *quatrevinz et six;* 90. *nonante, quatrevinz et dis;* 91. *quatrevinz et onze;* 99. *nonante nuef;* 100. *cens, cenz;* 200. *doucens;* 1000, *mil, mille*.

Quoique j'aie noté *doue* comme forme du féminin, on la voit employée comme masculine : « li trois, « li *doue* ou li un de lour; » c'est-à-dire, trois, deux ou un d'eux [Dunod, *Hist. du C. de Bourg.* II, 623]; tandis que *doues* et *duoes* ne se trouvent que comme fém. : « *Doues* « fauchées de prels. » [1286; Dunod, *ib.* t. I, Pr. CVII.] « Les « *duoes* de mes dites filles. » [Dunod, *ib.* t. II, p. 621.]

c. Les formes de Normandie, que j'ai à noter, sont : 1. *un*, quelquefois pour les deux genres [*de un gerre*, d'une guerre; poëme, ed. Madden, dans l'*Archaeologia*, t. XXII, pag. 315. Cf. *L. de Guill.* 6. ed. Reinhold Schmid], *uns, une;* 2. *dai, dus* [1270; *Act. Rym.* I, p. 1, pag. 487], *dous, deus;* 3. *trei, treis, treiz, tres, treys;* 4. *quater, quatre, quatres;* 5. *cinque, cink, cinc, cinqz;* 6. *sis;* 7. *sete, set;* 8. *vit, oit, wit;* 9. *nof, nou* [Marbode, *Lapid.* v. 323], *noef;* 10. *dis, diz;* 11. *unze;* 12. *duze, duzce;* 14. *quatorze;* 17. *disesset;* 18. *dis e wyt;* 20. *vint;* 30. *trent, trente;* 37. *trente set;* 40. *quaraunte* [1258; *Act. Rym.* t. I, pag. 378], *quarante;* 50. *cinkaunt;* 54. *cincaunt e quatre;* 55. *cinkaunt e sinc* [1272; *Act. Rym.*

t. I, pag. 495]; 60. *seisante, sesante, sessante;* 63. *seissante e trais* [1263; *Act. Rym.* t. I, p. 430]; 70. *setaunt, setaunte, sexante dis;* 80. *hitante;* 100. *cenz;* 200. *dacent, dus cens, deu cenz;* 500. *cin cenz;* 1000. *mill, mil, mile;* 1200. *mil e deu cens, mil e deus cent;* 80000. *hitantes milies, oitante milz* (*Voy. de Charlem.* 96, 99).

J'ai à répéter l'observation que j'ai faite sur le langage de Bourgogne; c'est que les formes primitives de plusieurs de ces noms de nombre ayant de très-bonne heure été remplacées par d'autres, ne se retrouvent plus que çà et là éparses en quelques textes; et je ne suis pas sûr de les avoir retrouvées toutes. Je ne connais aucun texte, par exemple, où la forme *dus*, qui me paraît le vrai primitif normand, soit employée avec suite; il faut chercher pour en découvrir quelques rares exemples. Dans les Lois de Guillaume le Conquérant et dans le Roman de Rou, les deux formes généralement suivies sont *dui* et *dous;* plus tard, dans les pièces françaises d'entre 1250 et 1300 publiées par Rymer, et dans les Poésies de Marie de France, écrites vers la fin de la même période, la forme *deus* est presque exclusivement employée. De même, pour le nombre neuf, dont la forme normande a pu, d'après l'analogie, avoir été en *u* pur, je soupçonne que les formes notées par moi sont plutôt originaires de Bourgogne que de Normandie; mais j'ai dû les classer où je les avais trouvées.

Les formes de Poitou, recueillies dans diverses chartes d'autour de 1250, sont, à très-peu près, identiques à celles de Normandie. C'est, par exemple : 2. *dui, dous;* 3. *troi,*

treis; 4. *quatre;* 6. *sis;* 8. *oict;* 9. *naef;* 10. *diz;* 16. *seze;* 20. *vint;* 30. *trente;* 40. *quarante;* 50. *cincante;* 61. *sexante et un;* 100. *cent, cenz.*

d. Toutes les provinces ont eu quelques locutions qui se rattachent immédiatement aux noms de nombre cardinaux et que je vais mentionner ici.

A. *Tous deux, les deux, tous deux ensemble,* s'exprimait par un seul mot : en Bourgogne, suj. *ambedoi, andoi, andui;* rég. *ambedous, andous, andouz;* en Picardie et en Normandie, *ambedui, andui, endui* (*Fables inéd.* II, 476, ed. Robert), *amdui; ambedeus, ambedeux, amdeux* (*Archaeolog.* XXII, 315), *andeus.* Lorsque ce mot accompagnait un substantif, il se mettait toujours avant l'article et avant les pronoms; ainsi :

(Gerars) voit Olivier k'est à secors venus
Lui et bele Aude, don molt fu liez li dus;
Andouz ses brais lor ait à col pandus.

Gerars de Viane, 41-43, ed. Bekker.

En l'ile furent *ambedui li* guerrier.....
Lai se combatent *ambedui li* bairon.....
De la ville issent *andui li* chevalier.

Ibid. 2286, 2475, 1061.

Mais *andous* et *andui* se construisaient aussi séparés du substantif auquel ils se rapportaient, et c'est même leur usage le plus ordinaire :

Saint Esperis les ait enlumené.
Repouser vont soz un arbre ramé.
Lai sont *andui* plevi et afié
De compaignie en trestot lor aé.

Gerars de Viane, 3061-3064.

Cest amurs sereit convenable
Si vus *amdui* feussez estable,
Vus estes biax e ele est bele.

Marie de France, *Lai de Gugemer*, 453-455, ed. Roquefort.

Issi (ainsi) mururent *ambedui*,
Li reis avant e ele od lui.

Eadem, *Lai d'Equitan*, 303-304.

B. On a dit : *treiz vint*, pour *soixante;* M. de Roquefort en a donné un exemple (*Gloss.* au mot *Treiz*). D'autres locutions, tout à fait analogues et bien connues, ont eu cours dans toutes les provinces. Ainsi :

Sis vinz ou *six vint* pour *cent vingt :* « De *seix vinz* livres de me« ceains. » (*H. de Metz*, t. III, Pr. p. 178.) « *Six vingt neuf* arpens. » (1290; le Beuf, *Mém. sur Auxerre*, t. II, Pr.)

Set vinz pour *cent quarante :* « VII *vinz* liverez. » (*L. de Guill.* 3.)

Huit vinz pour *cent soixante :* « *Huit vingt* livres de Provins... « les devant dist *huit vingt* livres. » (1248; Plancher, *H. de Bourgogne*, II, Pr. p. v, col. 1.)

Quatorze-vingt pour *deux cent quatre-vingts*. (Roquefort, *Gloss.* à ce mot.)

Toutes ces locutions sont restées en usage jusqu'après le XVe siècle. Voici un dernier exemple qui est du commencement de ce siècle : « Jusques au nombre de VII. à « VIII. *vins* qui estoient tres durement traittiez. » (*Mémoire du sieur de Gaucourt*, mst. du Roi, n° 5223, olim 10006², Baluze, 544, fol. 81 *r.*)

2. NOMS DE NOMBRE ORDINAUX.

1. *Primerain*, *primeraine*. En Picardie : *premerain*, *pre-*

meraine (*Rom. de Mah.* v. 871, 915; *Rose*, v. 2654). Puis : *pramier, primier, pramier* [Flandre, 1238; *Thes. N. Anecd.* t. I, col. 1007], *premier, premiere.* Toutes ces formes sont très-communes dans les provinces de langage picard et bourguignon : *li premiers, la premiere,* se trouvent déjà dans les Sermons de S. Bernard. En Normandie on disait : *primer, primers, primere, premer* (*Voy. de Charlem.* 96, 99), *premere,* et quelquefois *prime,* pour les deux genres.

2. *Li seconz, le secont, la seconde.* Dans de très-bons textes de Bourgogne, on trouve écrit constamment *segonz, segont, segonde* : « El *segont* leu... La *segonde* a cels « qui vont. » (*Trad. de J. Beleth,* mst. fol. 1 r.) En Normandie : *secund, secande; secunt* y est une faute.

3. *Li tiers, la tierce, le tiers.* En Picardie : *li tierch, le tierch,* féminin *tierche;* cette dernière forme, *tierche,* s'est même aussi présentée à moi comme celle du masculin, mais dans un texte si tardif que je crois qu'il n'en faut tenir aucun compte : « Le *tierche* jor dou moes de novem« bre. » (1349; le Carpentier, *Hist. de Cambray,* t. II, Pr.) En Normandie : *le terz* (Marie de France, *lai d'Équitan,* 267; *Voy. de Charlem.* 173), *ters, terce, tiers, tierce* (*R. de Rou,* 5323, 5426). On a dit aussi, en Bourgogne et en Normandie, pour troisième, *tresime* et *trime.*

4. *Li quarz, le quart, la quarte.*

5. *Li quinz, le quinz, la quinte.*

6. *Le siste, la siste.* Bourgogne propre : *le sixte, la sixte.* Ailleurs et depuis : *le sesime, le sisime.* En Normandie : *sime* [1261, 1278].

7. *Li sepmes* (*Trad. de J. Beleth*, mst. fol. 1 *v.*), *le septime, la septisme* (cf. Villehardouin, 245, pag. 488), *le septisme* (*Hist. de Metz*, Pr. III, 177). En Picardie : *sietime*. En Normandie : *setime*, *setyme* [1261].

8. Bourguignon : *oytisme*. Picard et champenois : *oitauve : l'oitauve an*, la huitième année [1247; du Chesne, *Histoire généalog. des Ducs de Bourg*. Pr. p. 138], *uitisme, uitime, utime; la huitisme* (Villehardouin, 245, p. 488). Normand : *utime* (1259; *Act. Rym.* t. I, p. 1, pag. 381).

9. En Picardie : *noveme* (? 1249; *Thes. N. An.* t. I, col. 1042), *nuevisme* (Roquefort, *Gloss.* II, 248). En Normandie : *nevyme* [1269].

10. *Le disme, la disme, le dime, le dixme.* En Picardie : *dou disimme* (1284; le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Pr. à la fin du second tome). En Lorraine : *deyzime*. En Franche-Comté : *le dixme, la dixme; le deime, la deime*. En Normandie : *dime, disme*.

12. En Normandie : *dudzime* (*L. de Gaill.* 16).

13. En Normandie : *treezime* (*Voy. de Charlem.* 117).

15. En Normandie : *quinzime* (1268; *Act. Rym.* I, 476).

16. En Normandie : *seisime, sezzime* (1268, 1271; *Act. Rym.* I, 475, 488).

18. En Normandie : *disutime*.

20. *Vintime.*

21. *Vintunisme* (*Hist. de Metz*, Pr. III, pag. 177).

26. Le *vintesisisme* jour (1300; le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Pr. t. II).

28. *Vint e utime* (*Act. Rym.* I, 381).
30. *Trentisme* (*S. de S. Bernard*, mst. fol. 80 *r.*).
36. *Trente siste* (*L. de Guill.* 17).
42. *Quaraunte secunde* (*Act. Rym.* I, 378).
43. *Quarante e tierz* (*ib.* 381).
46. *Quarante sime* (*ib.* 412).
52. *Cinquaunte secund* (*ib.* 476).
55. Fém. *Cinquante quinte* (*ib.* 488).
58. *Cinquante et utime* (*ib.* 381).
77. *Setaunte e setyme* (*ib.* 544).
200. *Ducentime* (*ib.* 381).
1000. *Milime* (*ib.* 381).

Et ainsi des autres, que je ne donne pas, pour toutes les provinces : il n'y avait d'irréguliers que les six premiers nombres et le dixième.

Ce n'est que fort tard, je crois, qu'un *e* euphonique s'est intercalé après l'*i* de la pénultième syllabe de ces adjectifs. On n'en trouve, pendant tout le XIII[e] siècle, qu'un petit nombre d'exemples épars et sans suite; il faut venir jusque dans le XIV[e] siècle pour la trouver employée fréquemment et avec quelque régularité. En voici des exemples, qui sont presque tout ce que j'en ai trouvé avant 1320, et sans doute des plus anciens : « Si com li « diacre de la viez loi del *disme* que l'on lor ofroit et il en « ofroent la *diziesme* part a lor evesque, ausi ofron nos « a nostre segnor J. Ch. qui est soverains prestres, le « disme de XXXVI. jorz. » (*Trad. de Jean Beleth*, mst. fol. 4 *r.*) « Au *quarantiesme* jor l'ocistrent. » (*Ibid.*) « Au *tre*« *sieme* (troisième) jor de Noieil (après Noël). » [1244;

Histoire de Metz, t. III, Pr. pag. 197.] — Picard : *quatorziesme*. (1270; *Act. Rym.* t. I, p. 487.)—De Franche-Comté : *tous les diesmes*, tous les dixièmes. [1282; Dunod, *Hist. du C. de Bourg.* t. II, p. 605.] — *Le huittiesme*. (1307; le Carpentier, *H. de Cambray*, t. II, Pr.) *Li septiesme*. (1313; *Ibid.*

Quant aux deux orthographes, avec ou sans *s* intercalaire après l'*i* de la pénultième, *septime* ou *septisme*, par exemple, comme ce *s* ne se prononçait pas, elles étaient également autorisées par toutes les provinces, excepté en Normandie. Dans cette dernière, l'orthographe sans *s*, *septime*, a toujours prévalu de beaucoup.

De tous les adverbes qui se sont formés de ces adjectifs, *premièrement*, *secondement*. . . . *dixièmement*, le premier est, à ma connaissance, le seul qui ait été usité fréquemment avant la fin du XIII[e] siècle. C'est le seul qu'emploie la traduction française de la Somme de J. Beleth, qui fait souvent des énumérations où il se trouve; elle remplace les autres par des périphrases ou des mots latins, ainsi : *premierement*, *el segont leu*, *el tierz leu* (mst. fol. 1 r.), ou bien : *premierement*, *secundo*, *tercio*, *quarto*, *quinto*, *sexto* (mst. fol. 2 *v*.). On a dit aussi en Bourgogne : *premierament*, *primeramant*, *primeraument;* et en Normandie : *primerement* (1268; *Act. Rym.* I, 476).

Enfin, *primes* et *primiers* ont été employés adverbialement pour signifier d'abord, *en premier lieu;* on les rencontre, le premier surtout, dès les plus anciens textes de la langue.

Pour terminer cette longue nomenclature, je mentionnerai encore ici les adjectifs ordinaux.

Devantrien, *devantriene*, précédent (*S. de S. Bernard*, mst. fol. 33 *r.* 45 *v.*), auquel se rapporte le substantif : « de mes *devantiers* » (1204; Perreciot, *de l'État civil des personnes*, t. II, pag. 290), signifiant devanciers ou prédécesseurs.

Daarain, dernier, dont M. de Roquefort (*Gloss.* I, 335) a cité bien des formes, sans indiquer même les plus significatives. C'est qu'en effet elles ont été si nombreuses qu'il faudrait presque faire un traité spécial pour les indiquer toutes; je me contenterai de les réduire, autant que possible, à quelques données générales. Elles flottent à peu près entre ces deux termes extrêmes : *derains*, qu'on trouve fort anciennement en Picardie (1133; le Carp. *Histoire de Cambray*, Pr. t. II, pag. 18), et *darrenier* (*Roman de la Rose*, 441, 1434, ed. Méon), qui a précédé immédiatement sans doute notre mot d'*à présent*. On a dit, de plus : *Deeraines*, *daerains* (*C. d'A.* 333, 334), *daerrainne* (*R. de M.* v. 916), *darraien*, *les darraiens* (Villehardouin, pp. 490, 445), « les trois *dariens* marchief » (*Hist. de Metz*, Pr. III, 174), *darrien* (1294; Roussel, *Hist. de Verdun*, Pr. p. 16), et enfin *delreier*, dans ce passage de la *Trad. de J. Beleth* : « Puisque nos avons traitie des quatre « premiers chapitres, si traiterons del quint et *delreier*. » (Mst. fol. 7 *v.*)

3. NOMS DE NOMBRE MULTIPLICATIFS.

De toutes nos formes modernes : *double*, *triple*, *qua-*

druple, *quintuple*, etc., les seules dont je puisse citer quelques exemples, appartenant au XIIIe siècle, sont les suivantes :

Dovule, *dovules*, double : « *dovule* tesmognage ; » — « si il i avoit « *dovules* navreiz, » c'est-à-dire, deux blessés. (*Hist. de Metz*, Pr. t. III, p. 179.)

Treble, *trebles*, triple. Roquefort (*Gloss.*) dit aussi *trible*. M. Orell (*A. Fr. Gr.* p. 44) a donné un exemple de *treble*; en voici un second qui est de Rutebuef :

En non de Dieu l'esperité
Qui *trebles* est en unité.

Barbazan, *Fabl. et C.* t. II, p. 293, ed. Méon.

4. NOMS DE NOMBRE FRACTIONNAIRES.

Le seul nombre fractionnaire qui ait eu, au XIIIe siècle, une forme propre, est le suivant :

Bourgogne : *mei*, *meie*; Picardie, *mi*, *mie*; ou bien : Bourgogne, *demey*, *demeie*; Picardie et Champagne, *demi*, *demie*.

Il y a une distinction à faire entre ces mots. *Mei*, *meie* exprimait l'idée de milieu, et non celle de moitié; ainsi *mei di*, midi, voulait dire le milieu du jour, et non pas, la moitié du jour. *Demey*, *demi*, au contraire, signifiant proprement, par le milieu, en deux parts égales, n'emportait que le sens de moitié, et non pas celui de milieu. Aussi les mots, *mei*, *meie* ne s'employaient jamais que joints à un substantif qu'ils précédaient immédiatement en manière d'affixes; au lieu que *demei*, *demi* s'ajoutaient fort bien à un nombre pour indiquer que sa quantité

était augmentée de la moitié d'une unité : *Miedi* (*Tr. de J. Beleth*, f.), où l'*e* intercalé est purement euphonique ; « à l'ore de *meie nuit* » (*S. de S. Bernard*, mst. fol. 57 *v.*); *mi-quaroime, la mi quareme* (1255; Perreciot, *de l'État des personnes*, t. II, Pr. p. 297 ; Chevalier, *Mém. sur Poligny*, I, 363); *le mi quaresme* (1290; *Hist. de Metz*, Pr. p. 235); *mei-parti* (*Histoire de Metz*, t. III, Pr. p. 178), se disait d'un tout composé également de deux objets, de deux couleurs, de deux parties distinctes; *demey an* (*Hist. de Metz*, III, Pr. p. 209), la moitié d'une année; et « LIX arpens *et demi* » (1290; le Beuf, *Mémoires concern. l'Histoire d'Auxerre*, t. II, Pr.). Enfin on s'est servi de l'expression *demiun*, pour dire un demi, la moitié d'un, comme dans cet exemple du *Chasloiement* :

Onques ne poi tant esploitier
Por rien que je fere seusse
Que un ami aveir peusse.
Tant fis, nequeden, tant ovrai
Que *demi un* en porchacai.

Conte I, 16-20, ed. la Bouderie.

Le substantif répondant à la forme *mei*, *meie*, était *mez* et quelquefois *mey*, masculin; puis, un peu plus tard, le composé *meileu*, milieu, qui a tout à fait remplacé l'autre. Il s'est écrit longtemps en deux mots séparés qu'on joignait par un trait d'union :

Jusc'an *mei-leu* de la boucle est colée.

Gerars de Viane, 2556, ed. Bekker.

Le substantif de *demei*, *demeie* était *meite*, qu'on trouve écrit : en Picardie, *moitiet;* en Lorraine, *meitte*, *moutie;* et ailleurs, *meité*, *meitez*, *meietie*. Ce mot était toujours féminin : « *La moitiet*.... *la meité*... l'une *dez meitez*... « de céley *meite*. » (*Hist. de Metz*, t. III, Pr. pp. 189, 229. Cf. Roquefort, *Glossaire*, au mot *Meité*.) Quant au mot *moitoierie*, signifiant partage par moitié, dans le *Roman de la Rose* (2254, ed. Méon), il est tout à fait barbare et ne sert qu'à montrer jusqu'à quelle licence était porté l'abus de la formation des mots vers le commencement du XIV[e] siècle.

Les autres nombres partitifs ou fractionnaires ne s'exprimaient guère que par les locutions suivantes : *la tierce partie*, pour dire le tiers (1262; Chevalier, *Mém. sur Poligny*, t. I, p. 352); *la quarte partie* (Dunod, *Hist. du comté de Bourg*. II, p. 620); *la diziesme part* (*Trad. de J. Beleth*, fol. 4 *r.*), etc. Mais il était si naturel, ces locutions données, de sous-entendre le mot *partie*, de prendre substantivement l'adjectif numéral et de dire enfin, *le tiers* au lieu de *la tierce partie*, etc. qu'on a dû, dans le genre de relations ou d'écrits où ces formules de nombre étaient fréquemment employées, y arriver de très-bonne heure. Voici des phrases qui sont en quelque sorte intermédiaires entre les deux manières : « Et totes ces justices (c'est-à-dire, de toutes ces « amendes) sunt les dous parz l'eveske et lo conte, et *la* « *tierce* [et la troisième part celle de] la ville. » (*Hist. de Metz*, t. III, Pr. p. 177.) « De totes les justices outre « deix sols sunt les douz parz l'eveske et lo conte, et *li*

« *tierz* [la troisième celle de] la citeit. » (*Ib*. p. 178.) De là il n'y avait pas loin à dire, comme dans la phrase suivante où la locution nouvelle est bien nettement employée : « que li treize... aient *lou tiers* de toutes les « amandises [amendes] du clostre, de la paix brisiée, et « *lou tiers* de toutes les sommes. » (1244; *Ib*. p. 196. Cf. encore *ib*. pp. 175, 176.) On trouve, un peu plus tard, cette forme d'expression déjà employée à des locutions qui en montrent l'emploi général; ainsi : *à quair meu*, c. à d. à quart muid, pour dire au quart d'un muid [1283; *ib*. p. 228]; mais je crois que ce n'est qu'assez avant dans le XIV[e] siècle que l'usage d'exprimer les fractions par un seul mot a tout à fait prévalu.

Avant de dire, comme nous faisons encore, *le quart* pour *la quatrième partie*, on avait eu cependant une expression particulière : on avait dit *un quartier*. Ainsi : « Si remaint uns jorz et *uns quartiers* à dismer... encor « remaint uns jorz et *uns quartiers* qui font XXX ores. » (*Trad. de J. Beleth*, mst. fol. 4 *r*.) Cela nous est resté dans les *quartiers de la lune* et peut-être encore en quelques autres locutions.

On a dit aussi de fort bonne heure *disme*, absolument, pour dire *le dixième*. Les deux genres, *le disme* et *la disme*, étaient également usités et à peu près sans distinction : depuis on n'a conservé que le féminin, et c'est comme nom spécial de l'impôt de la dixième partie de la récolte des biens. On trouve dans la même page et presque dans la même phrase : « Quaresme fu esta- « blie por *la disme* des jorz, car en l'an a CCC et LXV jorz,

« si en avient de *disme*.... Prenez des quarante jorz « IIII. por redisme et jostez o les XXXVI. *dou disme*.... » (*Trad. de J. Beleth*, fol. 4 *r.*) Et encore : *le disme*, *del disme*, *el disme*, enfin toutes les formes du masculin. Je crois avoir remarqué que ce dernier genre était plus souvent employé que le féminin.

On avait dès lors formé sur ce mot les expressions : *dismer*, prendre la dîme, et *redisme*, des deux genres, la dixième partie de la dîme; de même que des mots *quartier* et *quart* on avait formé les noms de certaines mesures de capacité pour les grains, et le substantif *lou quairtaige* (*Hist. de Metz*, t. III, Pr. p. 189), qui signifie mesurage de grains, ou même mesurage en général.

5. NOMS DE NOMBRE COLLECTIFS.

Sans me piquer, à beaucoup près, de rassembler ici tous les noms de nombre collectifs qui se peuvent rencontrer dans les textes du XIII[e] siècle, je donnerai ceux qui sont les plus fréquents; ils suffiront pour indiquer la forme des autres.

Douzenne, écrit selon l'usage lorrain, douzaine : « *A lai douzenne.* » (*Hist. de Metz*, t. III, Pr. p. 189.)

Quinzaine, également du féminin comme tous les mots de cette forme. (1267; le Beuf, *Mém. conc. l'Histoire d'Auxerre*, t. II, Pr. pag. 64.)

Je ne sais si l'exemple suivant, étant le seul que je connaisse, peut avoir assez d'autorité pour faire croire que l'on a dit en Normandie, *la quinzeme* au lieu de *la quinzaine* : « Dedenz *la quinzeme* apres les termes avant-

« nomez. » (1269; *Act. Rym.* t. I, pag. 481.) Ce n'est peut-être qu'une faute d'impression.

On trouve encore la même forme appliquée à bien d'autres nombres : *trezaine*, cité par M. de Roquefort; *quarentaine*, pour dire un espace de quarante jours : « De la *quarentaine* geuner nos dona il essample, car il « meismes le geuna. » (*S. de M. de Sully*, d. I, sept. etc.) Et de ces mots on en a fait d'autres, comme *dizainier*, etc. (Cf. Roquef. *Gloss.* aux mots *Dizainier, Quinzenier*, etc.)

Cent, le cent. — « *Li cent* de queurs (cuirs). » (*H. de Metz*, t. III, Pr. p. 172.) « *Li cent* (de) coevre [cuivre]. » (*Ibid.*)

Millier, le millier. — « *Li millier* de vaire euvré. » (*Ib.* p. 173.) « Une nuit descendi feus de ciel qui en ardie quatrevinz et cinc « *milliers.* » (*Tr. de J. Beleth*, fol. 4 *r.*)

6. DÉRIVÉS DE NOMS DE NOMBRE.

Je crois bon de placer ici quelques mots qui, à la vérité, ne sont pas des noms de nombre, mais qui y tiennent par une dérivation tout à fait directe; ce sont :

Prinsoir, ou autrement *l'anuitant*, l'heure de la tombée de la nuit, le commencement de la soirée. Le temps qui suivait l'heure du premier sommeil, entre dix heures et minuit, s'appelait *prinson, primson*, dit encore *le premier nocturne* ou *vigiles;* puis venait *mienuit, entormienuit* ou *le segont nocturne;* puis *l'aube, l'aube apareissant*, ou bien *le tierz nocturne.*

D'autres mots, en rapport avec l'adjectif *premier*, tels que *primitif, primitive* (*Tr. de J. Beleth.* fol. 1 *r.*), *premices* (*ibid.* fol. 6 *v.*), *prinseigniez* (? catéchumènes, *ibid.* fol. 6 *r.*); *prior*, fém. *priorte* (Roquefort, *Gloss.* à ces mots), et bien d'autres sans doute, font voir combien,

au commencement du XIIIᵉ siècle, les familles des mots étaient déjà complètes.

La Trinité, mot qui se trouve ainsi fixé dans les plus anciens monuments de la langue.

L'octave, les octaves, le huitième jour d'avant une fête. Il est écrit : *lez octavez* (1232 ; dans l'*Hist. de Metz,* Pr. t. III, pap. 189) ; *l'octave* (Chevalier, *Mém. sur Poligny,* II, 604) ; *les octieves* (1285 ; dans l'*Hist. de Blois,* de J. Bernier, Pr. pag. XVIII) ; *les wittaves* (*Thes. N. An.* I, 1122) ; *les octaubles* (1284 ; le Carpentier, *Hist. de Cambray,* t. II, Pr. p. 35) ; *l'huitive* (1279 ; Chevalier, *Mém. sur Poligny,* I, 369) ; *az actaves* (*Hist. de Metz,* III, Pr. 201).

Li milliaire, li milliair, masc.,

expression qui équivalait à peu près à la nôtre : *le millésime,* et qui ne signifiait pas autre chose que la date, l'année du siècle, ou bien les mille ans, la révolution de mille ans, en un sens indéterminé. Elle se rencontre très-fréquemment dans la formule finale des actes de Lorraine au XIIIᵉ siècle. Elle était usitée aussi, mais beaucoup moins, dans la comté de Bourgogne, et on ne la voit guère ailleurs que dans ces deux provinces. Un exemple pris au hasard pourra donner une idée précise de son emploi : « Ces letrez furent faites à l'aiparicion, « quant *li milliaire* corroit par M IIC et XXXV ans. » (*Hist. de Metz,* t. III, Pr. p. 190.) Cette date répond au 6 janvier 1236.

OBSERVATIONS.

Je reviens aux noms de nombre cardinaux, pour quelques remarques générales qui n'ont pu trouver place ailleurs.

1. De toutes les parties du discours qui nous ont passé sous les yeux jusqu'à présent, celle dont les variations se sont trouvées les plus nombreuses, les plus profondes, les plus irrégulières, c'est l'article. Ses formes ont changé si complétement, se sont modifiées de tant de façons diverses, soit par leurs combinaisons avec les prépositions, soit seulement par leur propre mobilité, qu'elles en sont devenues méconnaissables; on sait assez que les différents cas de notre article, tous procédant d'un même pronom latin, sont si singulièrement variés dans leur forme, qu'ils ont l'air d'appartenir à des parties du discours tout à fait distinctes.

La partie du discours, au contraire, qui jusqu'à présent s'est montrée la plus fixe dans ses formes, celle qui a le moins changé pendant toute la durée de notre langage, celle dont les changements ont le moins altéré les profondeurs de la contexture interne de ses mots, ce sont les noms de nombre. On peut dire que les noms de nombre n'ont point varié, en français, depuis le XIIIe siècle; et cela est rigoureusement vrai, puisque, d'une part, toutes les formes, et même toutes les orthographes des noms de nombre cardinaux, tels que nous les employons à présent, se trouvent usitées et fixées dans les textes dès avant le milieu du XIIIe siècle; et que, d'autre part, toutes les formes des langages provinciaux que nous avons trouvées dans les pièces de cette époque se retrouvent encore vivantes, et sans aucun changement, dans les patois des diverses provinces. Il n'est pas un homme de Lorraine ou de Picardie qui ne puisse recon-

naître les mots que j'ai attribués à ces provinces comme encore usités dans leur patois; et quoique cela soit vrai pour toutes les parties du discours, cela ne l'est pour aucune aussi complétement que pour les noms de nombre.

Ainsi, d'une part, tous nos noms de nombre d'à présent existent dans la langue, arrêtés et fixés, depuis les commencements du XIII[e] siècle; et, d'autre part, les formes que chaque province employait alors comme celles de son langage dialectal n'ont point changé et se parlent encore dans les patois.

C'est encore dans les noms de nombre qu'on aperçoit avec le plus de netteté l'action d'une langue générale française s'établissant peu à peu, s'étendant sourdement de province à province et tendant à y dominer les dialectes locaux. On voit clairement des formes, originairement bourguignonnes ou picardes, dominer, avant 1250, sur toutes les provinces, y remplacer, dans les textes littéraires, les formes de la contrée, et reléguer celles-ci dans les chartes, dans les pièces d'un intérêt local, qui seules nous en ont conservé le souvenir. Ainsi, *deus*, ou, selon notre orthographe d'à présent, *deux*, est une forme purement picarde, et dont l'usage avait été restreint, dans son âge primitif, aux seules provinces du cœur de Picardie : le Hainaut et la Flandre française, l'Artois et la Picardie propre. Les autres provinces avaient aussi de cette expression des formes qui leur étaient propres : *does* et *dous* dans les régions bourguignonnes, *dus* dans les provinces de langage normand. Mais, par quelque secret arrangement qui faisait que *deus* s'appropriait

mieux à toutes les prononciations, cette forme, avant 1250, avait pénétré dans toutes les provinces; et je ne crois pas qu'il y ait une seule province de la langue d'oil où *deus* ne se rencontre déjà introduit dans les textes dans la première moitié du XIII[e] siècle. On pourra vérifier la même observation sur presque tous les noms de nombre.

Ce fait singulier de l'universalité précoce à laquelle ont tendu les formes de cette partie du discours m'a contraint d'aller chercher, principalement dans les chartes anciennes, les formes primitives des langages provinciaux; les textes se trouvant de bonne heure, ou uniformes, ou réduits exclusivement à la prédominance de deux langages, le picard et le bourguignon, ce sont les chartes qui m'ont fourni presque toutes les variations que j'ai citées.

Et ces variations, il faut le remarquer encore comme dernière preuve de la fixité des noms de nombre, ne sont pas fort nombreuses : la plupart des formes qui grossissent mes listes, et dont j'aurais pu beaucoup augmenter le nombre, se réduisent à de pures différences d'orthographe qui ne sont l'indice d'aucune différence essentielle ou de prononciation; quand, par exemple, on a écrit *cinc*, *cinq*, *cinque*, *cink*, *cinqz*, *sinc*, et toutes les autres manières que peut faire naître une langue sans expérience, sans lois d'usage et sans règles précises de la valeur des lettres, il est bien évident que cela ne touchait en rien au fond des choses, et que, sous toutes ces orthographes, il y a virtuellement le même mot.

Les formes vraiment distinctes dans les trois dialectes se peuvent réduire à peu près, pour les dix premiers nombres, au petit tableau suivant :

Provinces bourguignonnes :

Doi, does, dous; troi, trois; cinc; seix; sat; oit; noef (?), *nuef.*

Provinces picardes :

Dui, diaus, deus; troi, trois; chiunck; sies; siet, set; witt, eut; niuf.

Provinces normandes :

Dui, dus; trei, trez; cinc; set; uit.

Les autres nombres, *un, quatre, deix, dis*, se montrent, quant au fond, identiques partout. Les nombres qui suivent ne sont point primitifs et ne font que reproduire, dans leurs différences, celles des dix premiers.

2. Des noms de nombre cardinaux, les uns étaient déclinables, les autres indéclinables. Les déclinables étaient sujets à la même règle que les substantifs, *un* prenant l'*s* lorsqu'il était sujet, le perdant quand il était régime; les autres, au contraire, n'ayant l'*s* que quand ils figuraient comme régimes.

En Picardie et en Bourgogne, les seuls nombres déclinables étaient les suivants : *un; dui, dous; troi, trois; vint* et *cent.*

Le nombre *un*, employé tantôt avec sa valeur numérale, tantôt comme simple article indéterminé, n'était régulièrement et constamment variable que dans ce dernier cas.

Les autres nombres, *deus*, *trois*, lorsqu'ils étaient employés isolément, suivaient de tout point la règle des substantifs au pluriel; et cette règle était tellement répandue, qu'on la trouve observée avec rigueur jusque dans les moindres chartes, dans les localités les plus écartées, au fond de provinces tout à fait illettrées. C'est un fait dont les preuves surabondent et que chacun pourra vérifier par les cartulaires imprimés. Je me contenterai d'en donner quelques exemples : suj. « *chil doi* » (*C. A.* p. 169); rég. « avoeckes *deus* autres » (*ib.* p. 214); suj. « *li dui* qui seront maistres dez contes; » — « *cil dui* prou « dommes qui eslit seront; » — rég. « à eslire *dous* pro- « dommes; — « as *dous* proudommes qui eslis seront... az *douz* proudommes eslis; » — « les autres *dous* pars » (*H. de Metz*, Pr. p. 196); — suj. « li *troi* enfant; » — rég. « de ses *trois* enfans » (*C. A.* p. 162); suj. « *li troi;* » rég. « li chers (char) à *trois* chevalz et à *dous* » (*H. de Metz*, Pr. p. 178, 225).

.......*Li dui* ami.....
Bien en eussions *deus* eu
Se les eusson demandez.

R. de Renart, 3773, 3792, ed. Méon.

Mais ces mêmes nombres, lorsqu'ils se trouvaient combinés plusieurs ensemble, dans les dates ou autrement, conservaient toujours leurs formes en *s*, et devenaient invariables. Il est fort rare alors de leur voir prendre la forme de sujets; cependant il y en a quelques exemples, surtout lorsque le nombre était très-simple, comme : suj. « li *trente doi* an » (*C. A.* p. 241).

Vint ne changeait que lorsqu'il était précédé d'un nombre qui le mettait au pluriel; c'est ainsi qu'on écrivait *quatrevinz*, *six vinz*.

Cent, et quelquefois *mille*, changeaient aussi, dans le même cas et de la même façon : « mill *dus cens* sexante « dis » (1270; *A. R.* I, 487); « mil *deus cens* cincaunt « e quatre » (1265; *Act. Rym.* I, 452); mais *cent* se trouve assez souvent invariable, et *mille* l'était presque toujours : « *vit cent* mars par an..... les avaundiz VIII. « *centum* marc » (1268; *A. R.* I, 475); « mil e *deus cent* « seissante e trais » (1263; *A. R.* p. 430); « des autres « *cinqz mile* livres » (1269; *A. R.* p. 481). L'usage d'écrire *mil* dans les nombres d'années ou les dates, et *mille* ou *mile* partout ailleurs, s'observait dès lors, mais non pas exclusivement.

La forme plurielle de *vint* était *vinz*, et rarement *vins;* celle de *cent*, au contraire, se trouve peut-être plus communément écrite *cens* que *cenz*. Cependant, d'après l'analogie, cette dernière orthographe était plus régulière et plus correcte, à cause de la suppression du *t* final; aussi pourra-t-on remarquer, si je ne me trompe, que la forme *cenz*, de même que la forme *vinz*, est celle que préfèrent les meilleurs et les plus anciens textes.

On peut rencontrer, dans les textes de quelques provinces du langage de Picardie et de Bourgogne, quelques autres nombres soumis à la règle des sujets et des régimes : *quatre*, par exemple, se trouve écrit avec un *s* en quelques endroits : « *li quatres* maistres de l'ospital... « dez *quatrez* maitres de l'ospital » (1284; *H. de Metz*,

Pr. p. 229). Mais il faut observer que, dans cet exemple même, la règle est mal suivie, puisque le premier *quatre,* sujet, devrait être écrit sans *s;* ces exemples sont d'ailleurs si rares, qu'on a droit de ne les considérer que comme des fautes. Le peu qui s'en trouve n'existe que dans des textes incorrects et de la fin du XIIIe siècle, époque où commençait la confusion.

Il ne faut pas confondre avec ces fautes d'orthographe les cas où un nom de nombre, étant pris substantivement, comme titre de dignité ou de toute autre manière, devenait alors fort logiquement soumis à la règle des substantifs. Il y avait, par exemple, à Metz, treize magistrats chargés de la police de la ville, qu'on y appelait *li treze jureis de la pais*, ou *li treze jureis*, ou simplement *li treze;* dans ce dernier cas, ce mot *treze*, devenu un nom de magistrature, était pris substantivement et traité comme tel; on écrivait : *li treze, des trezes, az trezes, avec les trezes* (1244; *Histoire de Metz*, Pr. p. 196). Le corps de ces magistrats et leur dignité était appelé *la trezerie :* « en la trezerie » (1244; *ibid.* p. 196).

En Normandie, outre ces nombres déclinables des autres provinces, *un, deus, trois, vint* et *cent,* on trouve soumis à la même règle, plus fréquemment et avec un peu plus d'autorité, les nombres *quatre* et *cinq*, lorsqu'ils étaient isolés. J'y lis en de bons textes : « les *quatres* avant« dit » (1270; *A. R.* 484), où il faut observer cependant que le *s* paraît avoir été intercalé pour l'euphonie; et l'exemple déjà cité : « des autres *cinqz* mile livres » (1269; *A. R.* 481). Il y en a quelques autres exemples.

Quant aux noms de nombre ordinaux et aux autres, ils étaient tous proprement adjectifs ou substantifs; ils s'employaient comme tels avec régularité, et il n'y a aucune observation notable à faire à leur égard.

CHAPITRE VI.

DES PRONOMS.

Je traiterai successivement : 1° des pronoms personnels; 2° possessifs; 3° démonstratifs; 4° relatifs; 5° interrogatifs; 6° indéterminés.

§ I. PRONOMS PERSONNELS.

Les formes du pronom personnel n'ont jamais été nombreuses en français; la langue, en se fixant, n'en a eu à rejeter qu'un petit nombre, et tout ce qu'elle a gagné, à très-peu près, c'est qu'elle a mieux déterminé l'emploi trop vague de ces formes; qu'elle a fixé et restreint chacune d'elles à certains cas déterminés, et qu'elle a distingué et séparé les formes trop longtemps communes des pronoms personnels et des pronoms possessifs. Il n'y a donc ici guère eu, dans l'épuration de la langue, qu'un travail de classement des formes, et la fixation, par la loi de l'usage, de leur emploi à des cas restreints et bien déterminés.

En langage de Bourgogne, au commencement du XIIIe siècle, les formes du pronom personnel étaient :

a. Pour la première personne :

SING. Suj. *ju, jue.*
Rég. *me, mi, moi.*
PLUR. Suj. *nos.*
Rég. *nos.*

b. Pour la seconde personne :

SING. Suj. *tu.*
Rég. *te, ti, toi.*
PLUR. Suj. *vos*
Rég. *vos.*

c. Pour la troisième personne :

SING. Suj. masc. *il.*
fém. *ale, ele.*

SING. Rég. masc. direct. *lo, le.*
indirect, *li, lui.*
fém. direct, *la, lei, lie.*
indirect. *li.*

PLUR. Suj. masc. *il.*
fém. *eles.*

PLUR. Rég. masc. direct, *les.*
indirect, *lor, ols, eu*
fém. direct, *les.*
indirect, *lor.*

d. Forme du pronom personnel réfléchi de la troisième personne pour les deux genres :

se, soi, si.

Voilà, dans leurs thèmes principaux, toutes les formes que la langue française a possédées, dès ses plus

anciens temps, pour le pronom personnel. On peut voir, d'un coup d'œil, que les seules qui aient péri sont, dans les trois personnes, ces formes de régime direct en *i* pur, *mi*, *ti*, *li*, *si*, qui ont été prédominantes pendant la première moitié du XIII[e] siècle, et dont il n'y a plus aujourd'hui de traces que dans notre pronom *lui* de la troisième personne. Je pense qu'il faut attribuer à une raison d'harmonie ou d'oreille l'élimination de ces formes : leur son net, aigu et un peu sec s'accordait mal avec toutes ces syllabes à sons moyens et fondus dont notre langue est composée, et les rendait presque partout discordantes; elles ont été remplacées, on peut le remarquer, par d'autres à sons ternes ou moyens.

Je reprends maintenant ces pronoms pour indiquer les variétés de dialectes et pour faire quelques remarques particulières sur la chronologie de leurs formes et sur leur emploi.

a. Pour le sujet singulier de la première personne, les formes les plus anciennes et les mieux autorisées, dans les trois dialectes, ont été : en Bourgogne *ju*, en Picardie *jou*, en Normandie *jo*, *jeo*. Il n'y a peut-être point de texte qui n'emploie qu'une seule de ces formes à l'exclusion de toute autre; mais j'ai remarqué que moins elles sont mélangées, plus les textes où elles se rencontrent sont en général anciens et purs.

Ces formes primitives *ju* et *jou* ont de bonne heure produit *je*, qui en est dérivé. Cette forme en *e* muet commence à se montrer déjà dans les S. de S. Bernard; mais elle y est rare encore et ne s'y voit que de loin à

loin, *ju* y étant presque exclusivement employé. On rencontre aussi *je* dans les chartes de Picardie et de Lorraine dès la fin du XIIe siècle et les premières années du XIIIe; mais son introduction dans la langue, à ces époques reculées, était récente encore; elle y est peu commune alors, et ne le devient que quelques années après. On peut dire que *je*, introduit dans la langue pendant la seconde moitié du XIIe siècle, en Picardie et en Bourgogne, n'a commencé à y prévaloir que dans les premières années du XIIIe. C'est surtout dans le langage de Bourgogne que cette forme *je* a commencé à dominer, puisqu'avant 1250 elle y avait complétement remplacé *ju*. Dans la Picardie, au contraire, la forme *jou* s'est maintenue pendant fort longtemps, et on l'y trouve employée, avec ou sans mélange de *je*, jusque dans le XIVe siècle.

Ju, qui a péri de bonne heure, et qui, exclusif ou dominant dans les textes de Bourgogne, y est une marque d'antiquité; *je* et *jou*, qui ont eu cours depuis, le premier dans toutes les provinces de langue d'oil, et le second en Picardie, étaient tout à fait équivalents dans leur emploi; ils étaient des deux genres et invariables; seulement il paraît que, pour l'euphonie, on ajoutait un *s* à *jou* lorsqu'il était suivi d'une voyelle. Ainsi je trouve écrit : « *Jous* et mi hoir » (1238. *Th. N. An.* tome I, 1007); « item *jou* R. (Renaut) et *jous* E. « (Ève), » — « *iou* R. et nient mi *jous* E. » (le Carp. *Hist. de Cambray*, Pr. p. 18). Les rares exemples qui contredisent cette règle : « *jous* sui » (*C. d'A.* p. 171), n'ont

nullement le droit d'être rapportés à la règle de distinction des sujets et des régimes dans les substantifs; je ne les regarde que comme des fautes.

En Picardie, les deux formes *jou* et *je* se trouvent pendant fort longtemps employées comme équivalentes dans la même pièce, et quelquefois dans la même ligne d'une pièce. Je citerai cet exemple : «*jou* Hues... cuens «et *je* Marie sa femme contesse...» (*Thes. N. An.* ann. 1238, t. I, p. 1008), pour avoir occasion de remarquer qu'il faut bien se garder d'en conclure que l'auteur de l'écrit ait voulu faire entre ces deux mots aucune distinction de genre. On trouve peu après, dans un acte d'une comtesse de Flandre : «*jou* Margherite» (*Th. N. An.* ann. 1248, t. I, p. 1031); ailleurs : «je Huon.... «et *je* Phelipe, femme au devant dit Huon» (an. 1266; *Hist. du dioc. de Laon*, par Lelong, in-4°, Pr. p. 609); et partout, en général, ces deux formes, *jou* et *je*, sont employées si indistinctement pour les deux genres, qu'il n'est pas permis de supposer qu'il y ait eu jamais entre elles aucune distinction précise à cet égard.

A la forme *je* s'est mêlée, quelque temps après, dans les provinces bourguignonnes, la variante d'orthographe *ge*. Cette orthographe paraît née en Champagne; je crois qu'elle ne se montre guère, en aucun texte, avant 1230, et que les premiers exemples en peuvent être à peu près de cette époque. On ne la voit, ni dans les Sermons de S. Bernard, ni dans la Chronique de Villehardouin, ni dans aucun texte dont la composition soit bien avérée avant 1230. La traduction des Opuscules du pape S. Grégoire

(*H. l. de Fr.* XIII, 10), en langage de Bourgogne, le Roman du Voy. de Charlemagne à Constantinople, v. 33, en langage normand, sont les premiers textes où cette orthographe commence à se trouver; et tous deux, ainsi que je l'ai établi ailleurs par d'autres inductions, sont d'entre 1230 et 1250.

Les chartes ne fournissent que quelques rares exemples de *ge* avant 1240; celui qui se lit (Pr. de l'*Hist. de Metz,* III, 165) avec la date de 1197, est d'autour de 1250, puisque la pièce qui le contient est la traduction, faite à peu près cinquante ans après l'original, d'une pièce latine de 1197. Vers 1250, la forme *ge* commence à devenir très-commune dans les chartes et à dominer en celles de certaines provinces, du Poitou et des alentours; trente ans plus tard, elle dominait en Champagne, et, vers les premières années du XIVe siècle, on la trouve quasi exclusive dans les textes de cette province. On y pourra suivre son progrès depuis Partonopeus de Blois (1424, ed. Crapelet), où elle commence à se montrer, en remontant par les textes de divers fabliaux et autres pièces, où elle devient peu à peu plus commune, jusqu'aux textes du Roman de Renart et du Roman de la Rose, ed. Méon, où elle est dominante. Cf. *g'oi* (j'ouïs), dans le *Roman de la Rose*, I, p. 107, où l'élision montre que ce *g* se prononçait comme un *j*.

Ge n'a presque pas pénétré dans la Picardie; *jou*, *je*, *jeu* (*R. de Rou*, 5543, ed. Pluquet), ce dernier normand aussi, d'après l'exemple que je cite, sont à peu près les seules formes de cette province.

A *ge* doit se rapporter *gie*, qui a été une orthographe de Poitou entre 1240 et 1260, et qui se rencontre aussi en quelques provinces de langage bourguignon mélangé, en Lorraine et en Champagne : « *gie* Ferris dus de Lor- « ranne et marchis... que *gie* sui. » (*H. de Metz*, Pr. III, p. 165.) Cet exemple est un des plus anciens; tous ceux que j'ai vus dans ces provinces, sont de la seconde moitié du XIII[e] siècle. Cf. le *Roman de la Rose*, p. 76, ed. Méon.

Enfin, de ce que j'ai assigné ci-dessus la forme *jo* à la Normandie, il ne s'ensuit pas, à beaucoup près, qu'on ne la rencontre que là. De bons textes picards et champenois, du milieu du XIII[e] siècle, l'emploient très-fréquemment. Voy. le *C. d'A.* p. 169, le *R. de Partonopeus*, où cette forme domine.

Quant aux régimes du singulier, les deux formes primitives, en Bourgogne, sont celles-ci : *me*, régime direct ou régime des verbes; *mi*, régime indirect ou régime des prépositions. Cela est observé ainsi, dans les *Serm. de S. Bernard*, avec la plus grande régularité; d'une part : « glorefie *me;* — saine *me* et si serai saneiz; — fai *me* « salf et si serai salveiz (fol. 20 *r.*); tu *m'*onorras (fol. « 126 *r.*); — c'un *me* mat davant (*ibid.*); » et d'autre part : « por *mi;* — à *mi;* — dedenz *mi* (*ibid.* fol. 20 *r.*); — en- « droit de *mi;* — aies mercit de *mi* (fol. 70 *v.*). » Ces deux formes ne se rencontrent seules et sans mélange que dans les plus anciens textes du langage de Bourgogne; la règle que je viens d'indiquer s'y voit employée même dans des chartes : « s'il avenoit que li sire Robers *m'*espregnat en « ceste paix; — de *mi.* » (*H. de Metz*, Pr. III, 207.) Mais

je ne crois pas que cette règle ait jamais été observée ni en Picardie, ni en Normandie.

La forme *me*, comme pronom personnel, n'est même point du langage picard, et si elle y a jamais existé, ce n'a pu être que fort tard et d'emprunt. La raison en est fort claire à donner : l'*e* muet picard valait notre *a* primitif bourguignon et nullement notre *e* muet; partout où celui-ci est primitif en Bourgogne, il est remplacé, dans le picard, par des syllabes primitives en *oi* ou en *i;* ainsi le *me* primitif de Bourgogne n'a pu être en Picardie que *moi* ou *mi*.

Il y a lieu de penser, en effet, que le langage de Picardie n'a eu primitivement, pour le pronom personnel régime, qu'une seule forme : *mi*, employé dans tous les cas. C'est ce que l'on voit par ses plus anciens textes. Régime direct : « Et jou *mi* Eve oredene. » (1133; le Carpentier, *H. de Cambray,* Pr. p. 18.) « Et ot o chou chil « i ei hanket mi sieail iou R. et nient *mi* jous E. por « chou ke n'en ouveot *mi* adonck. » (*Ibid.*) « Oublige-jou « *mi* et mes oirs. » (*C. A.* 213, 303.) « Se douaire *mi* « escaoit. » (*Ib.* p. 214.)—Régime de préposition : « A *mi* « eskut. » (*H. de Cambray,* Pr. pag. 18.) « A *mi* ou à men « ballieu; — toute le tenanche ki (qu'il) tint de *mi;* — « envers *mi* et envers men oir; — après *mi.* » (*C. A.* 220, 162, 168.) On observera, sur quelques-uns de ces exemples, que le vieux auteur, peu habile en syntaxe, a quelquefois considéré comme régimes directs des pronoms qui ne l'étaient pas; je n'ai point à me soucier de ces fautes, et il me suffit, pour ce que je veux prouver ici,

qu'il ait traité ces pronoms d'après ses idées erronées, comme je m'en sers.

C'est aussi des provinces picardes que nous est venue cette forme, *moi*, qui n'y est née qu'après *mi*, et qui semble y avoir été restreinte d'abord à l'usage de régime direct, c'est-à-dire qu'elle y remplaçait d'abord exactement le *me* bourguignon. Je ne crois pas que cette forme picarde se produise beaucoup avant 1230; vers 1250, elle était usitée dans le langage de Bourgogne, comme en celui de Picardie, et elle commençait à s'y confondre pour l'emploi avec les deux autres, *mi* et *me;* elle tendait à y remplacer surtout le premier. *Mi*, au contraire, a continué pendant longtemps à prévaloir en Picardie; il s'y est maintenu surtout dans les chartes, et il faut redescendre jusque bien après la fin du XIIIe siècle pour l'en voir tout à fait aboli. Voici divers exemples de l'emploi de ces pronoms :

Il dit : Ma dame od *moi* venes
Et si grant duel me demenes.

R. de M. p. 817, 818, ed. Michel.

Bairon, fait-il, envers *moi* entandeiz.
Je *m'*en allai chascier, bien le saveiz.
Ou bois estoie *moi* septimes antreiz.
. . . .
Mais vers *moi* fuit si plains d'umelité
K'al pié *me* vint li frans dus onorez.

G. de Viane, 3869-3876, ed. Bekker.

On voit, dans cet exemple, *moi* remplacer *mi*, et *me* conserver son emploi auprès du verbe. On y voit aussi

moi, au troisième vers, se montrer, au lieu de *je*, comme sujet, à la manière dont nous l'employons aujourd'hui. Cela n'est point commun au XIIIe siècle.

Au surplus, on trouve encore *mi* dans *Gerars de Viane*, et *moi* ne l'y a point complétement remplacé.

> Si t'an moinrai an sa prixon o *mi*.
> Et vos moiemes an vanreiz avoc *mi*.
>
> 2328-3546.

« Les *moy* ester, » laisse-moi tranquille (*Fab. inéd.* II, 455, ed. Robert); « et *me* vausist, » et me valût (*ibid.* 463); « de *moy* » (1282; Dunod, *Hist. du comté de Bourg.* II, 6060); « *moi* grever, » me blesser (*Rom. de la Rose*, v. 1771, ed. Méon); « je ai doné *moi* et mes hoirs.... » (1275; Perreciot, *de l'État civil des pers.* II, 325); « pur « *moy* et mes heyrs » (1292; pièce anglo-normande, *Lois de Howel le Bon*, p. 76, ed. Crapelet); « de *mi* aiez pitié » (*R. de Renart*, 3880); « de *mi*, » de moi (*Hist. de Metz*, Pr. III, 207); « je oblige *mi* et les miens, mes oirs et mes « successeurs » (1266; Lelong, *Hist. du dioc. de Laon*, p. 610).

> Par cele foi ke *moi* deres
> Moles mon ble, si *me* hastes
> Que je m'en puisse repairier.
>
> *Le Meunier d'Arleux*, 23-26, ed. Michel.

En résumé, *moi* avait, dans les deux dialectes de Picardie et de Bourgogne, vers le milieu du XIIIe siècle, un usage opposé : dans le premier, il tenait lieu de *me*, et s'employait par conséquent comme régime des ver-

bes; dans le second, il tendait à remplacer *mi* et à servir de régime aux prépositions. *Mi*, ainsi supplanté, commença dès lors à devenir rare en Bourgogne; et d'autre part *me* s'introduisait en Picardie, pour accompagner les verbes : « Ne *me* douls, » *doleo* (*Fabl. inéd.* II, 480); « pas ne *me* faing » (*Partonop.* 1209); « je ne *me* « puis concorder » (*R. de M.* v. 528). De sorte que l'usage de ces pronoms commençait à se régler et à se fixer comme il l'est resté jusqu'à présent.

La Normandie n'a guère connu *mi*; on y en voit à peine quelques exemples. Elle avait *me* et l'autre forme, que, d'après les analogies déjà connues, elle écrivait constamment *mei*. Leur usage était le même que dans les autres provinces : « E si de co *me* viescez » (? *L. de Guill.* 38); « teiz *tei*, » tais-toi (*R. de Rou*, 7055).

Tu *me* faiz tort
Ke *me* tout l'alme ke jeu port.

R. de Rou, 5542, 5543.

« testmoin *mei* meismes » (1259; *A. R.* I, 381); « *mei* « l'estuet, » il me le faut (Marie de Fr. *Lai d'Équit.* 70); *me* (*ibid.* 170).

Les pluriels sont peu variés : *nos* en Bourgogne; sujet, *no*, *noi*, *nou*; rég. *nos*, *nous*, en Picardie et en Champagne; cette dernière forme introduite, mais tard, dans le langage de Bourgogne; *nus*, constant en Normandie. Voilà tout, et il n'y a sur ces mots qu'une seule règle importante à remarquer : c'est que les mêmes formes existant en même temps comme celles du pronom possessif,

on avait pris l'habitude, pour les distinguer, d'écrire par un *s* final *nos*, pronom personnel, et par un *z*, *noz*, pronom possessif. Cet usage a été observé fort anciennement avec beaucoup de régularité, et tous les bons textes anciens, de Bourgogne et de Normandie, en fournissent des preuves : « *Nos* fesimes » (*Serm. de S. B.* f. 119 *r.*); « nos « faisons » (*ib.* f. 47 *r.*); « *nos* puissiens » (*ib.* fol. 115 *r.*); « *noz* tenebres, *noz* travalz, *noz* perilz » (*ibid.* fol. 19 *r.*); « des *noz,* » des nôtres (*ibid.* fol. 126 *r.*); « endreit *nuz* « e de *noz* suzgez » (1259; *A. R.* 381); « de *nus* u de *noz,* » de nous ou des nôtres (1259; *A. R.* I, 381); « *vos* et *voz* « conpaignons » (*R. de Renart,* 20077, ed. Méon).

Quant à la Picardie, la forme du pronom *nos* y était anciennement sans *s* final et invariable dans tous les cas. Cet usage s'introduisit en Champagne, puis en Bourgogne, après 1230, et y troubla la règle dont je viens de parler; on la voit disparaître, ou n'être plus usitée qu'avec beaucoup de confusion dans les textes d'autour de 1250; et depuis cette époque, on trouve *nos, noz,* écrits presque arbitrairement dans la plupart des textes. La forme *no* resta plus exclusivement en Picardie, et *nous* prévalant alors pour pronom personnel, *no* sembla s'y restreindre à l'usage de pronom possessif. Je prendrai quelques exemples au hasard entre des milliers d'autres : « *No* poieons, *no* aviemes..... *no* kors, de *no* senh [de « notre sang], de *no* arme, *no* beiens e tieres » (le Carpentier, *H. de Cambray,* Pr. p. 18); « *nous nous* mesimes » (*C. d'A.* p. 169); « de *no* warandissement » (*ibid.* 321); « *nos* avons » (*ibid.* 255); « *nos* hom, » notre homme;

« *no* kier signeur Guion... » (*ib.* p. 303, 304); « toute le « terre qui *nos* vient de par *no* pere et de par *no* mere » (1258; *Th. N. An.* I, 1007).

Seignor, dist Naymes, mal *nos* est avenu,
....
Ceu est Gerars et avoc lui seu dru
Ke sor *nos* vienent a force et a vertu.
De Karlemaine se sont aperceu
Ke *nos* avons par tel pechié perdu.

Gerars de Viane, 3822-3827.

La merci Deu bien *nos* est avenu.

Ibid. 3851.

V cen s'escrient : veeiz *nos* apresteiz
Et de *nos* armes garnis et conreeiz.

Ibid. 1410, 1411.

« *Nos* levons *nos* matin; *nos* sacrefices » (*Trad. de S. Grég. H. l. de Fr.* XIII, 9); « *nos vos* en semonons » (Villehardouin, 457 c, III); « as *nos*, » aux nôtres (*ib.* 458); « *nos* « avons » (1250; *H. de Metz*, III, 198); « de *noz* voi- « sins » (vers 1220; *ibid.* 177). On voit qu'il y avait alors en Lorraine des traces de l'observation de la règle de Bourgogne.

Il faut observer enfin, pour la chronologie de ces formes, que le texte français des Serm. de S. Bernard et Villehardouin n'ont guère connu que les formes en *o* pur, *nos;* les formes en *ou* s'y voient fort rarement (cf. *Serm. de S. Bern.* mst. fol. 47 *v.*), et du fait peut-être des copistes des âges suivants. Les auteurs de Gerars de Vaine et de Partonopeus de Blois, qui paraissent avoir

écrit à peu près un quart de siècle après Villehardouin, commencent à entremêler *nos* et *nous;* et Partonopeus, qui est en langage de l'Ile-de-France, conserve plus de préférence pour *nos*, et le mélange moins que Gerars de Viane, qui est en langage de Bourgogne propre.

b. La forme du nominatif singulier de la seconde personne, *tu*, n'a jamais varié.

Quant aux formes des régimes, *ti, te, toi*, et du pluriel, *vos, vous, voz*, en Normandie, *te, tei* et *vus*, les remarques que j'ai faites sur la première personne s'y appliquent de tout point; l'identité est si complète, que j'ai déjà pu, à propos de la première personne, citer quelques exemples de la seconde. Je me contenterai d'en rassembler ici quelques autres pour faire voir l'emploi de ces pronoms : « *Tu t'*ajunsis. » (*Sermons de S. Bern.* fol. 31 *v.*) « Ju *te* deliverrai. » (*Ibid.* fol. 126 *r.*) « Or « eswarde diliantrement quels biens *te* vient de part la « presence de cest oste. » (*Ibid.* fol. 17 *r.*) « Esloce *te*, o « *tu* Betleem, et ui soit chantez par totes tes rues li festi- « vals alleluya. » (*Ibid.* fol. 21 *r.*) « En ayers *ti.* » (*Ibid.* fol. 17 *r.*) « En *ti* sunt... » (Fol. 51 *v.*) « Il n'en est mies « venuiz por *ti* à ocire, mais por *ti* à salveir. » (Fol. 48 *r.*)

Del chevalier ki apoignoit vers *ti?*...
Je *te* donrai xv livres d'ormier....
.......Par verté le *te* di.

Gerars de Viane, 1665, 78, 2329.

Ensi par *toi* grant perte aroie
Et m'onnour amenuiseroie.

R. de M. 553, 554.

Car la gens mesdiroit de *moi*
Se jou *me* marioie à *toi*.

R. de M. 531, 532.

Si je *te* prennoie à signour.....

Ibid. 549.

« Qu'il *te* soviegne. » (*Roman de la Rose*, 2309.) « Ge *te* « doing. » (*Ibid.* 2776.) « Si *t*'en is, » sors, va-t'en. (*R. de Renart*, 2771.) « Je *te* pardoins le tuen meffet. » (*Ibid.* 4728.)

La voyelle du pronom *tu* se trouve quelquefois élidée devant une autre : « *T*'as volu, » tu as voulu. (*Fabl. inéd.* I, p. 89.)

Vos, vous, en normand *vus,* n'ont rien qui les distingue de *nos, nous,* et je ne puis que leur appliquer les mêmes règles : « Cuydiez *vos*, chier freire, ke poc me deust gre- « veir, si je savoie ke ceste parole ke ju or parole à *vos*, « duist perir en *voz* cuers? » (*S. de S. Bern.* fol.) Cette règle est déjà tout à fait oblitérée et tombée en confusion dans le texte de *Gerars de Viane :*

Faire vers *voz* secors et guarison.
De la bataile suix vers *vos* à bandon...
Gardeiz *voz* bien, desormais *vos* defi.
Devant le cop *vos* en ai bien garni.
Respond Rollan : Je *vos* ai bien oi.
Je *voz* comant au roi de paradiz...
Non ferait il, biau nies; jel *vos* plevis...
Vos en arois molt riche gueredon
Et les *vos* airmes en aront mantion...
Ici *vos* ran je quites *vos* heriteiz.

2389-2390, 2342-2344, 2216, 2224, 3049-3050, 3893

Dans le *Roman de Mahomet*, c'est-à-dire en langage de Picardie de 1258, on voit déjà *vous*, pronom personnel, et *vos*, pronom possessif, très-nettement distingués :

> *Vous* n'aves homme ne serghant...
> Ja de *vous* fors bien ne diront.
> *Vos* biens, vos honors croisteront.
>
> 565, 571, 572.

Du reste, ainsi que les divers passages rassemblés ci-dessus l'ont assez fait voir, *nos*, *vos*, en normand *nus, vus,* étaient les formes uniques du pronom personnel pluriel, et servaient à la fois de sujets et de régimes : « *Nus* tendrons endreit *nus* » (1259; *A. R.* I, 381); « *vus vus* curucez, » vous vous courroucez (*R. de Ch.* 26); « jo durrai *vus,* » je vous donnerai (*ibid.* 169); « *vos* matteiz » (*Serm. de S. Bern.* fol. 74 *v.*); « convertiz *vos*, » convertissez-vous (*ibid.* 115 *r.*).

L'orthographe *noz, voz,* étant donc sans objet, et ne pouvant que se confondre arbitrairement avec l'autre, sans aucune distinction pour l'emploi, doit être regardée comme abusive dans ces pronoms; *nos, vos, nus, vus,* pronoms personnels, sont seuls autorisés par les bons textes; l'introduction du *z* pour le *s* n'a eu lieu que quand est arrivée la confusion des règles, après le milieu du XIIIe siècle, et son usage, dans les textes, est une marque de peu d'antiquité.

c. Pour le sujet masculin de la troisième personne, singulier et pluriel, on disait *il*, invariable. Quelques formes irrégulières de ce mot, qu'il est possible de re-

cueillir çà et là, ne sont que des fautes d'orthographe; c'est ce qu'il faut penser de *i*, employé pour le pluriel *il* (1265; poëme anglo-normand, dans l'*Archaeol.* XXII, 317); *y* avec le même sens, dans l'*Hist. de Metz*, Pr. III, p. 207; *ki* pour *qu'ils*, dans le *C. d'A.* p. 321. Les exemples n'en sont pas nombreux, mais on en pourrait réunir quelques autres. Ils sont presque tous du pluriel; ce qui semble prouver qu'alors la consonne de *il* ne se prononçait point en beaucoup de cas, surtout au pluriel.

J'ai cherché à savoir, en feuilletant le recueil des Ordonn. des Rois de France, à quelle époque précise s'est introduit l'usage de donner à *il* un *s* au pluriel, et quelle a été l'époque où cet usage a prévalu. Or, le premier exemple que j'y aie trouvé de l'orthographe du pluriel *ils* est de 1305; il y en a même déjà plusieurs de cette année. Mais l'usage du pluriel *il* continue d'y dominer, non sans des exceptions toujours plus nombreuses, jusque vers 1340; ce n'est qu'entre 1345 et 1350 qu'on le voit tomber rapidement, et enfin, en 1354, se présentent des exemples de *il* pluriel : « qu'*il* auront, qu'*il* ap« porteront, » qui sont à peu près les derniers : *ils* alors avait complétement prévalu.

La forme primitive de *ele*, en bourguignon, a été *ale* : « Reconnisseiz chier freire cum granz soit li sollempniteiz « qui ui est. *Ale* est alargie et de leu et de tens. » (*S. de S. Bern.* fol. 57 *v.*) « En *ales*, » en elles. (*Ibid.* fol. 126 *v.*) *Ele*, du reste, s'est fixé de fort bonne heure dans tous les dialectes et n'y a plus changé. On l'écrivait au pluriel avec un *s*; l'usage de l'écrire par deux *ll*, du moins avec

quelque fréquence et quelque autorité, est postérieur au XIIIe siècle.

Il était permis dans tous les dialectes de supprimer le second *e*, et d'écrire *el*, *els*, pour *ele*, *eles*: c'est une licence dont les poëtes usaient souvent : « *El* nel ot, » elle ne l'entend pas. (*Partonop.* 1134.)

> Gaudins fremist, Persewis tramble,
> Il por li et *el* por autrui.
>
> *Ibid.* 10166, 10167.

Cf. *ibid.* 1870; *R. de la Rose*, 300, 1207 et 1454; et le *R. de Renart*, 4530. On en trouve aussi divers exemples dans les prosateurs : « Desci que endroit *els*, » jusque vis-à-vis d'elles. (Villehardouin, p. 451 B, 84, ed. Brial.)

Mais *el* pour *ele* était de plus une forme dialectale régulière et constante dans le langage de l'Ile-de-France, autour de 1260. On doit la considérer dans les textes qui l'emploient uniformément, et non point çà et là par caprice, comme une marque certaine et de ces régions et de cet âge.

La forme primitive de Picardie, pour *ele*, peut avoir été *ile;* mais elle n'a pas eu beaucoup de durée, et il ne s'en présente plus que peu d'exemples :

> Et Aude fuit desus le mur antif : . . .
> Vassalz, fait *ile*, mal nos aveiz baili. . . .
>
> *Gerars de Viane*, 877-879.

Dans quelques provinces de langage de Bourgogne mélangé, en Lorraine et dans la Franche-Comté, où l'on était dans l'usage de mouiller abusivement beaucoup de

syllabes, on a souvent écrit *eile* pour *ele;* je n'en donnerai qu'un exemple : « De la noble dame Mahaudt sa fame; « la quele...l'a fiancié, a promis... que *eile* n'ira encontre « ces convenances, per li ne per autrui. » (1265; Perreciot, *de l'État civ. des personnes*, II, 307.)

Quant aux régimes, on avait au masculin :

Pour le régime direct des verbes, les mêmes formes que celles de l'article : *lo, lou, le, la*.

Pour le régime indirect des verbes, qui, les accompagnant immédiatement, implique en lui-même une préposition sous-entendue : *li*.

Et pour le régime des prépositions exprimées : *lui*.

Au féminin :

Pour le régime direct des verbes : *la, lai*, comme l'article; et de plus, en Bourgogne : *lei;* dans les autres provinces : *lie*.

Pour le régime indirect des verbes, impliquant en lui une préposition qui n'est pas exprimée : *li*, qui était des deux genres.

Pour le régime des prépositions exprimées : *lei, lie*.

Toutes ces formes sont fort anciennes, et leur distinction, telle que je la présente ici, se trouve observée dans tous les textes.

Je ferai remarquer, pour aider à l'intelligence de cette distinction, que le régime direct des verbes et le régime des prépositions ont entre eux une grande analogie et une grande affinité : ils sont tous deux le pronom régime simple; et si l'on ne les a pas exprimés dans notre langue par une forme unique, cela n'a tenu qu'à un besoin

de clarté; le régime indirect des verbes, au contraire, n'est point un pronom régime simple, mais il a toujours la valeur d'une préposition sous-entendue; notre *lui* de «je *lui* dis,» vaut les deux mots, *à lui*. Aussi, dans l'ancien langage, les régimes directs des verbes et les régimes des prépositions ont été, en bien des cas, confondus ensemble et exprimés l'un pour l'autre; le régime indirect des verbes est au contraire resté toujours fort distinct des deux autres.

Je vais donner quelques preuves de l'emploi de ces pronoms; je suivrai l'ordre chronologique des textes et celui des formes, tel que je l'ai donné ci-dessus.

Ainsi: «Tu *lo* gittas.» (*Serm. de S. Ber.* 46 *v.*) «Mais «à celui cuy nos veons esteir davant la porte et hareteir «sovent et sovent powardeir contremont vers les fenes-«tres n'en est mies de merveille s'om *li* dist: k'atens-tu.» (*Serm. de S. Bern.* fol. 88 *r.*) «K'il envers *lay* se contie-«nent.» (*Ibid.* fol. 121 *v.*) «Qui est nuls de vos, chier «freire, ke bien ne voiet cum grant aivye li airme facet «al cors? Ne serait donc li cors senz airme essi cum uns «trons senz sentement? De l'airme *li* vient li beateiz; de «l'airme *li* vient li creissance; de l'airnme *li* vient li clar-«teiz de la veue et li suens de la voix; de l'airnme *li* vient «toz li sens.» (*Ibid.* fol. 51 *v.*) «Reconoix, hom, ta di-«gneteit: reconoix la glore de l'umaine creation. Tu as «cors si cum li mundes at; car *celuy* (régime, pour *à ce-«lui*) k'estauliz est sor tote la creation de cest corporiien «munde convenivet qu'il en ancune partie fust semblanz «à *lay*.» (*Ibid.* fol. 51 *v.*)

Pour les féminins : « Ensevez *lai,* » suivez-la. (*Ibid.* fol. 47 *r.*) « Lai où li divine maiesteiz humiliat *lei* meis-« mes, » *humiliavit se ipsam.* (*Ibid.* fol. 47 *r.*) « Mais nule « chose n'est plus legiere à la volenteit k'umeliier *lei* mis-« mes. » (Fol. 115 *r.*) « En *lei,* » en elle. (*Ibid.* fol. 69 *r.*) « Soffre ke li airnme laborst or por *lei,* et tu mismes la-« bore assi ensemble *lei,* » avec elle. (*Ibid.* f. 19 *r.*) « Fai « penitence, car par *lei* aprochet om al regne. » (*Ibid.*)

Je glane encore en d'autres textes. Masculin : « Vers « *lui.* » (Villehardouin, 453 D, 93.) « Qu'il faisoit porter « devant *lui.* » (*Ibid.* 459 A, 119.) « Et il *li* rendroit toz « ses prisons qui avoient esté pris. » (*Ibid.* 489 E, 250.) « Se vos *li* mandiez. » (*Ibid.* 438 C, 20.) « Et por reprover « lou servise que il *li* avoient fait. » (*Ibid.* 457 A, 110.) « Et « se il *le* voloit faire, prinsent *le.* » (*Ibid.*)

On *li* amoine son auferrant destrier. . . .
Au col *li* pandent un escu de quartier
Et *li* randirent un roit tranchant espie. . . .

Gerars de Viane, 1041-1044.

« Avoc *lui,* o *lui,* à *lui,* por *lui.* » (*Ib.* 36, 47, 954, 1553.) « Dunkes fut cure d'envoier dones à *lui.* » (*Trad. de S. Grégoire; H. l. de Fr.* XIII, 12.) « Ce *li* promet je, » je lui promets cela. (1269; Perreciot, *de l'État civ. des pers.* II, 312.) « Nous *lou* maintenrons. » (*H. de Metz,* Pr. III, 195.) « Sei parent ocirunt *lui.* » (Vers 1220; *ib.* p. 177.) « Et si acuns estoit rateiz d'omicide et tesmoigniez « n'estoit, *lui* vintunisme se descoperoit, ou il seroit « colpaules. » (*Ibid.* p. 177.) « Per *lui.* » (*Ibid.* 177, 183.)

« Il *li* loiroit, » il lui serait loisible. (*Ib.* III, 178.) « Je *li* « tореroie. » (1204; Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase*, p. 209.) « Je *ly* outroy. » (*Ibid.* p. 210.)

Dist la dame : il soit bien venus ;
Or en r'ales à *lui* la sus
Et si *li* faites compaignie.

Li Roumans dou C. de Couci, 133-135, ed. Crapelet.

Apres *lui* viennent, s'*el* quereient. . . .
Que de sa keuwe *li* prestast
Se *li* pleust, ou *l'*en donast.

Marie de France, II, Fable XXXII, 11; XXXVI, 3, 4.

« Ne *il*, ni aultres pour *lai*. » (1227; *H. de M.* III, 187.) « Jou *le* voel et *le* gré et *l'*otrie et *le* conferme. » (*C. d'A.* 220.) « Que il, à un jour, *li* seussent à dire. » (*Ibid.* 113.) « De *lui*. » (*Ibid.* 169.) « Que vos *li* doies estre benignes « et favorables en ces besoignes, et que vos de ces be- « soignes *le* doies delivrer prochienement. » (Vers 1238; *Th. N. An.* I, 1014.)

Li et *lui* se confondirent et s'employèrent l'un pour l'autre vers les dernières années du XIIIe siècle, et alors c'est *li* qu'on employait de préférence en Champagne, en Picardie, et même en divers textes de Bourgogne. Ainsi : « Pour *li*, à *li*, et *li* distrent. » (Joinville, *Hist. de S. Louis*, p. 72, ed. Capperonier.) « Leur respondi le roy. . . . que « il pouoient fere de *li* leur volenté. » (*Ibid.* p. 73.) Cf. *li*, *lui*, confondus, pour l'usage, dans Marie de France (*L. d'Équitan*, 73, 117), quoique ailleurs elle les distingue

encore : « A *lai* vindrent si *li* (et lui) cunteient. . . » (*Lai de Lanval*, 580.)

Féminins : « Cilz qui *lai* panroit. . . . s'il ne *la* prenoit. » (*Hist. de Metz*, III, Pr. p. 236.)

> Sor une coute deleiz *lei* (à côté d'elle) l'ait assis.
>
> *Gerars de Viane*, 902.

> A *lie* fu Engleterre encline. . . . .
>
> *R. de Rou*, 6549.

« De *lie*, cuntre *lie*. » (*Ibid.* 5752, 5741.) Il faut remarquer que M. Pluquet, dans son édition, a jugé à propos d'écrire constamment *lié* au lieu de *lie*. Je ne sais, d'après cela, quel compte il avait pu se rendre, ni quelle idée il se faisait de la métrique de Wace; mais il est évident qu'en tous ces vers, l'*é* fermé ajoute une syllabe surabondante et rompt la quantité. Il faut donc corriger et écrire partout *lie*, qui est la seule bonne leçon. (Conférez 5752, 6991, etc.)

Lorsque cette forme de régime *lie* eut prévalu en Bourgogne sur la forme primitive de cette province, *lei*, et qu'elle fut généralement employée en France, il arriva que les écrivains et les copistes ne distinguèrent plus *lie*, régime des prépositions exprimées, de *li*, des deux genres, régime indirect des verbes, et qu'ils écrivirent indistinctement *li* au lieu de *lie*. C'est une faute, mais qui, à la fin du XIII[e] siècle, était si générale, qu'elle y fait autorité et devient marque distinctive de l'orthographe du temps. Ainsi :

> Si je n'ai *li*, il sont fames asseiz,

dit un personnage de *Gerars de Viane* (931), pour dire : « Si je ne l'ai pour femme, il y a assez d'autres femmes. » Il est clair que *li* est ici régime direct, et mis conséquemment au lieu de *lie*. Cf. « il à *li*, » lui à elle (*ibid.* 1847); « pur *li*, » pour elle (Marie de France, *Lai d'Équitan*, 114); « asez poeit a *li* (à elle) parler » (*ibid.* 49); « or « *li* estut (il lui fallut, en parlant d'une femme) del tut « entendre » (*ibid.* 61), où la confusion est bien marquée. Le *Rom. de la Rose* use des mêmes formes : « De *li* » (2498); « por *li*, » pour elle (2546); « à *li*, » à elle (1042). Cf. *ibid.* 846, etc. « En *li* (elle ou la) regardant, coulour « mue. » (*Li Roumans dou C. de Couci*, 179, ed. Crapelet.)

Ainsi, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, le pron. féminin régime des prépositions et régime direct *lie*, avait été généralement remplacé par la forme *li*, en langage de Picardie, de Champagne et même de Bourgogne; et les formes de ce pronom, au féminin, se trouvaient réduites à deux pour les régimes singuliers; régime direct : *la;* régime indirect et régime des prépositions : *li*.

C'était la tendance du langage picard de réduire ainsi en *i* pur toutes les syllabes où la voyelle *i* se trouvait entourée de quelques autres.

Au surplus, il nous reste encore aujourd'hui une preuve que ce pronom féminin *li*, employé comme régime des prépositions, n'était point proprement *li* régime indirect des verbes, passé à un usage plus étendu, mais simplement une forme picarde abusive ou dérivative de *lei* et de *lie*. C'est que quand, au XIV[e] siècle, la

forme *li* disparut de la langue, elle ne fut point, comme régime féminin des prépositions, remplacée par *lui*, qui lui succéda partout ailleurs; elle fut remplacée par *elle;* nous ne disons pas, au féminin : *vers lui*, mais bien *vers elle*. — En effet, c'est *elle* qui pour nous correspond exactement à *lie*, pronom féminin régime, du XIII[e] siècle.

La forme de régime indirect *lui* n'a jamais été employée, avant la seconde moitié du XIII[e] siècle, que comme masculin; les chartes mêmes, qui fournissent tant d'exemples hâtifs de tous les genres d'anomalies, ne s'en servent qu'au masculin à cette époque; mais plus tard et vers la fin du même siècle, on la voit commencer à servir quelquefois pour les deux genres. M. Orell (*Alt. Fr. Gr.* p. 45) et M. Raynouard (*Gr. comp. des L. de l'Europe latine*, p. 154) en rapportent une ou deux preuves qui sont de cette époque.

J'arrive aux pluriels. Les sujets : *il*, *eles*, dont j'ai parlé; le régime direct des verbes : *les*, pour les deux genres, n'ont jamais changé dans la langue, qu'en certaines coutumes d'orthographe et de position; ils n'exigent aucune explication.

Les régimes indirects des verbes, impliquant en eux une préposition qui se sous-entend, sont, pour les deux genres, en Bourgogne : *lor;* en Champagne et en Picardie : *lour*, *leur;* en Normandie : *lur*, invariable. — Ainsi : « Lors *lor* [c'est-à-dire à eux] vint une novelle que à une « vallée à trois lieues de l'ost estoient li chaitif et les « chaitives. » (Villehardouin, p. 485 B, 233, ed. Brial.)

« Se *lour* doiens wairantir, » nous leur devons garantir. (*Hist. de Metz*, Pr. III, 189.) « Et se *lour* aivons « donneit, » et aussi nous leur avons donné. (*Ibid.* 190.) « D'entour demi journel de terre ke mes peres *leur* ven-« di. » (*C. d'A.* p. 196.)

Li reis ne pout Normanz amer :
Mielx se volt, co dit, perjurer,
K'il ne *lur* face comperer
La bataille de Mortemer.

R. de Rou, 10267-10270.

Tutes les bestes assambla
E tut sun oirre *lur* mustra.

Marie de France, t. II, 185, ed. Roquefort.

C'est là l'usage primitif de ces pronoms ; ils ne sont depuis devenus pronoms possessifs que par extension.

Pour régime des prépositions, la troisième personne avait au pluriel masculin *ols*, *eus*, depuis *eux;* au pluriel féminin *eles*.

Le masculin, dont je rassemble ici les deux formes extrêmes, celle qu'on rencontre des premières en Bourgogne et celle qui a fini par prévaloir dans la langue fixée, est un de ces thèmes dont les variations ont été innombrables. Je ne chercherai point à rassembler ici toutes les orthographes que ce pronom a pu avoir entre 1200 et 1300; mais je ne puis me dispenser d'en énumérer quelques-unes, que je classerai dans l'ordre des provinces et d'après leurs dérivations :

En *ols*, c'est-à-dire en eux; Bourgogne (*S. de S. B.* fol. 46 *v.*).

Avec *els*, avec eux; Champagne (Villehardouin, p. 449 E, 76; Normandie, *R. de Rou*, 13658).

Avec *als*, encontre *als* (*ibid.* 448 D, 71; 449 C, 74; 451 B, 85; *Partonop.* 10488).

Dérivés de *ols* :

Ous (1221; *H. de Metz*, III, 183).
Oulx (1221; *ibid.*).
Oulz (1241; *ibid.* 195).

Dérivés de *els* :

Elx.
Eus (1248; *C. d'A.* 168, 220; *L. de G.* 39).
Euls (1256; *O. des R. de Fr.* I, 78).
Eulz (*Fabl. inéd.* I, 110, ed. Robert).
Eux (1264; Perreciot, II, 306).
Ex.
Iex (Rutebuef, *Complainte d'Outremer*, p. 15, ed. Jubinal).

Dérivés de *als* :

Aus; « d'*aus* meismes » (Villehardouin, 442 C, 40).
Auz (*Gerars de Viane*, 2346, 2362, 3452, 3455, 3457).
Ials.
Iaus (1248; *Th. N. An.* I, p. 1031; *R. de M.* 1745).
Iaux.
Iauls (1256; *Th. N. An.* I, 1083).
Iaz (*N. R. de F. et C.* II, 103).
Iax (*Des* XXIII. *man. de Vilains*, p. 15, ed. Michel).
Ax (*N. R. de F. et C.* I, 3, 155).
Ealz (1296; *H. de M.* 245; *Gerars de Viane*, 39, 1485).
Eaus (1250, *Charte de Poitou mste.*; 1292, *H. de M.* 237).
Eauls (1197; *H. de M.* 165).
Eax (1244; *H. de M.* 196).

Et les formes de Normandie :

Oes (*L. de G.* 3. Cf. Henri de Valenciennes, 266, p.).
Oens, dont voici des exemples :
« Jekes à *oens*, » jusques à eux (1256, *A. R.* I, 339).
« Un de *oens* » (*ibid.*).

On y voit aussi *soens* employé comme nous mettrions aujourd'hui *eux;* ainsi : « Kaunt il nous oirent aprocher « de *soens*. » (1256; *A. R.* I, 339.) Cf. *les soens*, les siens, dans Rutebuef, *Complainte d'Outremer*, pag. 16; Orell, *Alt. Fr. Gr.* pag. 45.

Quant au féminin *eles*, il n'y a lieu à aucune observation.

A une d'*eles* s'en ala
Asses l'acola et baisa.

Lai d'Ignaurès, 235, 236, ed. Fr. Michel.

Ces pronoms, dont la fonction ordinaire était de servir de régimes aux prépositions, s'employaient fort bien aussi pour régimes directs des verbes; j'en ai expliqué ci-dessus la raison. Quant aux exemples, ils sont très-nombreux.

« Apries il nos envoyera.... son ballin qui fu et Biernet son sier« jant por *iaus* punir a nostre volenté. » (1291 ; *Th. N. An.* I, col. 1244.)

Dans la comté de Bourgogne, on n'employait presque pas les formes de *eux;* pour régime des prépositions, comme pour régimes indirects des verbes, on se servait de *lour, leur;* de sorte que ces pronoms person-

nels n'y avaient proprement que deux formes; celle de régime direct : *les*, et celle de régime indirect et de régime des prépositions, pour les deux genres : *lour*. Ainsi :

« Entre *lour*, » entre eux (1263; Perreciot, *de l'État des pers.* II, Pr. 304).

« Encontre *lours*, » contre eux (1264; *ibid.* p. 306).

« *Lours* et *lours* maignies et toutes *lours* choses, » eux, etc. (1269; *ibid.* p. 311).

« Pour *lour* et pour les *lour*, » pour eux et les leurs (1278; Dunod, *Hist. du C. de Bourg.* Pr. p. 617).

« Li *trois*, li doue et li un de *lour* » (*ibid.* p. 623).

« A la vie de chacun de *lour* tant seulement » (*ibid.* p. 621).

Cet ancien usage de *leur* est fort remarquable; on en pourrait aussi recueillir quelques restes dans les chartes de Lorraine, et il y a tout lieu de penser que c'était un archaïsme conservé dans ces deux provinces, mais qui auparavant avait eu cours dans tout le langage de Bourgogne, peut-être même par toutes les provinces de langue d'oil.

d. Enfin, les pronoms réfléchis de la troisième pers. *se*, *si*, *soi*, des deux genres et des deux nombres, étaient réglés dans leur emploi comme ceux des deux premières personnes :

En Bourgogne : *se*, accompagnant les verbes comme régime direct; *soi*, régime direct et régime des prépositions; *si*, régime indirect.

En Picardie : *si*, régime direct; *soi*, régime indirect et régime des prépositions.

En Normandie : *se* et *sei*, avec les mêmes usages qu'en Bourgogne.

Exemples :

« Bienaureit ceos ki ensi *se* wardent del munde k'il envers luy « *se* contienent si cum palerin et estrainge. » (*S. de S. Bern.* fol. 121 *v.*)

« *Se* baisarent. » (*Ibid.* fol. 144 *r.*)

« Loet tu altruy boche et si *se* taise li teye. » (*Ibid.*)

où l'on voit, pour le dire en passant, la forme de sujet *tu* prise au sens de régime direct, au lieu de *te*.

« Il *se* raemboit. » (1204; Bourbonne-les-Bains.)

« Cil ki orgailhousement *soi* ellievent encontre les comanz de la « veriteit. » (*Trad. de S. Grégoire; H. l. de Fr.* XIII, 12.)

« *Soi* meisme. » (*Ibid.* p. 13.)

« Ke la pieteiz voist fors mesure kant ele plus ke droit *soi* abais« set. » (*Ibid.* p. 9.)

« Ke li conselz ne soit confus cant il *soi* multeplice. » (*Ib.* p. 9.)

« Il *soi* eulchat; » — « *soi* leveir. » (*Ibid.* p. 11.)

« Dunkes *soi* tornat cele crueile pensé à grande reverence del « veske. » (*Ibid.* p. 12.)

« Por *si* (se) trair à Dius no seigneurs. » (1133; le Carpentier, *H. de Cambray*, II, Pr. p. 18.)

Quant Aymery *si* santit abatu,
Il saut en piez. . . . . .

Gerars de Viane, 307, 308.

« Ot *sei*, » avec soi. (*R. de Charlem.* 61.)

En Bretagne, on a écrit *soe* pour *soi*, au féminin. (Cf. une pièce de 1262, écrite en Bretagne, publiée par M. Crapelet, *Lois de Howel le Bon*, p. 66.)

On pourra remarquer qu'au XIIIe siècle la distinction précise de ces pronoms *se*, *soi*, dans leur usage réfléchi, n'était pas encore bien établie avec leurs corrélatifs *lui*, *li*, et qu'on disait quelquefois l'un pour l'autre; ainsi :

Dist li chatelains trop *m'*anoie.....
Dist la dame :......

....

Et si *li* faites compaignie
Et tant que g'iere appareillie
Dites *li* qu'il ne *li* anuit.

Li R. dou C. de Couci, 6136, 133-137.

où l'on voit le verbe réfléchi *s'ennuyer*, construit à la troisième personne du singulier avec *li* au lieu de *se;* car ces derniers mots signifient : « et jusqu'à ce que « je sois prête, dites-lui qu'il ne s'ennuie pas. »

Il n'y a d'exceptions notables aux règles que je viens d'indiquer pour les pronoms possessifs, que peut-être en quelques locutions consacrées, qu'il faut considérer comme de véritables idiotismes. Ainsi, par exemple, on disait : *fors-il* (excepté lui, *R. de M.* p. 51), où le sujet *il* se trouve employé comme régime d'une préposition. J'ai rapporté aussi, il n'y a qu'un instant, un exemple de *tu* employé comme régime; mais les fautes ou les exceptions de ce genre sont très-rares, et je ne sais s'il serait possible d'en découvrir un second exemple.

§ II. PRONOMS POSSESSIFS.

Dans ses temps primitifs la langue française n'a pas eu de pronoms possessifs : les pronoms personnels en tenaient lieu. A côté du substantif dont il s'agissait de marquer la possession, on mettait un pronom personnel dans sa forme de régime; il n'y avait pas même besoin que ce pronom fût accompagné de la préposition *de*, puisque sa forme même accusait qu'il était ré-

gime. On a déjà vu que cette préposition ne s'exprimait ordinairement point en ces sortes de phrases. Ainsi l'on disait : « as *mi* niepvaus » (le Carpentier, *H. de Cambray*, II, Pr. p. 18), mot à mot : aux de moi neveux; — « os « *mi* bieles sereurs » (*ibid.* p. 18), mot à mot : aux de moi belles-sœurs; — « de chil *no* tintaument » (*ib.* p. 18), mot à mot : de ce de nous testament; — « del *no* ant » (*ib.* p. 18), mot à mot : du de nous oncle.

On voit assez que dans cet ancien état de la langue, tous ces pronoms personnels, accompagnant des substantifs pour marquer la possession, étaient de leur nature invariables.

Le premier pas que l'on fit vers les formes des pronoms possessifs proprement dits, ce fut la suppression de l'article, dont on prit peu à peu l'habitude de se passer, lorsqu'on joignait le pronom personnel à un substantif. Au lieu de dire, comme on l'aurait fait d'abord : « en le de nous moulins, » on s'habitua à dire : « en *no* [pour de nous] molin » (*C. A.* p. 256), où le pronom, tout en restant indéclinable et proprement personnel, commençait cependant à prendre déjà quelque chose d'adjectif, puisqu'il suppléait l'article à côté du substantif.

On se rapprocha encore un peu des pronoms possessifs quand, à la troisième personne, on cessa d'employer le personnel propre régime *lui*, comme dans cette phrase : « e de estre *lui* [de lui, ses] amy » (1263; pièce dans : *Lois de Howel le Bon*, p. 69, ed. Crapelet), pour lui substituer le personnel réfléchi régime *si* :

«chil Jehans et *si* anchiseur» (*C. A.* p. 288); — «*si* «home et *si* tenant» (*ib.* p. 113).

Enfin, l'habitude d'écrire ainsi ces pronoms personnels à côté des subst. conduisit peu à peu à l'usage de les faire accorder avec ces substantifs auxquels ils se rapportaient; de leur donner des terminaisons adjectives pour marquer, d'accord avec leurs substantifs, le nominatif, le féminin, le pluriel. On en vint donc à dire: «*mis* sire» (Marie de France, *Lai del Freisne,* 76); «*sis* sires» (*ibid.* 12); — «od la *soie* gent» (*Partonop.* 462); — «les *soies* [cuisses]» (*ibid.* 1299); faisant ainsi perdre à ces thèmes de pronoms personnels primitifs, *mi, si, soi,* leurs formes indéclinables, pour les mettre d'accord avec les substantifs qu'ils accompagnaient et leur faire marquer le nominatif, le féminin, le pluriel, etc. Ce ne fut plus dès lors le pronom personnel; ce fut un pronom adjectif nouveau qui naissait dans la langue, et ce pronom adjectif était notre pronom possessif.

On le compléta, vers le même temps, en reprenant du latin ses formes : *nostre, vostre*, dont on se servit pour le pronom possessif, avec les anciens pronoms personnels qu'on avait ployés aux flexions adjectives; ces nouveaux pronoms: *nostre, vostre,* quoique introduits de bonne heure, ne sont certainement pas des premiers temps de la langue. Mais bientôt ils furent universellement adoptés; ils se mélangèrent avec les premiers, complétant leurs cadres de flexions les uns par les autres; et c'est de cette ancienne fusion que sont venus les

pronoms possessifs que nous employons aujourd'hui. Quelques-uns d'entre eux : *nos*, *vos*, *leur*, qui ont été primitivement personnels, et dont l'un, *leur*, l'est encore en beaucoup de cas, restent pour témoigner de l'origine que je leur assigne.

Il reste encore, dans le recueil de pièces anciennes qu'a publié le Carpentier (*Hist. de Cambray*, t. II, Pr.), dans les actes qui servent de preuves à l'Hist. de Metz de dom J. François et dom N. Tabouillot, et ailleurs, un certain nombre de chartes, antérieures à 1220, où les formes du pronom possessif n'existent pas encore et où le pronom personnel en tient lieu; je n'en ai cité que quelques exemples propres à me faire comprendre, mais j'aurais pu en rassembler beaucoup d'autres.

Dans diverses autres pièces, on voit le pronom possessif commencer à se détacher du pronom personnel, et s'en distinguer peu à peu, d'abord en perdant fréquemment l'article, puis en prenant quelques-unes de ces flexions adjectives qui sont devenues son caractère distinct. Cependant, sa nature primitive de pronom personnel avait si bien établi l'usage de le considérer comme indéclinable, que beaucoup de ses formes sont restées jusqu'à la fin du XIII[e] siècle : ainsi nous verrons *no*, pour *notre*, *mi* pour *mon*, *ma*, *mes*, s'écrire constamment ainsi, et prévaloir en beaucoup de cas, sans aucune variation, jusque dans les meilleurs textes de Picardie, après le milieu du XIII[e] siècle. Il est résulté de là, pendant longtemps, une certaine confusion dans les formes de ces pronoms, qu'on rencontre tantôt

indéclinables et tantôt déclinés : c'est ainsi qu'il en arrive toujours entre un ancien usage qui s'efface peu à peu et un autre qui lui succède; et ces anomalies, une fois expliquées par l'origine personnelle des pronoms possessifs, ne nous arrêteront plus.

Toutes les formes du pronom personnel, hors celles du sujet, pouvaient servir à marquer la possession. Toutes ces formes perdant peu à peu, lorsqu'elles s'employaient à marquer la possession, leur caractère de personnelles, ont pris des formes de flexion pour le genre, le nombre, etc. Il suit de là qu'il y a eu d'abord autant de thèmes du pronom possessif, qu'il y avait de thèmes du pronom personnel régime; puis s'y sont ajoutés les thèmes de pronoms possessifs proprement dits et primitifs en cette valeur, qu'on tirait du latin ou qu'on formait d'ailleurs. Cela nous a fait, de bon compte, pour chacune des trois personnes, cinq ou six thèmes de pronoms possessifs, dont les flexions étaient assez nombreuses; et ces flexions se ressemblant souvent, on les confondait entre elles, on les entremêlait, on les complétait l'une par l'autre. Enfin de ce mélange sortirent nos pronoms possessifs d'à présent, qui ne procèdent plus exclusivement d'aucun des thèmes primitifs, mais du grand mélange de toutes les formes de ces thèmes.

Cependant, pour jeter quelque lumière dans le chaos des pronoms possessifs du XIIIe siècle, il est nécessaire de chercher à rétablir leurs thèmes primitifs et de leur rapporter, en les démêlant, toutes les formes qui

en sont dérivées. C'est ainsi que je vais procéder pour le classement des pronoms possessifs des trois personnes.

a. Première personne.

I. Bourgogne :

1. Dérivation du pronom personnel.

		Masc.	Fém.
SING.	Suj.	*mes*	*ma.*
	Rég.	.....	*ma.*
PLUR.	Suj.	.....	*mes.*
	Rég.	*mes*	*mes.*
SING.	Suj.	*mis*	.....
	Rég.	*mi*	.....
SING.	Suj.	.....	*meie, la meie.*
	Rég.	*mei, lo mei*	.....
PLUR.	Suj.	.....	*meies, les meies.*
SING.	Suj.	*noz*	.....
	Rég.	*no*	*no.*
PLUR.	Suj.	*no*	*noz.*
	Rég.	*noz*	*noz.*

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α	SING.	Suj.	.....	.....
		Rég.	*mon*	.....
	PLUR.		.....	.....
β	PLUR.	Suj.	*meu*	*meu.*
γ	SING.	Suj.	*li nostres*	*la nostre.*
		Rég.	*le nostre*	*la nostre.*
	PLUR.	S. et R.	*li nostre, les nostres*	.....

II. Picardie.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	Masc.	*mis*	*mi, me.*
	Rég.		*mi*	*mi, me.*
PLUR.	Suj.		*mi*	*mi, mes.*
	Rég.		*mis*	*mi, mes.*
SING.	Suj.		.....	*moie, li moie.*
	Rég.		.....	*le moie.*
PLUR.	Suj.		.....	*li moies.*
	Rég.		.....	*les moies.*
SING.	Suj.		*noz, nous*	.....
	Rég.		*no, nou*	.....
PLUR.	Suj.		*no, nou*	.....
	Rég.		*noz, nous*	.....

pour les deux genres.

2. Thèmes de pronoms possessifs propres :

α SING.	Suj.	Masc.	.....	Fém.	.....
	Rég.		*men*		.....

sans pluriel et sans féminin.

ϐ SING.	Suj.	.....	*li miue, li mieue.*
	Rég.	.....	*le miue, le mieue.*
PLUR.	S. et R.	.....	*li, les miues, mieues.*
γ SING.	Suj.	.....	*li moe, la moe.*
	Rég.	.....	*la moe.*
PLUR.	S. et R.	.....	*li, les moes.*
δ SING.	Suj.	*li miens*	.....
	Rég.	*lou mien*	.....
PLUR.	S. et R.	*li mien, les miens*	.....

ε *nostre, li nostres, le, la nostre.*

III. Normandie.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	*mes*	*ma, me.*
	Rég.	.....	*ma.*
PLUR.	S. et R.	*mes*	*mes.*
SING.	Suj.	*mis*	.....
	Rég.	*mi*	.....
PLUR.	Suj.	*mi*	.....
SING.	Suj.	*noz*	.....
	Rég.	*no*	.....
PLUR.	Suj.	*no*	.....
	Rég.	*noz*	.....

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α	SING.	Suj.	*mun*	.....
β	SING.	Suj.	*li mens*	.....
		Rég.	*le men*	.....
γ			*nostre, li nostre, le nostre.*	

Je ne sais si ces pronoms possessifs pluriels, *no, noz, nostre*, et leurs correspondants de la seconde personne, sont primitifs en Normandie; il y a peut-être lieu d'en douter, d'après leurs formes, qui ne sont guère normandes. Mais il est certain qu'ils se sont introduits de bonne heure dans le langage de cette province, et j'ai dû les admettre, puisque les textes normands n'en présentent point d'autres.

b. Seconde personne.

I. Bourgogne.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	Masc.	*tes*	*ta.*
PLUR.	Suj.		.....	.....
SING.	Suj.		*tis*	*ti.*
	Rég.		*ti*	*ti.*
SING.	Suj.		.....	*teie, la teye.*
	Rég.		*tei, lo tei*	.....
PLUR.			.....	*teies, les teyes.*
			vo, voz	*vo, voz.*

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α	SING.	Rég.	*ton*	.....

sans autres formes.

β			*li tuens, le tuen*	.....
γ	PLUR.	Suj.	*teu*	.....
δ			*vostres, vostre*	.....

II. Picardie.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	*tis*	*te.*
	Rég.	*ti*	*te.*
PLUR.	Suj.	*ti*	*tes.*
	Rég.	*tes*	*tes.*
SING.	Suj.	.....	*toie, li toie.*
	Rég.	.....	*le toie.*
PLUR.		.....	*les toies.*
		vo, vou, voz, vous.	

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α	*ten?*	.....
β	*li tiens, lou tien*	.....

γ *la toe* (*N. R. de F. et C.* I, p. 19, 577, 583).
δ *vostre, li vostres, le vostre.*

III. Normandie.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	Masc.	*tes*	Fém.	*ta.*
SING.	Suj.		*tis*		.....
	Rég.		*ti*		.....
SING.	Suj.		*voz*		.....
	Rég.		*vo*		.....
PLUR.	Suj.		*vo*		.....
	Rég.		*voz*		.....

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α	SING.	Rég.	*tun*	.....
β				
γ			*vostre, li vostres, le vostre.*	

c. Troisième personne.

I. Bourgogne.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	Masc.	*ses*	Fém.	*sa.*
	Rég.		.....		*sa.*
PLUR.	Suj.		.....		*ses.*
	Rég.		*ses*		*ses.*
SING.	Suj.		*sis*		.....
	Rég.		*si*		.....
SING.	Suj.		.....		*li seye.*
	Rég.		.....		*la seye*
PLUR.	Suj.		*sei*		*les seies, seyes.*

Pour les deux genres :

SING.	Suj.	*lor.*	
	Rég.	*lor.*	
PLUR.	Suj.	*lor, li lor.*	
	Rég.	*lor*; et fort tard, dans le XIIIe siècle, *lors.*	

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

			Masc.	Fém.
α	SING.	Suj.	.....	.....
		Rég.	*son*	.....
β	SING.	Suj.	.....	.....
		Rég.	*lo siec*	.....
γ	SING.	Suj.	*li suens*	.....
		Rég.	*lo suen*	.....
	PLUR.	Suj.	*li suen*	.....
		Rég.	*les suens*	.....
δ	SING.	Suj.	.....	*li sue.*
		Rég.	.....	*la sue.*
	PLUR.	S. et R.	.....	*les sues.*
ε	SING.		.....	.....
	PLUR.	Suj.	*seu*	.....

II. Picardie.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	*sis*	*si, se.*
	Rég.	*si*	*si, se.*
PLUR.	Suj.	*si*	*si, ses.*
	Rég.	*si, sis*	*si, ses.*
SING.	Suj.	.....	*soie, li soie.*
	Rég.	.....	*le soie.*
PLUR.	S. et R.	.....	*li soie, les soies.*

α Picardie propre.

S. et R. *leur, leurs.*

ϐ Champagne, Lorraine, comté de Bourgogne.

S. et R. *lour, lours,*

pour les deux genres.

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α SING.	Suj.	Masc.	Fém. .....
	Rég.	*sen*	.....
ϐ SING.	Suj.	.....	*sue, li sue.*
	Rég.	.....	*sue, le sue.*
PLUR.	Suj.	*sui*	*sues; les sues.*
	Rég.	.....	*les sues.*
γ SING.	Suj.	.....	*soue, li soue, li soe.*
	Rég.	.....	*la soue.*
PLUR.	S. et R.	.....	*les soues.*
δ SING.	Suj.	*siens, li siens*	*li sine.*
	Rég.	*sien, le sien*	*la sine.*
PLUR.	S. et R.	*li sien, les siens*	.....

III. Normandie.

1. Dérivation du pronom personnel.

SING.	Suj.	*sez, ses**	*sa.*
SING.	Suj.	*sis*	.....
	Rég.	*si*	.....
SING.	Suj.	*lur*	*lur, lure.*
	Rég.	*lur, lure*	*lur, lure.*
PLUR.	Suj.	*lur*	.....
	Rég.	*lur;* fort tard, *lurs*	.....

2. Thèmes de pronoms possessifs propres.

α SING.	Suj.			
	Rég.	*sun, soun,*		

sans autres formes.

ϐ SING.	Suj.	*li soens.*		
	Rég.	*le soen.*		
PLUR.	Suj.	*li soen.*		
	Rég.	*les soens.*		

Sans féminin.

γ SING.	S. et R.	*la soe.*		
PLUR.	S. et R.	*les soes.*		

Sans masculin.

δ SING.	S. et R. Masc.	*li sens, le sen*	Fém.	*la sene.*
PLUR.	S. et R.	*li sen, les sens*		*les senes.*

Voilà, je crois, toutes les formes principales du pronom possessif, que fournissent les textes jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Quelques-unes que j'ai négligées, quelques autres dont je parlerai ci-après, ne sont que des variantes d'orthographe sans importance. On en pourra glaner encore qui ont échappé à mes recherches; M. Orell, *Atl. Fr. Gr.* p. 50 et suiv., en donne même que je n'ai pas citées, parce que je n'avais point d'exemple à fournir à l'appui; mais je crois que toutes rentreront à peu près dans le tableau qu'on vient de lire et qu'elles n'y ajouteront rien d'essentiel.

Il faut remarquer d'ailleurs, sur ce tableau, que je n'ai fait autre chose que d'y ranger, pour plus de clarté,

les formes que j'avais recueillies dans les textes; je n'ai rien supposé, rien inventé; si je me suis permis d'assigner une origine à ces divers thèmes de pronoms, cela repose sur tant de faits et de preuves qu'il ne peut y avoir de discussion que sur quelques détails insignifiants.

Il y a quelquefois un peu d'incertitude sur les formes de la déclinaison de quelques-uns de ces pronoms; et cela vient, ainsi que je l'ai déjà dit, de ce que plusieurs ayant été primitivement personnels et invariables, n'ont perdu cette invariabilité que par degrés, inégalement et, comme il arrive toujours, un peu arbitrairement. On les trouve déclinés dans un texte, indéclinables dans un autre; ils sont restés invariables dans beaucoup de chartes, longtemps après qu'on avait pris l'habitude de leur donner dans les textes littéraires les signes de la déclinaison.

On doit bien remarquer que ceux de ces pronoms qui sont le mieux reconnus pour invariables et qui le sont restés le plus constamment au XIIIe siècle, se trouvent aussi être ceux qui dérivent le plus évidemment des pronoms personnels. Ainsi ce sont *mi*, *no*, *leur*, etc. Quant à ceux qui ne viennent pas des pronoms personnels et qui ont été formés proprement pour être pronoms possessifs, tels que *li miens*, le féminin *li miue*, *le nostre*, etc., ils n'ont jamais été indéclinables, et on les voit toujours et partout déclinés.

J'ai rapporté le féminin bourguignon *ma* au pronom personnel *me*, le fémin. picard *me* au pronom personnel

mi; j'ai rapporté aussi le pronom possessif bourguignon *lo mei, li meie*, au personnel *moi*; et de même pour les trois personnes. Or, il faut observer que je n'ai point cherché à donner l'étymologie directe et formelle de ces pronoms ; je n'ai voulu que les rattacher au thème dont je crois qu'ils dérivent d'une manière plus ou moins indirecte. Ainsi, que *ma*, forme de fém. soit venu de l'emploi antérieur de *me*, pronom personnel, il n'y a guère à cela de difficulté; *me*, féminin possessif de Picardie, serait, sans aucun doute, un simple emprunt transformé de ce *ma*, s'il n'était peut-être plus ancien en Picardie que *ma* ne l'est en Bourgogne; *me* se rencontre dans les plus anciennes chartes picardes, avec le sens de pronom possessif, employé concurremment avec *mi*, de telle sorte qu'on ne voit point encore entre les deux formes de distinction précise : *me* seulement semble être un peu plus fréquemment féminin. D'après cela, je regarde comme certain que *me* n'était en Picardie qu'une forme secondaire et dérivative de *mi*, née de ce dernier depuis qu'il avait passé à l'usage de possessif. Quant au bourguignon *lo mei*, *li meye* ou *li meie*, car ces deux orthographes se rencontrent, c'est bien de *moi* qu'il dérive, comme son correspondant picard *li moie*, féminin, le montre assez; mais pour comprendre cette dérivation, il faut se souvenir que la forme primitive du *moi* picard, a été *mei* en Bourgogne comme en Normandie; et c'est de ce *mei* primitif bourguignon, avant que le *moi* picard l'eût remplacé, que se sont formées les formes de pronom personnel qui lui ont survécu.

Quelques éditeurs de vieux textes, au lieu de lire le pronom possessif féminin picard, *mieue*, n'y mettant que des voyelles, ont cru que l'*u* y était consonne et ont lu *mieve*. C'est la lecture adoptée par l'abbé de Bétencourt : « de le *mieve* part » (*C. d'A.* p. 169). Je la crois erronée, et je pense que la vraie forme picarde était *mieue*, prononcé très-long; d'abord, parce qu'on sait assez que le langage et l'orthographe de Picardie ne haïssaient point ces accumulations de voyelles; on y écrivait *keue*, pour *queue; veuues*, partic. fém. plur. pour *vues;* ensuite parce que *mieue* est le même, au fond, que *miue*, dont il y a des exemples, et qu'il est impossible d'écrire par un *v;* parce qu'enfin *mieue*, avec son *i* intercalaire, est le corrélatif de quelques formes de Bourgogne, *meu*, pluriel sujet, *la sue*, etc. auxquelles il faut évidemment le rapporter.

Presque tous les pronoms possessifs que je viens de classer sont défectifs. Il en est peut-être dans le nombre qui ne l'ont pas toujours été et qui ne nous le paraissent que parce que leurs flexions, abandonnées de bonne heure, se sont perdues sans laisser de traces; mais la plupart n'ont jamais été complets et n'ont jamais eu plus de formes que celles que nous leur voyons : on n'avait tiré du thème qui les avait fournis, qu'une ou deux formes les plus naturelles et les plus convenables à l'harmonie du langage qui les employait.

Il est arrivé de là nécessairement, qu'on compléta ces pronoms les uns par les autres; on rapprocha les formes qui se ressemblaient le plus, on fit servir un

pronom qui n'avait point de formes du féminin avec un autre qui n'était que masculin; tel autre, qui n'était que régime, fut employé de concert avec une forme isolée de sujet. On fut promptement habitué à fondre ainsi ensemble tous ces pronoms; et il en sortit des pronoms possessifs qui présentent un ensemble complet de formes, mais dérivées de thèmes différents.

Cette nouvelle déclinaison ne se montre qu'à peine essayée et tout à fait dans l'enfance, dans le texte français des S. de S. Bernard; mais elle est déjà formée dans la Chronique de Villehardouin, aussi bien que dans tous les textes postérieurs. C'est entre le temps où fut écrit le texte français des S. de S. Bernard et celui de Villehardouin que la fusion des pronoms possessifs s'acheva et qu'une foule de leurs formes incohérentes, défectives, restant en dehors de cet arrangement, commencèrent à s'oblitérer et à passer d'usage.

Voici l'arrangement du pronom possessif, tel qu'on le trouve réglé dans les bons textes de Bourgogne d'autour de 1250 :

			Masc.	Fém.
1.	SING.	Suj.	*mes*	*ma.*
		Rég.	*mon*	*ma.*
	PLUR.	Suj.	*meu, mi*	*mes.*
		Rég.	*mes*	*mes.*
2.	SING.	Suj.	*li miens*	*la moie.*
		Rég.	*le mien*	*la moie.*
	PLUR.	Suj.	*li mien*	*les moies.*
		Rég.	*les miens*	*les moies.*

3. SING.	Suj.	Masc.	*li nos, nostres*	Fém.	*la nostre.*
	Rég.		*le nostre*		*la nostre.*
PLUR.	Suj.		*li nostre, no*		*les nos.*
	Rég.		*les noz, nos*		*les nos.*

Le pronom *nos*, employé sans article, s'écrivait encore fréquemment *no*.

Et de même pour les autres personnes dans les trois dialectes.

L'usage d'employer le masculin *mon* devant les substantifs féminins commençant par une voyelle n'était pas encore introduit, ou du moins était fort rare; pour éviter l'hiatus, on élidait l'*a* de *ma, ta, sa;* ainsi : *m'espée*, mon épée (*Gerars de Viane*, 2896); *s'espée*, son épée (*ibid.* 3021), etc. Les exemples en sont sans nombre. L'élision avait lieu aussi fort bien au masculin, et les poëtes en faisaient grand usage : *m'amor*, *s'amor*, mon, son amour (*ibid.* 3993, 3998).

Dans le paradigme que je viens de donner, et qui est pris du langage de Bourgogne, on aura remarqué le mélange de beaucoup de formes picardes. Les formes du langage de Picardie avaient en effet fait irruption sur la Bourgogne et s'y étaient substituées à beaucoup d'anciennes formes bourguignonnes.

Les primitifs bourguignons du pronom possessif *lo mei, la meie*, qui se voient dans les Serm. de S. Bernard, ne vont guère au delà de l'époque de ce texte; la traduction de la S. de J. Beleth et Villehardouin ne les emploient déjà plus. C'est entre l'époque de ce dernier écrivain et celle où fut écrit le roman de Gerars de Viane,

qu'eut lieu l'introduction des formes du pronom possessif picard dans le langage de Bourgogne; la Chronique de Villehardouin emploie des formes de pronom champenoises très-rapprochées du bourguignon et fort distinctes du picard; dans Gerars de Viane, dont le langage est plus proprement bourguignon que celui de Villehardouin, les formes des pronoms sont beaucoup plus mélangées de picard. Les exemples suivants rendront cette distinction fort sensible, et feront comprendre, mieux que tout ce que je pourrais dire, le mouvement qui s'était opéré dans le dialecte de Bourgogne entre ces deux auteurs.

Villehardouin emploie les pronoms possessifs suivants pour la troisième personne :

		Masc.	Fém.
SING.	Suj.	*ses*	*sa, sua.*
	Rég.	*son*	....
PLUR.	Suj.	....	*ses.*
	Rég.	*ses*	*ses.*
SING.	Suj.	*li suens*	*la soe.*
	Rég.	*le suen*	*la soe.*
		del suen	....
PLUR.	Suj.	*li suen*	*les soes.*
	Rég.	*les suens*	....

Sua n'est pas commun; en voici un exemple : « Qui « *sua* soror avoit à fame. » (Pag. 446, ed. Brial.)

On trouve quelquefois *la suen*, pour *la sienne*, au féminin. (Pag. 438.)

Ces formes, on le voit, sont proprement bourgui-

gnonnes et non picardes : *suen* est la propre forme de Bourgogne, celle qu'emploie le texte français des Serm. de S. Bernard; *soe*, son féminin, est une sorte de terme moyen, si l'on peut ainsi dire, entre le bourguignon *sue* et le picard *soue*.

L'auteur de Gerars de Viane ne connaît plus *suen* et *soe*; les formes de Picardie les ont remplacés; voici ses pronoms :

SING.	Suj.	Masc. *ses*	Fém. *sa*.
	Rég.	*son*	....
PLUR.	Suj.	*seu*	*ses*.
	Rég.	*ses*	....
SING.	Suj.	*li siens* (v. 274)	*la soie*.
	Rég.	*le sien*	....
PLUR.	Suj.	*li sien*	*les soies*.
	Rég.	*les siens*	....

Enfin, pour dernier terme de comparaison, Henri de Valenciennes, continuateur de Villehardouin, qui a écrit peu de temps après lui, fait usage des formes suivantes :

SING.	Suj.	*ses*	*sa*.
	Rég.	*son*	*s'ost* (son camp, pag. 491).
PLUR.	Suj.	*si*	*ses*.
	Rég.	*ses*	*ses*.

On y trouve déjà une ou deux fois (p. 493) *ses* comme sujet du pluriel masculin.

SING.	Suj.	*li siens*	*la soie*, *la siene*.
	Rég.	*le sien*	....

PLUR. Suj. Masc. *li sien* Fém. *les soies.*
les siens ....

Son langage est au fond picard; mais il imite beaucoup de formes de Villehardouin, dont il suit les traces, et d'ailleurs toutes les leçons de son texte sont bien loin d'être sûres.

L'usage de ces pronoms est resté fixé ainsi jusqu'à la fin du XIIIe siècle : le R. de Renart et le R. de la R. sont à peu près au même point, pour l'emploi de ces pronoms, que Gerars de Viane et les autres textes du milieu du XIIIe siècle.

Tous les pronoms personnels se sont primitivement construits avec l'article, et tous ont conservé pendant longtemps la faculté de se pouvoir construire avec et sans lui. Ceux qui s'en sont passés les premiers sont *mi, mes, mon, noz,* commençant à se séparer de *nostre,* et leurs formes correspondantes des trois personnes; et si l'on voit encore, dans des textes assez tardifs, *mon, ton, son* employés avec l'article, absolument comme nous mettons *le mien, le tien, le sien,* c'est qu'il faut bien remarquer que, dans les langages de Normandie, de Touraine, d'entre Chartres et Poitiers, et, par suite, de l'Ile-de-France, les formes *le mon, le ton, le son, les sons,* etc. étaient correspondantes non point à *mon, ton, son,* d'à présent, mais aux formes bourguignonnes *le mien, le tuen, le suen.* On sait qu'en ces provinces la syllabe *on* représentait le *ien* picard, le *un* et le *uen* de Bourgogne. Ainsi :

« E est assavoir que por la davant dite reneon que ge ai fait à

« mon seignor le conte de Peiters, si cum dessus est dit, e aus « *sons*, il m'en a doné oict cenz libres de Peitevins en deners con- « tez. » (1250; charte de Poitou mste.)

« Tuit soient *ton* » (*Rom. de Renart*, 5331).

« Un *son* compaignon » (*ibid.* 3701).

« Tot *son*, » tout sien (*ibid.* 3728).

« Le *son* affere, » son affaire (*ibid.* 2712).

Au surplus, je vais rassembler divers exemples de ces pronoms, pour justifier les citations que j'en ai faites et pour montrer leur emploi :

Mei fil, plur. suj. mes fils (*S. de S. B.* fol. 46 *v.*).

« *Mon* airnme at aut soif en ti » (*ibid.* fol. 18 *r.*).

« *Moye* est li rondece de la terre » (*ibid.*).

« Et ki suys ju ou quels est ceste *meie* parole » (*ibid.*) ?

« *Meies* sunt ces choses et por mi les fait om » (*ibid.*).

« C'est tres boen aivor apelons en totes *noz* oyvres et a cest si « feaule combatteor commandons *nos* airnmes en tottes batailles. » (*Ibid.* fol. 19 *r.*)

« Ki por ceu mismes vint el munde kil habitanz ens homes enlu- « minest *noz* tenebres, et mananz ensemble les hommes alligest *noz* « travalz et estanz por les hommes ostast *noz* perilz. » (*Ib.* fol. 19 *r.*)

« *Nostre* besoigne » (*ibid.* fol. 18 *v.*).

« *Nostre* aveuleteit » (fol. 19 *r.*).

« Il se combat jai encontre *tes* anemins » (*ibid.* fol. 48 *v.*).

« Tuit a fait morons et nuls hom n'en est ke vivet ki ne voiet la « mort. Plais ce kiert, chier sire Deus, mais raparilliee *ton* oyvre. » (Fol. 52 *v.*)

« Sire el ciel est *ta* misericorde et *ta* veritez enjoska nues » (fol. 47 *v.*).

« De la *teie* » (*ibid.*).

« Loet tu altruy boche et si se taiset li *teye* » (*ibid.*).

« Tant cum tu lo *sien* raparillement encombres, tant encombres « tu lo *tien* mismes » (*ibid.* fol. 17 *r.*)

« A *ton* peule » (*Serm. de S. Bern.* fol. 51 *r.*).
« *Sei* an, » plur. suj. ses ans (*ibid.* fol. 28 *r.*).
« Davant la fazon de *son* signor » (*ibid.* 17 *v.*).
« Deci à tant ke deus varit en lei *son* ymagine reformeie » (f. 17 *r.*).
« De *ses* serjanz » (*ibid.*).
« Les *seyes* oyvres » (*ibid.*).
« Lo *siec* mismes » (*ibid.*).
« Quant tu repris fus el larencin por kai ne dottesses tu ou porkai « ne fuesses tu de devant *sa* fazon » (*ibid.* fol. 48 *r.*).
« Ceos ki par totes *lor* osses sont enviezeit » (fol. 43 *v.*).
« *Ses* ahaneues, » sing. suj. son fermier (Tr. de S. Grég. *H. l. de Fr.* XIII, 10).
« D'asuagier la derverie de *sa* forsenerie » (*ibid.* 12).
« Li ministre de la *sue* cruelteit » (*ibid.* 12).
« *Mes* gens » (*H. de Metz*, Pr. III, 188).
« De *noz* voisins » (*ibid.* 177).
« De *nos* vesins » (*ibid.*).
« Tous les *nos* » (*ibid.* 237).
« *Nostre* anneie » (*ibid.* 196).
« *Son* paraige, *sa* maison et *sui* bien » (*ibid.* 209).
« Par *son* mallice » (*ibid.* 166).
« Par *sa* leigiereteit » (*ibid.*).
« De *sun* moule, » meuble (*ibid.* 177).
« De *son* mueble » (*ibid.* 197).
« Tout *son* moibles » (*ibid.* 183).
« Ad *sun* meis, » à son jardin (*ibid.* p. 178).
« En *soin* hosteil, » en sa demeure (*ibid.* p. 208).
« *Sei* parent, » suj. plur. ses parents (vers 1220; *ibid.* 177). *Sui parant* (1250; *ibid.* 200).
« Il ne *sui*, » lui ni les siens (*ibid.* 165).
« Tuit *sui* ami » (*ibid.* 210).
« *Seu* freire » (1296; *ibid.* p. 245).
« *Seu* hoir » (*ibid.* 233). Cf. *Gerars de Viane*, 3814, ed. Bekker.
« De *çez* [lis. *sez*] maimbours » (*H. de M.* p. 236).

« Pour Deu et pour *s'aime* » (*Hist. de Metz*, 185).
« Dous de *ses* amins convenaules » (*ibid.* 195).
« Dou *sien*, » du sien (*ibid.* 177).
« Lou *sien* » (*ibid.* 233).
« De la *seie* chose » (*ibid.* 177).
« A *loor* lius » (125; *ibid.* 208).
« En *lor* leus » (125; *ibid.* 209).
« Par *lour* auctoriteit » (*ibid.* p. 165).
« Por ouls et pour *lor* hoirs » (*ibid.* 236).
« Om panrroit ous ou de *lor* chose » (1221; *ibid.* 183).
« La *lour* chose » (*ibid.*).
« Sour *lour* leialteit et sour *lour* sarment » (*ibid.* 178).
« De *leurs* lieus » (*ibid.* 230).
« *Mi* heirs » (1253; Perreciot, *de l'État des pers.* Pr. t. II).
« De *mes* devantiers » (1204; *ibid.*).
« Per *mon* serement » (1269; *ibid.* p. 312).
« De Jehannate ma feme et de Belin *mon* fil » (1271; *ib.* p. 314).
« Je ai done moi et *mes* hoirs et les *moies* choses à la noble dame « Lore » (1275; *ibid.* 325).
« *Mai* suers, » ma sœur (Dunod, *Hist du C. de Bourg.* II, 622).
« *Ma* arme, » mon âme (*ibid.* 619).
« Du *mie* scel » (1269; Perreciot, *de l'Ét. des pers.* II, 311).
« Des *miens* » (1255; *ibid.*).
« As *moies* » (1255; *ibid.*).
« A *nos* autres enfans » (1278; Dunod, p. 602).
« Apres *nostre* deces » (*ibid.*).
« *Son* frere » (*ibid.*).
« Il et *sui* hoir » (*ibid.*).
« Et à *ses* hoirs » (*ibid.* p. 603).
« De *son* aluef » (1269; Perreciot, p. 310).
« *Sui* ancessours » (1204; *ibid.*).
« A *sai* vie, » à sa vie (Dunod, p. 621).
« Pour *sai* poinnes » (*ibid.*).
« A la dicte dame et *es suens* » (1275; Perreciot, p. 325).

« De *lour* alluy » (1204; Perreciot, p. 290).

« An ce *lour* fylz » (1263; *ibid.* p. 305).

« A *lours* hommes » (1253; *ibid.*).

« Li abbés d'Auchi *mes* amis et *mes* comperes, » sing. suj. (*C. d'A.* p. 227).

« *Mes* fiex, » sing. suj. mon fils (*C. d'A.* p. 381).

« *Mes* fies, » mon fief (*ibid.* p. 303).

Mais [suj. mon ?] *cus* (*Fabl. inéd.* I, 461, ed. Robert).

« A *men* propre coust » (*ibid.* 322).

« *Men* neveu, » sing. rég. (*ibid.* 351).

« De *men* pere » (*ibid.* 274).

« L'arme *men* peire et les armes de *mes* anchiseurs » (*ibid.* 169).

« Pour le sauveté de *m'*ame » (*ibid.* 172).

« De *me* mere » (*ibid.* 274).

« De *me* vie » (*ibid.* 323).

« De *mei* vie » (*ibid.* 322).

« Jou acatai à Peronain *me* sereur » (*ibid.* 257).

« Pour le pourfit de *no* eglise » (*ibid.* 320).

« *No* molin et *nostre* peskerie » (*ibid.* 320).

« *Mi* oir, » plur. suj. (*ibid.* 214).

« *Mes* oirs, » plur. rég. (*ibid.* 213).

« Jou et Andrieus *mes* freires » (*ibid.* 194).

« A le requeste Andrieu *men* freire » (*ibid.* 195).

« A Jehan Piket *men* serourge et à *me* sereur » (*ibid.* 197).

« Apres le deches de *no* peire et de *no* meire » (*ibid.* 194).

« Bonement et de *no* grei » (*ibid.* 194).

« Le vente ke *nos* oncles avoit faite al eglise d'Auchi et *nos* peires « et *no* meire otriié » (*ibid.* 194).

« *Ses* peres » (*ibid.* 113).

« *Sen* fil et *sen* oir » (*ibid.* 215).

« *Si* sairement, » plur. suj. (1252; *Th. N. An.* I, 1050).

« *Si* oir, » plur. suj. (*C. d'A.* 219).

« *Ses* oirs, » plur. rég. (*ibid.*).

« Apres *sen* dechies » (*ibid.* 321).

« *Se* terre » (*C. d'A.* 113).

« De *se* mere » (*ibid.* 274).

« *Se* frere, » sing. rég. (1252; *Th. N. An.* I, p. 1050).

« *Sains* peres, » suj. son père (*C. d'A.* 156).

« De *sum* cors, » de son corps (1279; du Chesne, *H. gén. des ducs de Bourg. de la m. de Fr.* in-4°, Pr. p. 178).

« De *se* maison » (*C. d'A.* p. 157).

« *Ses* maris et *ses* espeus » (*ibid.* p. 380).

« Pour ceu ke jou i vi le preu monsigneur *men* pere et le *mien* » (*ibid.* p. 214).

Suj. *mes* chiers oncles; rég. *mon* chier oncle (1272; *Th. N. An.* I, 1136).

« Del *mien* » (*C. d'A.* 170).

« De le *mievé* [lis. *mieue*] part » (*ibid.* 169).

« Le *sine* tierche » (*ibid.* 229).

« *Lor* loi et *lor* assis » (vers 1226; *ibid.* 113).

Depuis, et constamment, *leur.*

« *Leur* seiiaus » (*ibid.* 318).

« *Leur* restor » (*ibid.* 243).

« En *leurs* orisons » (*ibid.* 169).

« D'un mes qui estoit *leur*, ke on apele le manoir d'Arras » (*ibid.* 244).

« A *lieur* oirs » (1307; le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Pr. 40).

« *Me* fiels, » plur. suj. mes fils (1255; le Carpentier, *H. de Cambray*, Pr. 29).

« Sour *mi* cense » (*ibid.* 29).

« Sour *me* cense » (*ibid.* 29).

« Messire Asse *mes* maire, Rogiers Grognes *mes* provos, Jean Savaris, Hues Savaris, Jehans Cornes *mi* home » (1230; *ib.* p. 27).

« Par *nous* [nos] commandemenz » (1204; Berger de Xivrey, *L. à M. Hase*, p. 208).

« La moitiet de *nous* II. melin que cient sus Saille » (1236; *Hist. de Metz*, III, 189).

« Les ressaige de *nous* moulins » (*Hist. de Metz*, 189).
« De la *soue* ame » (*Ord. des R. de Fr.* XI, 189).
« *Ti* mal, » suj. plur. tes maux (*R. de la Rose*, I, 108).
« *T'*amie » (*ibid.* 109).
« *Tes* alees et *ti* tour » (*ibid.* 97).
« Je te pardoins le *tuen* meffet » (*R. de Renart*, 4728).
« Li *tiens* doiz » (*ibid.* 80).
« *Tis* quers, » s. ton cœur (tr. des Mach. dans l'*H. l. de F.* XIII, 17).
Tes, suj. sing. (*R. de Rou*, 8050).
Tun, rég. sing. (*ibid.* 8049).
« *Sis* nies » (*ibid.* 6550).
« *Sis* huem, » son homme (*ibid.* 8131).
« A *si* cumpaingnuns » (*ibid.* 6572).
« *Si* dui fiz » (*ibid.* 6484).
« De *sa* muillier » (*ibid.* 8054).
« La reine *sa* muillers » (*R. de Ch.* 5).
« En *sun* ped » (*ibid.* 175).
« La *sue*, » la sienne (*ibid.* 88).
« *Mis* barnages » (*ibid.* 219).
« Tuz li *mens* granz tresors, » plur. suj. (*ibid.* 222).
« Od *me* [ma] *espee d'acer* » (*ibid.* 25).
M'amisted, mon amitié (*ibid.* 54).
S'escrepe, son écharpe (*ibid.* 86).
« *Sez* baruns » (*R. de Rou*, 6616).
Meie, mienne (*ibid.* 5544).
Del suen (*ibid.* 6575, 8254).
Mun, *sun*, *sa* (Marie de Fr. t. I, *passim*).
Les soens (*ibid. L. d'Équitan*, 258).
« Le *soen* » (*ibid. Lai du Freisne*, 268).
« Dou *men* et dou Jehan *mon* frere » (1248; du Cange, *Hist. de Constantinople*, Pr. p. 5).

Men, en Picardie, correspondait à notre *mon*; *men*, en Normandie, était notre *mien*.

« Une *sene* fille » (1262 ; Crapelet, *Lois de Howel*, p. 67).
« Amdeus *lur* nuns » (1265 ; poëme dans l'*Arch.* XXII, 317).
« *Lure* baners, » leurs bannières (*ibid.* 317).

§ III. PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Nos pronoms démonstratifs sont simples et composés.

a. Pronoms démonstratifs simples.

Il y en a deux thèmes distincts dont voici les paradigmes :

I. En Bourgogne :

		Masc.	Fém.	Neut.
α SING.	Suj.	*cil*	*cele*	*ceu.*
	Rég.	*cel*	*cele*	*ceu.*
PLUR.	Suj.	*cil*	*celes*	....
	Rég.	*cels*	*celes*	....
ϐ SING.	Suj.	*cist*	*ceste*	....
	Rég.	*cest*	*ceste*	....
PLUR.	Suj.	*cist*	*ces*	....
	Rég.	*ces, cez*	*cez, ces*	....

Voilà les formes primitives; leur usage est fort net et fort distinct :

« Et si saiches ke *cist* est *cil* ki lo povre lievet fors del brau et ki « salvet et les hommes et les beestes. » (*S. de S. B.* fol. 44 r.)

Li jugement ke Richart fist
Ne *cil* ne *cist* ne contredist.

R. de Rou, 5622, 5623, ed. Pluquet.

Li uns atempre sa viele,
Cil flauste; *cil* chalemele,
Et *cil* autres rechante et note

Ou à la harpe où à la rote,
Cil list romanz et *cist* dist fables,
Cil chevalier jeuent as tables.....

N. R. de F. et C. I, 152.

« En ti sunt ajoint et aliiet ensemble li chars et li airnme : *cele* « formeye et *ceste* enspireie. Mais à eux apartient *ceste* misture et « à cuy aivet *cist* aunemenz ? » (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*)

« Tot *ceu* ke *cil* pardonerat serat pardoneit, car il li loist faire « tot *ce* k'il vuelt. » (*Ibid.*)

« En *cel* baptisme. » (*Ibid.*)

« *Ces* choses et les altres semblanz à *cez.* » (*Ibid.*)

De ce point de départ au temps de Villehardouin, ces pronoms firent un pas : on distingua le nominatif singulier masculin de *cil*, de son nominatif pluriel, en réservant pour le sujet pluriel seul la forme *cil*, et en donnant un *s* final au sujet singulier, au lieu de *l* : *cis.*

« Ensi fina *cis* parlement. » (Villehard. p. 438.)

« *Cil* dui conte. » (*Ibid.* 432.)

« Et il repondirent que il nel pooient faire...... et *cil* en par« leroient à *cels* de l'ost. » (*Ibid.* p. 455 c.)

« Avec *ces* deus contes. » (*Ibid.* 432.)

« De *cel* saint home. » (*Ibid.* 432.)

« *Cele* grant noise. » (*Ibid.* 436.)

« De *cels*, avec *cels.* » (*Ibid.* 436, 439, 453.)

« *Cist* six. » (*Ibid.* 435.)

« *Ceste* ovre. » (*Ibid.* 452.)

« Tuit *cil*, » suj. tous ces gens-ci. (Vers 1220; *Hist. de Metz*, III, 177.)

« Tuit *cist* tesmognage. » (*Ibid.*)

Ainsi réglés, ces pronoms se maintinrent pendant la

plus grande partie du XIIIe siècle sans subir aucun changement dans leurs deux éléments principaux, savoir :

I, dans le corps du mot, marque distinctive du nominatif masculin des deux nombres; *e*, marque du régime et du féminin : *cis*, *cil*, *cel*, *cels*; *cist*, *cest*, ont conservé leur valeur très-précise de sujets et de régimes jusque vers la fin du XIIIe siècle, où ils commencent seulement çà et là à se confondre.

Une forme distincte de *cis* et *cil* pour le neutre, ayant le sens de *cela*, et ne changeant jamais d'emploi.

Le *Roman de Gerars de Viane* ajoute quelques formes à celles que j'ai déjà citées :

SING.	Suj.	Masc. *cil*, *cis*	Fém. *cele*, *cel*	Neut. *ceu*, *ceo*, *ceou*.
	Rég.	*cel*	....	....
PLUR.	Suj.	*cil*	*celes*	....
	Rég.	*celz*	*celes*	....
SING.	Suj.	*cist*	*ceste*	....
	Rég.	*cest*	....	....
PLUR.	Suj.	*cist*	*ces*	....
	Rég.	*ces*	*ces*	....

Et puis les mêmes formes avec une affixe qui n'est point primitive :

Icil filz, suj. sing. (Villehardouin, p. 441); *icele* (*Gerars de Viane*, 104); « ç'a *ices* jostes » (209); *iceo* (2283); *icist*, suj. (1585); *icest*, rég. (1484); *iceste*, fém. (3563).

Le pronom *cist* n'avait point de neutre.

Le neutre de *cil*, *ceu*, *ceo*, *co* (*Parton. de Blois*, 273), n'avait point de pluriel; et sa forme unique servait au singulier pour les sujets comme pour les régimes.

Vers la seconde moitié du XIIIe siècle, la forme *ceus* (*R. de la Rose*, I, p. 52) s'introduisit dans le langage de Bourgogne et tendit à y remplacer *cels, celz*. Les formes avec l'affixe se multiplièrent : *ice* (*R. de la Rose*, p. 52); « *icis* bachelers » (*ibid.* 38).

II. En Picardie :

		Masc.	Fém.	Neut.
α SING.	Suj.	*chil* *chis* *chius*	*chele*	*chou, chu,* *cho, che.*
	Rég.	*chel*	*chele*	....
PLUR.	Suj.	*chil*	*cheles*	....
	Rég.	*chels* *cheus*	*cheles*	....
β SING.	Suj.	*chist*	*cheste*	....
	Rég.	*chest*	*cheste*	....
PLUR.	Suj.	*chist*	*chestes, ches*	....
	Rég.	*ches, chies*	*ches*	....

Ces formes étaient employées tout à fait comme leurs correspondances de Bourgogne :

« *Chil* contens, » ce débat. (12..; *C. d'A.* 158.)
« Et fu fais *chis* amortissemens desudis. » (1287; *ibid.* 311.)
« De *chel* memme liu. » (1287; *ibid.* 313.)
« *Chil* de Conchi. » (1239; *ibid.* 158.)
« *Chele* meisme vente. » (*Ibid.* 164.)
« Et apres *chele* dicte enqueste. » (*Ibid.* 212.)
« *Ches* choses. » (*Ibid.* 211.)
« Ch'est assavoir rat, murdre et arsin et les autres cas saulans « a *ches* sauves les droitures del eglise devant dite et si retenons « encore avoec *chou* ke devant est dit, le resort, etc. » (*Ibid.* 312.)
Chius, sing. suj. (1215; *ibid.* p. 107.)

« En *chest* païs. » (*C. d'A.* 113.)
Cheste. (*Ibid.* 162.)
« *Chist* tiesmoing, » plur. suj. (*Ibid.* 243.)
« *Chist* noef journel. » (*Ibid.* 226.)

Voilà toutes les formes principales, mais on y pourrait ajouter des variantes d'orthographe peut-être assez nombreuses; je dois indiquer : *chile* (1316; le Carpentier, *Histoire de Cambray*, II, Pr. 42) pour *chele; chiles, ichiles* (1307; *ibid.* 40); *cilles*, celles-ci (1310; *ibid.* 41). Ces *i*, au féminin, sont caractéristiques du langage picard.

III. En Normandie, je ne connais que peu de formes des pronoms démonstratifs simples distinctes des formes de Bourgogne. Il n'y a tout au plus à recueillir qu'un petit nombre de différences dans les temps primitifs; mais, dès les premières années du XIII[e] siècle, dans les textes que j'ai pu voir, l'identité est complète.

Voici les formes normandes que j'ai notées : il faut remarquer qu'il en est plusieurs qui sont ou douteuses, ou de pures anomalies d'orthographe :

Cil, suj. sing. et plur., *cel*, rég. sing. sont fréquents et bien authentiques (*L. de G.* 5, 6, 33, 40, 1); mais en quelques endroits, dans ce texte des Lois de Guillaume le Conquérant, on trouve écrit *til* et *sil* (3; 46, 50), pour *cil*. Je penche à croire que ces deux variantes sont des fautes, et que *cil* est, en tous ces passages, la seule bonne leçon.

« *Cil* reis, » suj. sing. (*R. de Ch.* 19.)
Cil, suj. plur. (*R. de Rou*, 6697.)
« De *cel* endreit. » (*Ibid.* 6701.)
Cele. (*R. de Ch.* 12; Marie de Fr. *Lai d'Équitan*, 286.)

« De *cel* geere, » de cette guerre. (1265; *Archae.* XXII, 316.)

Cels. (*R. de Rou*, 6694.)

Cost, suj. sing. forme neutre de *cist*. — « *Cost* est la custume en « Merchenelae. » (*L. de G.* 4.)

Co, ceo, cho, ce (*ibid.* 2, 1, 12, 17, 41), suj. et rég. sing. formes neutres de *cil*.

Ces formes se sont introduites dans le langage de l'Ile-de-France et de Champagne, et elles y sont communes après le milieu du XIIIe siècle.

Cho ne se trouve qu'une seule fois dans les Lois de Guillaume le Conquérant, au § 12. M. Reinhold Schmid pense que le passage qui le contient est une glose interpolée tard dans le texte. Je suis complétement de son sentiment, et je ferai observer que *cho* étant une forme picarde, ce que j'ai dit ci-devant de l'introduction des formes du dialecte de Picardie dans le normand et de l'époque de cette introduction, que je ne crois point antérieure à la fin du premier tiers du XIIIe siècle, autorise d'une raison philologique la conjecture de M. Reinhold Schmid.

Co, véritable forme normande, et primitive en ce dialecte, se prononçait presque toujours comme s'il eût été écrit *ço;* c'est ce que nous représente l'orthographe fréquente en *ceo*.

Cependant, en Normandie tout au moins, je n'oserais affirmer qu'on n'a pas prononcé *co* ferme et dur.

Et avec l'affixe : *icil* (Marie de France, *Lai d'Équitan*, 287); *ice, ico* (*L. de G.* 44); *iceo* (*ibid.* 25); *icez*, ces (*ibid.* 2); « en *icest* furme » (1259; *A. R.* I, 381).

b. Pronoms démonstratifs composés.

I. En Bourgogne.

a SING.	Suj. Masc.	*celui*	Fém.	*celei.*
	Rég.	*celui*		*celei.*
PLUR.	Suj.	....		....
	Rég.	*ceolz, ceos*		....
		cealz, ceas		....
		ceelz, ceus		....
b SING.	Suj.	*cestui*		*cestei.*
	Rég.	*cestui*		*cestei.*
PLUR.	Suj.	*cestui*		....

Les formes du langage de Bourgogne, jusqu'au milieu du XIIIe siècle, se réduisent à cela. Depuis, leur nombre s'est augmenté de quelques variantes d'orthographe venues avec la confusion, et de quelques emprunts au langage picard. Voici des exemples :

« Ces choses n'en apartienent mies à nos : om ne nos donnent « mies l'escuele d'or ou la hanap, mais *celui* ki en ols est. » (*S. de S. B.* fol.)

« Ma char receut, ne mies la char Adam, mais *celei* cui Adam « est davant la colpe. » (*Ibid.* fol.)

« En *celei* parole del Apostle. » (*Ibid.* fol.)

« Delivrer *ceos* ki perillent. » (*Ibid.* fol. 19 *r.*)

« Nuls de *ceos.* » (*Ibid.* fol.)

« Donkes li mals est li deleiz del cors, car *cestui* esleit et *cestui* « refuseit li saiges enfens. » (*Ibid.* fol.)

« Sa tierce aparition atrovons nos assi en l'evangle et de *cestei* « faisons nos ui la feste. » (*Ibid.* fol.)

« Car dont venroit ne sens ne vie a *celei* partie del cors ki al chief « n'en est aherse. » (*Serm. de S. Bern.* fol. 111 r.)

« En leu *cestuis,* » au lieu de lui. (Villehard. p. 438.)

Par amor *ceolz* de France.
Voiant *cealz* de Viane.

Gerars de Viane, 64, 139.

Et avec l'affixe que nous avons déjà vue : « *icestui* con- « venant. » (Villehardouin, p. 454.)

La forme du féminin *celei* passa de bonne heure, et elle fut remplacée par une forme empruntée du picard, *celi*, qui d'abord fut exclusivement féminin :

« Il n'y avoit *celi* qui ne fust graindre que *une* des lors. » (Villehardouin, p. 453.)

« Fils *celi* qui l'norri. » (*Partonopeus*, 323. Cf. 1100.)

Ces pronoms composés n'étaient nullement soumis à la règle que nous avons remarquée dans les pronoms simples, de réserver une forme en *i* pour les sujets et une autre sans *i* pour les régimes. Je n'ai vu cette règle observée à leur égard dans aucun texte littéraire; mais quelquefois on les voit, dans les chartes de Bourgogne et de Franche-Comté, perdre leur *i* au régime :

« A *celu* duc; de *celu* duc. » (1259; Plancher, *Hist. de Bourgog.* t. II, Pr. p. XXIV.)

II. En Picardie :

a SING.	Suj.	Masc. *chelui*	Fém.	*cheli*.
	Rég.	*chelui*		*cheli*.
PLUR.	Suj.	*chiau*, *chia*		....
	Rég.	*chiaus*		....

	Rég. Masc.	*cheaus*	Fém.	....
		chaus		
		chiaus (*Ord. des R. de Fr.* I, 57)		
ℭ SING.	Suj.	*chestui*		*cesti*, *chesti*.
	Rég.	*chestui*		*cesti*.
PLUR.	Suj.	*chestui*		....
	Rég.	....		....

Les mêmes formes se rencontrent aussi écrites, en Flandre et en Picardie, sans *h*; ainsi :

α	Masc. *cius* (*Arch. du N.* I, 183)	Fém. *cele* (*ib.*)	Neut. *cou* (*ibid.*).
	cel (*ib.* I, 133)	....	....
	cil (*ibid.*)	....	....
ℭ	....	*ceste* (*C. d'A.* (113)	....
	icex (pl. r. 1278; Bern. *Hist. de Blois*, Pr. pag. XVIII)	....	....

γ *celui* (*ibid.* I, 183).
ciaus (1238; *Th. N. An.* I, 1007).
ceaus (*Arch. du N.* I, 183).

δ *ciauxs* (1264; *Th. N. An.* I, 1119).
cestelle, forme de fémin. qui s'est substituée à *cestei*, *cesti*, lorsque ces formes eurent vieilli. Je crois que *cestelle* n'est point antérieur au milieu du XIVe siècle.

C'est à ces formes picardes sans *h* que se rapporte *cies*, sing. suj. fém. de *cius* :

En Aise sist la rice Troie :
Si fu *cies* d'Aise et flors et voie.

Partonopeus de Blois, 143, 144.

Cette forme est rare, et peut-être a-t-elle été mal lue; toutes les autres sont fort communes :

« A tous *chiaus* ki ches lettres verront et orront. » (1248; *C. d'A.* 168.)
« A tous *chaus* ki chest escrit verront. » (1246; *ibid.* p. 163.)
« Dedens le mes *chelui* Pierron. » (1250; *C. d'A.* 253.)
« De *cheli* vile. » (*Ibid.* 313.)
« A *cesti* pieche devant dite. » (*Ibid.* 297.)
« Tous *chiaus* et toutes cheles. » (*Ibid.* 197.)
« A *cheus* d'Auchi et à *chiaus* qui droit i devoient avoir. » (*C. d'A.* 113.)
« A *cheaus*. » (*Ibid.* 211.)
Chiau. (Henri de Valenciennes, p. 495 E, ed. Brial.)
« Tous *chia*. » (Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Pr. 46.)
« D'*ielles*, » (?) tiares. (*Ibid.* 48.)

Après le milieu du XIIIe siècle, on commence à voir usurper, en Picardie, *cheli* au lieu de *chelui* au masculin; en voici un exemple que je crois des premiers : « Parmi « tel service que jou en euc de *cheli* Rasoir devant no- « met. » (1290; le Carpentier, Pr. p. 30.) Depuis, cet abus se propagea, et vers la fin du XIIIe siècle les textes donnent très-souvent *celi*, masc. au lieu de *celui* : « *celi* qui. » (*R. de la Rose*, I, 102.)

Ces formes picardes prenaient aussi la préfixe *i*: *ichiauls* (*O. des R. de Fr.* I, 57).

III. La Normandie paraît n'avoir employé que tard ces pronoms composés; ils sont fort rares dans tous les textes normands d'avant 1250 que j'ai pu voir; avant cette époque ceux qui se rencontrent dans les textes sont bourguignons; depuis, on voit s'introduire dans les pièces que rapporte Rymer toutes les formes picardes. Mais en général on peut affirmer que la Normandie est celle de toutes nos provinces qui s'est servie le plus longtemps, sans mélange, des pronoms démonstratifs simples, et tout porte à croire qu'elle n'a guère eu que d'emprunt leurs formes composées.

Je noterai :

celi, pour *celui*, sing. suj. (*L. de G.* 41).

Le dialecte de Normandie aimait à substituer l'*i* pur final à la diphthongue *ui*, de Picardie et de Bourgogne; il y en a d'autres exemples.

Cette forme de masculin, *celi*, lorsque le dialecte de Normandie commença à réagir sur le langage de l'Ile-de-France, s'introduisit dans cette dernière province; on la rencontre quelquefois dans les textes de cette province, après 1250; et comme, dans le même temps, on y avait encore *celi* (*Partonopeus*, 10104, 10108), forme de fém. dérivée de l'ancienne forme picarde *celie* et correspondante au bourguignon *celei*, il en est résulté que ces formes semblables pour les deux genres ont pu çà et là produire de la confusion dans ces textes.

Ceals, ceux (*L. de G.* 18).

Cax, forme contracte, que j'ai recueillie dans un texte de l'Ile-de-France, semble venir de Normandie; elle n'est d'ailleurs que de la fin du XIII[e] siècle :

> Mais pran *cestui* et lai toz *cax*.
>
> *N. R. de F. et C.* I, 299.

Icous, ceux : « E envers touz *icous* ki curt unt en « Engleterre, *co* est en solz Engleis. » (*Lois de Guillaume le Conquérant*, 41.)

Isistre [var. des éditions : *isistres*, *isi très*, isistre], forme corrompue, dans les *L. de G.* 6. Le passage est tellement altéré, qu'il est impossible d'en saisir nettement le sens; mais j'ai cru bon d'amener ici cette forme *isistre*, parce qu'elle semble avoir quelque ressemblance avec le pronom démonstratif précédé de l'affixe, et qu'elle pourrait fort bien aussi, dans la phrase où elle est placée, s'y rapporter pour le sens.

d. Il me reste à indiquer les formes des pronoms démonstratifs simples et composés, en quelques provinces dont je n'ai point encore parlé.

I. Voici les formes de Lorraine :

		Masc.	Fém.	Neut.
a SING.	Suj.	*cil* (v. 1221; *H. de M.* III, 183)	*cele*	*ceu* (1220; *ib.* 177). *ice* (1221; 183).
	Rég.	....	*cele*	*ceu.*
PLUR.	Suj.	*cil*	*celles*	....
		cilz	....	....
		cilx	....	....

	Rég.	*cels*	*celles*	....
		ceus	*celles*	....
		ceulz		
		ceulx		
β SING.	Suj.	*cist* (*ib.* 189, 238)	*ceste*	....
	Rég.	*cest*		
PLUR.	Suj.	*cist* (*ib.* 228)	*ces*	....
	Rég.	*cez* (*ib.* 196)	*ces*	....

« *Cest* awe » (*ibid.* p. 190), féminin signifiant *cette eau*, est une faute de copie, ou peut-être doit s'écrire : *c'est* awe.

γ SING.	Suj.	*celui* (*ibid.* 178, 188)	*celei* (*ibid.* 178).
	Rég.	*celui* (*ibid.* 221)	*celey* (*ibid.* 229).
PLUR.	Suj.	....	....
	Rég.	*ceos*	....
		céous	....
		soulz (*ibid.* 190)	....
		ceals	....
		ceauls	....
		ceaulx	....
		ciauls, ciaulz	....
		cyauls	....
		ciaulx	....

Et avec l'affixe : *iceaulx* (*ibid.* p. 164).

δ SING.	Suj.	....	....
	Rég.	*cestuy*	....

II. En Franche-Comté :

α SING.	Suj.	Masc. *cix* (1204)	Fém. *ceile* (1258)	Neut. *ce.*
	Rég.	....	....	....
PLUR.	Suj.	*cil* (1253)	....	....
	Rég.	*cils* (1264)	....	....
		cex (1253)	....	....
		ceux (1282)	....	....
β SING.	Suj.	*cist*	....	....
	Rég.	*cest*	*ceste*	....
PLUR.	Suj.	....	*ces*	....
	Rég.	*ces* (1204)	*ces*	....
γ SING.	Suj.	*celui*	....	....
	Rég.	*celui*	*celi*	....
		celu	....	....
δ SING.	Suj.	*cestui*	....	....
	Rég.	*cestuy* (1282)	....	....
		cettui (1286)	....	....

Vers 1250, dans toute la Bourgogne, la forme *ceus* commençait à prévaloir et à remplacer toutes les autres; elle s'atténuait même tellement, dans la prononciation, qu'on la voit fréquemment écrite *ces* dans les chartes. Il y en a de nombreux exemples en Franche-Comté :

« Gye Guilleaume de Chartres.... faz assavoir à touz *cels* qui « verront ces presentes leittres. » (1264; Chartres, pièce manuscrite.)

« Nous.... faisons savoir à touz *ceaus* qui ces presentes lettres « verront et orront. » (1272 ; Troyes, pièce mste.)

« Nous... fesons savoir à touz *ceus* qui ces letres verront. » (1258; Bourgogne, mst.)

« Je Pierres, sires de Ceys, fais à savoir *ces* [à ceux] qui verront « ces presentes lettres. » (1204; Perreciot, II, 290.)

« Je fais scavoir à touts *cex* qui verront ces presentes letres. » (1280; Chevalier, *H. de Poligny*, I, 369.)

« Nos Alys de Savoie et de Bergoingne, Contesse Palatine, facons « savoir à toz *ces* qui verront ces presantes lettres. » (1270; pièce mste.)

« A touz *ces* qui verront et orront ces presentes lettres. » (1278; Dunod, *H. du C. de B.* II, p. 602.)

III. Au Poitou, dans le même temps, *ceaus* pour *ceux* était la forme dominante, et l'on y faisait fréquemment usage de l'affixe : « d'*icest* men present testa« ment » (1250; pièce mste.); « totes *icestes* choses » (1250; *ibid.*)

Les orthographes que j'ai recueillies de tous ces pronoms sont de beaucoup les meilleures et les plus autorisées; cependant il serait possible, en compulsant surtout les manuscrits les moins anciens, d'en ramasser quelques autres, en petit nombre et très-évidemment fautives; tel serait, par exemple, *selui* au lieu de *celui* :

Car il n'i ot nul si hardi,
Qui osast penre *selui* nun
Tant le tenesent si a felum.

Marie de France, II, 186, ed. Roquefort.

Il y a, pour ces mots comme pour beaucoup d'autres, quelques nuances délicates d'orthographe, que les meilleurs textes ne font qu'indiquer, et dont il est diffi-

cile de suivre assez longtemps la trace pour pouvoir se bien assurer qu'elles ont eu cours et qu'on les a suivies. Telle est par exemple la distinction du suj. *ces*, féminin pluriel, et du régime *cez*. Il est certain qu'en quelques exemples des meilleurs textes du commencement du XIII[e] siècle, cette distinction se trouve marquée; mais on l'entrevoit, et bientôt on n'en trouve plus de traces. Dans ces occasions, je n'ai pu faire que comme les textes : j'ai indiqué les nuances, sans me permettre de prononcer sur la réalité de la règle qui s'en pourrait déduire. On pourra toujours se servir de ces indications malheureusement trop légères, pour déterminer l'âge des textes : car il est bien certain que les textes où l'on aperçoit ces distinctions observées avec un peu de suite sont du meilleur temps de ce langage, et tout au plus postérieurs aux premières années du XIII[e] siècle.

J'ai classé ci-dessus les pronoms démonstratifs d'après leurs thèmes les plus anciens, en démêlant et en distribuant dans leur ordre de parenté toutes les formes que j'avais pu recueillir. Il me reste à répéter, à leur égard, l'observation que j'ai faite à propos des pronoms possessifs : c'est que plusieurs des thèmes étant restés défectifs et la plupart ayant entre eux beaucoup de ressemblance, on a combiné les unes avec les autres les formes qu'on préférait, prises dans tous les thèmes, et on en a composé des corps de pronoms nouveaux, dont les parties sont dérivées de thèmes différents.

On voit de bonne heure des exemples de cette combinaison :

« Tous *chiaus* [pl. de *celui*] et toutes *cheles* [pl. de *chil*]. » (1257; *C. d'A.* p. 197.)

« Cilx dou commun doient tesmoingnier *ceulx* de Lyney et *ceulz* « de Virey. » (*H. de Metz*, III, 200.)

« A *cheus* [pl. de *chil*] d'Auchi et à *chiaus* [pl. de *chelui*] qui droit « i devoient avoir. » (1226; *C. d'A.* p. 113.)

Suj. « *Chis* Robers. » (*Ibid.* 313.)

Rég. « De *cheliu* (lis. *chelui*) Robert. »

« De *chelui* Robert. » (*Ibid.* 313.)

Suj. « *Chis* Wilars. » (*Ibid.* 226.)

Rég. « Le terre *chelui* Wilart. » (*Ibid.* 226.)

Si ai totes *celes* trenchies
Qui tot entor *ce* paliz sont.

N. R. de F. et C. I, 27, 840, 841.

où l'on voit *ce* perdre son emploi primitif de neutre et absolu, pour devenir pronom démonstratif masculin.

Mais, du reste, la fixation des paradigmes de ces pronoms, telle que nous l'avons encore : *ce, cet, cette, ces; celui, celle, ceux,* est postérieure au XIIIe siècle et même peut-être à la première moitié du XIVe. Je ne la vois encore ni dans la Chronique de Joinville, ni dans les Poésies d'Eustache Deschamps.

C'est aussi après le XIIIe siècle qu'est venu l'usage de donner à ces pronoms, avec quelque régularité, les particules *ci* et *là*, en manière de suffixes. On n'en voit que peu d'exemples et comme par hasard dans les textes d'avant 1300; l'affixe *i* qui est encore employée par Joinville et les auteurs du XIVe siècle, semble quelquefois en tenir lieu. (Cf. *Partonopeus de Blois*, 1198, 1258; *R. de Renart*, 4533, 4895.)

§ IV. PRONOMS RELATIFS.

La langue française n'a que deux pronoms relatifs et n'en a jamais eu davantage; on les trouve formés dès les plus anciens textes; et s'ils ont varié, c'est plus dans l'usage qu'on faisait de leurs flexions que dans ces flexions ellesmêmes.

a. Le premier a même été constamment identique en tous les dialectes; c'est :

		Masc.	Fém.
SING.	Suj.	*ki, qui*	*ke, que.*
	Rég. indir.	*dont*	*de cui.*
		cui, cuy	*cui, cuy.*
	Rég. dir.	*cui, cuy*	*ke, que.*
PLUR.	Rég.	*ki, qui*	*ke, que.*
	Rég. indir.	*dont*	*cui, cuy.*
	Rég. dir.	*cui, cuy*	*ke, que.*

Ce règlement est le plus ancien qu'il soit permis de présenter avec toute certitude; il avait cours dès avant le commencement du XIIIe siècle. Je vais l'établir par une suite d'exemples détaillés :

Sing. suj. masc.

« Cil plorent lo grief jug *ki* est sor tos les filz Adam. » (*Serm. de S. Bern.* fol.)

Sing. suj. fém.

« Li pastor ceurent et si atruevent la parole *ke* dite fut a ols, as « altres l'anoncent, et tuit cil *ki* l'oent s'en merveillent. » (*Ibid.* fol.)

« O sapience *ke* de deilenz est traite! » (*Ibid.* fol.)

Plur. suj. masc.

« Wai à vos, riche home, *ki* aveiz vostre solaz, par cuy vos des- « serviez ke vos n'en aiez lo celestien. . . . . saichent bien li home,

« ke cil ne deservent mies qu'il aient lo visitement des engles, *ki* « ne sunt en la labor des home. » (*Serm. de S. Bern.* fol.)

Plur. suj. fém.

« Et li charnels hom ne conoist mies celes choses *ke* sunt de l'es- « pirit de Deu. » (*Ibid.* fol.)

Sing. rég. masc.

« Ke feroie ju, se d'esperer non, quant ju oroie dire ke cil vient « *cui* loi ju ai si grievement trespesseit. » (*Ibid.* fol.)

« Lo chief *cui* li engles aorent, *cui* li poosteiz honorent et *cuy* « les altres vertus de ciel redottent. » (*Ibid.* fol.)

« Cil *cui* il tesmoignet est ses parenz. » (*Ibid.* fol.)

« A cel jor que Dex les avoit delivrez par la priere saint Pol, « *cui* il avoent apelé en lor aide. » (*Tr. de J. Beleth*, fol. 3 *r.*)

Sing. rég. fém.

« Car li enfens qui naist est Deus, et li meire de *cuy* il naist est « virgine et li enfentemenz est senz dolor. » (*Ibid.* fol.)

« Cuydiez vos, chier freire, ke poc me deust graveir, si je savoie « ke ceste parole, *ke* ju or parole à vos, duist perir en vos cuers? » (*Ibid.* fol.)

« Ma char receut, ne mies la char Adam : c'est celei *cui* Adam « est davant la colpe. » (*Ibid.* fol.)

« Ke cil fu neiz en tenebres et en si grant confusion d'ayre, *cuy* « li yver est, et li esteiz et *cuy* est li jors et li nuiz. » (*Ibid.*)

Plur. rég.

« Cist sunt li vaissel d'or et d'argent *dont* om aministrent ui a « nos besognols en la taule nostre signor. » (*Ibid.* fol.)

« Et encor apres tot ceu, li poverteiz et li vailles des pastor à « *cuy* li naissance del salvaor fust premiers anoncie. » (*Ib.* f.)

« Li Romain regarderent qu'il estoient eschapé de sieges et de « mainz autres perilz par les prieres des sainz *cui* il requeroient. » (*Tr. de J. Beleth*, fol. 3 *r.*)

Le classement des formes de ce pronom reposait donc d'abord : pour les genres, sur la distinction, que

nous avons déjà vue en d'autres pronoms, de *i* lettre masculine et de *e* muet, lettre féminine; pour les cas, sur la différence d'orthographe entre *ki* et *qui* sujet, et *cui* ou *cuy* régime.

Cette dernière distinction s'est maintenue fort longtemps et elle est fondamentale dans notre vieux langage: pendant tout le XIIIe siècle, et encore depuis, on la trouve observée avec régularité et sans aucune exception : *qui* et *ki*, formes équivalentes également autorisées, dont la dernière même prévalait en Normandie et en Picardie, marquaient toujours le sujet; *cui*, écrit quelquefois *cuy*, marquait le régime; et quand on se fut permis d'introduire *que*, avec la valeur de régime direct masculin, *cui* resta comme régime indirect et régime des prépositions.

Ki pour *cui* est une faute d'orthographe, dans *l'Hist. de Cambray*, 1269, Pr. II, 31.

La distinction, au contraire, de *qui*, *ki*, exclusivement masculin, et de *que*, *ke*, exclusivement féminin, n'a pas été longtemps suivie avec exactitude. On commença d'abord à l'enfreindre en se servant de *qui* pour sujet féminin, au pluriel, puis en usant de *que* comme régime direct du masculin singulier; puis enfin on la viola tout à fait, et l'on employa *qui* comme sujet des deux genres, *que* comme régime direct des deux genres, et *cui* comme régime indirect, avec ou sans prépositions.

Cette révolution d'usage s'est opérée presque complétement entre l'âge des S. de S. Bernard et l'époque où Villehardouin rédigea sa Chronique.

Ainsi, dans les *S. de S. Bernard*, la distinction de *qui* masculin et de *que* féminin est encore fort régulière et constante au singulier; mais au pluriel, on commence à y voir quelquefois *qui* pour le sujet féminin :

« Trois merveillouses choses eswart, chier freire, en ceste ne-« xance de Nostre Signor, *ki* sunt diverses et forment dessem-« blanz. » (Fol.)

Villehardouin emploie déjà *qui* pour sujet des deux genres et *que* pour régime masculin :

« Ensi chevauchierent tote nuit et lendemain à grant dote et à « grant paine, tant que il vindrent à la cité de Rodestoc, *qui* ere « poplée de Grex, mult riche et mult forz. » (197; pag. 476 D, ed. Brial.)

« L'empereres Alexis de Constantinople prist de son tresor ce « *que* il en pot porter. » (*Ibid.* 94, p. 453 D.)

« Totes les paroles *qui* la furent dites ne vos contera mie li li-« vres. » (*Ibid.* 67, p. 447 E.)

« Il y a ysles ci apres [auprès], *que* vos poez veoir de ci, *qui* sont ha-« bitees de genz et laborees de blez et de viandes et d'autres biens. » (*Ibid.* p. 447 E.)

Quant un vallez a *que* doner
Bien se sofrent à acoler.

N. R. de F. et C. I, 38.

Dont, dans ces temps anciens, commençait seulement à passer, de son sens primitif d'adverbe, à celui de pronom relatif; il était peu usité, *cui* le remplaçant dans beaucoup de phrases; et lorsqu'on l'employait, il conservait toujours, dans le sens ou dans la construction, quelque chose d'adverbial.

C'est ainsi, qu'au lieu d'être restreint à l'usage de génitif, on le voit employé comme instrumental, signifiant *avec lesquels*, ou *au moyen desquels*.

On en a déjà vu ci-dessus un exemple.

« Que il lor donroient navie à bone foi, sans mal engins, *dont* « il porroient aller en Surie. » (Villehardouin, 59, p. 446 c.)

Olivier fut prous et amanevis,
Prant le destrier *don* li donzelz chai.

Gerars de Viane, 855, 856.

Li mostier Toz sainz l'apelerent
Por li cors sainz *donc* tant i out.

R. de Rou, 10526, 10527.

« Et lors commença la guerre avec les Grex endroit soi, et li « Hemin de la terre, *dont* il y en avoit mult, commencierent à torner « devers lui, *qui* haoient mult les Grex. » (Villehard. 469 E.)

« Ne sai par *cui* conseil [par le conseil de qui] l'empereres res- « pondi qu'il voloit aller toutes voies vers Salenike. » (*Ib.* p. 465 E.)

« Pour la volonté de Willaume ma fame, de *cui* chief [du chef « de qui] Borbone desus nommee est.... » (1204; Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase*, p. 210.)

« *Cui* cousin il ere. » (Villehardouin, p. 438.)

« En *cui* garde [à la garde de qui] le roi Phelippe l'avoit com- « mandé. » (*Ibid.* p. 446.)

« De *cui* li awe muelt. » (1236; *Hist. de Metz*, Pr. III, 190.)

« Monseigneur Jaique, evesque de Verdun, *cui* homez lieges y « sunt. » (1254; *ibid.* p. 207.)

« Celui *cui* li justice en courperoit, » celui que la justice en accusera. (1280; *ibid.* III, 221.)

« Sor *cui*. » (Vers 1220; *ibid.* 177.)

Dont a conservé, du reste, pendant tout le XIIIe siècle, cette sorte de caractère mitoyen entre l'adverbe et le

pronom relatif; il est une foule d'exemples où il est beaucoup plutôt adverbe que pronom :

Or me redittes, s'il vos plait, verité :
Dont estez vos et de kel paranté?

Gerars de Viane, 1809, 1810.

Il résulte des observations que je viens de faire, pour la chronologie des textes :

1° Qu'il faut remonter avant l'âge de la Chronique de Villehardouin, ou à peu près avant 1210, pour trouver les pronoms relatifs employés avec régularité : *qui*, *ki*, exclusivement comme masculins; *que*, *ke*, exclusivement comme féminins, au moins au singulier.

2° Que par conséquent ce n'est guère que jusqu'à cette époque que la forme *cui* a servi avec régularité de régime direct singulier masculin; elle a été peu après remplacée dans cet usage par *que*. Il s'en rencontre encore plus tard des exemples, mais épars, peu nombreux, et je crois que ceux d'autour de 1250 peuvent être regardés comme d'une date déjà bien récente.

J'ajouterai que bientôt après cette époque, l'usage des pronoms *qui* et *que* se confondit : on perdit l'intelligence des règles qu'on avait cessé de suivre; et l'empiétement des formes de Picardie, où l'usage de *qui* et de *que* ne paraît avoir jamais été réglé aussi nettement qu'en Bourgogne, acheva de brouiller l'emploi de ces pronoms.

Ainsi, après 1230, on trouve bien encore, en général, *qui* nominatif des deux genres, *que* régime, et c'est

leur emploi le plus fréquent; mais souvent aussi *que* usurpe l'usage de sujet, au masculin comme au féminin. On ne voit nulle règle pour cela; on peut seulement remarquer que cette confusion est plus fréquente dans les textes picards, et qu'elle est d'autant plus fréquente dans les textes bourguignons qu'ils sont plus mélangés de formes picardes.

Il faut donc établir qu'en Picardie, dès avant 1230, et en Bourgogne, à peu près depuis cette époque, on trouve l'usage consacré de se servir de *que*, comme équivalent de *qui*, sujet des deux genres et des deux nombres.

Mais l'inverse n'avait nullement lieu, *qui* ne se montre jamais comme régime.

Vers le même temps aussi, et comme par une sorte de contre-poids, *cui* se restreignait à un usage plus précis : il perdait la fonction de régime direct et ne gardait que celle de régime indirect, masculin et féminin, des deux nombres. On commençait même à l'employer plus rarement sans prépositions, si ce n'est lorsqu'il signifiait proprement *à qui*.

On a déjà pu voir, par quelques-unes des phrases que j'ai citées, quelle précision elliptique ce pronom régime *cui* donnait souvent aux constructions; voici de nouvelles preuves de l'emploi de ces pronoms, où l'on en trouvera d'autres exemples :

« Tote le terre *qui* nos vient de par no pere et de par no mere. » (1238; *Th. N. An.* I, 1007.)

« Cil à *qui* [lis. *cui*] il l'acensiroit. » (1238; *ibid.* 1008.)

« En le court le dit Pierron et demisele Jehanain se feme devant « nommée, de *kui* [lis. *cui*] costé li fief vient. » (*C. d'A.* 310.)

Gloriouz peires *ke* soufris passion,
Et suscitais de mort S. Lazaron.

Gerars de Viane, 2402, 2403.

Cil *ke* chaserent an la salve ramue
Avoc Kallon a la barbe chanue,
Kant de lui n'orent oie ne veue.
Ariere as treiz ont lor voie tenue.

Ibid. 3707-3710.

Ie voil mostrer de mon esforcemant
A Karlemaine *cui* douce France apant.

Ibid. 458, 459.

Li dus Gerars don n'est il parjuré
Envers Karlon *ki* est rois coroné,
Cui il plevit et foi et loialté?

Ibid. 1251-1253.

Si ait l'onor *cui* Dex l'aît destiné.

Ibid. 1279.

L'estache prent Olivier li hardis :
Cui il consuit, toz est de la mort fis.

Ibid. 1435, 1436.

Bien iert de France *ke* vos i amereiz :
Cui vos haires, mar i serait troveiz.

Ibid. 3895, 3896.

Sers de son chief, pour voir, estoit
A I. baron *cui* il servoit
Ki riches ert de grant maniere.

R. de M. 1258, v. 64-66.

« A *cui* ge sert. » (Tr. de S. Gr. *H. l. de Fr.* XIII, 11.)

« Et cil jureroient sor sains que il esliroient à empereor celui « *cui* il cuideroient que fust plus à profit de la terre. » (Villehard. 122; p. 459 D.)

« Et se aucuns arrestere homme ou femme ou la lor chose, et « cil *qui* l'arresteroit disoit *qui* [lis. *qu'il*] fut pleges ou d'atres et « cil *cui* om arrestroit le denoieret, li wairdour de la pais enquar- « roient sor lor sarment par oulx ou par celui *que* savoir lou por- « roient, ce sil [? lis. *cil*] en fut pleges ou d'autres. » (1221; *Hist. de Metz*, III, 183.)

Et riche *qui* art et escume
Seur le poore *cui* sanc il hume.

Vers sur la mort, XLI, p. 37.

C'est cil *ki* de plus haut renom
Est chevaliers de cest empire....
C'est cil à *cui* je sui donnée.

Lai d'Ignaurès, 109, 114.

...........Et se li die
Cui elle aimme en confiession.

Ibid. 89, 90.

On voit encore, dans ces phrases, *cui* employé comme régime des verbes; et en plusieurs, comme régime direct. Cela est devenu plus rare après cette époque.

Nen Olivier *ke* vos issi veeiz
Par *cui* je suix de prison eschapeiz.

Gerars de Viane, 1417, 1418.

Se or l'ancontrent paissant à l'issue
A *cui* il ait point de terre tolue,
Tost li feront une desconneue.

Ibid. 3722-3724.

« Des hosteis en *cui* hosteils cil trairont qui vin venront querre. » (1241; *Hist. de Metz,* III, 195.)

« Que nulz meutiers ne habergent homme *qui* vigne querre vin « ne *qui* l'an voille meneir, ne ne voise avec lui pour vin acheteir « ne pour aplegier, ne autres pour ouls, nes pour lou mesureir, « auci ce cil *cui* li vins est non mandoit dont querre. » (*Ib.* p. 195.)

« Li trese de *cui* paraige que cil ce [lis. *se*] tanroit qui encour-« peit en seroit. » (*Ibid.* p. 221.)

« Per le *cui* comant, » par l'ordre duquel. (1265; Perreciot, II, 309.)

« Ou molin *que* siet. » (1271; *ibid.* 314.)

« E se alquons meist main en celui *qui* la mere yglise requireit, « se ceo fust u evesque, u abeie, ou yglise de religion, rendist ceo « *que* il i avereit pris e cent solz de forfait.... » (*L. de G.* 1.)

J'aimerais mieux, au lieu de *qui*, lire *cui;* cependant le passage se peut entendre des deux manières.

Ce texte, en général, fort maltraité par les copistes et les éditeurs, est plein d'incorrections dans les pronoms relatifs : *qui* et *ki* y sont très-fréquemment écrits pour *cui*. Je pense que ces anomalies ne doivent être attribuées qu'à l'ignorance des copistes; à moins toutefois, conjecture d'ailleurs peu probable, que *ki* n'ait été une ancienne forme normande pour *cui*. Ainsi :

« E cil *qui* li plait aurat de remied vers lui XII ores e le seignur « en *ki* [lis. *cui*] fin il maindra X ores. » (*L. de G.* 3.)

Il y a d'autres exemples de la même faute dans les chartes.

« En *qui* [lis. *cui*] main, » dans la main de qui. (1267; *C. d'A.* p. 214.)

« En *qui* main. » (1291; charte mste. de la comtesse d'Alençon.)

« Cil *ki* prendra larun sanz suite e sanz cri, que cil enleist à *qui* « [lis. *cui*] il aurad le damage fait. » (*L. de G.* 5.)

« Home qui plaide en curt, à *qui* [lis. *cui*] curt que co seit, fors « la, ou le cors le rei est. » (*Ibid.* 28.)

« Si larecin est troved, en *qui* [lis. *cui*] terre que ceo seit e le « laroun ovecque, le seignour de la terre e la femme averunt la « metted del aveir à laroun. » (*Ibid.* 31.)

« E se cil i defait, de *ki* [lis. *cui*] il se claime, *dunt* prenge congе. » (*Ibid.* 42.)

« Nuls ne receit home ultre III. nuis si *til* [lis. *cil*] ne li command, « od *qui* [lis. *cui*] il fust ainz. » (*Ibid.* 46.)

Qui, *ki*, *cui* souffraient volontiers l'élision de leur *i* final, devant les voyelles :

Beneoiz soit *k'* a [qui à] moi entendera :
Je suis ehleu de Deu *ke* tot forma
E de S. Pierre *que* à Rome estora
A *cui* poioir des pecheors dona
De pardoner.....

Gerars de Viane, 4002-4006.

Veus tu dedire per ta grant vantarie,
Li dus Gerard k'il n'ait sa foi mantie
Envers Kallon, *cu'* il l'avoit plevie ?

Ibid. 1235-1237.

Dans toutes les provinces, mais principalement en Normandie et vers la fin du XIIIe siècle en Champagne et dans l'Ile-de-France, on trouve employée l'orthographe *qi*, *qe*, au lieu de *qui* et *que* :

Kar parole *qe* n'est oie
Ne vaut pas un aillie.

1265 ; dans l'*Archaeologia*, XXII, 315.

Sachz de ce en funt qe sage.

1265; dans l'*Archaeologia*, XXII, 319.

Enfin, *qui* se combinait quelquefois avec les pronoms personnels, et l'on trouve, par exemple, *quis* pour *qui se*, *kis* pour *qui les*.

Ses [si les] ont si durement ferus
Qu'es nies les ont abatus.
Et Partonopeus lor guencist.
C'est li premiers *quis* renvaist.

Partonopeus, 8771-8774.

« E s'il pot dedenz un an e IV jurs trover le larun e amener à la « justice, si li rendra les vint solz *kis* aurad out e seit faite la jus- « tice de larun. » (*L. de G.* 4.)

En la vile out une abeie
Durement riche e garnie.
Mun escient, nuneins i ot
E abeesse *kis* guardot.

Marie de France, *L. del Freisne*, 151-154, I, 148.

b. J'ai réservé, pour en parler à part, une forme particulière de pronom relatif, *quoi*, qui paraît n'avoir été primitivement qu'une forme régime de *qui*.

Qu'il se rattache à la déclinaison de *qui*, c'est d'abord ce que sa forme indique d'une manière tout à fait évidente.

Quoi n'a jamais pris aucune marque quelconque ni de genre ni de nombre. Il se trouve écrit, très-anciennement, en Bourgogne *kai*, *koi*, *coi*, *quoi*; en Picardie *koi*, *qoi*, *quoi*; en Normandie *kei*, *qei*, *quei*; toutes ces formes sont invariables.

On pourrait dire de ce pronom, que sa fortune a été l'inverse de celle de *dont*. Ce dernier, primitivement adverbe, est devenu, par extension, une des formes du pronom relatif, et il l'est resté; au XIIIe siècle il était bien plus souvent employé comme adverbe que comme pronom; aujourd'hui, nous ne nous en servons plus qu'en ce dernier sens. *Quoi*, au contraire, est primitivement une forme de *qui;* et peu à peu il a perdu son acception pronominale, pour ne nous plus servir aujourd'hui que comme adverbe ou comme conjonction.

Quoi n'était jamais sujet.

On a vu déjà qu'en divers textes anciens de Bourgogne, la forme régime *cui* faisait auprès des verbes l'office de régime direct.

Il est remarquable que, dans les mêmes textes, on rencontre *coi* employé comme forme régime de *qui*, avec les prépositions, et jamais autrement.

Ainsi, en suivant l'autorité de ces textes, on pourrait reconstruire l'ancienne déclinaison de *qui*, en langage de Bourgogne, de la manière suivante :

Pour les deux nombres :

Suj.	Masc. *qui, ki*	Fém. *que, ke.*
Rég. dir. des verbes,	*cui*	*que, ke.*
Rég. ind. des verbes,	*cui*	. . . .
Rég. des prépositions,	*coi*	. . . .
	à coi	. . . .
	par coi	. . . .

Il y a lieu de douter que, dans les temps primitifs, les formes *cui* et *coi* fussent des deux genres. Il est

beaucoup plus probable qu'elles ne furent d'abord que masculines, et qu'elles ne commencèrent guère à s'usurper au féminin que lorsqu'on prit l'usage d'introduire *que* comme régime direct masculin : il y eut une sorte d'échange.

A ce tableau il faut joindre la forme de génitif des deux genres *dont*, qui commença de fort bonne heure à s'employer dans ce sens.

L'arrangement que l'on vient de lire n'est peut-être pas le plus ancien qui ait existé dans la langue pour ces pronoms, mais c'est le premier auquel les textes qui me sont connus aient pu me permettre d'atteindre.

Il a précédé l'arrangement que j'avais déjà présenté ci-dessus, et qui appartient, ainsi que je l'ai dit, aux derniers temps du XII[e] siècle et aux premières années du XIII[e].

Aucun texte ne nous présente plus formellement le pronom *qui* décliné comme on vient de le voir; dans les meilleurs et les plus anciens, *quoi* en semble déjà le plus souvent détaché, restreint à un sens vague et à diverses locutions spéciales. Seulement, en quelques provinces du langage de Bourgogne, *coi* se maintint plus longtemps avec sa valeur propre de pronom relatif; et comme cette valeur, ne variant point, y est toujours distincte de celle de *cui*, j'ai pu sans trop de hardiesse en reconstruire le tableau de cette déclinaison.

Mais ce tableau n'est guère que conjectural; et c'est pourquoi j'ai jugé à propos de l'exposer à part, au lieu de le confondre avec la déclinaison certaine de *qui*.

Il serait même possible, en suivant la chaîne des analogies, de remonter plus haut dans les antiquités de notre langue. On voit *coi* employé toujours avec les prépositions exprimées; *cui*, au contraire, semblait, de sa nature, impliquer en lui une préposition sous-entendue, et réservé à servir de régime indirect aux verbes.

Or, en toute raison, l'analogie doit être, non point entre les deux régimes direct et indirect du verbe, qui de leur nature doivent être distincts, mais bien entre le régime direct du verbe et le régime des prépositions exprimées; le régime indirect des verbes, impliquant dans sa forme la valeur d'une préposition sous-entendue, est à part.

Donc il faut croire que c'est déjà par suite d'une perturbation survenue dans l'usage de ces pronoms, qu'on y voit le régime direct des verbes semblable à leur régime indirect; la forme de ce dernier, mieux adaptée au ton général de l'harmonie de la langue, aura supplanté celle du régime direct; mais, dans les temps primitifs et tout à fait barbares, la déclinaison du pronom *qui* aura dû être au masculin :

Suj.............	*ki, qui.*
Rég. dir. des verbes,	*coi.*
Rég. des préposit..	*coi.*
Rég. ind. des verbes,	*cui.*

Ces formes paraissent avoir toujours servi pour les deux nombres.

L'époque où les textes qui nous restent prennent la langue, vers la seconde moitié du XIIe siècle, est

précisément celle qui suivit cet arrangement et où s'accomplit la destruction de cette règle. On y voit *cui* ayant déjà remplacé *coi* dans son usage de régime direct des verbes ; mais *coi* s'y maintient encore comme régime des prépositions et n'a été définitivement banni de ce dernier emploi, que plus d'un demi-siècle plus tard, quand le mélange des formes des deux genres fut venu augmenter la confusion et commencer un arrangement nouveau.

On peut voir que tout ce qui vient d'être dit de la déclinaison de *qui* se trouve confirmé par ce que nous avait montré déjà la déclinaison des pronoms personnels de la troisième personne.

Voici maintenant quelques exemples de *quoi*, pronom relatif, en rapport avec un objet déterminé et régime des prépositions :

Voit l'Olivier : dolanz fu et mariz.
Il passe avant, si ait un paison pris,
A *coi* li treiz fut tandus et assis.

Gerars de Viane, 1430-1432.

Le matinet kant solaus iert leveiz,
N'i moinrois home qui de meire soi neiz
Fors le destrier sor *coi* sereiz monteiz.
Et combatrons as espees des leiz.

Ibid. 1272-1276.

Kant il seront devant cele cité,
Angins feront tot à lor volanté
Par *coi* seront li mur escreventé.

Ibid. 1750-1752.

Mes qui m'enseignast la medicine
Par *quei* ele fust asourdee
Je l'en donasse grant soudée.

Le Chev. à la corb. p. 37, ed. Fr. Michel.

Escorpions et autres bestes
Qui feu gitoient par les testes
De *coi* il ist moult grant puor.

N. R. de F. et C. I, 7.

(Cf. Orell, *A. Fr. Gr.* p. 63.)

Au nombre des causes qui ont fait perdre à *quoi* sa qualité de pronom relatif, il faut remarquer celle-ci : c'est qu'on prit l'habitude de le prendre absolument, dans un sens indéterminé et sans le rapporter à aucun objet direct, comme dans ces phrases interrogatives où nous en faisons encore un si grand usage : « por *kai* esleit « il dons lo staule ? » (*S. de S. Bernard*, fol.) *Quoi* devint ainsi comme une sorte de neutre de *qui;* et au XIII[e] siècle, sous ce rapport, on peut dire qu'il était à *cui* ce que *ceu* était à *le*, tous deux formes régimes de *il*, comme *cui* et *coi* l'étaient de *qui*.

Cela est rendu évident par le texte de Gerars de Viane; *coi* ne peut s'y rapporter qu'aux choses, aux animaux, et jamais aux personnes; avec ces dernières on met toujours *cui*. Toutes les phrases que j'ai citées ci-dessus en sont des preuves; j'en ajouterai deux :

Drois emperere, ne vos esmaiez ci.
Laisiez venir le prou conte hardi.
Lors savereiz kel plait il ont basti,
Par *coi* sont bien ensamble.

Gerars de Viane, 3117-3120.

> Li dus Rollant est fors de l'ile issus
> Et Olivier à *cui* s'est conbatus.
>
> *Gerars de Viane*, 3136, 3137.

Je résume ainsi, pour en finir, la chronologie du premier pronom relatif :

1° Avant 1160.

Suj.	Masc.	*ki, qui*	Fém.	*ke, que.*
Rég. dir. des verbes,		*coi*		*ke.*
Rég. des prépos. . .		*coi*		. . . .
Rég. ind. des verbes,		*cui*		. . . .

2° Depuis 1160, à peu près, jusque vers 1200-1210.

Suj.	*ki, qui*	*ke, que.*
Rég. dir. des verbes,	*cui*	*ke.*
Rég. des prépos. . .	*coi*	. . . .
Rég. ind. des verbes,	*cui*	*cui.*
Rég. génitif.	*dont*	*dont.*

Cui au féminin est rare encore et peut être douteux dans cette période. *Dont* pour les deux genres, commence à s'ymontrer.

3° Depuis 1210 environ jusque vers 1300.

Suj.	*ki, qui.*
Rég. dir. des verbes,	*ke, que.*
Rég. indir.	*cui.*
Rég. des prép.	*cui.*
Rég. génitif.	*dont.*

formes devenues communes aux deux genres, et qui, sauf quelques perturbations dont j'ai parlé, se sont maintenues jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Il faut bien remarquer que dans cette dernière période, on voit encore *coi* régime des prépositions, puisque les exemples que j'en ai cités sont presque tous de cette époque; mais il y était restreint au sens neutre, et le plus souvent il ne servait qu'en des locutions déterminées, comme conjonction ou pronom interrogatif.

Ces distinctions chronologiques ne peuvent d'ailleurs jamais être rigoureuses, ni pour les temps ni pour les lieux; je ne les hasarde que comme des guides généraux, qu'on pourra sans doute, par des recherches plus profondes, rendre plus sûrs et rectifier en beaucoup de cas.

c. Notre second pronom relatif avait pour formes :

I. En Bourgogne.

SING. Suj.	Masc.	*li quels*	Fém.	*li, la quele.*
Rég.		*lo quel*		*la quele.*
PLUR. Suj.		*li quel*		*les queles.*
Rég.		*les quels*		*les queles.*

Les variations sont très-peu de chose et se réduisent presque à des fautes d'orthographe.

II. En Picardie.

SING. Suj.	Masc.	*li queils* (1248)	Fém.	*li quele, li kuele.*
		li quils (1273)		....
		li ques		....
SING. Rég.		*le quel*		*de le quele chose* (*C. d'A.* p. 226).
		del quel (*C. d'A.* 311)		*le quele.*
		u quel (*ib.* 397)		....

PLUR. Suj.	*li queil, li quel*	*les queles.*
Rég.	*les queus*	*des ques choses* (*C. d'A.* 250).
	les ques	....

Et la forme contracte : « *quex* gens » (Villehardouin, pag. 466); « des *quex* cent livrees de terre » (1258; Buchon, *Chron. Grecque*, pag. 435); « des *quiex* quatre » (*O. des R. de Fr.* I, 82); « la *quex* maison, » sujet (1285; Chaumont, pièce mste.).

« Le *queal* » (1265; Crapelet, *Lois de Howel le Bon*, p. 72), dans une pièce de Bretagne, est une orthographe barbare.

III. En Lorraine.

SING. Suj.	Masc. *li queils*	Fém.	*li, la queille.*
Rég.	*queil, le queil* (1244)		*la quelle, la keile.*
	keil		*la queil* (*H. de M.* 164).
PLUR. Suj.	*li queil*		*les quelles, les queiles* (1296).
Rég.	....		*keilles.*

IV. En Franche-Comté.

SING. Suj.	Masc.	Fém.	....
Rég.	*ou quel* (*N. Th. An.* I, 1014)		....
PLUR. Suj.	*les quex* (1271)		*les queles* (1280).
Rég.	*des quelx* (1278)		*des quelles, des queles.*
	es quelx (1284)		....

V. En Poitou et dans le pays d'entre Chartres et la Rochelle.

SING. Suj.	*li quaus* (1250)	*en la quau* (1250).
Rég.	*le quau*	*la quau.*
PLUR. Suj.	*li quau*	*les quaus.*
Rég.	*les quaus* (1250)	*les quaus.*
	aus queus (1250)	....

VI. Quant à la Normandie, elle ne présente point de formes distinctes de celles de Bourgogne, jusqu'à l'époque où son langage se mélangea de picard; dès lors on trouve dans les textes normands, et surtout dans les chartes, un alliage toujours croissant de formes de Picardie jointes à celles de Bourgogne.

Voici quelques exemples :

Il savoit tous chans acorder
Par musike, sans descorder;
....
Ques ans fust plentuis de forment
Ou s'il deust molt grant froit faire.

R. de M. 46-52.

Puis nen oimes ne oie ne veue,
Ne ne savons *kel* voie il ait tenue.

Gerars de Viane, 3720, 3721.

Oiez, seignor, Deus vos croise bontey
Kels anconbriers et *quelle* adversitey
Avint au conte Olivier le manbré.

Ibid. 563-565.

Suj. — « Li *quel* quatre journel de terre. » (*C. d'A.* 222.)

Rég. — « Les *ques* deus jorneus devant dis mesire Gilles de « Wandone, chevaliers, pers du chastel de Saint Pol, mes hom, « leur amosna el lit mortel pour faire son universaire en l'eglise « d'Auchi. » (*C. d'A.* 222.)

« Li *quele* terre siet au markais de franc mares, en le parroche de « Winkingehem. » (*Ibid.* 274.)

« Li *quils* homes disent ez jugierent. » (1273; le Carpentier, *H. de C.* Pr. II, 33.)

« En chescune église parochals serait une airche, en la *queille* « deux serres seront et deux clef; les *quelles* deux cleifs deux prud- « hommes seront eslus en lai paroche de bonne renomeie, warde- « ront fiablement, c'est à entandre chescuns une de celles cleif. » (*H. de Metz,* III, 165, 166.)

On remarque surtout dans les chartes de Champagne, que très-souvent la forme du féminin *quele* n'y était pas employée et qu'on mettait *quel* pour les deux genres :

« Pour la *queil* chose. » (*Hist. de Metz,* III, 164.)

« En tesmoignaige de la *quel* chouse. » (1280; Chaumont, pièce mste.)

« Le *quau* homenage e le *quau* feu e le *quau* servise ge ai retenu « à mei e à mes heirs e aus noz. » (1250; Poitou, pièce mste.)

« Per les *quaus* cent sol de rende. » (*Ibid.*)

« Les *quaus* deners. » (*Ibid.*)

« Ensorquetot ge done e lais por le salu de m'arme e de mon « pere e de ma mere e de mes ancesors à l'abaie Saint Michea de « Lerz, en la *quau* mis sires mis peres est enterrez e ge i ei esleu ma « sepulture.... » (1250; Poitou, pièce mste.)

« Ensorquetot ge voil e comant que totes les issues de ma terre, « en *quau* que manere qu'eles issent, les *quaus* ge retenc e prenc « e establis jusqu'à treis anz. » (*Ibid.*)

§ V. PRONOMS INTERROGATIFS.

Il n'y a point en français, à proprement parler, de

pronoms interrogatifs. Ils ont toujours été les mêmes que les pronoms relatifs : *qui, que, quoi, lequel, quel;* et l'on remarque, dès les plus anciens temps, que la construction de la phrase servait principalement à marquer l'interrogation.

Ainsi, l'usage de placer le pronom interrogatif au commencement de la phrase, celui de mettre, dans l'interrogation, le sujet après son verbe, sont aussi anciens que les textes écrits de notre langue.

Les interrogations n'ayant donc rien de propre que quelques tournures, il suffira de rappeler ces constructions par un petit nombre d'exemples :

Dient entr'auz : *ki* est cil chevalier ?
Respont Rollans : Lanbers le baruier.

Gerars de Viane, 1096, 1097.

Or t'ai ie dit quel gent sont mi parant.
Et tu, *qui* es ? ne le celer niant.

Ibid. 98, 99.

Biauz nies, fait il, envers moi entandeiz.
Ki est cil guars; guardeiz nel me celeiz,
A cui aveiz parley de lai ces guez ?
. . . .
He, glous, dist il, por coi ne l'ais tué ?

Ibid. 171-177.

« Ne prenons nos assi granz solaiz cy, si cum en celei parole « del apostle, *dont* nos ladavant avons parleit ? . . . . *Ke* faites vos, « *ke* faites vos, signor roi, *ke* faites vos ? . . . . . *Ke* faites vos ke « vos or li offrez assi ? » (*S. de S. B.* fol.)

« *Ke* feroie ju s'altrement estoit quant ju oroie dire ke li sires « vient ? » (*Ibid.* fol.)

« *Li quels* est plus saiges de vos dous? *cui* jugemens est plus « justes? et *cui* sentence est plus saine? » (*Serm. de S. Bern.* fol.)

« Et *que* doye je faire? » (*Ibid.* fol.)

« Et *ki* suys ju, ou *quels* est ceste meie parole? » (*Ibid.* fol.)

« *Quels* chose puet estre plaine de plus grant pitieit, ke ceu est « ke li filz de Deu devint foens por nos? » (*Ibid.* fol.)

« *Quel* chose est ke plus apraignet la foit, et enforst l'esperance « et empraignet la chariteit cum fait li humaniteiz de Deu? (*Ibid.* fol.)

On trouve aussi *quex*, féminin singulier interrogatif, au sens de *quanta* (*R. de la Rose*, I, 65); et au pluriel masculin : « *quex* il estoient » (*ibid.* I, pag. 34).

Et encore :

« *Qu*'est ice? » qu'est-ce? (*Ibid.* I, 99.)
« *Dont* me vint? » (*Ibid.* 99.)

Biaz niez, dist il, *kel* plait aveiz basti
Vers la pucele ou je parler vos vi?

Gerars de Viane, 1859, 1860.

Estez vos ceu Rollan *don* j'ai oi
Ke vers mon freire vos estez aati?

Ibid. 1831, 1832.

Li sains hom à l'escuier dist:
Ki te fist chou? Cil respondi:
Sire, uns chevaliers m'a che fait.
— Por coi? L'avoies tu meffait?

R. de M. 248-251.

Et *que* feront les ames lasses?
Els iront là où dire n'ose.

Rutebuef.

Diva! *dont* n'oz tu ce que j'oi?
Dist la dame à sa pucele.

N. R. de F. et C. I, 211.

A l'uis bouta, et Aude l'oit....
Et *qui* est ce la, Dex aie?
—Damoisele, je sui li dus.

Ibid. 213.

Le pronom *coi, koi, quoi,* est le seul qui soit devenu proprement interrogatif, et qui serve plus à l'interrogation qu'à tout autre usage. Cela est venu du sens vague et indéterminé qu'on a commencé de lui attribuer dans la première moitié du XIIIe siècle.

Hé gloz, fait il, dex te doinst enconbrier.
Por *coi* alais al treif Karlon lancier?

Gerars de Viane, 3430, 3431.

Las, las, fet il, *por qoi* sui vis?
Las, las, fet il, que deviendrai?
Las, quel conseil de li prendrai?

N. R. de F. et C. II, 102.

Divers autres pronoms, les personnels, les démonstratifs, *quant, tel,* beaucoup d'adverbes et de conjonctions, *où, combien, comme, onques,* etc. servaient communément à l'interrogation, sans aucune modification dans leurs formes. Ils se plaçaient seulement alors au commencement de la phrase.

§ VI. PRONOMS INDÉTERMINÉS.

J'y comprends, selon l'usage des grammairiens, certains mots qui tiennent de l'adjectif et du pronom, tels

que *tout*, *plusieurs*, etc., auxquels on donne fort bien le nom d'adjectifs pronominaux.

J'y comprends aussi des mots tels que *même*, qui ne sont point toujours proprement des pronoms, et que cependant je ne pouvais rejeter parmi les adverbes, puisqu'ils ont été déclinables et qu'ils le sont restés en beaucoup de cas.

J'y comprends enfin les pronoms impersonnels ou négatifs. On les trouvera traités à part à la suite des autres.

Quant aux pronoms indéterminés proprement dits, je les range autant que possible par ordre de familles, en allant du simple au composé. Je commencerai par ceux qui ne sont que des composés de *qui* et de *quel*.

Il y a dans la *Alt. Fr. Gr.* de M. Orell, pp. 64-72, diverses bonnes observations et beaucoup d'exemples, auxquels on pourra recourir, parce qu'il n'était pas toujours de mon sujet d'en profiter.

1. QUELQUE.

Nous avons proprement aujourd'hui trois pronoms *quelque* :

1° L'un où *quel* se décline et *que* reste invariable; comme dans : *quel que soit*... *quelle que soit*...

2° Le second dans lequel on ne décline jamais que le second membre de la composition, *que;* dans : *quelque homme*, *quelque femme*, *quelques hommes*, etc.

3° Le troisième où les deux membres de la compo-

sition sont également indéclinables : *quelque libres qu'elles soient.*

On voit assez que ces pronoms ne sont qu'un composé fort simple du pronom *quel,* dont j'ai parlé; ils en ont reproduit au XIII[e] siècle toutes les variations, sans y rien ajouter qui leur soit propre. Il n'y a donc lieu à aucune observation particulière sur leurs formes.

Tout ce qu'il faut remarquer, c'est que de ces trois pronoms, il n'y a guère que le premier et le dernier qui appartiennent au bon langage d'avant 1250. L'autre, notre *quelque, quelques,* au sens de *aliquot,* ne s'est guère introduit que dans la seconde moitié du XIII[e] siècle; d'autres mots en avaient tenu lieu jusqu'après cette époque.

Notre pronom *quelque*, dont le premier membre *quel* se décline seul, est le plus commun des trois dans les bons textes anciens.

Quelque... que, invariable dans ses deux éléments, s'y rencontre aussi; mais on n'y redoublait pas le *que;* et au lieu de *quelque... que,* on disait presque toujours *quel... que.*

On trouve quelques irrégularités dans l'emploi de ces pronoms et quelques anomalies qui s'écartent de leur usage d'à présent. Mais il est facile d'observer qu'elles ne viennent que de l'absence de règles établies, qu'elles sont de purs tâtonnements dans l'emploi de locutions encore nouvelles et mal fixées, qu'elles ne procèdent que d'ignorance ou d'incertitude, et qu'au fond les auteurs entendaient l'usage et la valeur de ces pronoms comme nous les entendons encore.

C'est ce qu'éclairciront complétement les exemples, par lesquels seuls d'ailleurs on peut faire connaître des anomalies qui n'ont rien de réglé.

« Et s'il avenoit que li cours de le dite fontainne fust enpeekiés « ou pour cretines de iaues ou pour assaulement de terres des « cans, ou pour autre occoison *quele que* elle fust par coi li eglise « et li vile d'Auchi devant dites ne peussent mie avoir delivrement « sour partie du cours de le fontainne. » (*C. d'A.* p. 315.)

« *Queles k*'eles soient ou pueent estre. » (*Ibid.* p. 302.)

« *Le quel ki* vaurra; » nous dirions : « lequel il voudra. » (*Ibid.* 229.)

« *Queil* peu *qu*'il i ait. » (*Ibid.* 169.)

« *Keilles k*'elles soient. » (1282; *Hist. de Metz*, III, 225.)

« An *keil* maniere *k*'il.... » (*Ibid.* 225.)

Li *kelz ke* soit i arait perde grant,
Ou Vienois ou la Francoise gent,
Au tornoi de Viane.

Gerars de Viane, 471-473.

Je nel laroie por l'or de x citeiz.
K'a couardie me seroit reproveiz.
Au fer des lances serons hue ajosté.
Le *kel ke* soit convient estre maté.

Ibid. 620-623.

« Por tel convent que il lor jureroient sor sainz loialement que « desenqui en avant à *quele* eure *que* il les semonroient dedanz « les quinze jors, que il donroient navie à bone foi sans mal en- « gins. » (Villehardouin, 59, p. 446 c.)

Quant à notre pronom *quelqu'un*, *quelques-uns*, il est encore moins que *quelque*, *quelques*, au sens de *aliquot*, des bons temps du XIIIe siècle.

Il y a çà et là, je crois, vers la fin, quelques exem-

ples du dernier; mais je n'en connais pas un seul du premier, et je suis porté à croire que sa formation est postérieure.

2. QUI QUI; QUI QUI ONCQUES.

Ce pronom n'est guère qu'une forme elliptique de la phrase *qui que ce soit qui*. Il ne se dit que des personnes.

Ses premières formes ont été : *qui qui*, quand il était sujet; *cui que*, quand il était régime; ainsi :

« *Qui qui* eschairoit. » (1241; *Hist. de Metz*, III, 195.)

« Et *cui que* les terres soient entour le pont, nuls n'y puelt mai-« sonner, ne faire habitacles, se par celui nom (? non) cui li tref-« fons est. » (1223; *ibid.* 185.)

Et dist Rollan : or oi musart plaidier.
Kant t'an moinra a pie lez mon destrier
En douce France esteres prisonier,
Audain aurai, *cui k'*en doie anuier.

Gerars de Viane, 2264-2267.

Plus tard, ces combinaisons elliptiques de pronoms se multiplièrent; on trouve encore :

Qui que,
Que que,
Quoi que.

Ces deux derniers avaient exactement le même sens; ils signifiaient : quelque chose que. *Que que* se rencontre, pour *quoi que*, dans les textes de Champagne et de Picardie de la seconde moitié du XIIIe siècle.

« *Qui ke* soit maistre eschevins il doit seoir chescun venredi « aviuc ceus qui la pais warderunt. » (1220; *H. de M.* III, 178.)

« *Qui ke* wardour soient de la pais, ne porront niant despendre « de totez les atres justices. » (*Ibid.*)

Li dus sout tost par *ki ke* seit
Par kele veie li reis ireit.

R. de Rou, 10321, 10322.

La mer munta, li flot fu grant,
Sor li pons fu li faiz pesant,
Li pons trebuchia e chaï.
E *ki ke* out desuz peri.

Ibid. 10369-10372.

Et trove un penier plain d'estopes,
*Qui q'*an ai fait, ele les copes.

N. R. de F. et C. I, 312.

Que de son frainc ne raura mie
A ceste foiz, *que que* il die.

Ibid. I, 5.

On joignait communément au pronom *qui qui*, comme explétif, l'adverbe *oncques* : d'où se formèrent *qui qui oncques*, *qui oncques*, *qui oncques qui;* et enfin, en un seul mot, *quiconque*.

« *Qui qui onquez.* » (1254; *Hist. de Metz,* III, 210.)

« *Ki ki onques* panroit ne fianceroit femme nulle, keile k'elle fust « ou soit, c'onkes n'auist eut marit, cilz qui lai panroit ou fian- « ceroit, seroit banis sexante ans fors de l'eveschiet de Mes, et ne « seroit mies celle *cui* il panroit eritauble, ains perderoit son he- « ritaige; et cilz qui la panroit ansi, pour oulz ou pour lor hoirs. » (1292; *ibid.* III, 236.)

« *Qui qui onques* vourroit. » (*Ibid.* 166.)

« *Qui qui unques* laidera par sarment ne fors ne enz, s'il ne « s'en ostet par cinc de ses meillors amins, si sera forjugiez. » (Vers 1220; *Hist. de Metz,* p. 179.)

« *Qui onques* ferrit homme ou femme. » (1220; *ibid.* 178.)

« *Qui oncques* moroit, soit clers soit lais, soit petis soit grans, « soit hommes soit femmes, dedans l'arcepresterie de Metz, don- « reit.... » (1223; *ibid.* 185.)

« *Qui onques qui* soit de la pais de Mes prant pan, et il non mest « à justice. » (1280; *ibid.* p. 220.)

« *Quicunques* sera nostre receveur dou devant dit tonliu. » (1285; J. Bernier, *Hist. de Blois*, in-4°, Pr. p. XVII.)

Ne sai, fait ele, cui ames,
Mais je sai bien cui vous haes :
Qui c'onques soit li vostre eslis,
Partonopeus est li haïs.

Partonopeus de Blois, 6701-6704.

On trouve aussi *quecunque* (Orell, *Alt. Fr. Gr.* p. 67), qui paraît être tantôt une forme de féminin de *quiconque*, d'après l'ancienne distinction de genre que nous avons reconnue entre *qui* et *que;* tantôt une forme de régime, des deux genres. Quant à l'emploi, *que conque* s'appliquait aux choses comme aux personnes; il se rapprochait donc, en ce sens, de *quelconque*.

3. QUELCONQUES.

Ce pronom s'est formé sur *quel* de la même façon que *quiconque* s'est formé sur *qui;* c'est une contraction de *quelque oncques*.

Ses formes sont celles de *quel : quiex, queil, quel.* Il servait pour les deux genres, ou, tout au moins, je ne lui ai point trouvé de forme particulière pour le féminin.

Il se disait également bien des choses et des personnes, et peut-être préférablement des choses; au rebours de *quiconque*, qu'on ne voit appliqué aux choses qu'en quelques exceptions rares, et sans doute condamnées par le bon usage.

« En *quelconkes* liu. » (1248; *C. d'A.* p. 171.)

« En *quelconque* province ke ce puist estre. » (1274; le Carpentier, *H. de C.* Pr. p. 34.)

4. QUANT.

Pronom simple, qui signifiait *combien, en quel nombre, en quel grand nombre.*

Il avait toujours une valeur de pluriel; et sa déclinaison sans être toujours rigoureusement observée, pouvait néanmoins s'établir ainsi :

Suj. Masc.	*quant*	Fém.	*quantes.*
Rég.	*quanz*		*quantes.*
	quans		....

On le trouve écrit aussi sans *t* final, *quan;* et au féminin, en forme de singulier, *quante.*

« Ne sai *quant* escuyer. » (Henri de Valenciennes, pag. 498, ed. Brial.)

Par artimetike seust
Quans quarriaus taillies il eust
En une tour u en I. mur.

R. de M. 54-56.

Ne vos voil mie metre en letre
Ne jo ne m'en voil entremetre
Kels barunz e *quanz* chevaliers
Quanz vavassors e *quanz* soldeiers

Out li dus en sa cumpaingnie
Quant il out pris tot son navie.

R. de Rou, 11558-11563.

« *Quantes* foiz. » (*N. R. de F. et C.* I, 213.)

Ce pronom était surtout fort usité pendant la première moitié du XIIIe siècle. La seule variation de son thème qu'il y ait à noter, est *quaunz* en dialecte normand d'Angleterre.

Du reste il était usité par toutes les provinces, et il a formé divers composés.

5. QUANQUE.

Forme neutre et absolue, invariable, qui signifiait *tout ce que, autant que*. On en trouve beaucoup d'exemples en tous les dialectes; mais il est surtout commun dans le langage de Champagne, Ile-de-France et Picardie d'autour de 1250 et de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Ce mot est écrit *kanques* dans le *C. d'A.* an 1239, p. 157; plus communément il n'a point le *s* final.

« *Quanque* il pot. » (Villehardouin, p. 487.)
« En *quenque* il puet. » (Vers 1240; *Th. N. An.* I, 1013.)
« *Quant que* nous y avons. » (1255; Perreciot, II, 296.)
« Lo tout *quanque* je ai et puis avoir ou dit molin. » (1271; *ib.* p. 314.)

Mors, tu mengues *quanc'* on mout,
Et qui rehapes *quanc'* on tout,
Di à mes amis, à ces trois,
Ke ne prestres ne Dex n'assout

Chelui qui se dete ne sout
Ains que tu l'aies pris aquois.

Vers sur la mort, XVIII, p. 25.

La dame maintenant se pasme;
Au revenir sospire et pleure;
Molt het la mort qui tant demeure;
N'a soing de *quanques* ele voit.

Lai d'Ignaurès, 584-587.

Je vos commant, si chier com vos m'aveiz
Et fiez et terres, *kan ke* de moi teneiz
Se j'ai besoig, ke vos me secoureiz....

Gerars de Viane, 1414-1416.

Grant cop li done sor l'elme de Pavie:
*Kan k'*en ataint, tot decope et esmie,
Jusc'an ou cercle est l'espee glacie [glissée].

Ibid. 2777-2779.

Puis ke les autres aveiz en vo destrois,
Je ne voil pais guerre mener par moi,
Mais *cank'* il dient creant bien et otroi.

Ibid. 3596-3598.

Et de co ke à martel toleit
Et *kanke* tolir li porreit
Jamez ne le guerreireit.

R. de Rou, 10127-10129.

Mult li dona chiens e oisels
Et altres aveirs boens e bels,
E *kanke* il trover poeit
Ki a haut home cunveneit.

Ibid. 10549-10552.

Ne dit mie *quanqu'*ele panse
La dame. . . . .

N. R. de F. et C. I, 295.

(Cf. *ibid.* I, 311.)

Vers le milieu du XIII[e] siècle, ce pronom a été quelquefois employé avec une valeur de conjonction et le sens de : *encore que, bien que.*

J'en ai vu quelques exemples :

Por co voel par envoiseure
En escrit metre une aventure
Et bone et bele et mervellouse
Quanque ce soie chose grevouse.

Partonopeus de Blois, 69-72.

Ce n'est point que ce mot ne se trouve aussi dans ce texte avec son acception ordinaire, il y est au contraire peut-être plus commun qu'en aucun autre.

Tuit *quanque* vos estes ici
Saves bien que le voir en di,
Si n'est auques mesavenu
A ceus qui voir en ont teu.

Ibid. 8993-8996.

Car *quanque* vos aves ci dit
Enquis l'ai bien s'il est ensi.

Ibid. 9052-9053.

6. QUANCONQUE.

Formé de *quanque*, avec l'adverbe *oncques*, ce mot avait le même sens que *quanque* : *tout, tout cela, tout*

ce que; il était seulement encore plus absolu dans sa signification.

C'est un de ces composés, de peu de goût et de peu d'autorité, que formaient les auteurs dans le langage de Champagne, pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle.

M. Orell (*A. Fr. Gr.* p. 67) en a cité un exemple qui ne se trouve point à l'endroit qu'il indique. En voici donc un autre pour le remplacer :

> Qu'il lor toloit sains jugement
> *Quanque* lui venoit a talent,
> Et honissoit de sa parole
> Et getoit vilment en gaiole
> Et faisoit tot à volénté,
> *Quanconques* li venoit à gré.
>
> *Partonopeus de Blois*, 2567-2572.

7. ALQUANT.

Ce pronom signifiait *quelques*, *quelques-uns*, *plusieurs;* je ne lui connais ni formes de féminin, ni formes de régime. On ne le voit jamais guère employé que comme sujet, au moins dans ses bons temps.

Il était fort usité dans les premières années du XIII[e] siècle; mais il commença de bonne heure à vieillir. Dès avant 1240, il était devenu rare, et sa signification primitive commençait à s'altérer beaucoup.

On pourrait lui donner les deux nombres, ainsi :

SING. Suj. *alcuens, alquens.*
PLUR. Suj. *alquant, li alquant.*

mais en observant bien que ces deux mots, *alquens* et *alquant*, que j'ai cru devoir réunir à cause de leur iden-

tité parfaite de signification et parce qu'ils s'adaptent complétement, l'un comme pluriel de l'autre, semblent cependant n'être pas tous deux d'une même origine.

Alquant est très-certainement un composé de *quant*, pronom déclinable; on n'a fait qu'y joindre cette affixe *al*, devenue depuis *au* et dont l'ancien français a fait grand usage; nous la retrouverons dans *autel*, dans *autant*, dans *ausi*, et ailleurs encore.

Mais il est fort douteux que *alquens* ne soit qu'une forme dérivative de *alquant*. Il semblerait beaucoup plus probable que c'est un composé de *un* et de la forme indéterminée *alk'*, *alkes;* cela répondrait assez au latin *aliquis unus* auquel M. Orell le rapporte.

S'il en est ainsi, comme j'incline à le croire, *alquens*, composé de *un*, est la première forme française de *aucun*, qui nous est resté avec un sens opposé.

Voyez ci-après le mot *aucun*, où je reviendrai sur cette discussion.

Quoi qu'il en soit, *alcuens*, *alquens*, se trouve écrit *alcons*, en divers textes anciens de Normandie et des provinces voisines; il en est même dérivé, par assimilation, une forme abusive *accons*, que l'on trouve employée au pluriel sujet *accon*, quelques-uns, dans la Trad. des Mach. (*H. l. de Fr.* XIII, 22).

Ce mot, avec le sens précis de *quelqu'un*, n'a pas eu beaucoup de durée. On le trouve dans les plus anciens textes; mais, dès le commencement du XIII[e] siècle, on ne le voit plus que fort rarement, et il finit bientôt par disparaître tout à fait avant 1210.

Cela confirme l'opinion que j'ai avancée sur son origine; s'il est vrai qu'il dérive de *un* par composition et qu'il ne soit qu'une forme primitive identique d'*aucan*, on ne le perd pas tout à fait de vue au commencement du XIIIe siècle; on le voit seulement alors changer d'acception.

Voici quelques exemples de son emploi :

« Si co avent que *alquen* colpe le poin a altre u le pied, si li ren-« dra demi were, suluc ceo que il est. » (*L. de G.* 13.)

« E si *alcons* est apelez de muster fruisser u de chambre e il n'ait « ested blamed en arere..... » (*Ibid.* 17.)

« E se *alquens*, u quens u provost, mesfeist as homes de sa bail-« lie, e de co fuist atint de la justice du roi, forfait fust a duble de « ce que altre fust forfait. » (*Ibid.* 2.)

« Se *alquens* est apeled de larcin u de roberie. » (*Ibid.* 4.)

« Si *alquns* criere l'oil al altre par aventure quelqe seit, si amen-« drad LXX solz de solz Engleis. » (*Ibid.* 21.)

Le pluriel *alquant*, qu'on employait aussi avec l'article : *li alquant, li alkant* (Traduct. de S. Grég. *H. l. de Fr.* XIII, 8), s'est maintenu avec le sens de *quelques-uns*, plus longtemps que *alquens;* sa première syllabe a subi, vers le premier quart du XIIIe siècle, la loi de fléchissement des syllabes en *al*, de Picardie et de Champagne; elle y est devenue *au;* et après 1230 ou 1240 on le trouve écrit *auqaant, li auquant.*

Vers cette dernière époque aussi son usage était devenu beaucoup moins fréquent; il avait vieilli et il commençait à perdre son acception primitive pour en

prendre une nouvelle :. de *quelqu'un, quelques-uns;* on lui faisait signifier des personnages inconnus, des gens de rien, des gens de hasard, un quidam. M. de Roquefort avait remarqué cette acception nouvelle, et il l'a notée assez bien, dans son Glossaire, aux mots *Alcan, Alquant.*

Le temps où *alquant* a été le plus fréquemment employé, et sans altération de son acception propre, est à peu près l'âge de la Chronique de Villehardouin.

« Et là en y ot assez de noiez, et *alquant* en eschaperent. » (Villehardouin, 83, p. 450 E.)

Se cil de l'ost ke par lui sont dolant
Seuxent ore com li est avenant
Molt pluis à aise en fuissent li *auquant*,
Car l'emperere au couraige vaillant
Dort molt à aise et molt seuremant
Dedans Viane jusc'à l'abe aparant.

Gerars de Viane, 3782-3787.

(Cf. Roquefort, *Glossaire*, Supplément, au mot *Auquant.*)

E co ke jo li ai duné
Li unt *alquanz* de vos juré.

R. de Rou, 10943, 10944.

Plusors del duc terres voleient
S'Engleterre prendre poeient;
Alquanz soldees demandoent
Livreisuns e duns covetoent.

Ibid. 11552-11555.

Herbert dist bien, maiz nel creirent
Et *asquanz* d'els s'en repentirent.

R. de Rou, 10201, 10202.

On pourrait être tenté peut-être d'attribuer l'origine de cette dernière orthographe, *asquanz*, à une erreur des copistes, dont la fausse habileté se serait fait un scrupule de laisser à la préfixe *al* une forme de singulier, lorsqu'ils donnaient à *quanz* celle de pluriel. Ce ne serait ainsi qu'une faute d'orthographe.

Mais cette conjecture ne me semble point admissible : 1° parce qu'il y a, çà et là, divers autres exemples de *asquanz;* 2° parce que cette forme prend un degré suffisant d'autorité, lorsqu'on la rapproche du sing. *ascons*, qui se trouve quelquefois.

« Si est *ascons* qui blamet seit dedenz le hundred e « IV humes le retent... » (*L. de G.* 50.)

Il y aurait lieu, bien plutôt, à rapporter la forme normande *asquanz, ascons*, au lieu de *alquanz, alcons*, à une mutation régulière, en ce dialecte, de *l*, précédant une consonne au milieu d'un mot, en *s;* ainsi : *custivent*, pour *cultivent; les cultivars* est dans le même lieu. (*L. de G.* 33.)

5. ALKES.

M. Orell (*A. Fr. Gr.* p. 296), qui n'a point connu le sens primitif de ce mot, l'a rangé parmi les adverbes. Il est incontestable que ce mot l'est devenu, d'assez bonne heure, et dans son acception et dans son usage; mais il avait commencé par être une forme pronomi-

nale indéterminée; et pour remonter aux commencements de la langue, c'est parmi les pronoms indéterminés qu'il faut le classer. Mais comme il a de bonne heure perdu tout autre emploi que celui d'adverbe, on pourrait tout aussi bien le renvoyer parmi les adverbes.

M. Orell est tombé d'ailleurs dans une erreur plus réelle et plus grave; il a cherché à déterminer d'après la signification de *alkes*, son étymologie; et comme il n'avait remarqué que les acceptions détournées et complexes qu'il a prises à la suite d'un long usage, il lui est allé chercher une origine qui ne semble ni assez simple ni assez naturelle. Il fait venir *alkes* de *aliquando*, ou de *aliquoties*, à choisir; et il rappelle que M. Diez le dérive de *aliqua vice*.

Quelque éloignement que j'aie à hasarder moi-même de ces étymologies toujours équivoques et conjecturales, je ne saurais ne pas dire que *alkes* paraît dériver, fort clairement, de *aliquid*. Il en est, dans nos anciennes formes d'idiome, la corruption pure et naturelle; et il lui correspondait exactement pour le sens comme pour la forme.

Il a signifié d'abord simplement *quelque chose*, puis *quelque peu d'une chose*, puis *un peu*, *assez*, au sens indéterminé. Il avait été d'abord pronom, au sens indéterminé, absolu; il fut ensuite employé adverbialement et on le joignit très-communément aux adjectifs, comme nous y joignons maintenant notre adverbe *assez*, quand nous disons : *assez bien*, *assez large*.

Il avait tout à fait alors le sens de cet *assez*, si ce n'est peut-être encore un peu plus vague; car en des endroits il semble signifier *un peu*, et en d'autres, *beaucoup*.

Dans tous les exemples qu'en a rapportés M. Orell, il n'a pas d'autre sens.

Mais par une extension dont il y a bien d'autres exemples, il est arrivé qu'on donna à *alkes* seul le sens de deux ou trois mots, auxquels on avait coutume de le joindre, et qui s'élidèrent; et en ces locutions elliptiques, *alkes* signifia d'abord *quelque temps*, soit avant, soit après; et ensuite, *en quelque temps*, *depuis quelque temps*, *vers ce temps-là*, *alors*.

Mais *alkes* n'a pu prendre ces significations que par extension et dans des constructions elliptiques; il n'a jamais été adverbe de temps que comme notre adverbe *un peu* l'est encore, quand nous disons : *un peu avant* ou *un peu après*.

Et il faut remarquer que, longtemps après que *alkes* a eu pris, en certains cas, ces valeurs extensives, on le trouve encore employé avec son sens propre et primitif de *quelque chose*, *aliquid*.

Il est donc bien constant que la véritable signification de ce mot n'a été que celle-ci : *quelque chose*, pronom absolu; et puis les extensions de sens qui peuvent dériver de là naturellement. Et comme il était d'un sens toujours très-vague, on éprouve quelquefois de l'embarras à fixer sa valeur précise, et sa signification semble ambiguë dans quelques phrases. Il faut, pour

lever ces difficultés, se souvenir que toutes les fois que le sens de la phrase le permet, et c'est presque toujours, on ne lui doit attribuer aucune autre valeur que celle du pronom absolu, ou de nos adverbes indéterminés, *un peu, assez, beaucoup, plus* ou *moins*.

Quant à ses formes, il n'a jamais eu de flexion, mais son thème a beaucoup varié.

La plus ancienne forme a été *alkes, alques*, d'où, par le fléchissement général de ces syllabes en *l*, *aukes, auques;* cette dernière forme a même été des plus précoces de ce genre, puisqu'elle est déjà assez fréquente dans Villehardouin; puis, en quelques provinces de Bourgogne, *aques* (Roquefort, *Gloss.* au mot *Acque*); de là, dans le langage mouillé de Lorraine, de la comté de Bourgogne et de quelques autres provinces bourguignonnes, *aikes, aiques.* (Roquefort, *Gloss.* au mot *Aiques.*)

L'*s* final est quelquefois omis; mais les bons textes le mettent constamment, et il y a tout lieu de croire que c'était une faute de le supprimer. Il avait d'ailleurs quelque rapport au sens indéterminé du pronom.

Les formes en doivent être classées ainsi par provinces :

Bourgogne : *Alkes, aikes;*

Champagne : *Auques,* de bonne heure ;

Lorraine : *Aques, aiques;*

Picardie : *Alques, auques, aulques, aucques;*

Normandie, jusqu'entre 1230 et 1260 : *alkes, alqes*.

Voici quelques exemples :

« O humilteiz, vertus de Christ, cum forment tu confons l'or-« goil de nostre vanitet! ju ki ne sai assi cum niant et ki *aikes* cuyde « savoir, ne me puis coysier. » (*S. de S. B.* fol.)

Leveiz le chief, si m'esguardeiz ou vis
Si vos dirai *aikes* de mon avis :
Nel lairai por nul home.

Gerars de Viane, 1158-1160.

« Et à l'entrée par où on entroit avoit eu anciennement fortresce « de murs, de tors, de fossez; et estoient *auques* decheu. » (Villehardouin, p. 486 A.)

« Qui uncques se laira forjugier en ceste pais por *aucques* ou « por pou, sei amin en doient faire ceu ke d'omicide. » (V. 1220; *Hist. de Metz*, III, 179.)

Et vos voloie corecier
Por ses paines *auques* vengier.

Partonop. 8671, 8672.

Un grant lions le voit esrer :
Forz est et granz et *auques* maigres
Juesnes et fameillox et egres.

Ibid. 5768-5770.

Et si estoit il *auques* tart.

N. R. de F. et C. I, 37.

Atant une plainne a veue,
Si est *auques* aseurez.

Ibid. I, 8.

Moult ot la dame bon talant
De lui faire *auques* de ses boens,
Car ele i ratendoit les suens.

N. R. de F. et C. I, 294.

Au bon chevalier qui maintint
Loiauté, proece et anor
Et qui n'ama *auques* [? onques] nul jor
Home coart, fax ne vilain.

Ibid. I, 127.

9. ALTRE.

Pronom simple, dérivé directement du latin. Il n'a jamais eu de préfixes; mais on lui voit diverses suffixes, avec lesquelles il formait des composés dont je parlerai ci-après.

Son thème a eu les variations que sa forme indique: de *altre*, *autre*, en Picardie et en Champagne; et de là, *autre*, qui est rare et anomalique; *atre*, qui a été usité en Lorraine et dans le comté de Bourgogne.

Voici les formes les plus anciennes que je connaisse de sa déclinaison, en Bourgogne et en Picardie:

SING.	Suj.	Masc. *li altres*	Fém.	*li altre.*
	Rég.	*altre*		*altre.*
	Rég. gén.	*altrui*		....
PLUR.	Suj.	*altre*		*altres.*
	Rég.	*altres*		*altres.*
	Rég. gén.	*altrui*		....

Les formes de Normandie étaient les mêmes, excepté pour le génitif, qui au lieu d'*altrui*, y était anciennement en *i* pur, *altri*, ou en *ei*, *altrei*.

On a dit aussi, en Normandie, *alter* pour *altre;* mais cela n'était pas général, et la différence n'est guère que dans l'orthographe.

Cet adjectif pronominal s'est toujours employé à peu près comme nous l'employons encore; son usage est si simple et son emploi si fréquent, qu'il est à peine besoin d'en donner des exemples; mais il y a quelques remarques à faire sur sa déclinaison.

On voit qu'il suivait la règle générale des substantifs et des adjectifs : ses sujet du singulier et régime du pluriel prenaient le *s* final; ses autres cas le rejetaient.

Mais outre ces formes communes, il en avait une particulière, qui ne s'employait qu'en certains cas: *altrui, altri, autrui.*

Cette forme paraît dérivée directement du génitif latin de *alter*.

Je l'ai nommée aussi, en français, forme de génitif, parce qu'on l'employait surtout comme régime d'un substantif, et que l'on la construisait toujours comme régime d'un substantif, en l'accolant à ce substantif sans l'intermédiaire d'aucune préposition. Ainsi:

Et nequedent veu avois
Qu'à maint homme avient mainte fois
Que il fait miex *autrui* esplois
Et miels garde les *autrui* biens
Souvent que il ne fait les siens.

R. de M. 475-479.

« En *autrui* commandie, » au pouvoir, sous la garde d'autrui. (1264; Perreciot, *État civ. des personnes*, II, p. 305.)

Autrui était si bien reçu comme forme propre et exclusive de génitif, qu'il en était résulté cette locution absolue : *l'autrui*, pour dire, *le bien d'autrui*.

Li emperere d'Alemaigne
Qui volentiers *l'autrui* gaaigne
L'a bien mostré à se maisnie.

Partonopeus, 8667-8669.

Il y a une autre remarque à faire sur cet *altrui*, *altri* : il ne s'employait jamais adjectivement pour accompagner un substantif, mais il se mettait toujours avec un sens absolu et indéterminé. Je ne sais si cette distinction dans son emploi a été observée dès les temps primitifs; mais tous les exemples que j'ai vus de ce mot la confirment.

Altrui servait surtout comme génitif de *altre*, au sens absolu; cependant on le trouve aussi, avec le même sens, employé comme régime direct, en quelques textes :

« S'acunz feroit *autrui*, » si quelqu'un frappait autrui. (V. 1220; *Hist. de Metz*, III, 177.)

Le pronom *autrui*, par ce sens indéterminé et par cet usage absolu qui lui était propre, tendait à se séparer de son primitif *altre*, et à se faire considérer dans la langue comme une forme à part; c'est en effet ce qui est arrivé depuis.

Altre, *autre* s'employaient fort bien avec ou sans les articles, selon les cas; *autrui* absolu ne prenait jamais d'article.

Ainsi :

« Li naifs, qui depertet de sa terre dunt il est nez è vent à *au-*
« *tri* terre, nuls nel retenget.... » (*L. de G.* 33.)

« Si home apeled *altre* de larcin e il sot francz home..... » (*Ibid.* 16.)

Ki *altrui* batreit entretant
U mal li fist apareissant
E ki nient de l'*atrui* prendreit
Escumengie estre debveit.

R. de Rou, 10509-10512.

« Nuz visins ne jetera sor l'*atrui* maisun de priere [lis. *pierre*]
« ne de manguenel. » (Vers 1220; *Hist. de Metz*, III, 179.)

« Nus ne soit commanz à *atrui*, ne nus nel pregnet. » (*Ib.* 179.)

« Ki *altrei* espouse purgist, si forfait la were vers sun seignor. » (*L. de G.* 14.)

Var. des édit. : *altri*, pour le second mot de ce passage. Les deux leçons sont également admissibles.

Il y a, quelques lignes plus haut, sans aucune variante : « Si home fait plaie à altre et il denie *otrei* faire « les amendes, primarement li rende.... » (*Ibid.* 11.) — M. Reinhold Schmid, dans sa version allemande, semble avoir entendu et traduit le mot *otrei* comme une forme d'*altri* ou *altrei;* en note, sur le § 8, il l'explique par le latin *ultra*.

Ce serait beaucoup plutôt, je crois, le sens d'*altrei*, *autrui*, parce qu'il y a d'autres exemples de *o* pour *au*, dans des textes moins anciens à la vérité. Mais la leçon d'abord n'est point sûre; et puis ce pourrait être l'orthographe normande de *octroi*.

La même phrase se retrouve sans que ce mot soit répété :

« Si home occit *alter* et il seit conusaunt, et il denie faire les « amendes.... » (*Ibid.* 8.)

« E durra wage e truverad plege, que si *alter* veinged apres « [var. *à pref,* qui vaut probablement mieux] dedenz l'an e un « jour pur l'aveir demander, qu'il i ait a droit en la curt, celui de « qe il aveit escus. » (*Ibid.* 6.)

Alter, normand, était exclusivement une forme de masculin.

Ki d'*autrui* dolors font lor joies....
Faire son preu d'*autrui* damages
E d'*autrui* cuir larges coroies.

Vers sur la mort, XL, p. 36, 37.

A! fait ele, malvais trechiere,
Ceste raisons n'est pas à moi;
Ames vous dont *autrui* que moi?
Tous estes miens par sairement.

Lai d'Ignaurès, 312-315.

« Granz est li humilitez et d'une part et de l'*altre;* mais molt « est alte li une ke li *altre.* » (*S. de S. B.* fol.)

« Et *otres* beste et oiselles. » (1274; le Carpentier, *Hist. de C.* Pr. II, 34.)

« D'une part.... d'*aultre* part. » (1277; *H. de M.* III, 220.)

« D'une pairt... d'*atre* pairt. » (1282; *H. de M.* III, 225.)

Les composés de *altre* ont été : *altretel* (voy. ci-après *tel*), *altresi, autrier,* qu'on trouvera parmi les adverbes.

Il y avait, en Normandie, une forme absolue invariable, qui semble dérivée de *altre* et qu'on voit employée quelquefois pour signifier *autrement, autre chose;* c'est *al, el,* qui a été pronom indéterminé, puis adverbe.

Je crois cette forme primitive en Normandie; les

textes de cette province sont ceux qui en fournissent le plus d'exemples. Cependant on la trouve aussi dans le langage picard de la seconde moitié du XIIIe siècle.

La présence de *al*, *el* est peut-être, dans les textes, une marque de peu d'antiquité; je ne crois pas qu'on en voie aucun exemple dans les bons textes d'avant le milieu du XIII[e] siècle, et je pense que c'est tout au plus vers cette époque qu'il a commencé à s'introduire dans le langage écrit.

Si cette observation est fondée, elle tend à confirmer le sentiment que *al*, *el* ne sont que des dérivations formées par corruption, sur la forme authentique *altre*. M. Orell propose de dériver *al*, *el* de *aliud* ou de *aliter*.

En voici un exemple :

Comment, fait-il, quels parlemens
Tenes vos ci à ceste gens?
Molt aves ore *el* à ordir
Que parlemens ci à tenir;
Tosjors deves estre en agait....

Partonop. 8715-8719.

Mes oils m'as rendu vereiment
Et en li crei parfitement.
En lui crei jo n'i ad nent *el*,
Car il est sire e reis del ciel.

La Résurrect. mystère, p. 18.

Haute est mult l'ovre e la matire
E si i aureit trop à dire,
E mei ne list pas demorer,
Car mult i a de *el* à parler.

Benoît de S. More, 179-182.

Je ne sais si c'est à cette signification qu'il faut rapporter le *el* du passage suivant; le sens est louche et la leçon peut être altérée :

Par Hardekenut ki luing fu
E ki à *el* a entendu
Avint Engleterre à Herout.

R. de Rou, 9769-9771.

Si l'on voulait donner à *el* le sens de *autre chose*, ce second vers signifierait : « et qui à autre chose s'est « occupé; » et je ne vois guère qu'on le puisse expliquer autrement, s'il n'est pas corrompu.

Cf. Orell, *A. Fr. Gr.* p. 66.

10. CHAQUE, CHACUN.

Le pronom simple et primitif *chaque*, venu de *quisque*, dont il est la dérivation directe en langage de Bourgogne, n'a pas été usité longtemps seul; on lui joignit de fort bonne heure l'article indéterminé *un;* et la nouvelle forme qui en résulta, *chacun*, *chacune*, fut beaucoup plus usitée au XIII[e] siècle que la forme simple. C'est du composé que je parlerai surtout, parce que j'en ai vu un bien plus grand nombre d'exemples et que d'ailleurs il n'y a point de différence à faire entre eux pour les variations du thème du mot. Tout ce que je dirai de l'un s'applique également à l'autre.

Chaque, des deux genres, semble n'être guère resté usité que devant les mots qui commencent par une voyelle et en quelques locutions où il était consacré, comme dans :

Chasc'an, chesc'an, chaque année. (1244; *Hist. de Metz*, III, 196, 199.)

En Normendie plus n'entra
Ne il plus lunges ne dura
E fist ke *kaske* hom fera,
De terre vint, en terre ala.

R. de Rou, 10431-10434.

Chacun avait pour formes :

a. En Bourgogne :

Masc. *chascun* Fém. *chascune.*

Ces formes y sont les plus anciennes et les mieux autorisées :

« Et rendre à *chascun* tels graces cum droiz fust. » (*S. de S. B.* fol.)

« Si s'en revait *chascuns* o joie à son ostel. » (*Trad. de J. Beleth*, fol. 9 *v.*)

« Donques por *chascune* ore de la nuit chanton nos un saume à « Deu, que Dex par sa misericorde nos delivre de la nuit d'error. » (*Ibid.* fol. 9 *r.*)

Icele nuit est *chacuns* reposeiz.

Gerars de Viane, 3213.

Li bairon furent andui enmi la prée,
Chascuns el poig tenoit la bone espée.

Ibid. 2942, 2943.

Cf. 2804, 3021, 2346.

On trouve un nominatif singulier, *chascus*, dans le Marco Polo publié par la Société de géographie, p. 24; mais ce texte n'est point proprement français, et ne saurait être de nulle autorité. Je ne cite cette forme incor-

recte que pour dire, comme règle générale, qu'on ne voit pas, en français, à aucune époque ni en aucun dialecte, que les composés de *un* aient jamais perdu leur *n* final devant le *s* de nominatif; leurs formes étaient *chascuns*, *aucuns*, *nesuns*, etc., sans aucune exception.

b. En Picardie :

Masc. *kakun* (1133)	Fém. ....
cascun	*cascune.*
cachun	*chaschune.*
chascun	....

Cf. le *C. d'A.* p. 333, 351.

En une montaigne sauvage
U il proioit nostre signour
Pour tout le pule *cascun* jour.

R. de M. 95-97.

Cascuns par soi bien le somont
Qu'il face con loiaus amis
Et del retor ne soit targis.

Partonopeus, 2024-2026.

Il y a eu aussi, en Picardie, une forme de féminin particulière, qui est barbare, mais qui se rencontre en quelques textes de la fin du XIIIe siècle : *cascunoie;* ainsi :

« *Cascun* d'iauls et *cascunoies* de eles. » (1292; *Th. N. An.* I, 1247.)

« *Chasqu'un* an tant. » (1274; du Cange, *H. de Const.* Pr. p. 25.)

c. En Normandie :

Masc. *chescun*, *chescons*	Fém. *chescune.*
cescun	....

Ces formes, sans y être uniques, y sont fort prédo-

minantes dans les bons textes; ce sont celles des Lois de Guillaume, du Roman de Rou et encore des Lais de Marie de France.

Cescun voleit avant aler.
R. de Rou, 10320.

Cf. 6544; Marie de F. *Lai del Freisne*, 130, etc.

Chescons i ad od sei les soens.
La Résurrect. mystère, p. 4, ed. Jubinal.

d. Les formes de Lorraine étaient semblables d'abord à celles de Bourgogne, puis elles se modifièrent et se rapprochèrent beaucoup de celles de Normandie. On trouve d'ailleurs des traces de cette transformation dans la plupart des textes bourguignons d'autour de 1250.

« *Chescune* vigile. » (1244; *H. de M.* III, 199.)
« Douz huges et en *chescune* huge cinc cleis. » (*Ibid.* 229.)
« *Chescun* an. » (1295; *ibid.* 237.)
« Por *chescune* fois k'il lou debaiteroit. » (*Ibid.* 238.)

e. En Touraine, dans la première moitié du XIII[e] siècle, on a écrit *chascon*. (*Trad. des Mac. Hist. L. de Fr.* XIII, 21.)

Très-anciennement on avait eu l'usage de mettre l'article devant ce pronom : *as kakun, ass* (? féminin) *kakun*. (1133; le Carpentier, *H. de Cambray*, Pr. II 18.) Cela s'est perdu de bonne heure.

11. EN.

Particule invariable, qui a servi dans la langue française, dès ses plus anciens temps, à deux usages distincts:

1° Accompagnant les verbes, elle leur sert de régime indirect, comme pronom indéterminé ou comme adverbe de lieu. Elle porte alors avec elle cette signification plus ou moins précise : *avec cela, de cela, de là*, etc. 2° Simple particule explétive, elle n'ajoute rien au sens de la phrase, et ne s'emploie qu'en diverses locutions reçues par l'usage.

Les origines de ce mot sont couvertes, dans notre langue, d'une obscurité profonde, que je suis hors d'état de dissiper tout à fait. Je ne puis que rassembler ici quelques observations pour essayer de remonter aussi près que possible des formes primitives de cette particule.

Il faut d'abord, au préalable, écarter de la discussion la préposition *en;* sa forme se montre fixée et bien constante dès les plus anciens textes, et d'ailleurs j'en parlerai en son lieu.

En, forme pronominale, est certainement usité dès les plus anciens temps de notre langage; elle paraît avoir été fixée surtout de bonne heure dans le dialecte de Picardie. Le plus ancien texte écrit de notre langue en fournit un exemple :

« Et a chou ke no oredenanche sient beien akenket et *en* sient « nuli greevet, keun siseons et entauliseons por akenkeurs de chil « no tintaument messire.... » (1133; le Carpentier, *Hist. de Cambray*, II, Pr. p. 18.)

Mais je ne sais point si c'est là sa forme primitive; je crois même qu'il y a lieu d'en douter.

M. Raynouard (*Gr. c. des L. de l'Europe lat.* p. 176,

178) pense qu'on a dit en français *ne* pour *en;* je n'ai point de preuves du contraire, mais je déclare aussi que l'exemple unique qu'il en apporte laisse subsister tous les doutes. Le sens est ambigu, et le *ne* qui s'y rencontre pourrait fort bien être la négation.

Une forme certainement ancienne, c'est *ent*, dont il y a çà et là quelques exemples dans le dialecte de Normandie. Ainsi :

« . . . . Si jurad sei dudzime main, que al ure que il le plevi, la-« roun nel sot, ne per lui ne *s'en* est fui, ne aveir nel pot. » (*Lois de Guillaume*, 4.)

S'en est la leçon adoptée par M. Reinhold Schmid, dont je suis l'édition; mais les diverses éditions donnent ces variantes *seu, sent, seut.* Le sens de tous les mots de la phrase est si clair, qu'il n'y a pas la moindre équivoque; et *s'en* ou *s'ent* est sans aucun doute la bonne leçon. Le *t* n'y est point une lettre euphonique, car le même texte emploie encore d'autres fois le même mot et l'écrit *ent* devant des consonnes.

« Si est ascons qui blamet seit dedenz le hundred e IV humes le « retent, si XII main s'espurget; e si il *s'en* fuist dedenz le chalange, « li sire rende sun were. » (*L. de G.* 50.)

Il y a encore sur ce passage une variante *seut* qui nous présente *s'ent;* ce n'est qu'un *n* mal lu.

Du reste, partout ailleurs, on y trouve *en* qui y est commun.

« E le hom le chalange e il *n'en* ait testemoinc. » (*Ibid.* 43.)
Cf. encore 16, 20, 25, 48.

Il s'est conservé encore, en langage de l'Ile-de-France, quelques autres exemples de ce *ent, end :*

En droit li vient sos la fenestre
Dont ele esgardoit moult l'estre;
Apres si dist: Tant mar vos vi,
Tenes *ent* mon gage en merci.
Son gonfanon li a tendu
Et melior l'a recheu.....

Partonopeus, 8333-8338.

Alons *ent*, suer, à le fenestre,
Corsols nos dira qu'*en* puet estre.

Ibid. 8619, 8620.

Et dist: Fui t'*ent* en sus de moi.

R. de M. 140.

Se vous creés ma demoustranche
Nous *end* avons bonne venjanche.

Lai d'Ignaurès, 461, 462.

De chou que femme plus goulouse
End avec asses en vous doue.

Ibid. 581, 582,

Plus n'*end* ares parole aperte.

Ibid. 643.

Mais, en ces phrases, *ent* paraît n'être qu'un adverbe de lieu, et selon toute apparence, une forme dialectale *enz.*

Nous sommes donc conduits à soupçonner une communauté d'origine entre *enz, en,* adverbes de lieu, puis

prépositions, et la forme pronominale *en* dans toutes ses acceptions.

D'autres faits appuient cette donnée : dans les textes les plus anciens, *en* n'a point encore toutes les variétés de sens qu'on lui a vues depuis; il y accompagne déjà fort bien les verbes, mais on remarque que c'est surtout et presque exclusivement aux verbes de mouvement qu'on le joignait d'abord.

Ainsi :

« Ju, si l'eswart en oytez lai ou il *en* vait, toz fuys esbahis de « ceste novelerie. » (*S. de S. B.* fol.)

« Quant l'oroison de la stacion est fenie, si s'*en* retornent. » (*Tr. de J. B.* fol. 3 *r.*)

Donc s'*en* ala li reis en France
Plain de corros e de pesance.

R. de Rou, 10427, 10428.

« S'*en* ala al roi Phelippe. » (Villehardouin, p. 441.)

Ele s'*en* eissi.

Marie de France, *Lai del Freisne*, 138.

On pourrait donc arriver à conclure, au moins comme probable, que *en* n'a été primitivement en français qu'un adverbe de lieu; que les formes les plus anciennes qu'on lui voie sont *ent*, *ens*, *en*, dans les dialectes de Normandie et de Picardie; que ce sens primitif d'adverbe de lieu semble le rapprocher du latin *intus*, dont il serait en bourguignon la dérivation régulière, puisque son *e* nasal avait alors plus encore qu'à présent la valeur d'un *a* long; qu'enfin c'est du

sens d'adverbe de lieu qu'il est parti pour arriver à toutes ses acceptions pronominales et de préposition.

Voyez ci-après, parmi les adverbes, *enz;* parmi les prépositions, *en;* et parmi les particules négatives, *ne*, où j'achèverai de traiter quelques points de cette discussion.

Ici je résume en deux mots : jusque vers le commencement du XIIIe siècle, *en* très-commun dans les bons textes et comme adverbe de lieu, et plus encore comme préposition, y est rare comme pronom indéterminé; c'est à peine si on commence à le voir, en ce sens, dans les Sermons français de S. Bernard.

Dans cette première période, le texte des Lois de Guillaume le Conquérant nous le montre écrit *ent*, soit comme adverbe, soit comme pronom, ou plutôt dans un sens indécis entre les deux; d'où l'on peut induire une ancienne identité entre le pronom et l'adverbe.

Le texte de la Chronique de Villehardouin, écrite vers 1205, est des premiers, à ma connaissance, où *en* se trouve fixé dans toutes ses acceptions; elles y sont déjà communes, et dès lors elles n'ont point changé sensiblement dans notre langue.

C'est aussi depuis cette époque que *en* a pris les orthographes dialectales qu'il a eues pendant le XIIIe siècle. Ce sont : assez constamment, dans les textes de Bourgogne d'entre 1230 et 1250, *an;* en Picardie, *en;* dans la Normandie, souvent *em*.

Voici divers exemples de son emploi :

« Nos vos *en* semonons. » (Villehardouin, p. 457.)

« Co sacies bien que vous ne deves mie asoldre nul peceor « de son pecie, se il ne s'*en* repent perfitement et dignement et « il nel deguerpist et il ne pramet que il s'*en* tendra des ore en « avant. » (*S. de M. de Sully,* ad presb. I.)

« Aussi devon nos faire quant nos veom que li pecieres se repent « angoisseusement de son pechie et il *en* sospire et plore et pro- « met vraiement qu'il s'*en* gardera. » (*Ibid.*)

« Et premierement veons que est ofices et dom il est diz et « comment l'en *en* doit faire. » (*Tr. de J. B.* fol. 7 *v.*)

« Qui homme ocira dedenz la pais et tesmoigniez *en* sera, sei « parent ocirunt lui et sexante livres i penra la justice. » (Vers 1220; *H. de Metz,* Pr. III, 177.)

« Je ne lour *an* puis riens demandeir. » (1267; *ibid.* p. 217.)

« Je fais savoir... que je, ne li mien, ne autre pour moy, n'*an* « peons jamais riens demander. » (1290; *ibid.* p. 235.)

Ralons nos *an,* ke j'ai plus n'*en* fereus...
S'alonz en France, n'i ait plus atandu.
Karles l'entrant, molt *en* fuit irascus.

Gerars de Viane, 3160-3164.

M'espée est fraite joste le heux devant
Envoit m'*an* une tost et isnelemant.

Ibid. 2629, 2630.

S'espée est fraite joste le poig d'arjant
Querreiz l'*an* une tost ed isnelemant.

Ibid. 2647, 2648.

La male goute, biele amie,
Fet il, nous *em* pusse venger.

Du Chev. à la corbeille, p. 38.

Devant *b* et surtout devant *p,* les textes picards et

de l'Ile-de-France présentent aussi quelques exemples de *em* écrit pour *en*.

La dame s'est levee *em* piés,
Si a ses beaus iols essuiés.

Partonopeus, 8621, 8622.

Oil, bel sire, n'*en* dotez mie.....
Il prist la lance, cil feri
Al quer, dunt sanc e ewe *en* issi.

La Résurrect. mystère, p. 12.

Mais qui '*n* voldra saveir la fin
Si lise Pline u Augustin.

Benoît de S. More, 183, 184.

Cette élision de *e*, en vers, après une voyelle, est rare et hardie; le langage normand est le seul peut-être qui en pût fournir un certain nombre d'exemples : c'est le point par lequel notre *en* français s'est le plus rapproché des formes romanes correspondantes. (Cf. Raynouard, *Grammaire romane*, p. 133.)

En a été, dans tous les âges de la langue, employé comme nous l'employons encore : «je te *le* pri» (*Fabl. inéd.* II, 457, ed. Robert), pour *je t'en prie*, est une faute de mauvais texte.

12. MAINT.

Cet adjectif pronominal n'est peut-être pas des plus anciens de la langue, mais il est de bon usage et devient surtout commun après le premier tiers du XIIIe siècle, plus fréquent, à ce qu'il me semble, dans le langage de Picardie et de Normandie qu'en Bourgogne.

Sa signification est bien connue : il était synonyme de *plusieurs*, exprimant seulement peut-être une quantité plus étendue et plus indéterminée.

On l'employait d'abord, de préférence, au singulier; mais depuis, et sans que son acception changeât le moins du monde, on l'a employé également bien au pluriel et au singulier.

Son thème a peu varié : *maint*, en Picardie et en Bourgogne; *meint*, en Normandie.

Ses flexions se réduisent à celles-ci :

SING. Masc.	*maint*	Fém. *mainte*.
PLUR.	*mainz*, *mains*	*maintes*.

A ces formes, authentiques et régulières, il s'en peut ajouter une ou deux, qui ne sont pas sans doute tout à fait condamnables, mais qui ont moins d'autorité et qu'on voit moins communément. Ce sont : *main*, *mein*, *mantes*, féminin, pour *maintes*. (Tr. de M. P. *M. de la S. de G.* I, 21, 16, etc. Cf. *ibid.* 181.)

Il ne reste qu'à fournir quelques exemples :

Plorer me feres *mainte* lerme.

Partonopeus de Blois, 1726.

Viols dras et vies avoit vestus
Si qu'il estoit en *mains* lius nus.

Ibid. 8539, 8540.

Cf. 8816, 8817.

La gent Mahom *maint* cop lor rendent...
Maint escu, *mainte* targe fendent.

R. de M. 1773-1775.

Gloriouz Deuz, ce dist la donzelete,
Ke dessandis an la virge pucele
Ke *mains* pechieres a grant besoig apelle...

Gerars de Viane, 2419-2421.

Maint haut bairon ot an sa conpaignie.

Ibid. 3304.

Cf. *ibid.* 1698, 3328, 1614.

De *maintes* viles i ot gens
Qui au molin moloient sovent.

Le Meunier d'Arleux, 15, 16, ed. Michel.

Homes firent dolenz plusors
E *mainte* fame i out chetive.

R. de Rou, 10284, 10285.

Pluquet, pour le dire en passant, a expliqué *chetive* par *malheureuses*, dans une note sur ce dernier vers; c'est plutôt, je crois, *captives*.

Cf. *li chaitif, les chaitis, les chaitives*, dans Villehardouin, 233, p. 485; *chetis*, dans *Agolant*, 45, ed. Immanuel Bekker. Il n'y a pas le moindre doute que ce n'ait été là le sens primitif du mot, et dans un texte de l'âge du Roman de Rou il doit conserver encore sa signification propre.

Cf. encore Roquefort, *Gloss.* aux mots *Caitif*, *Chaitiveté*, *Chetifvoison*; *Partonopeus de Blois*, 283, 378, etc. « *Meinte* fez. » (*R. de Rou*, 5774.)

« Li Romain regarderent qu'il estoient eschapé de sieges et de « *mainz* autres perils par les prieres des sainz cui il requeroient. » (*Trad. de J. Beleth*, fol. 3 r.)

E *meint* bone roket bien ridee
Meint blank fen ben colouree. . .
E *meint* savage garsun.

1265; poëme dans l'*Archaeologia*, XXII, 319, 321.

13. MEISME.

Ce mot est aussi ancien que notre langue, dans ses deux acceptions de pronom propre se déclinant avec l'article, et de particule adverbiale, accompagnant, pour leur donner plus d'énergie, les pronoms personnels et quelques autres mots.

On lui voit, dans les plus anciens textes, toutes ses acceptions et tous ses emplois d'à présent; et je n'ai point remarqué qu'en général il eût éprouvé, sous ce rapport, une variation quelque peu sensible depuis les temps les plus reculés de notre langage.

Ses formes, originairement distinctes pour chaque province, sont de même devenues communes à la langue d'oïl tout entière et se sont trouvées fixées de fort bonne heure.

On a vu que *en* semble d'abord avoir été commun à toutes les provinces, et que ce n'est qu'assez tard dans le XIII[e] siècle que le goût des dialectes a fini par modifier son orthographe en *an* et en *em*. *Meisme* avait eu une destinée opposée; vers le temps où *en* commençait à prendre des orthographes dialectales, entre 1225 et 1240, *meisme* achevait de perdre celles qu'il avait eues d'abord, et sa forme devenait presque universelle en France.

Cette uniformité précoce rend difficile et obscur le classement des formes primitives de *meisme;* il y a même lieu de croire que plusieurs des plus anciennes ont péri.

J'ai recueilli les suivantes :

En Bourgogne : *moieme*, *moiemes*, forme des provinces de l'est de la France, de la Lorraine et de quelques parties de la Champagne; je n'oserais affirmer qu'elle soit des plus anciennes; *meisme*, forme principale du dialecte et celle qui a fini par devenir générale. C'est celle du langage de Champagne au temps de Villehardouin; mais les Sermons français de S. Bernard ne l'ont point encore et emploient constamment *misme*, qui, à en juger par là, aurait précédé *meisme* en Champagne.

Dans le langage de Touraine d'entre 1200 et 1230, on voit encore *misme*, *mime* et *meisme* entremêlés dans les textes, et ce dernier tendant à succéder à l'autre.

Dans toutes les pièces de langage de Lorraine que j'ai pu voir, d'entre 1215 et 1260, je n'ai trouvé que *meisme*. La forme *moieme* serait donc plus ancienne, ou d'un autre canton.

En Picardie, dans les régions qui confinent vers le nord-ouest à la Normandie, on trouve d'abord *meisme;* puis *meesme*, autour de 1250, et *memme*. *Meisme* y est partout ailleurs l'orthographe unique au XIII[e] siècle; c'est celle de Laon autour de 1260, celle des textes de l'Île-de-France et de la Champagne vers le même temps.

Mais il faut observer que *meisme*, dans le langage picard, ne se prononçait pas comme *meisme* en bourgui-

gnon. Dans les vers du dialecte de Bourgogne, la première syllabe *mei* ne compte le plus souvent que pour une; elle se prononçait fondue, en un seul temps, comme notre son moyen *ei* se prononce encore. En Picardie, au contraire, *mei* compte très-souvent pour deux syllabes et se prononçait *mé-ï;* ainsi :

> Lui *mé-ïsme* n'oublioit mie,
> Car mal prŏ-iĕ qui lui oublie,
> Et cil n'est pas de bonne foi
> Ki ne prie fors que pour soi.
>
> *R. de M.* 98, 101.

La forme la plus ancienne de Normandie a pu être *meesme*, comme on la trouve encore dans diverses chartes de Poitou d'autour de 1250; mais dans les Lois de Guillaume le Conquérant on trouve déjà *meime, meisme;* et la même orthographe domine dans les actes anglo-normands d'après 1250. (1259, *A. R.* I, 381.)

Quant aux flexions, *meisme* prenait les marques de sujet et de régime fort exactement, autant lorsqu'il accompagnait les pronoms personnels, que lorsque employé seul il était lui-même pronom. Ainsi :

SING.	Suj. Masc.	*li meismes*	Fém.	*li, la meisme.*
	Rég.	*le meisme*		*la meisme.*
PLUR.	Suj.	*li meisme*		*li meismes.*
	Rég.	*les meismes*		*les meismes.*

Adverbe, *meismes* s'écrivait plus communément avec le *s* final que sans *s;* cependant, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, cette orthographe sans *s* final s'établit et commença à prévaloir.

Voici divers exemples de l'emploi de ce pronom :

« Por ceu *mismes.* » (*S. de S. B.* fol. 19 *r.*)

« Mais nulle chose n'est plus legiere à la volonteit k'umeliier « lei *mismes.* » (*Ibid.* fol. 115 *r.*)

« Tant cum tu lo sien raparillement encombres, tant encom- « bres tu lo tien *mismes.* » (*Ibid.* fol. 17 *r.*)

« De lui *mimes.* » (*Tr. de S. Grég. Hist. L. de Fr.* XIII, 8.)

« Ce *mimes.* » (*Ibid.* 8.)

« Cel *meisme* veske, » évêque. (*Ibid.* 12.)

« A cez *meismes* parties. » (*Ibid.* 11.)

« Soi *meisme.* » (*Ibid.* 13.)

Li rois *moiemes* tot maintenant s'arma.

Gerars de Viane, 1543.

Li rois *moieme* en ploure a recelee
Desoz ses piax de marte.

Ibid. 2582, 2583.

Si iert Hernaus ke tant fait à loer
Mille de Puille li gentis et li ber
Et ie *moieme*, se la vos voil doner.

Ibid. 667-669.

Les mes li porte il *moiemes* devant,
Et Olivier li tient la neif d'ariant.

Ibid. 3749, 3750.

S'ai grant paour ke il ne m'ait trahi
Et lui *moieme* vergondé et honi.

Ibid. 3108, 3109.

Gerars *moiemes* serait toz demanbreiz
S'il est leans ne pris nen atrapeiz
Et vos *moiemes* i'ai ne vos iert celé...

Ibid. 3385, 3387.

« Il *meismes* toz premiers. » (Villehardouin, 453.)

« Testmoin *mei meisme*.... testmoine *mei meimes.* » (1259; *A. R.* I, 381.)

« De chel *meisme* lieu. » (1277; *C. d'A.* 256.)

« A eus *meesmes.* » (1275; *ibid.* 249.)

« De chel *memme* liu. » (1287; *ibid.* 313.)

« Chele *meisme* vente. » (1246; *ibid.* 164.)

« Et tieres *mesme* por nous reservés. » (Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Pr. p. 34.)

« Par *meisme* la grace. » (1292; Crapelet, *L. de Howel le Bon*, p. 77.)

Vous *meismes* prestres seres
Les confiesses escouteres.

Lai d'Ignaurès, 96, 97, ed. Michel.

Et ce *meismes* nos fait croire
C'or est il cheus en poverté.

Vers sur la mort, XLV, p. 39.

Cel jor *meisme* fust il mors
Se ne fust uns faintis confors
Que jo li fis de vos salus.

Partonopeus, 8547-8549.

Al vostre oes asses miols l'amasse
Que jo *meismes* l'espousasse.

Ibid. 9309, 9310.

De sa buche *meimes* l'orrai
Plus seurement i dunt le frai...
L'alme de lui en est perie
Quant sei *mesme* toli la vie.

La Résurrection, mystère, p. 20-22, ed. Jubinal.

Dans les exemples picards on voit l'*ei* de *meisme* former

constamment deux syllabes; en ces deux derniers, qui sont tirés d'une pièce normande, *ei* ne compte que pour une seule syllabe.

Meisme avait un adverbe régulièrement formé, comme celui de tous les adjectifs : *meismement*, *mesmement*, *meiment*. (Vers 1238; *Th. N. An.* I, 1013.)

M. de Roquefort, *Gloss. de la L. R.* au mot *Maismement*, a eu tort de rapporter cet adverbe *maismement*, employé dans les Sermons de S. Bernard, à *meismement*, dérivé du pronom *meisme*.

Maismement, traduction exacte du latin *maximè*, tient au latin *major*, *majus*, dont il dérive; il est par conséquent d'une famille tout à fait distincte de celle de *meisme*, et le *a* de son thème, qui est organique et radical, doit servir à l'en séparer complétement.

Cette confusion a entraîné M. de Roquefort dans une autre erreur beaucoup plus grave : il en a tiré la conséquence que notre adjectif pronominal *meisme*, *meismement*, *mesmement* est dérivé du superlatif latin *maximè;* et c'est l'étymologie qu'il lui assigne, sans la moindre expression d'un doute quelconque.

Une telle légèreté semble peu concevable. *Meisme*, avec toutes ses formes françaises que j'ai citées, correspond à l'italien *medesimo, medesima, medemo, medema;* à l'espagnol *el mismo*, *la misma;* au portugais *mesmo*, *mesma;* au roman *meteis*, *meteissa;* et encore *medes*, *metes*, *mezeis*, *messeis*. (Raynouard, *Grammaire romane*, pp. 155, 156.) Ce mot se trouve écrit *mezeixs*, *mezeixa*, *mezeissa*, *simezeixs*, soi-même, dans la charte de la ville

de Condom, écrite vers le milieu du XIVe siècle. (Biblioth. roy. mss. suppl. fr. 2272.) Dans la langue romanèche, enfin, qui est le patois des Grisons, ce mot se retrouve avec une forme remarquable : *ilg madem*, le même, *la madema*, la même. (Conradi, *Pr. D. Romanische Gramm.* p. 30.) — Je n'ai point de conjecture à faire valoir sur l'étymologie de tous ces mots : il faut peut-être rappeler, à leur occasion, l'allemand *der same*, en francique *sama, so sama;* en anglo-saxon *sum*, *sume* (Rask, *Angl. Sax. Gr.* p. 61), par lequel s'expliquent peut-être les formes valaques *io insumi, tu insuti, el insusi;* féminin *io insami, tu insati, ea insasi* (Alexi, *Gr. Daco Rom.* pp. 68, 70); mais surtout il faut bien remarquer que *meteis* avait en provençal une forme simple, *eis, eissa, eysa*, et que ces pronoms semblent n'être point formés d'un seul thème, mais de la contraction de plusieurs mots.

14. MOLT.

C'est proprement un adverbe, qui signifie *beaucoup;* mais il est nécessaire de le rappeler ici, parce qu'on l'a quelquefois décliné; et pour n'avoir pas à y revenir, je dirai tout ce qui le concerne.

La forme primitive de Bourgogne a été *molt;* puis en Champagne et dans les provinces qui se rapprochent de la Normandie, au midi de l'Ile-de-France, *mult :* c'est l'orthographe de Villehardouin.

En Picardie *moult;* en Normandie *mult.*

Voilà les orthographes régulières. Dans les textes de

moins d'autorité, on en rencontre quelques autres qui servent à marquer ce qu'était devenue la prononciation : en Picardie, *mout* (1284; *C. d'A.* 285), *mout* beil (1265; Crapelet, *L. de H. le Bon*, p. 73); en Normandie, *mul, mat* (1265; *Archaeologia* XXII, 317, ed. Madden).

Il y a quelques exemples de *mout* dans le langage de Normandie; mais c'est après l'époque, que j'ai déjà cherché à fixer entre 1230 et 1250, de l'introduction des formes picardes dans ce langage : « *Mout* souvent. » (*Du Chevalier à la corbeille,* p. 36, ed. Fr. Michel.)

Cet adverbe s'est pris quelquefois pronominalement, et décliné; mais les exemples en sont rares, à cause peut-être de leur ancienneté.

La forme que j'ai vue déclinée, plus particulièrement, est celle de Normandie, *mult,* dans le langage élégant de Touraine. On lui donnait une marque de régime; ainsi :

PLUR. Suj. *mult.*
PLUR. Rég. *mulz.*

« *Mulz* enfans. » (*Tr. des Mach. Hist. litt. de Fr.* XIII, 18.)

Du reste *molt, moult, mult,* en forme d'adverbes, sont fort communs dans tous les textes du XIII[e] siècle, quoique peut-être cet adverbe fût moins usité dans la Lorraine et les autres provinces de l'est de la France que partout ailleurs :

« *Molt* est feolts aiveres cil ki lasseiz ne puet estre. » (*Serm. de S. B.* fol. 19 *r.*)

« Et *molt* est viguerous defenderes. » (*Ibid.* fol. 19 *r.*)

« *Mult* poi, » fort peu. (Villehardouin, p. 441.)

« *Mult* des pelerins. » (*Ibid.* 438.)

« Et ferma et horda le moutier sainte Sophie, qui *mult* ere hals « et biels, et retint iqui endroit la guerre. » (*Ibid.* 486.)

« El *mult* chalt solhoil. » (*Tr. de S. Gr. Hist. L. de F.* XIII, 12.)

Et d'un boskillon *molt* preudomme.

R. de M. 228.

Molt i fu grande l'assemblée
Des chevaliers de la contrée
Et des dames et des pucieles
D'escuiers et de damoisieles.

Ibid. 1243-1246.

La forme du langage bourguignon, *molt*, est fort prédominante dans ce texte, qui est de Laon en 1258. Dans les langages de Bourgogne et de Champagne, à peu près vers le même temps, on trouve les deux formes, *molt* et *moult*, entremêlées; la seconde commence un peu à l'emporter, je crois, dans le langage de Champagne.

Olivier est vassauz *moult* aduré.....
Chacune eve est en son chanel vertie.
Molt est pansis amans ki ait amie.

Gerars de Viane, 3250, 3295, 3296.

Partonopeus l'a si feru
Desos le bocle, en son escu,
Qu'il i mist del espiel bruni
Une *molt* grand toise parmi...
Armans a non, si est *moult* fiers
Moult grans et *moult* buens cevaliers.

Partonopeus de Blois, 8071-8074, 8101, 8102.

Qui *molt* li sist bel.

R. de la Rose, I, 35.

De la fain li delt *moult* li cors.

R. de Renart, 2667.

Willame fu de grant bunté
Mult l'unt estrange gent amé
Mult fu gentilz e *mult* corteiz
E *mult* l'ama Ewart li reiz.
Mult ont en li très grant amor.
Chescun teneit l'altre à seignor.

R. de Rou, 10539, 10544.

15. ON.

Les grammairiens ont fort bien remarqué que ce pronom indéterminé n'est autre chose que le substantif *hons*, *hom*, *homme*, du latin *homo*, pris dans une acception absolue et pronominale. (Raynouard, *Gr. romane*, p. 63 et 242; Orell, *A. Fr. Gr.* p. 64.)

On l'a fort bien encore rapproché du pronom correspondant allemand *man*, qui n'est de même qu'une forme particulière du substantif *mann*.

Les formes primitives du pronom *on*, dans tous les dialectes, ont été les mêmes que celles du substantif *homme;* leur identité est complète.

En Bourgogne, on le trouve écrit d'abord *hom*, *hons*, *om;* en Picardie, *on*, déjà dans les plus anciens textes (1133; *H. de C.* Pr. p. 18); depuis, au XIIIe siècle, *en*, *an;* en Normandie, *hum*, *huns*, *huem*, *um*, *un*.

Il y a des règles grammaticales dans notre ancien langage qui rendent compte de tous les changements

de cette forme : elle a perdu son *h* initial, parce qu'il était d'usage de supprimer cette lettre au commencement des mots, toutes les fois qu'elle se trouvait précédée d'une voyelle, de l'article, et toutes les fois que la consonne finale du mot précédent n'était pas muette; elle a changé son *m* final en *n*, parce qu'elle prenait le *s*, marque du sujet singulier, et que *m* se changeait régulièrement en *n* devant cet *s*, dans l'orthographe de la première moitié du XIIIe siècle; elle a enfin perdu de fort bonne heure cet *s* final, caractéristique du cas et du nombre, parce que *on* n'étant jamais employé que comme nominatif, et le verbe qui le suivait étant toujours au singulier, il n'y avait à redouter aucune méprise sur sa fonction de sujet singulier, et la marque de ce cas lui devenait superflue; par cela même que *on* n'était et ne pouvait jamais être que nominatif singulier, la marque du nominatif singulier lui était surabondante.

La chronologie de *on* n'est guère assignable, parce que ses formes, fixées de fort bonne heure dans les bons textes, n'ont pas laissé de rester variables pendant assez longtemps.

Les Sermons de S. Bernard emploient ordinairement *om*, quelquefois *um* et *un* : « Mais por ceu ke vos sachiez « en quel leu *om* encomensat primiers a celebrer les « joies de ceste solempniteit, si anoncet *om* ke cele joie « devoit venir à tot le peule, ke jai estoit as engles. » (Fol. 57 *v*.)

Villehardouin a souvent écrit *on* : « *On* sone les bosi« nes. » (P. 450, ed. Brial.)

En général, la seule marque d'antiquité que l'on puisse assigner, c'est l'orthographe *hom, om*, en Bourgogne; *òn* en Picardie; *hum, um*, en Normandie : suivie avec constance et sans mélange. Ces formes ont été mélangées de fort bonne heure, et ne se trouvent peut-être plus que çà et là, par hasard, après 1230.

C'était une des élégances particulières au langage de Touraine, de conserver à ce pronom son article de substantif, et de dire *l'om, l'on*, au lieu de *on*.

« Or doit *l'on* regarder qe est jeune et dom il est diz. » (*Tr. de J. Beleth*, fol. 3 *v*.)

« Si com li diacre de la viez loi, del disme que *l'on* lor ofroit et « il ofroent la diziesme part à lor evesque, ausi ofron nos à nostre « segnor. » (*Ibid.* fol. 4 *r.*)

« Ancienement soloit *l'on* veiller as vigiles des festes. » (*Ibid.* fol. 4 *r.*)

Cet article, fréquemment conservé, est encore une marque, mais moins sûre, d'ancienneté. C'est de lui que nous est resté le *l* euphonique que nous employons encore avec *on*.

L'orthographe picarde *en* pour *on* est conforme à toutes les analogies connues de ce dialecte, qui changeait l'*o* et l'*a* de Bourgogne en un *e* muet : cette orthographe représentait la prononciation. *On*, dans le langage de Bourgogne, était une syllabe longue; *en* picard, pour *on*, était fort bref.

La forme *en*, pour *on*, commence à se montrer dans les textes picards, dans le premier tiers du XIIIe siècle; peu après cette période elle y devient dominante, et

elle l'est restée fort longtemps. Elle s'introduisit, vers le milieu du XIII[e] siècle, en Champagne, dans l'Ile-de-France et dans quelques parties de la Lorraine; on l'y écrivit souvent *an*, et elle y redevenait syllabe longue.

Cette orthographe *en* pour *on* a été usitée aussi, avant 1250, dans les provinces d'entre Chartres et Poitiers : mais elle n'y a jamais été générale; on l'y voit toujours mélangée à la forme ordinaire *on*, qui prédomine; et puis, dans la Touraine, l'Anjou et le Poitou, *en* conservait presque toujours l'article, qu'il n'avait à peu près jamais en Picardie :

« Parconieres sont celes festes que *l'en* foire en un leu et en « autre non... sachez qu'els festes celebrer deit *l'on* ordre regar-« der. » (*Tr. de J. Beleth*, fol. 2 *v.*)

« Si *l'on* demande a cui nos devons doner les primices, et en « quel quantité, nos disons que au provoire. Neporquant bien les « puet *l'en* doner qui (lis. *cui*) bon est, as ermites, as reclus. » *Ibid.* fol. 6 *v.*)

Voici divers autres exemples :

« Et si acuns estoit reteiz de femme ravie et descopeir ne s'en « pooit, lui vintunisme, ceu meisme feroit *hom* de lui ke de l'o-« micide. » (Vers 1220; *H. de Metz*, Pr. III, 177.)

Guillame ke l'en dit Mallet.

R. de Rou, 13472.

« S'*an* prant, » si l'on prend. (1274; *H. de Metz*, III, 218.)

Tant i serais, par verté le te di,
Ke *l'an* t'auroit hor dou païs bani.

Gerars de Viane, 2329, 2330.

« O nobles rois et rois de ciel, cum longement sofferras tu c'*um* « te tignet et c'*um* t'apeleist fils de feyore! Certes sainz Lucas tes- « moignet c'*un* cuydievet ancor k'il fust filz de Joseph. » (*Serm. de S. Bernard.*)

Le *l* qui accompagnait souvent *om*, *on*, *en*, *um*, en qualité d'article, et dont nous avons fait depuis une lettre euphonique, n'a eu dans aucun cas cet usage au XIII[e] siècle; et ces phrases, que je pourrais citer en très-grand nombre, *a-on*, *n'ira-il mie* (*R. de Renart*, 19825, 19835), prouvent que l'emploi d'une lettre intercalaire pour sauver l'hiatus ne s'était pas encore introduit à la fin même de ce siècle.

16. PLUISORS, PLUSIEURS.

Pluriel des deux genres.

Les grandes différences dialectales ont été : en Bourgogne, *pluisors*, forme ancienne, sinon primitive; en Touraine, *plusors*, d'où *pluxours* (*H. de M.* III, 164), forme ancienne de Lorraine où le *x* vaut deux *s;* en Picardie, dans les cantons de l'ouest et du nord, *pluseurs* (1284; *C. d'A.* p. 285), *pluseur* (1282; le Carpentier, *H. de C.* p. 35), *pluiseurs* (1296; *C. d'A.* 391); dans la Picardie champenoise, *pluisours;* en Normandie, *plesur*, *plusur*, *plusours* (*du Chevalier à la corbeille*, p. 35, ed. Fr. Michel), *plusors*.

Il y a quelques autres formes, principalement dans les textes de la seconde moitié du XIII[e] siècle; on trouvera, parmi les exemples, celles que j'ai rassemblées.

Dans l'usage grammatical, *pluisors* se distinguait, au

XIIIe siècle, de son emploi dans la langue fixée, en ce qu'il prenait fort bien l'article à tous les cas : *li plasor, as plasors;* et en ce qu'il suivait les flexions ordinaires de la déclinaison du pluriel, perdant le *s* final lorsqu'il était sujet.

Cet usage semble le plus ancien et le meilleur; mais il faut reconnaître aussi que l'on rencontre déjà, dans les meilleurs textes, *plasors*, *plaisors*, employé sans article à tous les cas, et ne perdant jamais son *s* final. Il semble même, quoiqu'il y ait quelques faits contradictoires, que *plaisors* n'était déclinable que lorsqu'il prenait l'article, et que quand on l'employait sans article, il était de préférence invariable.

Voici des exemples :

« Car ne fut mies convenaule chose que tuit aussent tot affait « dit, por ceu ke ceu nos deleitast, ke nos de *plaisors* puissiens « penre diverses choses et rendre à chascun tels graces cum droiz « fust. » (*S. de S. B.*)

« Parconieres sont celes festes que l'en foire en un leu et en « autre non : si comme la saint Alaire et *plusors* autres. » (*Tr. de J. Beleth*, fol. 2 *v.*)

« Qui menjue une foiz le jor, si vit com anges ; qui does, om ; « qui *plusors*, comme beste. » (*Ibid.* fol. 5 *r.*)

Viles, cités, castiaus et bours,
Barons, castelains ai *pluisours*,
Si sui remese sans mari.

R. de M. 378-380.

Tout ensi se marieront
Et *pluisour* enfant naisteront.

Ibid. 1820, 1821.

Puis servi tant par *pluisors* ans
Tos les plus nobles paissans
Et cels de plus rice parage
Qu'il parloit *moult* bien lor langage.

Partonopeus de Blois, 361-364.

Pluisor en plorent tenrement
Tant de joie, tant de teneor
Por le fille de lor segnor.

Ibid. 10432-10434.

Ce poise moi, par fois le vos plevi
Por ceo ke l'on voz tient por mon ami
Si com je l'ai de *pluisors* gent oi.

Gerars de Viane, 1835-1837.

Par cel apostre por cui Deus fait vertu
Par *pluisor* fois m'ait Gerard irascu.

Ibid. 718, 719.

De colors fut *pluisors* enlumenee.

Ibid. 1012.

Plusorz. (Marco Polo, ch. II, p. 2, ed. Roux.)
Plosor. (*Ibid.* ch. III, p. 3.)
Li plusors. (*R. de la Rose*, I, 53.)

Mult fut de *plesurs* choses sages,
Mult aprist de *plusurs* langagges.

Lapidaire de Marbode, 3, 4.

Bien est veu et cuneu
Et de *plesurs* aperceu.

Id. de Anulo et Gemma.

Plusor e *plusor* ont poiz dit
Ke Heraut aveit gent petit
Por co ke à li meschaï;
Mais *plusors* dient e jel di
Ke cuntre un home altre enveia.

R. de Rou, 12917-12921.

Del duc Normant fu tost alée
Par *plusors* lieus la renomée...
Plusors vindrent par covenant
Ke il aveient fet avant.

Ibid. 11540-11551.

Maint Engleiz unt acraventé;
Grant mal i firent li *plusor*
E mult i perdirent des lor.

Ibid. 13708-13710.

Bien poet l'en saveir as *plusors*
Ke il orent boens ancessors.

Ibid. 13466, 13467.

Cf. *li plusur, plusurs.* (*Ibid.* 6511, 8904, 9370.)

Des aventures qu'ils oieent
Ki a *plusur* gent aveneient.

Marie de France, I, 114. (*Lai d'Équitan*, v. 5, 6.)

Et de *plusurs* l'avum nus veu.

Ibid. 126. (V. 166.)

« Cum par *plusieurs* fois vous aie requis. » (Bourges, 1264; *Th. N. An.* I, 1120.)

M. Orell (*A. Fr. Gr.* p. 72) a rapproché avec beaucoup de raison, des variations de notre mot *plusieurs*,

une ancienne forme picarde, *plurieux*, *plurieus* (Roquefort, *Gloss.* à ce mot), dont il ne s'est conservé que peu d'exemples, mais qui semble suffisante pour nous indiquer au moins que les primitifs de toute cette famille étaient en *r* médial au lieu de *s*.

17. SEUL.

Les formes dialectales de ce mot sont fort distinctes, comme celles de tous les mots du même genre. En Bourgogne, *sol;* en Picardie, dans l'ouest et le nord, *seul;* dans les régions de Picardie qui confinent à la Champagne, d'abord *soul*, puis, autour de 1250, *seul;* en Normandie, *sul.*

Les flexions de cas n'ont rien de particulier; le singulier sujet, dans les temps les plus anciens auxquels les textes nous permettent d'atteindre, autour de 1150, conservait encore régulièrement le *l* devant *s;* depuis il le perdit : d'où s'établirent, autour de 1225, ces formes de sujet singulier : *soz*, *seus*, *souz*, qu'on trouve dominantes dans les meilleurs textes du milieu du XIII[e] siècle.

Ainsi, pour l'histoire de ce mot, comme pour celle de beaucoup d'autres, nous trouvons une époque antérieure à l'établissement de cette règle qui faisait, par une sorte de contraction, élider certaines consonnes à la fin des mots devant *s;* et qui, dans ces contractions, changeait *s* en *z :* cette règle n'était pas encore suivie du temps de Villehardouin, ou ne commençait à s'étendre alors qu'à un petit nombre de consonnes.

La forme en *o* pur, proprement bourguignonne, ne s'est pas maintenue fort longtemps sans s'altérer, tournant en *soul* dans la Lorraine, les confins de la Champagne orientale et méridionale, la Bourgogne et le comté de Bourgogne; en *seul*, dans le reste des provinces de langage bourguignon. On remarque même, après 1250, une tendance sensible de la forme *seul* à pénétrer dans toutes les provinces et à s'introduire dans tous les textes.

Sol est encore dans Villehardouin : « d'un *sol* home » (p. 456, ed. Brial); mais c'est un des derniers auteurs qui l'aient employé.

Voici des exemples :

Sols. (*S. de S. B.*)
« A lui *sol.* » (*Ibid.*)
« De ceste *sole* aparition. » (*Ibid.*)

Mal soit de celle ke vers lui soit aleiz
Fors un *soul* conte : de Beorges fust neiz.

Gerars de Viane, 573, 574.

Vendreiz an l'ile toz *souz* san compaignie
Trestoz armeiz el destrier de Surie.

Ibid. 1243, 1244.

Et conbatrons as espees des leiz,
Je por Gerard, le franc duc onoré,
Vos por Karlon, le fort roi coroné,
Puis ke serons *soul à soul* adobé.

Ibid. 1275-1278.

Sous, seul. (*Fabl. inéd.* I, 278, ed. Robert.)

Se n'i a c'une *seule* entrée
Tant a de lonc com a de lé.

Partonopeus, 6170, 6171.

Car *seul* de co que je vos voi
Sui je tos revenus en moi.

Ibid. 6085, 6086.

Aucuns dolenz l'i amena
Qui en la forest esgara
Ou toz *sels* est sanz conpaignie.

Ibid. 5833-5835.

Cil *seus* soloit a lui aler
Et son pain et s'eve aporter.

Ibid. 5513, 5514.

Nostre sires velt entresait
Que uns *seus* hom x. femmes ait
Et x. maris ait une femme.

R. de M. 1812-1814.

Sul Deus est sachanz e mestre.

B. de S. More, *Chronique*, 59.

« Uns *sul.* » (*R. de Rou*, 6286.)

Seul avait son adverbe régulièrement formé : *solement, soulement, soulemant, seulement, sulement.*

18. TANT.

Ce mot, à proprement parler, n'a point eu de formes dialectales, son thème ayant toujours été commun à toutes nos provinces, si ce n'est toutefois le langage normand, où on l'a écrit : *taun, taunt, taunz.*

Tant était le relatif de *quant;* ce dernier avait une signification interrogative et voulait dire *en quel nombre? Tant* lui répondait et signifiait *en tel nombre;* ou plutôt encore, emportant un sens de comparaison et quelquefois d'exclamation, *en si grand nombre.*

On déclinait *tant :*

Masc.	*tant*	Fém.	*tante.*
	tanz		*tantes.*

Et de même que tous les autres adjectifs numéraux du même genre, on le voit employé indifféremment au singulier et au pluriel.

« *Tantes* fieies, » tant de fois. (*S. de S. B.* fol. 33 *r.*)

« Par *tant* tesmoignages et hui, chier freire, confarmeie nostre « foiz; par *tanz* demostremenz est ui enforcieie nostre esperance « et nostre chariteiz enflammeie par *tanz* embrazemenz. » (*Ib.*)

Lai veissiez *tantes* hantes brandie
Et *tante* anseigne de soie damarie.
Bien s'entrefierent, ne s'antrespargnent mie

Gerars de Viane, 1611-1613.

Maiz jo oi dire à mon pere
Bien m'en sovint, maiz varlet ere,
Ke set cenz nes, quatre meins furent...,
A *tantes* nes pot l'en saveir
Ke mult i pout grant gent aveir.

R. de Rou, 11564-11575.

Si je pusse
E je le loiser usse
Veiez *tauntz* barrez et *tanz* murs

Je vodroi estre ou vous aillours
En Espaigne ou en Lumbardye.

Le Chev. à la corbeille, p. 39.

« *Taun* soulement. » (*Ibid.* p. 35.)
Taunt. (*Ibid.* 36.)

Por bien Partonopeus vengier
Qu'ele a fait *tante* nuit veiller.

Partonopeus de Blois, 7009, 7010.

Onques de plus fiere bataille
Ne de vasal qui miols asaille
Ne de vasal qui miols desfende
Ne mellors cols encontre rende
Ne de gregnors mesaventures
De plus fortes ne de plus dures
Ne de *tans* si bons recovriers
Par les cols de deux cevaliers
Ne de si fiere contencon
Ne en fable ne en cançon
N'oi parler à nul des tens
De crestiens ne de paiens.

Ibid. 9247-9258.

« A la vie de chacun de lour *tant* seulement. » (Dunod, *H. du comté de Bourgogne*, II, 621.)

En même temps que *tant* était employé avec les flexions adjectives, on s'en servait aussi dans les textes d'une manière adverbiale, et il y était souvent indéclinable. On voit même, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, les formes déclinées de *tant* devenir toujours de plus en plus rares; et il tendait à prendre déjà cette forme invariable qu'il a seule conservée.

Or ai *tant* joie n'en quier plus.

Partonopeus de Blois, 9297.

Li une plaignoit sa biauté,
Tant membres biaus et bien molé,
Que lait erent tout li plus biel :
Ensi disent dou damoisiel.

Lai d'Ignaurès, 597-600.

Sire franz dus, à moi en antandeiz
Tant ai conquis et chastelz et citeiz,
Tote la terre des ci à bal es guez.

Gerars de Viane, 3641-3643.

Ceu kelai presté m'ait bien randu,
Car de grans cols i ai *tant* receu
Pix m'en serait dedans vij ans ou pluis.

Ibid. 3175-3177.

Haut sont li mur ke paien ont fermé.
A ferremans n'a picos acereiz
N'en poroit estre un solz quarelz osteiz :
Tant es li uns an l'autre saeleiz.

Ibid. 3225-3228.

On trouve quelquefois, dans les textes de Normandie et de Bourgogne, *tante*, forme invariable, pour *tant*. Ce n'est qu'une variante d'orthographe de peu d'autorité, mais qui sert à nous indiquer la prononciation fortement marquée du *t* final :

Non aurés certes, si respont Olivier,
Por *tante* comme ie vive.

Gerars de Viane, 2268, 2269.

E mult plus lez les pies d'un es
En *tante* sen formez e fez
C'oi ne vos sereient retrez.

Benoît de Ste Maure, *Chronique*, 143-145.

On employait ensemble les deux relatifs *tant* et *quant*, dans cette phrase négative, *tant ne quant*, qui signifie *ni peu ni beaucoup, nullement, point du tout* (Roquefort, *Gloss.* à ce mot), et en quelques autres locutions analogues.

Tant avait divers composés avec de simples préfixes :

Itant, Normandie : *itaunt* (*R. de Horn*, mst. fol. 85 *r.*) avec le même sens que son primitif; il a été employé vers le milieu du XIIIe siècle :

Mais n'i voient riens qui face à desplaire,
N'en cors, n'en bras, n'en bouche, n'en menton,
Fors seul *itant* qu'ele ne me fet don
De li amer por alongier ma vie.

Chansons du sire de Couci, p. 23.

A son plesir me fait plaindre et plorer
Et sospirer et veillier sanz dormir;
Mes *itant* fu à moi reconforter
Que, nuit et jor, en plorant la remir.

Ibid. p. 46.

Mes d'*itant* sui esbahis
Que j'ai si tres haut pensé
Qu'à painnes iert acomplis
Li servirs dont j'atent gré.

Ibid. p. 49.

Itant savom bien que li munz
Est tuzegaus e tuz rouns.

Benoît de S. More, 29, 30.

Altant, *autant*, qui n'est point des premiers temps de la langue et dont je crois qu'il n'y a guère d'exemples avant la seconde moitié du XIIIᵉ siècle. Il a été usité d'abord avec le même sens que son primitif *tant*, et ce n'est que depuis qu'il s'en est séparé pour prendre la signification propre que nous lui donnons encore.

Composés avec d'autres mots :

Altretant, *autretant*, *trestant*, le seul de tous ces composés, dans lequel *tant* put rester déclinable ; et encore ne le trouve-t-on guère employé que comme adverbe ; il signifiait : *autant d'autres*.

En tot li mond n'a *altretant*
De si fort gent ne si vaillant
Come vos estes asemblez.

R. de Rou, 12585-12587.

« Sainz Benooiz aspiranz à la dignité de la perfection de vie, « establi el prémier nocturne VI. saumes, IV. lecons, quatre res« pons, et *altretant* el segont. » (*Trad. de J. Beleth*, fol. 9 *v.*)

Autretant. (1266 ; du Cange, *Hist. de Constantinople*, pag. 17.)

Atant, qui signifiait *alors* et dont je parlerai en son lieu parmi les adverbes.

Tantost, autre adverbe de temps dont je parlerai ci-après.

Tandis, adverbe de temps.

Tanque, *tant que*, *tant cum*, *tant comme*, qui voulait dire : *jusqu'à ce que*, *à tel point que*, *si bien que*, *pendant que*; il y en a beaucoup d'exemples dans tous les textes, mais surtout dans ceux d'autour de 1250 :

« Ensi chevauchierent tote nuit et lendemain à grant dote et à « grant paine, *tantque* il vindrent à la cité de Rodestoc.... » (Villehardouin, 197, p. 476 D.)

L'uns contre l'autre par si fier mautelant
Se conbatirent ensamble maintenant,
Tant ke tuit furent recreut et sanglant.

Gerars de Viane, 1918-1920.

Longemant buit por sa soif restainchier
Tant com il vot, le nobile guerrier.

Ibid. 2726, 2727.

Non ferai, sire, dist Rollant li manbreiz
Ne m'en irai *tant com* voz i sereiz.

Ibid. 3260, 3261.

Toutes les ama plus d'un an,
*Tant c'*une feste saint Jehan
K'esjoist toute creature
S'en alerent par aventure....

Lai d'Ignauris, 64-67.

Souvent repairoit en l'ostel
Cheli qui folement se cuevre,
*Tant k'*il aperchut toute l'uevre.

Ibid. 388-390.

Ignaures tu nous as bien dechutes
Tant con en sommes aperchutes.

Ibid. 349, 350.

Tantant, forme équivalente d'*autant*, qui n'est point ancienne et tout au plus, je crois, des derniers temps du XIIIe siècle.

Enfin les diminutifs, formés par une suffixe, *tantet, tantin, tantinet*. J'ignore si ces mots appartiennent au XIIIe siècle, et j'avoue que je n'en ai sous la main aucun exemple. Je ne les cite que pour mémoire et sur l'autorité de M. de Roquefort (*Gloss.* au mot *Tantet*).

19. TEL.

Ce mot n'a jamais changé d'acception; je n'ai à faire connaître que ses formes et ses flexions anciennes.

Ses formes sont de celles dont la distinction se retrouve le mieux entre les dialectes.

Les plus anciennes sont, en Bourgogne, *tel, teil;* en Picardie, *tiel;* en Normandie, *tal*. Voilà, je crois, la division primitive des formes; mais depuis elles se sont considérablement mélangées et il en est survenu diverses autres.

Les formes de Bourgogne n'ont pas beaucoup changé : de leurs flexions primitives, *tels, teils*, au sujet singulier et pluriel régime, sont dérivées régulièrement, par l'élision du *l* devant *s*, les formes *tez, teiz*, qui sont du milieu du XIIIe siècle à peu près.

En Picardie, *tel* subit la permutation régulière de son *l* en *u;* on le trouve *teus*, au sujet singulier et au régime pluriel; puis ce *teus* eut ses formes contractes analogiques et régulières, *tex* (1260; *O. des R. de Fr.* I, 92. *N. R. de F. et C.* I, 299), *tiex* (1256; *O. des R. de Fr.* I, 79); en même temps que de *tiel* se formait un autre sujet singulier, également régulier : « *tiez* hom » (*N. R. de F. et C.* I, 124). Enfin, d'autres formes moins ré-

gulières, *telx, tielx, teux, tieux, teulx, tieulx,* etc. dérivaient naturellement du mélange mal entendu des premières.

Toutes ces formes, picardes et champenoises, sont nées d'assez bonne heure; on les rencontre en des textes du commencement du XIIIe siècle. Mais ce n'est guère qu'autour de 1250 et depuis qu'elles se sont multipliées et sont devenues dominantes.

La forme propre normande, *tal, tals,* fut remplacée d'abord par celle de Bourgogne, *tel,* puis quelquefois par celle de Picardie; ainsi :

> E les bestes mortals e fieres
> E les poeples de *teus* manieres
> Qui n'en unt lei, sen, ne raisun....
>
> Benoît de S. Maure, *Chronique*, 135-137.

Mais *tal,* qui dura peu, n'a pas laissé d'avoir sa dérivation régulière de *l* en *u*, dans la forme *tau, taus,* qui était celle de Poitou d'autour de 1250.

Quant aux flexions, j'ai déjà fait connaître celle de nombre et de cas par les observations qui précèdent : *Tel, teil, tiel,* au sujet singulier *tels, teils, tiels,* puis *tez, teiz, tiez;* et il n'y a guère de parti à tirer de la succession de ces formes pour la chronologie, parce que les dernières mêmes sont si anciennes qu'à peine existe-t-il quelques textes où on ne les trouve déjà.

Mais nous trouverons, dans les flexions de genre, cette base d'inductions chronologiques qui serait trop peu sûre ailleurs.

J'ai déjà eu l'occasion, à propos du pronom *quel*, de faire observer que jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle, ce pronom se rencontre fréquemment construit dans sa forme de masculin, quoiqu'avec des substantifs féminins; mais les exemples n'en étant sûrs et communs qu'en des textes de peu d'autorité, et ayant vu des exceptions fort anciennes, je n'en ai tiré là aucune induction.

Pour le pronom *tel*, la chose est plus constante et plus claire, les preuves sont authentiques et nombreuses: *tel*, primitivement, n'a eu qu'une seule forme commune aux deux genres, et ce n'est guère, autant que je puis croire, qu'entre 1230 et 1250 que l'on a commencé à lui donner une forme particulière pour le féminin; ce n'est même qu'après 1290 et tout à fait dans les derniers temps du XIIIe siècle, que cette forme de féminin a commencé à devenir quelque peu fréquente et d'usage ordinaire. En voici des exemples, et je ne crois pas qu'il s'en pût trouver beaucoup d'antérieurs :

Alquanz i a ki pas ne creient
Ke *tels* vertuz en pieres seient :
Teles sunt ke ja ne faildront
Si en cels ne peche kis auront....

Lapidaire de Marbode : de Anulo.

Teil, teile. (1283; *H. de Metz*, III, 227.)

Unqe la veille ne ala a *tiele* hounte.

Du Chev. à la corbeille, 43.

Du reste, dans la série d'exemples que je vais rap-

porter, il se trouvera des preuves, prises des meilleurs textes, de *tel* forme des deux genres; et ce fait bien établi servant à éclaircir l'observation que j'ai faite sur *quel*, je crois qu'il s'en peut conclure : que *quel*, *tel* et peut-être quelques autres mots du même genre n'ont point eu, primitivement, de forme particulière pour le féminin; que *quel* a commencé à en prendre une assez anciennement et dès le premier quart du XIII[e] siècle; mais que *tel*, commun aux deux genres jusque vers 1300, n'a eu çà et là quelques exemples d'une forme distincte de féminin, que depuis 1230 au plus tôt.

Voici des exemples :

« Criz ploret, mais ne mies si cum altre enfens, ne *teil* chose « cum altre enfens suelent plorer. » (*S. de S. B.*)

« *Tels* graces. » (*Ibid.*)

« En *tel* maniere. » (*Ibid.*)

« En *tele* maner. » (1265; *Archaeologia*, XXII, 315.)

« En *teil* maniere. » (1220? *H. de M.* III, 165.)

« En *tel* meniere. » (1271; Perreciot, II, 314.)

Haches e gisarmes teneient
Od *tals* armes se cumbateient.

R. de Rou, 13735, 13736.

Dient François : com boin pardon ci a!
Com buer fuit neiz qui en *tal* ost ira
Por *tel* pardon conquerre!

Gerars de Viane, 4011-4013.

Ainz *tel* bataile ne vit nuns hom vivant
Com ceste fuit don ie vos di et chant.

Ibid. 2459, 2460.

Par *tel* vertuit est l'espee glacie.

Gerars de Viane, 2798.

Trestout sont coi, nus d'aus ne se remue.
A plus hardi est *tel* paour venue
Ke il ne porent dire nes deus aue.

Ibid. 3025-3027.

Primes aval, e pus amounte,
En *tel* peyne e torment.

Du Chevalier à la corbeille, p. 43.

« Mais la summe del conseil si fu *tielx* que li dux de Venise « se dreca en estant et lor dist.... » (Villeh. 67, p. 447 D.)

« *Tel* jeune ne los mie Dex....Por ce est *tex* jeunes deveez... « *tex* i a qui apelent seiche menjaille le un cru ou cuit, s'en les « menjue senz aigue ou piletez o la cuillier. » (*Trad. de J. Beleth*, fol. 5 *r.*)

« En *tex* iglises i a offre l'on les precios vesselementes es granz « sollempnitez et pose en l'autel ou en leu covenable. » (*Ibid.* ch. 27.)

« De *tex* gens. » (Vers 1238; *Th. N. An.* I, 1014.)

Li pors est *teus* desor le mur
Que bien mil nes tot à seur
I puent estre et sejorner.

Partonopeus de Blois, 801-803.

Un palais i a principel,
En tot le siecle n'en a *tel*.

Ibid. 955, 956.

Urrake li dist : Beaus amis
Vos enterrés en *teus* estris,
En *teus* presses, en *tels* estors
U trop comperies amors
Se vostre espée vos est loing.

Ibid. 6845-6849.

De *teus* trois fu enluminés
Ki molt sont vertuous et noble.

R. de M. 1924, 1925.

Teiz cuide compaignie esbatre
Qui la toust cost or sans gabois.

Rutebuef, *B. de la S. d'Hist. de Fr.* II, 1-54.

« .... Mes deptes seient receues par les mains de mes aumos-« ners en *tau* manere que mes amandes en poissent estre faites « e mes aumosnes e mes detes rendues. » (1250 ; pièce mste. de Poitou.)

Les composés de *tel* ont été :

Itel, *itez*, *itex*, *iteus*, *itau*, pour les deux genres, et *itele* au féminin. Il avait le même sens que son primitif, et il était usité surtout dans les provinces picardes et dans le Poitou :

Itels est la formations
Del mundé e la divisions
Que quatre parz i a, non plus.

Benoît de S. More, 47-49.

Aucune foiz veu avoit
Mires qui *itez* le portoient
Qui leur boites dedanz metoient.

N. R. de F. et C. I, 225.

Ja en vaincroit Partonopeus
L'un avant l'autre, trois *iteus*.

Partonopeus de Blois, 9721, 9722.

« Ge ai veu une chartre saielee dau saea frere [Pierre] Bos, « comandor adonques de la maison dau Temple en la Rochelle, en « *itau* forme. » (1250 ; pièce manuscrite de la Rochelle.)



Altel [1215], *autel* [1240], avait aussi le même sens que son primitif et n'était guère usité que dans les provinces picardes :

« *Altelx* convenances. » (Villehardouin, 454.)

« Et cil qui nel volroit forjurier ou descopeir, s'om li demandoit, « seroit *auteis* [s. s. tel] cum li homicides. » (Vers 1220; *H. de M.* III, 177.)

« En *otel* maniere. » (1238; *Th. N. An.* I, 1008.)

« En *otel* point. » (1264; *ibid.* I, 1122.)

« De *autele* reule comme. » (1285; Bernier, *H. de B.* Pr. p. XVII.)

Se nos volomes *autel* fere
N'auront pooir en nostre afere....

N. R. de F. et C. II, 96.

Autel poons dire de nous
Cruel sommes comme li lous.

Ibid. II, 237.

Altretel (1215), *autretel* (1230), dont la composition montre assez le sens et qui signifiait *un autre pareil, un autre semblable.* Il était d'un fort bon usage et a été usité peut-être un peu moins que les précédents vers la fin du XIII[e] siècle. « Que *altretel* offre feist au conte « Bar le Duc Thibaut. » (Villehardouin, 20, p. 438 c.)

Cf. Orell, *A. Fr. Gr.* p. 71.

El dos li vestent un hauberc iaserant
Fort et ligier, ainz ne vi moinz pesant :
Autre telz iij. en portaist un seriant.

Gerars de Viane, 2086-2088.

20. TOUT.

Voici les flexions de Bourgogne :

		Masc.	Fém.
SING.	Suj.	*toz*	*tote.*
	Rég.	*tot*	....
PLUR.	Suj.	*tuit*	*totes.*
	Rég.	*toz*	....

Picardie :

1. SING.	Suj.	*teus* (?)	....
	Rég.	....	....
2. SING.	Suj.	*tous*, *touz*	*toute*, *toutte* (v. 1220; *H. de M.* 176).
		tout	....
PLUR.	Suj.	*tuit*	*toutes*, *touttes* (v. 1220; *H. de M.* 176).
	Rég.	*tous*	....

Normandie :

SING.	Suj.	*tuz*	*tute.*
	Rég.	*tut*	....
PLUR.	Suj.	*tut*, *tuz*, *tuit*	*tutes.*
	Rég.	*tuz*	....

La plus ancienne de ces formes, *tot*, a été primitivement, ce semble, commune à la Picardie et à la Bourgogne. Il s'en voit du moins des exemples dans les plus anciens textes de cette province, et ce n'est guère qu'autour de 1220 à 1230 que tout commence à s'y mélanger :

« Item *tot* li joveles, annels, finkage..... » (1133; le Carpentier, *H. de C.* Pr. 18.)

« *Tote* [ibid. *toute*] le terre qui nos vient de par no pere et de « par no mere. » (1238; *Th. N. An.* I, 1007.)

Après cette époque, *tout* devint la forme commune de Picardie et de Champagne; *tot*, mélangé çà et là de *tout*, resta propre aux provinces de Bourgogne, à la Lorraine et au Poitou, qui, autour de 1250, employait *tot* au moins autant que la forme normande *tut*.

Le féminin, pour les deux nombres, *tote*, *totes*, *toute*, *toutes*, est aussi ancien que le masculin, et les formes des deux genres ont toujours été fort distinctes. Dans les provinces bourguignonnes, c'est par le féminin qu'a commencé le fléchissement de *tot* en *tout;* et l'on trouve déjà *toutes* constamment, *toute* et *tote* fort mélangés (*Partonop*. 10022), dans les textes où *tot* se maintient encore pur au masculin.

Tuit, forme de nominatif pluriel commune à tous les âges et à tous les dialectes, semble un débris resté d'une ancienne forme de Bourgogne, qui s'est perdue.

Il est à remarquer, comme une délicatesse d'orthographe, que *tous* singulier sujet, ou plutôt, à cause de l'âge tardif où il se produit, pluriel régime, s'écrivait toujours par un *s* final, et *toz*, toujours par un *z*, au moins dans le bon âge, avant 1260. La raison s'en peut assigner: *z*, de sa nature, impliquait contraction et marquait l'élision d'une lettre, habituellement d'une consonne devant *s;* or *toz* pouvait être, quoiqu'il ne fût pas, une forme contracte; *tous* ne le pouvait être ni ne l'était.

On trouve cependant *tos* dans les textes d'Ile-de-France et de Champagne; mais c'est vers l'an 1250 ou 1260, quand commençait la confusion et l'oubli des anciennes règles.

Ce qu'il y a d'important pour la chronologie, c'est que *tot* ne s'est maintenu prédominant, en ses formes pures et sans mélange de *tout*, que jusque vers 1220 au plus tard : les Sermons français de S. Bernard, la trad. de la Somme de J. Beleth, la Chronique de Villehardouin, n'ont guère encore que *tot*, *tote*, *tuit*, *toz*, *totes* : Henri de Valenciennes, continuateur de Villehardouin, a déjà les formes de *tout*; le R. de Gerars de Viane mêle l'un et l'autre.

Les formes de Normandie sont restées pures jusqu'au milieu du XIII[e] siècle; à cette époque elles s'étaient étendues au midi de l'Ile-de-France, et il s'en trouve des traces jusque dans le Berry :

« O *tute* reverence e o *tute* heuneur. » (Bourges, 1264; *Th. N. An.* I, 1120.)

« Et enqui furent *totes* les nes ensemble, et *tuit* li vissier et « *totes* les galies de l'ost. » (Villehard. 62, p. 446 D.)

« Que Johannis emmenoit a *tote* lor proies et à *toz* lor chars. » (*Ibid.* 485.)

« Il meismes *toz* premiers. » (*Ibid.* 453.)

Tot maintenant n'i ot pluis respit quis.
Gerars de Viane, 1488.

Viane! escrie : Deus aidiez S. Moris
Fereiz i *tuit*, franc chevalier hardi.
Et il si font que n'i ont terme mis,
Mais desor *toz* si aidait Aymeris....
Et voit les armes et les destriers de pris
Ke Francoiz ont de *tote* pars saisis.
Ibid. 1497-1504.

Tout maintenant eust Rollan coubré
A ses ij. poinz, voiant *tot* le barné.
Ibid. 2598, 2599.

Si reguardait tot entor lui ou pré
De *toutes* pars se vit si anserré
En nule guise ne puet estre eschapé.

Ibid. 2590-2592.

Si m'aist Deus, ke *toz* tans iert et fu,
Grant tort aveiz del *tot* en *tot* eu.

Ibid. 2919, 2920.

Dou *tout* en *tout* fuiroient visce....
Diu sour *toute* rien ameroient
Et son commandement feroient.

R. de M. 1885-1890

Mais li aymans le soustient
Par sa nature seulement
De *toute* partie ingaument.

Ibid. 1908-1910.

Del *tot* en *tot* sui el desus.

Partonopeus, 9298.

Or en sont *tuit* à un acort.

Ibid. 9342.

Segnor, fait-il, or escoutés :
Tos lies gars est acordés.

Ibid. 9345, 9346.

Dans ce texte de Partonopeus de Blois, les formes primitives *tot*, *tote*, sont prédominantes et constamment pures; cependant ce texte ne saurait être d'une grande antiquité; et *tos* mis toujours pour *toz* y est une marque certaine de la décadence des bons usages.

Cette exception à la règle que j'ai indiquée, de l'antiquité des textes où *tot* pur prédomine, est propre au langage d'Ile-de-France, qui paraît avoir conservé ces formes jusqu'assez avant après le milieu du XIIIe siècle.

« A *tos* ces qui ces lettres verront. » (1259; du Cange, *Hist. de Constantinople*, Pr. p. 8.)

« *Tos* domaiges. » (1259; *ibid.*)

Tut cil ki..........
Sez eveskes fist *taz* mander
E à Caem *taz* asembler.

R. de Rou, 10395, 10487, 10488.

Tut li os li crussirent.

R. de Charlem. 194.

Taz li mens granz tresors vus seint abandunez.
Taz icil................

Ibid. 222-203.

Taz vos consilers.

Ibid. 21.

« *Totes* honours. » (1256; *A. R.* I, 339.)

La s'asemblerent li cumunes,
Tutes propristrent la riviere.

R. de Rou, 8997.

Li nes sunt à un port turnées,
Tutes sunt ensemble arivées
Tutes sunt ensemble acostées
Tutes sunt ensemble aanchrées
E *tutes* ensemble assechierent.

Ibid. 11612-11616.

Tute nuit lor gent asemblerent.

Ibid. 10017.

Firent *tut* porpenseement
De pel abatre une joée
Ke *tuit* porent veir l'entrée.

Ibid. 10170-10172.

Tout n'a pas eu beaucoup de composés :

Toz dis, toz jors qui se sont succédé dans la même signification, et dont le dernier est resté avec la valeur d'adverbe de temps; j'en parlerai en son lieu.

Tostans, tostens, composition tout à fait analogue, avec la même signification; son second thème est le substantif *temps*. Voy. les adverbes de temps.

Atot, composé d'une préposition *à*, tombée en désuétude, qui signifiait *avec*, et de *tout:* il avait la même signification que la préposition simple, et voulait dire *avec*.

Apres dist : Bele suer, merci ;
Fu il co qu'orains me tendi
Sa lance *atot* le gonfanon.

Partonopeus de Blois, 8589-8591.

Ce composé *atot, atout*, commence seulement à se montrer dans les textes de la seconde moitié du XIIIe siècle et n'y est encore que peu commun; sa présence dans un texte est un signe de peu d'antiquité. *Atot* a eu sa grande vogue dans le XIVe et le XVe siècle ; il est très-fréquent dans Froissart, dans Monstrelet, dans Jacques du Clercq et dans tous les prosateurs de cet âge.

Trestot, trestout, avec toutes les formes et toutes les flexions de *tout;* il avait le même sens que *tout*, dont il est une sorte de superlatif.

On le trouve usité durant tout le XIII[e] siècle; mais vers le milieu de ce siècle, en Lorraine, en Picardie, dans la Champagne surtout et l'Ile-de-France, il devint si fréquent qu'il est des textes où on le trouve presque aussi souvent que son simple.

En voici des exemples :

Grant paour ont *trestoz* li plus hardis.

Gerars de Viane, 2861.

Lors fois plevisent en bone volanté
Et conpaignie en *trestot* lor aé.
Ensi fuit la pais faite.

Ibid. 3096-3098.

Desoz un arbre menuemant ramus
Devant son treif ke fu a or batus
Fuit l'emperere, o lui c de ses drus,
Ke *trestuit* proient Jesu et ses vertus
Por les bairons..........

Ibid. 3143-3147.

Trestotes. (*N. R. de F. et C.* I, 5.)

Enmi *trestos* ses anemis.

Partonopeus, 8605.

Trestot son cuer à s'amor tire.

Ibid. 8752.

Gaudins, al samblant qu'il en voit
Trestot premiers s'en aperçoit.

Ibid. 8759, 8760.

Et a Orliens et à Paris
Et par *trestot* nostre païs.

Ibid. 9233, 9234.

Trestote seule i violt aler.

Ibid. 8467.

Nul mal en lui ne laissoit croistre,
Ains se batoit dedens son cloistre
Où il abitoit *trestous* seus.

R. de M. 110-112.

Ahi! Deus omnipotent
Ciel e terre, et ewe, e vent,
Trestuz comanablement
Sunt al ton comandement.

La Résurrection, mystère, p. 24.

Totes voies, en norm. *tuteveie*, dont nous avons fait *toutefois*. Voyez les conjonctions.

Partot, *partout*, adverbe de lieu.

21. UN.

M. Orell (*Alt. Fr. Gr.* p. 69) cite quelques exemples de *un* employé absolument, comme sujet des verbes, avec la valeur de pronom indéterminé et le sens de *quelqu'un*, *un homme*.

Un a donc eu, au XIIIe siècle, trois emplois distincts : son emploi propre et primitif de nom de nombre; l'emploi d'article indéterminé accompagnant les substantifs; celui enfin de pronom indéterminé, placé absolument comme sujet de verbes.

Dans ces deux derniers sens d'article et de pronom,

uns s'écrivait régulièrement avec le *s* final lorsqu'il était sujet. Comme nom de nombre, au contraire, on le voit souvent invariable.

Il faut du reste se garder de confondre *uns*, pronom indéterminé, dont les exemples sont assez peu fréquents, avec *un*, qu'on trouve quelquefois au même sens dans les anciens textes de Bourgogne et de Normandie, et qui n'était qu'une forme de *on*.

Trois de nos quatre pronoms indéterminés négatifs du XIII[e] siècle ne sont que des dérivés de *un*, composés à l'aide d'une particule préfixe, ordinairement négative; ce sont *aucun*, *nesun*, *neun*. Je vais en parler; j'y joindrai *nul*, le quatrième, afin de compléter ce que j'ai à dire des anciens pronoms négatifs français.

22. AUCUN.

J'ai déjà dit que *alcun*, *aucun*, forme de singulier exclusive, a été employé comme répondant, pour le sens, à *alquant*, forme de pluriel, bien que ces deux mots dérivassent de thèmes différents. J'ai à ce propos noté quelques-unes des formes de *alcun*, sur lesquelles je vais ajouter quelques explications.

Le thème primitif absolu, en Bourgogne, a été *alcun;* sur ce thème s'est formée la déclinaison suivante :

Suj.	Masc. *alcuens*	Fém.	*alcune.*
Rég.	*alcun*		*alcune.*

Ce règlement est le plus ancien auquel je puisse remonter : il avait déjà reçu quelque atteinte et com-

mençait à s'altérer au commencement du XIII[e] siècle, et Villehardouin ne l'observe plus dans sa pureté.

Très-anciennement aussi, *alcun* avait été modifié par une permutation, qui est anomalique, mais du reste fort explicable en harmonie, de son *l* en *n;* ainsi :

Masc. Suj. *Ancuens.* (*S. de S. B.* fol. 21 *v.* 123 *v.*)
Fém. Suj. *ancune* chose. (*Ibid.* fol. 17 *r.*)

Cette forme de Bourgogne et de Champagne, *ancuens, ancune,* n'a pas duré longtemps, et je crois qu'elle ne descend pas plus près de nous que le premier quart du XIII[e] siècle.

Par une sorte d'élégance de prononciation, la dernière syllabe d'*alcun* changeait devant le *s* sa voyelle en diphthongue et devenait *alcuens* en Bourgogne et dans les provinces champenoises. Cela s'est maintenu, en Lorraine surtout, jusque vers le milieu du XIII[e] siècle.

Dans les provinces du langage de Bourgogne qui se rapprochent de la Normandie, dans le pays Chartrain et les cantons d'entre Tours et Poitiers, la diphthongue *uen* du nominatif se changeait en *o* et l'on avait cette déclinaison :

Masc. Suj.	*alcons, alquons.*
Rég.	*alcun.*
Fém. Suj. et rég.	*alcune.*

En Normandie, les deux formes se rencontrent et les textes anciens y donnent *alcons*, *alquens*, presque indifféremment.

Entre 1230 et 1250, toutes ces règles oblitérées peu

à peu disparurent; et comme, dans le premier quart du XIIIe siècle, *l* subissant son fléchissement accoutumé, était devenu *u*, on trouve, vers 1250, la déclinaison ainsi transformée en Bourgogne et en Normandie :

Suj.	Masc.	*aucuns*	Fém.	*aucune.*
Rég.		*aucun*		*aucune.*

Ces formes se montrent déjà fixées en Lorraine autour de 1220. Dans la même province on disait *acuns, acun, acune,* au lieu de *aucun :*

« Si *aucuns* robeit *acuns* de noz voisins. » (Vers 1220; *H. de M.* III, 177.)

« Se *aucuns* arresteve homme ou femme ou la lor chose. » (1221; *ibid.* 183.)

« *S'auns* [? lis. *acuns*] se clame as maistres de la pais et il trait « tesmognages et li tesmong n'i voloient por lui venir, li maistre « de la pais les i semonroient par la justice. » (1220; *ib.* p. 179.)

Et en Picardie, en 1237 : *aucuns.* (Le Carpentier, *H. de C.* Pr. p. 28.)

Dans cette dernière province, à partir à peu près de ce temps, les formes se spécialisent et devinrent : *auchuns, auchun, auchune.*

S'*auchuns* velt oir ou savoir
La vie Mahommet, avoir
En porra ichi connissanche.

R. de M. [1258] 1-3.

Quant au sens, on doit bien observer que *aucun*, primitivement, ne l'avait nullement négatif : c'était un pronom indéterminé, qui d'après la valeur même de ses deux thèmes primitifs, signifiait *quelqu'un.* Tous

les exemples que j'en viens de citer, en font foi. Il a conservé cette valeur indéterminée, mais affirmative, jusque bien après le XIII[e] siècle; mais aussi, on commence à lui voir attribuer çà et là dans ce siècle une valeur négative.

Il n'avait point de forme de pluriel; cependant sa valeur n'était pas toujours d'un singulier, quoique ce fût l'ordinaire, et l'on trouve *aucune foiz*, au sens de *quelquefois*. (*N. R. de F. et C.* I, 225.)

Aucus, sujet singulier de *aucun*, dans une pièce de Flandre du XIII[e] siècle (*Arch. du Nord*, I, 183), est une exception rare et que j'ai déjà blâmée en parlant de *chacun*.

23. NESUN.

Forme composée de la particule négative *nes*, *neis*, et de *un*; elle signifiait *pas un*, et se déclinait : *nesuns*, *nesun*, *nesune*.

On la trouve usitée dans les textes de Champagne et d'Ile-de-France vers le milieu du XIII[e] siècle.

Li rois de Puille et de Sesile
Sera od lui en ceste vile
Et tuit li roi de son empire,
Si que *nesuns* n'en est à dire,
Et trestot cil de ceste honor,
Et avoc els autre pluisor.

Partonopeus, 7195-7200.

Un autre auteur, parlant des femmes :

El mont n'en a *nesune* bone.

N. R. de F. et C. I, 38.

Negun, forme de la langue romane qui correspond à notre mot *nesun* du vieux français (Cf. Raynouard, *Gr. romane*, p. 148, 149), a été usité quelquefois dans le langage de Normandie du commencement du XIII[e] siècle.

D'eus detrencher ne d'eus oscire
Ne cuide estre *negun* d'eus pire.

Benoît de S. More, 166, 167.

24. NEUNS, NUNS.

Composé de *ne* et de *un*, avec la même signification que le précédent, ce mot s'est contracté très-promptement de *neuns* en *nuns*.

Nuns ne se trouve guère qu'au nominatif *nuns*, ou plutôt il prenait le *s* final indistinctement à tous ses cas. Je ne lui connais point de féminin; les textes qui l'emploient se servent du féminin de *nul*.

J'ai vu *neuns* dans les textes plus anciens que ceux qui se servent de *nesun;* peut-être n'est-il pas sûr d'en induire que la première de ces deux formes a été usitée bien longtemps avant l'autre.

Ce qui est plus certain, c'est que *nesun* étant surtout à l'usage des langages de l'Ile-de-France et du midi de cette province, *nuns* lui correspondait dans le langage de la Bourgogne propre, de la Lorraine et de l'Est de la France. C'est dans les textes de ces provinces d'entre 1220 et 1260 qu'il est surtout commun.

Ainsi :

« *Nuns* hons, » nul homme. (1232; *H. de M.* III, 188.)

Granz colz se donent sor les escus listeiz,
Les hanstes brisent des espiez noeleiz,
Outre s'en passent ke *nuns* n'en est versez.

Gerars de Viane, 691-693.

....Trestuit proient Jesu et ses vertus
Por les bairons, ke *nuns* n'en fust vancus.

Ibid. 3146, 3147.

Lors fuit li os de grant duel esmeue
Nuns cele nuit ne boit ne ne manue.

Ibid. 3727, 3728.

Car en irons ariere en no raigné,
Où nuns ne fuit, bien ait ij ans passé.

Ibid. 3861, 3862.

Li dus Rollan fait molt à redouter;
Nuns ne poroit tel chevalier trover.

Ibid. 2012, 2013.

C'est à *nuns*, et non point à *nul*, qu'il faut rapporter la forme particulière d'orthographe, *nunlz* (12..; *H. de M.* III, 227), qui est propre à la Lorraine et dont il y a peu d'exemples; mais on trouve aussi *un* écrit d'une manière analogue : *li unlz* (*F. inéd.* II, 450, ed. Robert).

25. NUL.

Des trois pronoms négatifs que nous venons de voir, *aucun* commençait à peine, dans le XIII[e] siècle, à se montrer quelquefois au sens négatif, et il conservait presque toujours une valeur positive; *nesun* et *nuns*, bien négatifs, ont été restreints à l'usage de certaines provinces et d'une époque peu étendue : *nul*, au contraire, le

véritable pronom négatif français, a été de tous les temps et de toutes les provinces.

Il est aussi ancien que la langue, son acception n'a jamais varié, et ses formes guère davantage.

Dans les Sermons français de S. Bernard, on le trouve ainsi décliné :

SING.	Suj.	Masc. *nuls*	Fém.	*nule.*
	Rég.	*nul*		....

Ces formes y sont constantes et sans variation. *Nuls* surtout, pour le sujet, s'y reproduit très-fréquemment et y est tout à fait hors de doute.

Du temps de Villehardouin, la règle de l'élision de la consonne finale devant *s* s'était déjà étendue à ce mot, et la déclinaison était devenue :

Masc. *Nus, nul* Fém. *nule.*

« *Nus* n'escapa. » (Villehardouin, p. 459.)

Et cé qui prouve que cette élision est bien du temps de Villehardouin, c'est qu'on la voit aussi pratiquée dans des pièces d'entre 1212 et 1220 :

« *Nus* ne soit commanz à atrui, ne *nus* nel pregnet. » (*H. de M.* III, 179.)

La déclinaison ainsi fixée s'établit peut-être un peu plus tard en Normandie que dans les provinces de l'Est; mais elle demeura telle pendant tout le XIIIe siècle, et il n'y a rien à remarquer de plus, sinon que c'est la Picardie et la Lorraine qui les premières ont donné deux *ll* à la forme du féminin.

« Pour *nulle* debte. » (1221; *H. de M.* 182.)

Trestout sont coi, *nus* d'aus ne se remue.
Gerars de Viane, 3025.

N'ait avoc lui ne ione ne chanu,
Car tuit si home l'ont par le bois perdu :
Ne seit *nus* hom ke il soit devenus.
Ibid. 3519-3521.

Se ceou ne faites, par le cors S. Richier,
Jamais *nul* ior ne m'en oreiz plaidier.
Ibid. 1332, 1333.

Sans *nules* armes, chascuns ioie menant,
S'en issent de Viane.
Ibid. 3811, 3812.

Diex est si larges de merir
Nus en lui perdre; en *nule* guise,
Ne puet, s'amor ne son servise.
N. R. de F. et C. I, 110.

Ne ne venoit en sa meson
Nus poores qu'il ne herbergast
Et que il du sien ne donast.
Ibid. II, 236.

Del mund ne de tant cum il dure
N'a *nus* ne numbre ne mesure;
Ceo ne purreit *nus* tant aprendre,
Que certe chose en sust rendre;
Nul ne sout [–] onkes sa laur [–◡]
Ne s'amplete ne sa grandur.
Benoît de S. More, 19-24.

« Hume *nul*, » aucun homme. (*R. de Charlem.* 9.)

Beaus dous amis, fait il, à tort,
Aves deshet de *nule* rien.
Partonopeus, 8278, 8279.

Partonopeus le fait cel jor
Si bien par tot, à cascun tor
Que *nus* n'osse mais estriver
Qu'il ait eu le jor *nul* per.

Ibid. 8741-8744.

26. NULUI.

Il n'y a guère lieu de douter que ce mot ne soit à *nul* ce que *autrui* est à *autre*, c'est-à-dire une forme de régime, et qu'il ne dérive du latin *nullius* tout comme *altrui* dérive d'*alterius*.

Mais *nului*, tenant de si près à *nul* par son origine, s'en est si anciennement détaché dans ses formes et dans son emploi, qu'il est impossible de ne pas le traiter à part.

La signification de *nului* n'a jamais changé, et elle a toujours été la même que celle de *nul*.

Les textes les meilleurs et les plus anciens ne l'emploient jamais que comme régime; mais avec cette restriction, toutefois, qu'il n'impliquait point, comme *altrui*, par sa propre forme, la valeur exclusive de génitif d'abord, puis en général de régime; on voit les textes les plus anciens le faire précéder déjà d'une préposition pour marquer son emploi dans la phrase.

La plus ancienne forme de Bourgogne a été *neluj*, *neluy*, puis *nului;* dans l'Ile-de-France et la Champagne, au milieu du XIII[e] siècle, *nolui;* en Picardie *nulli*, *nullui*, *nului;* en Normandie *nului*.

Vers la fin du XIII[e] siècle, dans les textes qui méconnaissent déjà presque tous les bons usages de l'âge pré-

cédent et qui ne leur en ont point encore substitué d'autres, on rencontre *nului* employé comme sujet :

Oil, ce dist Gautiers, et à molt mains d'avoir
Que *nului* ci entor, et mien à mon pooir
Vous servirai toz jors et au main et au soir.

Gautier d'Aupais, p. 9, ed. Michel.

Plus anciennement, il sert pour les régimes des verbes direct et indirect, et surtout pour les régimes de prépositions.

« Il ne seyvent à *neluy* faire mal, il ne seyvent faire grevance. » (*S. de S. B.*)

« Sachent tuti... que hom ne femme, ne clers, ne lais, ne « puet *nullui* areister pour *nulle* debte, de *nulle* citeit qui soit ou « seule, s'il n'en est plages ou datrez. » (1221; *H. de M.* III, 182, 183.)

« Jureront que il ne donront dont *nul*, ne à fame, ne à en- « fans, ne à autres amis, ne à *nulli* qui leur appartiegne. » (*Ord. des R. de Fr.* I, 79, n. 7.)

Quant de *nullui* secors n'atendent.

R. de Rou, 9522.

Li rois de Puille et de Sezile
Par peor, *nolui* ne revile.

Partonop. 8883, 8884.

Costume estoit à icel tens
Quelque ce fust, folie ou sens,
C'on ne caignoit *nolui* espée
Qui n'eust bien le teste armée.

Ibid. 7401-7404.

« K'il ne tenoient de *nului.* » (1287; le Carpentier, *H. de C.* II, Pr. 36.)

Car aveuc mont grant damaige
Ne veul morir n'afoleir
Quant de la terre savaige
Ne voi *nullui* retorneir
Ou cil est ki m'asuaige
Son cuer, quant j'en oi pairler.

Crapelet, *H. du châtelain de Couci*, p. XVII.

Mais ce n'iert pas : anchois auront
Li gros poisson à leur assise
Ki or manguent le menuise
Ne de *nului* jugié ne sont.

Vers sur la mort, XLVII, p. 40.

FIN.

NOTES.

PREMIÈRE SECTION.

NOTES DE L'INTRODUCTION.

A. ESSAI D'UNE THÉORIE GÉNÉRALE DE LA LINGUISTIQUE. — DES LOIS DE LA FORMATION DES LANGUES, DE LEUR DÉCADENCE ET DE LEURS RAPPORTS ENTRE ELLES.

Il est indubitable que les langages des hommes sont soumis à des lois.

Il s'agit de rechercher, de constater et d'établir :

1° Les lois d'après lesquelles les langues se forment, les lois de leur origine et de leur formation.

2° Les lois du développement du langage étant connues, il s'agit de rechercher celles de leur dépravation et de leur décadence.—Prouver que, dans leur décadence et dans leur vieillesse, elles reviennent aux formes de leur enfance.

3° Étant connues les lois d'après lesquelles les langues se développent jusqu'au point de leur perfection, d'après lesquelles elles dépérissent et meurent; étant constatées les formes qu'elles revêtent, les modifications qu'elles subissent aux différentes époques de leur existence, il s'agit de rechercher les lois et les règles de leur dérivation, de manière à pouvoir, en l'absence de tout secours étranger, historique, chronologique ou géographique, déterminer avec certitude la nature, le genre et le degré de parenté entre deux idiomes donnés.

Il n'y a rien de fait pour ce sujet; car le meilleur livre qui existe sur la théorie générale de la linguistique, le *Traité de la formation mécanique des langues*, du président de Brosses, ne peut servir que de point de départ.

Établir :

1. Ce que c'est qu'une langue régulière;

2. Les différents degrés de régularité dans les langues.

Rechercher :

1. Si ce ne sont pas les langues primitives qui sont, 1° les plus simples dans les mots radicaux, les plus riches en monosyllabes, en racines onomatopiques; 2° les plus régulières dans la formation des mots, dans la préposition de syllabes modificatives, dans le changement de voyelles (*cado, concido*, etc.) pour les dérivés; 3° les plus régulières et les plus variées dans les flexions grammaticales; 4° les plus simples dans leur orthographe.

2. Si les perturbations nombreuses, variées, de ces règles reconnues dans une langue (comme dans le français, dans l'anglais), ne suffisent pas pour établir qu'elle n'est point primitive mais dérivée.

3. Établir que les langues, pour avoir des perturbations extrêmement nombreuses, permutations de lettres, variations d'orthographe, irrégularité de flexions, n'en sont pas moins constamment et en tout soumises à des lois logiques occultes, qui gouvernent les plus petites choses comme les plus grandes.

B. ESSAI D'UNE THÉORIE GÉNÉRALE DE LA LINGUISTIQUE. — DIVISIONS.

Ire PARTIE. — Langues considérées dans leur rapport avec les idées, dans leur organisme métaphysique; lois de leur formation théorétique, — ou grammaire générale.

I. Examen des systèmes d'écriture. — Les Chinois.
II. De l'écriture phonétique.
III. Alphabet naturel ou rationnel.

Voyelles.

Consonnes.

IV. 1. Examen des alphabets particuliers des différents peuples.

1° Sanscrit.

2° Hébraïque.

3° Grec.
Latin..... Français. Espagnol. Italien. Moldave.

4° Anglais.

5° Allemand.... Hollandais. Suédois.

6° Russe.

2. Rapports et combinaison de ces différents alphabets avec l'alphabet naturel.

3. Rapports de ces divers alphabets entre eux. Distinction des lettres comme signes et comme sons [1].

De l'examen combiné de ces divers alphabets, en tirer un de convention qui les contienne tous.

4. Examen de quelques signes graphiques en usage chez les différents peuples : signes prosodiques, accents, signes de ponctuation, signes de prononciation.

1° Les signes de prononciation sont notre accent sur l'*e* : *é*, *è*, *ê*.

2° Les signes de prosodie ‒ ◡ ◡̄, etc.

3° Les signes dits proprement *accents* marquent l'accent tonique chez les Italiens, les métristes grecs ou hellénistes, les Allemands, les Anglais ; ainsi : *á*, *í*, etc. hauts ou accentués (sur lesquels la voix frappe).

[1] Exemple de cette distinction : Le *w* allemand ressemble au *w* anglais comme *signe*, c'est-à-dire que c'est la même figure ; il en diffère comme *son*, c'est-à-dire que sa valeur est différente. L'un vaut notre *v* consonne, l'autre la voyelle *ou*.

4° Les signes de ponctuation.

5° Les signes conventionnels impropres servent à distinguer entre eux deux mots homonymes sans synonymie : *à* et *a*, en français ; *è* et *e*, en italien. Le ` de *virtù*, etc. dans cette dernière langue, est le signe conventionnel impropre.

V. Rapports généraux des langues entre elles.

1. Le rapport métaphysique, pour lequel il suffit de renvoyer à la Grammaire générale de Port-Royal.

2. Rapports physiques :

1° Dans toutes les langues, les parties du discours sont du même nombre ; elles sont les mêmes dans toutes, et ont dans toutes des fonctions semblables et des propriétés analogues.

2° Toutes les langues ont la distinction des *primitifs* et des *dérivés*. Dans toutes, cette distinction est basée sur des raisons semblables ; dans toutes, cette distinction est soumise à des lois analogues, comme, par exemple, les dérivations en *tion*, en *ance*, en *ly*, en *ie*, etc. pour le français et l'anglais.

3° Toutes les langues, outre la distinction des familles de mots, ont celle des flexions du même mot, le *radical* et la *désinence*. Dans toutes, il y a des *genres*, des *nombres*, des *cas*, pour le substantif et l'adjectif ; des nombres, des personnes, des temps et des modes pour le verbe.

Ainsi, à part les différences de détail, l'organisme de toutes les langues est un : les différences n'y portent que sur des subdivisions insignifiantes ; l'essentiel est partout le même.

Aucune langue n'a eu jusqu'à présent :

Pour le substantif et ses corrélatifs :
- 1° Plus de trois genres : masculin, féminin, neutre ;
- 2° Plus de trois nombres : singulier, duel, pluriel.
- 3° Plus de sept cas.

Pour le verbe :
4° Plus de trois personnes : *je, tu, il.*
5° Plus de sept temps : présent, futur premier et second, imparfait, parfait défini et indéfini, plus-que-parfait.
6° Plus de six modes : l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, l'optatif ou conditionnel, l'infinitif et le participe.

Les langues qui n'ont pas toutes ces formes suppléent à celles qui leur manquent par le double emploi de celles qu'elles possèdent.

Toutes les langues ont de même l'accent tonique, l'accent prosodique, etc.

Ainsi on peut ramener la formation et l'organisation propre de chacune des langues connues à un système unique qui les contienne toutes et les expose toutes simultanément, comme on peut ramener les alphabets de tous les peuples à un alphabet conventionnel unique qui les contienne tous. (Voyez les livres de Volney sur ce sujet.)

VI. Dans chaque langue, sans aucune exception, on peut rapporter à un paradigme unique les déclinaisons et les conjugaisons. — Puis il faut indiquer les cas d'irrégularité.

Ainsi :

1. Chaque langue en elle-même a une régularité propre invariable pour les *flexions* du mot et ses *dérivations*.

2. Cette régularité est commune à toutes les langues.

Il y a, soit dans la régularité propre de chaque langue, soit dans la régularité de leurs rapports entre elles, des accidents d'irrégularité dont il faut tenir compte.

(Il faut distinguer la dérivation *interne* des langues et leur dérivation *externe* : l'une produit les familles de mots, l'autre les familles de langues.)

La première partie traite, comme on l'a vu, des langues considérées en elles-mêmes et des points communs de leur organisme propre et interne.

IIᵉ PARTIE. — Langues considérées dans leur organisme matériel comme sons ou collections de mots. Lois du rapport des langues entre elles.

I. Age des langues.
 1. Formation (caractères de la);
 2. Perfection. (*idem*);
 3. Décadence (*idem*).

II. Corrélation des langues :
 1. Langues mères;
 2. ———— dérivées;
 3. ———— collatérales.

III. Caractères distinctifs des langues :
 1. Langues isolées;
 2. Familles des langues.

IV. De l'Étymologie.
 Plusieurs sortes d'étymologie.

V. Langues mères : leurs caractères; en quoi elles diffèrent de leurs dérivées aux différents degrés, et en quoi les dérivées diffèrent entre elles.

Il y a autant de genres d'étymologie possibles qu'il y a de genres de corrélation possibles entre les langues; ainsi :

Langue mère :
Dérivée directe :
Idem au second degré;
Idem au troisième degré.
Dérivées collatérales ou synchroniques.
Ainsi :

(Lois. Exceptions). 1° Rapport de la langue mère :
 A son dérivé direct;
 A son dérivé du deuxième degré;
 A son dérivé du troisième degré.
2° Rapport du dérivé :
 A ses collatéraux;

A son dérivé;

Aux dérivés de ses collatéraux.

Ressemblance des dérivations de mots et des dérivations de langues : caractères semblables.

VI. Causes qui influent sur les rapports des langues.

1. Nombre de ces causes;
2. Leur degré d'importance;
3. La nature de leur influence.

VII. Secours que la linguistique fournit à la philosophie et à l'histoire.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LINGUISTIQUE.

L'étude des langues comparées entre elles doit se porter d'abord non point sur les mots, mais sur les sons dont se composent les langues. Il y a un nombre indéterminé de sons généraux communs à toutes les langues, mais il y a aussi dans chacune un petit nombre de sons qui lui sont propres et qui n'appartiennent point aux autres. Non-seulement chaque langue a des sons qui lui sont propres, mais elle a aussi des alliances de sons qu'elle recherche et qu'elle affectionne, des combinaisons qui lui sont particulières et qu'elle reproduit, sinon exclusivement, du moins plus fréquemment que toute autre. Il faut donc se livrer d'abord, dans l'examen de chaque langue, à l'analyse radicale des sons qui la composent, et il faut comparer entre eux les sons et les combinaisons des sons des différentes langues.

Cette méthode, pour établir les amalgames des peuples et des races, est beaucoup plus sûre que celle de la comparaison des mots. Le commerce littéraire entre deux peuples, les relations de guerres, de négoce, etc. suffisent pour faire passer beaucoup de mots de la langue de l'un dans celle de l'autre; ce n'est que par des colonies ou des envahissements suivis d'un long séjour que les sons propres à une famille de peuples s'importent chez une autre. Ainsi il y a dans la langue allemande un nombre consi-

dérable de mots pris du français et pliés à demi à la forme tudesque, sans que pour cela il y ait eu de colonies françaises en Allemagne ; le nombre des mots que nous ont apportés les hordes franques, qui ont envahi les Gaules et s'y sont à jamais établies, n'est pas à beaucoup près aussi considérable, puisque, sur cent mots français pris au hasard, il y en a environ quatre-vingt-seize ou dix-sept qui sont latins, et trois ou quatre au plus qui sont tudesques ; mais les Germains ont laissé une trace plus durable de leur séjour chez nous, en modifiant un grand nombre des sons de la langue latine, et en nous en donnant quelques-uns que la langue latine et la langue grecque n'ont jamais eus : tel paraît être le son *b*, distinct du son *v*; les Grecs et les Latins ne l'avaient point, et les Espagnols, chez lesquels les Germains ont pénétré en moins grand nombre, l'ont bien moins distinct et fréquent que les Français et les Italiens : tel est certainement encore le son *ch*, en allemand *sch*, inconnu aux langues classiques, et entré, à ce que l'on croit, dans l'allemand, par les langues slaves, où il est très-fréquent.

A. PRINCIPES DE L'ÉTYMOLOGIE.

1. Une des lois les plus constantes de la dérivation des mots, et par conséquent l'un des principes les plus importants à fixer pour l'étude des étymologies, se trouve dans la mutation des lettres : cette mutation, capricieuse, bizarre, soumise en apparence à mille accidents de dépravation dans la bouche ignorante et l'oreille grossière du peuple, qui altère arbitrairement les mots qu'il répète, repose néanmoins sur des principes certains, sur une affinité secrète qu'ont entre eux certains sons vocaux : ces principes généraux sont la base de la formation secondaire des mots dans toutes les langues. Ainsi, pour préliminaire et point de départ solide de toute investigation étymologique, il faut placer une analyse radicale et complète des sons vocaux; déduire de cette analyse un alphabet et même un syllabaire naturels complets, notés avec des signes commodes et précis, et classés dans l'ordre

de l'analogie et de la relation de leurs éléments. Cet ordre de relation des sons ou des lettres (car c'est tout un, puisque, dans tout alphabet bien fait, chaque lettre n'est que la représentation d'un son simple) est facile à déterminer, puisqu'il repose sur l'ordre d'analogie, de relation ou de proximité matérielle des organes mêmes producteurs de chaque son. Ainsi l'analogie est sensible dans les trois consonnes *d, t,* θ : c'est l'articulation de la même touche, à savoir, la dentale, aux trois degrés doux, fort, aspiré. La relation est la même entre *b, p,* φ; entre *g, k,* χ.

Mais outre cette première analogie claire et sensible, il en est une seconde moins facile à déterminer : c'est celle d'où se produit la mutation du son d'une touche au son d'une autre touche, dans le passage d'une racine d'une langue dans une autre. Ainsi, dans la langue gaëlique, se trouve un radical *alp, alb,* qui signifie *élevé*. Ce radical se retrouve dans le latin, mais changé en *alt.*

Or je demande : — quelle cause a fait passer cette racine du *p* au *t* ou du *t* au *p,* c'est-à-dire de la labiale à la linguale, ou de la linguale à la labiale, en même temps qu'elle passait du gaëlic dans le latin ou du latin dans le gaëlic; car il n'est pas encore bien éclairci et unanimement convenu laquelle des deux langues l'a empruntée à l'autre. — Je demande encore si cette dernière question, purement historique, et toutes les autres du même genre, on sait assez combien elles sont nombreuses et à quel point la solution en serait importante; je demande, dis-je, s'il ne serait pas possible, par l'examen même des éléments vocaux qui entrent dans chacun de ces mots, *alp, alt,* pris pour exemples, de déterminer laquelle des deux formes doit être la primitive, laquelle doit être la dérivée ou secondaire : si c'est *alt* qui doit venir d'*alp,* le mot latin du gallois, ou *alp* d'*alt,* le gallois du latin. Mais ceci touche à un second principe général de la science des étymologies : celui de l'analogie présumée entre les sons et les idées et la loi qui a fait que tel son s'est présenté plus naturellement que tout autre au choix des hommes pour exprimer telle idée.

II. Cette analogie bien connue, et sur laquelle on a souvent écrit, entre certains sons, certains objets extérieurs et certains sentiments, doit être soumise aussi à des lois précises, mais encore fort mal connues; on peut en simplifier l'examen par diverses observations préliminaires.

a. L'analogie entre les sons vocaux et les objets extérieurs que désignent ces sons, se réduit à l'analogie entre les sons et les sentiments; en effet, c'est du sentiment produit en nous par l'objet qu'est dérivé le son; c'est ce sentiment que le son a voulu peindre. En voici un exemple sensible : les Chinois ont donné au tigre le nom de *hou* : pourquoi ce nom plutôt que tout autre? quelle analogie entre un tigre et le son *hou?* — Tout le monde va répondre avec moi : c'est que le tigre est un objet d'effroi; son aspect produit l'épouvante; le mot qui s'échappe le plus naturellement de la poitrine de l'homme à la vue d'un tigre est cette exclamation de terreur, *hou*, par laquelle il cherche à écarter, à étonner, à faire fuir l'animal; par laquelle il avertit au loin de l'approche de l'ennemi et témoigne son danger ou son inquiétude : *hou! hou!* est dans toutes les langues, toujours et partout, le cri par lequel les bergers cherchent à effrayer un animal dangereux, à détourner, à arrêter leurs troupeaux, à écarter un chien, etc.

Pourquoi, dans nos langues d'Europe, le tigre n'a-t-il point un nom analogue, exprimant de même un sentiment facile à analyser et à comprendre? C'est que le tigre n'est point un animal connu dans nos climats; que ce n'est point le peuple qui lui a donné, d'impulsion naturelle, son nom; mais que, dans toutes les langues de l'Europe, son nom lui a été donné par les docteurs, qu'il est par conséquent scientifique, nullement de sentiment ou d'instinct, et formé par des analogies et des lois, tout aussi naturelles sans doute, mais bien plus compliquées et bien moins directes quant à leur rapport au son primitif.

Je finis en remarquant que le tigre de nos climats, le *loup*, *lupus*, a chez nous tout à fait le même nom que celui du tigre à la Chine : *hou*, *loup*.... Seulement, chez nous, le mot *loup* a com-

mencé à tourner au scientifique : l'aspiration caractéristique de spontanéité, d'impétuosité, de sentiment vif et pressant, *hou*, s'est perdue par l'usage des villes où elle devenait sans valeur et sans expression ; et, par quelque accident de langage, elle y a été remplacée par la linguale, *loup*, plus aisée à prononcer, plus commode, plus naturelle, dès que le mot cessait d'être le cri d'un voyageur ou d'un berger, et passait à un emploi de narration, d'observation, de science.

b. Il faut bien se garder de confondre cette première source de sons primitifs, expression naturelle du sentiment produit en nous par la vue des objets, avec une autre non moins féconde et bien plus facile à saisir : à savoir, l'imitation, par l'organe vocal, des sons des objets, l'onomatopée. En chinois, un chat s'appelle *miao;* en slavon du dialecte de Servie, une poule s'appelle *kokosh* (кокош), et les enfants, les gens du peuple de tous les pays du monde, donnent les mêmes noms à ces animaux : on pourrait dire que le bruit naturel propre à chaque objet est le nom que cet objet s'impose à lui-même.

c. D'où viennent *barbouiller, ébouriffé, barguigner, fignoler, enjôler* [*jocus*], etc. etc., sinon du goût et de la faculté créatrice du peuple, qui, le génie de la langue une fois formé et l'analogie créée entre certains sons et syllabes et certaines idées qu'on s'est habitué à y associer, forge, crée, forme à son gré des mots nouveaux auxquels on ne peut assigner aucun ascendant propre ou direct, et qui ne font que tenir, par des analogies lointaines, à des familles connues?

C'est là une classe de mots distincte de l'onomatopée, aussi nombreuse que ceux qu'elle produit, et qu'aucun grammairien n'avait encore songé à distinguer de toutes les autres, comme elle le doit être : c'est cette classe de mots qui a fait dire tant de pauvretés à tous les auteurs de dictionnaires étymologiques.

III. Étymologie du sens des mots.

L'étymologie est de peu de secours pour nous faire retrouver le

sens des mots, et elle est un guide tout à fait incertain et fautif, lorsqu'il s'agit de connaître les nuances de signification des différents mots qui ont quelque rapport synonymique entre eux. Dans les langues qui ont duré longtemps, les mots se trouvent quelquefois avoir changé totalement d'acception, avoir pris, dans les derniers siècles de la langue, une signification qui semble fort éloignée de celle que ce mot avait à son origine. Pour n'en citer qu'un exemple, le mot *οἰκονόμος*, en latin *dispensator*, signifie *intendant, régisseur, esclave de confiance chargé des affaires de son maître; οἰκονομία* a eu primitivement, comme son étymologie l'indique assez, un sens tout à fait analogue, le soin, l'administration des affaires domestiques; mais, dans le langage des Pères de l'Église, *ἡ θεία οἰκονομία*, ou, plus fréquemment sans adjectif, *ἡ οἰκονομία*, signifie *la providence, les dispositions prises par Dieu pour gouverner les hommes et faire le bonheur du genre humain;* ou encore, par *οἰκονομία*, les Pères de l'Église entendent tout simplement le séjour de Jésus-Christ sur la terre, et ils divisent cette *οἰκονομία* en sept degrés : *ἐνσάρκωσις, βάπτισμα, παιδεία, διδασκαλία, πάθος*, etc. Dans Théophane, écrivain élégant du IX[e] siècle, et dans d'autres écrivains de son temps, *οἰκονομία* n'a plus d'autre sens que celui de *bienfait, service rendu*, et s'emploie à la place de *εὐεργεσία*, *beneficium.*

Le sens des mots ne varie pas moins dans leur dérivation d'une langue à une autre : *fortis*, dans le latin, ne se disait jamais que de la force morale, du courage; et notre mot *fort* ne se dit que de la force physique, de la vigueur; *valens* ou *validus*, en latin, ne se disait que de la vigueur physique, de la santé, de la force musculaire; notre mot *vaillant* ne se dit que de la force morale, du courage de cœur ou d'esprit. — L'acception de *fortis*, en latin, pour *force physique, santé*, est cependant très-ancienne, puisqu'elle se lit dans Plin. *Epist.* l. X, ep. 1. *Fortem te et hilarem..... opto.* C'est que le sens dans lequel ces mots sont usités dans le langage parlé et familier et celui qu'on leur donne dans les livres varient souvent beaucoup.

Au surplus les variations du sens des mots sont très-nombreuses entre le latin et l'italien, le grec ancien et le grec moderne.

B. HARMONIE DES LANGUES.

I. Classification des langues selon leurs lois générales d'harmonie.

Chaque peuple a son goût très-marqué et très-nettement saisissable, et ses caractères propres, dans la musique, dans les arts de dessin, dans les arts de parole; chaque peuple doit avoir également son goût propre très-marqué dans l'harmonie de sa langue.

Il y a des langues qui affectionnent les voyelles simples et pures, aiguës ou pleines, et qui évitent les diphthongues. Les langues qui affectionnent les voyelles ne permutent jamais les sons des mots qu'elles empruntent, en diphthongues, mais en sons simples; elles ne changent jamais les voyelles qu'en d'autres voyelles : ainsi *o* en *ou*, *a* en *o*, etc. C'est qu'il y a des voyelles qui, semblant par la nature de leur son tenir à la fois du son de deux autres voyelles à nuance plus décidée, jouent volontiers le rôle de dérivatives.

Il y a d'autres langues éminemment diphthongales, c'est-à-dire affectionnant les diphthongues avec autant de soin que les langues à voyelles en mettent à les éviter. Les langues diphthongales forment en diphthongues la plupart des voyelles qu'elles empruntent à d'autres langues : *i* en *ei*, en *oi*, *a* en *ai*, en *eu*, etc. Les langues à voyelles dédoublent la diphthongue dans les mots qu'elles empruntent; les langues diphthongales diphthonguifient la plupart des voyelles qui se trouvent dans les mots qu'elles s'approprient.

Il y a une harmonie secrète entre le goût des langues, dans la permutation des voyelles et la permutation des consonnes. Ainsi les langues à voyelles, dans l'emprunt qu'elles font des consonnes, les décomposent dans un esprit analogue à leur goût pour les voyelles pures; elles les dédoublent et les simplifient. — Les langues diphthonguales recherchent, pour la consonne comme pour la voyelle, les sons médiaux, fondus, atténués, larges et gras, et elles suivent ce penchant dans la dérivation.

Il y a des principes généraux de l'harmonie du langage qui sont communs à toutes les langues. Ils résultent de ce qu'a de commun, sous ce rapport, l'organisation de la nature humaine.

Il y a des principes d'harmonie particuliers à chaque langue, qui résultent de ce qu'a d'individuel et de particulier chaque groupe de population parlant la même langue. Ces principes particuliers d'harmonie sont des extensions, des restrictions, des modifications, dans une limite donnée, des principes généraux, comme chaque caractère particulier de race, de peuple, de famille, n'est qu'une extension, une restriction, une modification de l'un ou de l'autre des caractères généraux de l'espèce humaine.

Les principes particuliers d'harmonie propres à chaque langue se trouvent dans le goût d'un peuple pour certains sons, certains alliages prosodiques. Chaque langue a donc un certain nombre de sons, soit qui lui appartiennent en propre, soit qu'elle affectionne et emploie plus fréquemment que tous les autres.

En français, les voyelles nasales;

En d'autres langues, les sons mouillés;

En d'autres langues, les sons sifflés;

En d'autres langues, les sons aspirés;

En d'autres langues, les sons *rrrr,* roulés, roucoulés ou rouladés.

Les langues ont des désinences qu'elles affectionnent et dont elles frappent les mots qu'elles empruntent à d'autres langues. Dans ces syllabes désinentielles propres à chaque langue, règne une lettre, surtout une consonne, que cette langue affectionne et qu'elle emploie très-fréquemment, comme intercalaire, dans les flexions, dans les compositions et les décompositions de mots, dans ses dérivations, soit internes, soit externes, etc.

La lettre que chaque langue affectionne, à laquelle elle attribue une fonction fréquente de régulation d'harmonie dans ses mots, prendra ici le nom de *lettre harmonique.*

Cette lettre euphonique est en effet une des clefs de l'harmonie de la langue dans laquelle elle est employée.

En grec, *ος*, *ον*;

En latin, *um*, *us*, *r*, *or*;

En français, *on*, *an*, *en*, etc. Mais les voyelles nasales sont les lettres harmoniques désinentielles les plus usitées; en allemand, c'est *n*, *g*, *sch*, *t*, *r*; en suédois, c'est *a*, *an*, *ing*, etc. Chacune de ces langues a bien plus de lettres harmoniques désinentielles que je n'en cite ici; mais on doit remarquer, par exemple, qu'en latin, l'*r* désinentiel joue un bien plus grand rôle qu'en grec, et a, notamment dans les verbes passifs, bien plus d'attributions.

Il y a des lettres harmoniques de différents genres: 1° lettres harmoniques initiales, *Esprit* de *spiritus*, *Isnelement* de *schnell;* 2° lettres harmoniques médiales ou intercalaires de composition et de dérivation; 3° lettres harmoniques médiales ou intercalaires de flexion; 4° lettres harmoniques désinentielles de dérivation ou générales; 5° lettres harmoniques désinentielles de flexion ou particulières, pour marquer les cas, les nombres, les genres, les temps, selon le génie de chaque langue.

Chaque langue, selon son harmonie propre, affectionne en particulier tels ou tels sons; elle en repousse constamment tels ou tels autres. Il y a dans chaque langue une loi constante d'harmonie, par laquelle elle substitue régulièrement, dans les mots qu'elle emprunte, un son qu'elle affectionne à un son qu'elle évite.

II. Équilibre harmonique.

Une des lois d'harmonie que suivent le plus constamment les langues dans le long travail de leur formation, est celle que les grammairiens gaëlics ont formulée :

le athan ri le athan, is caol ri caol.

c'est-à-dire, la loi d'un certain équilibre harmonique dans les syllabes voisines d'un même mot.

Dans les langues qui n'ont point été littérairement élaborées, qui n'ont que peu de monuments écrits, qui n'ont point par conséquent d'orthographe arrêtée, cette règle est vivante, observée constamment dans le langage, où les mots permutent fréquemment leurs voyelles pour se mettre à une sorte d'unisson : ainsi dans le patois de basse Bretagne et dans la plupart des autres patois de France, ainsi dans la langue gaëlique, ainsi dans le finnois, etc.

La même règle a existé dans toutes les langues à l'époque où elles cherchaient à prendre leur assiette harmonique; mais une fois une langue arrivée, dans son harmonie, à son point de maturité, cette règle disparaît, n'est plus et ne saurait plus être observée. La raison en est simple : c'est que, par sa maturité même, cette langue a trouvé le point d'unisson et d'accord qu'elle est susceptible de mettre entre ses syllabes selon leur nature; et dès lors il n'y a plus de mutations à faire entre elles; la règle *leathan ri leathan, etc.* est devenue sans application, parce qu'elle s'est immobilisée dans la langue.

Les anciens dialectes allemands nous offrent, dans leurs variations successives, bien des exemples de l'application de cette règle :

Fuoran-fuhren.	*smithan-schmieder.*
kalichchora-gleicher.	*smitzar-schmutzen.*
laitan-leiten.	*spriuzan-spriesden.*
fleohau-fliehen.	

III. Permutations.

Les permutations de lettres qui s'observent, dans le passage des mots par les divers dialectes d'une même langue, ou par les diverses langues d'une même famille, doivent se diviser en deux classes bien distinctes : selon qu'elles sont régulières et constantes, opérées, par conséquent, en vertu de lois harmoniques auxquelles chaque dialecte ou chaque langue soumet les mots qu'elle emprunte; et selon qu'elles sont l'effet de circonstances accidentelles

d'altération, que le hasard ou des causes fortuites, inconnues, inassignables, ont seules produites. — Cette distinction semble fort importante à établir; les conséquences en sont considérables, et toutes les permutations qui sont constatées entre les divers dialectes du grec ou entre les diverses langues consanguines au grec, doivent être soumises, sous ce rapport, à un sérieux examen. J'ai vu souvent avec peine que, dans les ouvrages les plus avancés et les meilleurs qui existent sur les dialectes de la langue grecque, on n'avait eu aucune espèce d'égard à cette observation; leurs auteurs ne paraissent pas même s'être doutés qu'une pareille distinction pût être faite; et parmi les lois de permutation auxquelles chacun des dialectes astreint les mots de la langue commune, on y peut voir rangées des altérations évidemment accidentelles au milieu des règles constantes de permutation qui constatent l'état harmonique de ces dialectes. Cette confusion tient encore à l'enfance même de la science philologique.

C. PRINCIPES SUR LA CULTURE DES LANGUES.

I. Comparaison des langues.

L'un des premiers principes à observer, c'est de bien constater l'âge et le degré de formation, de développement et de maturité de deux langues que l'on compare entre elles. La structure des mots est très-variable dans les langues, et elle est sujette à se modifier beaucoup en suivant l'âge des langues et le développement lent et méthodique de leur balancement harmonique.

Il est évident, d'après cela, qu'il faut se garder de comparer une langue à l'état d'enfance avec une langue à l'état de maturité, sans tenir compte de cette différence de la culture des deux langues; il est évident qu'entre deux langues qui dérivent l'une de l'autre et prises chacune à son point de maturité propre, il y a une longue chaîne de modifications continues, à savoir : tout ce qui est décadence de la première, depuis son état de maturité jusqu'à sa mort; tout ce qui est enfance de la seconde, depuis sa naissance première jusqu'à son point de perfection relative.

Il faut encore observer, lorsqu'on compare deux langues, l'état de civilisation des peuples qui les ont parlées. Une langue qui n'est que patois, qui n'a point de monuments écrits, conserve toujours, même à sa maturité, un caractère harmonique bien différent d'une langue policée, écrite, longtemps élaborée par les travaux d'esprit.

Dans les langues non écrites, ce qui abonde, ce sont les sons moyens, sourds, douteux, les pleins et gras au milieu des mots, les vocables arrondis; la recherche des consonnances et des affections dans les redoublements, les rappels de sons, etc.; toutes puérilités par lesquelles un peuple grossier cherche à compenser l'informité prosodique et mélodique de sa langue.

II. Jeunesse des langues. Complication. Simplification.

Une langue primitive, ou détachée d'une primitive, et qui se forme isolément en elle-même, n'a pas besoin d'un temps fort long pour arriver à un haut degré de complication; le grec nous en est un exemple.

Un des principaux caractères de la jeunesse des langues, c'est que leurs mots sont plus chargés de lettres que dans la maturité. Les langues vont s'épurant et se déchargeant, pour ainsi dire, de leurs superfluités : la prononciation rejette peu à peu telle ou telle lettre, simplifie telle ou telle diphthongue, ajoutant rarement, retranchant toujours; et quoique l'habitude conserve l'usage de ces lettres dans le langage écrit longtemps après qu'elles sont mortes pour la langue parlée, cependant l'influence lente mais sûre de la prononciation finit par en dépouiller l'orthographe.

Preuves :

1. Grecques.

N'en restât-il point de cette langue, on n'en pourrait rien conclure contre mon principe. Ses monuments primitifs, Homère, etc. ont été tellement remaniés par les savants d'Athènes et d'Alexandrie, qu'ils nous sont parvenus revêtus de la forme orthographique de ces siècles de maturité.

2. Latines.

Elles surabondent dans les *eis* pour *is* des datifs pluriels, les *ier* pour *i* des infinitifs passifs, etc. Il suffit de parcourir les bonnes recensions de Lucrèce, de Varron et des poëtes antérieurs, pour en recueillir un grand nombre, encore qu'il s'en soit beaucoup perdu par le goût des éditeurs des siècles suivants, de même que nous ne réimprimons ni Boileau, ni Molière, dans l'orthographe de leur temps.

3. Françaises.

Comparer l'orthographe du XVI[e] et du XVII[e] siècle avec la nôtre suffit pour établir invinciblement ce que j'avance : Boileau, J. B. Rousseau, quelques vieillards de notre âge peut-être, écrivaient et écrivent encore *naistre*, *nostre*, etc. etc.

4. Allemandes.

Comme en français, la simple comparaison des textes d'il y a cinquante ans avec ceux de nos jours suffit pour prouver de combien de *h*, de *e*, etc. les Allemands dépouillent tous les jours leur langue.

D. LOIS DE LA DÉRIVATION DES LANGUES.

I. Simplification.

Les langues se simplifient dans leur système grammatical par le mélange et par la dérivation; c'est ce qui se voit par l'italien, le français et l'anglais.

II. Familles.

C'est dans la formation des mots, dans la comparaison des mots de la même famille, qu'il faut chercher peut-être la meilleure et la plus solide règle pour la distinction des langues primitives et des dérivées.

Ainsi, dans les langues primitives, ou qui ont leurs racines en elles-mêmes, le grec, l'allemand, la formation des mots est soumise à des règles fixes et positives auxquelles on ne trouve que quelques exceptions rares et faciles à résoudre; un mot donné, radical, appliquez toutes les syllabes connues de préition et de terminaison, vous formez régulièrement sa famille : cela vient de

ce que l'élément de la formation des mots est simple dans ces langues; elles l'ont en elles-mêmes.

Mais, dans les langues dérivées, l'élément de la formation est double : la langue primitive et la langue dérivée. De là des perturbations fréquentes, innombrables dans la formation des mots, qui compliquent tellement la division des familles de mots dans ces langues, qu'il est presque impossible de séparer, dans leur analyse, l'étymologie interne de l'étymologie externe.

Beaucoup de mots qui sont de la même famille, pour le sens, dans les langues dérivées, ne le sont point pour le son, et *vice versâ*. Ainsi, par exemple, en Français, nous avons *jour*, racine; de la même famille, quant au son et au sens, nous avons : *ajourner, séjourner, journée, journal, journalier, ajournement*, etc. Mais il faut chercher un primitif externe pour remonter à la racine de *diurne*, de *quotidien*, etc.

Or toutes les fois que tous les mots d'une langue ne peuvent pas (comme dans le grec et l'allemand) se grouper, en échelles de formation régulière, autour de radicaux appartenant eux-mêmes à cette langue, elle n'est point primitive.

III. Permutations. Irrégularités dans l'étymologie interne.

La dérivation d'une langue à une autre est soumise à des lois régulières : toute langue dérivant d'une autre en procède avec une certaine régularité et en suivant des lois de permutation qu'il est possible d'assigner à l'aide de l'observation.

La dérivation d'une langue en elle-même, son étymologie interne, ou son travail intérieur sur ses familles de mots, est soumise également à des lois régulières ; ses flexions, ses formes de genres, de nombres, de temps, de modes, de personnes, sont également régulières.

Or il est impossible que ces deux ordres de lois constantes auxquelles est assujettie une langue dérivée, les unes envers la langue dont elle procède, les autres envers elle-même dans son mouvement interne, ne viennent pas parfois à se rencon-

trer et à se croiser : ce qui arrivant, il faut croire que ce sont les règles de la formation interne qui fléchiront, parce que les autres les précèdent naturellement et les dominent : toute langue dérivant se tirant d'abord de sa primitive, avant de s'organiser en elle-même. — Donc on peut affirmer que toute langue dérivée sera soumise, quant à la formation de ses mots, de ses flexions, à son étymologie interne, sera soumise, dis-je, à des irrégularités fréquentes, mais qui seront logiques et régulières, eu égard au rapport de la langue dérivée avec sa primitive.

Ainsi, en français, cueill*ir*, offr*ir*, souffr*ir*, ouvr*ir*, font je cueill*e*, j'offr*e*, etc., cueill*ant*, offr*ant*, etc., tandis que fin*ir*, tar*ir*, fourn*ir*, font : je fin*is*, je tar*is*, fin*issant*, tar*issant*. Cela est irrégulier quant au mouvement interne de la langue; mais cela est conséquent au rapport de ces mots avec leurs primitifs latins.

IV. Lois de la mutation des voyelles : 1° fugitives; 2° vivaces.

Je découvre et j'établis que, dans la dérivation des lettres, les voyelles doivent se diviser en deux classes et sont de deux sortes, selon qu'elles ont l'une des deux propriétés constantes et permanentes que voici :

1° Les unes (*o*, *u*, *a*, *e*) sont fugitives, transmutables, périssables, et s'effaçant souvent; elles sont encore extensibles et développables, se développant, se déroulant, s'arrondissant pour former des diphthongues, ou pour appleinir, aggraver, assourdir leur son. Elles se marient volontiers, et, par une sorte de pente naturelle, tendent à s'allier avec d'autres voyelles; de sorte que, deux mots étant donnés, l'un où l'une de ces voyelles se trouve simple, seule, avec un son sec et bref, et l'autre où la même voyelle se trouve arrondie, développée, englobée dans une diphthongue, il y a lieu de croire que le mot où la voyelle est simple est le primitif de l'autre.

2° Les autres voyelles sont de leur nature vivaces, tenaces, impérissables, ne disparaissant et ne s'effaçant jamais complétement, s'altérant rarement; mais, au contraire, absorptives, con-

tractant et absorbant en elles les voyelles qui les ont entourées, tendant à se dégager de la diphthongue primitive et à la résoudre en leur son simple, attirant en elles et convertissant en leur nature les autres voyelles, pour peu que celles-ci y aient d'affinité : la voyelle *i* (*light*, angl. de *leicht; lig*, de *liegen; life*, de *leben; mind*, de *meinen*) vient à l'appui. — *Lingua*, dont l'*i* a cédé devant l'*a* dans langue, ne contrarie peut-être cette règle qu'en apparence.

V. Mutation de voyelles dans la dérivation.

Dans la dérivation des mots que les Turcs ont empruntés des Grecs, le mot turc s'est formé sur le grec par la contraction de plusieurs syllabes ou voyelles claires ou grêles en une syllabe ou voyelle sourde ou pleine. Ainsi :

Grec.	Turc.
εἰς τὴν πόλιν	*Stamboul.*
Ἀρϐανῖται	*Arnaout.*
Αὐθέντης (Æschyl. *Eumenid.* 212).	*effendi.*
Ῥωμαῖοι	*Roumili.*

Je remarque le contraire entre l'islandais et l'allemand moderne.

Islandais.	Allemand.
Halog	*Heilig.*

VI. Permutation de consonnes.

C EN P. — P EN C.

Ce qu'il importe d'observer, c'est si cette permutation se trouve à la fois du *p* au *c* et du *c* au *p* entre deux langues données, ou bien si elle n'y a constamment qu'une de ces deux formes : — par exemple, si le valaque, qui a changé en *p* des mots en *c* pris au latin, a changé dans d'autres mots en *c* le *p* du latin; si le français, qui a changé en *ch* le *p* de divers mots latins, aurait ailleurs changé en *p* des *ch* ou des *c* (*k*) latins; si le latin, enfin, qui dans quelques mots a substitué son *p* au *k* grec, aurait, dans d'autres mots, substitué son *c* (*k*) au *p* grec; — ou bien si,

dans toutes ces langues, la mutation que j'indique comme reconnue, est la seule qui ait eu lieu invariablement et sans contre-partie.

VII. De la contraction.

Dans les langues dérivées et *mélangées*, je crois avoir remarqué qu'un des phénomènes les plus constants qui se retrouvent dans les mots de ces langues comparés avec leurs primitifs de la langue mère, c'est que les mots dérivés *s'arrondissent* en quelque sorte, c'est-à-dire que les syllabes désinentielles s'atténuent ou s'effacent jusqu'à disparaître complétement, tandis qu'en même temps les syllabes médiales s'assourdissent, se diphthonguifient, de l'aigu au plein, du sec au sourd, du grave à l'émoussé. Je remarque aussi que souvent les syllabes finales retranchées sont contractées et résumées en quelque sorte par une consonne double et communément sifflante : *mouth*, anglais dérivé de l'allemand *mund; earth*, de *erde; food*, de *futter*, etc.; tant de mots latins terminés par *x* et contractés du grec (*κορώνη*, *cornix*, Γλῶσσα, *vox*, διπλοῦς, *duplex* [cf. Kanne, *Ueber die verwandtschaft*, p. 20, note], πίσσα, *pix*), sont des faits à l'appui de ce que j'indique.

La contraction est un des principes fondamentaux de la dérivation des langues; les langues dérivées dégradent, resserrent, affaiblissent la langue primitive : elles contractent des syllabes, en élident, perdent des lettres et des sons; elles adoucissent les syllabes dures et fortes, assourdissent les sonores et pleines, substituent des diphthongues aux syllabes de voyelles simples.

Ainsi la contraction des mots sanscrits dans le grec et l'allemand, est très-sensible; ainsi la contraction des mots latins dans le français, le roman, l'espagnol, n'est pas moins manifeste.

Les langues en vieillissant subissent en elles-mêmes les mêmes métamorphoses, et vont se dépouillant sans cesse de lettres, contractant, retranchant des syllabes, adoucissant et affaiblissant les diphthongues et les voyelles fortes, sonores et pleines, et d'autres plus grêles et plus faibles.

1° Latin, *d*. Français, absence de consonne et contraction.

Dans les mots français qui dérivent d'un radical latin ayant *d* entre deux voyelles, nous avons communément rejeté le *d*, et contracté ensemble les deux voyelles que cette consonne séparait; ainsi :

Ri*d*ere, ri*d*ens. Rire, r*ia*nt.

Vi*d*ere, vi*d*ens. Vo*i*r, vo*y*ant.

Invi*d*ere. Env*ie*r.

Confi*d*ere. Conf*ie*r.

Cre*d*ere, cre*d*ens. Cro*i*re, cro*y*ant.

Conclu*d*ere, conclu*d*ens. Concl*u*re, concl*ua*nt.

Invi*d*ia. Env*ie*.

Cru*d*elis. Cr*ue*l.

Au*d*ire, au*d*iens, o*y*r, o*y*ant.

Su*d*or. S*ueu*r.

2° Latin, *c*. prononcé dur. Français, *s*. prononcé doux.

Dans le passage du latin au français, le *c* fort (comme il était en latin devant toutes les consonnes) s'est constamment élidé, sauf lorsque l'élision n'était pas possible :

Plicare — plier. De plus, on a fait aussi, plisser, sorte de fréquentatif de *plier*.

Precari — prier.

Locus — lieu.

Focus — feu.

3° Lorsque dans le latin il y a un *c* entre les deux voyelles du mot dont nous dérivons le nôtre, alors nous changeons ce *c* en notre *s* doux, au moins dans le plus grand nombre des cas; et lorsque ce *s* a été éliminé par contraction dans certains temps de nos verbes, il reparaît et se conserve dans d'autres :

Pla*c*ere, pla*c*ens. Pl*ai*re, pla*is*ant.

Fa*c*ere, fa*c*iens. F*ai*re, fai*s*ant.

Ta*c*ere, ta*c*ens. T*ai*re, tai*s*ant.

Du*c*ere, du*c*ens. Cond*ui*re, condui*s*ant.

Lu*c*ere, lu*c*ens. L*ui*re, lui*s*ant.

Conficere, conficiens. Confire, confisant.

4° Latin, *o*; Français, *ou, eu.*

C'est une règle invariable dans notre langue, que toutes les fois qu'elle dérive un mot du latin, et que dans ce mot il y a un *o*, elle change cet *o* en *ou* ou en *eu;* ainsi :

Color, couleur.

Dolor, douleur.

L'*o* latin, dans la dernière syllabe du mot, ou dans un monosyllabe, devient en français constamment *eu;* dans toute syllabe médiale d'un polysyllabe, l'*o* latin se change constamment, dans le français, en *ou*. Ainsi :

Autor, auteur.

Cor, coeur.

Hora, heure.

Soror, soeur.

Pavor, peur.

Le mot *opus* s'est transformé en deux mots français : l'un polysyllabe et l'autre monosyllabe. Dans le polysyllabe, *o* s'est changé en *ou;* dans le monosyllabe, il est devenu *eu*. Ce sont *ouvrage* et *oeuvre*.

Dans les verbes qui dérivent d'un primitif latin qui a un *o* au radical, cette règle s'observe avec exactitude : les temps monosyllabiques prennent *eu;* les temps polysyllabiques prennent *ou*.

De *mori :* mourir, je meurs, nous mourons, ils meurent, je mourrais, je mourus, que je meure, que je mourusse, participe *mort;* de *velle, volo :* je veux, nous voulons, que je veuille, que je voulusse, voulu, vouloir; de *possum :* je peux, nous pouvons, pu, pouvoir; de *moveo :* je meus, nous mouvons, ils meuvent, mû, mouvoir.

Cette règle s'observe, que les syllabes en *eu* soient ou non contractes dans le mot français : dans peur, de pavor, comme dans coeur de cor.

(Cf. *Anatomie de la langue française, etc.* par M. le chevalier de Sauseuil; 1783, broch. in-4°, pag. 20-22.)

VIII. Importance de l'accent tonique pour fixer la dérivation.

Les langues qui ont des désinences générales bien déterminées, peu nombreuses et d'un emploi très-constant et très-commun, bien nettement séparables de la racine à laquelle elles se suffixent, ne peuvent pas mettre l'accent tonique sur la dernière syllabe des mots, ou ne peuvent l'y mettre qu'en des cas d'exception; le contraire serait presque absurde, puisque l'accent ne porterait jamais que sur des syllabes d'un emploi et d'une signification secondaire, des syllabes de flexions.

Ainsi encore les langues à déclinaisons, qui rentrent pour la plupart dans la catégorie que je viens d'établir.

Dans les langues dérivées, l'accent tonique du mot est placé sur celle de ses syllabes qui appartient en propre à la langue, et qu'elle a modifiée ou fléchie pour s'approprier ce mot. Ainsi, en français, des mots latins *fraternitas, conscriptio,* qui ont l'accent tonique sur l'antépénultième, nous avons fait *fraternité, conscription,* qui ont l'accent tonique sur la dernière syllabe. C'est qu'effectivement c'est cette dernière syllabe qui est proprement française, n'appartenant qu'à notre langue, la distinguant et de la langue mère et des dérivées collatérales. Dans *fraternité*, les trois premières syllabes sont purement latines, appartenant également à toutes les langues de la famille latine; *té* seul est français, propre et particulier au français, formé par lui et pour lui, le coin mis au mot dont il s'est emparé pour se l'approprier et le reconnaître.

Ainsi, premier principe : les langues dérivées placent de préférence l'accent tonique sur la dernière syllabe, qui est celle qu'elles altèrent et par laquelle elles se caractérisent, ou, en général, sur la syllabe qu'elles altèrent le plus fréquemment dans leur caractérisation.

Lorsqu'une langue, déjà formée, admet dans le cours de sa durée et introduit quelques mots étrangers dans son vocabulaire, elle conserve à l'accent tonique la place qu'il avait dans la langue d'où elle le tire; nous disons *vérdict;* les Allemands, *galópp, germánen.*

SECONDE SECTION.

LANGUE D'OIL. FRANÇAIS.

I. Le français est un dégagement naturel et régulier du latin, et du latin seul: on l'en voit sortir, on suit jusqu'au latin l'origine de toutes ses règles grammaticales.

L'allemand n'a eu aucune influence régulière et suivie; on n'aperçoit sa trace en rien de fixe et de constant, et tout ce que son influence a produit et laissé (dans la grammaire), c'est çà et là quelques perturbations dans les lois générales de la dérivation latine.

II. Le langage de Normandie a été formé le premier, celui de Bourgogne ensuite, celui de Picardie vers 1260-1280 seulement.

La langue française proprement dite est née vers la fin du XIIIe siècle, et dès avant; au milieu du XIVe, elle est en haute vigueur.

On a continué d'écrire dans les dialectes jusqu'à la fin du XVe siècle.

Les écrivains flamands et picards paraissent être ceux qui ont conservé le plus longtemps l'usage des formes de langage particulières à leur province.

III. La séparation de la langue d'oil et de la langue d'oc est nettement tracée par le cours de la Gironde, jusqu'à peu près à dix lieues de son embouchure. Au nord de la rivière, on ne parle que le français et des patois français; au midi on ne parle que le roman et des patois romans.

Le langage d'Angoulême et de l'Angoumois est le français.

Le patois de Saintonge, qui n'est guère qu'un langage français corrompu et mélangé, comme celui de nos provinces centrales, a conservé jusqu'à nos jours, sur toute la côte de l'Océan, depuis

la Bretagne jusqu'à l'embouchure de la Gironde, une très-grande affinité avec les patois normands.

A Libourne et dans les environs, on parle la langue romane.

TEXTES.

Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands, par l'abbé de la Rue; *Discours préliminaire*, t. I, pp. lj-liij.

Voici, selon l'abbé de la Rue, la plus ancienne pièce qui existe en langue romane du Nord; elle est, dit-il, antérieure à l'an mille. C'est une épitaphe en vers de l'annaliste Flodoart, mort à Reims en 966; elle fut écrite sur son tombeau vers le même temps :

Si ti veu de Rein savoir ly eveqve,
Lye le temporair de Flodoon le saige
Y les mor du tam d'Odalry eveque,
Et fut d'Epernay né par parentaige;
Vequit caste clerc, bon moine, meilleu abbé,
Et d'Agapit ly Romain fut aubé;
Par sen histoire maintes novelles sauras
Et en ille toute antiquité auras.

Je crois que l'abbé de la Rue est tombé dans une étrange erreur, et qu'il est possible de démontrer jusqu'à l'évidence la supposition de cette pièce. En tout cas, elle ne saurait être antérieure, tout au plus, à la fin du XIII[e] siècle.

M. Raynouard m'a dit qu'il était de mon avis et qu'il l'avait fait voir dans le *Journal des Savants*, il y a près de vingt ans. Cf. *Journal des Savants*, mai 1817, p. 290; du Cange, *Gloss. lat.* au mot *Alba;* Mabillon, *Act. Sanct. Ord. S. B.* sæc. V, p. 329; du Boulay, *Histoire universelle*, Paris, t. I, p. 579; et bien d'autres livres où cette pièce est rapportée.

Une cause a pu faire que les romans en vers aient paru, même à des gens fort instruits, plus anciens qu'ils ne le sont en effet; c'est que l'habitude d'y conserver beaucoup de formules consa-

crées, d'y répéter souvent certaines tournures de phrases, d'y dire les mêmes choses dans les mêmes termes, d'y appliquer constamment les mêmes épithètes aux mêmes objets, a dû y conserver fort longtemps des formes anciennes, des mots, des locutions, des idées, des représentations d'usages, qui avaient vieilli partout ailleurs. Cette habitude est une des plus fortes preuves que ces ouvrages se chantaient de mémoire.

Pour la classification chronologique des textes, la connaissance des lieux est fort utile, parce que les formes anciennes se sont quelquefois conservées bien plus longtemps en certaines localités écartées.

La difficulté de classer certains textes ne prouve rien contre la certitude des dialectes et de leur distinction.—Causes innombrables de confusion : livre écrit dans un pays et copié dans un autre, postériorité de beaucoup de copies, usage de rajeunir les textes, constant chez nos aïeux. Le XIII[e] siècle est une époque de fixation provisoire de la langue; le XIV[e] siècle est une époque de rénovation pendant laquelle on a détruit les traces des usages grammaticaux de l'âge précédent : beaucoup de nos copies sont de ce temps.

La confusion des dialectes est arrivée dans le même temps que la confusion des premières règles grammaticales de notre langage.

TRADUCTIONS.

Dans cette langue mal réglée et trop flexible, les formes étant peu arrêtées, variaient dans les traductions; ainsi, la version de Marco Polo, qui est du commencement du XIV[e] siècle, est pleine d'italianismes.

CHRONOLOGIE DE MES TEXTES.

1° *Bourgogne*. Traduction de saint Grégoire.

Traduction des Sermons de saint Bernard, vers 1150.

2° Traduction de Jean Beleth, vers 1180.

3° *Champagne*. Villehardouin, vers 1210.

4° *Picardie* (1260-1290). Roman de Mahomet; Gerars de Nevers; Lai d'Ignaurès.

5° *Normandie* (avant 1250). Lois de Guillaume; Roman de Rou; Marbode.

Lois de Normandie, d'Édouard Ier, roi d'Angleterre (vers 1280); en français, mst. du XIVe siècle. *Cod. reg.* (*Ol.* Colbertin), n° 4793 des mss. lat. Catalog. impr.

6° *Normand mélangé de picard* (après 1250). Lois dans Rymer; Marie de France, Lais.

7° *Textes de grand mélange en Champagne et à Paris* (avant 1300). Roman de Renart; Roman de la Rose.

CHARTES IMPRIMÉES.

De 1122. Le Carpentier, *Histoire de Cambray*, t. II, Preuves, p. 17.

De 1133. Citée par Duclos, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII, p. 181.—Le Carpentier, *Histoire de Cambray*, t. II, Preuves, p. 18.

De 1138. *Histoire de Jean de Montmirel*, p. 503. — Bréquigny, *Table chronologique des diplômes, etc.* t. III, p. 23.

De 1147. La Thaumassière, *Anciennes Coutumes d'Orléans*, pp. 465, 466. (A la suite des *Coutumes de Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, publiées par Thaumas de la Thaumassière, 1690, in-fol.) — *Recueil des Ordonnances*, t. XI, p. 197.

De 1167. *Corps diplomatique* par J. Dumont, t. I, part. I, p. 87. — *Les Chroniques et annales de Flandres* par Pierre Oudegherst; Anvers, 1571, in-4°, fol. 134 *recto* et *verso*.

De 1178. *Recueil des Ordonnances*, t. XI, pp. 209-211. C'est la seule pièce du XIIe siècle qu'ait cette collection, avec une autre de 1147. (*Ibid.* p. 196.)

Charte de Sens, vers 1180, 1185. (Du Plessis, *Histoire de Meaux*, II, 67, 74.)

De 1187. *Histoire genealogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, par André du Chesne, Preuves, p. 108.

De 1198. Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, Preuves, p. 23.

Histoire de Metz. Preuves : pièces de 1197, 1212, 1220, 1221, 1222.

De 1204. *Lettre à M. Hase sur une Inscription latine trouvée à Bourbonne-les-Bains, etc.* par M. Berger de Xivrey ; Paris, Aimé-André, 1833, pp. 208-210.

De 1204 et de 1227. Perreciot, *de l'Etat civil des personnes, etc.* t. II, Preuves, pp. 290-292.

De 1215-1239. *Cartulaire d'Auchy*, imprimé, pp. 105-158 [1].

De 1238. *Thesaurus novus Anecdotorum*, t. I, p. 1008.

De 1256. *Fœdera, Conventiones, Literæ*, accurante Thoma Rymer; Londini, 1727, in-fol. t. I, pp. 588, 589.

Les chartes des comtes de Bourgogne de 1260-1280 ne sont plus en aucun dialecte ; elles sont en français.

Borel, *Trésor de recherches et antiquités gauloises et françoises*, 1655, in-4°, Préface, fol. 25 *verso*, rapporte trois lignes d'une prétendue bulle d'Alberon, évêque de Metz, de l'an 940, en langage vulgaire. C'est absurde : il n'y a pas un mot dont l'orthographe paraisse bonne ; il y en a qui sont du xv[e] siècle [*joye*, etc.].

OUVRAGES FRANÇAIS DU XII[e] SIÈCLE.

Sermons et Épîtres de saint Bernard.

Traduction des ouvrages de saint Grégoire. (Hist. littér. de la France, t. XIII, pp. 6 et suiv.)

Traduction anonyme des livres des Rois et des Machabées. (Hist. littér. de la France, t. XIII, pp. 13 et suiv.)

[1] Le *Cartulaire d'Auchy* est un volume in-4° de 416 pages, rédigé par P. L. G. de Betencourt, religieux de l'abbaye de Saint-Silvin d'Auchy en Artois, et qui fut tiré à 25 exemplaires seulement. Ce volume est unique, quoiqu'il porte au bas de la dernière page *fin du premier volume ;* les événements n'ont pas permis d'y ajouter un Frontispice, un Errata, une Introduction diplomatique et une Table dont il devait, dit-on, être accompagné. — P. A.

BOURGOGNE.

Citations de la Traduction anonyme de saint Grégoire, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIII, pp. 7 et suiv.

Ce texte est certainement ancien, et d'une antiquité qui le rend remarquable. C'est le plus ancien que j'aie vu en formes de Bourgogne; elles y sont bien marquées. Je le crois antérieur au XIII[e] siècle.

ÉPITRES DE SAINT BERNARD.

C'est l'Epitre de saint Bernard, du gouvernement des choses familieres, dans Montfaucon, *Biblioth. Biblioth. manuscr.* t. II, pp. 1384 seqq. — L'*Epitre de saint Bernard envoyait a Sur Reymond chevalier du Chastel Ambroise.* (*Ib.* pp. 1388 seqq.)

Il est à peu près impossible de se servir de ces deux textes. La copie en est fautive et si modernisée, qu'elle ne mérite aucune confiance. Il n'y faudrait puiser qu'avec une très-grande réserve et beaucoup de précaution.

Cf. Daunou, dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XIII, pp. 192, 193, où il prouve que les Sermons de saint Bernard ont été composés en latin. *Ibid.* p. 226, à la note, fin de la col. 1, où il mentionne une ancienne édition de l'*Epitre de S. Bernard à Raymond, seigneur du Châtel Saint-Ambroise, translatée du latin*, M. Daunou a oublié de dire que cet opuscule a été reproduit par D. Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, t. II, pp. 1384 et suiv. texte latin, *avec version française faite par saint Bernard lui-même.* Ces dernières paroles, quoique de Dom Montfaucon, ne méritent pas une entière confiance.

LES SERMONS DE SAINT BERNARD.

Manuscrit des Feuillants à la Biblioth. royale, n° 9, XIV[e] siècle. — En rouge sur le premier feuillet : *Ci encommencent li sermon Saint Bernart kil fait de l'auent et des altres festes parmei lan.*

Cette rubrique et toutes les autres qui sont éparpillées dans le corps du volume, sont évidemment de la même main que le reste, et elles ont été écrites en même temps que le corps même du livre. C'est fort à tort que Barbazan a supposé qu'elles ont été écrites après coup. Le manuscrit ne paraît pas antérieur au XIV[e] siècle.

Le texte latin publié par Mabillon paraît en être une traduction, en quelques endroits paraphrasée.

Le texte français a, je ne crains pas de le dire, un très-grand mérite de style : clarté, concision, netteté, vivacité, énergie, langage plein et serré.

L'opinion de M. Raynouard, comme celle de M. Daunou, est que ces sermons sont apocryphes.

Barbazan, *Dissertation sur l'origine de la langue française*, dans ses *Fabliaux et Contes*, ed. Méon, t. I, p. 9, soutient qu'ils ont été prêchés en français.

GERARS DE VIANE.

C'est un roman en vers monorimes, texte en langue d'oïl, que je crois de la première moitié du XIII[e] siècle, publié par Imm. Bekker dans la préface de *Roman von Fierabras Provenzalisch*, Berlin, 1829, in-4°, pp. xij-liij, 4060 vers, d'après le *Cod. reg.* 7535, copié par Uhland.

Le texte de ce roman est en dialecte de Bourgogne, de cette partie de la Bourgogne qui touche à la Champagne, de Wassy, de Joinville, de Langres, et à la Lorraine par Vaucouleurs. Ce sont encore les formes principales du patois bourguignon. Je le crois écrit vers le milieu du XIII[e] siècle.

C'est un des textes les plus purs pour les formes de Bourgogne, quoique le manuscrit n'ait point assez d'antiquité.

J'ai lieu de croire qu'il est traduit du provençal, et cela pour deux raisons :

1° L'étude attentive et minutieuse que j'ai faite du langage, l'analysant jusque dans ses moindres détails, me fait apercevoir

dans les expressions un certain reflet provençal assez marqué; il y a des termes évidemment empruntés de la langue d'oc; il y en a plusieurs autres dont la forme semble modifiée par l'influence provençale et qui sont plus rapprochés de la tournure des mots provençaux, que ne le sont ordinairement les mêmes mots dans la langue d'oil. Cette action du provençal est sensible, non-seulement dans les formes des mots et dans leur orthographe, mais aussi quelquefois dans la contexture des phrases, et elle est trop faible et trop fugace, sa nature est ici trop particulière, pour qu'on puisse l'attribuer à aucune autre cause qu'à l'influence naturelle que, dans un langage fort mal fixé, la langue de laquelle on traduisait a dû exercer sur la langue dans laquelle on traduisait, ces deux langages étant d'ailleurs fort rapprochés, et le poëte de langue d'oil imitant son modèle de langue d'oc, d'aussi près qu'il le pouvait. 2° Le poëte a les sentiments provençaux; il est partisan de Gerars de Viane, ennemi de Charlemagne; il parle constamment de Charlemagne, de la France et des héros français, comme d'étrangers et de pays étrangers.

Langage.

Les patois de France qui affectionnent les formes très-mouillées, qui entourent certaines voyelles de beaucoup d'*i*, et qui ont les syllabes grêles *ai* ou *ei*, de préférence aux syllabes pleines *oi*, *oui*, ont toujours en revanche une plus grande quantité de syllabes en *ou*, *o*, au lieu de *eu*.

Les dialectes dans lesquels, au contraire, on voit prédominer les syllabes pleines en *oi* au lieu de *ei*, ont en revanche plus fréquemment *eu* au lieu de *ou*.

Formes du patois de Bourgogne, vers 1260, d'après Gerars de Viane, ed. Bekker.

Abait, abat; 1640.
Ai, à; 1008.
Airmes, âmes; 3050.
Ait, a; 2650.
Avoc, avec; 1088.
Boin, bon; 1076.

Buit, but; 2726.
Chanbrelainz, chambellan; 1637.
Ciertes, certes; 1186.
Cleis, clefs; 2658.
Conuit, connut; 1081.
Damaige, dommage; 2872.
Doignaist, daignait; 1034.
Dui, deux; 2925.
Duit, dut; 2871.
Es voz, est vu; 1465.
Flori, 1648.
Frapier, frapper; 2742.
Freire, frère; 1064.
Glorious, 2931.
Joste, juxte; 2647.
Lai, là; 1156.
Loialté, loyauté; 1253.
Meire, mère; 1273.
Millor, meilleur; 1003.
Mesaige, message; 1155.
Nevou, neveu; 1057.
Obli, oubli; 1652.
Oil, oui; 1103.
Orgoil, 2923.
Orguilous, orgueilleux; 1053
Out, eu; 1024.
Panre, prendre; 344.
Peire, père; 204.
Pluisors, plusieurs; 1837.
Poc, peu; 1833.
Pointuré, peinturé, peint; 1014.
Poissant, puissant; 1188.
Poisse, puisse; 1841.
Por, pour; 1420.
Pot, peut; 434.
Preiz, prés; 1263.
Prou, preux; 1467.
Roit, roide; 1653.
Solaus, soleil; 1272.
Sor, sur; 2928.
Tanrement, tendrement; 1065.
Tochier, toucher; 2747.
Tot, tout; 1488.
Tote, toute; 1504.
Toz, tous; 1500.
Truis, trouve; 2743.
Vai, va; 2658.
Vancu, vaincu; 2933.
Veeiz, voyez; 1410.
Vertuit, vertu; 2798.
Vot, veut; 2727.

Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par M. l'abbé le Beuf, Paris, 1743, 2 vol. in-4°. Preuves à la fin du tome II. — Les pièces françaises y paraissent bien copiées, et les leçons y sont généralement bonnes; cependant je crois que la fidélité devrait être encore plus scrupuleuse.

BOURGOGNE PICARDE.

CHAMPAGNE. LORRAINE.

Il y a de grandes affinités entre le langage de Champagne et celui de Lorraine. Le dialecte de Champagne est plus sec, celui de Lorraine plus mouillé, très-mouillé. En général, ces deux langages tiennent le milieu entre les formes pures de Picardie et les formes de Bourgogne : ils tiennent de la Picardie par leur ensemble de voyelles et de diphthongues, qui sont celles de Picardie plutôt que celles de Bourgogne : *ou, eu;* et ils tiennent de la Bourgogne par les consonnes et par quelques autres voyelles : *eil, oil, ch, k*. Cependant je ne crois pas possible de saisir nettement, dans ces deux langages et surtout dans celui de Lorraine, d'autres caractères distinctifs que celui du dialecte de Bourgogne.

C'est par l'abondance de certaines syllabes en *au* et en *ou*, que le langage de Champagne se distingue du bourguignon proprement dit : le *eu* est picard ; en Champagne, *ou* pour notre *eu;* en Picardie, *ou* pour notre *o*.

TROIS TEXTES DE PARIS.

1. *Sermons de Maurice de Sully.*
2. *Partonopeus de Blois.*
3. *Thibaut de Marly.*

Ce dernier est plus picard que les deux autres : formes sèches qui sont mouillées en Bourgogne, et formes mouillées qui sont sèches en Bourgogne; *el* picard pour *oil* bourguignon; *i* picard pour *oi* bourguignon.

Les textes de Maurice de Sully et de Partonopeus sont mélangés de bourguignon et ont souvent *oi*, où le pur picard aurait mis *i* (proier).

Sermons de Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en 1196. (Manuscrits de la Bibliothèque royale, Suppl. fr. n° 2036, in-8°.)

Ils sont, sans aucun doute, traduits du latin. Ils ressemblent fort au Jean Beleth, pour la manière de traduire.

Partonopeus de Blois, et les *Sermons* de Maurice de Sully, sont tous deux exactement du même langage.

Le langage des sermons est plus net, plus pur, moins chargé de diphthongues, plus simple dans ses formes et plus ancien que l'autre.

Partonopeus de Blois est de Bourgogne un peu plus nettement que *Mahomet* et le *Roman de la Rose*, c'est-à-dire un peu moins mélangé de picard, quoiqu'il y en ait encore; il est plus ancien, et de langage de Paris ou du N. E. de l'Ile-de-France, en tirant vers la Picardie. Il est, en quelques parties, fort nettement picard, et en d'autres très-bourguignon.

Il se rapproche, je crois, du langage des *Sermons* de Maurice de Sully, en langue vulgaire.

Li Roumans dou chastelain de Couci, ed. Crapelet. « Lors chevaus, » p. 209, v. 6309.

C'est un des premiers textes où *leur* soit déclinable; marque de peu d'antiquité.

Partonopeus de Blois (ed. Crapelet). Exemple de textes plus anciens que les copies qui nous en restent.

Le dialecte est champenois avec une forte teinte picarde en certaines parties : c'est le langage de la Picardie orientale vers le milieu du XIIIe siècle.

Ce texte n'écrivant les finales que par *s* de prédilection, forme contraste avec *Gerars de Viane* qui les écrit par *z*.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, t. I, 1723, in-fol.

1. L'*Ordonnance de Louis le Jeune* (1168), la première ordonnance française qui soit publiée, est en langage bourguignon, légèrement mélangé de picard; mais c'est très-probablement une traduction dont le texte ne remonte pas au XIIe siècle.

2. Dans l'*Ordonnance de saint Louis* (1254), qui est la se-



conde ordonnance française, les formes picardes ne sont pas encore prédominantes.

Depuis, dans les ordonnances qui suivent jusque dans le cours de la seconde moitié du xiv[e] siècle, le langage est toujours fortement mélangé de picard, et souvent même les formes picardes y prédominent sur celles de Bourgogne.

3. *Letres par lesquelles le Roy abolit plusieurs mauvaises Coûtumes dans la ville d'Orleans*, pp. 15 et suiv., en latin et en français, données par Louis le Jeune, à Paris, en 1168. La pièce française est indiquée comme étant au Trésor des Chartes et au Registre de Philippe-Auguste, fol. 72 *verso*, et déjà publiée dans les Notes de la Thaumassière sur Beaumanoir, p. 465.

4. *Lettre de Louis IX*, datée de Pontoise, octobre 1245, pp. 56 et suiv., en latin et en français. Cette pièce, quant au français, est un vidimé du roi Jean, du 9 avril 1353, qui relate la pièce de saint Louis. Elle est en langage de Picardie fort marqué.

5. *Ordon. de Louis IX*, donnée à Paris, décembre 1254, pp. 67 et suiv. En latin et en français, les deux textes contemporains.

6. *Ordon. de Louis IX*, de Paris, 1256, pp. 78 et suiv. Pièce en français.

7. *Ord. de Louis IX*, vers 1256, p. 82. Pièce en français.

8. *Ord. du roi Louis IX sur les duels*, en 1260, p. 87. Pièce en français.

9. *Ord. touchant les Monoyes*, en 1262, p. 93. Pièce en français.

10.* *Ord. de* 1265, en français, pp. 94, 95.

11. *Ord. de* 1269, en français, p. 99. En latin et en français, pp. 102, 103.

12. *Les Establissements de saint Louis*, p. 107.

Le meilleur texte des Établissements de saint Louis est celui qui a été imprimé dans les Ordonnances des rois de France.

L'abbé de Saint-Martin s'est contenté de le reproduire (1786, in-12), et son édition, loin d'être améliorée, mérite, je crois, moins de confiance, et est plus sujette à vérification.

Le texte publié est à vingt ans près du temps (1270). Il peut y

en avoir des manuscrits plus corrects, la Bibliothèque royale en possédant un fort grand nombre de copies.

13. *Pièce* sans date, latin et français, p. 291.

14. *Ord. de Philippe III,* de 1272, pp. 296, 297; — de 1273, p. 297; — de 1278, p. 309; — de 1283, p. 311.

15. *Ord. de Philippe IV,* de 1287, p. 314; — de 1294, p. 424; — de 1296, p. 329; — de 1297, p. 330; — de 1299, p. 335; — de 1302, p. 347.

Roman du (lisez *de*) Renart, publié par M. D. M. Méon; Paris, Treuttel et Würtz, 1826, 4 vol. in-8°[1].

Ce texte est du XIVe siècle. Il est à peu près identique, pour l'âge et pour les formes dialectales, au *Roman de la Rose,* publié par le même; il est cependant plus ancien : on y voit des traces d'archaïsme assez remarquables. Les formes dialectales y sont fort effacées et quelque peu mélangées. Il n'y a que quelques formes picardes qui sont restées saillantes dans un fond bourguignon. L'édition est fort peu correcte.

La branche qui, dans l'édition de Méon, commence au vers 19769, t. III, pp. 1-27, paraît être d'un langage un peu plus ancien que ce qui précède dans les deux premiers volumes. On y peut remarquer une observation des règles grammaticales du XIIIe siècle, plus exacte que dans les branches qui précèdent. Dans celles-ci, ces règles se représentent dans un état de perturbation ou demi-abolition remarquable.

Renart est un nom propre comme *Rou* (pour *Raoul* ou *Rollon*), comme *Brut* (pour *Brutus*). Il faut dire : le Roman *de* Renart (c'est le nom propre allemand *Reinhard*), et non pas *du* Renart; à l'époque où ce livre fut écrit, le substantif français répondant à *vulpes,* n'était pas *Renart,* mais *Goupil.* Le nom de *Renard* subs-

[1] On a publié un supplément au Roman du Renard; il est intitulé : *le Roman du Renard, supplément, variantes et corrections,* publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et de la Bibliothèque de l'Arsenal, par P. Chabaille; Paris, Silvestre, 1835, in-8°. — P. A.

titué universellement en France à ce dernier est une preuve de la grande popularité de cette fable qui n'aurait pas dû échapper à ses éditeurs. Cf. Grimm, *Reinhart Fuchs.*

Le Roman de la Rose par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung, par M. Méon; Paris, 1813, 4 vol. in-8°.

Roman de la Rose, entre Sens et Laon.— Formé du XIV° siècle, à ce que je crois; fin du XIII° siècle, au plus tôt.—Les caractères dialectaux sont faibles et en grande partie effacés.— L'édition est mauvaise et fort peu sûre. — Les formes, autant qu'on puisse en suivre la trace dans cette mauvaise édition, sont celles des confins de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Picardie, tenant surtout du langage champenois.

Le *Roman de Renart* et le *Roman de la Rose* ont été écrits à Paris au commencement du XIV° siècle, quoique composés à une époque plus ancienne.

Le *Roman de la Rose* est du même langage, à très-peu près, que le *Roman de Mahomet*, écrit à Laon en 1258. C'est le fond de langage de Bourgogne avec une teinte fort nette de picard.

PICARDIE.

Distinction du flamand proprement dit et du picard : le flamand tient plus de la Normandie, et le picard de la Bourgogne.

Le Roman de la Violette ou de Gerars de Nevers, en vers du XIII° siècle, par Gibert de Montreuil, publié par M. Francisque Michel; Paris, Silvestre, 1834, in-8°.

Ce roman a les plus grandes analogies pour le langage avec le *Roman de Mahomet* : il est tout à fait de même dialecte, et il doit être à très-peu près du même temps.

La copie sur laquelle M. Michel a publié son édition est terminée par une souscription en prose, qui dit que ce livre fut écrit en 1284. Cette date doit être à très-peu près celle de la composi-

tion. Ce roman est en langage de Picardie et Vermandois, tout à fait conforme à celui du *Lai d'Ignaurès*, un peu plus moderne que celui du *Roman de Mahomet*. C'est dans ces trois textes que se trouve le plus haut degré de perfection qu'ait atteint l'harmonie du langage picard, comme en *Gerars de Viane* se trouve à peu près le plus haut point de perfection qu'ait atteint le langage bourguignon; et *Gerars de Viane* doit être à peu près du même temps.

FLANDRES.

Patois cambrésien : *chent* pour *cent*.

M. Arthur Dinaux (*Mém. sur les Trouvères Cambrésiens*, dans les Arch. du N. de la France, III, pp. 130, 131, et la note), voit dans ces formes du dialecte flamand un rapport entre ce langage et l'italien. Il fait observer que les deux idiomes, flamand et italien, ont cela de commun, que la permutation qu'ils font éprouver à certains sons français est tout à fait la même : ainsi le *ch* français devient *k* en italien et en flamand; le son *ce* français y devient *ch*. Ce rapprochement que M. Dinaux paraît croire fort remarquable, n'a rien que de purement fortuit et de tout à fait indifférent : il n'est témoignage d'aucune relation entre le flamand et l'italien, hormis celle-ci que chacun d'eux doit à des causes très-distinctes et qui lui sont particulières : c'est à savoir, que ces deux idiomes, dans leur harmonie propre pour cet ordre de sons, et par suite pour plusieurs autres, sont d'un ton plus élevé que le français et ont leur moyenne harmonique à un degré plus haut; je pourrais dire à une octave plus haut, en appliquant ce terme de musique dans son sens le plus large de rapport d'abaissement ou d'élévation dans les tons de la voix. Ainsi *k* est à *ch* ce que *ch* est à *ce*; et le gros et rude flamand les harmonise à ses sons pleins, lourds et forts, comme l'italien à ses syllabes aiguës et nettes; les sons inférieurs *ce*, *ch*, vont mieux aux syllabes médiales, atténuées, fondues du langage français.

LE PASTORALET.

Le langage m'en semble bien ancien pour être du temps de Charles VI. Les caractères dialectaux y sont encore suffisamment marqués : c'est le langage de Flandre ou de Picardie.

Voyez les dissertations d'Ameilhon dans les *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque royale*, t. VII, pp. 426 seqq.

HISTOIRE DE CAMBRAY ET DU CAMBRESIS, par Jean le Carpentier, 1664, 2 vol. in-4°, Preuves, à la fin du second vol.

Ce recueil de preuves est très-riche en pièces françaises, il en a de fort anciennes, et je ne connais nul recueil du même genre qui en contienne de plus précieuses pour le langage.

La première pièce française, tirée du Cartulaire de l'abbaye de Hennecurt, est de 1133. Si elle est authentique, c'est le plus ancien monument de la langue française, portant une date précise.

NORMANDIE.

Le langage de Normandie a trois époques :

I. Son époque de pureté jusque vers 1180 ou 1200.

C'est à la fin de cette époque qu'appartient le texte des *Lois de Guillaume le Conquérant*.

II. Époque de mélange, où ce qu'il contient d'étranger est bourguignon, 1200-1250.

1. *Marbode*.

2. *Roman de Rou*, fort interpolé d'ailleurs.

3. *Voyage de Charlemagne à Jerusalem*, qui est de la fin de cette époque (entre 1230-1250).

III. Seconde époque de mélange, où ce qui s'introduit d'étranger est picard, 1250-1320.

1. Les actes qui sont dans Rymer.

2. *Marie de France*.

TRADUCTION DE MARCO POLO.

Manuscrit français de la Bibliothèque royale, n° 10270 *a*.

Le manuscrit est fautif.

Le langage paraît être du commencement du XIV[e] siècle.

Il est très-visiblement traduit de l'italien, ce qui tranche fort nettement dans un langage qui est de Normandie; ou tout au moins de Picardie occidentale, avec empreinte de normand.

LES LOIS DE GUILLAUME LE CONQUERANT [1].

Texte fort ancien, sujet à de grandes difficultés, et digne d'être l'objet d'un travail spécial. Ce travail est promis par M. Raynouard.

VOYAGE DE CHARLEMAGNE A JERUSALEM.

D'après le manuscrit de Londres. [*British Museum, King's library,* 16 E. VIII.] C'est un manuscrit in-8°, écrit en Angleterre, de diverses mains, sur peau de vélin. Il a été écrit dans le XIV[e] siècle, selon Casley; dans le XIII[e], selon les éditeurs du *Voyage de Charlemagne,* publié à Londres en 1835, préface, p. XXII. Ce manuscrit renferme différents autres opuscules en français et en latin, dont les mêmes éditeurs, *ibid.* pp. XXII-XXVI, ont donné la table.

Le Voyage de Charlemagne y est intitulé : *Ci comence le Livere cumment Charels de Fraunce voiet in Jerhusalem e par parols sa feme a Constantinnoble pur vere roy Hugon.* Il a 871 vers de douze syllabes.

Ce petit poëme me paraît être une des meilleures pièces et des plus pures qui nous soient parvenues en langage normand. Le langage en est ancien, probablement même antérieur aux premières années du XIII[e] siècle et de la seconde moitié du XII[e]. C'est

[1] Ce texte se trouve imprimé dans *A Dictionary of the Norman or old French language. To wich are added the Laws of William the Conqueror;* London, Edward Broocke, 1779, in-8°. — P. A.

la plus ancienne rédaction que j'aie vue jusqu'à présent d'aucun fragment de poëme de chevalerie, en langue d'oil; mais toute sa contexture, d'un bout à l'autre, prouve jusqu'à l'évidence que les compositions de ce genre étaient déjà fort communes et fort répandues dans le temps où l'auteur l'écrivit, et qu'il n'est qu'un court détachement d'un ouvrage beaucoup plus étendu.

La copie qui nous a conservé ce poëme le rend fort précieux pour la philologie. Elle est (chose très-rare dans les copies d'ouvrages de ce genre) d'une grande correction; l'orthographe en est excellente, aussi correcte et aussi régulière qu'en aucun autre texte, du meilleur normand et des moins mélangés.

Je crois que ce texte est, pour le langage normand, le plus ancien que j'aie vu (1200), après les *Lois de Guillaume le Conquérant* (1140-1150), et avant la traduction normande du *Lapidaire* de Marbode (1230-1240). Après celui-ci on peut placer, je crois, les ouvrages de Marie de France (1260).

J'ai dû communication du texte du poëme du *Voyage de Charlemagne* à l'obligeante libéralité de M. Raynouard, qui m'a prêté une bonne copie qu'il en avait reçue de Londres. Nous en aurons bientôt une édition, grâce aux soins infatigables de M. Francisque Michel[1].

Le Roman de Rou, publié par Frédéric Pluquet; Rouen, Édouart frères, 1827, 2 vol. in-8°.

Le dialecte de Normandie y est mélangé en bien des parties; il y a de longs fragments où il n'en reste que fort peu de traces. Il y a çà et là, et presque partout, quelque mélange de picard.

La copie n'est pas ancienne: on ne voit plus la correction et la rigide observation des règles, qui caractérisent les bons manuscrits. L'usage de *li*, celui des *s* finals, sont souvent pervertis. Il y a sous cette incorrection des marques d'antiquité, et l'on peut

[1] Cet ouvrage a été publié sous le titre de : Charlemagne, *an Anglo-Norman poem of the twelfth century*, by Francisque Michel; London, William Pickering; Techner, Paris, 1836. — P. A.

croire que la copie qui a servi à l'impression est du XIVe siècle, et faite sur quelque autre de la première moitié du XIIIe.

Le véritable texte de Wace, dans l'édition de Pluquet, a l'air de ne commencer qu'au vers 5165. Tout ce qui précède, et notamment les vers 751 à 5164, sont une refonte complète ou plutôt, je crois, une interpolation de l'ouvrage de Wace.

Ce qui précède, v. 1-750, est le langage normand, altéré assez fréquemment par les copistes, qui probablement avaient l'habitude d'un autre langage, mais fort reconnaissable et ayant conservé tous ses traits généraux.

TRADUCTION DES ROIS ET DES MACHABÉES[1].

Le manuscrit de la Traduction du livre des Rois et des Machabées, dit manuscrit des Grands-Cordeliers de Paris, in-folio, parchemin, avait appartenu à l'abbaye de Longchamp, près Paris, ensuite à celle des Cordeliers de la même ville, puis à la bibliothèque de l'Arsenal.

On en a deux copies; l'une faite par les ordres de Sainte-Palaye et corrigée par lui sur l'original, est à la Bibliothèque royale; l'autre, moins sûre peut-être, est à l'Arsenal.

Voy. *Hist. littér. de la France*, XIII, 13 et 14.

[1] Voici une note que M. Leroux de Lincy a bien voulu nous remettre sur ce manuscrit :

«Le manuscrit original des quatre Livres des Rois appartient aujourd'hui à la «bibliothèque Mazarine. C'est un volume in-folio, en vélin écrit sur deux colonnes «avec beaucoup de soin; il est composé de 194 feuillets, et recouvert d'une an«cienne reliure en bois en assez mauvais état. Les quatre Livres des Rois finissent «au folio 154 *verso;* le reste du volume contient les deux Livres des Machabées. «Cette dernière partie n'est pas de la même date que celle qui la précède, elle ne «remonte pas plus haut que la première moitié du XIIe siècle : les initiales, le «petit nombre des abréviations et leur forme, le titre courant des pages en lettres «onciales, tout le prouve. Chargé par le premier comité historique, celui de la «langue et de la littérature françaises, de publier les plus anciens textes de la «Bible en langue vulgaire, j'ai dû m'empresser de commencer mon travail par la «publication de ce texte, qui est en ce moment sous presse à l'Imprimerie royale.» — P. A.

On a jugé ce manuscrit du XIIe siècle.

La traduction des livres des Rois (*Hist. litt. de la France*, XIII, 13-20), et celle des livres des Machabées (*ibid.* 21-23), données pour être du même traducteur, sont écrites dans un dialecte différent ou tout au moins d'une autre époque.

La traduction des Machabées est la plus récente, et de beaucoup.

Il y reste quelques traces de dialecte de Normandie, mais avec de fortes altérations. Les syllabes y sont mouillées, et l'*o* y a remplacé partout l'*u* et l'*e* normand. Il y a, quoi qu'il en soit, une fort grande différence dans le langage de ces deux traductions, qu'elle provienne ou de distance des lieux, ou de distance des temps, ou de l'un et de l'autre.

Il y a mélange de formes normandes dans la seconde : cela doit provenir de ce qu'elle a été copiée à la suite de l'autre, par un même copiste qui, par habitude, y aura introduit des formes de la première.

Formes bizarres.

Voy. la *Pais aus Englois*, pièce de vers, publiée par M. Jubinal, pp. 170 et suiv. du volume intitulé *Jongleurs et Trouvères*, Paris, 1835, in-8°.

La pièce de vers intitulée *la Pais aus Englois*, publiée par M. Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, pp. 170-174, a été écrite par un auteur angevin ou tourangeau, à ce que je crois, qui s'amuse à dénaturer son langage pour imiter le baragouin des Anglais, lorsqu'ils essayaient de parler français. Cela est d'autant plus évident, que son baragouin augmente très-visiblement lorsque dans le corps de la pièce il fait parler un personnage anglais. Au surplus, l'artifice de l'auteur pour produire du baragouin ne consiste guère qu'à mettre le pronom *la* pour *le*, *ma* pour *mon*, à supprimer les *e* muets à la fin de quelques mots, à doubler quelques consonnes, et à mettre des *o* pour des *u*.

Cette pièce doit avoir été écrite vers le temps de Philippe de Valois ou du roi Jean.

Le Privilège aux Bretons. (Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, pages 52-62.)

Cette pièce est exactement du même langage que la *Pais aus Englois*, publiée *ibid.* pp. 170 et suiv.

L'artifice de ce langage consiste à mettre les articles et les pronoms au féminin, au lieu du masculin, et *vice versâ*, et à retrancher les *e* muets à la fin de tous les mots qui en ont; à dire:

Ma frer, mon frère.

Best, test; bête, tête.

Sauvach, domach, usach, linguach; son chimis, sa chemise.

Ces pièces en baragouin sont du milieu du XIV[e] siècle.

On voulait, par ce baragouin, imiter les façons de parler des étrangers, des Anglais, des Bretons, etc.

PATOIS DU BESSIN EN NORMANDIE.

Le *Lai d'Ignaurès*[1], écrit par le trouvère normand Renaut au XIII[e] siècle, et publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel, est dans le patois du Bessin, selon M. de la Rue, *Essai hist. sur les Trouv.* III, 215. — Le Bessin est le territoire des environs de Bayeux, dans la basse Normandie.

Il est à remarquer que le langage du *Lai d'Ignaurès*, écrit en ce dialecte, est beaucoup plus rapproché du dialecte de Picardie et de Flandre, que du dialecte de Normandie proprement dit.

OE.

Diphthongue particulière au dialecte de Normandie.

Textes cités par l'abbé de la Rue (*Ess. hist. sur les Trouv.*): *Poestive*, masc. puissant, t. II, p. 299; *oevre*, œuvre, II, 299; *poet*, peut, 185; *poer*, subst. pouvoir, 185. Cette diphthongue; l'élimination fréquente de *i* dans les syllabes en *ei;* l'absence presque absolue de la syllabe *oi;* le dédoublement de diverses

[1] *Lai d'Ignaurès*, en vers du XII[e] siècle, par Renaut, suivi des *Lais de Melion et du Trot*, en vers du XIII[e] siècle, publié par L. J. N. Monmerqué et Francisque Michel. Paris, Silvestre, 1832, in-8°. — P. A.

diphthongues *eu, au, ou,* qui s'atténuent en *a* simple ou en *o;* le remplacement de *i* par *e* (*estoire* pour *histoire,* t. II, p. 107; *duze* pour *douze,* II, 107; *jur* pour *jour,* II, 108; *quens* pour *comte,* II, 108; *solum,* selon, II, 108); des élisions fréquentes dans les pronoms possessifs *ki, ke* (*kele,* qu'elle, II, 108; *kil,* qu'il, II, 107; *k'en,* qui en, II, 107); l'absence de beaucoup de diphthongues remplacées par des voyelles simples, et beaucoup de consonnes doubles, soit homogènes, soit hétérogènes, remplacées par leurs simples (*esamplaire* pour *exemplaire,* II, 107; *estreit* pour *extrait,* II, 177; *gramaire* pour *grammaire,* II, 107; *ele* pour *elle,* II, 108; *icele* pour *icelle,* II, 108; *e* pour *et,* II, 108; *cume,* comme, 77; *fole* pour *folle,* II, 79; *asis,* assis, II, 186); enfin quelques autres caractères non moins généraux, *el* pour *eu* (*mielx,* mieux, II, 185), *al* pour *au;* le remplacement de *a* par *e,* soit dans les diphthongues en *ai,* soit dans toute sorte de syllabes, et le remplacement de *u* par *l* après une voyelle, donnent au dialecte de Normandie un caractère général de sécheresse, de maigreur, d'étirement et de rêche dureté dans son harmonie, au XIIe siècle.

Je crois que les dialectes de Flandre et de Picardie orientale avaient, dans le même temps, les défauts contraires, de la rédondance et du trop ronflant.

Le Normand aime les *u* purs et en a beaucoup.

Le Picard évite les *u* purs et n'en a presque point.

TEXTES DIVERS.

Le Chastoiement d'un père à son fils, traduit en vers français, d'après l'original latin de Pierre Alphonse.

La traduction en prose française est intitulée *Discipline de clergie.*

Il y a deux traductions en vers sous le même titre : 1° L'une publiée par l'abbé de la Bouderie, comme membre de la société des Bibliophiles français, sous ce titre : *le Chastoiement d'un père à son fils,* traduction en vers français de l'ouvrage de Pierre Alphonse; Paris, 1824, petit in-8°. Elle est en bon langage de Normandie,

déjà çà et là quelque peu mélangé, et qu'on ne saurait regarder comme plus récent que le commencement du XIVe siècle. 2° L'autre traduction en vers de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, intitulée aussi *le Castoiement* (ou *Chastoiement*) *que li peres ensaigne à son fils*, se lit imprimée (d'après un ancien manuscrit de Saint-Germain des Prés, n° 1830, qu'on dit du XIIIe siècle), dans les *Fabliaux et Contes* de Barbazan, t. II, pp. 39-183, ed. Méon. Le langage est de Bourgogne et rajeuni, ou plutôt peu ancien, tout au plus de l'âge de la version normande publiée par la société des Bibliophiles français.

Quant à la traduction française en prose de la *Disciplina clericalis* du juif renégat Pierre Alphonse (né à Huesca en Aragon, en 1062, mort vers 1110?), elle porte ce titre littéral : *Discipline de clergie*, et elle a été imprimée aussi avec le texte en regard, mis au jour pour la première fois par la société des Bibliophiles français, avec une notice de M. la Bouderie, Paris, 1824, in-8°. Elle forme la première partie du volume. Les éditeurs déclarent que cette version en prose qu'ils publient est évidemment du XVe siècle, et on peut les croire; M. Méon penchait, je ne sais sur quels indices, à l'attribuer à Jean Miellot. Quant à moi, je suis presque sûr que M. Méon se trompait et faisait une conjecture chimérique; cette traduction me semble évidemment d'un meilleur langage, plus simple, plus coulant, d'une phraséologie plus rapide et plus brève, d'un autre caractère de style enfin, que tout ce que j'ai vu de J. Mielot; et puis cette traduction ne porte aucun indice de langage de Flandre, elle est même certainement d'une autre province, tandis que tout ce qu'a écrit J. Mielot est très-fortement marqué de flamand. Je penche à croire que cette traduction peut avoir été écrite en Champagne, du côté de Laon, et qu'elle est quelque peu antérieure au temps de J. Mielot : l'orthographe y a des marques d'archaïsme, de la simplicité, peu de lettres doubles, point de pédanterie, elle rappelle les bons temps du XIVe siècle; le style y est de plus singulièrement remarquable par une précision vive et facile, par une phraséologie fort simple, brève, bien coupée et

d'une élégance naïve qui est fort rare à rencontrer. C'est un texte fort remarquable.

La traduction en vers du *Chastoiement* de P. Alphonse, publiée par la société des Bibliophiles, est en langage de Chartres ou d'entre Chartres et Poitiers; peut-être d'Anjou et d'Angers.

Relation du Voyage de Messire Guillebert de Lannoy, chevalier, en Egypte et en Syrie, écrite par lui-même, en 1422, et imprimée dans l'*Archaeologia*, Londres, tom. XXI, pag. 312 seqq.

Ce morceau conserve beaucoup de caractères du langage picard.

La Passion de Jesus-Christ en vers. (*Histoire littéraire de la France*, XIII, 40, 41.)

On dit qu'elle ne saurait être postérieure à 1125; elle n'est pas antérieure à 1260, ou au moins à 1230.

TROISIÈME SECTION.

PARTIES DU DISCOURS.

SUBSTANTIFS. DIMINUTIFS.

a. Le *singe;* le *singerot;* Robert, *Fables inédites dès* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles*, t. I, p. 353; pl. *singios*, 352; *singos*, II, 514.

b. La *chievre;* le *chevrel*, I, 278.

c. *Renart;* le *renardiau*, II, 451; des *renardiaus*, 451.

d. L'*aigle;* aus *aigliaus*, II, 451.

e. Li *aigneil;* l'*aignelait*, II, 461.

f. Le *gourpil*, *gorpil;* li *goupillez*, *gourpillons*, II, 538.

g. « Des la royal citeit ou il cuidarent troveir lo roi, furent tra-« mis en Betleem petite *vilate*. » (*Serm. de S. Bern.* p. 27.)

h. « En un estaule entrerent et lai atroverent un *enfancegnon* « velopeit en poures draz. » (*Ibid.* p. 27.)

DU VERBE.

VERBE SUBSTANTIF *ÊTRE.*

(Formes de Bourgogne vers 1240.)

CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRÉSENT.	Ie	suix.
	Tu	ies, tu iez.
	Il	est, e, ez, es.
	Noz	sommes, somes.
	Vos	iestes, voz estez.
	Il	sont, sunt.
IMPARFAIT.	I'	estoie, i' astoie.
	Tu	estois.
	Il	estoit.
	Noz	estienz, estiens.
	Voz	estiez.
	Il	astoient.
PARFAIT DÉFINI.	Ie	fui.
	Tu	fuis.
	Il	fu, il fuit, il fut.
	Noz	......
	Voz	......
	Il	furent.
FUTUR.	I'	iere.
	Tu	iers.
	Il	iert.
	Noz	seromes, serons.
	Voz	seroiz, seréz; voz esterés.
	Il	seront.

Autre forme du singulier.

	Ie		serai.
	Tu		serais.
	Il		serait.

CONDITIONNEL.

Présent.	Ie		seroie.
	Tu		serois.
	Il		seroit.
	Noz		serienz.
	Voz		serieiz.
	Il		seroient.

SUBJONCTIF.

Présent.	Ke	ie	soie.
	Ke	tu	soies, tu soiez.
	K'	il	soit.
	Ke	noz	soiens.
	Ke	voz	soiez, soiés.
	K'	il	soient.
Imparfait.	Ke	ie	fuise.
	Ke	tu	fuises.
	K'	il	fuist, il fust.
	Ke	noz	fusiens.
	Ke	voz	fuisiez, fussiez, feusiez.
	K'	il	fuissent, il fuisent.

IMPÉRATIF.

Présent.			Sois.
	K'	il	soit.
			Soienz.
			Soiés.
	K'	il	soient.

INFINITIF.

Présent.	Estre.

PARTICIPE.

Présent.	Estant.
Passé.	Esteit, esté, esteiz.

Observations.

Cf. Orell, *Alt Franz. Grammat.* pp. 83 seqq.

Les formes du présent de l'indicatif, telles que je les ai notées, sont constantes et ne souffrent guère d'exceptions.

La forme régulière et principale de la troisième personne du singulier est : *il est.* Les autres ne se rencontrent que dans quelques phrases consacrées, devant un participe, où elles forment une locution exceptionnelle : *ez vos, es vos, e vos* ou *voz* ou *vouz,* est vu commençant la phrase et suivi de son sujet.

FORMES DE BOURGOGNE AVANT 1240.

Cf. Raynouard, *Gramm. comp. des Langues de l'Europe latine,* pp. 210 seqq.

Fusiens, fussions. (*Gerars de Viane,* 3622, Bekker.)

Nos *serienz,* nous serions, 3623.

Voici une distinction bien précise du sens des deux formes *fuisiez* et *fussiez,* dans ce texte; elle y est constamment observée :

> Ancor *fuisiez* autre vii. ans passé
> Ainz ke *fussiez* ne pris nen afameiz.
> V. 3647, 3648.

L'intercalation de l'*s,* dans la conjugaison, est dans ce langage la caractéristique générale du subjonctif.

De même que l'*s* est la caractéristique du subjonctif, placée au commencement de la syllabe de la flexion, l'*a* dans la même flexion est la caractéristique constante du parfait défini, et *o* celle de l'imparfait; *a* est la caractéristique du futur, *o* celle du conditionnel et de l'imparfait du subjonctif. Ainsi *ostait,* ôta, 714; *menait,* mena, 901; *voloit,* voulait, 652; *regraittoit,* regrettait, 439; *serait,* sera, 661; *seroit,* serait, 757; *saurait,* saura, 369; *sauroit,* saurait; *larait,* laissera, 1309; *laroit,* laisserait, 539.

Ke ie *soie,* sois, 478, 510.

Voz *serieiz,* vous seriez, 614.

Soiez, soyez, 625; *s'estiens*, si nous étions, 3629.
Fusiens, ayons été, fussions, 3622.
Serienz, serions, 3623.
Seromes, serons, 1672,
Astoient, étaient, 562; *tu soiez*, que tu sois, 2189.
Tu *soies*, que tu sois, 3056.

> *Où iez Rollans*, boins chevaliers hardis,
> Ke de bataille et d'estor m'aaitis?
>
> V. 513, 514.

C'est-à-dire, Où es-tu, Rolland, etc.

> Se del covant li *astoie* fauseiz
> Ie n'auroie grant honte.
>
> V. 2212, 2213.

C'est-à-dire, je lui étais faussé, parjuré.

Quant au vers suivant, il me paraît fort probable que la négation n'y vient que d'une fausse lecture orthographique et qu'il faut restituer : *i'en auroie*.

VERBE AUXILIAIRE *AVOIR*.

(Formes de Bourgogne vers 1240.)

CONJUGAISON.

INDICATIF.

PRÉSENT.	I'	ai.
	Tu	ais.
	Il	ait, il avait.
	Noz	avon, avons.
	Voz	avoiz, aveiz.
	Il	on, ont.
IMPARFAIT.	I'	avoie.
	Tu	.....
	Il	avoit.

	Noz	avienz.
	Voz	avieiz.
	Il	avoient.
PARFAIT DÉFINI.	I'	o.
	Tu	os.
	Il	ot.
	Noz	.....
	Voz	.....
	Il	orent.
PARFAIT INDÉFINI.	I'	ai out.
	Tu	ais out.
	Il	ait out, eu.
FUTUR.	I'	arai, i' aurai.
	Tu	aurais.
	Il	aurait, il arait.
	Noz	averens.
	Voz	avereiz, averois; voz areiz, voz arois, voz aureiz, voz aurois, voz aurés.
	Il	aront.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT.	I'	auroie.
	Tu	aurois.
	Il	auroit, il averoit, il aroit.
	Noz	auriens.
	Voz	auriez.
	Il	auroient.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT.	Ke	i'	aie.
	Ke	tu	aies.
	K'	il	.....
	Ke	noz	.....
	Ke	voz	aiés.
	K'	il	.....

IMPARFAIT.	Ke i'		ause, i' euse.
	Ke tu		.....
	K' il		aust, il eust.
	Ke noz		eusiens.
	Ke voz		euxiés, eussiez.
	K' il		eusent.

IMPÉRATIF.

....

INFINITIF.

PRÉSENT.	Avoir.

PARTICIPE.

PRÉSENT.	Aiant.
PASSÉ.	Out, eu.

IMPARFAITS.

BOURGOGNE. Texte de *Gerars de Viane*, ed. Bekker, dans *Der Roman von Fierabras Provenzalisch*, Berlin, 1829, in-4°.

1° Les premières pers. du prés. de l'ind. 1re conjug., qui aujourd'hui sont toutes et uniformément terminées par un *e* muet, le sont généralement par la consonne qui termine le radical ou par un *s* qu'on lui suffixe. Ainsi : *je demans*, je demande, 1788; *je vos aim*, je vous aime, 3068; *je octroi*, j'octroie, 2989; *je cuit*, je cuide, 2997; *je rant*, je rends, 2791; *je pri*, je prie, 3883; *je vos commans*, je vous recommande, 4023; *commant*, *comant*, 2216; *je me fi*, fie, 2338; *je chant*, chante, 2460.

2° Les premières pers. sing. des imparf. et des condit. qui sont toujours chez nous terminées par un *s*, le sont dans ce dialecte par un *e* muet, au lieu de cet *s*. Ainsi : *je asaudroie*, j'assiégerais, 1785; *je cuidoie*, je songeais, 3246; *je fasoie*, je faisais, 2984; *je querroie*, je chercherais, 2986; *je conbatroie*, je combattrais, 2985; *je vodroie*, je voudrais, 2973; *je disoie*, je disais, 3887.

LORRAINE. *Arresteve*, arrêtait; *robeivet*, dérobait. (*Histoire de*

Metz, tom. III, Preuves, p. 183, charte de 1221.) Cette forme et les autres semblables, pour l'imparfait de l'indicatif, sont formées directement sur la forme de l'imparfait latin en *bam*, *bas*, *bat*; elle a été remplacée depuis par notre forme d'imparfait en *oi* qui me paraît dériver plutôt du parfait latin en *i*, *is*, *it*. Je ne crois pas que la forme en *eve* se trouve guère au delà de 1200 à 1230, selon les provinces et le mouvement plus ou moins rapide du langage des localités.

PARFAIT DÉFINI.

Les formes des trois. pers. du plur. du parf. défini de l'indic., en *arent*, dans les verbes de la prem. conjug. *ils allarent*, *ils mangearent*, *ils frapparent*, sont communes dans quelques auteurs du XVIᵉ siècle. Rabelais s'en est constamment servi, mais ses éditeurs ont eu tort de croire que ces formes fussent généralement suivies en France de son temps; ils observent avec raison qu'elles sont plus rapprochées des prétérits latins contractés en *ārunt*. (*Œuvr. de Rabelais*, *Gargantua*, l. I, chap. 1, t. I, p. 42, note 14, ed.. E. Johanneau.) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. I, p. 147, dit que le maréchal de la Force qui était né à Paris, mais d'une famille de Gascogne, et sa femme, fille du maréchal de Biron, et Gasconne aussi, à ce que je pense, n'ont jamais pu se défaire d'employer ces prétérits en *arent*. Dans une note sur ce passage, M. Monmerqué dit que c'est une « ancienne locution « du Midi, que l'on retrouve dans tout ce qui reste de manuscrits « originaux de Brantôme. » — L'autorité de Brantôme et celle du vieux maréchal de la Force (né vers 1559, mort le 10 mai 1652), peuvent faire penser que si cette locution ne prévalait pas à la cour des Valois, au moins n'y était-elle pas proscrite comme elle le fut dans la bonne compagnie de Paris dès le commencement du XVIIᵉ siècle.

D intercalaire, dans les verbes en *ir*, pour marquer le passé.

Vindrent pour *vinrent* est constant dans les *Mémoires de J. du Clercq*, notamment l. V, ch. LI, t. IV, p. 63, Buchon.

Tindrent pour *tinrent*. (*Mém. de J. du Clercq*, p. 63.)

Prindrent pour *prirent*. (*Id. ibid.*)

Picardie. Pour figurative des verbes, au parf. défini, dans la conjugaison en *re*, *s* au lieu de *r*: *il fisent* pour *ils firent*.

SUBJONCTIF.

Si gouvernait le subjonctif.

Il y avait un *t* final au présent du subjonctif, en Bourgogne.

On employait l'imparfait du subjonctif comme conditionnel.

INFINITIF.

En dialecte de Picardie, nos verbes en *ir* (courir) étaient en *re* (courre); nos verbes en *re* (ardre) y étaient en *oir* (ardoir).

L'infinitif, avec la négation, se plaçait élégamment au lieu de l'impératif.

> Kant Olivier ait entendu Rollan,
> Il l'araisonne bel et cortoisemant:
> Or t'ai je dit quel gent mi parant;
> Et tu, qui es? ne le celer niant.
>
> *Gerars de Viane*, 96-99, Bekker.

> Va tost, dist-il, ne te targier.
>
> *Roman de Rou*, v. 7065; ed. Pluquet.

« Sire, ne m'*arhuer* en ta forsennerie, ne me *chastier* en ton « iror. » (*Sermons de saint Bernart*, p. 16; ed. la Bouderie.)

Cf. 89, 182.

Bekker, *Der Roman von Fierabras Provenzalisch*, herausg. Imm. Bekker, Berlin, 1829, in-4°, p. 156, en rapporte d'autres exemples. *Marie de France*, t. I, p. 460, ed. Roquefort, t. II, pp. 257, 288; *Roman de Rou*, 13015, ed. Pluquet. Raynouard, *Poésies originales des Troubadours*, II, en a un exemple en provençal. D'autres exemples en provençal sont cités par M. de Rochegude, *Gloss. Occitan.* s. v. *Agaitar*, *Angoisso*, *Blois*, *Clau*,

Consirar, Dessoliat, Eginiar, Enginiar, Eruginar, Eslaissar, Folament, Preïcacio, Proar, Taïnar, Viaire. — Ces exemples témoignent que cette forme s'employait fort communément en prose.

La même construction est connue en italien et en grec.

PARTICIPE PASSÉ PASSIF.

Beaucoup de verbes ayant le présent de l'indicatif en *er* et se conjuguant selon la forme de la première conjugaison, ont conservé néanmoins le participe passé en *u*.

« Et estoit *cremu* et redoubté. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. II, ch. xxviii, t. II, p. 59, Buchon.)

La même forme se trouve aux participes de verbes de plusieurs conjugaisons :

« Et *ferit* en eux tellement que ceux de Gand reculerent; et « fust iceluy qui portoit l'estandart *feru* d'une lanche. » (*Ibid.* ch. xlii, p. 85.)

De *issir* :

« Assés tost après que les Gantois feurent *issus* de la ville. » (*Ibid.* ch. liii, t. II, p. 104.)

DES ADVERBES.

Dans une langue qui venait de naître, qui ne faisait que d'arriver à l'expression écrite, qui se formait jour par jour, à la longue, la même incertitude qui se rencontrait dans les formes des mots et dans leurs flexions se retrouve dans le classement même des parties du discours; c'est-à-dire qu'elle régnait depuis les généralités fondamentales jusque dans le dernier détail.

Ainsi beaucoup de mots étaient tantôt déclinables et tantôt indéclinables, tantôt adjectifs pronominaux ou pronoms, et tantôt adverbes.

ORTHOGRAPHE.

Provinces à orthographes fautives, mélangées, irrégulières : Franche-Comté, Bretagne, et beaucoup moins la Lorraine.

Le système général de l'orthographe était un tâtonnement perpétuel pour chercher à rendre les sons de la langue nouvelle avec les lettres de l'alphabet latin : cause de tant et de si longues variations. On n'avait que le tâtonnement.

La variation fréquente des formes est une grande source d'erreurs pour les esprits systématiques : on bâtit, sur des différences qu'on croit avoir aperçues, des règles chimériques; on croit voir une raison aux différents emplois des formes. Ce n'est qu'après bien des erreurs de ce genre redressées et un long examen, qu'on parvient à une critique grammaticale un peu sûre.

La distinction chronologique des formes est aussi fort difficile.

A.

A a eu partout et toujours, en France, la même valeur.

G final.

J. du Clercq, en ses Mémoires, qui me représentent les formes polies du dialecte de Flandre au xv[e] siècle, le place constamment dans divers monosyllabes :

Ung, fém. *une*. *Maingt*, fém *maingte*; plur. *maingts*. *Moings*, *au moings*. *Loing*.

Q final.

Les Mémoires de J. du Clercq en montrent l'usage fort commun au dialecte de Flandre du xv[e] siècle :

Avecq; *illecq*; ung *marcq*; *blancq*, plur. *blancqs*; en *publicq*; ung *sacq*, II, 3. *Parcq*, II, 128.

S.

Au commencement du xiv[e] siècle, confusion dans la prononciation de *s* : *osoit*, osait; *nasoit*, naissait.

S final de flexion.

On peut prendre une idée de la durée de l'époque de pertur-

bation entre l'abolition de l'ancienne règle et l'établissement de la nouvelle par les Ordonnances des rois. On y trouve le pronom personnel *ils* écrit ainsi au pluriel depuis 1305 environ, et on rencontre encore des exemples de l'orthographe *il* au pluriel après 1350. Dans ce long intervalle, les deux manières sont alternativement usitées.

S, Z.

La distinction de l'*s* et du *z*, dans l'usage, comme finales, est de la fin du XIIIe siècle. Elle n'existe pas dans ce qui nous reste de manuscrits de la première moitié de ce siècle.

Elle est dans le *Roman de Renart*, du texte qu'a publié M. Méon, et dans le *Roman de la Rose*; mais je ne la vois pas encore dans le *Roman de Mahomet*, dont la date est authentique (1258).

L'orthographe par *s* domine, dans les chartes picardes, vers 1280; celle par *z*, dans les lorraines, de 1230 à 1280.

La suppression de la consonne devant l'*s* ne s'était appliquée d'abord qu'à un petit nombre de lettres, le *t*.

On en a fait abus vers la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, en appliquant cette règle à une foule d'autres consonnes finales de la forme indirecte, remplacées par le *z*. Ainsi au *g*, à l'*f*, à l'*n*.

La suppression se trouve expliquée au *t* dès les plus anciens textes. L'usage de supprimer les consonnes finales devant *s* faisait qu'elles se perdaient, qu'elles se changeaient l'une pour l'autre.

FORMES DIALECTALES : SS, RR, LL.

Baill, bailli, p. 7, l. 23.
Brissèrent, brisèrent, 4, l. 20.
Couseill, conseil, 7-10, l. 15.
Encorres, encore, 6, l. 23.
Faissant, faisant, 7, l. 27.
Guerres, guère, 6, l. 5.
Nulles, nuls, 8, l. 18.

Orres, ores, maintenant, p. 9, l. 19.
Plussors, plusieurs, 7, l. 1.
Porrent, purent, 3, l. 29.
Prisson, prison, 8, l. 16.
Querres, chercher, 3, l. 31.
Travaill, travail, 7, l. 9.

(*Lettre de Jos. de Cancy, chev. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre*, écrite de Palestine vers la fin de 1281, impr. au *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, IIe partie, cah. I et II, p. 3-10.)

Ces formes pourraient bien n'être que des fautes d'orthographe.

L'*ss* représente une prononciation dont la notation était douteuse et mal fixée : c'est notre *s* entre deux voyelles, dont le son est en effet irrégulier, si l'on considère la valeur ordinaire du signe. Dans le XIIIe siècle, on l'écrivait tantôt par deux *s*, tantôt par un *x*. Il est singulier qu'il ne se soit pas présenté à l'esprit de nos aïeux de l'écrire *z*, ce qui eût été beaucoup plus raisonnable.

L'*ll* représente un son mouillé qui est encore dans notre langue.

Le *rr* représente peut-être aussi un son mouillé, et on doit peut-être en inférer que la voyelle qui le précède se prononçait mouillée; mais ce n'est peut-être aussi qu'une anomalie indifférente et sans intention.

T final.

Le *t* final, dans les substantifs en *é* et dans les formes des verbes au parfait défini, est une marque d'antiquité.

U voyelle.

Dans les anciens dialectes de Normandie, de Bretagne, de Picardie, et chez les poëtes anglo-normands, pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, cette lettre a servi avec peu de fixité, souvent dans la même page et quelquefois dans la même ligne, à marquer notre son *ou* et notre son *u*.

Y.

On se servait de cette lettre, au xve siècle, pour l'usage de ï, c'est-à-dire de *i* ne formant point diphthongue avec la voyelle qui le précède. Ainsi *trayson* (*Journ. d'un bourg. de Paris*, an 1424, p. 342, Buchon), se prononçait à très-peu près comme il se prononce à présent.

PROSODIE.

Les poëmes en langage bourguignon sont en tirades monorimes.

Les poëmes en langage picard sont en vers rimant deux à deux.

GLOSSAIRE.

Aasmemenz, subst. Estimation. Voyez p. 106, l. 23.

Abait, verbe. Abat. Voyez p. 456.

Accater, Acquester, verbe actif. Acheter.

Deux formes distinctes du même mot.

« Et avoit *accaté* la place de ses deniers. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. IV, chap. xlii, t. III, pag. 209, ed. Buchon.)

« Et avoit *acquesté* et *acquestoit*, de jour en jour, de belles terres « et signouries. » (*Ibid.* t. III, pag. 228, chap. xlvi.)

Cil Joachis à la barbe meslée
L'ot à Valsoire d'un payen *achatée*,
Ké por la targe en ot bone sodée,
De boins deniers une grant hanepée.

Gerars de Viane, 2128-2131, Bekker.

Cf. Roquefort, s. v. *Acater, Achater*. La première de ces formes est plus particulièrement celle du dialecte de Flandre, et la seconde celle du langage de Champagne et Bourgogne.

Accons, pron. ind. Quelques. Voyez p. 343, l. 22.

Aceler, verbe actif. Cacher, dissimuler, celer..

Et Olivier n'i vot plus delaier.
Vint à Gerard, se li prist à proier :
Sire, fait-il, *aceler* nel vos quier.
Aller m'estuet là fors esbanoier.

Gerars de Viane, 244-247, ed. Imm. Bekker.

Cf. Roquefort, s. v. *Acelée*, qui paraît être une forme adverbiale, dérivée peut-être du participe de ce verbe, ou d'un adjectif verbal qui s'y rapporte.

Acertes, adv. Sérieux, sérieusement, et, comme nous disons dans le langage familier, tout de bon.

Cf. Roquefort, s. v. *Acertes*.

« Voyant que c'estoit *acertes*, dit à ung compagnon qui les regar-« doit, etc. » (*Mém. de Jacq. du Clercq*, l. V, chap. xlix, t. IX, p. 56, ed. Buchon.)

Acherré, participe. Acéré, aigu. *Acherure*, dans Roquefort, paraît s'y rapporter.

« Vindrent la pluspart chascun une picque en la main, qui « est ung baston de la longueur d'une lanche d'homme d'armes, « mais elle est plus menue, ferrée et *acherrée* au bout et sont très-« dangereux bastons. » (*Mém. de J. du Clerq*, l. II, chap. viii, t. II, pag. 21, Buchon.)

Achevé, Assouvi.

Ont été primitivement le même mot en deux dialectes différents du langage français : le premier appartient proprement au dialecte de Picardie, et le second au dialecte de Bourgogne.

Dans Joinville (ed. Capper. p. 1) le mot *assouvi* se trouve employé avec le pur sens d'*achevé* : « A l'aide de Dieu le livre est « *assouvi* en deux parties. »

Acquester, verbe. Voyez Accater.

Actaves, subst. Le huitième jour. Voyez p. 225.

Advantive, subst. fém. L'avenir, le temps à venir.

« Et nous avons en l'escriture que Ante-Crist sera engendré « en *advantive*, de pere chrestian et de mere juifve. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, an 1446, pag. 538, ed. Buchon.)

Ce mot n'a point été connu de Roquefort; il a noté cependant un adjectif *advantif*, qui s'y rapporte. Je crois que cette locution adverbiale, *en advantive*, signifie simplement : dans les temps à venir.

Ai, prép. A. Voyez p. 456.

Aignels, subst. Agneau. Voyez p. 101.

Aikes, pronom indét. invariable. Quelque chose. *Aliquid*. Voyez p. 349.

Roquefort a noté l'orthographe *aiques*, qui est plus régulière.

Leveiz le chief, si m'esguardeiz ou vis.
Si vos dirai *aikes* de mon avis.
Nel lairai por nul home.

Gerars de Viane, 1158-1160, Bekker.

AIM, verbe. Aime. Voyez p. 480, l. 21.

AIMANT, AIMAS. subst. Diamant. Voyez p. 92.

AINGLES, subst. Ange. Voyez p. 72.

AIQUES, pron. ind. Quelque chose, etc. Voyez p. 349.

AIREMENT, adv. Avec colère.

Cf. Roquefort, s. v. *Iréement*.

« Quant le duc l'olt oy, si fust moult troublé, et lui deffendit « qu'il ne se partist point et moult *airement* prist ung baston, que « on appelle ung gouge ou espieu, en sa main, et issit de sa « chambre. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. V, chap. xx, t. III, p. 383, Buchon.)

Dans le *Suppl. au Gl. de la L. R.* Roquefort a écrit ce mot *aïrement, aïréemant, aïréement*. Je crois que cette orthographe avec le tréma est vicieuse, et les vers que Roquefort lui-même cite comme exemples de l'emploi de ce mot, prouvent que les poëtes ne comptaient ses deux premières lettres que pour une syllabe. Il faut donc l'écrire *airement*, qui paraît avoir été de beaucoup sa forme la plus commune et la plus usitée.

AIRMES. Voyez p. 466.

AIT, verbe. A. Voyez p. 456.

AIVERES, AIVOR, subst. Aide. Voyez p. 83, l. 12, 13.

ALCONS, ALCUENS, ALCUN, pron. ind. Aucun. Voyez pp. 410, 411.

ALCÔNS, ALCUENS, pronom ind. Quelqu'un, quelques. Voyez pp. 432-436.

ALIE, fém. sing. *Allium*, ail. Masc. plur. *alz*, aulx (*allia*).

Soz, dist li rois, trop te vanteiz asseiz.
Ceste vantance ne pris ij. *alz* peleiz.

Gerars de Viane, 1222, 1223, Bekker.

Et dist Rollans : Or ai plait de folie.
Kan ke tu dis, ne pris pais une *alie.*

Gerars de Viane, v. 2279, 2280.

Bien voi as colz n'en est pais gaberie
Se ne lirant, ne me prise une *alie.*

Ibid. v. 2790, 2791.

Cf. Roquefort, s. v. *Alie.* Je ne décide point sur l'interprétation qu'il donne de ce mot; mais je maintiens la mienne. Quant à l'abbé de la Rue (*Ess. hist. sur les B. les J. et les Trouv.* tom. I, Gloss. p. 299), qui traduit *alie* par *olive*, il est tombé dans une erreur grossière ; *alie* n'a jamais signifié cela.

Et s'Olivier est conquis en sa vie,
Li dus Gerars, que tant ait seignorie,
Larait Viane, la fort cité garnie,
K'il n'en tanrait valisant une *alie,*
Ainz s'an irait an Puele.

Gerars de Viane, v. 1307-1311.

Bien voi as colz, n'en est pais gaberie.
Se ne li rant, ne me prise une *alie.*

Ibid. v. 2790, 2791.

Le pluriel *aus* se trouve dans les *Crieries de Paris*, v. 29, pièce de la fin du XIII[e] siècle, imprimée dans les *Fabliaux et Contes* de Barbazan, tom. II, pag. 278, ed. Méon.

Alkant, pron. ind. Quelques-uns. Voyez p. 344, l. 19.

Alkes, pron. ind. Quelque chose. Voyez pp. 346-350.

Alloux, Alluef, Alluy, subst. Alleu. Voyez p. 140, l. 21, 31.

Alqes, pron. ind. Quelque chose, etc. Voyez p. 350, l. 1.

Alquant, Alquens, Alquns, pronom ind. Quelques, quelqu'un, etc. Voyez pp. 342-346.

Alquens, Alquons, pron. ind. Aucun. Voyez p. 412.

Altant. Autant. Voyez p. 394.

Altel, pron. ind. Tel. Voyez p. 402.

Alter, **Altre**, **Altrei**, pron. ind. Autre. Voyez pp. 351, 352.

Altretant, pron. ind. Autant d'autres. Voyez p. 394.

Altretel, pron. ind. Un autre pareil. Voyez p. 402.

Altri, **Altrui**, pron. ind. Autre. Voyez pp. 419, 351.

Amandise, subst. fém. Ce mot signifie simplement excuses, réparations, amende faite par geste et paroles.

Cf. Roquefort, s. v. *Amende*.

> Jai plus fellon d'Aymerit ne vairois.
> A une part se tint à un recoi
> Por esgarder et les tors et les drois,
> Les *amandises* k'il fesoient au roi.
>
> *Gerars de Viane*, 3585-3588, Bekker.

Ammictre, verbe actif.

Les éditeurs, sur les vers qui suivent, conjecturent que ce verbe vient d'*amicire* et qu'il signifie prendre ses vêtements, se vêtir, s'apprêter.

> Et ne cuidez point qu'ils s'esuayent
> Que bien par force le corps naient,
> Car ils sont josnes, folz et escout,
> Se vouldront mettre tout par tout
> Et dient à cuy qu'il *ammict*.
>
> *Le Triumphe des Carmes*, 1311; vers de Valenciennes, xive siècle, 187-191, édit. Aimé Leroy et Arthur Dinaux.

Cf. Roquefort, s. v. *Amict, Amit*. Je pense que dans les vers qui précèdent, il s'agit particulièrement du genre de vêtement que Roquefort a bien décrit dans ces deux articles; il s'agit de moines, auxquels on dit de se préparer pour aller à un enterrement; et l'*amict* était le vêtement dont les moines s'affublaient, soit pour sortir, soit surtout pour aller en cérémonie. J'approuve donc l'explication proposée par les éditeurs, je ne fais que la rendre plus expresse et lui donner peut-être un trait de précision et de certitude de plus.

An, pron. ind. On. Voyez p. 379, l. 27.

An, pron. ind. En. Voyez pp. 365, 366, l. 27.

Ancroer, verbe actif. Accrocher, suspendre.

Roquefort a écrit *encroer*, sans donner nul exemple de l'usage de ce mot, et *aancrer;* ce dernier est une forme plus moderne, ou peut-être du langage d'une autre province.

Iel ferai pandre et *ancroer* à vant.

Gerars de Viane, 106, Bekker.

Ancué, adverbe. Aujourd'hui, dans ce jour, avant peu, quelque jour, jamais (avec le sens affirmatif).

Olivier nies, Dex te soit hue aidant,
Li glorious par son digne comant.
Se tu conquiers *ancué* le duc Rollant
E tu le fais vancu et recreant
Jamais li rois ne nos iert bien voilant
Ne ne ferons vers lui acordemant.

Gerars de Viane, 2930-2935, Bekker.

Cf. Roquefort, s. v. *Ancui* et *Encui*. Il a bien rectifié, dans ce dernier article, l'explication du sens de ce mot qu'il avait hasardée dans l'autre en se réglant plus sur l'apparence étymologique que sur l'usage et l'emploi où nous le trouvons.

Andouz, adjectif numéral. Tous deux, les deux.

Cf. Roquefort, s. v. *Andoi* et *Andui*.

Voit Olivier k'est à secors venus,
Li et bele Aude, don molt fu liez li dus;
Andouz ses brais lor ait à col pandus.

Gerars de Viane, 41-47, ed. Imm. Bekker.

On rencontre plus communément *ambedui*, mot qui, autant que je puisse croire, ne se dit qu'avec les personnes et signifie tous deux ensemble.

En l'ile furent *ambedui* li guerrier :
Onkes ne furent dui si boin chevalier.

Gerars de Viane, 2286, 2287.

En la grant ille soz Viane ou Sablon
Lai se conbatent *ambedui* li bairon
Et escremisent comme dui chanpion.

Ibid. 2474-2476.

Li dui baron sont *andui* an la prée :
Lai se conbatent per molt grant airée.

Ibid. 2547, 2548.

Andous ses mainz an tant vers damedé.

Ibid. 3082.

Saint Esperis les ait enlumené.
Repouser vont soz un arbre ramé.
Lai sont *andui* plevi et afié
De compaignie en trestot lor aé.

Ibid. 3061-3064.

Son guaige done, voiant tot le barné,
Vers Olivier qui iert prous et seneiz
Par tel covant k'*andui* seront armé
En la grant ille desoz Viane ès preiz
Por faire la bataile.

Ibid. 1288-1292.

Li dus Gerars est chevaliers membreiz,
Et vassalz nobles et de ioste aduré,
Et Olivier est chevaliers proveiz.
Se estiez *ambedui* an ces preiz
Iai de contraire n'i auroit mot parley.

Ibid. 1260-1264.

De la ville issent *andui* li chevalier.
Desci à l'ost ne se vorent tardier
Por dire lor noveles.

Ibid. 1061-1063.

Anfes, subst. masc. nominat. sing. Enfant, page. Voyez p. 91. Cf. Roquefort, s. v. *Enfès*.

Pluis de ij. c. li courent à l'estrier.
Garins li *anfes* ait suivi le destrier.
Li filz Richart de l'anval de rivier.

Gerars de Viane, 1117-1119, ed. Imm. Bekker.

Dou treif s'an ist d'autre ses anemins.
Guarins li *anfes*, ke bien fu ses amins,
Li ait renduit son boin destrier de pris.
Les esperons n'ait pais en obli mis.
De plaine terre est ès arsons saillis.

Ibid. 1444-1448.

On trouve ce mot écrit *enfant*, aux cas indirects, dans la Traduction française de la *Summa de divinis officiis* de Jean Beleth, qui a été écrite au commencement du XIII° siècle.

« Cestui chantent li *enfant*. » (Mst. du Roi, ancien fonds latin, 995, fol. 10 *v*.)

Angele, subst. Ange. Voyez p. 72.

Angenoilier, verbe neutre et réfléchi. S'agenouiller, se mettre à genoux.

Granz fu li coux dou baron chevalier.
Encontre val cola li brans d'acier.
Le fil Renier covint *angenoilier*.
Hontouz en fuit, ce puix bien afichier.
En piez resaut à guise d'ome fier,
Si se desfant comme boin chevaliers.

Gerars de Viane, 2881-2886, Bekker.

Roquefort l'a écrit *agenoiller*, mais il n'en cite nul exemple. Le texte de *Gerars de Viane* présente aussi l'orthographe *engenoilier*, qui semble également autorisée :

Devant Rollan se vait *engenoilier*.

Gerars de Viane, 2724.

Ainz que m'en parte iai nel te quier noier,
Iert si aquis Dan Gerard le guerrier
Que devant moi vendra'*ngenoilier,*
Et à nus piez por la merci crier.

Gerars de Vianes, 1180-1183.

On trouve ce verbe écrit *agenoillier*, comme l'a noté Roquefort, dans la Traduction du traité de Jean Beleth, *Summa de officiis ecclesiasticis*, composée par un anonyme au commencement du XIIIe siècle.

« Et deivent aler as autels des sains et els *agenoillier* et prosternere et orer o basse voiz. » (Mst. du Roi, 995, fol. 10 *r.*)

ANNÉ, adjectif. Aîné.

Roquefort a donné ce mot, mais sans exemple de son emploi, comme il a trop souvent fait.

Lai n'espairgnait li pluis jones l'*anné*
Ne li pluis vez le haut prince chasé
A icele assamblée.

Gerars de Viane, 585-587, Bekker.

Et mi ij. fil seront desaratei
Savariez et Bueres li *anneiz.*
Et li miens cors iert à honte livreiz.

Ibid. 3391-3393.

ANNUIRE, verbe actif. Aliéner, indisposer, irriter contre, porter à mal faire à quelqu'un.

« Avoit envoyé une grosse ambassade pour avoir allianche, et « eux *annuire* au duc de Bourgogne et son fils. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. V, chap. XLV, t. IV, p. 43, ed. Buchon.)

Roquefort a noté un verbe *annuir;* mais il n'a point donné d'exemple de son emploi, et il lui attribue un sens opposé à celui que je viens d'indiquer. Il le dérive d'*annuere.* L'explication que j'ai donnée est certaine et ne saurait être mise en doute ; il s'agit, dans ce passage, des menées de Louis XI auprès des Gantois pour les attirer dans son parti et les porter à la révolte contre le duc de Bourgogne.

Anombrue de. Au nombre de.

Leçon peu sûre dans les *Mém. de J. du Clercq*, l. III, chap. 1, t. II, pag. 126, Buchon.

Anpeirier, verbe actif. Enfoncer, briser. C'est proprement mettre à mal, empirer; *pejorare*.

Les groces lances font troer et brisier;
Fors haubers ont, nes porent *anpeirier*.

Gerars de Viane, 2359, 2360, Bekker.

Roquefort a noté ce mot sous une orthographe qui semble peu autorisée, *empierrier*, et au Supplément, s. v. *Enpoirier*.

Ansom, adverbe.

Omis par Roquefort, à moins qu'il n'y faille rapporter la troisière forme notée s. v. *Ansanble*.

Si s'an issirent permi la porte errant.
Li dus Gerard les conduisoit devant
Sor un destrier ke les saus li porprant.
Ansom les lances ont confenons pendant.
Il les desploient, avant vont baloiant.

Gerars de Viane, 463-467, Bekker.

Ansus, adverbe. A l'écart, de côté, en dessus.

Ansus se trait por la ioste esgarder.

Gerars de Viane, 762.

Voyez Roquefort, s. v. *Ensus*. C'est ainsi qu'il a écrit ce mot, d'ailleurs expliqué par lui, sinon tout à fait à contre-sens, au moins d'une manière fort insuffisante.

Antif, masc. sing. Fém. sing. *antie*, adjectif. Antique.

Cf. Roquefort, s. v. *Antie*.

Il est singulier que Roquefort ait commencé la série des formes de ce mot, qu'il a jugé à propos de rapporter, par celle du féminin.

Et Vienois se sont es portes mis.
Et Aude fuit desus le mur *antif*.
Où voit Rollan, ce li dist à haut cri...

Gerars de Viane, 876-878, Bekker.

Mandeiz leanz an la cité garnie
Au duc Gerard, ke si vos contralie,
Ke il vos rande cele citeit *antie*,
La forterasce et la grant menantie,
Et k'il vos serve, il et sa baronie.

Ibid. 3318-3322.

Antor, adverbe. Autour, à l'entour.
Cf. Roquefort, s. v. *Entoir*.

Et le pais d'anviron et d'*antor*.

Gerars de Viane, 2753, Bekker.

Hai Viane! mal feus et mal charbonz
Voz eust arse *entor* et anviron,
N'i remainsist ne saule ne donion
Kant se conbatent por vos tel dui bairon.

Ibid. 2500-2503.

Anuitant, subst. Commencement de la soirée. Voyez p. 224, l. 19.

Aombrer, verbe actif (en provençal, **asombrar**).

Roquefort a noté ce mot, mais il n'a indiqué que son sens propre, sans remarquer qu'il est fréquemment employé dans le sens figuré mystique, où on dit que Dieu est *aombré* dans le sein de la Vierge.

Olivier freire, dist la bele à vis cler,
A cel seignor vos puise commander
Ki an la virge se doignait *aombrer*
Ke vos guarise de mort et d'afoler.

Gerars de Viane, 1066-1069, ed. Imm. Bekker.

E nom de Dieu le payre que ns a tots a jutgar
E de la dossa vergi on se vole *azombrar*,
Comense ma chanso et vulhatz l'escoutar.

Fierabras, en provençal, v. 1-3, ed. Imm. Bekker.

Apatis, substantif masculin. *Tenir en apatis*, expliqué par Petitot, *gouverner en vertu d'un traité.*

« Laquelle cité un pauvre soudoyer Bourgongnon, nommé « Pernet Grasset, *tenoit en apatis*, le roy estant dedans. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, chap. III, t. I, pag. 252, ed. Petitot.)

Cf. Roquefort, s. v. *Apactir*. C'est le seul mot de cette famille qu'il ait noté.

A pied, locution adverbiale. *Tout à pied.*

Dois-je croire, d'après la phrase suivante, qu'on a dit d'un cheval qu'il *était à pied*, pour dire *libre et sans maître, à point, à propos?*

« Et jà le euissent mis à mort, combien qu'il se deffendit au « mieux qu'il pooit, quand messire Jacques, comme hardi et « valliant chevalier, se ferit au milieu des Gantois, remonta son « frere sur ung cheval, qui *estoit à pied* en ung fossé. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. II, chap. II, tom. II, pag. 27, Buchon.)

A pied, signifie librement, sur-le-champ, promptement, à point nommé, et par suite disponible.

« Lesquels on lui envoya *tout à pied.* » (*Ibid.* chap. XIV, p. 32.)

Apparillier. Préparer, apprêter, s'équiper.

Cf. Roquefort, s. v. *Aparailé*, *Aparailler*.

De maintenant les fait *apparillier*.

Gerars de Viane, 213, ed. Bekker.

Ses garnemens li fait *apparillier*.

Ibid. 224.

Lors s'*aparoilent* cil bacheler ligier.

Ibid. 394.

Apperchevoir. Voyez Perchevoir.

Aprimant, à portée, auprès, près de, en face et à proximité, approchant.

Cf. Roquefort, s. v. *Aprime, Aprimer.*

Quant il orent chevalcié tant
Qu'as Engleis vindrent *aprimant.*

Robert Wace, *Roman de Rou,* cité par l'abbé de la Rue, *Essais hist. sur les Bardes, les Jongl. et les Trouv.* II, 21.

Apvril, subst. masc. Avril.

Forme orthographique, omise par Roquefort.

« Le quatorzieme jour d'*apvril....* » (*Mém. de J. du Clercq,* l. II, chap. vi, tom. II, pag. 14, Buchon.)

Aques, pron. ind. Quelque chose, etc. Voyez p. 349, l. 13.

Aqueton. Hoqueton, vêtement intérieur qu'on portait sous l'armure.

Cf. Roquefort, s. v. *Hoqueton, Auqueton.*

Tuit sont fanduit li escut a lieon
Et desrompu li hauberc fremilon,
Si ke desouz peirent li *aqueton.*

Gerars de Viane, 2491-2493, ed. Bekker.

Aquis, adjectif.

Roquefort l'a noté et bien expliqué, mais sans fournir d'exemple de son emploi.

Par cel seignor ke tot ait à iugier,
Ainz que m'en parte, iai nel te quier noiér,
Iert si *aquis* Dan Gerard le guerrier
Que devant moi vendra'ngenoilier
Et à nus piez por la merci crier
La sele à col, k'il tendrait por l'estrier,
D'un rousin graile ou d'un povre somier.

Gerars de Viane, 1179-1185, Bekker.

Araisnement, subst. En latin *Alloquium.* Voyez p. 106, l. 27.

Aranier, verbe actif.

C'est le mot dont Roquefort a noté diverses autres formes, s. v. *Araisner.*

Cortoisement le prist a *aranier.*

Gerars de Viane, 88, ed. Imm. Bekker.

Cant Olivier le vit soul chevachier,
Vers lui s'en vait a guise d'ome fier.
Onkes de rien nel doignait *aranier*.
Ferir le vait sor l'escu de quartier.

Gerars de Viane, v. 264-267.

Dedans Viane la fort cité antie
Estoit Gerars à la chiere hardie
Leiz lui Guibors la duchoise s'amie.
Aranié l'ait comme bien anseignie.

Ibid. v. 3335-3338.

Arbalestiriers, subst. masc. Arbalétriers.

Roquefort a noté une autre forme, peut-être fautive, *arbalestier*.

« Les bonnes villes du duc y envoyerent archiers et *arbalesti-* « *riers*. » (*Mém. de J. du Clercq*, liv. V, chap. liv, tom. IV, pag. 85, Buchon.)

Archoir, verbe actif. Plier, s'incliner.

Cf. Roquefort, s. v. *Archoier*.

Si s'entrehurtent li vaillant chevalier
Ke desoz aux *archoient* li destrier.

Gerars de Viane, 2361, 2362, Bekker.

Ards. Féminin, *ardse*. Part. passé pass. de *ardre*.

Cf. Orell. *Alt Franz. Gramm.* pag. 280.

« Et fust la ville toute *ardse*. » (*Mém. de J. du Clercq*, liv. II, chap. xvi, tom. II, pag. 38, Buchon.)

« De rechief issirent de Gand et allerent *ardoir* un gros vil- « laige. » (*Ibid.* ch. xxvii, p. 58.)

« Et *ardirent* deux des mollins estants sur les fossés de la ville. » (*Ibid.* chap. xxx, p. 62.)

« Il feit boutter le feu en icelle basse-court et l'*ardit*. » (*Ibid.* p. 63.)

Cf. Roquefort, s. v. *Ards*, où il a attribué à cette forme de participe un sens restreint qu'elle n'a pas toujours; et s. v. *Ars*, qui est une forme contracte du même participe.

Arestison, substantif féminin. Retard, retardement.

Cf. Roquefort, s. v. *Arrestoison*.

Droit a Viane san plui d'*arestison*.
S'en est torneiz Oliviers li frans hon.

Gerars de Viane, 183, 184, ed. Imm. Bekker.

Ariant, argent. *D'ariant*, d'argent, plaqué d'argent.

Ç'a été aussi, de bonne heure, sinon toujours, *arjant*. Roquefort a noté *argant*.

Aymerit fiert si vertuousemant
Ke il l'abait dou destrier auferrant,
Prent le destrier par la raigne d'*ariant*,
Si s'en tornait bel et cortoisement
Voiant ceolz de Viane.

Gerars de Viane, 302-306, ed. Imm. Bekker.

Oliviers s'arme com chevaliers vaillant.
Chauses de fer et esperons d'*ariant*.
Chausait li bers moult acemeement.

Ibid. 424-426.

A son col pant une targe roée,
D'or et d'*ariant* richemant pointurée.
D'un poisson fu, ki est de mer salée,
Ausi est dure com anclume trempée.

Ibid. 2124-2127.

Arrecment, subst. masc. Arrangement, mise en ordre, mise en bataille, disposition.

Omis par Roquefort.

« Les Tatars veant les *arrecment* des Sarrasins feirent ensint « de toutes les gens, qui estoient xl. m. hommes à cheval, .iij. « batailles. » (*Lettre de Jos. de Cancy, chev. de S. Jean de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre*, écrite vers 1281, imprimée au *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, t. I, part. ii, p. 4.)

Asaier, v. act. Essayer.

Cf. Roquefort, s. v. *Asaie, Assaier*.

Lors se porpanse Dans Rollan le guerrier,
Comment poroit Olivier *asaier*
S'est si loiauz com dient chevalier.

Gerars de Viane, 2968-2970, Bekker.

Asaudroie, verbe. Assiégerais. Voyez p. 480, l. 10.

Ascons, pron. ind. Quelques-uns, etc. Voyez p. 346.

Asesir, v. act. Assiéger.

Cf. Roquefort, s. v. *Assist, Asseier, Asiser, Assegier, Asseoir.*

Le dus Gerard voit son chastel *assis*
N'est marivelle s'il est espoeris.

Gerars de Viane, v. 5, 6, ed. Imm. Bekker.

Sire, fait-il, envers moi antandeiz.
Bien ait vj. anz acconplis et passeiz
Ke *asesistes* ceste bone citeit.

Ibid. v. 359-361.

Vos en ireiz, que n'i ait terme quis,
Querre mon freire et mes autres amis.
Si lor dirois que Karle m'ait *assis*.

Ibid. v. 15-17.

He Deus, dist-il, bialz rois de paradis,
Il ait vij. ans passeiz et acconplis
Ke j'*ai seiai* Gerard en cest pais
Ne ne conois Olivier le marchis.

Ibid. v. 520-523.

J'ai écrit, avec Bekker, j'*ai sejai* en deux mots; mais je pense que c'est à tort, et qu'il faut d'un seul mot écrire j'*aiseiai*.

Bordiauz ont fait sor Gironde *asegier*.

Gerars de Viane, v. 3968.

Car pran consoil, frans hons, chiere hardie,
A' tes bairons, à ta chevalerie,
De ceste terre ke si est exsilie
Et si lonc tant ta cité *asegie*.

Ibid. v. 3340-3343.

Cf. Orell, *Alt Französische Grammatik, Verw.* VII, et sur le verbe *seoir*, 218 seqq.

Asis, part. Assis. Voyez p. 470, l. 12.

Asquanz, pron. ind. Quelques-uns, etc. Voyez p. 346.

Assaveurer, v. act. Savourer..

Roquefort a écrit *asavorer, assavourer*, et quelques autres formes sous ce dernier mot.

« Je me repose et rassouage, sous l'arbre de congnoissance : « et ronge et *assaveure* la pasture de mon temps passé. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, Préf. t. I, p. 236, ed. Petitot.)

Asseur, adj. Assuré, en sûreté.

« Et disoit on que c'estoit pour ce qu'ils n'estoient point bien « aimés à Arras et n'y estoient *asseurs*. » (*Mém. de Jacq. du Clercq*, an 1461, liv. IV, chap. xxxvii, t. III, p. 177, ed. Buchon.)

Assouvi. Voyez Achevé.

Astelle. Éclats de bois, morceaux, fragments. Mot qui se trouve dans les auteurs au xiiie siècle.

Pour s'amour metteront mainte lance en *astelle*.

Deuxième chanson d'Audefroy le bastard dans le *Romancero françois*, publié par M. P. Paris, p. 18.

Le patois de plusieurs de nos provinces a conservé ce mot, *des ètèles*, pour dire des fragments ou des éclats de bois.

Cf. Roquefort. *Gloss. de la L. R.* s. v. *Astelle*. Dans le Dictionnaire de Richelet, on le trouve écrit *atelle*.

Atant, adv. Alors. Voyez p. 394, l. 21.

Athemeresse, subst. fém. Femme chargée d'en parer et d'en orner d'autres.

Omis par Roquefort; mais il a noté, dans *atomer*, un verbe qui s'y rapporte indubitablement.

« Une femme mariée...... attourneresse et *athemeresse* des « dames de nopces. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. V, chap. xlv, t. IV, p. 47, ed. Buchon.)

Atort, 3e pers. sing. du prés. du subj. du verbe *atorner*. Tourne.

Cf. Roquefort, s. v. *Atorner, Atort*.

De sa main destre s'est seigniez maintenant,
Et prie Deu le roi omnipotent
K'a bien *atort* cest fort songe pesant.

Garars de Viane, 1935-1937, Bekker.

Atot, Atout, adv. et locution adverbiale, préposition adverbiale. Voyez p. 408.

Quoi qu'en ait voulu dire Roquefort, ce mot signifie simplement *avec* dans tous les auteurs du xve siècle.

« Issit hors de ladite ville *atout* tant peu de gens de guerre « qu'il avoit et livra une escarmouche auxdits Gantois. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. II, chap. vi, t. II, p. 14, Buchon.)

Il faut observer que ce mot *atout*, avec le sens d'*avec*, n'est point en soi une préposition; mais c'est proprement la préposition *à* prise au sens d'*avec*, et à laquelle on joint le mot *tout* pour lui donner plus de force. Ce mot *tout* ne fait point pour cela partie intégrante et inséparable de la préposition, puisqu'il se décline, suit sa loi d'accord avec les substantifs qui l'accompagnent, prend les formes du féminin et du pluriel. En voici des exemples :

« Si vuidiés hastivement *à toute* vostre puissance. » (*Ibid.* ch. li, p. 102.)

« Si les voullés aller combattre *à toute* vostre puissance. » (*Ibid.* p. 102.)

On trouve aussi, quoique peu fréquemment, *à* avec le sens d'*avec* :

« Quand les Gantois virent le dit messire Jacques *à* si peu de « gens, ils se ferirent dedans lui et ses gens. » (G. Chastellain, *Chronique du bon chevalier messire Jacques de Lalain*, chap. lxxxvi, p. 320, Buchon.)

Atre, pron. ind. Autre. Voyez p. 351, l. 17.

Atrier, Autrier, subst. masc. L'autre jour, il y a quelques jours, avant-hier.

Roquefort a écrit *autre hier*.

Car bien me manbre encores de l'*atrier*

Kant ma serour bele Aude à cors ligier
En volieiz porter sor le destrier.

Gerars de Viane, 2253-2255, Bekker.

Attraisner, v. act. Attirer, entraîner.

Cf. Roquefort, Suppl. s. v. *Atrainer*.

« Il avoit confessé avoir esté meurdrier et estrangler ung joyllier « le quel on avoit *attraisné* sur les degrés de l'hospital saint Jehan « en l'Estrée. » (*Mém. de J. du Clercq*, an 1462, l. IV, chap. XLII, t. III, p. 207, ed. Buchon.)

Aube, subst. Voyez p. 224, l. 23.

Auchuns, Aucun, Aucus, pron. ind. Aucun. Voyez p. 411-414.

Aucques, pron. ind. Quelque chose, etc. Voyez p. 349.

Audiuit. Ce mot et sa signification sont notés par Roquefort, *Gloss.* mais il n'a donné nul exemple de son emploi. Je choisis le suivant :

« En ce temps mourut le roy Louis de France, et succeda a « la couronne Charles son seul fils qui fut roy de France en bien « jeune aage : mais les gouverneurs qui avoient *audivit* du temps « du roy Louis ne moururent pas avec leur maistre, ains demou- « rerent en gouvernement..... » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, Introd. t. I, p. 218, ed. Petitot.)

Auferrant, adj. Fringant, bouillant, frappant, impétueux. C'est un adjectif; et s'il est pris comme substantif, au sens de *cheval de bataille*, ainsi que le prétend Roquefort, ce ne peut être que par extension. Je n'en connais que peu d'exemples.

L'on li amoine un *auferrant* corsier,
Et il i monte par son senestre estrier.

Gerars de Viane, 231, 232, ed. Imm. Bekker.

L'en li amoine un destrier *auferrant*.

Ibid. v. 295.

On li amaine un *auferrant* canu.

Aubri li Burgonnon, 84, Bekker.

As destriers montent *auferrans* et crenus
. . . .
Lors ait broichié son *auferrant* crenu.
Gerars de Viane, 3830-3842.

Augue, subst. masc. Hogue, colline, montagne, pays montueux.

Cf. Roquefort, s. v. *Hogue*.

He Diex, dist Karle, qui feis à ton reine
Et ciel et terre, mer et *augue* et champaigne.
Agolant, 34, 35, ed. Bekker.

Aukes, Aulques, pron. ind. Quelque chose, etc. Voyez p. 349.

Auquant, subs. masc. plur. Autres, eux, la foule, les premiers venus. — Pron. ind. Voyez p. 344, l. 25.

Se cil de l'ost ke por lui sont dolant,
Seuxent ore com li est avenant
Molt pluis à aise en fuissent li *auquant*.
Car l'emperere au couraige vaillant
Dort molt à aise et molt seuremant
Dedans Viane iusc'à l'abe aparant.
Gerars de Viane, 3782-3787, Bekker.

Cf. Roquefort, Suppl. s. v. *Auquant;* dans l'exemple qu'il cite, ce mot signifie *les passants*. Il a un sens analogue à celui-là dans le passage que je viens de citer; mais il y signifie, d'une manière un peu plus générale, *tout le monde, les uns et les autres, tous tant qu'ils sont.*

Auques, pron. ind. Quelque chose, etc. Voyez p. 349.

Autant, pron. ind. Tant. Voyez p. 394.

Autel, pron. ind. Tel. Voyez p. 402.

Autre, Autrier, Autrui, pron. ind. Autre. Voy. pp. 351-355.

Autretel, pron. ind. Un autre pareil. Voyez p. 402.

Auveiq, Auveiques, prép. Avec.

Il est à remarquer que ces deux locutions se trouvent, une seule fois chacune, dans un texte où la forme commune de cette préposition, plusieurs fois répétée, est *ove*.

« Car de tout son ost ne post ralier auveiq lui que VI. C. hommes. » (*Lettre de Jos. de Cancy, chev. de S. Jean de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre*, écrite vers la fin de 1281, impr. au *Bullet. de la Soc. de l'Hist. de France*; tom. I, part. II, p. 5.)

« Et ce cudons nous qu'ils dient por faire nos aver volenté « d'aucune mauvaise trieve faire *auveiques* eus, laquelle ne vueille « dire que l'en face. » (*Ibid.* p. 8.)

Cf. Roquefort, s. v. *Avecques, Avec.* Il y a noté diverses autres formes de ce mot; mais il n'a pas connu celles que j'ai rapportées.

En langage de Flandre, dans le XIIIe siècle, la forme de ce mot et son orthographe ordinaire sont *aveuckes*, *avoeckes*. (Cf. Règlement de la hanse de Londres, sous ce titre : *Cest li ordenance de tenir la hanse con apiele hanse de Londres et entre ceux de Bruges*, dans les *Arch. du N. de la Fr. et du M. de la Belgique*, I, 183-185.)

Avaller de (s'), v. neutre. Se jeter de, descendre de.

Cf. Roquefort, s. v. *Avaler.*

« Par subtilité eschappa de prison, et s'*avalla* d'une haute fe- « nestre à terre et s'enffuit à Paris. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. IV, chap. XLI, t. III, p. 203, ed. Buchon.)

Ce mot se dit encore, dans plusieurs provinces, avec la signification générale de *descendre*.

Aveuletet, subst. Aveuglement. Voyez p. 111, l. 27.

Avoc. Avec. Voyez p. 456.

Avoir, verbe. Avoir. Voyez pp. 476-478.

Avouetré pour Avoitré. Avorté, qui n'est pas venu à terme. (*Dict. de Nicot.*)

Roquefort a noté *avoestre*, subst. (Cf. s. v. *Avotire.*)

Richelet, qui indique le mot *avoutrie*, l'explique *adultère*.

Le mot *avouctré* est encore employé par Tallemant des Réaux, *Historiettes*, III, 23, à la note : « Il vouloit aussi faire un recueil « de vers sur sa mort. Tout cela est *avouetré*. »

Axele, subst. fém. L'aisselle.

Omis par Roquefort.

Tel duel en ot la cortoise pucele,

A poc li cuers ne li part souz l'*axele*.
Tost descendi devers une chapele.

Gerars de Viane, 2415-2417, Bekker.

Bague, subst. masc. Bagage.

Cf. Roquefort, s. v. *Bague*, *Baignes*.

« Ce temps pendant, le seigneur de Quievrain quel command « que le duc lui olt fait, se partist de la cour du duc, le plus secre- « tement qu'il peut, lui deuxiesme, et feit emporter ses meilleurs « *bagues*. » (*Mém. de J. du Clercq*, liv. V, ch. xx, t. III, p. 383, Buchon.)

Baguer, v. neutre. *Se baguer*, se divertir.

Cf. Roquefort, s. v. *Bague*, *Baguié*.

« Ung censsier, lequel avoit souppé en ladite maison, avecq « autres gens de villaiges, et s'estoient *bagués* après souppé et « avoient bien beus.... » (*Mém. de Jacques du Clercq*, an 1461, liv. IV, chap. xxxvii, t. III, p. 178, ed. Buchon.)

Bailier, v. actif. Garder, défendre, protéger.

Roquefort ne l'a pas donné, quoique les mots *baille*, *bailleul*, *baillie* soient de la même famille, et qu'il ait expliqué tous ces mots.

Deus, dist li dus, biau rois de paradis,
Je n'ai secors, com je suix mal *bailis!*

Gerars de Viane, 7, 8, ed. Bekker.

Ke per icel seignor ke tot ait en *bailier*,
Sel seit per vos Dan Gerard le guerrier
An fin auriez perdue m'amistié.

Ibid. v. 418-420.

Dans ce texte, le verbe *bailier*, protéger, semble distingué par l'orthographe du verbe *baillier* (v. 414), donner.

Molt est pansis amans ki ait amie :
Sovant sospire quant ne l'ait an *balie*.

Ibid. v. 3296, 3297.

Niez Olivier, por Deu le droiturier,
Ceste bataile vos estuet a laisier.

Li dus Rollan est vaillant chevalier
Et vassas nobles por ses armes *bailier.*

Gerars de Viane, v. 1993-1996.

Baill, sing. masc. Plur. *baillis*. Bailli, magistrat.

C. Roquefort, s. v. *Bailleul.*

« Le comte de Saint-Sevrin, *baill* d'Acre.... »

« Et les autres *baillis* qui sont en noz marches.... » (*Lettre de Jos. de Cancy, chev. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre,* écrite vers la fin de 1281; dans le *Bullet. de la Soc. de l'Hist. de France*, t. I, part. II, pp. 7, 8.)

« Ceaus de Baudac...... se revelerent encontre les *ballis* que « les Tatars avoient mis. » (*Ibid.* p. 9.)

Baille, subst. fém. Charge, fardeau. En parlant de bois, c'est à peu près ce qu'en diverses provinces on appelle une brassée.

Omis par Roquefort.

« Et le trouva-t-on en une estable, une *baille* de bois sur elle. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. V, ch. XVIII, t. III, pp. 375, 376.)

Baillieu, Baillif, Baillin, Baillis, Baillius, Baillus, subst. Bailli. Voyez p. 141.

Bairons. Baron. Voyez p. 78.

Barbeiz, adj. Barbu.

Cf. Roquefort, s. v. *Barbé.*

Tant li proiait dus Naimes li *barbeiz*
Ke Kallemaine l'en ait congié doneit.
Or en puet faire tote sa volanteit
De drescier la quitaine.

Gerars de Viane, 385-388, ed. Imm. Bekker.

Barbusser, v. act. Balbutier, frémir, trembler.

Omis par Roquefort.

Il en a cependant cité une forme voisine, Suppl. s. v. *Barbotter.*

« ....Car à toucher à la fame et au renom de si sainctè et « haute personne en chrestienté, comme nostre sainct pere le pape,

« l'entendement se doit arrester de frayeur, doit *barbasser* de « crainte, l'encre seicher, le papier fendre et la plume pleyer... » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, liv. I, chap. VI, t. I, p. 301, ed. Petitot.)

Barde, subst. fém. Je vois que c'était le nom d'un instrument de charpentier, et probablement de sa hache, par le passage suivant :

> Li dus Rollan est vaillant chevalier
> Et vassas nobles por ses armes bailier.
> Pluis en est duiz ke maistres charpantiers
> N'est de sa *barde* ferir et chaploier,
> Kant il veut faire saule ou maison dressier.
>
> *Gerars de Viane*, 1995-1999, Bekker.

Omis par Roquefort.

Bareteor, subst. Trompeur. Voyez p. 87, l. 3.

Barnaiges, Barné, Barneiz, Barnez, subst. Baronnie, escorte de barons. Voyez pp. 78, 79.

Cf. Roquefort, s. v. *Barnes*, *Barniez* et *Bernage*.

> Duze reis ai conquis par force et par *barnez*.
>
> *Rom. du Voy. de Charlemagne à Constantinople et à Jerusalem*, cité par l'abbé de la Rue, *Essais hist. sur les Bardes, les Jongl. et les Trouv.* II, 30.

Ce mot se trouve écrit de bien des manières diverses ; elles correspondent à celles du substantif dont il dérive, *bers*, *bairon*, *baron*.

Barons, subst. Barons. Voyes p. 79.

Barque, subst. fém. Nacelle, nef, petit navire.

> Quam plures numero *naves* numerante carentes.
> (Extat eas moris vulgo *barcas* nominare.)
>
> Abbon. *Bell. Paris. urb.* l. I, v. 30. Cf. II, 423, 593.

Barruier, subst. masc.

Cf. Roquefort, s. v. *Berruier*.

La messe est dite, Gerars ist dou mostier.
Au maistre dois est aleiz apoier.
Adonc l'apelle Lanbers le *barruier* :
Sire Gerars, dit Lanbers le guerrier,
Com faitement estez vos consilliez ?

Gerars de Viane, 976-980, ed. Imm. Bekker.

Bele suer Aude, dist li quens Olivier,
Aler s'en doit Lanber le *berruier*.
De vostre part doit il avoir loier
Un riche don ou un garnement chier
Dont il se puist an l'ost le roi proisier.

Ibid. v. 996-1000.

Nies Oliviers, dist Gerars li guerriers,
Correeiz moi Lanbert le *berruier*.

Ibid. v. 1028-1029.

Dessant a pié Lanbers le *berruier*.

Ibid. v. 1087.

Respont Rollans : Lanbers le *baruier*. . . . .

Ibid. v. 1097.

Dist l'uns à l'autre : Ki est cil chevalier
Ke nous amoine Lanbert le *berruier* ?

Ibid. v. 1113, 1114.

Quant Olivier vit Rollan le guerrier,
Contre lui vient en guise d'ome fier.
Li dus Rollan se prist à avancier.
Il li escrie : Ki ies tu chevalier ?
Ies tu frans hom Alemans ou Bawier,
Ou iez Normans Flamans ou *baruier* ?

Ibid. v. 2238-2243.

Dans ce dernier passage *Baruier* a le sens d'adjectif ethnique, que lui a donné Roquefort, et signifie, bien évidemment, natif du

Berry; il en est de même dans les exemples précédents, à ce que je pense, malgré l'opinion de Bekker (sur le v. 2243, p. 164), qui croit qu'il a un sens qualificatif et qu'il signifie : brave, vaillant, aventureux, jeune preux cherchant les aventures. C'est, selon lui, l'espagnol *barragan*, qui a toute une famille : *barragan*, un bon compagnon; *barragana*, une fille de mœurs libres; *barraganada*, exploit, aventure de jeune homme; *barraganeria*, *barragania*, concubinage.

Je pense que, dans les vers suivants, le mot *li Berriers* n'est encore que l'adjectif ethnique dont Roquefort a bien indiqué le sens, *natif du Berry*, ou, comme on pourrait dire aujourd'hui, *Berrichon*.

Demain irait l'emperere chascier
Dedans Clermon, vostre grant bois plenier.
N'iront o lui mais ke vij. chevalier.
Ensamble o lui iert Ottes *li Berriers*,
E de Pavie li Lonbars Desieirs
Et avoc aus li riches dus Gafiers.

Gerars de Viane, v. 3447-3452.

L'opinion de Bekker donne lieu à de fortes objections :

1° Si cet adjectif n'a qu'un sens qualificatif général, et qui pourrait s'appliquer également à tous les chevaliers, comment se fait-il que Lanbers soit le seul auquel il soit constamment appliqué? Comment se fait-il que, dans un poëme de plus de 4000 vers, qui a de nombreux héros, dont les noms sont toujours accompagnés d'épithètes glorieuses, sans qu'aucun en ait qui lui soient plus particulièrement assignées, la qualité de *barruyer* se trouve uniquement et exclusivement attribuée à un de ces héros, qui ne se distingue par aucun fait d'armes éclatant, qui ne paraît que pour être vaincu et fait prisonnier, et qui est fort loin d'être le plus vaillant des chevaliers du roman? Ce raisonnement seul suffit à nous prouver que quelque circonstance, particulière à Lanbers et propre à lui seul, a déterminé le poëte à lui donner fréquemment et exclusivement ce surnom de *Barruyer*.

2° Or cette circonstance, c'est que Lanbers, haut seigneur de la cour de Charlemagne, était comte de Berry; c'est le poëte qui nous en avertit lui-même, lorsqu'il introduit ce personnage sur la scène, et M. Bekker aurait dû prendre garde à cette circonstance.

Atant ez voz un chevalier menbrey
Cuens de Baris et de Borgoigne ney,
Fillues le roi et de son parantey.

Gerars de Viane, v. 725-727.

Je crois donc que M. Bekker s'est trompé; que *Barruier, Berruier, Baruier,* dans ce texte, n'a nul autre sens que la signification ethnique que donne Roquefort, *de Berry,* et qu'il n'y a pas de mot dans le vieux français qui réponde à l'espagnol *Barragan,* puisque la famille de *bers, bairon, barneiz; baronie,* est tout à fait différente.

Li rois apelle le *conte de Berri*:
Sire Lanbert, gardeiz n'i ait menti.
Ki est la dame desor le mur anti
Ki à Rollan parole et il à li?

Gerars de Viane, v. 1844-1847.

Lai desarmerent le *conte de Baril*.
Lai vient Gerard li frans dus poestis;
Lanbers li rant son branc d'acier forbi,
A lui se rant del tot an sa merci.

Ibid. v. 890-893.

Bataille, subst. fém. Au sens de *corps d'armée.*

Cf. Roquefort, s. h. v.

Je crois bon d'y joindre l'exemple suivant:

« Au despartir, il ordonna trois *batailles;* la premiere *bataille,* « que on appelle avant garde....... la seconde *bataille,* que on « appellé la *bataille*........ la tierche *bataille,* que on appelle « l'arriere garde. » (*Mémoires de J. du Clercq*, l. II, chap. xv, t. II, pp. 33, 34, ed. Buchon.)

BATEURE, subst. fém. Attaque, siége, assaut, attaque à l'artillerie, chant militaire.

Omis par Roquefort.

« En faisant icelle *bateure*, il avint que par un matin..... »

« Et vint celle part le bon chevalier messire Jaques de Lalain, « qui se tira hors de la couverte et voulut regarder du convive, de « la place, et de la *bateure*. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, chap. XXVII, t. II, p. 137, ed. Petitot.)

« .... Sonnerent une *bateure* les quatre clairons qui pa- « ravant avoyent joué; et après celle *bateure* achevée, l'on tira la « courtine, dont devant est faicte mention. » (*Ibid.* chap. XXIX, p. 175.)

BEER, verbe.

Cf. Roquefort, *Gloss. de la L. R.* s. h. v. Mais ce mot est pris dans une acception et avec une forme grammaticale que cet auteur n'a point connues dans le vers suivant :

Et dist li patriarches : Sire mult estes *beer*
Sis a en la chaere o sist mames Deus! etc.

Rom. du voyage de Charlemagne à Const. et Jérus. XII[e] siècle, dans l'abbé de la Rue, *Essais hist. sur les Bardes, les Jongl. et les Trouv.* II, 30.

BEGNIN, fém. *benigne*. Benin. BENIGNITÉ.

« Que par sa *benigne* grace volsist. »

« Comme *begnin* et piteux. »

« Remerchyant le duc bien humblement de sa *benignité* et « pitié. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. II, chap. LV, t. II, pp. 111-113, Buchon.)

BEHAIGNON, subst. masc. Bohémien.

Roquefort a noté ce mot, mais il n'a cité nul exemple de son emploi, chose cependant essentielle, ne fût-ce que pour aider à déterminer avec quelque précision le temps et la province dans lesquels un mot a eu cours plus particulièrement.

« Et faisoit moult bel et estrange veoir ce grand nombre de

« targes de diverses peintures et ces blonds cheveux de ses *Behai-* « *gnons* et Alemans, qui reluisoyent contre le souleil.... » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, liv. I, chap. VII, t. I, p. 309, ed. Petitot.)

BERBIS, subst. fém. Brebis. Voyez p. 151.

BERNAIGES, subst. Baronnie. Voyez p. 78.

BERRIE, subst. fém.

Roquefort a noté ce mot, l'a bien expliqué et a donné un exemple de son emploi. Mais il aurait pu ajouter que ce mot est arabe et signifie *désert*. Il nous est venu par les croisades.

Je l'ai rencontré deux fois dans la *Lettre de J. Cancy, ch. de S. J. de Jérus. à Édouard Ier, roi d'Anglet.*, écrite en 1281, insérée au *Bullet. de la Soc. de l'Hist. de France*, t. I, part. II, pp. 4 et 7. Cf. la note de M. Reinaud, pp. 4 et 6.

BERS, subst. masc. Baron. Voyez p. 78.

BERTOUDER, v. act. Tondre.

Cf. Roquefort, s. v. *Bestourder*.

Je crois que l'étymologie qu'en propose Roquefort est tout à fait ridicule.

> Mors est Gerard et toz ses paranteiz
> Et tu serais tondus et *bertoudiez*.
>
> *Gerars de Viane*, 154, 155, ed. Imm. Bekker.

BESOIG, BESOINS, BESONS, subst. Besoin. Voyez pp. 100, 101.

BEST, subst. Bête. Voyez p. 469.

BETTRER, v. act.

> Quar ne sevent quel part aler
> Ne quels cordes deient aler
> Quel part *bettrer*, quel part tendre,
> Ne u devront lurs curs prendre.
>
> Poëme anonyme sur le voy. de S. Brandan au Paradis terrestre, écrit vers 1121, cité par l'abbé de la Rue, *Essais hist. sur les Bardes, les Jongl. et les Trouv.* II, 72, 73.

Dans son glossaire du même vol. p. 380, M. de la Rue écrit ce

mot *beltrer,* mais il ne l'explique pas : il est à vérifier, avant toute autre recherche. Le livre de l'abbé de la Rue est défiguré d'un bout à l'autre par les fautes d'impression les plus grossières; il en est surchargé, il en fourmille; de plus, M. de la Rue n'entend que bien peu de chose en vieux français; il ne sait rien comprendre, rien expliquer; ses glossaires dénotent à chaque ligne une ignorance qui va jusqu'à l'absurdité et au ridicule : les explications, les orthographes, tout y est fautif et incertain. L'abbé de la Rue n'est pas, dans la science de la vieille philologie française, au niveau des connaissances même les plus vulgaires; il ne paraît pas savoir se servir et s'être servi du glossaire de M. de Roquefort. Il n'a entrevu le sens des phrases des anciens poëtes qu'il a cités, et celui des mots tant soit peu obsolètes, soit dans leurs formes, soit dans leur acception, que par une sorte de tâtonnement et de devinement dénués de toute règle et de tout principe; et encore, dans sa divination, n'apporte-t-il pas le degré de lumières et de sagacité qu'on aurait droit d'attendre d'un homme du monde, médiocrement instruit, mais intelligent et sachant bien sa langue. Il y a peu de passages cités qui ne soient dénaturés par des fautes extravagantes; il y en a peu dans lesquels l'incorrection absolue de la ponctuation et de l'orthographe ne trahisse les incertitudes et l'ignorance de l'auteur. Les règles que donne M. de la Rue, pour déterminer l'âge des textes par leur orthographe, sont au-dessous de tout examen; et son livre, sous le rapport philologique, est d'une autorité absolument nulle.

BEZOING, subst. Besoin. Voyez p. 101.

BIATEIZ, subst. fém. Beauté.

Roquefort a écrit *bialté.*

Lai fut à joie servis et onoreiz;
Si le servi bele Aude ke molt ot de *biateiz.*

Gerars de Viane, 3662, 3663, Bekker.

Plaist vos oir com grans fut sa *biauté?*

Ibid. v. 637.

De sa *biauté* li palais resplandi.

Gerars de Viane, v. 3929.

Dient François : Bairon, or esgardeiz.
Veist es fame mais de si grant *biautey*?
Ke ceste aroit à moilier et à per
Bien poroit dire de bon ore fu neiz.

Ibid. v 739-742.

Bienviegner, v. act. Souhaiter la bienvenue, complimenter, féliciter.

Roquefort a écrit *bienveigner*. Voici un exemple de l'autre forme :

« Lequel roy mesme descendit de sa chambre jusques en bas « pour le venir *bien viegner.* » (*Mém. de J. du Clercq*, l. IV, ch. xxxviii, t. III, p. 179, ed. Buchon.)

« Le receupt très honorablement et le festoia et feit grande « chiere et . . . . . . le *bienviengna.* » (*Ibid.* l. V, ch. xlv, t. IV, p. 46, ed. Buchon.)

« Et... en lui faisant le *bienvegnant*, il lui dit. » (*Ib.* l. V, ch. xlvi, t. IV, p. 51.)

Bisse, subst. fém. Biche, la femelle du cerf.

Roquefort l'a écrit *bise*.

Kant li rois ot sa venison meue
Ne sai saingler ou *bisse* parceue
Tant la chasca que il l'ot retenue.

Gerars de Viane, 3717-3719, Bekker.

Blandissure, subst. fém. Fausse caresse, flatterie.

Roquefort a noté quelques mots de la même origine, *blandir*, *blandissant*, *blanditeur*.

Je te promets, nous d'Arras te ferons
Et à Barut dansser si belle danse
Riens ne ti vault : *blandissure* ni dons
Ni en vicaire adjouter la fidance.

Chant des Vaudois d'Arras, en 1460, rapporté par Jacques du Clercq, *Mémoires*, liv. IV, ch. xvi, t. III, p. 76, ed. Buchon.

Bled, Blef, Bleif, Bleis, Bleit, subst. Blé. Voyez p. 100.

Blouque, subst. fém.

Ce mot paraît avoir du rapport avec celui de *blouquete*, noté par Roquefort; je ne puis donner d'ailleurs sur sa signification précise d'autres éclaircissements que ceux qui me sont fournis par le passage même dans lequel je le trouve employé :

« . . . . Lequel portoit en escharpe la grande espée de parement du roy, dont le pommeau, la croix, la *blouque*, le morgant et la bouterolle de la gaine estoient couverte de veloux azuré et par dessus semées de fleurs de lis d'or. » (*Volume III des Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, année 1459, fol. 22, p. 1; Paris, chez Pierre Lhuillier, 1572, in-fol.)

Boel, Boeles, subst. Boyau. Voyez p. 156.

Boin. Bon. Voyez p. 456.

Bois, subst. Bois. Voyez p. 148, l. 23.

Boisine, subst. fém. *Buccina*, trompette.

Omis par Roquefort.

« Quant li menistre diglise lieuent a matines, ausi cum li veilleor es chastiax asigiez sesmovent as corz et as *boisines*, ensi sonent cist les canpanes en entreseignes as feels N. S. que il veillent et seschaugattent contre lagait do deable. »

Joannis Beleth Summa de divinis officiis, trad. en français, par un anonyme, au commencement du XIII[e] siècle, au mst. du Roi, fonds latin, n° 995, fol. 9 *v*.

Il est bon de remarquer que le mot latin que traduit *boisines* est *tubis;* ce qui montre que ce n'est pas le désir de suivre de près le latin qui a engagé le traducteur à se servir de ce mot, mais qu'alors il était bien dans l'usage de la langue.

Je remarque encore, sur ce mot, que les dialectes de Champagne et de Bourgogne, celui de Champagne surtout, avaient en *oi* beaucoup de syllabes qui, d'une part dans le latin, et d'autre part dans notre langage épuré et formé, sont en *e* et en *ou;* ainsi :

B*oi*sine — b*u*ccina; j*oi*ndre — j*u*ngere; la b*oi*che — la b*ou*che;

il *toiche* — il *touche*; Anc*ois* — ant*e*; ben*ooiz* — ben*edi*ctus; av*oir* — hab*e*re; v*oir* — v*e*rus.

La syllabe *oi* a donc été la dérivative naturelle, non-seulement de *o*, mais encore de *e* et de *ou*, et même par extension peut-être, de quelques autres lettres.

Booz, subst. Bois. Voyez p. 148.

Borc, subst. Bourg. Voyez p. 98, l. 5, 6.

Borgois, subst. Bourgeois. Voyez p. 151.

Bors, subst. Bourg. Voyez p. 98, l. 4.

Bos, subst. Bois. Voyez p. 148.

Bos, Bous, subst. Bouc. Voyez p. 105, l. 6.

Branc, Brans, Branz, subst. Sabre, lame. Voyez p. 99.

Breuil, subst. masc. En italien, *broglio*.

Ces deux mots paraissent avoir pour étymologie commune le grec *περιϐόλι*, *τὸ περιϐόλιον*, qui a le même sens, *vallum, septum*, enceinte.

Buef, Bues, subst. Bœuf. Voyez p. 100, l. 19, 20.

Buis. But. Voyez p. 467.

Burgeis. Bourgeois. Voyez p. 151.

Busing, subst. Besoin. Voyez p. 101, l. 4.

Cachun, pron. ind. Chacun. Voyez p. 359, l. 9.

Cais, subst. Cas. Voyez p. 151, l. 12.

Cale, subst. fém. Bonnet, sorte de coiffure en usage dans la comté de Bourgogne dès le commencement du XVe siècle.

« Et en son chef avoit un gros blanc bonnet (que l'on appelle « une *cale*) nouee par dessous le menton, et de sa personne il « estoit grand chevalier, moult beau et moult bien formé de tous « membres. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, ch. 1, t. I, p. 243, ed. Petitot.)

Roquefort a noté ce mot *cale*, mais il l'a expliqué d'une manière fort insuffisante et fort incomplète. Il a été, à Paris, jusque dans le XVIIe siècle, le nom d'une coiffure de femme. Cf. le Dict. de Richelet, au mot *Cale;* les *Historiettes de Tallemant des Réaux*.

Cans, subst. Chant. Voyez p. 165, l. 14.

Canu, adj. a signifié simplement *blanc*.

Chenu, chenue, est une autre forme du même mot; elle est encore en usage dans certains cas.

Cf. Roquefort, s. h. v.

On li amaine un auferrant *canu;*
Li rois i monte par l'estrier d'or batu.

Aubri li Borgonnon, 84, 85, ed. Imm. Bekker.

Cappendu, subst. masc. Nom d'une sorte de pommes.

Ce mot est resté dans la langue; Richelet et Boiste l'ont noté, mais écrit *capendu*. Et tous les deux renvoient à *courtpendu,* plus usité de leur temps, mais qui paraît fautif.

« Pommes grosses de *cappendu* de nouveau pour ung double le « quarteron, grosses poires d'angoisses pour deux doubles. »

« En la fin du mois d'aoust on avoit tres belles pommes de *cap-* « *pendu* le quarteron pour deux doubles. » (*Journal d'un bourgeois de Paris,* ann. 1442 et 1443, pp. 522, 523, ed. Buchon.)

Cas, subst. Cas. Voyez p. 151.

Cascun, pron. ind. Chacun. Voyez pp. 359, l. 8.

Cascunoie. Chacune. *Ibid.* l. 22.

Catel, Cateuls, Cateulx, Cateus, subst. masc. Poursuites, châtiment, réprimandes, correction. Voyez pp. 117, 118.

Ce mot, en dialecte de Flandre, répond aux mots *chasti, chastoi, chastois, castiers, castigamen,* des autres provinces. Voyez le Glossaire de Roquefort, à tous ces mots et à ceux auxquels il renvoie.

« Si commenche li franchise del pourcession ce semmedi prou- « chain qui vient à mesne et que tout chil et tout chelles qui « veuront a le pourcession en bon respist de clains, de *cateulx* et « de tous enseignemens d'eskevins et de tout jugemens de en tous « les noeufs jours et celly semmedi depuis noesne. » (Annonce de la fin du XIIIe siècle, pour la procession de la karmesse de Lille, dans les *Arch. du Nord de la France,* t. II, p. 313.)

Il faut d'ailleurs bien se garder de confondre ce mot *cateulx,*

forme dialectale de *chastoi, chastoiement,* modifiée encore par son signe de pluriel, avec les mots *cateux, catels,* que Roquefort a donnés et expliqués aux mots *Catels, Chasteis, Chastel, Chaté, Chatel, Chateux.* Tous ces mots sont de la même famille, et tous ont un sens qui n'a point de rapport avec celui de *châtiment.* On peut voir, sur ce sens, la dernière édition du *Dict. étym. de Ménage,* au mot *Cateux,* t. I, pp. 322, 323, et le *Dict. de Trévoux,* au mot *Catel* ou *Cateux.*

CAUCHIE, subst. fém. Chaussée.

Cette forme est plus correcte que celle écrite par Roquefort *cauchiée.*

« Le comte feit ruer sur la *cauchie* deux ou trois serpentines, qui « effrayerent ceux de la ville, combien qu'ils ne blesserent per- « sonne qu'on sceuist. » (*Mém. de J. du Clercq,* l. V, ch. XXXI, t. IV, p. 8, ed. Buchon.)

CAVEAULX, subst. Cheveux. Voyez p. 133, l. 11.

CERS, subst. Cerf. Voy. p. 105, l. 8.

CESCUN, CHACUN, pron. ind. Chacun. Voyez pp. 357-360.

CHACEOR, subst. Chasseur. Voyez p. 86, l. 31.

CHAINGIER, v. act. Changer, altérer, modifiér; et par extension, brouiller, dénaturer, égarer, perdre.

Roquefort a noté la forme du subst. *chainge* et le verbe *cangier.*

Voit le Rollan, le san cuide *chaingier.*

Gerars de Viane, 74, ed. Bekker.

Rollan l'entan, le san cuide *chaingier.*

Ibid. v. 84.

Quant Olivier s'oit si manecier
De pandre as forches comme lairon forsier,
Et kant il ot de Gerard le guerrier
Qu'il manesce de la teste à tranchier,
Tel doel en ait, le san cuide *chaingier.*

Ibid. v. 1356-1360.

Rollan l'entant, le san cuide *chaingier*.
Ferir le vot, mais ne l'ose tochier.

Gerars de Viane, v. 1337, 1338.

Cette locution est fréquente et se rencontre en bien d'autres endroits encore. Je ne crois pas que sa signification donne lieu à aucun doute; elle n'est autre que celle-ci : « il en pense perdre le « sens ou l'esprit. »

Il faut remarquer que ce mot *san*, toujours écrit ainsi dans ses cas indirects, ne signifie jamais que *sens* (*sensus*); Roquefort l'a noté, s. v. *Sen*, *Sens*. Il se distingue, par l'orthographe, de son homonyme *sang* (*sanguis*), qui, dans les cas indirects, se rencontre toujours écrit *sanc*, mais pour les cas, soit du singulier, soit du pluriel, où ces mots prenaient le *s*, leur orthographe était la même; de là quelquefois amphibologie, comme dans le passage suivant :

Li rois l'oit, toz li *sans* li mua.

Gerars de Viane, v. 1534.

Ce passage paraît avoir une bien grande analogie avec ceux que je viens de citer, où je regarde comme certain que le mot *san* est pris dans le sens de *raison* (*sensus*), et il semble bien probable que *li sans* a ici la même signification.

Mais d'autre part, cette expression *toz li sans li mua* ne semble-t-elle pas équivalente à celle qui est encore usitée de nos jours : *le sang lui tourna*, *le sang m'a tourné*, pour indiquer l'émotion vive et subite que produit la colère?

Je penche cependant pour l'opinion qui, dans tous ces passages, explique *san* et *sans* par *sensus*.

Cf. s. v. Sanz.

Karles le voit, pres n'ait le *san* marri.
Duel en ot et pesance.

Gerars de Viane, v. 1693, 1694.

Chaire, v. neutre. Choir, tomber.

Cf. Roquefort, s. v. *Chaïr.*

Je crois que Roquefort a fait une faute en indiquant ce mot comme ayant deux syllabes; il n'en a bien évidemment qu'une dans le vers suivant :

Si desfubla le riche mantel gris.
Ariere lui l'ait li damoiselz mis :
Chaire le lait, ne l'an chaut que l'ait pris.

Gerars de Viane, 1129-1131, ed. Imm. Bekker.

Les aigues trove qui *chient* du rochal.

Agolant, 235.

Olivier fut prous et amanevis
Prant le destrier don li donzelz *chai.*
Guarde sor destre un damoisel choisi :
N'avoit ancores pais un mois aconpli
K'adoubé l'ot Dan Gerard li marchis.

Gerars de Viane, 855-859.

Il la perdit el bruel soz la ramee
En la bataile ke molt fut redoutee
Lai ou l'ocist Maucon de Valfondee
Il *chait* ius, kant la teste ot copee.
Fors de son fuere colait la bone espee.

Ibid. 2679-2683.

Lai fuit l'estors et fors et esbaudis :
Chevalier *chient* des chevalz Arabis.

Ibid. 1490, 1491.

Aude l'entant, s'est *chaue* pamee.

Ibid. 2563.

Lors recommance un estors esbaudi.
Lai veisiez maint fort escu croisi.
Ki en la place de son chevel *chai*
N'en relevait, s'il n'i ot boin ami.

Ibid. 1680-1683.

Li colz dessant, l'auberc ait conseu :
Un pan an tranche, n'i ait aresteu.
Devant lui *chiet* anmi le pré herbu.

Gerars de Viane, v. 2910-2912.

Au pié dou tertre, leiz un gasté fossé
Li est *cheus* ses destriers abrivé,
Et Olivier est à terre versé.

Ibid. v. 566-568.

CHAITIF, CHAITIS. Captif. Voyez p. 369, l. 16, 17.

CHANBRELAINZ, subst. Chambellan. Voyez p. 457.

CHANEVIS, subst. Chènevis. Voyez p. 151.

CHANT, subst. Chant. Voyez p. 165, l. 15.

CHANT, verbe. Chante. Voyez p. 478, l. 24.

CHAPLEIS, CHAPLES, subst. Combat. Voyez p. 151.

CHAQUE, CHASCON, CHASC', CHASCUN, CHESCONS, CHESC', CHESCUN, pron. ind. Chacun. Voyez pp. 357-360.

CHATEIL, CHATELZ, CHATEX, CHATIEUX, CHATIL, subst. Biens meubles, revenus. Voyez pp. 117, 118, et CATEL.

CHETIS, Captif. Voyez pp. 369, l. 16, 17.

CHEVREL, subst. Voyez p. 472.

CHIEF, subst. masc. Plur. *chies*. Chef, tête. Voyez p. 97.

Il est d'usage commun, dans le texte de *Gerars de Viane*, ed. Bekker, que les substantifs qui se terminent par une consonne, et plus particulièrement par *f* et *l*, la perdent dans les cas du sing. et du plur. où ils prennent un *s*. Ainsi : sing. sujet *dus*, 3762, 3799, 3814, 3836; sing. rég. et plur. *duc*, 3857, 3955, 562, 592; sing. suj. *treiz*, 1432; sing. rég. *treif*, 1341; sing. sujet, *nus*, 3357; sing. rég. *nul*, 1479.

Il le desarment, n'i ont pluis atandu.
Del *chief* li ostent son elme à or batu,
Del dos li ostent l'auberc mailié menu.

Gerars de Viane, v. 3184-3186.

Tot maintenant ont lor *chies* desarmé :
Si s'entrebaisent par bone volanté.

Gerars de Viane, v. 3093, 3094.

S'oste chascuns dou *chief* le hiaume agu.

Ibid. v. 3848.

Fiert Aimart, ne le vot espairgnier.
Deleiz le roi en fist voleir le *chief*
Et leiz son oncle le fait mort trebuchier.

Ibid. v. 1378-1380.

Plaist vos oir com grans fut sa biauté?
Un chapelet ot en son *chief* posé
A riches pieres ke getent grant clarté.

Ibid. v. 637-639.

Gerars l'oit, si ait le *chief* crolley.

Ibid. v. 945.

Car Olivier issi de la cité
Ensamble lui c. chevaliers armeiz.
De l'une part de nostre ost son aley.
A xx. des nos i ont les *chies* copey
Et an prison en ont asseiz meney.

Ibid. v. 1868-1872.

Tot mon mesaige si vos serait conté
De *chief* en autre : si l'orait cist barneiz.

Ibid. v. 1192-1193.

De chief en autre signifie là *de point en point*, comme nous dirions aujourd'hui.

Chiens, subst. Chien. Voyez p. 76, l. 10.

Chiers, subst. Cerf. Voyez p. 105, l. 8.

Chieu, Chiez, subst. Chef. Voyez Chief, et p. 142, l. 13; p. 170, l. 10.

Chimis, subst. Chemise. Voyez p. 469.

Chironciaulx, subst. plur. masc.

Je crois que c'est une forme de diminutif pour exprimer de

mauvaises petites chandelles de cire, formées peut-être avec des débris et des restes. Ce sont peut-être aussi simplement des bouts de chandelles.

Cf. Roquefort, s. v. *Cirons.*

Drap d'or, ni chandelle de chire
Ny eult, ainsy qu'on me compta,
Qu'un viel drap d'or qu'on emprunta
Et vingt quatre *chironciaulx*,
Sy l'achaterent les freres entreiaulx.

Le Triumphe des Carmes, 1311, vers de Valenciennes, xiv[e] siècle, 382-386, ed. A. Leroy et A. Dinaux.

Chol, Chous, subst. Chou. Voyez p. 120, l. 1, 2.

Ciertes, adv. Voyez p. 457.

Clairs, Clarc, subst. Clerc. Voyez p. 99, l. 22, 23.

Cleis, subst. Clefs. Voyez p. 457.

Coeullote, subst. fém. Réception, accueil, cérémonies de réception.

Roquefort a noté *cueillete*, dont l'étymologie paraît être la même, mais dont le sens est différent.

« Le duc a un grand maistre d'hostel... et se doibvent adresser « à luy reçoiptes et *cœullottes* de princes et d'ambassades..... » (Olivier de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, ann. 1474, t. II, 489, ed. Petitot.)

Coi, pron. ind. Quoi. Voyez p. 331.

Colp, Cols, Colz, Cop, subst. Coup, coups. Voyez pp. 102, et 167, l. 11.

Cf. *Gerars de Viane*, ed. Imm. Bekker, 299, 698, 701, 711, 853, 1366, 1654, 1898, 2371, 2910, 3839.

Sing. suj. *colz*.
rég. *cop*.
Plur. suj. *cop*.
rég. *colz*.

Il y a une anomalie singulière dans l'existence simultanée

de ces formes pour le même mot; cependant elles sont incontestables et se rencontrent à chaque page, et souvent, plusieurs fois par page, dans le même texte. Voici, je crois, comment on peut essayer de les expliquer.

La forme primitive, dans le langage français, de même que dans la langue romane, avait été *colp*. (Cf. *Essai d'un gloss. occitan.* par M. le comte de Rochegude, au mot *Colp;* Roquefort, *Gloss. de la L. R.* aux mots *Colp, Colx, Cop.*) Le dialecte de Normandie est de tous ceux de la langue d'oil, celui qui conserva le plus longtemps cette forme sèche *colp,* par suite de son caractère, qui affectionne ce genre de formes; mais le dialecte de Picardie, qui au contraire les a promptement dégradées en leurs formes molles correspondantes, faisant *au* de *al, ou* de *ol,* etc., dès la seconde moitié du XIII[e] siècle a dit *coup* pour *colp.*

En forme de Bourgogne, la consonne intermédiaire *l* avait disparu dans la prononciation, et on a dit, puis écrit *cop,* dans la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Or il y avait une règle d'après laquelle, lorsqu'un mot terminé par une consonne prenait l'*s* caractéristique du cas, on retranchait sa consonne finale; et alors, au lieu de *s,* on marquait le cas par un *z.* Ainsi *colp,* aux cas indirects du singulier, devenait au nominatif *colz;* et puis, l'usage et l'influence de la prononciation ayant porté à supprimer le *l* des cas indirects, il restait: li *colz,* le *cop.* On voit par là que la règle relative à la caractérisation du cas était déjà établie et fort puissante au milieu du XIII[e] siècle, puisque l'orthographe qui en résultait a résisté à la réforme qui changeait *colp* en *cop.*

COMMANS, verbe. Recommande. Voyez 478, l. 23.

COMPOSEUR, subst.

Ce mot est pris ici dans une acception bien différente de celle que lui a connue Roquefort:

« La principale cause de sa mort fust pour sa malle renommée « qu'il avoit d'estre noiseux, ivrogne, houiller et *composeur* de gens. » (*Mém. de J. du Clercq,* l. IV, ch. XLII, t. III, p. 207, ed. Buchon.)

Comte, subst. Comte. Voyez p. 78, l. 1.

Conbatroie, verbe. Combattrais. Voyez p. 478, l. 29.

Consirer, v. act.

Cf. Roquefort, s. v. *Consirée* et *Consirer.*

Le sens de ce mot paraît avoir beaucoup varié ; ce qui a donné lieu aux incertitudes indiquées par Roquefort sur sa véritable signification.

Voici un passage dans lequel il ne paraît guère signifier autre chose que *se consoler, prendre son parti :*

Rollans l'entant, molt en est aireiz :
Vausaus, fait il, laisiés vostre vanter.
Porter l'en cuit cui k'en doie peser,
En l'ost le roi, ke iai n'iert trestorné.
Lai en ferai toutes mes volanteiz.
S'il voz en poise, bien m'en puix *consirer.*

Gerars de Viane, 670-675, Bekker.

Consolz, Consoil, subst. masc. Conseil.

Consolz est la forme du singulier sujet et celle du plur. régime ; *consoil* est celle du sing. régime et du plur. sujet. Dans des textes plus modernes, le plur. est *consaux.*

Si mes *consolz* eust esté creus.

Gerars de Viane, v. 3286, Bekker.

Car pran *consoil,* frans hons, chiere hardie,
A tes bairons, à ta chevalerie,
De ceste terre ke si est exsilie
Et si lonc tans ta cité asegie.

Ibid. v. 3340-3343.

Or ci vos pri ke *oonsoil* me doneiz.

Ibid. v. 3883.

« Et pour ceste matiere se tindrent plusieurs *consaux,* où fut « appelé le chancelier et le premier chambellan. » (*Mém. d'Olivier de la Marche,* l. I, ch. xxviii, t. II, pp. 159, 160, ed. Petitot.)

Contans, subst. Querelle. Voyez p. 151, l. 21.

Conte, subst. Comte. Voyez pp. 77, 78.

Contes, subst. Conte. Voyez p. 78, l. 6.

Conuit, verbe. Connut. Voyez p. 457.

Correor, subst. plur. Coureurs. Voyez p. 87, l. 9.

Corrous, subst. Courroux. Voyez p. 151, l. 28.

Cors, subst. Cours. Voyez p. 151, l. 29.

Cors, subst. Corps. Voyez p. 147.

Cort, subst. Cour. Voyez p. 152, l. 4.

Courecier, subst. Courroux.

Roquefort a noté *courechier* comme forme de verbe. Il se rencontre aussi comme substantif.

> Grant ioie en ait li siens peire Rainier
> Et de Viane Gerard li frans guerrier.
> Et d'autre part n'en ot que *courecier*
> En ceolz de l'ost Karlemaine le fier
> Por Guinemant le gentil chevalier,
> Que ait perdut la vie et le destrier.
>
> *Gerars de Viane*, 274-279, ed. Imm. Bekker.

Courir. *Courrir, courre*, formes d'infin. prés.

Cf. Orell. *Alt Franz. Gr.* pp. 147 seqq.

Ces deux formes, *courrir* et *courre*, se rencontrent dans les *Mém. de J. du Clercq*, ed. Buchon, passim; mais la seconde y est la plus commune, et ce mot s'y trouve constamment, à tous ses temps, écrit avec deux *r*.

Couroue, **Courous**, subst. Courroux. Voyez p. 151.

Cours, subst. Cours. Voyez p. 151, l. 29.

Cours, **Court**, subst. Cour. Voyez p. 165, l. 12, 13; p. 152, l. 5.

Cous, **Coust**, subst. Dépense, frais. Voyez p. 108.

Couteil, **Couteilz**, **Couteis**, **Coutel**, **Coutiaul**, **Coutiaus**, **Coutiax**, **Coutiel**, subst. Couteau. Voyez p. 103.

Creator, **Creeires**, subst. Créateur. Voyez p. 82, et **Criator**.

Cremer. **Craindre** (lat. *tremere*).

Cf. Orell, *Alt Französ. Grammat.* p. 275.

Sont-ce deux verbes dont le second dérive du premier, et par conséquent deux formes différentes d'un seul et même thème ? ou bien sont-ce deux mots indépendants l'un de l'autre, formés séparément, et tous deux primitifs dans le français? En ce dernier cas, leur radical extrafrançais est-il le même ou est-il différent ?

CRESTIAUX, CRETEAUS, CRETEL, subst. Créneaux. Voyez p. 118.

CRIATOR, subst. masc. Créateur. Voyez p. 82.

Cf. Roquefort, s. v. *Créerer*. Cette première forme est douteuse et devrait être justifiée par un exemple. (*Hist. de saint Louis* par le sire de Joinville, Glossaire, au mot *li creerres,* créateur, ed. Capperonnier, p. 17.)

Cette forme, *li creerres,* est celle du nominatif sing.

Celle de *criator* est celle du sing. régime.

> Dist Olivier : Or oi plait de folour;
> Tot est en Deu, le verai *criator,*
> Ki le puet bien garder par sa dousor.
>
> *Gerars de Viane*, 2762-2764, Bekker.

CROIS, CROIZ, CRUIX, subst. Croix. Voyez p. 152.

CUENS, subst. Comte. Voyez p. 77.

CUER, CUERS, subst. Cœur. Voyez p. 74, l. 26, 27.

CUICHIER, v. act. Coucher, étendre.

Forme omise par Roquefort, et que M. Paulin Paris n'a pas comprise dans le passage suivant :

> Font une biere por les lor ens *cuichier.*
>
> *Li Romans de Garin le Loherain*, t. II, p. 241, v. 2, ed. M. Paulin Paris.

Deux pages plus loin, dans le même texte, p. 243, je trouve :

> La ont *couchié* le baron droiturier.

Et à peu de distance, p. 257, revient l'autre forme :

> Li bers manja qui le cuer ont hardi,
> Un sol petit se *cuicha* et dormi.

Cuidoie, verbe. Cuidais, songeais. Voyez p. 478, l. 28.

Cuit, verbe. Cuide. Songe. Voyez p. 478, l. 21.

Cultel, **Cutel**, **Cutiax**, subst. Couteau. Voyez p. 103.

Cum, conj. Comme. Voyez p. 478, l. 12.

Curt, subst. Cour. Voyez p. 152, l. 6.

Cus, subst. Cul. Voyez p. 105, l. 2.

Custivent, verbe. Cultivent. Voyez p. 346, l. 20.

Damaige, subst. Dommage. Voyez p. 457.

Deciveires, subst. Trompeur. Voyez p. 86, l. 11.

Defenderes, subst. Défenseur. Voyez p. 86, l. 10.

Defois, subst. masc. Défense. Voyez p. 152.

Deleit, **Deleiz**, **Delices**, **Deliee**, **Delit**, **Deliz**, subst. Plaisir. Voyez p. 106, l. 10, 11; p. 158, l. 8.

Demans, verbe. Demande. Voyez p. 478, l. 20.

Demei, **Demeie**. Demi. Voyez p. 221, l. 1.

Destrés, **Destriers**, subst. Cheval. Voyez pp. 75, l. 5; 105.

Deswager, verbe. Dégager.

« Ung nommé Colin Peredieu, sergeant des chemins, en *des-* « *wageant* ung viessier d'Arras, nommé Jean Manart, le fils d'icel- « lui Manart le blasmoit. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. V, ch. xxii, t. III, p. 396, ed. Buchon.)

M. Buchon l'explique *repoussant;* je crois que c'est une erreur, et que ce mot répond, sinon très-exactement pour le sens, du moins identiquement pour la forme, au français *dégageant.*

Roquefort l'a noté et bien expliqué, s. v. *Deswaigier.*

Deteeurs, **Dettres**, subst. Débiteur. Voyez p. 85, l. 20, 21.

Dials, **Diels**, subst. Deuil. Voyez p. 97, l. 23, 24.

Dis, subst. Jour. Voyez p. 179, l. 4.

Diseurs, **Disieres**, subst. Arbitre. Voyez p. 84.

Dismes, subst. Dixième. Voyez pp. 222, 223.

Disoie, verbe. Disais. Voyez p. 478, l. 30.

Doignaist, verbe. Daigna. Voyez p. 457.

Dos, subst. Dos. Voyez p. 152.

Douzenne, subst. Douzaine. Voyez p. 223, l. 20.

Dru, Drus, subst. Ami, favori. Voyez p. 74.

Ducace, subst. fém.

Ce mot est employé dès longtemps dans les provinces de Hainaut et de Flandre française, pour désigner la fête anniversaire de la dédicace d'une église, et par suite, la fête patronale d'une commune ou d'un village.

Ducace, d'après le sentiment des étymologistes du pays, est formé par corruption et par contraction de *dédicace*. Cette opinion semble plausible.

Cf. *Archives du Nord de la France*, par A. Leroy et A. Dinaux, t. I, 1829, pp. 313 et suiv.; t. II, 1832, pp. 309 et suiv.

Duel, Duels, Dueil, Dues, subst. Deuil. Voyez pp. 97, 101.

Dui. Deux. Voyez p. 457.

Duit, verbe. Dut. Voyez p. 457.

Duiz. Habile, exercé. (*Doctus.*)

C'est le mot que Roquefort a écrit *duit*, part. passé passif du verbe *duire*.

Li dus Rollan est vaillant chevalier
Et vassas nobles por ses armes bailier.
Pluis en est *duiz* ke maistres charpantiers.
N'est de sa barde ferir et chaploier
Kant il veut faire saule ou maison dressier.

Gerars de Viane, 1995-1999, Bekker.

Dul, subst. Deuil, douleur, tristesse.

Dame, dit-il, nos avons *dul* pesant
Que sopris m'ont li Sarrazin puant.

Aubry li Borgonnon, 50, 51, ed. Bekker.

Tel *duel* en ot la cortoise pucele
A poc li cuers ne li part souz l'axele.

Gerars de Viane, 2415, 2416, Bekker.

Écrit encore *doel*, 1360; *dues*, 4042; *duel*, 2593, 2466, 3727, 1627, 1694.

Dans ces derniers exemples, le mot est constamment régime, soit d'un verbe, soit d'une préposition : *dues* est la forme du nominatif ou sujet; *duel* est la forme régulière du régime; *dul* et *doel* sont des variantes d'orthographe dont la source, fort difficile à déterminer, peut être dans le peu de fixité du langage, dans la licence de la poésie et les convenances harmoniques, ou simplement aussi dans l'ignorance et l'étourderie du copiste.

Roquefort a noté *duel* et *doel*.

Duze, Douze. Voyez p. 470, l. 3.

E, conj. Et. Voyez p. 470, l. 11.

Ele, pron. Elle. Voyez p. 470, l. 11.

Els, subst. Yeux. Voyez p. 123, l. 18.

Em, pron. En. Voyez p. 365, l. 28, et p. 367, l. 2.

Embattonner, v. act. Armer.

Cf. Roquefort, s. v. *Embatonner*.

Je suis l'orthographe du texte d'Olivier de la Marche, dans l'édition que j'ai sous les yeux : il est douteux que ce soit la plus correcte.

« Et à tant fut veu Jason, qui se promenoit trèsrichement *em-* « *battonné.* » (*Mém. d'Olivier de la Marche,* t. II, p. 175, l. I, ch. xxix, ed. Petitot.)

Empereor, Empereres, subst. Empereur. Voyez p. 82.

En, pron. ind. On. Voyez p. 379, l. 26.

En pour ne.

Dans les textes que je regarde comme tout à fait primitifs en langage de Bourgogne, *en* est déjà très-commun comme préposition; mais je crois qu'il ne s'y montre guère encore, ni comme particule explétive, ni surtout comme pronom indéterminé. Ainsi, j'ai feuilleté, sans en recueillir qu'à peine un seul exemple, plusieurs des sermons de S. Bernard.

Il y a dans ces textes quelques locutions que les éditeurs ont prises, presque toujours à tort, comme des emplois de *en*. Ce sont des phrases négatives, où la particule de négation *ne*, précédant une voyelle, au lieu d'élider son *e* muet, est écrite *nen* pour

l'euphonie. Les éditeurs ont écrit ce *nen* avec l'apostrophe comme forme contracte de *ne en;* cela peut être vrai dans quelques cas, mais il est certain que c'est le plus petit nombre, et il est assez difficile de les distinguer.

Voici des exemples :

« Li plus forz forchauchet lo fleve; li saiges escharnist lo non « sachant; li voisous dezoit lo simple; li poixans despeitet lo povre. « Ensi *n'en* est il mies en ton oyvre, chier sire; ensi *n'en* est il « mies en ta misture; por teil chose *nen* as tu mies aconpaigniet « l'espirit al lum, lo haltisme à l'umle, la digne et l'espiritel « creature à la vil et à la niant utle masse. » (*S. de S. B.* fol. 51 *v.*)

S'il y avait à considérer quelqu'une de ces formes *nen* comme des contractions de la négative *ne* et de la particule pronominale *en,* il est certain que les deux premiers exemples qu'on vient de lire, le pourraient être. C'est pourquoi je les ai écrits avec une apostrophe; mais le troisième *nen* est certainement la négation pure, et l'on n'y saurait voir une explétive dont il serait impossible de se rendre compte en une telle phrase.

Aussi, comme je n'ai point vu de ces phrases où la particule *en* fût nécessaire, et comme j'en ai rencontré beaucoup où son emploi serait tout à fait anormal et bizarre, je penche fort à croire qu'on ne la doit lire dans aucune, et que ce *nen* doit être partout écrit sans apostrophe, comme une négation pure, soit euphonique pour *ne,* soit forme particulière de *non.*

J'écrirai donc ainsi toutes les phrases suivantes, et je ne verrai *en* dans aucune :

« Vos *nen* enterreiz mies el regne de ciel. » (*Ibid.* fol. 44 *r.*)

« Petiz enfens est, ki legierement puet estre apaisanteiz : car « *nen* est nuls ki bien ne saichet ke li enfens pardonet legierement. » (*Ibid.*)

« Li estaules ne lor fut onkes encontre cuer, *nen* onkes ne fu- « rent ahusteit de povres draz, ne escandaliziet de l'enfance del « laitant; anz misent lor genoz à terre... » (*Ibid.*)

« Quant il trente ans ot jai passeiz en char, ki selonc la divi-

« niteit est ades en un poent, *nen* onkes sei an ne defaillent, si « vint al baptisme saint Johan... *Nen* est il dons cil ki se reconuit « al ventre de ta mere, lai où il ancor *nen* estoit neiz? *Nen* est il « dons cil ki parmei les parois del ventre de sa mere et de la teie, « te reconut.... » (*S. de S. B.*)

« Car dont venroit ne sens ne vie à celei partie del cors ki al « chief *nen* est aherse ? » (*Ibid.* fol. 111 *r.*)

« Tuit à fait morons et nuls hom *nen* est ke vivet, ki ne voiet « la mort. » (*Ibid.* fol. 52 *v.*)

« Ces choses *nen* apartienent mies à nos. » (*Ibid.*)

J'en pourrais citer bien d'autres exemples; car cette forme *nen* est en général, dans ce texte, celle de *ne*, devant les temps des verbes *être* et *avoir*, et devant toutes les voyelles.

Dans cette première époque du langage de Bourgogne, l'usage de *en* était donc encore rare comme pronom indéterminé; il semble n'y faire que s'introduire, quoique cependant il y fût déjà fixé pour bien des cas :

« Ju si l'eswast en oytes lai où il *en* vait, toz suys esbahis de « ceste novelerie. » (*Ibid.*)

Dans le langage de Villehardouin, l'usage de *en* est beaucoup plus fréquent et plus varié :

« Nos vos *en* semonons. » (*Villehard.* p. 457.)

« S'*en* ala al roi Phelippe. » (*Ibid.* p. 441.)

Encorres, adv. Encore. Voyez p. 483.

Encuseor, subst. Accusateurs. Voyez p. 87, l. 12.

End, pron. En. Voyez p. 363.

Enes le pas.

Roquefort a donné à ce mot, ou pour mieux dire à cette locution, une étymologie tout à fait fausse. Sa forme correcte et la plus constante est *isnel le pas;* il a eu tort de ne pas y renvoyer.

Enfancegnon, subst. Petit enfant. Voyez p. 472, l. 27.

Enfes, Enfez. Enfant. Voyez p. 91.

Formes de diminutifs :

Anfanton. (*Gerars de Viane*, 2828, ed. Bekker.)

Enfanson. (*Les Fils Aymon*, 4, *id.*)

Enfantelet. (*Poés. de Clotilde de Surville.*)

Roquefort en a indiqué quelques autres encore, *Gloss. de la L. Rom.* s. v. *Enfançon.*

ENFORCHEUR, subst. Violateur.

« Il estoit meurdrier, combatteur, houillier, *enforcheur* de fem-« mes. » (*Mém. de J. du Clercq*, ann. 1462, liv. IV, ch. XLII, t. III, p. 207, ed. Buchon.)

« Et disoit on qu'il avoit esté à *enforchier* une femme à Avesnes-« le-Comte. » (*Ibid.* p. 207.)

Roquefort n'a connu que le verbe *enforcer* et dans une acception tout à fait différente.

ENFORCHIER, verbe. Violer.

ENOYSELLEMENT, subst. masc. Chasse aux oiseaux.

Ce mot, dans le passage suivant, a bien certainement un sens plus étendu que celui qui lui est attribué par Roquefort, s. v., et il a la signification que je lui donne ici, d'accord avec Petitot.

« . . . . . Et de costé furent envoyés environ cent archers, qui « tirerent tous à une fois sur costiere; et commença le hu et le « cry de toutes pars : et prestement se rompirent les dicts Gandois « et se mirent en fuitte; et certes il en mourut bien, à celle ren-« contre, quinze cens : et fut un droit *enoysellement* et un gibier « pour les jeunes et nouveaux chevaliers. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, ch. XXV, t. II, p. 93, ed. Petitot.)

ENPOINDRE, v. act. Atteindre, percer, viser, porter un coup de la pointe d'une arme aiguë.

Parmi le cors li mist l'espie d'acier,
Enpoint le bien, si l'ait fait trabuchier.

Gerars de Viane, 269, 270, ed. Imm. Bekker.

Roquefort a écrit *enpaindre*, qui est la forme d'un autre dialecte. Cf. s. v. *Empaindre.*

ENS, ENT, ENZ, pron. ind. En. Voyez pp. 362-365.

ENTORMIENUIT, subst. Voyez p. 224, l. 23.

Envoiseux, adj. Voluptueux.

« Un prince le plus dameret et le plus *envoiseux* que l'on sceust. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, ch. xiii, t. I, p. 404, Petitot.)

Roquefort, qui n'a pas connu ce mot, en a noté cependant plusieurs autres qui ont parenté avec lui : *envoisé, envoiser, envoiserie*.

Erche, subst. fém.

M. Buchon, au passage que je vais citer, l'explique *arche;* mais c'est certainement une erreur. Il faut l'entendre *herse*.

« On avoit fait allumeryes de chyre en maniere d'*erche*. » (*Mém. de J. du Clercq*, l. IV, ch. lxvi, t. III, 225, ed. Buchon.)

Voici un passage qui lève toute espèce de doute à cet égard :

« Et a l'entrer ens y olt ung homme d'arme occis par ceux de « la ville par laisser cheoir l'*erche* de la porte, cuidant deffendre « que touts n'y entrassent. » (*Ibid.* l. V, ch. xxx, t. IV, p. 5.)

Cf. Roquefort, s. v. *Erce* et *Herche*, et son Supplément sous les mêmes mots.

Es, verbe. Est. Voyez p. 457.

Es, subst. Abeille. Voyez p. 152, l. 15.

Esamplaire, subst. Exemplaire. Voyez p. 470, l. 9.

Escafinon, subst. masc.

Roquefort n'a noté que la forme *escafignon*. L'autre se trouve :

« Vestu d'une houppelande noire déchiquetée, fourrée de mar- « tres, une chausse blanche, un *escafinon* noir en ses piés. » (*Journ. d'un bourgeois de Paris*, au 1er juillet 1413, p. 184, ed. Buchon.)

Eschanson, Echanson.

Latin barbare : *scancio, scancia*, formé de l'allemand *schenk*.

Escildrake, subst. masc.

On trouve aussi *scildrake*, qui paraît plus correct.

C'était le titre d'une magistrature bourgeoise et commerciale, dont les fonctions ne sont pas spécifiées dans les titres qui nous restent. Ce mot appartient au Hainaut et à la Flandre Wallonne, dans les xiiie et xive siècles.

La *hanse* de Londres, confédération de marchands, formée au xiie siècle entre les villes d'Ypres, de Bruges, de Lille, et autres

de Flandre et de Brabant, avait un *comte* qui était élu par les marchands de Bruges, et un *escildrake* qui était élu par ceux d'Ypres. (Voyez *Archiv. hist. et litt. du Nord de la France*, tom. I, pp. 179 et suiv.)

Escourre, v. act. Secouer, déployer.

Roquefort a noté *escouer, escouir, escourre, escous*. Il donne au second de ces verbes la signification que le suivant a bien certainement dans les passages que je vais citer.

La grande confusion et la promiscuité continuelle qui règnent entre les différentes conjugaisons des verbes, à certains temps, dans tous les auteurs du xiv°, du xv° et du xvi° siècle, me fait pencher à regarder ces trois verbes infinitifs, *escourre, escouir, escouer*, comme des formes du même mot, qui toutes ont eu cours, mais dont la dernière a fini par prévaloir et s'est fixée comme unique dans notre verbe *secouer*.

Il ne faut pas confondre ces verbes avec *rescouir*, reprendre, recouvrer, délivrer, dont le radical paraît appartenir à une autre souche. Cf. au mot Rescouir.

« Le prince assis, l'escuyer trenchant va devant luy, puis des-« veloppe le pain, et baise la petite serviette qu'il trouve envelop-« pée, et le mect entre les mains du prince, et puis prend celle « où estoit le pain enveloppé, il l'*escout* et la mect sur son col. » (Olivier de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 516, ed. Petitot.)

« Et doibt le fourier battre et *escourre* le lict et mettre à point « la chambre. » (*Ibid.* p. 494.)

Escremir, verbe act. *Escarmir, eskirmir.* Escrimer, se battre à l'arme blanche, lutter, faire des armes.

Cf. Roquefort aux mots *Escremir, Escrimour*.

En allem. *schirmen*.

En la grant ile soz Viane ou sablon
Lai se conbetent ambadui li bairon,
Et *escremisent* comme dui chanpion.

Gerars de Viane, 2474-2476, Bekker.

Tutes bontés en lui estoyent
Et tais de lui grand bien disoyent
De bordure et d'*eskyrmyr*
De chevals poyndre et retenir.

Walter d'Exeter, franciscain du couvent de Carocus en Cornouailles, au XIII[e] siècle, cité par l'abbé de la Rue, *Ess. hist. sur les Bardes, les Jongl. et les Trouv.* III, 252.

ESGUAREIT, part. passé. Égaré, qui n'a point de gîte.

Roquefort a indiqué *esgaré;* c'est la forme du VI[e] siècle. Celle que je note est du XIII[e].

Sire, fait-il, envers moi antandeiz.
Bien ait vj. anz acomplis et passeiz
Ne asesistes cest bone citeit.
Cil sont laians comme moine *ruelcit*
Et nos sa fort comme serf *esguareit.*

Gerars de Viane, 359-363, Bekker.

ESLASCIER, v. neutre. Élancer, se lancer, s'élancer, s'ébattre.

ESLEICIER, verbe. Échapper, éviter.

Cf. Roquefort, s. v. *Eslaisser.*

Ces deux formes distinctes, confondues par Roquefort, sont bien nettement caractérisées dans le passage suivant :

.Ke li veist son escu manoier,
Per les enarmes lever et anbracier,
Et son cheval per la cort essaier,
Antor François venir et *eslacier.*
. . . .
N'est hom, fait il, ke me puist *esleicier.*

Gerars de Viane, 237-240; 252, Bekker.

Desci el prei est li boins branz glaicié,
Tot ait à terre en un molt trebuchié.
Voit l'Olivier, si s'est *esleisié.*

Ibid. v. 2443-2445.

ESPERIT, subst. Esprit. Voyez p. 106, l. 7; et ESPIR.

ESPERON, ESPERONS, subst. Éperon. Voyez p. 76.

ESPERVIER, subst. Épervier.

Lat. barbare, *sparverius*. Rad. allem. *sperber*.

ESPIEL, ESPIES, ESPIEX, ESPIEZ, ESPIOLS, subst. Épieu. Voyez pp. 127, 137.

ESPIR, ESPIRIT, ESPIRIZ, ESPIRS, ESPIRT, subst. Esprit. Voyez p. 106.

ESTOIRE, subst. Histoire. Voyez p. 470, l. 2.

ESTOR, ESTORS, subst. Combat. Voyez p. 75.

ESTRE, verbe. Être. Voyez pp. 473-476.

ESTREIT, Extrait. Voyez p. 470, l. 10.

ESTUET, 3ᵉ pers. du sing. prés. indicat. d'un verbe impersonnel, dont il paraît que cette forme est la seule qui se rencontre.

Roquefort l'a mal entendu, ou pour mieux dire ne l'a pas expliqué complétement : *m'estuet, il m'estuet,* signifie souvent « je « grille de faire, je brûle de faire, j'ai envie de, je désire de (*studeo,* « ou peut-être *æstuo.*) »

Vint à Gerard, se li prist à proier.
Sire, fait il, aceler nel vos quier,
Aller *m'estuet* là fors esbanoier.

Gerars de Viane, 245-247, ed. Imm. Bekker.

Aude *s'estuet* à une fenestrele,
Ploure et sospire, sa main à sa maisele.

Ibid. v. 2410, 2411.

Ceste bataile ne feroie atargier.
Armer *m'estuet* san pluis de delaier
Trop fais longue demore.

Ibid. v. 2005-2007.

Laisiez, biauz nies, ceste bataile ester.
Li dus Rollan fait molt à redouter :
Nuns ne poroit tel chevalier trover.

Dist Olivier : Iai n'en *estuet* parler.
Je ne laroie por les manbres coper
Ne por avoir k'en me seust doner
Ke à Rollan n'alaise ancui ioster.

Gerars de Viane, v. 2011-2017.

Eulz, **Eus**, **Euz**, subst. Yeux. Voyez p. 124.

Eus, subst. Usage. Voyez p. 149, l. 25.

Fableor, **Fablerres**, subst. conteur de fables. Voyez p. 83, l. 14-16.

Facheor, subst. Faucheurs. Voyez p. 87, l. 11.

Facons, subst. Faucon. Voyez p. 75, l. 27.

Faim, **Fains**, subst. Faim. Voyez p. 89, l. 22, 23.

Faissant, verbe. Faisant. Voyez p. 383.

Fasoie, verbe. Faisais. Voyez p. 478, l. 28.

Faucons, subst. Faucon. Voyez p. 75, l. 28.

Fax, subst. Fou. Voyez p. 134, l. 6.

Feez, **Feiee**, **Feis**, **Feiz**, **Fez**, subst. Fois. Voyez, p. 152.

Feneiz, part. passé. Fini. Voyez p. 113, l. 28.

Fereres, **Fereur**, subst. Celui qui a frappé. Voyez pag. 83, l. 26, 27.

Ferrers, subst. Frère. Voyez p. 160, l. 16.

Ferté, subst.

La Ferté, nom de lieu, commun en France, est dérivé par contraction du mot latin *firmitas* qui, dans le langage des VIIIe, IXe, X^e^ et XIe siècles, signifiait une forteresse.

On trouve fréquemment le mot de *fermeté* avec la même signification, dans les textes du XIIIe siècle.

Feu, **Feuec**, **Feus**, subst. Feu. Voyez p. 98, l. 8, 9; p. 74, l. 24.

Fevers, **Fevres**, **Feyvres**, subst. Ouvrier. Voyez p. 160.

Fi, verbe. Fie. Voyez p. 478, l. 24.

Fi, **Fied**, **Fief**, **Fies**, **Fieu**, **Fiez**, subst. Fief. Voyez p. 140.

Fieffirs, subst. Teneurs de fiefs. Voyez p. 140, l. 27.

Fiels, **Fieuz**, subst. Fils. Voyez p. 120, et **Fil**.

Fiente et **Viande**, subst.

C'est le même mot. Il reste des preuves écrites de leur ancienne identité. Rabelais (l. IV, ch. vii, t. II, p. 38, ed. de l'Aulnaye) emploie *viander* dans le sens de *fienter.*

Fil, **Filh**, **File**, **Fillastres**, **Fillez**, **Fils**, **Filz**, **Fiuls**, **Fius**, **Fiz**, subst. Fils. Voyez pp. 102, 103, 120; p. 171, l. 7.

Fis, **Fiu**, subst. Fief. Voyez p. 140, et **Fi**.

Flabliax, subst. Fabliaux. Voyez p. 86, l. 21.

Fole, adj. Folle. Voyez p. 470, l. 12.

Forsené. Surpris, étonné, mis hors de sens, irrité avec surprise.

Roquefort a noté ce mot, mais non point la signification précise qu'on lui rencontre souvent, et que je viens d'indiquer.

> Karle l'entant, a poc n'est *forseneyz.*
>
> *Gerars de Viane*, 176, ed. Imm. Bekker.

Forsier, adj. Violent, brigand, violateur, qui a fait usage de la violence et abusé de la force. Ce mot est donné, mais mal expliqué par M. de Roquefort.

Lairon forsier, voleur à force ouverte, brigand.

> S'il vos tenoit, ne tenir ne baillier
> Toz l'ors del mont ne vos auroit mestier
> Ne voz pandist comme lairon *forsier.*
>
> *Gerars de Viane*, 414-416, ed. Imm. Bekker.

Frapier, verbe. Frapper. Voyez p. 457.

Freire, **Freires**, **Frer**, **Frere**, subst. Frère. Voyez p. 73; p. 160, l. 18; p. 469, l. 8; p. 457.

Fum, **Fumée**, **Fumiere**, **Funs**, subst. Fumée. Voyez p. 88, l. 27, 28; p. 89.

Fuis, subst. Fils. Voyez p. 120, l. 22.

Fus, **Fust**, **Fustz**, **Fusz**, subst. Bâton. Voyez p. 108.

Fye, **Fyeds**, **Fiez**. Voyez p. 140.

Gengleour, subst. Jongleur. Voyez p. 85.

Gieu, **Gieus**, **Giu**, **Gius**, subst. Jeu. Voyez p. 138.

Glous, Glouton, Glouz, Gloz, subst. Glouton. Voyez p. 78.

Godale, subst. fém. Sorte de bière.

M. Crapelet (*Arch. du Nord de la France*, t. III, *les Hommes et les Choses*, p. 272, col. 2), dit : « En 1264, Estienne Boileve donna « des statuts aux brasseurs . . . Dans ces statuts, il est fait mention « d'une bière distincte de la cervoise; elle y est nommée *godale*, « mot qui paraît être formé des deux mots anglais *good ale*, bonne « ale, bière douce fort estimée en Angleterre puisqu'elle a donné « lieu à ce proverbe : *Good ale is meat, drink and cloth*. . . . Il ne « nous est resté de notre ancienne *godale* que les mots *godaille* et « *godailler*. »

Governal, Governaus, subst. Gouvernail. Voyez p. 122, l. 4, 5.

Gra[illegible]re, subst. Grammaire. Voyez p. 470, l. 10.

Grenons, Grignon, subst. Barbe. Voyez p. 76.

Guason. Garçon, jeune homme.

> Rent mon oisel, si ne le porte avant;
> Je ne voil mie ke iai *guason* s'en vant
> Ke il me toile valissant un besant.
>
> *Gerars de Viane*, 108, 109, ed. Bekker.

Voici d'autres formes du même mot, qui, se rencontrant dans le même texte, peuvent faire penser que celle que je viens d'indiquer est peut-être exceptionnelle, sinon fautive :

> Biauz nies, fait il, envers moi entandeiz
> Ki est cil *guars?* gardeiz, nel me celeiz,
> A cui aveiz parley de lai ces guez.
>
> *Gerars de Viane*, v. 171-173.

> De l'ost de France en issi un *garson*.
>
> *Ibid.* v. 189.

Guerres, adv. Guère. Voyez p. 483.

Gueux, subst. masc. Officier de cuisine.

C'est ainsi que l'explique Petitot, dans une note sur les *Mém.*

d'Olivier de la Marche, où il est plusieurs fois employé, t. II, p. 502. Je pense que ce mot est le même que *queux*, avec une différence dialectale; Roquefort aurait dû la faire connaître.

« Le duc a trois *gueux* pour sa bouche, chascun compté par « quatre mois, et doit le *gueux* en sa cuisine commander, ordonner « et estre obey, et doit avoir une chaiere entre le buffet et la che- « minée, pour seoir et soy reposer si besoing est, et doit estre « assise icelle chaiere en tel lieu qu'il puist veoir et congnoistre « tout ce que l'on faict en ladicte cuisine...... Le *gueux* a en « sa garde les espices de garnison. » (Ol. de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, ann. 1474, t. II, p. 520, ed. Petitot.)

Harnas, Harneis, Harnois, subst. Harnois.

Latin barbare, *harnasca, harnesium*, formé de l'allemand *harnisch*.

Harpeor, subst. Joueur de harpe. Voyez p. 87, l. 4.

Heut, Heuz, subst. Poignée. Voyez p. 153.

Hoem, Hom, Homes, Homme, Homs, Hons, Houme, Huem, Huens, Hume, subst. Homme. Voyez p. 90.

Hom, Huem, pron. ind. On. Voyez pp. 349-383.

Huge, subst. masc. Huche, coffre.

M. de Roquefort a noté ce mot.

Cette forme est plus particulièrement celle du langage de Flandre. Elle est employée par Olivier de la Marche.

Huge, en Flandre, a signifié non-seulement ce que nous appelons aujourd'hui une huche ou un coffre, mais un coffre-fort.

« ......Volons dore en auant se il vous samble bon con face « une *huge* a iii. cles et tout cou ke il venra de la hanse ke li « quens de la hanse et li escildrake voisent auoeckes la ou on « metera cel avoir en la *huge* et con nen ote nule cose sele ne soit « pour le preu dou comun et par comun consel. » (*Règlement de la Hanse de Londres*, de Flandre, au xiii[e] siècle, dans les *Arch. hist. et litt. du Nord de la France*, I, 185.)

Huis, subst. Clameur, tumulte. Voyez p. 152.

HUITELÉE, subst. fém. On le trouve écrit aussi *witelée* et *huicteul.* (En saxon, *wisteley.*)

Ce nom est celui d'une mesure de superficie autrefois en usage dans le comté de Valenciennes et dans le reste du Hainaut, dans l'Ostrevant et dans une partie de la Flandre. (Cf. *Arch. du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, II, 146, 147.)

HUITIVE, subst. Octave. Voyez p. 225, l. 10.

HUM, HUNS, pron. ind. On. Voyez pp. 379-383.

HUS, subst. Clameur, tumulte. Voyez p. 152, l. 26.

IALS, IALZ, IAULS, IEUS, IEUX, IOLS, IOLZ, subst. Œil. Voyez pp. 123, 124.

ICELE, pron. Icelle. Voyez p. 470, l. 11.

ISNELEMENT, adv. Vite.

Cf. Orell, *Alt Französische Grammatik*, p. 304.

Deuxième chanson d'Audefroy le Bastard, poëte d'Arras, au commencement du XIIIe siècle, dans le *Romancero françois* de M. P. Paris, p. 14.

M. Paris explique *isnelement* par le mot latin *anheliter*. Je pense qu'il faut bien plutôt le dériver du mot allemand *schnell.*

ITANT, ITAUNT, pron. ind. Tant. Voyez p. 393, l. 11.

ITAU, ITEL, ITEU, ITEX, ITEZ, pron. ind. Tel. Voyez p. 401.

JEU, JEUS, subst. Jeu. Voyez p. 138.

JOEL, JOIAUS, JOIAX, subst. Joyau. Voyez p. 157.

JOR, JORS, subst. Jour. Voyez p. 85, l. 22.

JOSTE, adv. Juxte. Voyez p. 457.

JOUEL, JOUELES, JOUELZ, JOUIAUX, subst. Joyau. Voyez p. 157; p. 167, l. 21.

JOUGLEOR, JOUGLEOUR, JOUGLERES, JUGLEOR, subst. Jongleur. Voyez p. 84.

JOURE, JUR, JURE, subst. Jour. Voyez p. 75, l. 24, 26; p. 470, l. 3.

KAKUN, KASKE, pron. ind. Chaque, chacun. Voy. pp. 358-360.

KANQUES, pron. ind. Tout ce que, autant que. Voyez p. 339, l. 27.

Ke, Kel, Ken, Ki, Kil. Voyez p. 470, l. 5, 6.

Koi, pron. Quoi. Voyez p. 331, l. 8.

Kokerulle, subst. masc.

Ce mot, dont je ne saurais déterminer le sens avec précision, était usité en Flandre et en Brabant dans le xiiie siècle. Il servait de cri de ralliement aux ouvriers et à la populace d'Ypres, dans une émeute violente contre les nobles et les riches bourgeois de cette ville, en 1280.

Kokerulle a été aussi le nom d'un poëme jadis connu dans les chambres de rhétorique en Hollande et en Zélande, et apparemment aussi en Flandre et dans le Brabant.

Cf. *Arch. hist. et litt. du Nord de la France*, t. II, pp. 426 et suiv.; et l'opuscule cité à la note de la page 427.

Lai, adv. Là. Voyez p. 457.

Larait, verbe. Laissera. Laroit. Laisserait. Voy. p. 476, l. 29.

Larron, Larronesse, Laruns, Lerres, subst. Larron. Voyez p. 81.

Leu, Leus, subst. Loup. Voyez p. 133.

Leu, Leus, subst. Lieu. Voyez p. 137.

Lez, prépos. A côté de.

Roquefort a noté ce mot, s. v. *Les, Leis, Lez;* il a cité plusieurs exemples de son emploi: mais il n'a pas assez distingué la préposition du substantif, et l'usage fréquent du même mot dans ces deux formes, comme les textes du xiiie siècle nous le présentent:

> Et dist Rollan : Or oi musart plaidier.
> Kant t'an moinra à pié *lez* mon destrier
> En douce France esterés prisonier.
>
> *Gerars de Vianę*, 2264-2266, Bekker.

Cette préposition *lez* et son usage était cependant à remarquer d'autant plus qu'elle se retrouve encore à présent dans un très-grand nombre de nos noms géographiques. Elle y a perdu sa signification, et on a l'air de la considérer communément comme l'article; mais elle y joint deux noms entre eux, et ne signifie

que *auprès de, près de,* marquant un rapport de voisinage entre les deux lieux dont elle réunit les noms : *Passy lez Paris; Vy les Lure; Cazouls les Beziers; Villeneuve les Avignon;* et bien d'autres, car ces noms sont extrêmement nombreux dans toutes les provinces de France.

En provençal, c'est *latz :*

> Ferabras cenh Florensa a son *latz* senestrier.
>
> *Fierabras,* 147, ed. Imm. Bekker.

En espagnol, *lado :* à côté de, *al lado de.* Les Italiens disent *lato.*

Dans le dialecte de Bourgogne, la forme orthographique la plus habituelle est *leiz :*

> Soniai un songe mirabilous et fier,
> Ke il estoit aleiz esbanoier
> *Leiz* la riviere sor un courant destrier.
>
> *Gerars de Viane,* 1899-1901.

LIERRES, subst. Larron. Voyez p. 81, l. 8; et LARRON.

LIEUS, LIU, subst. Lieu. Voyez p. 137.

LIL, LIZ, subst. Lis. Voyez p. 153.

LISTÉ, LISTEIZ, adj.

Cf. Roquefort, s. v. *Listé.*

Cette épithète est si fréquente, dans les anciens poëmes, qu'il est singulier que Roquefort n'en ait point donné quelque exemple. J'y suppléerai, en faisant observer que dans les passages que je vais citer, il est difficile d'attribuer constamment à ce mot le sens précis que Roquefort lui a donné.

> Il n'est nus hom ki de meire soit neiz,
> Que deviser seust les granz bonteiz
> Ne la richesce des granz palais *listeiz.*
>
> *Gerars de Viane,* 3357-3359, Bekker.

> Del palais issent, s'avalent les degreiz.
> Parmi les rues s'en sont à pié aleiz.

Gerard encontrent, le franc duc naturel,
Qu'est descendus de son palais *listé*.
Iai parleront ansanble.

Gerars de Viane, 3400-3404.

ij. dames voi en cel palais *listé*
Que por nos ont formant brait et crié.

Ibid. 2533-2534.

Granz colz se donent sor les escus *listeiz*.

Ibid. 691.

Li quens Lanbers fut chevaliers menbreiz.
L'anste brandist, don li fers fu quarreiz.
Le destrier broche des esperons doreiz.
Fiert Olivier sor son escu *listé*,
Ke tot li ait frait et esquartelé.

Ibid. 763-767.

Il faut observer que l'épithète de *bandé* se trouve aussi fréquemment appliquée aux écus, dans le même texte :

Lanbert saisi par l'escu d'or *bendey*.

Ibid. 744.

Loc, subst. Lieu. Voyez p. 137.

Loerres, subst. Louangeur. Voyez p. 86, l. 12.

Loialté, subst. Loyauté. Voyez p. 457.

Loinx, Los, Lou, Loux, Loz, subst. Assentiment, louange. Voyez p. 153, l. 13-18.

Losengier. Flatteur, adulateur, flagorneur, trompeur, médisant.

Cet adjectif est très-fréquemment employé dans les auteurs du xiiie et du xive siècle. (Cf. chanson viiie, du commencement du xiiie siècle, dans le *Romancero françois* de M. P. Paris, p. 42.)

M. Paris a prouvé, par une note qu'il a mise sur ce passage, et par une autre, sur le même mot, dans le premier volume de *Garin le Loherain*, qu'il n'a point compris le sens de ce mot *losengier* et qu'il n'a pas même soupçonné à quelle étymologie il pouvait être ramen

Les auteurs de glossaires le dérivent du mot latin *laus*, par

des mots intermédiaires du latin barbare *laudentia*, flatterie, etc.

Je pense que notre vieux mot *losengier* et l'italien *lusingar* doivent être rapprochés des termes allemands *lobsanger*, *lobsingen*, *lobgesang*.

> Dist Balan : Rois, entendez envers moi.
> Ne croiez ia *lossengier* devant toi,
> Mes contien toi comme nobile roi,
> Si com out fet li prince devant toi.
>
> *Agolant*, 1206-1209, Bekker.

Cf. Roquefort, au mot *Losanger*. Ce substantif a également son verbe de la même forme, noté par M. de Roquefort.

Cf. Raynouard, *Journ. des Sav.* Octobre 1818; *ibid.* Novembre 1829, p. 672, où M. Raynouard soutient avec raison que ce mot ne nous vient pas de l'italien *lusingar*.

Lous, Luc, subst. Lieu. Voyez p. 137.

Lous, Lox, Lus, subst. Loup. Voyez p. 133.

Luffre, adj. Gourmand, friand, écornifleur; peut-être aussi goinfre et glouton.

> Premier assaillent leur prieur
> Qui estoit fort et vigoureulx;
> Puis frere Jean de Tournay,
> Sot est et *luffre*, bien le scay;
> Puis frere Gillon de Chiraux
> Qui le hutin redoute pau.
>
> *Le Triumphe des Carmes*, 1311, pièce de vers de Valenciennes, XIVe siècle, vers 279-284, ed. A. Leroy et A. Dinaux.

Les éditeurs ont mis une note sur ce mot *luffre*, pour déclarer qu'il leur était tout à fait inconnu dans le patois de leur province et qu'ils pensaient qu'on devait peut-être lire *rustre*. Je crois cette correction malheureuse, et je penche à maintenir comme correcte la leçon des manuscrits. Le mot *luffre* a dû signifier *goinfre*, *gourmand*, et il est probable qu'il n'était point inconnu à Rabelais, qui a fabriqué le sobriquet de *Lifrelofre* pour désigner un

Suisse ou un Allemand. Cf. de plus Roquefort, s. v. *Liefres*, et Suppl. s. v. *Liefres*, *Liefvres*.

Cf. Rabelais, livre III, Prologue, t. I, p. 243, ed. de l'Aulnaye, in-8°.

Luiteors, subst. Lutteurs. Voyez p. 87, l. 15.

Lum, Luns, subst. Limon. Voyez p. 88.

Maieur, subst. Maire. Voyez pp. 79, 80.

Maint, pron. ind. Plusieurs. Voyez pp. 367-370.

Maiour, Maires, subst. Maire. Voyez pp. 79, 80.

Maismement, adv. En latin *Maxime*. Voyez p. 375.

Maistrisamment, adv. En maître, en souverain.

Omis par Roquefort, qui a noté *maistrement* avec une acception quelque peu différente.

« Le roy Jacques vouloit trop maistrisamment vivre avec elle. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, ch. 1, t. I, p. 240, Petitot.)

Majesté, subst. fém.

Mot nouveau en France, substitué au mot *dignité*, vers le milieu du xvi° siècle. Il avait été jusqu'alors restreint à l'usage ecclésiastique.

« .....Ils ont de tant avili la dignité ou (comme on a puis « quelque temps en ça commencé de parler) la *maiesté* de l'estat « françois. » (Pierre de Saint-Julien, *De l'origine des Bourgongnons et antiquité des estats de Bourgongne;* Paris, 1581, in-folio, p. 307.)

Cf. *ibid.* pp. 131, 132, 603.

Malarroy, subst. masc. Désordre.

C'est un mot composé sur lequel *désarroy* a prévalu depuis.

« Car chacun cremoit moult, tant pour ceux qui estoient ja « morts comme pour le *mal arroy* où ils estoient. » (*Mém. de J du Clercq*, l. II, ch. xiii, t. II, p. 31, Buchon.)

Cf. Roquefort, s. v. *Arroi*.

Marrissant, part.

« Portant d'argent, à un serpent d'azur. Cestuy serpent.... « doit avoir sept tournans : dont l'un est noué pres de la teste,

« saillant de la gorge un enfant, *marrissant* de gueulles. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, Introd. ch. 1, t. I, p. 103, ed. Petitot.)

Ce sont les armoiries des ducs de Milan. Je pense que la fin de ce passage est mal ponctuée, et que pour la bien entendre il faut ôter la virgule après le mot *enfant*, et la reporter après le mot *marrissant*, qui alors pourra vouloir dire *pleurant, larmoyant, criant*. Cette conjecture me semble d'ailleurs pleinement justifiée par la suite de ce passage, où l'auteur, racontant l'histoire de l'origine de ces armoiries, dit : « . . . . . La beste « laissa la prise de l'enfant qu'elle avoit meurdri. : . . . et pour « celle vengence et victoire, les enfans dudict comte (qui depuis « furent signeurs de Milan) porterent en leurs armes, d'argent, « à un serpent et l'enfant *marrissant*, en la maniere dessus « blasonnee. » (P. 104.)

Maufaitires, subst. Malfaiteur. Voyez p. 86, l. 23.

Mausuy, part. Expliqué par Petitot *mal suivi*.

Omis par Roquefort.

« Si fut *mausuy* en son emprise, et saillirent les Gandois à « grosse puissance, et mirent embusches sur le passage qu'il devoit « passer. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, chap. xxvi, t. II, p. 123, ed. Petitot.)

Ce mot paraît signifier ici l'équivalent de notre expression *mal venu, mal advenu;* on dirait aujourd'hui : « il fut mal venu dans « son entreprise, » pour dire : « son entreprise réussit mal. » C'est donc *mal suivi* pour dire *mal réussi*, au sens passif. On connaît, dans les composés du verbe *suivre*, des exemples de cette forme contracte dont le mot *mausuy* nous offre le participe : *consuyr*, suivre et poursuivre, est employé par Olivier de la Marche, l. I, ch. xxv, t. II, p. 92.

Mayeur, subst. Maire. Voyez p. 79, l. 25.

Mectre, v. act. Mettre.

Cf. Orell, *Alt Fr. Gr.* p. 247, *mectre jus*, abolir.

« Le comte feit crier que il *mectoit jus* touts les subsides, impo« sitions, quatriesmes et autres debittes; et pareillement avoit fait

« *mectre jus* à Péronne et à Montdidier. » (*Mém. de Jacques du Clercq*, l. V, ch. xxx, t. IV, p. 6, Buchon.)

On trouve aussi cette forme ou plus exactement cette orthographe en *c* du verbe *mettre* dans ses composés :

« Leur *promectoit* de ce jamais eux requerir. » (*Ibid.* l. II, ch. I, t. II, p. 3.)

« Par quoi de legier il *mecteroit* le remenant à merchi. » (*Ibid.* l. V, ch. xxxiii, t. IV, p. 15.)

« Ils traicterent se *remectre* en l'obeissance du roy d'Angle-« terre. » (*Ibid.* l. II, ch. II, t. II, p. 5.)

« Le roy *commectroit* trente six notables hommes du royaume. » (*Ibid.* l. V, ch. LII, t. IV, p. 64.)

« Le salua en se *mectant* a genoux. » (*Ibid.* l. V, ch. LVIII, t. IV, p. 97.)

« Sans ce que le doyen des tisserants se puisse *entremectre* de « les renouveler. » (*Ibid.* l. II, ch. LVI, t. II, p. 115.)

« Et sans ce que les dits doyens y *commectent* quatre hommes « pour faire les eschevins. » (*Ibid.*)

Meesme, Meime, Meisme, Memme, pron. ind. Même. Voyez pp. 370-375.

Meietie, subst. Moitié. Voyez p. 221, l. 3.

Meiment, Meismement, Mesmement, adv. Mèmement. Voyez p. 375.

Meire, subst. Mère. Voyez p. 457.

Meis, subst. Médecin. Voyez p. 73, l. 24.

Meis, subst. Mois. Voyez p. 154, l. 2.

Meis, Mes, subst. Maison. Voyez p. 153, l. 11.

Meité, Meiter, Meitte, subst. Moitié. Voyez p. 221.

Menait, verbe. Mena. Voyez p. 475.

Més, subst. masc. Mois.

Ce n'est qu'une forme orthographique, mais Roquefort n'aurait pas dû l'omettre.

« Sachez, sire, que puisque nostre maistre fu venus a Triple à « ly mie dou *més* d'octobre. » (*Lettre de Jos. de Cancy, de l'ordre de*

S. J. de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre, écrite à la fin de 1281, ins. au *Bull. de la Soc. de l'hist. de France,* t. I, cah. 1-2, part. II, p. 3.)

« Ceste criée fist faire par un *més,* chacune semaine une fois. » (*Ibid.* p. 8.)

MES, subst. Mets. Voyez p. 149.

MES, MESAIGER, MESAIGES, MESAIGIERS, MESAIGIES, MESSAGE, MESSAGIER, subst. Messager. Voy. pp. 72, 73; p. 155, l. 19; p. 457.

MEU, subst. Muid. Voyez p. 222, l. 9.

MIELX, adv. Mieux. Voyez p. 470, l. 14.

MILLIAIR, MILLIAIRE, subst. Millésime. Voyez p. 225.

MILLOR, adj. Meilleur. Voyez p. 457.

MIMES, MISME, MOIEME, pron. ind. Même. Voy. pp. 370-375.

MISEUR, MISIERES, subst. Entremetteur, arbitre. Voyez p. 84.

MOES, MOIS, subst. Mois. Voyez p. 153, l. 26, 27.

MOITIET, subst. Moitié. Voyez p. 221.

MOITOIERIE, subst. fém. Partage par moitié. Voy. p. 221, l. 7.

MOLT, MOULT, MOUT, MULT, adv. Beaucoup. Voy. pp. 376-379.

MONDE, MONT, MONS, MONZ, MUND, MUNDE, subst. Monde. Voyez p. 79.

MOUTIE, subst. Moitié. Voyez p. 221, l. 2.

MULT, adv. Voyez MOLT.

MUNDE, subst. Voyez MONDE.

NATAULX, subst. masc. plur.

On appelait *natal* le jour de la fête de Noël. (Voyez Roquefort, au mot *Natal.*) De là, par extension, à ce que je crois, on a dit *les quatre nataulx de l'an,* pour dire les quatre fêtes principales de l'année.

« Le duc a un grand maistre d'hostel.... il peut servir aux quatre « *nataulx* de l'an et quant le prince tient estat solempnel. » (Olivier de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy,* ann. 1474, t. II, p. 489, ed. Petitot.)

Sur ce passage, Petitot donne la note suivante : « *Quatre na-* « *taulx,* quatre grandes fêtes. »

Nef, Nefs, Neif, Nes, Niefs, subst. Vaisseau. Voyez pp. 96, 97.

Negun, pron. ind. Pas un. Voyez p. 415.

Neiz, part. Né, natif, fils de.

Omis par Roquefort.

Il ne faut pas confondre ce mot avec *niez*, neveu, petit-fils; communément *niez* se trouve au sens de *neveu*, opposé à *oncle* (*nepos*); *neiz* est le participe de *naître*, natif, né de, *natus*.

Par Deu, biaz oncles, or ai bel cop veu.
De l'ost de France est un donzels issus.
. . . .
Ce dist Gerard : Belz niez, tot ceo laissiez
Se vos perdoie, ne seroie mais liez.
. . . .
Vausaus, fait il, ie ai non Olivier,
Neiz suix de Genes, filz au comte Rainier.
Mes oncles est Dans Harnaus le guerrier.
Niez suix Gerard de Viane le fier,
Ke li rois veut de Viane chascier
Et par grant felonie.

Gerars de Viane, 57, 58; 65, 66; 90-95, ed. Imm. Bekker.

Neluj, Neluy, pron. ind. Nul. Voyez pp. 419-421.

Nes', pour *ne les* dans le *R. de Rou*, 5645, est ridicule avec cette apostrophe ainsi placée. Il ne faut point d'apostrophe.

Nes, subst. Voyez Nef.

Nes, subst. Nez. Voyez p. 154.

Nesuns, pron. ind. Pas un. Voyez p. 414.

Neu, subst. fém. Nuit.

Cf. Roquefort, s. v. *Neu*.

M. Buchon a eu tort d'expliquer ce mot par *nage* dans le passage suivant :

« Estoient les loups si affamés qu'ils entroient de nuit es bonnes « villes et faisoient moult de divers dommaiges, et souvent pas- « soient la riviere de Seine et autres à *neu*. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, ann. 1421, p. 303, ed. Buchon.)

A neu signifie certainement : *pendant la nuit, de nuit.*

NEUNS, pron. ind. Pas un. Voyez p. 415.

NEVOU, subst. Neveu. Voyez p. 457.

NIEF, NIES, subst. Neveu. Voyez p. 100.

NIEFS, subst. Voyez NEF.

NOIAUS, subst. Nœud. Voyez p. 122, l. 6.

NOIELZ, subst. Noël. Voyez p. 415.

NOIRON.

Et dist Rollan : Jai n'oreiz veriteiz,
Par cel apostre c'on quiert en *noiron* prey.

Gerars de Viane, 135, 136, ed. Imm. Bekker.

Je pense que ce passage doit être ainsi ponctué, et non comme l'a fait l'éditeur, qui a mis un point après le premier vers, et une virgule après le second. Je crois que le serment qui termine ce vers 136, se rapporte beaucoup plus naturellement à ce qui le précède qu'à ce qui le suit.

Mais par l'apostre c'on quiert ou prey *noiron*,
D'entre nos ij. esmeust la tanson,
N'en faisiés en France vantisson,
K'en portixiés dou mien un soul bouton.

Ibid. v. 144-147.

Oliviers l'ot, si commance à crier :
Par cel apostre c'on quiert en *noiron* pré
Se ie vif tant ke je soie adoubeiz...

Ibid. v. 159-161.

Ke par l'apostre c'on quiert, en *noiron* pré,
Lance n'espee n'en caindra a mon lé.

Ibid. v. 3256, 3257.

Je trouve dans une pièce de vers écrite à Valenciennes dans la première moitié du XIVᵉ siècle, en langage français :

Parmy Vallenchiennes s'avoient,
Grant planté de gens les convoient;

Tant qu'on passe la boucherie
Et le cambge et la saulnerie;
Le pont *noiron* ont trespassez;
En leur porte entre tous lassez.

Le Triomphe des Carmes, 1312, v. 373-378, ed. A. Leroy et A. Dinaux.

Il y avait donc alors à Valenciennes un pont qu'on appelait le *Pont-Noiron*. Les éditeurs prétendent que son nom véritable est celui de *Pont Néron*, et qu'il le tire de l'empereur romain, à un des lieutenants de qui on en attribue la construction. Où ont-ils pris cette étymologie et de quelles preuves l'appuient-ils? Ils ajoutent que ce pont est plus ancien que la ville de Valenciennes, et que dans le XVIIe siècle il a changé de nom.

Nolui, pron. ind. Nul. Voyez pp. 419, 420.

Nom, Noms, subst. Voyez p. 89.

Nouvel, adj. Nouveau.

Je remarque cette locution, *homme sachant et nouvel,* dans les *Mém. d'Olivier de la Marche,* l. I, ch. XXVIII, t. II, p. 159, ed. Petitot. Elle est expliquée par l'éditeur, « savant et d'un esprit « inventif. » Ce qui est fort ingénieux.

Nouz, Nuel, subst. Nœud. Voyez p. 122.

Nul, pron. ind. Nul. Voyez pp. 416-419.

Nulli, Nullui, Nului, pron. ind. Nul. Voyez p. 419.

Num, Nuns, subst. Nom. Voyez p. 89.

Nunlz, Nuns, pron. ind. Pas un. Voyez pp. 415, 416.

Nus, pron. ind. Nul. Voyez p. 417.

Nuteit, subst. Nudité. Voyez p. 111, l. 26.

Obli, subst. Oubli. Voyez p. 457.

Ochierres, subst. Meurtrier. Voyez p. 86, l. 13.

Octaucle, Octave, Octieve, subst. Huitième jour d'avant une fête. Voyez p. 225.

Octroi (j'), verbe. J'octroie. Voyez p. 478, l. 21.

Oef, subst. Œuf. Voyez p. 140, l. 6.

Oeil, Oels, Oelz, Oez, Oil, Ois, Olz, subst. Œil. Voyez p. 123.

Oes, subst. Œuf. Voyez p. 140, l. 4.

Oes, subst. Usage. Voyez p. 149.

Oevre, subst. Œuvre. Voyez p. 469, l. 26.

Oil. Oui. Voyez p. 457.

Oist, subst. Camp. Voyez 108, l. 2.

Om, **On**, pron. ind. On. Voyez pp. 379-383.

Orgoil, subst. masc. Orgueil. Voyez p. 457.

Cette forme a été mentionnée par Roquefort, s. v. *Orguile*. Cf. au Suppl. s. v. *Orguex*. M. de Roquefort a noté, en tout, cinq formes diverses de ce mot; mais il a eu le tort, auquel il est trop sujet, de ne faire connaître aucune distinction entre elles, dans l'usage, et de ne donner nul exemple de leur emploi.

Orguilous, adj. Orgueilleux. Voyez p. 457.

Ormier, subst. masc. *Ormer*.

Ce mot paraît être formé de *aurum merum;* l'abbé de la Rue, dans le Glossaire de son deuxième volume, p. 385, l'explique *or pur*.

> Et ad ceinte sa espée, li pouz en fud d'*ormer*.
>
> *Rom. du voy. de Charlemagne à Constantinople*, prem. man. du XIIe siècle, cité par l'abbé de la Rue, *Ess. hist. sur les Bardes, les Jongl. et les Trouv.* II, 26.

Peut-être faut-il lire en deux mots *or mer*, en considérant *mer* comme un adjectif.

Cf. Roquefort, *Gl. de la L. R.* s. v. *Ormier*.

> Car me rant or mon faucon que i'ai chier
> Ie te donrai xv. livres d'*ormier*,
> Dist Olivier : de folie oi plaidier.
> Ie nel randroie por c. livres d'*ormier*.
>
> *Gerars de Viane*, 77-80, ed. Imm. Bekker.

> iiij. somiers chargié d'or *esmeré*.
>
> *Ibid.* v. 780.

Cf. Roquefort, s. v. *Esmeré*.

Os, subst. Usage. Voyez p. 149, l. 21.

Os, **Osses**, subst. Os. Voyez p. 158.

Os, **Ost**, **Osz**, **Oz**, subst. Camp. Voyez p. 107.

Ossir, v. act. Occire, tuer.

Roquefort n'a pas noté cette forme, qui est dégénérée de celle connue *occir*.

Si or t'avoie vancu nen afolé
A toz iors mais me seroit reprové
K'*ossis* auroie un home desarmé.
Kier une espee tot à ta volanté.

Gerars de Viane, 2607-2610, Bekker.

S'estiens ore dedans vostre ost antrey
Ainz ke Francoiz seuxent la veritey
Ke nous fusiens apaié n'acordey,
Serienz nos *ossis* et afolé.

Ibid. v. 3620-3623.

Vers Viane est Oliviers retorné
Kant ot Antone *ocis* et afolé.

Ibid. v. 552, 553.

Kant ie t'aurai *ocis* au bran d'acier.

Ibid. v. 2307.

Il paraît que dans le dialecte de Champagne et Bourgogne cette forme d'orthographe et de prononciation était commune à tous les temps du verbe :

Il la perdit el bruel soz la ramee
En la bataile ke molt fut redoutee,
Lai où l'*ocist* Maucon de Valfondee.

Ibid. v. 2679-2681.

Ostait, verbe. Ota. Voyez p. 475, l. 26.

Otrei, pron. ind. Autrui. Voyez p. 354, l. 19.

Otres, pron. ind. Autre. Voyez p. 355, l. 20.

Oues, subst. Œuf. Voyez p. 140, l. 5.

Overors, subst. Ouvriers. Voyez p. 87, l. 16.

Oylz, subst. Œil. Voyez p. 123.

PAIS, subst. Pas. Voyez p. 154, l. 13.

PAIS, PAIX, subst. Paix. Voyez p. 154.

PAISIEULE (dans la Chronique de Jean Von Heilu), 1287, 454. L'éditeur a eu tort d'écrire *paisievle :* tous ces *v* devant *l* se prononçaient *u*.

PALAIS, PALAIX, PALEEZ, PALEIZ, PALES, PALEZ, PALOIS. Voyez p. 148.

PALERIN, subst. Pèlerin. Voyez p. 76, l. 19.

PALIZ, subst. Palis. Voyez p. 154.

PALZ, subst. Pieux. Voyez p. 118, l. 19.

PANRE, verbe. Prendre. Voyez p. 457.

PARANTEIZ, subst. Parenté. Voyez p. 112, l. 28.

PAREIT, subst. masc. PAROIS.

L'abbé de la Rue, Gloss. p. 386, l'explique *mur*. Roquefort ne l'a pas connu.

Palez veient tut a marbre,
Ni out maisun faite de arbre,
Gemmes od l'or funt grant clarté
Dunt li *pareit* sunt entaillé....

Poëme sur le Voy. de saint Brandan au Paradis terrestre, écrit vers 1122, cité par l'abbé de la Rue, *Essais hist. sur les Bardes, les Jong. et les Trouv.* II, 73.

Cette forme grêle, *pareit, pareiz,* est particulière au dialecte de Normandie; je crois que dans tous les autres on trouve *paroy, parois*, sans exception.

« Ainsi comme au milieu de la longueur de la sale, assez près « de la *paroy*, à l'opposite de la longue table, avoit un haut pil« lier. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, ch. XXIX, t. II, p. 170, Petitot.)

PARLEIT, part. Parlé. Voyez p. 113, l. 18.

PAS, subst. Pas. Voyez p. 154.

PASSEOR, subst. Passants. Voyez p. 87, l. 13.

PEAS, subst. plur. Peaux. Voyez p. 126, l. 18.

Peceor, Pecheors, Pechieres, Pecieres. Voyez p. 83.

Pecierres, subst. Pécheur. Voyez p. 86, l. 6.

Ped, Pied. Voyez p. 110, l. 15.

Peire, Peires, subst. Père. Voyez pp. 73, 457.

Pel, subst. Pieu. Voyez p. 118, l. 17; p. 133, l. 1.

Pel, subst. Peau. Voyez p. 126, l. 17.

Pelerins, subst. Pèlerin. Voyez p. 76, l. 18.

Peneux, adj.

La sepmaine peneuse, la semaine sainte.

Roquefort l'a noté, mais non point avec le sens primitif qu'il a dans cette locution.

« A un mardi, douziesme jour d'avril, l'an mil quatre cent qua- « rante cinq, en la *sepmaine peneuse*, entre la mi-nuit et prime du « jour, gela si tres fort... » (*Journ. d'un bourg. de Paris*, ann. 1445, p. 536, ed. Buchon.)

Pequin ou Pekin, subst.

Les soldats donnent ce nom, par dérision et par mépris, à tous les hommes étrangers à la profession des armes. Il est ancien dans la langue; on pourrait le dériver de πάγανος, *paganus*, qui était employé anciennement de la même manière et dans un sens parfaitement analogue.

Voy. toutefois du Cange, ad v. *Piquichini*, et Carpentier, ad i. v.

Perchevoir, Apperchevoir, verbe act.

Ils *percheurent*, ils s'aperçurent. (*Mém. de Jacques du Clercq*, l. II, ch. II, t. II, p. 5, ed. Buchon.)

L'emploi de ces deux verbes, ayant une signification tout à fait synonymique, est cependant loin d'être arbitraire. Du Clercq paraît préférer l'emploi de *apperchevoir* quand le verbe est réfléchi et précédé du pronom réfléchi *se;* ainsi il dit constamment *s'apperchevoir*, et je ne connais pas un exemple de *perchevoir* usité de cette façon. Mais il dit *perchevoir* quand le verbe est actif et suivi de son régime direct.

Ces formes, au reste, sont particulières aux dialectes de Flandre et de Picardie.

« Ils s'avallerent lui quatorziesme, la nuict ensuivante, hors du « chastel, sans ce que ceux du dedans *s'apperchussent* de son allée, « jusque ce que vint le lendemain matin. Quant ceux de Gavres « *perchurent* leur capitaine et une partie de ses gens eschappés.... » (*Mém. de J. du Clercq*, ch. L, p. 101.)

PESCHERES, PESCHIERRES, PESCHUR, PESCURS, subst. Pêcheur. Voyez p. 86.

PESEIRES, subst. Peseur. Voyez p. 86, l. 7.

PETOYER, v. act. Fréquenter, parcourir, fouiller, hanter.

Cf. Roquefort, s. v. *Patoier, Pietoier.*

« On les voyoit touts les jours *petoyer* le marché d'Arras. » (*Ibid.* l. IV, ch. LXI, t. III, p. 204, ed. Buchon.)

On dit encore *patauger.*

PEULE, PEULES, subst. Peuple. Voyez p. 74, l. 3.

PEUS, subst. plur. Poils. Voyez p. 139, l. 17.

PEUS, PEX, subst. plur. Pieux. Voyez p. 118.

PEZ, subst. plur. Pieds. Voyez p. 110, l. 16.

PEZ, subst. Paix. Voyez p. 154, l. 9.

PIAX, subst. plur. Peaux. Voyez p. 126, l. 20.

PIEÇA, adv.

« Il y a pièce de temps, pièce-y-a, » pour dire : Il y a quelque temps. On dit encore, dans le langage du peuple : « Il y a un bout « de temps, un bon bout de temps. »

Roquefort a donné à ce mot contracte, *pieça,* dont la véritable origine ne paraissait pas difficile à démêler, une étymologie tout à fait ridicule; et il a été d'autant plus répréhensible de tomber dans cette bévue, que la vraie formation du mot avait été dès longtemps indiquée.

Cf. Henri Estienne.

PIEL, subst. Poil. Voyez p. 139, l. 5.

PIEX, subst. plur. Pieux. Voyez p. 118, l. 23; p. 133, l. 2.

PIEXE, subst. fém. Pièce.

On le trouve employé, *une piexe,* au sens de *quelque temps, un peu de temps.*

36

« Le rey demora por reposer ses bestes une *piexe*. Samagar sen « parti et alla autre chemin. » (*Lettre de Jos. de Cancy, chev. de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre,* écrite vers la fin de 1281, impr. au *Bulletin de la Société de l'hist. de France*, t. I, part. II, p. 7.)

PIX, subst. plur. Pieux. Voyez p. 118, l. 24.

PLACQUE, subst. fém.

Roquefort l'explique bien : « sorte de monnaie; » j'y ajoute les renseignements suivants :

« En ce temps couroit une monnoie à Paris, nommée *plaques*, « pour douze deniers parisis, et estoient de par le duc de Bour- « gogne, lesquelles *placques*, quant on veiz que chacun en avoit « ou pou ou grant, on les cria parmi Paris le samedi deuxiesme « jour de novembre mil quatre cent vingt cinq à huit doubles, « qui avoient esté prins pour neuf doubles, dont grant murmure « fut; mais à souffrir le convint, quoique le cueur en doulust. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, ann. 1425, p. 355, ed. Buchon.)

PLAMER, v. act.

Mettre sa lance en arrêt, lui donner la direction horizontale et plane.

Roquefort a noté un participe *plamé*, qu'il a eu tort de croire incorrect.

Le destrier broche, le roit espié brandi.
Mervillous cop sur l'escut le feri.
De chief en autre le perca et fandi.
Fors fut l'aubers ke maile n'en rompi,
Ke l'ait de mort tansié et guaranti.
Plame sa lance, dou cheval l'abati.
Tire sa raigne, s'est ariere guenchi.

Gerars de Viane, 1654-1659, ed. Imm. Bekker.

PLESUR, PLUISEURS, PLUISORS, PLUISOURS, PLURIEUX, PLUSEUR, PLUSIEURS, PLUSORS, PLUSOURS, PLUSUR, PLUXOURS, pron. Plusieurs. Voyez pp. 383-386, 457.

POC, adv. Peu. Voyez p. 457.

Poer, subst. Pouvoir. Voyez p. 469, l. 27.

Poestive, adj. Puissant. Voyez p. 469, l. 26.

Poet, verbe. Peut. Voyez p. 469, l. 27.

Poetteit, subst. Puissance. Voyez p. 111, l. 15.

Poichon, subst. masc. La mesure qu'on appelait autrefois, à Paris, un *poisson;* elle a cessé d'être en usage. Dans plusieurs provinces on dit une *poche,* un *pochon,* avec une signification tout à fait analogue. Ce ne sont que des formes différentes du même mot.

Frere Gille, dit le prieur,
Nous ne sommes cy que nous deux,
Or nous donne par courtoisie
Ung peu de frommaige de Brie
Et plain *poichon* de vin d'ansoire.

Le Triumphe des Carmes, 1311, vers de Valenciennes, xiv[e] siècle, 135-139, ed. A. Leroy et A. Dinaux.

Poil, subst. Poil. Voyez p. 139, l. 4.

Pointuré, part. Peinturé, peint. Voyez p. 457.

Pois, subst. Poids. Voyez p. 154.

Poissant, adj. Puissant. Voyez p. 457.

Poisse, verbe. Puisse. Voyez p. 457.

Ponée, subst. fém. Peine, dommage.

C'est, je pense, une forme irrégulière occasionnée par la rime pour *poine,* et, s'il en est ainsi, un exemple de plus de l'extrême licence de nos anciens auteurs dans l'orthographe et dans la permutation des sons de la langue.

Mais la novele fut à Kallon contee.
Par mautelant ait sa barbe iuree,
N'i ait bairon de si grant renommee
S'il li faisoit outraige ne *ponee*
Ke nel pandise à un arbre ramee.

Gerars de Viane, 2954-2958, Bekker.

Poosteit, Poosteiz, subst. Puissance. Voyez p. 111.

Poote (lis. *pooté*). *Poesté*. Puissance.

Li hons de poote. Mot à mot, *homme de puissance*. C'est ainsi qu'on appelait, aux XIIe et XIIIe siècles, les roturiers qui n'étaient pas serfs.

Beaumanoir (*Coutumes de Beauvoisis*, ch. XLVIII), dit : que l'homme de *pooté* qui acquiert un franc fief, participe, par suite de cette acquisition, aux droits des gentilshommes, de ne plus être jugé que par ses pairs, de faire hommage à son seigneur, etc. (Voyez Laurière, *Ord. des R. de Fr.* t. I, Préf. p. XIII.)

Por, prép. Pour. Voyez p. 457.

Porc, Pors, subst. Porc. Voyez p. 99.

Pot, verbe. Peut. Voyez p. 457.

Preiz, subst. Prés. Voyez p. 457.

Pri, verbe. Prie. Voyez p. 478, l. 22.

Primson, Prinson, subst. Temps entre dix heures et minuit. Voyez p. 224, l. 21.

Prinsoir, subst. Commencement de la soirée. Voyez p. 224, l. 19.

Pris, subst. Prix. Voyez p. 154.

Prou, adj. Preux. Voyez p. 457.

Puple, subst. Peuple. Voyez p. 74, l. 8.

Quan, Quans, Quant, Quantes, Quanz, Quaunz, pron. ind. Quant. Voyez pp. 338, 339.

Quanconque, pron. ind. Tout, tout cela, tout ce que. Voyez p. 341.

Quanque, pron. ind. Tout ce que, autant que. Voyez p. 339.

Quarentaine, subst. Espace de quarante jours. Voyez p. 224, l. 5.

Quartaige, subst. Mesure de grains, mesurage. Voyez p. 223, l. 12.

Quartiers, subst. Quart. Voyez p. 222.

Que.

Mult fet ke sage ki Dex sert.

R. de Rou, 7022, ed. Pluquet.

M. A. L. P., dans une note sur ce vers, suspecte, je ne sais pourquoi, cette leçon qui me semble fort bonne. La variante qu'il rapporte est défectueuse.

QUECUNQUE, pron. ind. Quiconque. Voyez p. 337, l. 17.

QUELCONQUES, pron. ind. Voyez p. 337.

QUELQUE, pron. Quelque. Voyez p. 332.

QUENS, subst. Comte. Voyez p. 77; p. 470, l. 3.

QUERIR, verbe act.

Les significations et les formes des temps de ce verbe ont singulièrement varié.

Quit, 3e pers. sing. du parf. déf. indic. signifiant *atteignit* dans le passage suivant :

« Car par deux fois entresuyvans le *quit* le signeur de Charny « au pié. Fierement se *requirent* les chevaliers; et soustenoyent et « l'un et l'autre de grans coups sur leurs haches. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, liv. I, ch. VIII, t. I, pp. 331, 332, ed. Petitot.)

QUERROIE, verbe. Chercherais. Voyez p. 478, l. 29.

QUEX, pron. Quelle. Voyez p. 330, l. 10.

QUINTAINE, QUITAINE. Joute, combat en champ clos.

Cf. Roquefort, s. v. *Quintaine*.

> Se il vos plait, le congié me doneiz.
> Une *quitaine* me laisisiez fermer.
> Tost i ferroient cil novel adoubeit
> De l'ost de France, cil ligier barcheleir.
>
> *Gerars de Viane*, 364-367, Bekker.

> En la *quitaine* vodroit premier ioster.
>
> *Ibid.* v. 375.

> Li dus Rollan n'i vot plus delaier.
> Enmi le prei ait fait iij. palz fichier
> Et par desuz iij. fors haubers doublier.
> Lors s'aparoilent cil bacheler ligier.
> Lai veissiez acemer maint destrier.
> Espiez et lances brandir et pamoier.
> Dedans Viane est li quens Olivier,

Deleiz lui Aude que tant fist à proisier.
Aval reguarde li gentis chevalier,
Voit la *quitaine* enmi le pré drescier :
Ne fust si liez por c. livres d'ormier.
Lors se propanse li nobile guerrier
Qu'à la *quitaine* vorait ferir premier.

Gerars de Viane, v. 391-403.

Au XVIIe siècle, ce mot s'employait généralement avec le sens absolu de : « but, point de mire, champ d'ébats. » Regnier, Scarron l'ont employé dans leurs vers. Tallemant des Réaux a dit : « Trois « ou quatre jeunes gens de la cour ayant, par folie, gagé à qui en « feroit le plus en une nuit, après avoir pris des drogues pour cela, « on dit que ce fut elle qui leur servit de *quintaine*. Il en mou- « rut deux, je pense, et les autres furent bien malades. » (*Historiettes*, III, 197.)

Cf. Liste alphab. de quelques mots en usage à Rennes, par Lemiere de Corvey, au mot *Quintaine*, dans le vol. *Mélanges sur les langues, dialectes et patois* (par Coquebert de Montbret), Paris, 1831, in-8°, pp. 265, 266.

Richelet, *Dict.* s. v. *Quintaine*.

Ce mot est encore dans le Dictionnaire de Boiste.

Cf. du Cange, *Histoire de S. Lovys, ecrite par Jean sire de Joinville*, Paris, 1668, in-fol.; *Dissert. sur l'hist. de saint Louis*, Diss. VII, pp. 174-185.)

QUINZEME, subst. Quinzaine. Voyez p. 223, l. 27.

QUI QUI, QUI QUI ONCQUES. Voyez p. 335.

RAI, RAIZ, subst. Rayon. Voyez p. 155.

RAIM, RAINS, subst. Rameau. Voyez p. 89.

RAÏS, subst. Racine. Voyez p. 154.

RAMIER, subst. masc. Le rameau, la branche.

C'est un mot collectif, signifiant les rameaux, le branchage, la feuillée, le feuillage d'un arbre. Roquefort ne l'a point connu dans ce sens. C'est un mot regrettable, car nous l'avons perdu depuis, et le français n'a plus rien qui le remplace en son sens

collectif, depuis que le mot *ramée*, qui l'avait remplacé, ne se dit plus que d'un amas de bois sec ou fraîchement coupé. On dit aussi *ramage*, mais dans le style badin, et plus particulièrement des rameaux peints sur les tapisseries et sur les étoffes.

Ainz ne fenait, s'est venus a vergier
L'oisel appelle ke siet sor le *ramier*
Et il s'asist sor son poig senestrier.

Gerars de Viane, 71-73, ed. Bekker.

Ramon, subst. masc. Balai.

Cf. Roquefort, au même mot.

Il y a un mot *remace*, avec le même sens, usité dans quelques provinces de l'est de la France, la Lorraine et la Franche-Comté. (Voyez Coquebert de Montbret, *Mél. sur les langues et patois*, Vocab. du patois du Jura, 197.)

« Les serviteurs de l'eaue servans doivent porter l'eaue en la « chambre du prince, et livrent caches et *ramons*... » (Olivier de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, ann. 1474, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 544, ed. Petitot.)

Rançon, contracté de Redemptio.

Il est à remarquer que ce mot *rançon* ayant, par l'usage durant le moyen âge, perdu le sens propre de *redemptio*, *redemtio*, son primitif latin, et ayant passé à un sens particulier beaucoup plus restreint, on a repris depuis, dans le latin, le mot *rédemption*, formé directement et hors de la participation du peuple, de *redemptio*, dont il a conservé ainsi le sens général.

Peut-être faut-il faire dériver *rançon* d'un *reemptio*.

Rant (je), verbe. Je rends. Voyez p. 478, l. 22.

Reconteors, Reconterres, subst. Conteur. Voyez p. 84, l. 16.

Redismb, subst. Dixième partie de la dîme. Voyez p. 223, l. 8.

Rei, Reis, subst. Roi. Voyez p. 74, l. 13.

Renderes, subst. Rendeur. Voyez p. 86, l. 18.

Reon. Royaume.

Avec cette signification, ce n'est qu'une forme d'orthographe,

j'ai presque dit une faute, pour *roion*, qui est constamment usité. Cf. 2834, 3046, 1581.

Se uns ne meurt, de verté le savon
Gastee en serait France et trestot le *reon*,
Et cist pais mis à destruction.

Gerars de Viane, 2504-2506, Bekker.

Au chief dou terme ke nommé vos avons
En alait Karles an Espaigne ou *reon*
Sus Sarazins, ke li cors deu mal don,
Ke sa terre orent mise à destruction.

Ibid. v. 4045-4048.

Reon signifie aussi *rond* (*rotundus*) :

Enpoint le bien, si l'abait el sablon
Puis trait l'espee dont à or est li pon
Et fiert un autre sor son elme *reon*
Ke tout envers le rabait ou sablon.

Ibid. v. 1640-1643.

Rescouir, v. act. Recouvrer, reprendre, enlever.

Roquefort l'a écrit *rescouyr*. C'est le verbe du substantif, très-connu et très-souvent employé par les auteurs des XIVe et XVe siècles, *rescousse*, délivrance.

« Et leur vint à l'encontre sagement, les prenant à son avan- « tage : et porta ausdicts Gandois tres grand dommage : et en occit « plus de cinq cens; et leur *rescouit* leur proye. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, ch. XXVI, t. II, p. 124, ed. Petitot.)

Ici, *leur rescouit leur proye*, veut dire : leur reprit, à leur retour d'une expédition qu'ils avaient faite sur les terres de leurs voisins, le butin qu'ils y avaient enlevé.

Retraire, verbe. Voyez Tirer.

Rimoieres, subst. Rimeur. Voyez p. 86, l. 21.

Ris, subst. Rire. Voyez p. 155.

Robeivet, verbe. Dérobait. Voyez p. 478, l. 31.

Rois, subst. Roi. Voyez p. 74, l. 9.

Roit, adj. Roide. Voyez p. 457.

Roncins, Roncinz, Roncis, Rousin, subst. Cheval entier. Voyez p. 91.

Roquet, subst. masc. Bâton.

Roquefort n'a point donné d'exemple de l'emploi de ce mot. Il est très-commun dans les chroniqueurs de Flandre du xve siècle, dans George Chastelain, Jacques du Clercq, Olivier de la Marche, Mathieu d'Escouchy, Jean Lefebvre de Sainct Remy, Jean Chartier, Monstrelet, Froissart.

« .... Et fut le cry tel.... que le jour que mondict signeur « feroit son banquet, lesquels banquets se faisoyent l'un apres « l'autre, l'on le trouveroit en la dicte vile, armé de harnois de « jouste, en selle de guerre, pour jouster à la toile, de lances de « mesure et de courtois *roquets* à l'encontre de tous ceux qui venir « y voudroyent. » (*Mém. d'Olivier de la Marche*, l. I, ch. xxix, t. II, p. 161, ed. Petitot.)

Rousin, subst. Voyez Roncins.

Roye, subst. Raie. *Royé, royée*, partic. Rayé, rayée.

Cette forme, propre au dialecte de Flandre, se trouve plusieurs fois dans l'*Histoire de Charles VII*, de 1444 à 1461, par Mathieu d'Escouchy ou Mathieu de Coucy, écrite à Péronne en Vermandois, et imprimée dans l'*Histoire de Charles VII*, par Denys Godefroy, Impr. roy. 1661, in-fol. pp. 672 seqq.

Rueleit, part. Réglé. Voyez p. 113, l. 17.

Saias, subst. plur. Sceaux. Voyez p. 126, l. 28.

Salvaor, Salveires, subst. Sauveur. Voyez p. 83.

San, Sanc, Sancs, Sans, Sanz, subst. masc. Sang et Sens. Voyez p. 99.

J'ai expliqué, au mot Chaingier, à propos d'une locution qui est fréquente dans les textes du xiiie siècle, la règle d'orthographe relative à ces mots.

J'ai dit que le mot écrit *san*, dans les cas indirects, signifie toujours *sens*, et notamment dans la locution dont j'ai parlé. Voici un exemple qui confirme cette opinion, donnant au mot *san* une

épithète qu'il ne pourrait avoir, s'il signifiait autre chose que *sensus*.

Karles le voit, près n'ait le *san* dervé.
En haut escrie per molt ruste fierté.

Gerars de Viane, 1727, 1728, ed. Bekker.

A vôis escrie : Chevaliers, où vais tu ?
S'ensi t'en vais, tu ais le *san* perdu.

Ibid. v. 310, 311.

Ainsi, dans tous les passages que j'ai cités jusqu'à présent, sans exception, le mot *san* et *sans* signifie *sensus*, raison, sens, esprit. Dans les suivants, on aura des exemples de *sanz* et *sanc* (*sanguis*, sang) :

Desi k'en terre est l'espee glacie.
Voit l'Olivier : toz li *sanz* li fremie.

Ibid. v. 2786, 2787.

Tel voz donaise sor le neiz de mon poig
Ke le clerc *sanc* s'en isist abandon
Voiant toz cealz dou siege.

Ibid. v. 143-145.

Li chair ot blanche comme flors en esté.
Li *sans* vermous li est el vis monteiz.

Ibid. v. 645, 646.

Rollan l'entant, toz li *sans* l'en fremi
Por honte de son oncle.

Ibid. v. 1863, 1864.

Sarci, Sarcie, part.

Roquefort a tout à fait omis ce mot, jadis fort usité; *sarcir* signifiait *coudre, ourler, raccommoder.*

Mais li brans torne vers senestre partie :
Si descendi sus la targe burnie.
De chief an chief l'ait copee et tranchie,
Et li giron de la broigne *sarcie.*
De si k'en terre est l'espée glacie.

Gerars de Viane, v. 2782-2786, Bekker.

Un verbe *resarcir*, signifiant *raccommoder*, et usité dans les provinces, est encore dans le Dictionnaire de Boiste.

Saurait, verbe. Saura. Sauroit. Saurait. Voyez p. 476, l. 28 et 29.

Seaul, subst. Sceau. Voyez p. 126, l. 27.

Segneur, Seigneur, Seignour, Seignurs, subst. Seigneur. Voyez p. 80.

Seloil, Selous, subst. masc. Le soleil.

> Au matinet au *seloil* esclairier
> Li rois se lieve por soi apparilier.
>
> *Gerars de Viane*, 3479, 3480, Bekker.

Le même texte écrit *li selous*, 1970; *selaus*, 1272. Ce n'est point une irrégularité; c'est au contraire par suite d'une règle constante et fréquemment observée. La voici : les noms en *oil*, dans les cas du sing. ou du plur. où ils doivent prendre un *s*, changent leur terminaison d'*oil* en *ous* et *aus*; p. ex. sing. rég. *vermoil*, 2373; sing. suj. *vermous*, 646.

La forme régulière et directe du nominat. sing. est *li selous*; l'autre forme, *selaus*, au seul endroit où elle se rencontre, me paraît motivée sur ce qu'en cet endroit, le substantif n'est point précédé de son article et est ainsi construit d'une façon, en quelque sorte irrégulière :

> Le matinet kant *selaus* iert leveiz.
>
> *Gerars de Viane*, v. 1272.

Cependant je dois observer que généralement l'absence de l'article, qui est fréquente, ne paraît avoir aucune influence sur la forme des substantifs.

Sels, pron. ind. Seul. Voyez p. 389, l. 9.

Sen, Sens, Senz, subst. Sens. Voyez p. 155.

Seneors, Sennur, Seugneur, subst. Seigneur. Voyez p. 80.
Sieres, Signeur, Signor, Signour, Singneur, Sires, subst. Seigneur. Voyez *ibid.*

Sent, Seu, Seut. Si en. Voyez p. 362.

Seul, Seus, pron. ind. Seul. Voyez pp. 387-689.

Seulement, adv. Seulement. Voyez p. 389.

Seut. Voyez Sent.

Siu, subst. Suif. Voyez p. 138, l. 4.

Sol, pron. ind. Seul. Voyez pp. 387-389.

Solail, Solals, Solaus, Soleil, Solel, Soleus, Sololz, subst. Soleil. Voyez pp. 116, 457; et Seloil.

Solement, adv. Seulement. Voyez p. 389.

Soliteit, subst. Solitude. Voyez p. 111, l. 25.

Solum, prép. Selon. Voyez p. 470, l. 4.

Sor, prép. Sur.

Soul, pron. ind. Seul. Voyez pp. 387-389.

Soulemant, Soulement, adv. Seulement. Voyez p. 389.

Sous, Souz, Soz, pron. ind. Seul. Voyez pp. 387-389.

Suen, Suens, subst. Son. Voyez p. 76, l. 14.

Suivre, verbe.

Cf. Orell. *Alt Franz. Gramm.* pp. 257 seqq.

« . . . Et furent tués si grand quantité de menues gens qui *suent* « l'ost qui estoient ansint comme une cité pleine de gens que l'en « n'en post saver le nombre. » (*Lettre de Jos. de Cancy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Édouard Ier, roi d'Angleterre,* écrite vers la fin de 1281, impr. dans le *Bullet. de la Soc. de l'hist. de France,* t. I, part. II, p. 5.)

Il faut remarquer que dans le dialecte où se rencontre cette forme sèche de notre verbe *suivre,* on trouve pareillement une forme sèche de *cuider,* qui plus communément était mouillé :

« Porce qu'il *cudoit* que Abagua deust venir avant à Damas que « luy. » (*Ibid.* p. 4.)

Seu, part. pass. Suivi, dans *Gerars de Viane,* 3498, ed. Bekker.

Sul, pron. ind. Seul. Voyez pp. 387-389.

Sulement, adv. Seulement. Voyez p. 389.

Tal, Tals, pron. Tel. Voyez pp. 396, 397.

Tanque, Tant que, Tant cum, Tant comme. Jusqu'à ce que, à tel point que, si bien que, pendant que. Voyez p. 394, l. 26.

TANREMENT, adv. Tendrement. Voyez p. 457.

TANT CUM. Voyez TANQUE.

TANT, TANTES, TANZ, TAUN, TAUNT, TAUNZ, pron. indéterminé. Tant. Voyez pp. 389-395.

TANT NE QUANT. Ni peu ni beaucoup, point du tout. Voyez p. 393, l. 6.

TANT QUE. Voyez TANQUE.

TANTANT, adv. Autant. Voyez p. 395, l. 26.

TAU, TAUS, pron. Tel. Voyez p. 39, l. 17; 401.

TEIL, TEIZ, TEL, TELZ, TEULX, TEUS, TEUX, TEX, TEZ, TIEL, TIELX, TIEULX, TIEUX, TIEX, TIEZ, pron. Tel. Voy. pp. 396-401.

TIERCE, subst. fém. Tiers. Voyez p. 221, l. 17.

TIERS, TIERZ, subst. masc. Tiers. Voyez p. 222.

TIRER. SE TIRER.

Dans le langage du XV[e] siècle, *traire, retraire, se traire, se retraire,* signifie « se retirer, se réfugier, fuir, faire retraite, » dans le sens d'un mouvement en arrière qui n'est pas libre, d'une direction vers un but fixe, qui est commandée par la crainte, la nécessité ou le soin du salut de la personne qui fuit; *tirer, se tirer,* au contraire, signifient « aller vers, se diriger vers, se rendre à, » en supposant pleine liberté, et en ne voyant dans cette action qu'un acte libre de la volonté de la personne qui l'exécute. Les exemples de cette diverse acception des deux mots sont très-nombreux :

« Quant le duc eut partout envoyé ses lettres pour faire assem-« bler gens d'armes, si se *tira* à Grandmons, une petite ville à « cinq lieues près de Gand. » (*Mém. de J. du Clercq;* l. II, ch. VIII, t. II, p. 18, ed. Buchon.)

TOCHIER, verbe. Toucher. Voyez p. 457.

TORSE, subst. fém. Bougie, chandelle.

Cf. Roquefort, s. v. *Torse de chambre.*

Il est évident que les mots *torse* et *torche,* ayant tous deux la même signification de *bougie* ou *flambeau,* ne sont que deux formes distinctes d'un même thème, identiques quant à leur radical. Je pense que ce sont des formes dialectales.

« L'escuyer de cuisine.... doit avoir tous les jours une petite « *torse*, qui luy doit estre delivrée en la fruiterie, et quand le prince « souppe, l'escuyer de cuisine doit avoir la *torse* allumée au poing. » (Olivier de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardy*, ann. 1474, dans ses *Mém.* t. II, p. 520, ed. Petitot.)

Tot. Tout. Tote. Toute. Toz. Tous. Voyez pp. 457, 403-408.

Totes voies, loc. adv. Toutefois. Voyez p. 410, l. 15.

Tous, subst. fém. Toux. Voyez p. 156.

Tous, Tout, Touz. Tout, tous. Voyez pp. 403-408.

Traire, verbe. Voyez Tirer.

Trechiere, Tricheor, subst. Trompeur. Voyez p. 85, l. 27.

Tref, Trefs, Treif, Treiz, Trez, subst. Tente. Voyez pp. 97, 100, 114.

Trencheors, subst. Sapeurs. Voyez p. 87, l. 10.

Tressaue, subst. masc. Trisaïeul.

Je pense qu'il faut lire le *v* comme une consonne et prononcer *tressave*. Roquefort n'a point connu ce mot; mais si l'interprétation que j'en hasarde par conjecture est la vraie, il a noté une forme qui s'y rapporte dans le mot *très avelets;* je l'écris comme lui, c'est-à-dire fort mal. Il doit évidemment être écrit en un seul mot.

Roquefort n'a d'ailleurs fait connaître nul exemple de son emploi. Voici le mot *tressave*, qui s'est écrit sans doute aussi avec un seul *s*.

> Bien voil quel sachent cil chevalier menbreiz :
> Viane fut mon aioel, ce saveiz,
> Et mon *tressave*, c'est fine verité,
> Mes aioels fut duc Bueves li berbeiz,
> Pluis de c. anz tint quitte cest raigné.
>
> *Gerars de Viane*, 1194-1198, Bekker.

Trestant, adv. Autant d'autres. Voyez p. 394, l. 8.

Trestot, Trestout, Trestuz, pron. ind. Tout. Voyez pp. 409, 410.

Trez, subst. Voyez Tref.

Treze, nom de nombre. Treize. Voyez p. 232.

Trezerie, subst. Corps de treize magistrats; leur dignité. Voyez p. 242, l. 20.

Truis, verbe. Trouve. Voyez p. 457.

Tuit, Tut, Tuz, pron. ind. Tout, tous. Voyez pp. 403-408.

Tuteveie, adv. Toutefois. Voyez p. 410, l. 15.

Uef, subst. Œuf. Voyez p. 140, l. 7.

Ueil, Uel, Uiel, subst. Œil. Voyez pp. 123, 124.

Ues, subst. plur. Œufs. Voyez p. 140, l. 8.

Um, Un, subst. Homme. Voyez p. 379.

Un, pron. ind. On. Voyez p. 411, l. 6.

Unlz, Uns. Un. Voyez p. 411; p. 416, l. 21.

Us, Uz, subst. Usage. Voyez p. 149, l. 26, 27.

Vai, verbe. Va. Voyez p. 457.

Vaincu, part. Vaincu. Voyez p. 457.

Vasaus, Vassalz, Vassas, subst. Vassal. Voyez p. 126.

Veel, Veeles, subst. Veau. Voyez p. 156, l. 21.

Veez, verbe. Voyez. Voyez p. 457.

Velonie. Félonie, vilenie.

Ces mots me paraissent identiques, quant à leur origine, et je pense que *vil*, *vilain*, *félon* (*vil hon*), *vilainie*, *félonie*, ne sont que des formes distinctes d'un seul et même mot, *vilis*, *vilis homo*.

Cant Olivier ait la parole oie
Dou duc Rollan qui ansi le mastrie
Se il l'osaist faire san *velonie*,
N'en feist plus por tot l'or de Pavie.

Gerars de Viane, 2769-2772, ed. Bekker.

Ni esteiz vos, pucele seignorie?
Si jel demans, nel teneiz a folie
Car nel demans por nule *velonie*.

Ibid. v. 1787-1789.

Veneor, Veneres, Veneurs, subst. Veneur. Voyez p. 83.

Vengerres, subst. Vengeur. Voyez p. 87, l. 20.

VERTUIT, subst. Vertu. Voyez pp. 109, 457.
VEUX, subst. Voix. Voyez p. 139, l. 17.
VIAU, subst. Veau. Voyez p. 156, l. 23.
VIELIUR, subst. Joueur de vielle. Voyez p. 87, l. 8.
VIEZEIT, subst. Vieillesse. Voyez p. 112, l. 2.
VIS, subst. masc. Visage. Voyez p. 156.
VODROIE, verbe. Voudrais. Voyez p. 478, l. 30.
VOIR, subst. masc. Verre.

Querir le va, ne sen deporte,
Et avec ce ung *voir* aporte
De flequier precieux et grand.

Le Triumphe des Carmes, 1311, v. 143-145, ed. A. Leroy et A. Dinaux.

Sur le mot *flequier*, les éditeurs ont remarqué que c'est sans doute le nom d'un village, aujourd'hui détruit, qui a existé dans l'Ostrevant, entre Bouchain et Douay. Il est mentionné dans le *Dict. geogr. de d'Expilly*, t. III, p. 178. Il est probable qu'il y existait une verrerie renommée dans le XIV[e] siècle.

VOIS, VOIX, VOIZ, subst. Voix. Voyez pp. 139; 147, l. 7; 156.
VOLOIT. Voulait. VOT. Veut. Voyez pp. 457; 475, l. 27.
VOSU, VOTUS, adj. Voûté, voussé; arrondi.

Tel est le sens propre de ce mot; mais par une synecdoque dont l'usage est très-fréquent dans nos anciens auteurs, on le trouve employé comme épithète avec le sens de *bien bâti, d'une grande et belle architecture*.

Biau nies, dist Karle, bien soiés vos venus
Molt longemant vos estez conbatus
Ke dist Gerars? don n'est il recreus?
Rendrait nos il cel grant palais *votus*?

Gerars de Viane, 3152-3155, Bekker.

Puis l'en menerent ou grant palais *vosu*.
Encontre vait bele Aude.

Ibid. 3192, 3193.

Rollan monta sor un destrier de pris
Au col li pandent un fort escu *votis*.

Gerars de Viane, v. 2225, 2226.

Vox, Vuiz, subst. Voix. Voyez p. 139, l. 18; p. 147, l. 5.
Voz, part. Vu. Voyez p. 457, l. 10.
Wardour, subst. Mainteneur. Voyez p. 85, l. 25.
Weit, subst. Gué. Voyez p. 109, l. 25.
Wittave, subst. Huitième jour d'avant une fête. Voy. p. 225, l. 8.
Xeu, subst. Suif. Voyez p. 138, l. 2.
Yaulx, subst. Yeux. Voyez p. 123, l. 21.

FIN.

TABLE
DES ABRÉVIATIONS.

A. C. vet. script. — Amplissima collectio, ed. Martene et Durand.
A. R. — Acta, de Rymer, nouvelle édition de Londres.
B. de S. M. — Chronique des ducs de Normandie par Benoît de Sainte-Maure, en vers, publiée par M. Francisque Michel, in-4°, t. I, 1836.
C. A. ou *C. d'A.* — Cartulaire d'Auchy, publié par l'abbé de Béthencourt, 1789, in-4°.
Cf. — *Confer*, c'est-à-dire, comparez, consultez.
Cast. — Le Castoiement, publié par la Société des Bibliophiles français.
Ch. ou *chap.* — Chapitre.
Chast. B. — Le Chastoiement, autre texte, publié par Barbazan et réimprimé par Méon.
Dupl. — Histoire de Meaux, par Duplessis, 2 vol. in-4°.
Fabl. inéd. — Robert, Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.
F. et C. — Fabliaux et Contes de Barbazan, ed. Méon.
G. d'A. — Gautier d'Aupais.
G. de V. ou *G. V.* — Gerars de Viane, publié par Imm. Bekker, dans la préface de *Der Roman von Fierabras*, p. XII-LIII; Berlin, 1829, in-4°.
H. de C. — Histoire de Cambray, par le Carpentier.
H. L. de F. — Histoire littéraire de la France, in-4°.
H. de M. — Histoire de Metz, par dom N. Tabouillot et dom Jean François, 5 vol. in-4°.
H. de P. — Histoire de Poligny, par Chevalier, 2 vol. in-4°.
H. de V. — Henri de Valenciennes, continuateur de Villehardouin.
J. B. — Traduction en vieux langage de *Summa de officiis ecclesiasticis* de Jean Beleth.
J. V. H. — La Chronique de Jan von Heilu, publiée par M. Willems; Bruxelles, 1836, in-8°.
L. — Avant l'indication d'un chapitre, signifie *livre*; et après celle d'une page, signifie *ligne*.
L. d'Ign. ou *Lai d'Ign.* — Le Lai d'Ignaurès, publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel, in-8°.

L. à M. H. — Lettre à M. Hase, par M. Berger de Xivrey, in-8°.
L. de G. — Lois de Guillaume le Conquérant, publiées par M. Reinhold Schmid, 1832, in-8°.
Liv. — Livre.
M. de F. — Marie de France. Ses œuvres, publiées par M. de Roquefort; Paris, 1820, in-8°.
Marb. — Le Lapidaire de Marbode, pris dans le manuscrit du Roi.
M. P. — Marco Polo, publié par la Société de géographie, in-4°.
Mel. — Lai d'Ignaurès, suivi des Lois de Mélion et du Trot, publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel, in-8°.
N. R. ou *N. R. de F. et C.* — Nouveau Recueil de Fabliaux et Contes, publié par M. Méon; Paris, 2 vol. in-8°.
O. d. R. ou *Ord. des R. de Fr.* — Recueil des Ordonnances des rois de France de la troisième race.
P. — Page.
Parton. — Partonopeus de Blois.
R. B. ou *R. de B.* — Roman de Brut.
R. de C. ou *de Ch.* — Roman du voyage de Charlemagne à Jérusalem, publié par M. Francisque Michel, 1836, in-8°.
R. de M. — Le Roman de Mahomet, composé par Alixandres dou Pont (cf. p. 2, v. 21-23), à Laon, en 1288 (cf. p. 84, v. 1993), publié par MM. Francisque Michel et Reinaud; Paris, 1831, in-8°.
R. de la R. — Le Roman de la Rose, publié par Méon.
R. d. O. — Recueil des Ordonnances des rois de France de la troisième race (voy. t. XI, et t. I, II, III), in-fol.
R. V. — Roman de la Violette ou de Gerard de Nevers, publié par M. Francisque Michel, 1834, in-8°.
R. CC. — Li Roumans dou chastelain de Coucy, publié par Crapelet.
Renart. — Roman de Renart, ed. Méon.
R. de R. — Le Roman de Rou, publié par Pluquet.
S. de S. B. — Sermons de saint Bernard.
S. de M. S. — Sermons de Maurice de Sully, archevêque de Paris.
S. V. — Sub verbo.
S. e. v. — Sub eodem verbo.
S. h. v. — Sub hoc verbo.
T. N. A. ou *Th. N. An.* — Thesaurus novus Anecdotorum.
Trad. — Traduction.

Tr. de J. B. — Traduction en vieux langage de *Summa de officiis ecclesiasticis* de Jean Beleth.

Trot. — Lai d'Ignaurès, etc. Voyez *Mel.*

V. s. la M. — Vers sur la Mort, par Thibaut de Marly (lisez par Hélinand), publiés par M. Méon; chez M. Crapelet, 1828, in-8°.

Villeh. ou *Villehard.* — La Chronique de Villehardouin, ed. de Brial, dans le *Recueil des Historiens de France*, t. XVIII.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

TABLE

DES DIVISIONS.



